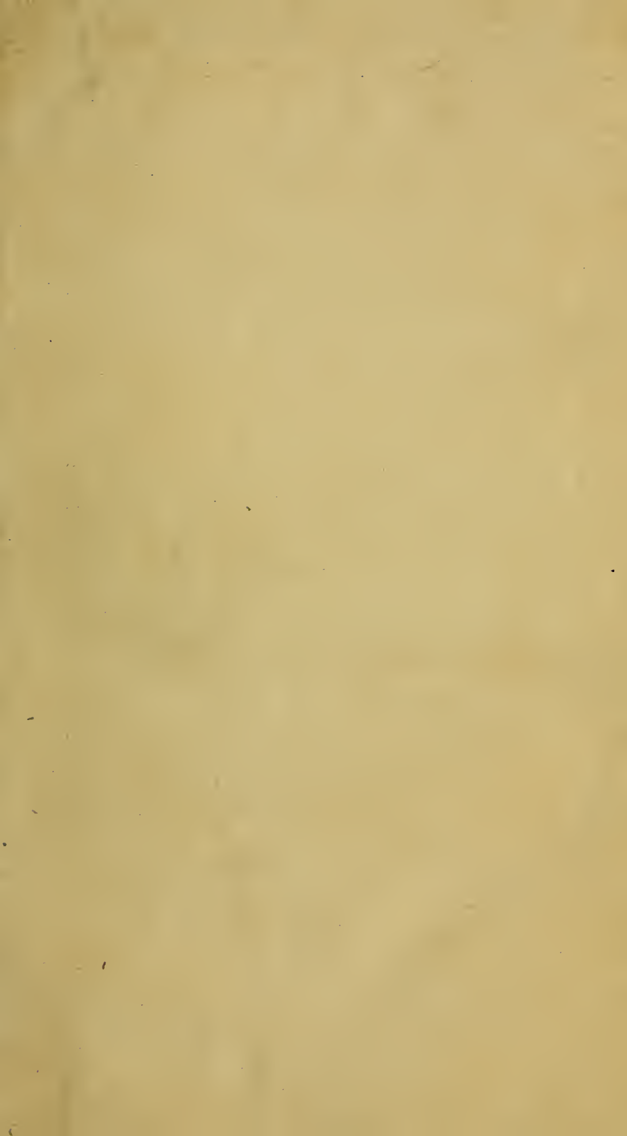
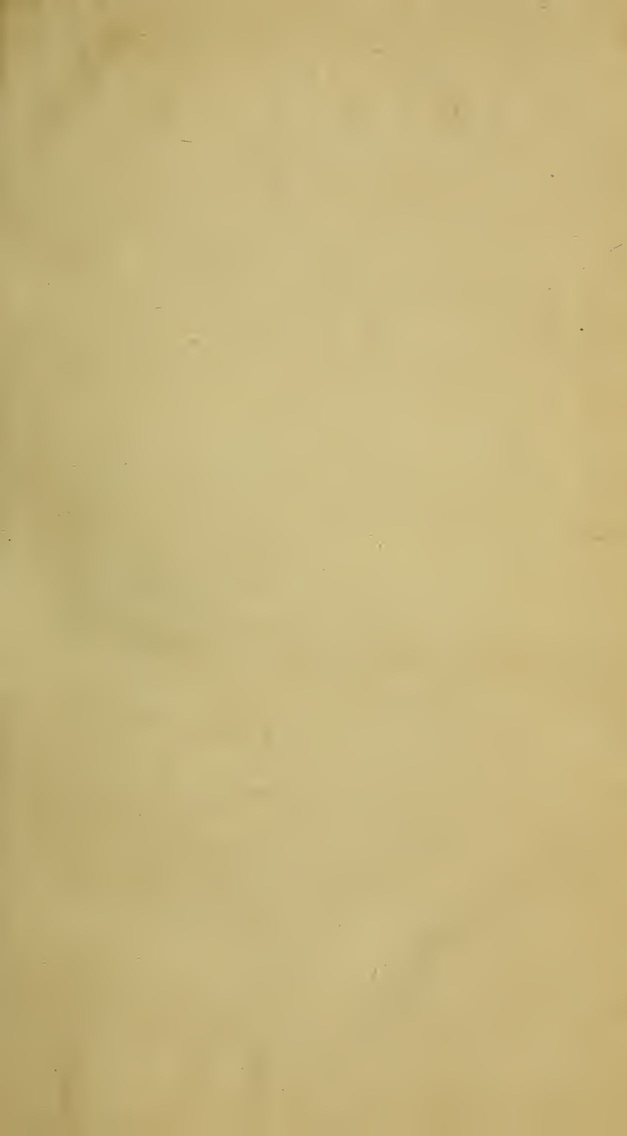
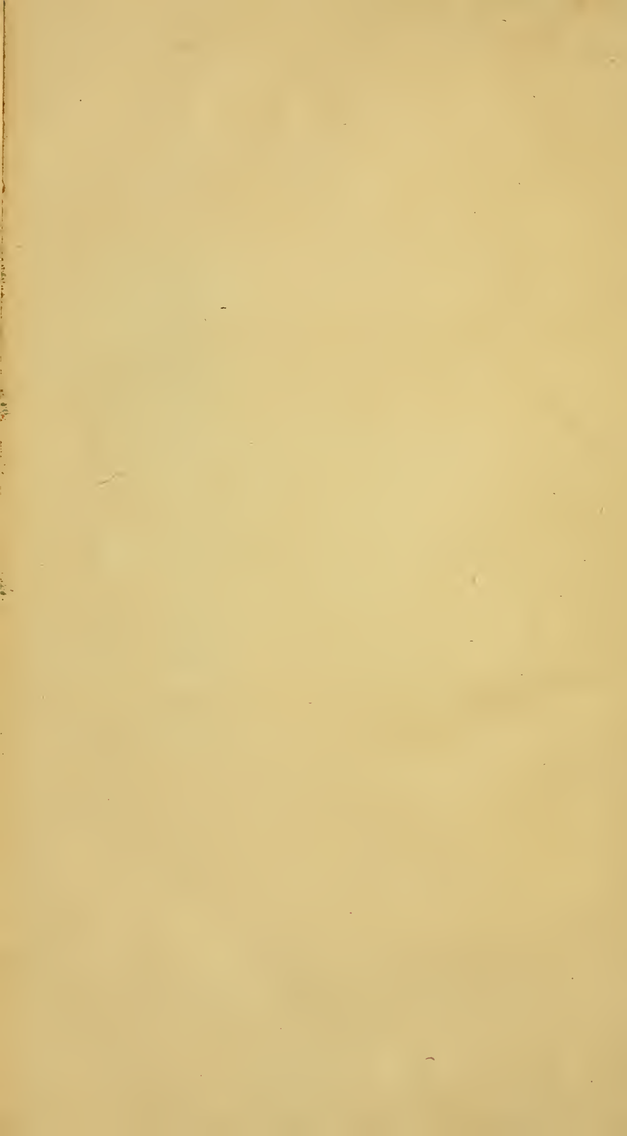




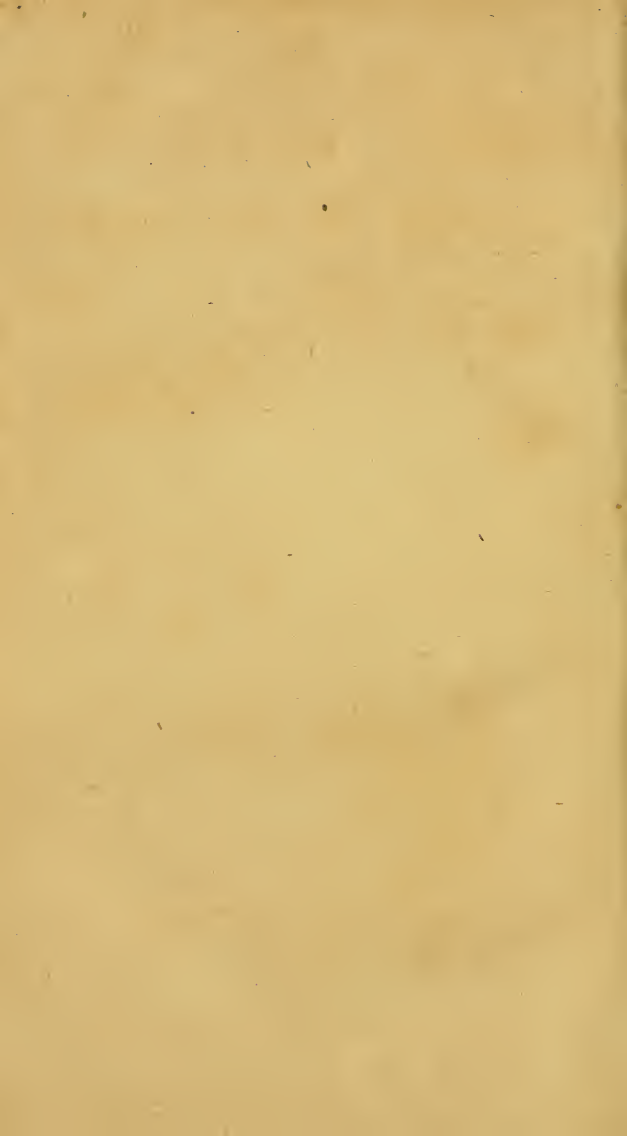












LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DE MONSIEUR LE COMTE D'ESTRADES,

Tant en qualité d'Ambaſſadeur de S. M. T. C. en Italie, en Angleterre & en Hollande,

Que comme Ambaſſadeur Plénipotentiaire

À LA PAIX DE NIMEGUE,

Conjointement avec Meſſieurs

COLBERT & COMTE D'AVAUX;

Avec les

REPONSES DU ROI ET DU SECRETAIRE D'ETAT:

Ouvrage où ſont compris

L'ACHAT DE DUNKERQUE,

Et pluſieurs autres choſes très-intéreſſantes.

NOUVELLE EDITION,

Dans laquelle on a rétabli tout ce qui avoit été ſupprimé dans les précedentes.

TOME TROISIEME.



A LONDRES,

Chez J. NOURSE, proche Temple-Bar.

MDCCXLIII.



LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DU COMTE D'ESTRADES,

Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrêtienne, auprès de Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.
Le 1. Janvier 1665.

JE vois par la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 26. de l'autre mois, que c'est avec grande raison qu'elle doute, que la conduite de Messieurs les Etats soit telle qu'elle souhaite-

roit, & qu'ils devroient tenir quand elle aura besoin d'eux; & penetrant comme elle fait avec tant de clair-voyance dans leurs intentions, & dans les consequences qu'elle tire de tous les points contenus dans ses dépêches, qui fondent sa juste crainte sur une matiere si délicate, il ne me reste rien à lui représenter de plus là-dessus.

Mr. de Wit m'est venu voir pour me rendre compte de la dépêche de Monsieur van Beuningen. Il y marque avoir été surpris de ce que Messieurs les Ministres lui ont voulu persuader, que la guerre ayant commencé dans la Guinée, Vôtre Majesté n'étoit pas obligée à la garantie; & qu'il a répondu à cela, qu'étant venuë ensuite dans l'Europe, quoiqu'elle ait commencé en Guinée, Vôtre Majesté n'en étoit pas moins obligée à la garantie, ainsi qu'il est clairement spécifié dans le Traité secret entre la France & l'Angleterre; & la froideur qu'il a trouvé dans l'esprit de ces Messieurs a jetté de l'étonnement dans le sien. Il ajoute, que les Ministres lui ont declaré, que ce qu'ils lui en disoient étoit d'eux-mêmes, ne sçachant pas les intentions de Sa Majesté sur ce sujet, de qui il les apprendroit le dimanche suivant dans l'Audience qu'il devoit avoir, & ledit Sieur de Wit ne m'a pas paru moins surpris.

Il attend avec grande impatience de sçavoir à quoi Vôtre Majesté se déterminera là-dessus. Je me suis dispensé d'entrer plus avant dans ce discours, l'ayant remis

à

à celui que nous avions ensemble la semaine passée sur ce sujet.

Le Sieur Friquet est revenu de Bruxelles, Castel Rodrigo l'a renvoyé, & n'a pas jugé à propos qu'il allât en Allemagne.

Dom Esteven de Gamarre doit être de retour ici vers le 6. de ce mois, les uns & les autres pressent la Ligue proposée: dans cette conjoncture Vôtre Majesté prendra sans doute le parti le plus avantageux pour ses intérêts; mais je la supplie de trouver bon que je lui représente, qu'il ne se faut fier que de bonne sorte aux paroles & promesses de ces gens-ci, n'étant pas en leur pouvoir de les tenir, vû les raisons que Vôtre Majesté m'a alleguées si judicieusement dans plusieurs de ses dépêches, après lesquelles il n'y a plus rien à dire.

Je prens la liberté, Sire, de proposer à Vôtre Majesté, que si, pour plus grande sûreté des engagemens où les Etats entreroient avec elle, on les pouvoit porter à un nouveau Traité, il faudroit qu'ils resolussent à traiter de Mastricht avec elle: moyennant cette Place, qui donne entrée dans le cœur de leur Païs, & vû l'Union qui est à présent entre Vôtre Majesté & l'Electeur de Brandebourg, celui de Cologne & le Duc de Neubourg, on feroit bien observer les Traitez auxquels ils se seroient obligez, & au cas qu'ils y manquassent, ce ne seroit pas une affaire de les châtier, & je ne crois pas qu'ils osassent y contrevenir. Ma pensée seroit, que dans ce Traité il fut employé un article, par lequel ils s'obli-

 bli-

bligeassent à rompre avec le Roi d'Espagne & la Maison d'Autriche, toutes & quantes fois que Vôtre Majesté sera obligée de rompre avec eux pour soutenir les droits de la Reine, sans qu'il leur soit permis d'examiner s'ils sont justes ou non. Il suffit que Vôtre Majesté les trouve tels, pour leur ôter tout sujet de chicane, & qu'il ne sera fait aucun partage avec eux dans la Flandre ni ailleurs des païs qui sont dans l'étenduë des prétensions de la succession de la Reine: à moins que les choses ne soient spécifiées de la sorte, je ne trouve nulle sûreté à aucun Traité avec lesdits Etats.

Je ne doute point que Vôtre Majesté ne juge bien que les Etats n'accepteront aucune de ces conditions, & qu'ils s'en tiendront aux termes du Traité de 1662. où ils ne veulent rien changer, & qu'ils prétendent leur donner assez de prétexte de ne s'engager à rien, puisque le Sieur de Wit se fonde toûjours sur ce que la garantie n'a de lieu qu'à l'égard de ceux qui sont attaquez. J'ai bien remarqué par ce discours, qu'il est fort persuadé que Vôtre Majesté ne sera point attaquée par le Roi d'Espagne, ni par ses successeurs; ainsi elle peut voir bien clairement que les Etats ne lui peuvent donner aucune sûreté pour les Traitez qu'elle fera avec eux, que par les conditions ci-dessus spécifiées, & au cas de refus Vôtre Majesté sera d'autant plus confirmée dans le jugement qu'elle en fait.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 2. Janvier 1665.

DImanche dernier je donnai une Audience de deux heures au Sieur van Beuningen. Depuis cela je lui ai fait rendre ma réponſe ſur ce qu'il m'avoit repréſenté, & j'ai chargé de Lionne de vous en mander la ſubſtance, & de ce qui s'eſt paſſé entr'eux, afin que vous ſoyez informé de tout. Comme, quelque parti que je prenne, j'ai grand intérêt que Meſſieurs les Etats ne ſuccombent pas, quand même je n'aurois pas de Traité avec eux, parce que la puiſſance d'Angleterre ſe rendroit par ce moyen trop redoutable par Mer, il ne faut jamais par vos diſcours leur ôter l'eſperance de mon appui que je pourrai leur accorder ſelon les conjonctures, quand je me ſerai mis plus en état de me faire conſiderer par Mer, comme je vais inceſſamment m'y appliquer. Il ne faudroit pas non plus, par la même raiſon, faire aucun reproche au Sieur de Wit, des ordres que Meſſieurs les Etats ont donné à leur Ambaſſadeur à Madrid: cela ne ſerviroit qu'à leur faire perdre courage, & les obliger peut-être à chercher parti ailleurs, croyant de m'avoir offenſé; au contraire il ſera bon de fortifier le Sieur de Wit, & de tâcher de lui faire perdre les

frayeurs qu'il a de ſuccomber. J'écrirai demain fortement en Angleterre pour l'accommodement, & mon Ambaſſadeur y parlera en termes tout-à-fait differens de ce que j'ai fait dire à van Beuningen, touchant les motifs & les ſujets de cette guerre.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 2. Janvier 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, ayant ordre du Roi ſon Maître de demander à Vos Seigneuries, qu'il leur plaiſe de donner ordre au Medecin d'Oorſchot, qui a la reputation de bien guerir les cancers, de ſe rendre en diligence à Paris, pour traiter la Reine Mere de Sa Majeſté, qu'on apprébende être attaquée de ce mal, il aſſûre Vos Seigneuries que le Roi ſon Maître ayant cette affaire fort à cœur, aura une reconnoiſſance très-ſinguliere de l'envoy de cette perſonne, & de la diligence qui y ſera apportée. Donné à la Haye le deuxième Janvier 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr de Lionne au Comte d'Estrades. Le 5. Janvier 1665.

CE que j'ai répondu ce matin par ordre du Roi à Monsieur van Beuningen, est en substance:

Que Sa Majesté m'avoit chargé de lui dire pour prémiere réponse, que Sa Majesté a pour Messieurs les Etats toute l'affection qu'eux-mêmes peuvent désirer; qu'elle leur en donnera des preuves effectives & solides en toutes rencontres; qu'elle a un grand déplaisir de les voir sur le point d'être nécessitez à soutenir une fâcheuse guerre; que Sa Majesté connoit fort bien, que quand elle n'auroit aucun Traité avec eux, elle a grand intérêt que leurs Etats ne succombent pas; & qu'Elle va s'appliquer à se mettre en état de se faire considerer par l'Angleterre, afin de pouvoir leur être plus utile; qu'elle est d'ailleurs le Prince du monde le plus religieux sur l'exécution de ce qu'elle promet par des Traitez, ou autrement; mais que la demande que Messieurs les Etats font aujourd'hui à Sadite Majesté étant de la plus grande considération qui se puisse concevoir, puisqu'il s'agit d'attirer cette Couronne dans une guerre pour leur intérêt, elle doit avant toutes choses examiner meurement le fondement de ladite demande.

 Que

Que cela eſt d'autant plus juſte, que le Roi d'Angleterre fait entendre à Sa Majeſté & au Public, qu'il fera voir par des raiſons évidentes, qu'en l'occaſion preſente leſdits Etats ſont les veritables agreſſeurs; auquel cas, s'il étoit vrai, il ſçauroit bien que Sa Majeſté ne ſeroit obligée à rien en vertu du Traité de 1662.

Qu'il eſt queſtion outre cela (quand même leſdits Etats ſeroient évidemment les attaquez) d'examiner ſi cette guerre étant faite pour la poſſeſſion de la Guinée, qui eſt en Afrique, & Sa Majeſté n'étant engagée à rien envers eux hors de l'Europe, elle peut être obligée aux acceſſoires, n'étant en aucune obligation pour le principal.

Que la diſcuſſion de ces deux points doit non ſeulement précéder toute rupture de cette Couronne, ſur laquelle, en un cas clair & net, elle auroit toûjours quatre mois de tems à ſe déclarer, mais précéder auſſi la conceſſion des douze mille hommes de ſecours énoncez dans le Traité, puiſque la demande n'en peut être faite à Sa Majeſté dans aucun des deux cas qui viennent d'être dits.

Que Sa Majeſté cependant, comme un vrai & bon ami & Allié, ne veut omettre aucune des choſes qui peuvent dépendre de ſes offices & de ſon crédit auprès du Roi d'Angleterre, pour ménager & procurer un bon accommodement entre ledit Roi & leſdits Sieurs Etats; Et requiert ledit Sieur van Beuningen (en cas qu'il en ait l'ordre & le pouvoir, ſi-non qu'il écrive pour ſe le

faire

faire donner) qu'il lui dise confidemment à quelles conditions lesdits Etats pourroient s'accorder avec ledit Roi sur l'état présent & à venir des affaires & du Commerce de Guinée: en quoi plus ils apporteront de leur part de facilitez, & se relâcheront de leurs intérêts pour le repos public, plus ils en auront de loüange & de merite de toute la Chrêtienté, & plus aussi Sadite Majesté aura de moyens de ménager en peu de tems cet accommodement, auquel elle a resolu de s'employer avec grande efficace, & en des termes si forts, que le Roi d'Angleterre connoitra bien le soin que Sadite Majesté veut prendre des intérêts des Provinces-Unies, & la singuliere affection qu'elle a pour leur Etat.

J'ai dit tout ce que dessus par deux fois, & si pressamment à Monsieur van Beuningen, qu'ayant trouvé bonne la seconde, & pris la plume à la main, il en a pû prendre la substance. Il m'a demandé si je ne vous en envoyerois pas autant. Je lui ai répondu que cela se pourroit faire. Il voudroit bien que vous le dissiez à Messieurs les Etats; mais je ne l'estimerois pas à propos: il suffit que vous en ayez connoissance, pour parler en cette conformité à nos plus confidens, comme le Sieur de Wit, jusqu'à ce que le Roi ait pris sa resolution, Sa Majesté étant encore entierement indéterminée, parce qu'en effet les raisons sont très fortes de part & d'autre.

Monsieur van Beuningen s'est comporté cependant en habile homme, en recevant

la réponse comme très-favorable, & fort avantageuse pour Messieurs les Etats. Je crois cependant qu'il a fort bien reconnu que c'est un coûteau à deux tranchans, étant conçûë en termes qui ne sçauroient encore faire juger, si le Roi a intention ou non d'exécuter le Traité de 1662.

Il a fort souhaité que j'écrivisse de la part du Roi en Suede & en Dannemarc, pour y faire entendre les bonnes dispositions qu'il présuppose que le Roi a de les soutenir, afin de commencer à engager ces deux Puissances dans leur cause par l'exemple de Sa Majesté, & rendre plus difficiles les Négociations qu'y feront les Anglois; mais je ne me découvrirai pas tant qu'il voudroit là-dessus, & particulierement en Dannemarc; car outre que, comme j'ai dit, le Roi n'est pas encore déterminé, il y auroit à craindre qu'Hannibal Sexter, qui est fort Anglois, n'abusât de cette confiance pour le faire sçavoir à Londres.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 8. Janvier 1665.

SI le Roi trouve que ses intérêts requierent qu'on conserve ces gens ici, & qu'il se resolve de tenir le Traité de 1662. il sera absolument nécessaire de faire quelques gratifications aux Députez des Villes;

Richard

Richard diſtribue de l'argent avec largeſſe; je ſuis aſſûré qu'avec vingt mille Livres je ferai plus, & attacherai plus de gens à nos intérêts, qu'il ne fera avec les vingt mille Ecus qu'il a touchez. Si le Roi trouve mieux ſon compte avec l'Angleterre, il n'y aura plus rien à ménager avec Meſſieurs les Etats.

Vous m'avez fort obligé de ne m'avoir pas chargé de parler aux Etats ainſi que Monſieur van Beuningen le deſiroit, & vous avez fort bien prévû les conſéquences. Monſieur de Wit m'a fort preſſé de préſenter un Mémoire aux Etats, pour les informer de la part du Roi de cette Conférence; mais je lui ai répondu que cela étoit inutile, puiſque je lui diſois que vous m'en aviez écrit, & qu'il pouvoit lui-même leur rendre compte de nôtre converſation: il ne m'a pas parû être fort content. Je lui ai parlé fort obligeamment de la part du Roi, ſur l'eſtime qu'il fait de ſa perſonne, & la protection qu'il lui donnera en toutes rencontres pour ſes intérêts, & les bonnes intentions que Sa Majeſté a pour le bien & l'avantage de Meſſieurs les Etats. Il a répondu à cela par des civilitez, mais ſur tout ce que deſſus, ſes veritables ſentimens ſont expliquez par ſa Lettre, à quoi je vous remets.

La propoſition que le Roi a faite de l'accommodement avec le Roi d'Angleterre a fort plû ici, & ſi Monſieur van Beuningen vous incommode à Paris, le Roi le peut envoyer en Angleterre: tout ce qu'il écrit

ici eſt tenu comme un Oracle ; le Sieur de Wit n'a pas un ami en qui il ſe confie plus. Il faut obſerver s'il vous plaît qui il voit, car ſi des gens mal-intentionnez lui débitent des nouvelles qui ſoient contraires aux intérêts du Roi, & qu'il les mande à ſes Maîtres, on aura bien de la peine à les détromper.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.
Le 8. Janvier 1665.

J'Avouë à Vôtre Majſteé que je ne puis lui céler mon inquiétude, de voir qu'elle va être preſſée d'entrer en rupture ſuivant le Traité. Cela m'a fait reſoudre d'aller rendre viſite à Monſieur de Wit, & d'entrer en forme de converſation ſur l'état des affaires préſentes, & même de lui avancer, comme de moi-même, qu'il étoit bien aiſé de preſſer Vôtre Majeſté de rompre, lorsqu'ils étoient puiſſamment armez; mais que moi, qui ſçavois que Vôtre Majeſté n'avoit que 16. Vaiſſeaux en état d'aller en Mer, & qu'il lui falloit encore pluſieurs années, pour pouvoir tenir tête par Mer aux Anglois, & défendre ſes ſujets contre leurs courſes, je ne pouvois m'empêcher de lui dire, qu'il ſeroit honnête à Meſſieurs les Etats dans cette conjoncture, de ne demander autre choſe de Vôtre Majeſté

jesté que d'être neutre ; qu'ils seroient bien assûrez que son affection seroit pour eux préférablement aux Anglois, quoique l'apparence dût être égale ; qu'ils pourroient faire même leur Commerce par les Vaisseaux François, & en tirer des avantages qu'ils n'éprouveront pas, si Vôtre Majesté rompt avec l'Angleterre.

Il n'a pas desapprouvé ma pensée, & m'a dit qu'il en communiqueroit aux Etats, mais qu'il faudroit pour cela que Vôtre Majesté donnât secrètement en argent un subside de 12000. hommes dans quatre mois ; que cela ne seroit sçû de personne, & qu'on doit connoître que les Resolutions que Messieurs les Etats prennent à présent sont fort secretes ; ainsi qu'il paroît par la Commission que les Etats ont donné à de Ruiter d'aller en Guinée, lesquels ont aujourd'hui déclaré hautement, qu'ils lui avoient donné cet ordre.

Je lui ai demandé, s'il ne feroit pas prendre resolution à Messieurs les Etats avant le départ du Courier, & s'ils n'envoyeroient pas quelques ordres là-dessus à Monsieur van Beuningen. Il m'a promis qu'il le feroit, s'il avoit le tems, & que c'étoit ne affaire à bien examiner ; cependant je vois par la Copie de sa Lettre qu'il l'a fait.

Si Vôtre Majesté m'approuve en ce que dessus, il me semble que le Roi d'Angleterre sera bien obligé à Vôtre Majesté de ce qu'elle demeurera neutre, vû l'obligation du Traité de 1662. Messieurs les Etats

même pourroient faire semblant de n'en être pas contens.

Et après les quatre mois expirez, on pourroit même convenir avec lesdits Etats de ne point rompre, moyennant quelque secours d'argent. On pourroit même avec le tems faire ouverture de traiter de Mastricht, pour prétexter l'argent qu'on donnera.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 9 Janvier 1665.

J'Ai reçû la vôtre. Je fais beaucoup de cas de la pensée qui vous est tombée dans l'esprit touchant Mastricht, car ce seroit un assez bon moyen (s'il y en a quelqu'un suffisant pour cela) de m'assûrer de ce que les Etats me promettroient dans un nouveau Traité ; mais comme ils ne sont pas encore assez pressez pour entendre à une pareille chose, je ne voudrois pas aussi présentement m'engager dans une guerre pour l'avantage que j'aurois d'avoir ledit Mastricht, quand même ils y joindroient celui de vouloir se joindre à moi pour la poursuite de mes droits sur la Flandre, dont après ils ne tiendroient dans l'occasion que ce qu'ils croiroient leur convenir le plus ; mais il peut arriver telle chose dans la suite de leurs différens avec

les

les Anglois, que par mon propre intérêt je me trouverois obligé à les soûtenir hautement, pour ne laisser pas l'Empire de la Mer aux autres, & c'est alors que l'on pourra avec plus d'apparence de bon succès entamer la négociation de Mastricht, & celle d'un nouveau Traité touchant les Païs-Bas.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.
Le 15. Janvier 1665.

Vôtre Majesté à grande raison d'attendre que Messieurs les Etats soient plus pressez qu'ils ne sont, pour entamer la négociation de Mastricht, & celle d'un nouveau Traité: ses conditions en seront meilleures, quand ils auront des affaires sur les bras, car il ne faut rien espérer d'eux du côté de l'amitié & de la reconnoissance; & il est sûr que l'intérêt des Marchands prévaudra toûjours par dessus toutes les obligations qu'ils ont à Vôtre Majesté.

Le Courier est venu si tard, à cause des glaces, que je n'ai pû voir Monsieur de Wit, pour lui dire ce que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, que le Roi d'Angleterre ne vouloit pas déclarer la guerre, mais seulement accorder des représailles à ses sujets, jusques à ce que les Provinces-Unies leur ayent fait raison, &

à lui-

à lui-même, des préjudices & dommages que les Compagnies des deux Indes leur ont faits. Je le verrai demain, & sçaurai ses sentimens là-dessus.

J'envoye à Vôtre Majesté la Copie de tout ce qui lui a été écrit par Monsieur van Beuningen, & par Monsieur van Goch, Ambassadeur en Angleterre.

Les 4000. hommes de pied que l'Empereur envoye dans les Païs-Bas sont arrivez à Weert, & sont logez dans les quartiers du Brabant. L'Assemblée de Hollande commença hier. Monsieur Friquet, & Richard Secretaire de l'Ambassade d'Espagne, sont fort assidus à visiter les Députez des Villes; ils parlent dans les mêmes termes que j'écrivis à Vôtre Majesté l'ordinaire dernier, & ajoûtent, que dans peu il arrivera de grands secours de vieilles Troupes d'Espagnols naturels.

La gelée a retardé l'arrivée de Dom Esteven de Gamarre. Je sçai qu'on lui a envoyé un Courier, pour se hâter de venir par terre, les bâteaux ne pouvant plus aller.

Pour la présentation de Cabo Corso, & du Vaisseau la Christine, on est convenu à 135000. écus; & il a fallu, à la priére du Resident de Suede, que j'aye eu deux Conférences avec Monsieur de Wit pour le porter à cette somme, la Compagnie Occidentale ne voulant pas passer cent mille écus. L'entremise de Vôtre Majesté leur a valu 35000. écus.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 15. Janvier 1665.

DEpuis avoir écrit mon autre Lettre, l'on m'a apporté la Copie de celle que Monsieur de Wit écrit à Monsieur van Beuningen. Votre Majesté verra par ses sentimens ceux de Messieurs les Etats. J'apprens par tous mes amis, qu'on doit presser Vôtre Majesté de se déclarer suivant le Traité. Les peuples sont fort animez, & accordent pour cette guerre tout ce qu'on leur demande. S'il étoit possible qu'elle pût rester neutre du consentement de l'un & de l'autre parti, en s'accommodant avec les Etats de quelques subsides qu'on donneroit secretement sous quelque prétexte, Vôtre Majesté en tireroit grand avantage pour tous ses Sujets & pour le Commerce; & la foi du Traité seroit observée, puisqu'il arrive souvent qu'on en change les conditions par le consentement des uns & des autres.

J'estime aussi que la crainte que le Roi d'Angleterre a que Vôtre Majesté ne se joigne aux Etats, lui feroit volontiers consentir qu'elle demeurât neutre, & que même on le lui pourroit faire comprendre ensorte qu'il en auroit obligation. Cette Assemblée est forte, & tous sont persuadez, que

ſi Vôtre Majeſté manque au Traité, il faut chercher à s'appuyer d'ailleurs, & ils vont ſi vîte en ces matieres, qu'avec l'aide même des cabales contraires on ne peut les retenir.

Le ſeul moyen que j'y vois (juſqu'à ce que Vôtre Majeſté ſe ſoit déterminée) eſt, que Monſieur van Beuningen mande ici, qu'il y a toûjours bonne eſperance qu'elle exécutera le Traité. On croit ici tout ce qu'il écrit comme un oracle.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades Le 16. Janvier 1665.

J'Ai vû ce matin ceans Monſieur van Beuningen, qui ne m'a rien dit d'approchant, quoique par la Lettre que Monſieur de Wit lui avoit écrite, il paroiſſe qu'on lui donnoit là deſſus quelques ordres. Il m'a ſeulement parlé de ſon voyage en Angleterre, en cas que le Roi le jugeât utile, & qu'il auroit plein pouvoir de faire l'accommodement. Il m'a donné une réplique à ma réponſe; mais comme elle eſt fort longue, je ne pourrai vous envoyer la Copie que par l'Ordinaire prochain: cependant vous la pourrez voir entre les mains de Monſieur de Wit, à qui je ne doute pas qu'il ne l'adreſſe aujourd'hui.

Dans

Dans la chaleur de la converſation, il m'eſt échappé de lui dire deux choſes qui l'ont fait rougir & pâlir en même tems; l'une, que je ſçavois que quelques-uns des principaux de leur Etat avoient ſouvent raillé de ce Traité, où nous nous étions laiſſé duper, & qu'eux avoient agi en habiles gens, en ce qu'ils avoient lié le Roi, ſans s'être en effet engagez en rien envers lui, parce que nous avions mal-habilement conſenti de laiſſer entiérement ouvert un côté pour nous attaquer, qui eſt celui de nôtre dernier Traité avec le Duc de Lorraine, & que toutes les Puiſſances qui auroient deſſein de nous attaquer, n'auroient qu'à prendre ce prétexte, qui étoit auſſi bon que tout autre, & feroient aſſûrées que les Etats ne ſe remueroient pas. Il m'a paru fort étourdi à ce diſcours, & n'a pû s'empêcher de dire d'abord, qu'il étoit juſte qu'on ôtât ce ſoupçon au Roi, & que les Etats garantiſſent toutes choſes à Sa Majeſté.

L'autre, que Meſſieurs les Etats, preſſant aujourd'hui le Roi d'une déclaration qui ne leur ſerviroit préſentement de rien, ne conſideroient gueres, qu'elle jetteroit d'abord l'Angleterre dans une étroite liaiſon avec l'Eſpagne, & que même tel cas pourroit arriver, que Sa Majeſté, après avoir ſoûtenu les Etats, les verroit auſſi dès le lendemain entrer dans la même Ligue contr'elle: de ſorte qu'il ſe pouvoit dire, que ſans en tirer aucun avantage, leſdits Etats vouloient obliger le Roi à rui-

ner

ner tous ſes intérêts pour leur conſidération. Il a voulu me faire croire que les Etats ne prendroient jamais cette reſolution, non plus qu'en l'année 1659. que l'on croyoit les Païs-Bas perdus. J'ai reparti, que leur procedé depuis cela, & même la derniere Négociation de Monſieur de Wit avec vous, avoit bien fait voir le contraire à découvert, & tous leurs veritables ſentimens.

Il a repliqué, qu'il n'avoit jamais été d'avis de cette Négociation, & qu'il avoit dit d'abord, que ce n'étoit qu'un amuſement de part & d'autre, pour découvrir les intentions que chacun avoit, & ajoûta, qu'il faudroit chercher des ſûretez. J'ai répondu, que je ne ſçai ſi on en pourroit trouver de ſuffiſantes, tant leurs Peuples étoient faſcinez de cette opinion, qu'il falloit toujours une barriere entre la France & l'Etat, & nous nous ſommes ſeparez; mais je crois que ces deux medecines que je lui ai miſes dans le corps ne laiſſeront pas d'opérer. Mon but a été de lui faire connoître, qu'il pourroit faire de telles ouvertures, qu'elles vaincroient facilement beaucoup d'obſtacles.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 22. Janvier 1665.

VOtre Lettre du 16. de ce mois me fut renduë hier au soir fort tard. Monsieur van Beuningen n'a rien mandé à Messieurs les Etats, ni à Monsieur de Wit, des deux choses que vous lui avez dites, qui assûrément lui auront donné bien à songer, & qui ne peuvent que produire un bon effet dans son tems. Sa Lettre à Monsieur de Wit porte, que vous lui avez dit, que le Roi avoit chargé son Ambassadeur de presser le Roi d'Angleterre d'accepter la Médiation, & d'entendre à un accommodement, & que ne le faisant pas, Sa Majesté sera obligée de tenir le Traité qu'elle a fait avec Messieurs les Etats, & qu'on n'avoit pas encore eu réponse là-dessus: ce qui l'a obligé de surseoir les ordres qu'il a d'entrer en discours sur la proposition de Neutralité, en payant en argent la solde des hommes que Sa Majesté doit fournir par le Traité, sans que cela paroisse. Il dit qu'il a crû aussi n'en devoir pas faire l'ouverture; mais que c'est plûtôt aux Ministres du Roi, parce que cela regarde sa commodité & celle de ses Peuples.

Il rend compte de ce qu'il vous a dit touchant

chant le pouvoir qu'il a de négocier en Angleterre, & d'y aller lui-même si le Roi le trouve à propos: & ensuite il mande, que quoique Messieurs les Ministres lui ayent dit, que le Roi n'a pas traité de Tanger, il sçait de bonne part, qu'une grande Voiture d'argent est partie, conduite par cent Mousquetaires du Roi, pour aller au Havre de Grace, qu'ils ont couché à Pontoise, & que ce ne peut être que pour envoyer en Angleterre pour l'acquisition de Tanger, & que cet argent servira à leur faire la guerre. En cas que cela se trouve veritable, il finit en disant, qu'on ne sçauroit rien juger des intentions du Roi, que les apparences sont qu'il veut tenir le Traité, mais que les effets sont tardifs. Il dit aussi que vous l'avez assûré, que Sa Majesté écrit en Suede favorablement pour Messieurs les Etats; c'est tout ce que contient sa Lettre. La réponse que Monsieur de Wit lui fit, se rapporte à celle de l'autre Ordinaire, & approuve tout ce qu'il a fait, mais le prie de n'oublier rien pour découvrir au vrai si cet argent, dont on lui parle, passe jusques en Angleterre.

Monsieur de Wit est tellement occupé à l'Assemblée qu'il n'a été qu'un moment avec moi, & m'a seulement dit qu'il falloit encore attendre un Ordinaire pour sçavoir la reponse du Roi d'Angleterre, ensuite de laquelle on pourroit découvrir les sentimens de Sa Majesté. Il m'a confirmé tout ce que je vous marquai ci-dessus de la Lettre de Monsieur van Beuningen, dont j'ai eu Copie dès qu'elle a été déchiffrée.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 23. Janvier 1665.

JE dois réponse à vos dépêches des 8. & 15. de ce mois. Vous avez agi en très-habile Ministre quand vous avez eu la pensée de disposer les Etats à souhaiter pour leur propre intérêt que je demeure neutre; & à dire vrai, il y a tant de raisons qui les y doivent obliger, que je n'ai point été surpris que le Sieur de Wit les ait comprises d'abord, & ait promis de s'y employer auprès desdits Etats. Cependant, quoique cela se soit passé dès le commencement de ce mois, le Sieur van Beuningen n'en a pas encore dit un mot ici, ni rien qui en approche, au contraire il presse plus vivement que jamais ma déclaration.

La derniére réponse que Lionne lui fit avant-hier, par mon ordre, sur ses instances, a été que le Milord Hollis m'avoit mis en main, depuis deux jours, un long Ecrit de la part du Roi son Maître, par lequel il prétend prouver clairement que les Etats sont les agresseurs, non moins dans l'Europe qu'en Afrique, & que j'examinois à présent les fondemens dudit Ecrit, & n'ometrois cependant aucune diligence à Londres pour porter les choses à un accommodement, dont j'ai même quelque esperan-

ce,

ce, & cela en conformité du Traité de 1662. , qui veut que pendant quatre mois j'employe tous mes ſervices pour accommoder les differens qui auroient cauſé encore rupture entre les Etats & d'autres Princes; quoique, ſelon la prétenſion des Anglois, ces quatre mois n'ayent pas même encore commencé de courir, parce qu'à leur dire il n'y a point de rupture, mais ſeulement des repréſailles accordées pour des dommages reçus.

Pour revenir maintenant à ce que le Sieur de Wit vous a dit ſur vôtre ouverture touchant ma Neutralité, qu'il ne deſaprouvoit pas vôtre penſée, & qu'il en communiqueroit aux Etats; mais qu'il faudroit pour cela que je donnaſſe ſecretement l'argent en ſubſide des douze mille hommes pour les quatre mois, ce qui ne ſeroit ſçû de perſonne: Je vous ferai remarquer, que cela n'eſt pas approuver, comme il dit, vôtre propoſition, & qu'au contraire je commencerois par là à exécuter le Traité, puiſqu'il ne s'explique point qu'après les quatre mois expirez les Etats ſeroient ſatisfaits, au lieu de la rupture, que je continuaſſe à leur payer le même ſubſide, & ils voudroient peut-être alors exiger encore de moi des conditions plus hautes pour me dégager. C'eſt pourquoi, en attendant qu'ils s'expliquent nettement, il vaut bien mieux que je garde les dehors, & me tienne juſques ici dans les termes généraux, qu'il faut examiner qui eſt le veritable agreſſeur, & ſi une guerre faite notoirement pour la Gui-

née,

née, me peut obliger dans l'Europe à l'exécution du Traité; outre que, quand lesdits Etats feroient nettement la déclaration de se contenter pour toûjours du subside des douze mille hommes, je n'ai pas encore pris ma resolution si j'y devrois donner les mains, étant fort à considerer, que par cette conduite peut-être desobligerois-je également les deux parties: il sera bon néanmoins que vous mettiez, s'il est possible, les choses en état, que de la part des Hollandois on me fasse positivement cette offre.

J'ai eu quelque soupçon que celui qui vous a donné la Lettre du Sieur de Wit à van Beuningen, l'a fait de concert avec ledit de Wit, & si vous repassez par dessus, vous y trouverez des choses qui peuvent donner cette pensée. Il est mal-aisé que dans la suite, si cet homme continuë à vous donner de pareilles copies des Lettres qui s'écriront l'un à l'autre, on ne s'aperçoive bien-tôt, s'il le fait de participation dudit de Wit.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 29. Janvier 1665.

JE suivrai les intentions de Vôtre Majesté sur l'état des affaires présentes, ainsi qu'elle me l'ordonne par les deux dépêches

qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 23. de ce mois. Le Sieur van Beuningen a encore écrit au Sieur de Wit cet ordinaire, qu'il falloit bien se garder de sortir par aucune proposition hors du Traité, mais bien s'accommoder, autant qu'il se pourroit, aux ouvertures que Vôtre Majesté lui feroit pour sa commodité. L'avis du Sieur van Beuningen a été approuvé des Etats, & comme le même homme m'a donné la Copie ci-jointe de sa Lettre, Vôtre Majesté verra si tout ce qui s'est passé entre Monsieur de Lionne & lui est conforme à la verité.

Je ne sçaurois encore bien juger, si le soupçon que Vôtre Majesté a eu de cet homme qui me donne les copies des Lettres aura lieu; dans la prémiere il y a des choses qui le feroient croire, si elles n'avoient été dites dans l'Assemblée par le même de Wit, sur les points de la réponse que Messieurs les Etats faisoient audit van Beuningen, ce qui marque que puisque la Lettre des Etats étoit conçûë en ces termes, il étoit inutile de me faire tomber la sienne entre les mains, puisqu'il n'ignore pas que j'ai des amis dans la dite Assemblée qui m'avertissent de tout ce qui s'y passe & s'y resout.

La visite que je reçus hier de Monsieur de Wit a été differente des autres. Je l'ai trouvé tout-à-fait préoccupé des avis de van Beuningen, & dans nôtre conversation il m'a dit deux fois, que dans les conferences que Monsieur de Lionne avoit euës avec van Beuningen, il lui avoit entremêlé

tremêlé que les Etats étoient tellement fascinez de l'opinion de vouloir toûjours avoir une Barriere entre la France & eux, que ces fausses maximes leur pourroient plûtôt nuire que servir, par les ombrages que le tems feroit naître, & qu'il n'étoit pas difficile d'entendre qu'on voudroit venir à quelque nouveau Traité. Sur quoi il me disoit nettement, que tant qu'il auroit du crédit dans l'Etat, il n'y consentiroit pas, & qu'il valoit bien mieux une fois pour tout voir clairement si Vôtre Majesté veut tenir le Traité de 1662., que de s'embarasser dans de nouvelles propositions d'un Traité qui n'auroit non plus de tenuë que le prémier; qu'il espere pourtant que Vôtre Majesté fera reflexion sur l'engagement de sa parole Royale, & qu'il n'avoit rien à ajouter à tout ce que van Beuningen avoit dit & repliqué à Monsieur de Lionne, pour refuter ce que les Anglois alléguent de leur part, & justifier leur procédé.

Il m'ajoûta, que jusques à présent ledit van Beuningen n'a eu aucune communication de ce qui a été écrit par Vôtre Majesté en Angleterre & en Suéde, mais seulement en termes généraux, qu'elle avoit écrit fortement pour leurs intérêts, sans sçavoir quoi.

Que d'ordinaire après un Traité si solemnel comme celui qui est entre la France & cet Etat, où l'union & la liaison doit paroître en tout contre les agresseurs, on se donne les Mémoires & les

 Copies

Copies des Lettres les uns aux autres, mais que cela n'avoit pas encore été fait.

Je luî ai répondu que j'étois aſſûré, des bonnes intentions de Vôtre Majeſté pour cet Etat, & qu'il étoit de la prudence d'examiner les Mémoires & les raiſons des Anglois, avant de ſe déterminer ; que Vôtre Majeſté avoit à conſidérer ſes peuples, à ne les porter pas avec précipitation dans une guerre, ſans avoir auparavant bien examiné le fait, & agi en Roi Très-Chrétien, en tâchant de donner la paix aux deux parties.

Qu'il ne pouvoit pas douter des diligences que Vôtre Majeſté faiſoit pour cela, qu'il en falloit attendre les réponſes, qui ſeroient peut-être plus favorables qu'on ne croit.

Que dans les grandes affaires il y a de petits expédiens qui menent au même but ; que je lui avois propoſé de moi-même celui de la Neutralité de Vôtre Majeſté, qu'il ne l'avoit pas deſaprouvé, que pourtant il y avoit ajoûté une condition de ſubſide (dont je n'avois pas parlé, & qui changeoit ma propoſition) que s'il l'eût fait faire par Monſieur van Beuningen, il auroit pû connoître les ſentimens de Vôtre Majeſté, & abreger les affaires ; mais que ſe roidir à qui parlera le prémier, & avoir une grande guerre ſur les bras, à ſatisfaire pluſieurs Princes voiſins fort mal contens, & gouverner des peuples qui ont les armes à la main au prémier dégoût qui leur arri-

ve,

ve, ou à la prémière perte qu'ils feront par Mer, il me ſemble qu'une perſonne auſſi ſage & auſſi prudente que lui ne doit pas dire, que rien ne ſeroit capable de lui faire entendre d'autres propoſitions de Traité, & qu'il falloit s'en tenir à celui de 1662: voulant bien lui dire comme ſon ami, que ſi les Etats perdoient une bataille, ou que quelque groſſe Ville vint à ſe ſouſtraire de l'autorité de l'Etat, comme Utrecht fit ſous le Prince Maurice, leſdits Etats ſeroient bien aiſe en ce cas de changer le Traité de 1662., & d'obliger Vôtre Majeſté à une protection encore plus forte, & de s'engager auſſi eux-mêmes plus avant. Nous nous ſeparâmes là-deſſus. J'ai crû devoir parler de la ſorte pour lui donner à ſonger, & attendre un autre ordinaire pour m'expliquer davantage s'il m'en ouvre le chemin.

Cependant les Cabales d'Eſpagne agiſſent fortement auprès des Députez des Villes, pour les perſuader que Vôtre Majeſté les amuſe, & ne veut pas tenir le Traité, & que même elle donne ſous main de l'argent aux Anglois pour leur faire la guerre.

Vôtre Majeſté jugera mieux que perſonne par ſa prudence la conſéquence de tous ces diſcours, & y fera s'il lui plaît ſes judicieuſes réflexions. Je me contenterai ſeulement de lui rendre compte de tout ce qui ſe paſſe, & de m'oppoſer à tous ces artifices par les voyes les plus propres pour les détromper.

J'ajoûte ici, que comme les Etats ont pris resolution de ne faire aucune ouverture à Vôtre Majesté qui déclinât du Traité de 1662., je n'ai pas jugé à propos d'entrer plus avant en matiére sur la proposition de la Neutralité.

Sa Majesté verra par les ordres qu'on donne au Sieur van Beuningen, s'il sera à propos de lui faire quelque ouverture par Monsieur de Lionne, laquelle il a ordre d'écouter, & de s'accommoder à ce qui conviendra le mieux à Vôtre Majesté, sans pourtant déroger à l'obligation du Traité.

Ce terme me fait faire grande réflexion sur tout ce que Vôtre Majesté a fort bien remarqué par sa même dépêche, que quand on conviendroit d'un subside pour les quatre mois, ils pourroient, après qu'ils seront expirez, demander encore de nouvelles conditions plus hautes pour l'exempter de la rupture.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 19. Janvier 1665.

DEpuis avoir écrit mon autre Lettre, j'ai été averti par mes Amis, qu'il étoit à propos que je visse les principaux Députez de la Province de Hollande, avant qu'ils écrivissent dans leurs Villes

le

le peu d'eſpérance qu'ils ont que Vôtre Majeſté exécutera le Traité de 1662. Ce qu'ils ont conçû par la Lettre de Monſieur van Beuningen du 23., prenant le délai qu'il y marque pour un prétexte & une défaite; dequoi ils ſe laiſſent encore perſuader par les fortes ſollicitations de Friquet & de Richard, qui ſont continuellement chez eux, pour leur dire que Vôtre Majeſté ne veut que les embarquer dans une guerre pour les laiſſer là, & profiter du débris des uns & des autres; qu'après un Traité ſi clair que celui qui a été fait entre la France & les Etats, la déclaration de Vôtre Majeſté eût dû paroître en leur faveur, ſi ſon intention eût été bonne, & qu'ils voyent bien à préſent qu'ils les avoient avertis, il y a deux mois, de ce qui arrive à cette heure.

Je les ai tous vûs & entretenus, conformément aux raiſons que Vôtre Majeſté m'a alléguées dans ſes dépêches. J'ai bien remarqué à leur froide reception qu'elles ne les perſuadent pas, & que cette Aſſemblée ne ſera pas favorable à Vôtre Majeſté, ſi les choſes traînent long-tems dans l'incertitude où on eſt; & il ſera mal-aiſé de faire revenir les eſprits dans une bonne aſſiette, ſi la Cabale d'Eſpagne a le tems de les détourner à ce qu'ils déſirent.

Ainſi Vôtre Majeſté me permettra de lui dire avec le reſpect que je dois, & avec le zèle & la paſſion que j'ai pour ſon ſervice, qu'il eſt abſolument néceſſaire qu'elle ſe détermine au parti qu'elle doit prendre;

dre; car s'il arrive que celui de conserver Messieurs les Etats lui soit le plus avantageux, il n'y a plus de tems à perdre; un autre ordinaire comme celui-ci nous feroit perdre l'affection des principaux Députez de la Hollande & de leurs Villes, qu'on ne sçauroit après ramener avec des années entiéres.

Vôtre Majesté verra les Reglemens & les Resolutions que Messieurs les Etats ont prises sur les affaires présentes. On a proposé de lever douze mille hommes, la Compagnie des Armateurs, & quatre millions de fonds. On distribuë depuis hier les Lettres de marque & de représailles. Lesdits Armateurs font état d'avoir soixante Navires en Mer dans deux mois.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 30. Janvier 1665.

LA Lettre que vous avez écrite à Lionne le 22. de ce mois me donne occasion de vous dire deux choses : l'une, que si le Sieur de Wit vous parle de cette voiture d'argent qu'on a vû aller d'ici au Havre, vous l'assûriez en homme d'honneur, qu'elle ne regarde point l'acquisition de Tanger, dont il ne s'est jamais dit un seul mot, en quelque maniére que ce soit; c'est une verité

rité conſtante dont vous pouvez repondre ſur ce que je vous en mande: & il eſt bon de détromper ledit de Wit de l'opinion qu'il pourroit avoir concûë, que cet argent puiſſe ſervir aux Anglois à leur faire la guerre; car il ne paſſera pas en leur païs, ni en aucun autre dont ils en puiſſent profiter.

L'autre, que ſi van Beuningen attend que l'on lui faſſe ici la propoſition de Neutralité, en payant en argent le ſubſide des douze mille hommes, il attendra long-tems, & vous en voyez bien la raiſon; car ſi cette ouverture venoit de moi, ce ſeroit avouër formellement que le Roi d'Angleterre eſt l'agreſſeur, & que je ſuis obligé aux acceſſoires d'une guerre qui ſe fait pour la Guinée, n'étant pas obligé au principal, qui ſont les deux points eſſentiels dont je ne demeure pas d'accord: cependant il en arriveroit que Meſſieurs les Etats prendroient mon argent, & ne laiſſeroient pas en d'autres tems de prétendre que j'aurois manqué au Traité, ayant refuſé de rompre, & propoſé des temperamens pour m'en diſpenſer. Il faut donc que ce ſoient leſdits Etats qui, reconnoiſſant qu'il n'eſt pas bien clair que le cas qui arrive aujourd'hui me doive obliger à une rupture en exécution du Traité, me propoſent ledit temperament, comme une choſe laquelle en toutes façons leur ſera fort avantageuſe, & peut-être plus que la rupture.

J'ajoûterai à cela, que j'ai grand ſujet de

 me

me plaindre du peu de ſecret qu'on garde de de-là ſur ce qui ſe paſſe entre nous : ſçachant à n'en pouvoir douter, que le Miniſtre d'Eſpagne à la Haye, & ceux d'Angleterre à Londres, ont déja eu non ſeulement communication, mais une Copie mot à mot de la prémiere réponſe que Lionne lût par mon ordre à van Beuningen, & qu'ils ſçavent même les uns & les autres juſques aux moindres choſes & aux propres paroles que Lionne & ledit van Beuningen ſe ſont dites en diverſes Conférences, de ſorte qu'il vaudroit autant qu'ils y appellaſſent à l'avenir le Marquis de Fuentes & le Mylord Hollis. Quel moyen reſte-t-il après cela de traiter d'affaires? Auſſi ai-je été obligé d'ordonner à Lionne, que la prémiere fois qu'il verra ledit van Beuningen, il lui déclare que je l'ai chargé d'écouter tout ce qu'il voudra dire, pour en rendre un compte exact; mais je lui ai défendu d'y répondre un ſeul mot, juſques à ce qu'ayant pris ma derniere réſolution, il aura ordre de la lui faire ſçavoir.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 30. Janvier 1665.

LE Roi d'Angleterre ne répond pas bien à Monsieur de Comminges sur les propositions & instances pour l'accommodement, & il se voit, ou qu'il n'est pas le Maître d'agir autrement après les engagemens qu'il a pris avec son Parlement, ou qu'il désire absolument la guerre. Je n'ai pas crû devoir faire encore sçavoir cette mauvaise nouvelle à Monsieur van Beuningen, parce que l'espérance dont je le flatte d'un accord, nous sert pour gagner du tems, avant que de lui faire une réponse précise.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 31. Janvier. 1665.

TRès-chers, grands Amis, Alliez & Confédérez, le soin obligeant que vous avez pris, dès que vous avez sçû l'indisposition de la Reine nôtre très-honorée Dame & Mere, de contribuer à sa guerison, par l'ordre que vous avez envoyé à l'Empiri-

pirique de la Mairie de Boiſleduc de partir promptement, nous a été d'autant plus agréable, qu'il s'agiſſoit d'une ſanté qui nous eſt infiniment precieuſe ; auſſi vous ſçavons-nous beaucoup de gré de cette nouvelle marque de vôtre affection, & nous prenons occaſion de vous le témoigner par cette Lettre, en renvoyant ledit Empirique au lieu de ſa demeure, après être demeurez fort ſatisfaits de ſa capacité, de ſes ſoins & des bons conſeils qu'il a donné. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers, grands Amis, Alliez & Confédérez, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Paris le 31. Janvier 1665.

Vôtre bon Ami Allié & Confédéré,

LOUIS.

DE LIONNE.

La Suſcription étoit :

A nos très-chers, grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

M. E.

MEMOIRE

De Monſieur *van Beuningen*, préſenté au Roi Très-Chrêtien, Le 1. Février 1665.

LE ſouſigné Envoyé par les Seigneurs Etats des Provinces-Unies des Païs-Bas au Roi Très-Chrêtien, ſe trouve obligé par les ordres qu'il a de Meſſeigneurs ſes Maîtres, de repréſenter à Sa Majeſté, qu'ils ont eu des nouvelles certaines de Londres, que les Anglois traitent en priſonniers de guerre ce qui leur reſte de Matelots qu'ils ont trouvé ſur les Navires Marchands, pris par eux ſur les ſujets deſdites Provinces, & que le nom de répréſailles générales, dont ils ont baptiſé la guerre qu'ils font, n'a pas été nouvellement inventé par eux avec aucune intention de donner des bornes à leurs hoſtilitez, mais ſeulement par une ſubtilité qui n'eſt pas aiſée à comprendre, pour faire valoir cette illuſion à lever tout obſtacle qui pourroit empêcher la confiſcation deſdits Navires, les Avocats de l'Amirauté à Londres ayant avancé, qu'autrement, & en cas que la guerre vint à être déclarée avant la confiſcation, ils ne pouvoient être adjugez au fiſque ſelon les formes, comme des biens ennemis, la guerre n'ayant pas été auparavant déclarée: que ſans cette ſupercherie, tant s'en faut que les Anglois ſe tiennent aux termes de repréſailles, qui ne s'exercent point par les Princes,

 mais

mais qui se donnent par eux aux particuliers, jusques à certaine somme, & après des verifications requises en tel cas; qu'au contraire, non contents d'exercer une guerre formelle contre lesdites Provinces-Unies, ils pretendent dès à présent d'en faire ressentir les effets aux Nations neutres, ayant fait insinuër par leurs Ministres residans ès Villes Anseatiques, (comme il paroît par la Copie de son Mémoire au Magistrat de Bremen, ici joint) qu'ils déclareront de bonne prise tous Navires que les inhabitans de ladite Ville pourront ci-après s'acquerir desdites Provinces-Unies, comme aussi tous biens & Marchandises desdits inhabitans, quoique chargez dans leurs propres Navires, en cas qu'il se trouve avec iceux la moindre chose appartenante aux sujets desdits Seigneurs Etats.

Et puisqu'il est évident par-là que lesdits Anglois n'omettent plus rien des hostilitez d'une guerre ouverte, mais l'exercent en tous points, même avec des excès qui intéressent grandement tous les Peuples neutres, & que le défaut de la déclaration ne peut plus être allegué que pour la faire considérer comme d'autant plus injuste, & qu'ainsi le cas de l'Article cinquiéme de l'Alliance entre Sa Majesté & lesdits Etats existe, sans être plus sujet à aucune contestation, Sa Majesté est priée encore très instamment de la part desdits Seigneurs Etats, de ne vouloir plus différer les resolutions que sa justice & son affection Royale pour ses Alliez, & la part qu'Elle prend à leurs intérêts dans une cause si juste, & où l'obligation de l'Alliance qu'ils ont l'honneur d'avoir avec elle est

si

si notoire & inconteſtable, lui inſpireront, & ainſi de vouloir faire jouïr proviſionellement leſdits Seigneurs Etats de l'aſſiſtance promiſe dans ledit Article : Sa Majeſté pouvant aiſément pénétrer de quel eſprit ſont portez les Auteurs de cette guerre, & ce qu'on a ſujet d'apprébender du ſuccès de leurs Armes, puisque les ayant à peine pris en main en Europe, ils prétendent déja ôter aux peuples neutres la liberté de s'acquerir les Navires que le Droit des Gens leur permet, & d'établir des maximes qui tirent après elles des recherches & vexations en Mer, qui doivent cauſer une interruption générale de tout le Commerce.

Ledit ſouſigné ne veut pas douter, qu'après cela il ne reſte aucune conſidération qui puiſſe retarder leſdites Reſolutions de Sa Majeſté, puisque même il y a déja quelque tems que l'on a expoſé, de la part de l'Angleterre, tout ce qu'on veut faire ſervir pour charger leſdits Seigneurs Etats de l'agreſſion ; qu'il n'y a pas à douter, qu'après les informations très-veritables qui ont été données à Sa Majeſté par leſdits Seigneurs Etats, & de leur part, elle ne reconnoiſſe qu'il n'y a aucun fonds de Juſtice en ce que les Anglois avancent pour autoriſer leurs Armes, tant s'en faut pour faire paſſer leſdits Seigneurs Etats en cette guerre pour Agreſſeurs, ni pour donner aux hoſtilitez commencées en Europe le nom d'une guerre d'Afrique, lui ſouſigné s'offrant de faire connoître plus particuliérement, ſi beſoin en eſt, cette verité en tous les points où il y pourroit reſter aucune ombre de diſpute, ſi tant eſt qu'il en puiſſe reſter aucune.

Mais

Mais comment en peut-il rester aucune, puisque lesdits Seigneurs Etats, dès les prémiers débats avec l'Angleterre, ont communiqué à Sa Majesté tout ce qui pouvoit servir à l'assûrer de la justice de leur procédé, & de la sincérité de leurs intentions pour la conservation de la paix, & que Sa Majesté n'a jamais fait avancer une seule parole, qui pût marquer qu'elle ne restât entiérement satisfaite de leurs actions.

Outre que les cas arrivez, après la conclusion du dernier Traité entre le Roi d'Angleterre & lesdits Seigneurs Etats, que les Anglois ont fait servir de sujet de plainte, ont été dénombrez, & la verité de ce qui s'y est fait par lesdits Etats deduite dans la proposition faite à Sa Majesté, & baillez par écrit par ledit soussigné le 29. du mois de Decembre passé, & qu'il n'y a rien en tout cela qui puisse marquer en la conduite desdits Seigneurs Etats que de la moderation & de la justice, & un soin très particulier à ne laisser aux Anglois le moindre sujet de juste plainte: Ce qui étant chose notoire, comme aussi que les cas arrivez devant la conclusion dudit Traité ne peuvent servir en aucune maniére à la justification des armes Angloises, selon le contenu dudit Traité; les mêmes Anglois ne s'étant pas seulement plaint dans toutes ces entrefaites d'aucun de ces cas-là, & n'ayant demandé aucune reparation; chose qui au moins devoit précéder la voye des armes: il n'en doit pas passer pour moins notoire & évident, que ceux qui par-tout ont été les prémiers à attaquer les Places, Forts, Navires, & Sujets desdits Seigneurs Etats, sont les veritables Agresseurs. Car

Car pour ce qui est de l'envoi du Vice-Amiral de Ruyter aux Côtes d'Afrique, il ne peut plus être mis en contestation, par les nouvelles de ce qu'il y fait en exécution de ses ordres, qu'ils n'ayent été tels que l'on se doive plûtôt étonner de la grande retenuë desdits Seigneurs Etats envers les Anglois, que de les accuser d'aucun excès à leur égard; & tant s'en faut que le quatorziéme Article dudit Traité entre l'Angleterre & lesdits Seigneurs Etats leur ait ôté cette voye d'une légitime & nécessaire défense, dont ils ont usé contre les Usurpateurs de leurs Forts, Navires & Biens, qu'au contraire il leur en laisse l'entier usage en des termes très exprès, disant que les contrevenans seront punis, & non autres paroles, qui montrent que la punition, au cas susdit, a pû être faite par lesdits Seigneurs Etats, & qu'ils n'ont pas été obligez de laisser ces Usurpateurs dans leurs Forts, & d'aller solliciter la justice en Angleterre tout un an durant.

Et puisque par les éclaircissemens sur ces points est entiérement levé tout ce que Sa Majesté a avancé dans sa prémiére réponse à ladite proposition devoir être de plus près examiné avant qu'il se déclarât en conformité de ladite Alliance, lesdits Seigneurs Etats auroient tort d'appréhender de plus longs délais, dans l'attente où ils sont de devoir à la fin jouïr de l'accomplissement de la parole Royale de Sa Majesté, qui paroit si clairement engagée en cette rencontre. Ce premier Février 1665.

VAN BEUNINGEN.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 5. Février 1665.

L'Ordinaire est arrivé si tard, que je ne pourrai pas faire réponse aux deux dépêches que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 30. du passé. Monsieur de Wit est si occupé dans les délibérations qu'on prend à l'Assemblée, qu'il n'est pas visible. Son crédit a paru en faisant passer & agréer dans toutes les Villes le double des impositions ordinaires & le deux-centiéme denier. Le tout montera à vingt-cinq millions, & cela se leve sans aucune difficulté, les Villes mêmes offrant d'en faire les avances. Ce qui est de plus considérable, c'est le consentement que la Ville d'Amsterdam a donné de l'interdiction de toute sorte de Commerce pour un an, même des pêches du harang & de la baleine, dont l'État profite de douze mille matelots qui étoient employez audit Commerce. Il ne se peut pas voir plus d'union ni plus de chaleur qu'il y a dans ces Provinces pour soutenir cette nouvelle guerre. La suite du tems fera voir quels évenemens elle produira. Cependant comme je dois rendre compte à Vôtre Majesté de l'état des affaires présentes, je dois l'avertir, qu'après la lecture de la dépêche de Mon-

Monsieur van Beuningen du 30. à Messieurs les Etats Généraux, on ne doute plus que les longueurs qui paroissent dans l'examen qui est l'agresseur, ne soient un indice que Vôtre Majesté ne veut pas tenir le Traité, & les veut laisser engager pour profiter de leurs débris. C'est ainsi qu'on en parle dans les Assemblées, & dans toutes les Compagnies de la Haye.

Un de mes amis, & qui a du plaisir de voir tous les Esprits préoccupez que Vôtre Majesté manque au Traité, m'a dit sçavoir avec certitude qu'on a donné ordre à Monsieur van Beuningen de demander la derniere réponse de Vôtre Majesté, & que si elle est douteuse comme les autres, il a ordre de s'en revenir, & laisser la négociation entre les mains de Monsieur Boreel.

Messieurs les Etats ont nommé deux Ambassadeurs Extraordinaires pour Suéde & Dannemarc, qui doivent partir dans peu de jours, pour sçavoir aussi la résolution de ces Couronnes. Vôtre Majesté n'ayant pas pris la sienne sur le parti qu'elle doit prendre, elle a grande raison de ne parler pas le prémier sur la Neutralité; & comme les Lettres de Monsieur van Beuningen ont fait connoitre à Messieurs les Etats, que de faire cette ouverture, c'est se relâcher du Traité qui leur est tout-à-fait avantageux; & qu'ils ont approuvé sa pensée, je ne voi pas que cette proposition puisse aller plus avant.

Vôtre Majesté sçait ses intérêts, & connoit

noit mieux que perſonne ſes affaires ; je ne lui parlerai que de ce que je vois ici, afin qu'un jour elle ne m'en faſſe pas des reproches.

Si le Traité de 1662. ne s'exécute, on croit ici tout ce qui a été dit depuis deux mois par la cabale d'Eſpagne: on prend les délais pour examiner qui eſt l'agreſſeur, pour un amuſement, qu'ils diſent leur être plus nuiſible que de ne tenir pas le Traité; & comme certainement ils prendront bientôt une reſolution qui ne ſera pas agréable à Vôtre Majeſté, pénétrant bien que toutes choſes tournent à cela, j'ai eſtimé l'en devoir avertir, afin qu'elle prenne ſes meſures ſur le parti qu'elle doit prendre.

Si Meſſieurs les Etats viennent à quelque reſolution qui les ſépare de Vôtre Majeſté, il ſeroit à ſouhaiter deux choſes; l'une, qu'elle traitât de la Duché de Cleves & Comté de Meurs avec Monſieur l'Electeur de Brandebourg, ainſi qu'il avoit fait avec feu Monſieur le Prince d'Orange dix jours avant ſa mort, par le moyen de Madame la Princeſſe d'Orange Doüairiere, dont les conditions étoient, que le Prince lui donnoit la Comté de Meurs, qui eſt une Souveraineté relevant de l'Empire, valant quatre vingt mille livres de rente, & trois millions de livres en argent comptant, & ſix cens mille livres à Madame la Princeſſe ſa Mere, pour le ſoin qu'elle avoit pris d'y diſpoſer l'Electeur. Le projet de ce Traité a été trouvé par les Etats dans la Caſſette du Prince après ſa mort.

L'au-

L'autre, la prémiere manquant, feroit de traiter avec le Duc de Neubourg de la Duché de Juliers. Ayant l'un ou l'autre de ces Païs, & des Troupes qui y peuvent être logées fort commodément, avec l'alliance de l'Electeur de Cologne, de celui de Brandebourg & du Duc de Neubourg, Vôtre Majesté mettroit en peu de tems une Armée considérable sur pied, sans faire des levées que dans les Etats de ces trois Princes; ce qui étant joint à un vieux Corps François que Vôtre Majesté y tiendroit toûjours, je la puis assûrer qu'on feroit bien agir Messieurs les Etats comme elle voudroit, & qu'ils n'oseroient pas prendre le parti de soutenir la Flandre, si elle avoit une Armée postée dans un de ces lieux-là.

Mastricht feroit le même effet, mais dans les impressions qu'ils ont, il n'y a plus d'apparence d'y songer.

Tout ce qui va aux Etats ne peut être secret, & ce n'est pas par la voye de mon homme qu'on a eu avis de ce qui s'est passé dans les Conférences de Monsieur de Lionne & de Monsieur van Beuningen: deux jours après la réception des Lettres aux Etats Généraux elles sont publiques, parce qu'on en donne Copie à chaque Député pour les envoyer à leurs Provinces; ainsi cela passe par les mains de sept, & chacun a ses amis, à qui il donne Copie de tout ce qui se fait.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 6. Février 1665.

JE n'ai le tems cette fois-ci de vous écrire qu'un mot, étant accablé d'affaires. J'ai reçû vôtre dépêche du 29. Vous avez admirablement bien répondu à Monsieur de Wit, lorsqu'il vous a parlé avec hauteur, & qu'il vous a dit, qu'il valoit mieux une fois pour toutes voir clairement si le Roi veut tenir le Traité, &c. Monsieur van Beuningen m'a vû ce matin, & m'a pressé à son ordinaire. Je lui ai dit que le Roi attend aujourd'hui ou demain Monsieur de Ruvigny, à l'arrivée duquel il sçauroit si on peut esperer, ou non, un accommodement; après quoi je croyois qu'il prendroit sa resolution, & qu'il s'assûrât cependant que nos intentions étoient bonnes; ce qui est vrai.

Il a vû depuis Monsieur de Turenne, à ce que j'ai sçû, qui lui a tenu un fort bon discours, lui disant beaucoup de choses qui ne peuvent jamais sortir de ma bouche, parce que je parle toûjours de la part du Roi, & qu'un tiers peut donner des conseils: la substance a été, qu'ils ne se conduisoient pas bien de presser le Roi d'une déclaration, parce qu'en effet il y a, si l'on veut, cent bonnes raisons à leur dire, pour les-

lesquelles le Roi peut prétendre que le cas de la garantie du Traité n'est pas celui dont aujourd'hui il est question, & qu'ils devroient se contenter de sçavoir, que Sa Majesté ne veut pas qu'ils succombent, & croit avoir grand intérêt de l'empêcher; qu'avec ce fondement ils ne peuvent perir, & en peuvent tirer de grands avantages, & autres choses semblables. Monsieur de Turenne croit avoir convaincu ledit van Beuningen, & qu'il pourra écrire cet ordinaire en termes bien differens des autres: vous vous en appercevrez bien-tôt de de-là.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 12. Février 1665.

LE 7. de ce mois l'Assemblée de Hollande se separa jusques au 20. qu'elle doit recommencer. J'ai peu de chose cet ordinaire à mander à Vôtre Majesté. Je lui rendrai seulement compte de la visite que Monsieur de Wit m'a renduë, laquelle s'est passée avec moins de hauteur que la précédente, me disant qu'il falloit avoir patience, quoique les délais que Vôtre Majesté apporte à se déclarer suivant le Traité de 1662, leur cause beaucoup de préjudice.

Il me communiqua la Lettre que Monsieur

ſieur van Beuningen lui écrit, qui marque avoir vû Monſieur de Lionne, & n'avoir retiré encore aucune certitude pour leur ſecours pendant les quatre prémiers mois; qu'il lui avoit ſeulement dit que Vôtre Majeſté attendoit Monſieur de Ruvigny, & qu'enſuite elle prendroit ſes réſolutions; que cependant il le pouvoit aſſûrer que Vôtre Majeſté avoit des intentions très-bonnes & ſincéres pour les intérêts de Meſſieurs les Etats, le tout en termes généraux, ſans pouvoir tirer aucune conſéquence aſſûrée de ce qui arrivera.

Il lui écrit de plus la Conférence qu'il a euë avec Monſieur de Turenne, dont la ſubſtance eſt, que Vôtre Majeſté ne laiſſeroit pas perir Meſſieurs les Etats, qu'elle avoit écrit fortement aux Couronnes du Nord pour prendre leur parti, & qu'elle auroit pû trouver, ſi elle eût voulu, des prétextes aſſez forts pour s'exempter du Traité de 1662., n'étant pas bien clair qui eſt l'agreſſeur, des Anglois ou des Etats, ſi ſes intentions n'étoient bonnes. Sur quoi il a répondu, qu'il n'y avoit pas à douter, ſur tout ce qu'il a produit, que les Anglois ſont agreſſeurs, & qu'ainſi ce ne ſeroit pas ce prétexte qui retarderoit l'effet du Traité, mais bien plûtôt quelque cauſe ſecrete que le tems découvriroit; qu'il eſpéroit toûjours aux bonnes intentions de Vôtre Majeſté, & à l'effet de ſes favorables interceſſions envers les Couronnes du Nord.

Je lui répondis à tout ce que deſſus, que puiſque Monſieur de Lionne, qui parle de

de la part de Vôtre Majeſté, aſſûre Meſſieurs les Etats de ſes bonnes intentions, ils doivent être en repos, & agir ſur cette confiance que Vôtre Majeſté eſt leur meilleur ami.

Mais que j'étois obligé de l'avertir, que j'apprehende que dans la ſuite du tems la conduite de Meſſieurs les Etats ne ſera pas agréable à Vôtre Majeſté, s'ils n'y apportent les remédes néceſſaires.

Que Vôtre Majeſté ſe plaignoit qu'il n'y avoit nul ſecret parmi eux; qu'en Angleterre & en Eſpagne on avoit eu les Copies des Lettres que Monſieur van Beuningen a écrit à Meſſieurs les Etats ſur tout ce qui s'eſt paſſé dans diverſes Conférences qu'il a euës avec Monſieur de Lionne; que s'il faut rendre les affaires qu'on traite publiques, il faut en même tems renoncer à toutes ſortes de Traitez avec eux, n'y en ayant point dont l'éxécution ne demande des reſerves & du ſecret.

Et ſur cela je lui propoſai ce que j'arrêtai avec Monſieur le Prince d'Orange en l'année 1638., que le feu Roi devoit attaquer St. Omer, & le Prince Anvers. Je tombai d'accord avec lui, que je ferois le Traité avec Meſſieurs les Etats, ſans que l'article des Places y fût compris, lequel Traité ſeroit envoyé à l'ordinaire dans les Provinces, & qu'on me donneroit ſept Commiſſaires dépendans du Prince pour traiter avec moi, & pour faire un Article ſecret, où les Places ſeroient nommées, ce que j'ai continué tous les ans juſques à

 la

la mort du feu Roi, ayant fait durant treize ans tous les Traitez de Campagne, sans que les Etats Généraux ayent sçû quelle Place nous devions attaquer; qu'il me sembloit qu'il pourroit agir de même, & faire nommer sept Commissaires pour entendre les affaires secretes, avec pouvoir de les resoudre sans que cela passât par les Etats Généraux. Il me témoigna que c'étoit la voye la plus sûre, qu'il le proposeroit dès que l'Assemblée de Hollande seroit de retour; & que s'il la peut porter à y consentir, il ne doute pas d'y faire venir toutes les autres Provinces.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 12. Février 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant reçû plaintes de Charles Lamnel & de Philippe Mercier, Maîtres des Vaisseaux François nommez l'Esperance & le St. Valery, de ce qu'on les empêche de sortir de Rotterdam pour s'en retourner en France, a crû les devoir porter à Vos Seigneuries, afin qu'il leur plaise de donner ordre au College de l'Amirauté de ladite Ville, de les laisser partir sans aucun empêchement Et comme, outre le grand préjudice des Marchands, il

il ne ſe pourroit enſuivre que des inconveniens très-fâcheux, ſi d'autres Vaiſſeaux venoient à être retenus de même, ledit Ambaſſadeur Extraordinaire ſupplie Vos Seigneuries, de n'accorder pas ſeulement la permiſſion de ſortir aux deux Vaiſſeaux ci-deſſus, mais encore aux autres François, qui, ſous quelque mal-entendu, pourroient être retardez de même à l'avenir, & que la reſolution qui ſera priſe ſur le préſent Mémoire ſerve pour tous les Vaiſſeaux François qui ſe pourroient trouver en la même peine: ce que ledit Ambaſſadeur Extraordinaire eſpére de la juſtice & de l'équité de Vos Seigneuries, & même qu'elles y apporteront remede ſans aucun délai. Donné à la Haye le 12. *Février* 1665.

D'ESTRAD .

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 13 *Février* 1665.

J'Ai reçû votre dépêche du 5. de ce mois, où j'ai vû les mauvais & faux jugemens qu'on commence à faire dans les Provinces Unies des ſentimens que j'ai pour le bien de leur Etat. Je ne m'en mets pas beaucoup en peine, parce que la ſuite leur fera voir qu'ils ſe ſont abuſez. J'ai cependant occaſion de remarquer, que ces Peuples ſongent fort à leurs intérêts, & ſe ſouviennent très-peu de celui d'autrui, quand ils

preſſent une déclaration, qui non ſeulement ne peut préſentement ſervir à rien qu'à flatter leur paſſion contre l'Angleterre, mais qui peut leur être nuiſible en beaucoup de maniéres. Il me ſeroit même fort aiſé, ſi j'avois l'intention qu'ils croyent, de leur donner une réponſe négative, & de leur prouver par de très-pertinentes raiſons, ſinon à ceux qui ſont préoccupez, du moins à toutes perſonnes deſintéreſſées, que nous ne ſommes point dans le cas du Traité de 1662.; mais je n'en veux pas venir là, comme peut-être leur procedé d'aujourd'hui & leur viſée pour l'avenir le mériteroient, parce que quand je n'aurois point de Traité avec eux, mon intérêt eſt qu'ils ne ſuccombent pas en cette guerre, & que j'ai reſolu d'agir ſuivant ces intérêts, mais non pas entierement ſelon leur caprice. Au reſte, s'ils prennent pendant ce petit intervalle quelque réſolution qui me doive déplaire, comme vous témoignez l'apprehender, je ne ſçai ſi ce ne ſeroit point ce qui me conviendroit le plus; car je pourrois dès le lendemain conclure avec l'Angleterre ſur des offres très-avantageuſes qu'elle me fait; ce que je ne puis avec honneur, tant que les Etats ne feront point de démarches contre mes intérêts, & ne recevront aucune autre protection que la mienne. Ruvigny arriva hier de Londres, & ſur les Relations qu'il m'a faites de l'état de cette Cour là, & des divers ſentimens de tous ceux qui y ſont quelque figure, j'ai pris la reſolution d'y envoyer dans fort peu de jours

jours une célébre Ambaſſade Extraordinaire, composée de trois perſonnes, dont un Prince ou un Officier de ma Couronne ſera le Chef, le Sieur de Comminges le ſecond, & le troiſiéme un homme d'affaires & d'experience. Le but que je me propoſe en cela eſt, par cette démonſtration de grand éclat, qui devra d'ailleurs fort ſatisfaire les Provinces Unies, de preſſer vivement l'accommodement, & d'y travailler ſur les lieux ſans diſcontinuation, le Sieur van Beuningen étant lui-même perſuadé par les derniers avis qu'il a reçus de Londres, que le Roi de la Grande Bretagne & la plûpart de ſes Miniſtres le ſouhaitent intérieurement, quoiqu'ils ne veuillent pas bien s'en expliquer encore, à cauſe de l'engagement que la Cour a pris avec le Parlement.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 13. Février 1665.

MOnſieur van Beuningen m'a écrit un billet ce matin, pour me faire ſçavoir qu'il avoit appris que Monſieur de Ruvigny avoit hier rendu compte au Roi de toutes choſes, & pour me demander s'il ne me pourroit point voir, pour apprendre de moi la reſolution de Sa Majeſté. J'ai répondu, que le Sieur de Ruvigny avoit

 com-

commencé à entretenir Sa Majesté, & n'avoit pas achevé, & qu'il lui falloit outre cela quelque tems pour déliberer sur la matiére. J'en ai usé de la sorte, afin que vous fussiez le prémier qui publiât la resolution que Sa Majesté a prise d'envoyer une Ambassade d'éclat en Angleterre, dont je vous dirai confidemment entre vous & moi, que les derniers ordres, en cas qu'on ne puisse faire l'accommodement, seront fort avantageux à l'Etat. Pour le choix des personnes, je crois que ce sera Monsieur de Metz & Monsieur Courtin; mais je vous prie de n'en parler encore à personne, car je ne sçai si Monsieur de Metz se trouvera en état de faire ce voyage.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 19. Février 1665.

DAns la visite que Monsieur de Wit m'a renduë incontinent après l'arrivée de l'ordinaire, je lui ai communiqué la resolution que Vôtre Majesté a prise d'envoyer en Angleterre deux Ambassadeurs pour moyenner un accommodement, & témoigner par-là l'affection qu'elle a pour Messieurs les Etats, ne perdant aucune occasion de leur procurer le repos & la liberté de leur Commerce par une paix.

Il m'a répondu, qu'il ne croyoit pas cette Am-

Ambaſſade Extraordinaire fort utile, ſi elle n'étoit accompagnée du ſecours que Vôtre Majeſté leur doit donner pendant les quatre prémiers mois.

Qu'il ne me pouvoit céler que Meſſieurs les Etats avoient fort ſur le cœur trois choſes:

La prémiere, que juſques à préſent on n'a pû tirer la parole de donner le ſecours à quoi Vôtre Majeſté eſt obligée par le Traité de 1662.

La ſeconde, qu'on ne parle pas franchement, ni avec ſincerité, mais avec des défaites continuelles à leurs Miniſtres.

Et la troiſiéme, que ſur toutes les recommandations & offices que leurs Miniſtres ont déſiré de Vôtre Majeſté, tant pour l'Angleterre que pour les Couronnes du Nord, on s'eſt contenté de leur dire qu'on écrit favorablement, ſans dire comment, ni avoir donné Copie des Lettres; que ce procedé avec tant de reſerve ne préſageoit rien de bon pour eux; qu'il en avoit du déplaiſir, étant un de ceux qui avoient le plus contribué à une liaiſon étroite entre la France & cet Etat.

Que pour me faire voir combien cette affaire étoit examinée de toutes les Provinces, il vouloit me dire, que leur intention avoit été au commencement qu'on ne donnât pas de ſecours pendant les quatre mois, & que l'article avoit été couché ainſi par leurs Ambaſſadeurs; mais que Vôtre Majeſté ne le voulut pas paſſer de cette ſorte, & ordonna qu'il fut expédié en la forme qu'il eſt. Ce qui fait que c'eſt un préalable,

fable, & qu'il faut commencer le Traité par-là, ou bien y contrevenir.

Je lui ai repliqué les mêmes choses que j'ai déja mandé plusieurs fois à Vôtre Majesté par mes précédentes dépêches, & y ai ajouté, qu'il me sembloit qu'il prenoit mal le soin & l'application avec lesquels elle se porte pour procurer la paix à Messieurs les Etats, & que de faire un acte d'ennemi en même tems qu'on veut ramener les esprits échauffez, comme celui du Roi d'Angleterre contre cet Etat, c'est prendre le contrepied, & qu'on ne voit guéres de négociation réüssir par cette maniére d'agir.

Tout ce que je puis dire à Vôtre Majesté, est que ces gens-ci voyent leur intérêt par l'exécution du Traité, & n'en veulent pas démordre; ils donnent des ordres conformes à ce que dessus à Monsieur van Beuningen.

Vôtre Majesté peut se représenter que, quoi qu'elle fasse, hors de donner le secours, elle ne les contentera pas, & qu'ils agiront dans le tems pour ses intérêts tout autrement qu'elle ne voudra; je dois en conscience l'en avertir, & je le sçai de tant d'endroits, que si elle n'a en main de quoi se faire tenir parole, ils lui manqueront infailliblement, & je sçai à n'en point douter, qu'on a resolu de se servir de tous les délais & défaites dont on use avec Monsieur van Beuningen qui est en France.

M E-

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 25. Février 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que le Navire nommé le St. Giron, de Bourg près de Bordeaux, du port d'environ ſoixante Tonneaux, dont eſt Maître Pierre Bruet, & un autre nommé la Fortune, de Peneff, du port d'environ quatre-vingt Tonneaux, dont eſt Maître Jaques Lobodô, tous deux François, ayant été chargez à Amſterdam, il y a plus de deux mois, de Harangs, Sucre & Tables, & même obtenu leur permiſſion dès ce tems-là de l'Amirauté de ladite ville de s'en retourner en France, ils ont toûjours été depuis retenus par les glaces; & comme ils craignent à préſent que, ſuivant les derniers Placards de Vos Seigneuries, l'Amirauté d'Amſterdam ne les empêche de ſe mettre en voile, l'Ambaſſadeur Extraordinaire ſupplie Vos Seigneuries, d'ordonner à l'Amirauté de ladite ville, de les laiſſer joüir de la permiſſion qu'elle leur a déja donnée, ou de la leur accorder de nouveau à tous deux de ſortir, nonobſtant leſdits Placards à leur égard, & eſpére qu'elles y apporteront d'autant moins de difficulté, qu'ils ont effectivement & entierement payé leurs Marchandiſes

à ceux dont ils les ont achetées, long-tems avant les Placards de défenſes de ſortir, & que, comme la plus grande partie de leurs charges eſt de Saline, qui n'aura plus aucun débit hors le Carême, elles auront la bonté de les expédier promptement & ſans reſumption, pour ne leur pas cauſer la perte de leurs Marchandiſes.

Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire ſupplie auſſi Vos Seigneuries de donner ordre au même Collége de l'Amirauté, de laiſſer ſortir ſept ou huit petits Vaiſſeaux qui y ont été achetez pour la Compagnie des Indes de France, leſquelles n'étant que de huit ou dix petites piéces de canon, & de très-peu de conſequence, il ſe promet que Vos Seigneuries en permettront d'autant plus facilement la ſortie, que d'ailleurs ils n'en pourroient pas tirer grand ſervice dans la conjoncture de leur Armée Navale, y en ayant grande quantité d'autres de plus de conſideration & plus capables d'y ſervir. Donné à la Haye le vingt-cinquiéme Février 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 20. Février 1665.

J'Ai reçu vôtre Lettre du 12., qui ne m'oblige à vous y faire autre réponſe que pour vous dire, que j'approuve fort

fort l'expedient que vous avez propofé au Sieur de Wit d'en ufer pour le fecret de ce qui fe pourra paffer entre moi & les Etats, de la même maniére que vous faifiez autrefois dans les Traitez de Campagne pendant la guerre, quand il faloit cacher aux Etats mêmes, pour garder mieux le fecret, le nom des places des Ennemis que l'on convenoit d'attaquer de part & d'autre; & fi ledit Sieur de Wit fait prendre cette réfolution dans la prochaine Affemblée, on en tirera plufieurs avantages pour le bien même de la Négociation de l'accommodement, le Roi d'Angleterre demeurant toûjours dans l'incertitude & dans la crainte de ce qui fe paffera entre nous. Il faudra feulement fonger à faire un fi bon choix des fept perfonnes qui devront avoir connoiffance de tout, que je puiffe être bien affûré de leur foi & de leur filence, & pour cela il me femble que vous devez avoir la plus grande part à cette élection.

Je chargeai Lionne de vous mander la femaine paffée la réfolution que je venois de prendre, d'envoyer une célébre Ambaffade Extraordinaire en Angleterre, & les motifs qui m'y avoient convié. Je vous dirai maintenant que j'ai déja choifi les perfonnes pour cet important Emploi, & que j'ai jetté les yeux fur mon Oncle le Duc de Verneuil, le Sieur de Comminges, & le Sieur Courtin, Confeiller en mon Confeil d'Etat & Maître des Requêtes ordinaires de mon Hôtel, que je prefferai ex-

trêmement de partir, afin qu'ils puiſſent avoir le tems néceſſaire de négocier l'ajuſtement, avant l'arrivée de la ſaiſon où les deux Flotes que l'on prépare ſe pourront mettre en mer. Vous communiquerez de ma part aux Etats Généraux cette reſolution que j'ai priſe, & qui leur fera ſans doute connoître, & à tout le monde, par cette démonſtration éclatante, & vraiſemblablement utile, à quel point je les conſidere, & combien leurs intérêts me ſont à cœur.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 20. Février 1665.

MOnſieur Boreel m'a envoyé, il y a quelques jours, deux Lettres de Meſſieurs les Etats au Roi; l'une ſur la priſe d'un Vaiſſeau Hollandois par une Fregate Angloiſe, dans le Havre & ſous le Canon de Boulogne, à ce que dit la même Lettre; l'autre, pour faire ſçavoir à Sa Majeſté, qu'ils pretendent clairement revendiquer leurs Navires, en quelque lieu & tems qu'ils les rencontreront, parce qu'ils ont été pris ou arrêtez dans les Ports d'Angleterre, avant qu'il y ait eu aucune dénonciation de guerre, ſuppliant Sa Majeſté d'avertir ſes Sujets, de ne point acheter ces Navires, que les Anglois font vendre, d'autant que les habitans des Provinces,

vinces ont leur droit acquis ſur un bien qui leur a été ôté par violence durant la Paix.

J'aurai le bien de vous dire ſur la prémiére, qu'ayant voulu m'informer du fait par Monſieur le Maréchal d'Aumont, il m'a dit qu'un Navire Hollandois étant dans le Havre comme à ſec, la Fregate Angloiſe, profitant du retour de la Marée, ſe jetta ſur ledit Vaiſſeau avec tant de vîteſſe, qu'elle l'enleva preſque en un inſtant, avant que ni le Canon de Boulogne, ni les aſſiſtances qu'on ſe mit auſſi-tôt en devoir de lui envoyer, le puſſent empêcher. Il n'eſt donc pas vrai, comme on l'a donné à entendre à Meſſieurs les Etats, ſelon que leur Lettre parle, que le Vaiſſeau Anglois ait donné la chaſſe à celui de Hollande, qui s'étoit enfin refugié ſous le canon de Boulogne; mais, de quelque ſorte que la choſe ſe ſoit paſſée, la difference n'eſt pas grande, & Sa Majeſté écrira demain à Monſieur de Comminges, & lui donnera ordre de faire de vives inſtances au Roi de la Grande Bretagne pour la reſtitution de cette priſe, dont vous pouvez cependant faire part à Monſieur de Wit, ou auxdits Sieurs Etats Généraux, ainſi que vous l'eſtimerez plus à propos.

Vous lui direz, s'il vous plaît, auſſi touchant l'autre Lettre deſdits Sieurs Etats, que Sa Majeſté y fera conſidération : elle déſire que vous vous arrêtiez là, ſans en dire davantage, afin de ne nous condamner pas nous-mêmes à ne pouvoir ſoutenir les Fran-

çois qui auroient déja acheté lesdits Vaisseaux; mais en effet, (sans qu'il soit nécessaire de le dire de de-là) on donnera avis de la chose dans tous nos Ports, afin que nos Marchands ne s'engagent plus à de pareils achats.

Monsieur van Beuningen me vit hier matin, & il me témoigna que Messieurs les Etats auroient grande joye, & se tiendroient fort obligez au Roi, de la résolution que Sa Majesté avoit prise d'envoyer une si célébre Ambassade en Angleterre pour leurs intérêts. Il ne me pressa pas moins qu'à l'accoûtumée sur la déclaration de Sa Majesté en leur faveur & sur l'exécution du Traité, me voulant persuader, que le simple envoi d'une somme de quarante mille écus pour un mois de subside avanceroit plus l'accommodement que l'Ambassade même, parce qu'aussi-tôt les deux Couronnes du Nord suivroient le même exemple. Je tâchai au contraire de lui prouver, qu'il pressoit le Roi d'une chose qui leur seroit plus préjudiciable qu'avantageuse, en ce que le Roi d'Angleterre auroit tout droit de rejetter son entremise pour l'accommodement, dès qu'il se seroit déclaré de cette sorte, & que pour une somme de nulle importance pour eux, ils nous auroient fait rompre & perdre en un instant toutes les espérances qu'on peut encore concevoir.

J'oubliois de vous dire, que je touchai quelque chose à Monsieur van Beuningen, s'il ne seroit point à propos & utile qu'il passât en Angleterre avec Messieurs les Ambassa-

baſſadeurs, le Roi de la Grande Bretagne ayant dit, lorſqu'on lui a parlé de ce voyage, qu'il y pouvoit aller & qu'il ſeroit écouté; mais qu'il ne deſiroit point qu'on pût dire qu'il l'eût demandé. Ledit Sieur van Beuningen me dit, qu'avant qu'il y eût aucune rupture, ſes Maîtres lui avoient donné le pouvoir de paſſer à Londres, ſi le Roi le trouvoit à propos, mais qu'à préſent il lui faudroit de nouveaux ordres, & qu'il en écriroit.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.
Le 29. Février 1665.

LE Courier ne fait que d'arriver, & il eſt ſi tard que je ne pourrai exécuter que demain ce que Vôtre Majeſté m'ordonne par ſa Lettre du 20. de ce mois.

Cependant je lui dois dire, que depuis l'arrivée de l'Aſſemblée de Hollande, Meſſieurs les Etats témoignent agir encore avec plus de vigueur qu'ils ne faiſoient pour ſoutenir la guerre. Ils ont reſolu de lever 6600. hommes de pied & 800. Chevaux d'extraordinaire, & de mettre 4000. hommes de plus ſur la Flote.

Ils diſent aſſez hautement, que Vôtre Majeſté ne leur donnant pas le ſecours promis par le Traité de 1662., il faut qu'ils cherchent les moyens de ſe ſoutenir d'eux-mêmes,

mes, & que les Anglois ont aſſez gagné, que de diſpoſer Vôtre Majeſté à ne tenir pas le Traité, & à leur faire voir qu'ils ſe ſont mécomptez.

Voilà les diſcours ordinaires qui ſe tiennent à préſent dans l'Aſſemblée & dans les Villes, dont je crois être obligé de donner avis à Vôtre Majeſté. Elle aura vû par ma derniére dépêche le ſentiment de Monſieur de Wit, qui eſt conforme, à ce qui m'a paru depuis, à celui de Meſſieurs les Etats touchant l'Ambaſſade Extraordinaire qu'elle a reſolu d'envoyer en Angleterre. Ils ne témoignent pas en avoir de la joye, & prennent cette démarche avec bien de l'indifference. Ce qu'il y a à remarquer, eſt la reflexion qu'ils font à préſent de tout ce qui leur a été dit, il y a trois mois, par la cabale d'Eſpagne & par Downing, leſquels ont aſſûré ſçavoir avec certitude, que Vôtre Majeſté ne ſe déclareroit pas, mais tireroit les affaires en longueur par des prétextes, pour les laiſſer embarquer à la guerre, & profiter du débris des uns & des autres. Cela eſt ſi fort imprimé dans leur eſprit, que je ne vois pas qu'on puiſſe les en détromper.

Je donnerai demain part à Meſſieurs les Etats de la Réſolution que Vôtre Majeſté a priſe d'envoyer cette Ambaſſade Extraordinaire en Angleterre pour leurs intérêts.

Je ſuis informé d'un lieu ſûr, qu'il ſe traite ſecretement quelque accommodement entre le Roi d'Angleterre & cet Etat. On

ne m'en a rien dit ici, mais Monsieur de Comminges le pourra mieux pénétrer, parce que c'est en Angleterre que cette négociation se fait.

Vôtre Majesté peut prendre ses mesures, que tout ce qu'elle fait ne contente pas les États, & qu'ils sont plus mal satisfaits qu'ils ne témoignent de ce qu'elle ne s'est pas déclarée. Je suis assûré que s'ils songent à s'accommoder avec les Anglois sans la participation de Vôtre Majesté, ils le feront. Downing est plus accommodant que par le passé, & voit presque tous les jours les Députez des Villes.

Vôtre Majesté connoît mieux que personne l'état de ses affaires, & ce qui lui convient le mieux : je m'arrêterai seulement à lui rendre un compte exact de tout ce qui se dit & se passe ici, afin qu'elle y fasse ses réflexions selon sa prudence ordinaire.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 26. Février 1665.

VOus verrez par la Lettre du Roi l'état de toutes choses : je crois que la confiance se perd, & il n'est pas aisé de la remettre dans l'Esprit des peuples ; le Roi peut prendre ses mesures là-dessus. Les Etats croyent à présent véritable tout ce

qui

qui leur a été dit, il y a trois mois, tant par la Cabale d'Espagne que par Downing. Vous voyez plus clair que moi, pour juger jusqu'où cela peut aller ; mais ne vous attendez à rien de ces gens-ci : dans l'esprit où ils sont, ils dissimuleront assûrement jusqu'à ce qu'ils puissent faire leur coup : je crains qu'ils ne s'accommodent avec les Anglois, & que nous n'ayons contenté ni l'un ni l'autre parti. En ce cas-là on auroit bien de la peine de faire des progrès en Flandre quand le cas écherra, ni d'établir le Commerce ; les forces de ces deux Etats étant d'accord, nous en empêcheroient le succès.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 26. Février 1665.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Navire nommé de Maréchal Phebus, du port d'environ quatre-vingt-dix tonneaux, dont est Maître Helye Suyrre de Semozadt, François, étant venu chargé de Vins de la Riviere de Bordeaux, & arrivé à Amsterdam dès le prémier Janvier de la présente année, il n'auroit pû jusques à présent s'en re-

retourner en France, à cause des glaces continuelles qui l'en ont empêché; Et comme il craint à present que Messieurs du Collége de l'Amirauté de ladite Ville n'aportent de la difficulté à son départ, à cause des derniers Placards de Vos Seigneuries, & même au transport en France de quelques balles de poivre & autres Marchandises qu'il est prêt à charger, ledit Ambassadeur Extraordinaire supplie Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre au Maître dudit Vaisseau, de charger la Marchandise qui se trouvera achetée & entiérement payée, & de s'en retourner en France à présent que les glaces sont rompuës, & pour cet effet ordonner à Messieurs de l'Amirauté de ladite Ville, de n'aporter aucun empêchement tant à sa charge qu'à son départ, avec le plus de diligence qu'il sera possible. Donné à la Haye le vingt-sixiéme Février 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 27. Février 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant fait entendre de tems en tems à Vos Seigneuries, que les in-

intentions que le Roi ſon Maître a toûjours euës, & continué d'avoir, pour tout ce qui regarde leur intérêt & leur avantage, ne pourroient être meilleures ni plus ſincéres qu'elles ſont, s'acquite avec joye de l'ordre qu'il a de Sa Majeſté, de leur confirmer de nouveau cette verité, en leur donnant part, comme il fait, de la reſolution qu'elle a priſe d'envoyer, dans très-peu de tems, une célébre Ambaſſade Extraordinaire en Angleterre, pour tâcher de faire tomber (avec plus d'efficace que n'a fait ſa médiation ci-devant offerte,) le Roi de la Grande Bretagne à un accommodement, & une pacification de tous les différens qui ſont le ſujet de la Guerre où ils ſont prêts d'entrer, & la prévenir: Et Vos Seigneuries peuvent remarquer l'importance de cette Ambaſſade, par le choix des perſonnes qui la compoſeront, puisqu'un Prince comme Monſieur le Duc de Verneuil, Oncle de Sa Majeſté, en doit être le Chef, & que Monſieur de Comminges, Ambaſſadeur en Angleterre, & Monſieur Courtin, Conſeiller du Roi en ſon Conſeil d'Etat, & Maître des Requêtes ordinaires de ſon Hôtel, ſont nommez Ambaſſadeurs Extraordinaires avec lui, & conjecturer de-là ce qu'Elles doivent attendre, non ſeulement de l'éclat de cet envoi, mais auſſi du ſoin & de l'application ſerieuſe que Sa Majeſté y apporte. Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire a auſſi ordre d'aſſûrer Vos Seigneuries, que dès que Sa Majeſté a été avertie par une de leurs Lettres de la priſe d'un Vaiſſeau Hollandois à la vûë de Boulogne, par une Fregate Angloiſe, qui l'eut plûtôt enlevé qu'il ne pût être ſe-

ſecouru, ainſi que l'on ſe mit en devoir de faire, Elle a chargé ſon Ambaſſadeur en Angleterre, de faire de vives inſtances au Roi pour la reſtitutionde cette priſe: Et que, ſur une autre Lettre dans laquelle Vos Seigneuries déclarent qu'elles reclameront & revendiqueront leurs Navires pris & vendus en Angleterre, où ils les rencontreront, Sa Majeſté y fera la réflexion que mérite la matiére. A quoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire ajoûte, qu'il eſpére que Dieu benira les travaux que le Roi ſon Maître ſe donne en la conſidération de Vos Seigueuries, & qu'elles auront ſujet d'être ſatisfaites de leur bon ſuccès. Donné à la Haye le vingt-ſeptième jour de Février 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 27. *Février.* 1665.

IL ſeroit à déſirer que vous priſſiez cette fois, de ce correſpondant, la Copie de la Lettre que Monſieur van Beuningen écrira par cet ordinaire à Monſieur de Wit; car j'ai eu ce matin avec lui une converſation bien forte, où il me ſemble de lui avoir gagné en toutes choſes le fort de l'Epée, & l'avoir reduit à n'avoir pas le mot à repliquer. Il n'a pas laiſſé, en nous ſéparant, de me remercier beaucoup de tout ce

ce que je lui avois dit avec ouverture de cœur, témoignant qu'il est plus aise qu'on lui dise ses veritez, que quand on ne lui parle point, & qu'on lui céle ses sentimens. Je crains cependant de vous avoir fait de-là de une affaire dont vous vous demêlerez le mieux que vous pourrez; car pour avoir plus d'occasion de les leurrer, je lui ai dit, que Monsieur de Wit ayant témoigné ne faire nul cas de l'Ambassade Extraordinaire en Angleterre sans le secours, ç'a été un grand bonheur que vous vous soyez avisé de ne le mander qu'à moi, parce que si le Roi eût sçû ce procedé, il auroit indubitablement changé de résolution, & dit à Monsieur de Verneuil qu'il ne fît aucun préparatif.

J'avouë que, contre mon ordinaire, ma bile s'est un peu trop émûë, & que je lui ai parlé peut-être avec trop de chaleur, mais je ne m'en répens pas, car il sembloit à Monsieur van Beuningen que ses demandes & ses plaintes étoient si justes & si convaincantes, que nous n'avions pas le mot à y repliquer.

Je lui ai fait entr'autres choses une question qui l'a fort embarassé, qui est, ce que Messieurs les Etats avoient jusques ici ordonné contre l'Angleterre? qu'ils n'avoient pas même ordonné des représailles, mais seulement quelques Commissions à des Armateurs particuliers; & j'ai ajoûté ensuite, si, laissant à part toutes les autres considérations de la prémiére aggression, ou de la guerre de Guinée, Messieurs les Etats croyoient

yoient que le cas fût arrivé, & penſoient pouvoir être en droit de demander au Roi ni une rupture, ni des aſſiſtances, contre l'Angleterre, quand eux-mêmes non ſeulement n'oſoient pas déclarer qu'il y eut guerre, mais pas même donner des repreſailles? & que je m'en rapportois là-deſſus à ce qu'il en jugeroit en ſa conſcience. J'ai ajoûté qu'il prit bien garde, que je ne diſois pas cela comme un boute-feu, pour les animer à faire quelque nouvelle déclaration plus forte contre les Anglois; mais qu'au contraire je les exhortois à continuër dans la même conduite, parce que l'accommodement ſe pourroit plus facilement traiter & achever, n'y ayant point eu de rupture: mais que ce que j'en avois dit n'étoit que pour juſtifier pleinement le procedé du Roi, & leur faire avouër à eux-mêmes l'injuſtice de leur demande.

J'ai pourſuivi, qu'ils ſe plaignoient avec peu de raiſon de ce qu'on ne leur donnoit point les Copies de Lettres que le Roi a écrites dans le Nord en leur faveur; qu'elles ſeroient quelque jour imprimées, & qu'ils verroient alors le tort qu'ils ont eu de nous faire ce reproche, mais que nous ne voulions pas qu'elles paruſſent ſi tôt aux yeux du monde, comme il eſt certain qu'elles ſeroient, étant miſes ſous la preſſe quatre jours après qu'on les leur auroit communiquées; qu'ils ne cherchoient en cela qu'à ſe faire préjudice à eux-mêmes, en nous rendant incapables en Angleterre de toute médiation; & qu'après tout, s'ils

croyoient

croyoient qu'en cela nous manquaſſions au devoir de bons Alliez, ils commençaſſent à nous montrer ce bon exemple, communiquant au Roi la veritable Copie des Inſtructions qu'ils ont envoyez à leurs Ambaſſadeurs à Madrid ſur la Ligue défenſive des Païs Bas.

Ledit van Beuningen eſt devenu rouge comme du feu quand je lui ai dit cela, & je ſçavois bien pourquoi je le diſois.

J'ai principalement inſiſté ſur le peu de prudence qu'il y avoit pour leur propre intérêt, à preſſer le Roi de faire aujourd'hui quelque démarche, qui donnât occaſion aux Anglois, avec quelque juſtice, de rejetter l'entremiſe du Roi pour l'accommodement, comme s'étant déja rendu partial & intereſſé contr'eux; & là-deſſus je lui ai même dit: Nous ferons ce pas, le lendemain il produira à ce que vous croyez l'accommodement, le troiſiéme jour le Roi d'Angleterre s'unira étroitement avec l'Eſpagne, & le quatriéme Meſſieurs les Etats entreront dans cette union avec les deux autres contre le Roi, pour la défenſe des Païs-Bas. Il a repliqué, que ſi le Roi d'Angleterre s'uniſſoit avec les Eſpagnols, le Roi auroit pour lui Meſſieurs les Etats. J'ai reparti, qu'en ce cas-là ils ſçauroient bien nous dire que nous ſommes les aggreſſeurs, & ſe joindre aux deux autres. Il s'eſt paſſé pluſieurs autres choſes que je n'ai pas le tems de vous mander, mais en voilà la ſubſtance & le principal.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 28. Février 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que Jaques Richard, François, Maître d'une Belande nommée la Fortune, du port de dix-huit à dix-neuf tonneaux, étant arrivé à Rotterdam, où il a porté des pierres, ils desireroit en s'en retournant charger du Harang, Moruë, & autres Salines, pour les porter en France; c'est ce qui donne sujet audit Ambassadeur Extraordinaire de supplier Vos Seigneuries, de vouloir le lui permettre, & donner ordre à l'Amirauté dudit Rotterdam, de n'aporter aucune difficulté, tant à sa charge qu'à son départ, sur les derniers Placards de défenses de Vos Seigneuries : à quoi il se promet qu'elles se porteront d'autant plus volontiers, que c'est un petit Bâtiment François qui n'est presque de nulle considération, & qu'elles ont déja permis le transport des Salines, après qu'elles auront été effectivement payées. Donné à la Haye le vingt-huitiéme jour de Février 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 5. Mars 1665.

LA visite que Monsieur de Wit m'a rendu a été accompagnée de beaucoup de marques d'affection pour les intérêts de Vôtre Majesté, & dans des termes tout differens de ceux de la derniére Conférence que j'eus avec lui.

Il m'a communiqué en partie les points portez par la Lettre que le Sieur van Beuningen lui a écrite; mais il ne s'est pas expliqué si fort que la Lettre même, dont j'envoye Copie à Vôtre Majesté.

Il m'a voulu éclaircir sur ce qui regarde l'instruction envoyée à Madrid sur la Ligue défensive des Païs-Bas, & dit m'avoir communiqué toutes les diligences que Dom Esteven de Gamarre a faites pour cela, & comme il lui a toûjours dit, qu'on ne pouvoit écouter ni entrer en cette Négociation sans la participation de Vôtre Majesté, avec qui les Etats avoient fait une étroite Alliance, & que l'affaire fut rompuë par là.

Quelque tems après Dom Esteven de Gamarre lui demanda, puisque les Etats ne vouloient pas entendre à ce Traité en ce Païs, s'ils ne voudroient pas donner ordre à leur Ambassadeur à Madrid, d'écouter les propositions qui lui seroient faites

tes là-dessus conjointement avec l'Angleterre, qui y envoyoit aussi un Ambassadeur? Qu'il lui répondit, que Messieurs les Etats ne donneroient nul ordre là-dessus, ne voulant entrer en aucune Négociation sans la participation de Vôtre Majesté; qu'il n'en a pas oüi parler depuis, & qu'il m'assûroit que Messieurs les Etats n'avoient envoyé aucune instruction sur ce sujet à leur Ambassadeur.

Je lui répondis, qu'il étoit vrai qu'il m'avoit communiqué les propositions de Dom Esteven de Gamarre pour la poursuite de cette Ligue défensive en ce Païs; que j'en avois rendu compte à Vôtre Majesté de tems en tems; mais pour ce que ledit Esteven de Gamarre lui avoit dit, de porter l'affaire en Espagne, il ne m'en avoit jamais parlé, que cependant l'affaire étoit assez importante pour ne la céler pas, & mériteroit bien la confiance qu'il m'avoit déja témoignée en d'autres rencontres. Il n'eut rien à repliquer, si ce n'est qu'ayant rejetté la proposition, il croyoit avoir satisfait à tout. J'ai trouvé cette raison fort foible.

Il me dit ensuite, que si Vôtre Majesté leur faisoit connoître que ses intérêts ne fussent pas de donner le secours en même tems que la Négociation se traite en Angleterre, ils s'accommoderoient à ce que Sa Majesté désireroit, pourvû qu'elle leur promît par écrit, qu'en cas que le Roi d'Angleterre ne s'accommode, Vôtre Majesté rompra, & se joindra aux Etats, suivant l'obligation du Traité.

 Je

Je lui répondis, que je ne me chargeois point de cette Commission; que je n'étois pas bien persuadé que le cas fut échû où Vôtre Majesté fut obligée de fournir le secours, & que ce seroit le lui faire avouër en donnant l'écrit qu'il demande.

Mais que pourtant, si Messieurs les Etats donnoient ordre au Sieur van Beuningen de prier Vôtre Majesté de demeurer neutre, & de redoubler ses offices pour porter le Roi d'Angleterre à s'accommoder, & même à faire ensorte que ses Ambassadeurs parlassent audit Roi en des termes à double entente, pour lui faire appréhender, que s'il ne veut s'accommoder, Vôtre Majesté prendra leur parti, je croyois qu'elle avoit tant d'affection pour les Etats & pour leurs intérêts qu'elle le pourroit faire, mais que pourtant je ne lui avançois cela que de moi-même. Il n'en parut pas satisfait, & je rompis ce discours, ne voulant pas y entrer plus avant.

Richard a été chez les principaux de l'Etat, & chez le Président de semaine, leur dire que Vôtre Majesté a traité de Mastricht avec le Rhingrave, & qu'il sçavoit aussi qu'elle traitoit de Bouillon & de Dinant avec les Liégeois; cela a fait une affaire au Rhingrave qui l'a obligé de venir ici. Je m'en suis plaint à Monsieur de Wit, & lui ai témoigné, que Vôtre Majesté trouveroit fort mauvais, que des Gens de l'Etat fussent capables de prendre de telles impressions sur le rapport d'un fripon, & que je ne doutois pas qu'il ne fût desavoué de son Maître.

Le

Le Sieur de Wit me répondit, qu'il ne l'avoit pas crû, & qu'il avoit dit à Monsieur le Rhingrave, que cela ne lui faisoit aucun tort dans l'esprit de Messieurs les Etats.

Monsieur le Prince de Tarente a obtenu le Gouvernement de Boisleduc, qui est la place la plus forte & la plus considérable que Messieurs les Etats ayent; il a eu toute la cabale d'Espagne contraire, & il y a même des Etats qui ont été de porte en porte solliciter contre lui, disant qu'il étoit très-dangereux de mettre la Clef d'un Païs entre les mains d'un François: on a passé outre, & il se conduit fort bien avec ceux qui gouvernent, & agit avec beaucoup de zèle pour tout ce qui regarde le service de Vôtre Majesté.

La Flote a ordre de se mettre en mer à la fin de ce mois, de chercher celle d'Angleterre, & de la combattre.

La Cassation des Troupes Angloises est resoluë, l'on ne doute pas que l'exécution ne s'en ensuive dans peu de jours.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 5. Mars 1665.

LE *Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos*

Seigneuries, que François Moterelt, Maître du Navire nommé le Don de Dieu de St. Valery sur Somme, du port d'environ trente tonneaux, étant venu apporter de la Marchandise à Rotterdam, désireroit, en s'en retournant en France, d'y transporter du Harang, Saline, ou autre Marchandise; mais d'autant que Messieurs de l'Amirauté de Rotterdam pourroient faire difficulté de le laisser charger & partir à cause des derniers Placards de vos défenses, ledit Ambassadeur Extraordinaire supplie Vos Seigneuries de permettre audit François Moterelt, de charger & de partir, & pour cet effet d'ordonner audit Collége de l'Amirauté de n'y apporter aucun empêchement, puisque ledit Vaisseau & son Equipage sont François, qu'elles ont déja trouvé bon le transport des Salines, & que c'est un bâtiment de très-petite conséquence. Donné à la Haye le cinquième jour de Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE.

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 6. Mars 1665.

JE vois par vôtre dépêche du 26. de l'autre mois, que l'on porte de delà bien impatiemment le délai de ma déclaration, qu'on y témoigne faire peu de cas de l'envoi de mon Ambassade en Angle-

gleterre, & que, ſur ce qui leur eſt ſuggeré par la Cabale d'Eſpagne & par Downing, on y fait divers jugemens de mon intention, bien éloignez de la verité. Je ne laiſſerai pas d'aller mon chemin, la fin de tout éclaircira de ce que j'ai eu dès le commencement dans le cœur, & je vois bien qu'il faut traiter ces peuples, comme des malades qui recherchent des remedes nuiſibles, parce qu'ils leur paroiſſent agréables, & ne connoiſſent pas ce qui leur eſt le plus utile pour le recouvrement de leur ſanté. Seroit-il bon pour eux-mêmes, que par une déclaration précipitée, & ſans aucun fruit apparent, je me miſſe hors de tout état de procurer leur accommodement, & donnaſſe ſujet au Roi d'Angleterre, de repartir aux ouvertures de mes Ambaſſadeurs pour la paix, qu'il ne peut plus les écouter, venant d'un Prince qui a déja pris parti contre lui?

Je n'ai pas preſſé le départ de mes Ambaſſadeurs depuis le choix que j'ai fait de leurs perſonnes, parce que j'avois occaſion de douter de la qualité de la reception qu'on leur feroit en Angleterre; mais à préſent que le Sieur de Comminges m'écrit, que le Roi de la Grande Bretagne lui avoit témoigné, que l'Ambaſſade & les Ambaſſadeurs ſeroient les très-bien venus, & qu'il en avoit témoigné grande joye, (ce qui marque qu'il n'eſt pas ſi éloigné des penſées de paix qu'on l'avoit crû) j'ai d'abord donné mes ordres pour

faire partir lesdits Ambassadeurs dans ce mois.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 6. Mars 1665.

QUand on vous presse de déclarer si le Roi exécutera le Traité de 1662., je croi qu'il faut toûjours répondre, comme il est vrai, qu'on n'en doit pas douter, parce que Sa Majesté est incapable de ne pas exécuter un Traité qu'elle a fait, mais qu'il échet seulement à examiner, si le cas auquel le Traité doit être exécuté est arrivé en ce qui se passe aujourd'hui entre l'Angleterre & Messieurs les Etats.

Monsieur van Beuningen me pressoit avant-hier de lui dire, (quand ce ne seroit qu'en secret pour lui seul, à condition de se garder) si Sa Majesté exécuteroit le Traité. Je lui répondis, que quand le Roi se seroit déja determiné, ce seroit un secret à dire au Roi d'Angleterre plûtôt qu'à lui; & que, pour leur être plus utile, il falloit que la chose fût conduite de cette sorte.

Comme j'ai vû dans quelques avis, que Messieurs les Etats n'approuveront pas que van Beuningen, avant la déclaration, passe en Angleterre avec les Ambassadeurs, il

il feroit au moins bien à propos que le Roi fçût confidemment par avance, par le moyen de Monfieur de Wit, à quelles conditions à peu près Meffieurs les Etats pourront s'accommoder, afin d'en inftruire les Ambaffadeurs de Sa Majefté; par exemple, s'ils conviendroient d'un accommodement, tel qu'il me vient de tomber dans l'efprit en écrivant: Que pour la nouvelle Belgique, ce différend fe démêleroit aux Indes par les armes, fans que la paix en fut troublée dans l'Europe.

Que pour la Guinée, le Roi d'Angleterre y auroit un ou deux poftes, tels que l'on conviendroit, pour participer à ce Commerce là. Je n'en ai pas vû van Beuningen éloigné: Que pour les Vaiffeaux Bonavanture & bonne Efpérance, & généralement pour les dommages qu'ils prétendent leur avoir été faits, ils retiendront toutes les prifes depuis les hoftilitez commencées; & qui a perdu, demeureroit avec fa perte.

Que pour l'avenir on conviendroit d'un Reglement de Marine & de Commerce, fur le projet que Downing en avoit préfenté aux Etats.

Conduifez ceci, je vous prie, enforte (fi vous jugez à propos d'en parler à Monfieur de Wit) qu'il ne s'aille pas imaginer que le Roi a quelque fondement de croire que les Anglois fe contenteront de pareilles conditions, & qu'il ne vous arrive aucune conteftation avec lui, fçavoir fi elles font juftes ou injuftes, exorbitantes ou moderées; car, comme j'ai déja dit, ce ne

 font

ſont que penſées, peut-être chimeriques, qui me ſont tombées dans l'eſprit, & partant je crois que le mieux feroit d'obliger le Sieur de Wit à diſcourir ſur la matiére, & s'expliquer lui-même, ſans lui rien propoſer.

Le Roi ne peut croire abſolument qu'il y ait aucun de ſes Sujets à Dunkerque qui ait pris des Commiſſions du Roi d'Angleterre pour faire la guerre aux Hollandois : cela eſt hors de toute apparence, & s'il ſe trouvoit vrai, Sa Majeſté y donneroit ordre. J'en ai écrit de ſa part à Monſieur de Montpeſat, afin qu'il s'informe de la verité.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 7. Mars 1665.

Le Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que Monſieur de Gent étant venu de leur part lui faire plainte, de ce que trois Bourgeois de Dunkerque, qu'il lui indiqua, avoient pris Commiſſion du Roi d'Angleterre pour faire la guerre à leurs Sujets, il a auſſitôt écrit à Dunkerque pour en ſçavoir la verité, & que par la réponſe qu'il a reçûë, on lui marque qu'on s'étonne que cet avis deſdits trois Bourgeois ait été donné à Vos Seigneuries,

ries, vû qu'il n'est pas seulement faux, mais éloigné de toute apparence; puisque le Sieur Jean Jacobsen est depuis six semaines à Amsterdam, par ordre du Roi, pour amener à Dunkerque les Mats & Ustenciles qui ont été achetez pour l'armement de deux Fregates qui sont audit lieu de Dunkerque: Que Charles Verbruk est allé avec un Belande, dont il est maître, trafiquer à Flessingue; & Jean Jansen Gouvernart est allé à Bordeaux avec une petite Flute de cent tonneaux, & que celui-ci a la Commission du Roi pour la construction de ses Vaisseaux, & avoit soin de l'attellage à Dunkerque, où il a sa famille. Ainsi Vos Seigneuries se détromperont facilement de l'opinion qu'elles pourroient avoir conçûë de cet avis, qu'elles jugeront bien par ce que dessus n'être pas veritable, & peuvent s'assûrer d'ailleurs, que s'il y avoit quelqu'un assez osé de prendre de ces sortes de Commissions, de quelque Prince étranger que ce fût, sans la permission du Roi son Maître, il seroit puni selon la rigueur des Loix. La même réponse porte en outre, que l'on s'informera avec un soin très-particulier, si quelqu'un des nouveaux habitans de ladite ville de Dunkerque auroit quelque penchant à prendre de ces Commissions du Roi de la Grande Bretagne, pour le mander aussi-tôt audit Ambassadeur Extraordinaire, & faire les diligences nécessaires pour y remedier. C'est ce qu'il a crû devoir faire sçavoir à Vos Seigneuries, afin que voyant, par cette réponse expliquée assez au long, la fausseté de cet avis, elles en ayent l'esprit en

 repos.

repos. Donné à la Haye le septiéme jour de Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 12. Mars 1665.

J'Espere qu'avec le tems Messieurs les Etats comprendront qu'ils ont tort de juger si mal de la sincérité des intentions de Vôtre Majesté sur l'état des affaires présentes, & qu'ils connoîtront que sa conduite à leur égard est pleine de bonté, nonobstant tout ce qu'ils en disent. Je leur ai fait entendre comme Vôtre Majesté presse le départ de ses Ambassadeurs Extraordinaires, sur l'assûrance qu'elle a eu qu'ils seront bien reçûs du Roi d'Angleterre. Je ne crois pas que cela les satisfasse.

Dom Esteven de Gamarre est arrivé ici depuis quatre jours. Il a vû avec grand soin les Députez des Villes, & j'ai sçû que dans leurs entretiens il leur a dit, que le Traité qu'ils avoient fait avec Vôtre Majesté ne seroit non plus assûré ni observé que celui que le Roi son Maître avoit fait avec elle; qu'ils sçavoient, comme lui, que Vôtre Majesté, contre le Traité, assistoit le Duc de Bragance d'hommes & d'argent, &

que

que, s'ils ſont ſages, ils prendront leurs meſures là-deſſus.

Downing, d'un autre côté, aſſûre ceux de ſa Cabale, que le Roi d'Angleterre n'entendra à aucun accommodement par l'entremiſe de la France, qu'il vaut bien mieux s'accommoder ici, & qu'il a tous les pouvoirs néceſſaires pour cela.

J'ai fort bien remarqué dans les Conférences que j'ai euës avec mes amis, que tous ces diſcours font impreſſion dans leur eſprit; & comme les peuples s'expliquent aſſez haut que Vôtre Majeſté ne veut pas exécuter le Traité, ils n'oſent ſe ſervir des raiſons que je leur allégue, crainte de décheoir de leur crédit dans les Villes, ce qui leur fait ſuivre les ſentimens du peuple. Voilà l'état où ſont à préſent les choſes. L'animoſité contre l'Angleterre s'augmente tous les jours, les Anglois & Ecoſſois ont été caſſez, on fortifie les Troupes du Païs, on fait de nouvelles levées ſur la frontiere d'Allemagne, & l'on diminuë tant que l'on peut les Corps François, juſques là que les Charges qui vaquent dans nos Regimens ſont remplies de Flamans au lieu de François.

Les Compagnies du Païs ſont de cent hommes, & les nôtres ne ſont que de trente; il eſt aiſé à juger par la maniére d'agir de Meſſieurs les Etats, qu'ils reduiront à rien dans peu de tems les Corps François, & qu'ils ne veulent que des Flamans & Allemans dans leur Milice.

Quand ils auront quelques affaires du cô-

té de terre, ils trouveront à redire les Etrangers; mais il ne ſera plus tems, & je puis dire par avance à Vôtre Majeſté, qu'avec toute leur Armée de nouvelles Troupes, ils n'oſeroient tenir la Campagne devant 6000. hommes de pied, & 2000. chevaux des Troupes de Vôtre Majeſté, & qu'elle doit juger par-là combien ils ont intérêt de conſerver ſon amitié & ſon alliance: mais ce que je trouve de pitoyable, eſt qu'ils ne le conçoivent pas, que ce ſont des Marchands qui gouvernent l'Etat, & que, quelque ſoin que Vôtre Majeſté prenne de les redreſſer, ils tomberont tout à coup, comme des aveugles, dans le précipice, ſans que Vôtre Majeſté les en puiſſe retirer.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 11. Mars 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que le Roi ſon Maître s'attendant qu'Elles n'aporteront aucune difficulté à la ſortie libre des Vaiſſeaux que la Compagnie des Indes de France a achetez, ou pourra ci-après acheter dans les lieux de l'étenduë de leur obéïſſance, Sa Majeſté lui a donné ordre de

de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder présentement la permission de sortir à deux Vaisseaux achetez, il y a déja quelque tems, pour ladite Compagnie à Amsterdam, nommez l'un le St. Jean, & l'autre la Marie, qui doivent être montez par des Capitaines & Equipages François, & conduits en France; & comme ces deux Vaisseaux se trouvent appartenir en propre à ladite Compagnie, & qu'ils ne feroient que dépérir ici en y restant, & se consumer en fraix par leurs Equipages assez nombreux, sans qu'il en revînt aucun avantage à cet Etat, ledit Ambassadeur Extraordinaire espére, que Vos Seigneuries se porteront volontiers à donner cette satisfaction au Roi son Maître, qui leur en sçaura tout le gré possible; & que pour cet effet Elles donneront ordre, en cette conformité, au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam, de les laisser sortir librement pour se rendre en France. Ledit Ambassadeur Extraordinaire représente aussi à Vos Seigneuries, que le Vaisseau nommé l'Aigle-volant, du port de quatre-vingt tonneaux, ou environ, ayant été acheté à Amsterdam pour le compte de Marchands François, il y a plus de trois mois, il n'en auroit pû sortir jusqu'ici, tant à cause qu'on l'a fait raccommoder, que des glaces continuelles qui sont survenuës: Et comme l'on craint à présent que le Collége de l'Amirauté d'Amsterdam ne l'empêche de partir, à cause des derniers Placards de défense de Vos Seigneuries, ledit Ambassadeur les supplie d'en vouloir donner la permission, & pour cet effet d'ordonner au Collége de ladite Amirauté

de

de n'y apporter aucun empêchement. Ce qu'il se promet qu'Elles lui accorderont d'autant plus volontiers, que ledit Vaisseau est chargé dès devant les défenses, pour la plûpart de Salines, dont elles ont déja consenti le transport en général, & de quelque peu d'autres Marchandises qui ont été entiérement payées, qu'il n'y a aucun canon dessus, & ainsi que c'est un bâtiment de très-peu de conséquence, & que le nommé Robert Michel, de Diepe, étant venu là exprès avec six hommes François, pour mettre sur le Vaisseau & le conduire en France, Elles auront la bonté de l'expédier promptement, pour ne le pas consumer inutilement en fraix. Donné à la Haye l'onzieme Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 12. Mars 1665.

CEux qui gouvernent ont tellement échauffé l'esprit des peuples contre l'Angleterre, qu'ils n'en sont plus les Maîtres. Les Etats Généraux eussent bien voulu ne hâter pas la cassation des Anglois & Ecossois; mais les Villes de Hollande sur qui ces Troupes sont reparties ont passé outre, & il a fallu que lesdits Etats y ayent consenti.

Mon-

Monſieur de Wit m'eſt venu voir, & m'a parlé fort confidemment, à ce qu'il dit, ſur le peu de fruit qu'il croit que l'on aura de l'Ambaſſade extraordinaire, & que le ſecours ſuivant le Traité auroit fait beaucoup plus d'effet. Ce ſeroit vous importuner par des redites, que de vous mander ce que je lui ai repliqué là-deſſus, qui eſt la même choſe que je vous ai déja mandé par mes dépêches précédentes.

Il ajoûte, qu'il trouvoit de grandes difficultez pour convenir d'un accommodement.

Il dit que Meſſieurs les Ambaſſadeurs Extraordinaires ne connoiſſent pas leurs intérêts, ni même les prétenſions; que la maniére d'agir des Anglois eſt ridicule, qu'ils demanderont des choſes exorbitantes & contre la raiſon, & que les réponſes de Meſſieurs les Etats ſeront de même, qu'il faudra employer beaucoup de tems à aller & venir en Hollande, pour avoir la Communication de tout ce qui ſe paſſe, & qu'ils ne peuvent y envoyer Monſieur van Beuningen, parce que ſa Commiſſion eſt de reſter auprès du Roi, pour demander le ſecours ſuivant le Traité.

Qu'ils ne peuvent auſſi donner plein-pouvoir à l'Ambaſſadeur van Goch, qu'ils ont en Angleterre, n'ayant pas la capacité requiſe pour négocier une telle affaire, & qu'ainſi Meſſieurs les Etats prévoyent beaucoup d'accidens par ces longueurs qui ſeront inévitables: que les Flotes devant

ſortir

ſortir à la fin de ce mois, il eſt impoſſible d'éviter un combat; qu'il eſt aſſûré que celui qui le gagnera fera changer le Projet de ce qui ſe traitera, & que ce qui eût pû être ajuſté avant le combat, ne le pourra plus être après.

J'ai crû avoir trouvé l'occaſion d'entrer en matiére avec Monſieur de Wit, ſans m'engager en rien, & ſuivre l'avis que vous me donnez par vôtre Lettre, pour l'obliger à parler le prémier pour cet effet.

Je lui ai répondu, qu'il pouvoit ſurmonter toutes les difficultez qu'il m'objectoit, en déclarant ſa penſée au Roi ſur les points de l'accommodement qui regardoit les intérêts de Meſſieurs les Etats; que me les diſant, je ne manquerois pas d'en avertir Sa Majeſté, qui pourroit même donner des ordres à ſes Ambaſſadeurs, en conſéquence de l'ouverture qu'il me feroit, qui abregeroit bien les affaires, & les rendroit capables de ménager leurs intérêts ſelon leur déſir.

Que je croyois auſſi, que ce qu'il m'alléguoit pour faire reſter Monſieur van Beuningen auprès de Sa Majeſté, n'étoit pas aſſez fort, puiſqu'il voyoit bien que le Roi eſt perſuadé, que de ſe déclarer en donnant le ſecours, ruineroit entiérement la négociation, & qu'il n'y auroit pas de prudence de le faire; qu'ainſi il ſeroit bien plus à propos de l'envoyer en Angleterre avec nos Ambaſſadeurs; que je lui voulois parler avec confiance, & lui dire, que de rebatre tant

tant de fois le fecours, & ne vouloir pas comprendre que ce que le Roi fait eft beaucoup plus avantageux pour Meffieurs les Etats, qui font paroître une obftination à rompre, & à vouloir éviter l'occafion de s'accommoder, étoit une chofe qui ne s'accordoit pas avec les difcours qu'ils tiennent dans les Villes, qu'ils font forcez à la guerre, qu'ils ont offert toutes les conditions de paix juftes & raifonnables, & que les Anglois les ont refufées.

Qu'il devoit faire réflexion fur ce qu'on dira dans les Villes, lorsque les peuples fçauront le contraire, & que les fentimens du Roi pour le Traité n'auront pas été fuivis; en quelle pofture fe trouveront ceux qui s'y feront oppofez, & quelle Révolution il n'en peut pas arriver au gouvernement préfent; qu'il ne fera pas tems alors de confentir qu'on ne parle plus du fecours; qu'il faudra qu'ils cherchent eux-mêmes des fûretez pour leurs perfonnes, & des voyes pour fe conferver; qu'il fçavoit bien que pour moins que cela les Sieurs Thibaut & Serelle avoient été pillez & leurs maifons rafées en Zélande, & que s'ils ne fe fuffent fauvez ils euffent été maffacrez, que plufieurs de leurs parens & amis furent tuez, & trainez par le peuple dans les ruës; que la même chofe eft arrivée à Groningue & en Frife en divers tems; que ce font les mêmes peuples qui agiffent, & qu'il eft bon de prendre toûjours le chemin le plus fûr, comme celui de la paix, fe pouvant appuyer de la protection du Roi.

Quant

Quant aux accidens qui peuvent arriver par un combat, qu'il me sembloit aisé de les éviter, l'un & l'autre parti convenant de ne faire pas sortir leurs Flotes, que le Roi n'eut vû par le cours de la négociation, s'il y a espérance, ou non, de faire l'accommodement.

Il me répondit, que Monsieur van Beuningen étant auprès du Roi pour demander le secours, la Resolution de toutes les Provinces en cela ne se pouvoit révoquer.

Que pour s'ouvrir des conditions, il faudroit pour cela avoir conféré avec les Etats Généraux, mais qu'il pouvoit bien me dire par avance, qu'il croyoit que leur avis seroit, de rendre de part & d'autre tout ce qui a été pris tant sur mer que sur terre, sur les Côtes de Guinée & de la nouvelle Belgique, & qu'on payeroit ce qui seroit légitimement dû par les Vaisseaux Bonavanture & bonne Espérance, & que l'on conviendroit aussi d'un Réglement de Commerce, pour éviter toutes sortes de contestations à l'avenir.

Quant au retardement de la Flote pour sortir en mer, qu'il croyoit que Messieurs les Etats auroient peine d'y consentir, parce que le délai leur est fort préjudiciable par les grandes dépenses qu'ils font.

Je lui repartis, que je me souvenois qu'il m'avoit dit autrefois, que si le Roi d'Angleterre vouloit demeurer d'accord que les hostilitez ne se fissent pas en Europe, les Etats consentiroient que ce fût seulement

sur

ſur la Côte de Guinée & aux Indes; & s'il croyoit que les Etats fuſſent encore dans les mêmes ſentimens. Il me répondit qu'il le croyoit, & qu'ils ſeroient bien aiſe d'avoir à démêler par les Armes leurs différens en ce païs là & à la nouvelle Belgique, & convenir du reſte avec les Anglois.

Je lui repliquai par forme de converſation, que la partie ne ſeroit pas égale, que leurs forces étant plus grandes que celles des Anglois, ils leur ôteroient toutes leurs poſſeſſions ſur la Côte de Guinée, & les exclueroient entiérement du Commerce d'un lieu qui a commencé tout le différend, à quoi les Anglois ne conſentiroient jamais; mais que, pour en uſer avec équité, il faudroit laiſſer aux Anglois ce qu'ils poſſedoient avant cette rupture, c'eſt-à-dire les Forts de St. André & de Bonavîta ſur la Riviere de Gamby, quoique les Etats les prétendent, leur ayant été pris il y a deux ans, & le Fort Courmantin avec les Loges qu'ils ont ſur la Côte de Guinée, & tenir bonne amitié & correſpondance les uns & les autres. Il me répondit encore, que quand les choſes ne tiendroient qu'à cela, il croyoit que Meſſieurs les Etats relâcheroient leſdits Forts de St. André & de Bonavîta, & ce qu'ils auroient pris de la poſſeſſion des Anglois, quoique conſidérable, à la priére du Roi.

Je n'ai pas jugé devoir entrer plus avant dans cette matiére, qui donne aſſez d'éclairciſſement ſans être engagé à rien.

Je ferai ſçavoir à Meſſieurs les Etats, que le

le Roi a pris à ſon ſervice & en ſa protection le Sieur Carolof; mais pour lui faire un office effectif auprès des Magiſtrats d'Amſterdam, il feroit néceſſaire d'obliger Monſieur van Beuningen d'en écrire audit Magiſtrat, parce qu'ils déféreront beaucoup à ſa recommandation. Je ne perds pas de tems pour obliger la Cour de Hollande de finir l'affaire de Monſieur le Febvre, mais ce ſont des longueurs dans la juſtice de ce païs, qui mettent la patience à bout; j'eſpére pourtant qu'avant Pâque on mettra la ſentence à exécution, & j'y redoublerai encore mes ſoins, puiſque vous y prenez intérêt.

Meſſieurs les Etats ont reſolu ce matin, de mettre ſur les Vaiſſeaux 6000. hommes de pied, avec quatre-vingt Officiers: il y aura en tout 10000. hommes de guerre ſur la Flote, ſans les Matelots. Selon les avis que j'ai, je croi que le Roi d'Angleterre ſe mécomptera, & qu'il trouvera la Flote de Meſſieurs les Etats plus forte en Vaiſſeaux qu'il ne croit, mieux fournie de gens de guerre, & mieux commandée.

ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 12. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Sieur de la Garde Belin ayant informé le Roi son Maître, qu'il ne peut envoyer à Broüage des Mâts, & quelques autres Marchandises que Sa Majesté lui a ordonné d'acheter pour le service de la Marine, à cause des défenses que Vos Seigneuries ont faites de laisser sortir aucune Marchandise de leurs Ports, & Sa Majesté ayant cependant besoin dans ses Magasins de celles que ledit la Garde Belin a achetées ; ledit Ambassadeur Extraordinaire a ordre exprès de faire de vives instances à Vos Seigneuries, au nom du Roi son Maître, à ce qu'il leur plaise accorder la sortie hors de leurs Ports, tant desdits Mâts & Marchandises, que de deux Navires qui ont été frêtez pour les transporter audit lieu de Broüage: duquel ordre il s'acquite avec cette confiance, que Vos Seigneuries se porteront volontiers à ce qui est en cela du service de Sa Majesté, & de sa satisfaction, & qu'elles donneront pour cet effet tous les ordres nécessaires au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam, afin que de sa part il n'y

soit

ſoit apporté aucune difficulté. Donné à la Haye le douziéme Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. *Le 13. Mars 1665.*

J'Ai reçû vôtre dépêche du 5., vous avez fort bien fait de ne vouloir point vous charger de me rendre compte de la belle ouverture que le Sieur de Wit vous a fait, que je promette par écrit de rompre contre l'Angleterre ſi l'accommodement ne ſe fait pas, & qu'ayant cet Ecrit, on ne me preſſera plus de donner le ſecours. Ce ſont des propoſitions qui ne méritent pas de réponſe; cependant le Sieur van Beuningen m'a fait demander audience, que je lui ai accordée pour demain. J'entendrai tout ce qu'il voudra me repréſenter, mais je doute que j'aye aucune choſe à lui répondre, ſi ce n'eſt que je donnerai ordre que mes Ambaſſadeurs, en quelque maniére que ce ſoit, puiſſent partir dans ce mois-ci.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 13. *Mars* 1665.

MOnſieur van Beuningen me vit avant hier. Il ne me dit que les mémes choſes qu'il a accoûtumé de me dire, mais avec beaucoup moins d'ardeur, depuis que je lui fis connoître qu'il ſeroit bien à propos, ou qu'il ſe reſolût de paſſer en Angleterre avec nos Ambaſſadeurs, ou de me dire confidemment, pour l'inſerer dans leurs inſtructions, à quelles conditions Meſſieurs les Etats s'accommoderoient préſentement; car il pourroit arriver que leſdits Ambaſſadeurs trouvaſſent toute diſpoſition auprès du Roi de la Grande Bretagne d'écouter des ouvertures de paix, & qu'après leur prémiére Audience ils ne ſçuſſent plus que lui dire, pour n'être pas informez des intentions des Etats. Le Sieur van Beuningen repartit, qu'il y avoit encore à Londres un Ambaſſadeur de leur part, mais je ne ſçai s'il eſt de ſa force pour pouvoir traiter une ſi grande affaire.

Je ne ſçai ſi je vous ai jamais fait ſçavoir le ſujet de l'envoi de mon Couſin de Leſſeins en Allemagne: en tout cas, n'ayant rien de plus important à vous dire, je vous apprens aujourd'hui, que Monſieur le Marquis de Caſtel Rodrigo s'étant mis en tête

de former dans les Païs-Bas une Armée de vingt mille hommes, & pour la composer, de faire venir en une seule fois un Corps de six mille Allemans que l'Empereur lui avoit promis, pour une prompte & digne rétribution des six mille François que le Roi avoit envoyez à son secours. Sa Majesté ne s'étant pas facilement accommodée de ce beau projet de ce nouveau Gouverneur de Flandre, dépêcha d'abord en Espagne pour en faire de vives plaintes, envoya Lesseins aux Electeurs & Princes ses alliez pour embarrasser le passage du Rhin audit Corps Allemand, & fit même quelque mouvement de ses Troupes qui a porté l'alarme dans la Flandre. Le Courier est revenu de Madrid depuis trois jours, & après plusieurs autres négociations entre le Marquis de Fuentes & moi, il a été conclu, concerté & stipulé, que du corps de six mille hommes qui avoit été promis, il n'en viendroit aux Païs-Bas que quinze cens fantassins & six cens Chevaux, à quoi Sa Majesté de sa part donneroit les mains, sans s'opposer à leur passage, pour complaire en cela au Roi son beau-pere, qui en cette occasion en a usé le plus honnêtement qu'il se pouvoit pour nous ôter tout sujet de jalousie. Ainsi a fini cette grande affaire qui sembloit troubler tout l'Empire, & nous remettre aux mains avec toute la Maison d'Autriche. Les Espagnols ont consenti au retranchement de six mille hommes à deux, & le Roi y a débonnairement acquiescé, n'ayant néanmoins, entre vous & moi, aucun droit imagi-

gi-

gizable de ſe mêler de l'affaire, *ſigné* DE LIONNE, *& en marge eſt écrit.* Je vous envoye une Lettre particuliére du Roi, qui vous ordonne de demander à Meſſieurs les Etats, pour la ſeconde fois, la ſortie de leurs Ports de deux Vaiſſeaux appartenans à la Compagnie des Indes Orientales qui ſont chargez de Planches, de Cloux, de Courbes & de gros Cables.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 14. Mars 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que Pierre Bertrand, Maître d'un Vaiſſeau du Havre de Grace du port de cent tonneaux, nommé l'Eſperance, ayant apporté à Amſterdam depuis quatre jours du dit lieu, par ordre de la Compagnie des Indes de France, des Equipages d'hommes François pour mettre ſur le Vaiſſeau le St. Jean & la Marie, qu'elle a fait acheter en ladite ville, & dont elles ont refuſé depuis peu la ſortie, déſireroit s'en retourner en France, ou à vuide, ou chargé de Salines; c'eſt pourquoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire ſupplie Vos Seigneuries de lui en donner la permiſſion, & d'ordonner pour cet effet au Collége de l'Amirauté d'Amſterdam, de

le laiſſer ſortir ſans aucune difficulté, chargé ou à vuide. Donné à la Haye le quatorziéme Mars 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 18. Mars 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France; ayant ci-devant fait de vives inſtances réïterées de tems en tems à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plût de permettre la ſortie libre de leurs Ports aux Vaiſſeaux achetez pour les Compagnies des Indes de France, ſans qu'il l'ait pû obtenir, & lui ayant été refuſé encore en dernier lieu celle des deux Navires le St. Jean & la Marie, appartenans à la Compagnie des Indes Orientales, qu'il a demandée très-inſtamment par ſon Mémoire du 11. de ce mois, au nom & par ordre exprès du Roi ſon Maître, eſt obligé à préſent de faire ſçavoir à Vos Seigneuries, que Sa Majeſté ayant été informée de ces refus, lui a envoyé par le dernier ordinaire de France ordre ſur ordre ſi précis, de leur renouveller, comme il fait, les mêmes inſtances pour ladite ſortie des Ports de leur obéïſſance, de tous les Vaiſſeaux appartenans aux

aux Compagnies des Indes de France, avec les denrées & marchandiſes dont ils ſeront chargez pour leur ſervice, & même les perſonnes qui s'y ſeront engagées, conformement au Traité de 1662. Que ledit Ambaſſadeur Extraordinaire ſe peut avancer de déclarer à Vos Seigneuries, que les difficultez ou refus qu'elles continueront d'y apporter, ne manqueront pas d'être pris comme une contravention manifeſte au 25. article dudit Traité, qui porte en termes exprès, que les Navires, les denrées & Marchandiſes dont ils ſeront chargez, ne pourront être ſaiſis ni arrêtez, en vertu d'aucun ordre général ou particulier de qui que ce ſoit, non pas même ſous prétexte de la conſervation & défenſe de l'Etat. *Ce que ledit Ambaſſadeur a crû devoir notifier à Vos Seigneuries, outre la connoiſſance qu'elles en ont, afin qu'elles aviſent à prévenir par leur prudence les mauvais effets que pourroit produire cette contravention audit Traité, tant à l'égard des Vaiſſeaux des Compagnies des Indes de France, que d'autres appartenans aux Sujets de Sa Majeſté, au départ deſquels, quoique vuides, l'on apporte journellement des difficultez & des longueurs, qui ne leur font pas moins de préjudice qu'un refus abſolu.*

Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire eſt auſſi chargé de porter à Vos Seigneuries les plaintes de Thomas le Févre de Diepe, lequel s'en retournant du Port de Barwick d'Angleterre au Havre avec ſa Gribanne chargée de ſaumon, harang, & autres marchandiſes pour le compte de Michel Mel, Marchand de ladite Ville de Diepe, rencontra dans ſon trajet, à la Baye du

 Houz,

Houz, deux vaiſſeaux Hollandois armez en guerre, qui ſe diſoient de Rotterdam, l'un deſquels envoya ſa chaloupe avec ſeize hommes armez à ſon bord, leſquels, nonobſtant ſa déclaration d'être François, & le congé qu'il avoit de l'Amirauté de Diepe, le contraignirent de ſortir de ſa Gribanne à force de coups, lui préſenterent des haches d'armes & piſtolets, avec menaces, entrerent dans ſon vaiſſeau, lui prirent vingt-ſept riſdallers qu'il avoit dans ſon coffre, & ſoixante ſchelins, avec quantité d'uſtenſiles de marine, de ſes hardes, & de celles des hommes de ſon Equipage; puis le menerent à bord de l'un deſdits Navires, le Capitaine duquel lui promit de lui faire rendre ſon argent, uſtenſiles & victuailles par ſes gens, & de le renvoyer à bord de ſadite Gribanne; mais au lieu de cela, leſdits Hollandois le maltraiterent encore, & lui pillerent de plus quatre pacquets de bas d'eſtame appartenans audit Mel, après quoi leſdits vaiſſeaux Hollandois ſe retirerent, & lui le Févre continua ſa route juſques au Havre, où il arriva le ſixiéme de ce mois, & fit interroger ſon Equipage le 7. Sur leſquelles plaintes, & celles que le Roi ſon Maître fait des mauvais traitemens qu'ont reçûs en mer par des Sujets de cet Etat deux Navires François, l'un du Havre & l'autre de Dunkerque, menez en Zélande, après avoir mis à la torture les Equipages avec des cruautez inouïes pour leur piller leur bien; ledit Ambaſſadeur Extraordinaire ne doute point que Vos Seigneuries ne faſſent auſſi-tôt réparer non ſeulement les torts & violences ainſi ſoufferts par les Maîtres & Equipages deſdits Vaiſſeaux, mais auſſi punir ſelon la rigueur des Loix les coupables

bles de telles Pirateries exercées avec connoissance contre des François, alliez de cet Etat. Donné à la Haye le 18. Mars 1665.

Signé, D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 19. Mars 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 13. & ai vû par ce que vous avez dit à Monsieur van Beuningen, comme vous lui avez ouvert le chemin pour faire expliquer Messieurs les Etats sur leurs intérêts dans la Négociation de la paix. C'est à présent à eux à donner moyen au Roi d'avancer ce grand ouvrage, en se déclarant là-dessus. Par le discours que de Wit m'a tenu, je le vois toûjours dans l'opinion que le Roi manque au Traité en ne donnant pas le secours. Il l'a si bien persuadé à tous les Députez de la Hollande, qu'il est mal-aisé de les porter dans d'autres sentimens que le sien. La suite du tems les détrompera. Il ne croit pas que cette Ambassade porte le Roi d'Angleterre à la paix, & m'a redit les mêmes choses que je vous ai mandé l'ordinaire passé.

Je n'avois pas sçû le voyage de Monsieur de Lesseins en Allemagne. Je vous rends

très-humbles graces de la communication que vous m'en donnez.

Le retranchement des Troupes qui doivent venir d'Allemagne en Flandre, fait connoître que l'Empereur & les Espagnols veulent ménager l'amitié du Roi, en lui ôtant toute sorte de sujet de plainte.

Je vous envoye la Copie du Mémoire que j'ai présenté à Messieurs les Etats touchant les Navires & Marchandises achetez pour les Compagnies des Indes de France, qu'ils retiennent dans leurs Ports, sans en permettre la sortie; je n'en pourrai avoir la réponse pour vous l'envoyer que l'ordinaire prochain. Si vous trouvez à propos d'en parler un peu fortement à Monsieur van Beuningen, cela feroit un bon effet, parce que toute l'opposition vient de la Ville d'Amsterdam, les Etats ne resolvant rien là-dessus qu'après l'avis de l'Amirauté de cette Ville, qui est toûjours contraire, comme je vous l'ai déja mandé.

Madame la Princesse d'Orange a reçû une Lettre du Chancelier d'Angleterre, qui lui fait de grands reproches de la part du Roi d'Angleterre, de l'accommodement qu'elle a fait d'Orange, & de ce qu'elle a consenti qu'on y mît un Gouverneur Catholique. Elle lui a répondu, qu'elle s'étonnoit fort de ses reproches; qu'elle étoit obligée au Roi de la bonne volonté qu'il avoit eu de remettre Orange à son petit-fils, mais que si le Roi d'Angleterre pouvoit obtenir du Roi qu'on mit un Gouverneur Huguenot dans Oran-

Orange, elle en retireroit tout auſſi-tôt celui qu'elle avoit choiſi, qui eſt Monſieur Millet, François, bon Catholique, & Capitaine dans mon Regiment. Elle a crû lui devoir mander tout ce que deſſus, pour lui faire remarquer mieux la reconnoiſſance qu'elle a de la maniére obligeante dont le Roi en a uſé envers elle, & qu'elle ne la peut mieux faire paroître qu'en mettant un François dans Orange, qui dépendra toûjours de Sa Majeſté.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 20. Mars 1665.

POur répondre à vôtre dépêche du 12., je vous dirai, que ce que Dom Eſteven de Gamarre publie depuis qu'il eſt arrivé, ne m'obligera pas à changer la conduite que je me ſuis préſcrite à moi-même, juſques à ce que je voye ſi mes Ambaſſadeurs pourront venir à bout à Londres de faire l'accommodement. Quant à ce que Downing dit, que ſon Maître n'y entendra point par mon entremiſe, & qu'il a lui-même tous les pouvoirs néceſſaires de le conclure, je ne crois pas vraye la prémiére choſe qu'il dit, & voudrois de bon cœur qu'il eût déja réüſſi en la ſeconde, ne m'important gueres par quelle main ſe terminera ce grand ouvrage, pourvû que je le voye achever

& la tranquillité publique rétablie. Au reſte, j'ai trouvé très-prudent & très-fort ce que vous avez repréſenté au Sieur de Wit des inconveniens & des malheurs qui pourroient arriver à ceux qui ont aujourd'hui la direction des affaires de l'Etat par la conduite qu'ils tiennent; cependant ce que ledit Sieur de Wit a commencé à vous dire des conditions auxquelles les Etats conſentiront de s'accommoder, peut bien ſervir d'introduction à mes Ambaſſadeurs pour entamer leurs Négociations, mais non pas pour rien achever de bon, étant aiſé à voir dans la fierté où ſont les Anglois, & la croyance qu'ils ont que rien ne peut reſiſter à leurs forces maritimes, qu'il faudra, pour faire une paix de plus grands relâchemens de la part des Etats. C'eſt pourquoi il ſera bon que vous tâchiez de pénétrer toûjours plus avant dans leurs intentions; les aſſûrant que le ſecret en ſera ſoigneuſement ménagé, dans la ſeule vûë de leur bien & de leur plus grand avantage. Je me remets du ſurplus à ce que j'ai chargé Lionne de vous mander, ſur la difficulté qu'on fait de de-là de laiſſer ſortir les Vaiſſeaux qui ont été achetez par les Compagnies des Indes Orientales & Occidentales de mes Sujets.

LE T-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 20. Mars 1665.

LE Roi ne désire pas que vous passiez sous silence, & que vous vous accommodiez de ce qui se fait aujourd'hui de de-là, touchant l'arrêt des Vaisseaux qui ont été achetez pour le compte de nos Compagnies des Indes, sous prétexte que la défense d'en sortir aucun, comprend aussi bien les Sujets des Etats que les Etrangers. Il faut sçavoir là-dessus, s'ils veulent, ou non, exécuter eux-mêmes nôtre Traité dans un article bien plus clair, & qui ne souffre aucune autre explication; c'est le 25., qui porte, que les Navires de part & d'autre, ni même les Marchandises dont ils sont chargez, ne pourront être saisis ni arrêtez en vertu d'aucun ordre général ou particulier de qui que ce soit, ou pour quelque cause ou occasion que ce puisse être, non pas même sous prétexte de la conservation ou défense de l'Etat; & généralement rien ne pourra être pris aux Sujets de part & d'autre, que du consentement de ceux à qui il appartiendra, en payant les choses qu'on désirera d'eux.

Il ne reste plus, après ce fondement établi, qu'à dire & représenter fortement, que l'achat des Vaisseaux qu'on arrête aujourd'hui de de-là, a été fait avant les défenses d'en

 laisser

laiſſer ſortir aucun, & par conſéquent qu'ils étoient François avant ces défenſes, & que ſi on veut exécuter le Traité, on ne ſçauroit les retenir que du conſentement de nos Compagnies, lequel conſentement elles ſont bien éloignées de donner, puiſqu'elles ont beſoin deſdits Navires; c'eſt pourquoi Sa Majeſté déſire que vous vous appliquiez à cette affaire, comme étant très importante à ſon ſervice.

Monſieur van Beuningen me vint voir hier, & me confia une penſée, ou plutôt un déſir, que Meſſieurs les Etats ont d'une choſe qui vous regarde, & il m'avoüa qu'elle lui étoit tombée dans l'eſprit, & que l'ayant communiquée à Monſieur de Wit, il l'avoit fort approuvée. C'eſt pour vous faire faire une courſe en Angleterre, dans le tems que les fers ſeront au feu pour la Négociation de l'accommodement.

Ledit Sieur van Beuningen ſe ſervit des mêmes raiſons que j'ai trouvées dans vôtre derniére dépêche particuliere, que Monſieur de Wit vous a déja dites; c'eſt pourquoi je ne les repeterai pas inutilement.

Que lui van Beuningen ne peut paſſer en Angleterre, & que Meſſieurs les Etats vous confieront, auſſi volontiers qu'à leurs propres Sujets, tout le ſecret de leurs intentions, & auront grande créance aux conſeils que vous leur donnerez. Je repartis, qu'il pouvoit ajoûter pour fortifier ſon dire, que vous auriez d'ailleurs grand crédit ſur l'eſprit des principaux Miniſtres d'Angleterre, vous étant parfaitement bien ſeparé d'avec eux,
&

& ayant laiſſé en ce païs-là la reputation d'une haute ſuffiſance.

Que j'étois aſſûré que le Roi prendroit avec plaiſir toutes les réſolutions, qui pouvant contribuer à l'accommodement, ſeroient d'ailleurs déſirées par les Etats: que j'entrevoyois ſeulement quelque petite difficulté qui me faiſoit peine.

J'en parlai l'après-dînée au Roi, qui me chargea de vous en écrire en grand ſecret & confiance, pour ſçavoir avant toutes choſes vôtre ſentiment ſur ce voyage, afin que vous le puiſſiez mieux former en n'ignorant aucune des circonſtances. Je dois vous dire, qu'on ne doit jamais faire ce tort à Monſieur de Comminges, d'envoyer encore un autre Ambaſſadeur dans le lieu de ſa Réſidence qui le précede, comme fera Monſieur le Duc de Verneuil. Vous ſçaurez que cette raiſon du lieu de la Réſidence eſt forte, que m'étant trouvé en 1655. à Rome, avec la qualité d'Ambaſſadeur auprès des Princes d'Italie, & que Mr. d'Argençon y étant venu viſiter les ſaints Lieux, & voulant avoir le pas ſur moi, il fut jugé que je l'aurois ſur lui, parce que j'étois dans le lieu de ma Réſidence; auſſi n'employerai-je pas d'autres raiſons que celle-là pour vous faire voir que vôtre honneur ſera entierement à couvert, qu'en paſſant en Angleterre vous céderez le pas à Monſieur de Comminges, comme il vous devroit céder ſi l'Ambaſſade paſſoit en Hollande.

Il me ſemble même qu'il y a quelque choſe là-dedans de ſi honorable pour vous,

que vous devriez être ravi que le besoin en arrive, & que tout passe comme je viens de dire.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 25. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, *Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant souvent fait connoître à Vos Seigneuries, avec quelle chaleur le Roi son Maître désire que les Vaisseaux achetez pour le compte des Compagnies des Indes de France puissent sortir des Havres de ce Païs, & que leur rétention est directement contraire au Traité de* 1662. *sans qu'elles ayent donné aucune réponse favorable là-dessus, au contraire leur résolution prise sur son Mémoire du* 18. *de ce mois allant plûtôt à éluder cette sortie, a reçû encore un nouvel ordre, par le dernier ordinaire de France, de demander à Vos Seigneuries de la part de Sa Majesté, comme une chose qu'elle a extrémement à cœur, leur permission pour la sortie desdits Vaisseaux, avec les denrées & Marchandises qui seront dessus, & les personnes engagées au service desdites Compagnies, ou en cas de refus, de sçavoir de Vos Seigneuries, pour en rendre compte à Sa Majesté, si elles veulent, ou non, exécuter le Traité de* 1662. *dans un article bien clair, & qui*

ne

ne ſouffre aucune explication, qui eſt le 25. qui porte, que les Navires de part & d'autre, ni même les denrées & marchandiſes dont ils ſeront chargez, ne pourront être ſaiſis ni arrêtez en vertu d'aucun ordre général ou particulier de qui que ce ſoit, ou pour quelque cauſe ou occaſion que ce puiſſe être, non pas même ſous prétexte de la conſervation & défenſe de l'Etat, & que généralement rien ne pourra être pris aux Sujets de part & d'autre, que du conſentement de ceux à qui il appartiendra, & en payant comptant les choſes qu'on déſirera d'eux: le Roi ſon Maître n'entendant pas, que, ſous prétexte que la défenſe de laiſſer ſortir aucun vaiſſeau comprend auſſi bien les Sujets de cet Etat que les Etrangers, ceux qui appartiennent aux François ſoient de ce nombre, puiſque ces défenſes à l'égard deſdits François ſont incompatibles avec ledit article de 1662. Et quand cela ne ſeroit pas, les vaiſſeaux dont ont demande la ſortie ayant été achetez avant les défenſes, & étant François avant les mêmes défenſes, par conſequent doivent être libres de ſortir. Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire fait auſſi inſtance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe de permettre la ſortie du Port de Fleſſingue à une Galiote de Dunkerque, nommée le St. Pierre, dont eſt Maître Anthoine van den Berghe, chargée d'Uſtenſiles que Sa Majeſté a fait acheter & venir là d'Amſterdam, pour être tranſportez audit lieu de Dunkerque, & ſervir à l'armement de deux Fregates qu'elle y fait conſtruire, comme auſſi le tranſport de quelques autres Uſtenſiles que l'on pourra faire venir de tems en tems pour achever l'armement des mêmes deux

deux Fregates. Sur quoi Vos Seigneuries feront, s'il leur plaît, leurs judicieuses réflexions, suivant leur prudence ordinaire. Donné à la Haye le vingt-cinquiéme Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 26. Mars 1665.

J'Ai vû par la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 20. de ce mois, la propofition que Monfieur van Beuningen vous a faite fur mon fujet. Bien que je voye tout le monde perfuadé qu'un Ambaffadeur Extraordinaire plus ancien en Commiffion qu'un autre doit avoir le pas en tous lieux, je ne laifferai pas de fuivre aveuglément tout ce que vous me confeillez, étant perfuadé que vous ne voudriez pas contribuër à faire faire une faute à un Gentilhomme de vos amis, qui fert le Roi depuis trente ans, & qui a employé fon tems & fon bien à fon fervice; car je vous puis dire avec verité, que de trois Terres que j'ai euës de la fucceffion de feu mon Pere, il ne m'en refte pas une, les ayant venduës, & dépenfées à foûtenir les emplois que j'ai eus dans la guerre & dans les Ambaffades. Mon déplaifir eft, de me voir chargé d'une grande famille, de quatre garçons

garçons & d'une fille sans bien; & ma consolation, de n'avoir rien épargné pour les bien élever, & que j'ai sujet d'espérer qu'ils seront honnêtes gens; ce sera à eux à faire le reste, la fortune m'ayant été fort contraire jusqu'à présent. Monsieur de Wit m'a parlé conformément à ce que vous m'écrivez. Il souhaiteroit que je fisse bien-tôt le voyage. Je lui ai dit, que dès que j'aurois reçû les ordres du Roi, je partirois sans délai; mais que je serois bien aise avant cela de sçavoir, ce que Messieurs les Etats veulent faire pour donner lieu au Roi de leur ménager la paix. Il m'a dit, qu'il s'apliqueroit toute la semaine à parler avec ses amis, pour prendre une Résolution là-dessus; je l'ai prié de la régler ensorte qu'on puisse ôter au Roi d'Angleterre beaucoup de dégoûts, qu'un Roi a peine de souffrir d'une République, qui ne peut ni ne doit aller de pair avec les Rois.

Il m'a répondu, que Messieurs les Etats sont les offensez, & qu'ils ne veulent rien qui appartienne au Roi d'Angleterre, mais qu'ils veulent ravoir le leur; & que Dieu leur a donné assez de forces pour cela.

Je l'ai fort pressé pour obtenir la sortie des Vaisseaux des Compagnies des Indes, avec les Marchandises & autres ustenciles qui sont pour l'armement des deux Fregates de Dunkerque. Il m'a répondu que cela ne se pouvoit; que Messieurs les Etats avoient été fort étonnez de voir dans le Mémoire que je leur présentai hier (dont

(dont je vous envoye la Copie) que je leur demandois qu'ils euſſent à s'expliquer, s'ils vouloient, ou non, exécuter le vingt-cinquiéme Article du Traité: ſurquoi il avoit ordre de me dire, qu'il ne faut que lire les 27. & 28. ſuivans, qui expliquent le 25., leſquels font voir que Meſſieurs les Etats ne contreviennent pas audit Traité, mais qu'ils l'exécutent ponctuellement, dans le tems que le Roi y manque formellement, en ne donnant pas le ſecours promis; de quoi je ne ſuis pas demeuré d'accord. Il s'eſt paſſé beaucoup de choſes là-deſſus aſſez fortes, dont la ſubſtance eſt, que je lui ai dit, que Meſſieurs les Etats avoient de tels emportemens dans cette affaire, que ſi le Roi n'avoit une moderation telle qu'un Pere la doit avoir pour ſes Enfans, ils l'auroient déja obligé par leur procedé à rompre toute ſorte d'Alliance avec eux, & que je ne ſçavois pas ce qui en arriveroit. Ces gens ſont tellement fiers, & ſi fort perſuadez que le Roi a manqué au Traité, que je doute fort qu'on les mette ſur un pied à ſe pouvoir tenir aſſûré d'eux, quand le cas écherra qu'on en aura beſoin. Je ſçai à n'en pouvoir douter, que ſix Députez des principales Villes de Hollande ont dit depuis deux jours, que tout ce qui leur a été dit par la Cabale d'Eſpagne du Traité de 1662. eſt arrivé, mais auſſi qu'ils ſçauront bien s'en revanger ſi le Roi a jamais beſoin d'eux.

Vous aurez vû par tous mes Mémoires, que je ne me ſuis point relâché de la demande

mande de la ſortie des Vaiſſeaux des Compagnies des Indes ; & ſi Monſieur van Beuningen ne fait lever ces défenſes par ſes Lettres, il ne faut pas eſpérer que mes ſollicitations puiſſent réüſſir. Ce ſont des Négatives à tous mes Mémoires, & il ſemble même que Meſſieurs les Etats affectent de faire voir, que le Roi d'Eſpagne les traite mieux que le Roi; car il a été dit dans l'Aſſemblée en liſant mon Mémoire, que le Roi ne ſe contentoit pas de manquer au Traité, mais qu'il vouloit encore les empêcher de ſe défendre contre leurs ennemis, en leur ôtant les Navires bâtis en leur païs, qu'ils deſtinoient pour leur ſervice, & que le Roi d'Eſpagne n'avoit pas trouvé à redire qu'ils priſſent un Gallion de 76. piéces de Canon qu'il avoit fait bâtir à Amſterdam. Je vous rends compte de tout ce qui ſe paſſe; vous voyez plus clair que moi à toutes ces affaires, & aux conſéquences qu'on en doit tirer.

Je vous prie de me mander par le prochain ordinaire, ſi le Roi déſire que je faſſe le voyage. Je ne puis pas y aller avec deux ou trois perſonnes, comme vous me marquez, je ne ſçaurois éviter d'en amener douze; je louërai une maiſon près de Meſſieurs les Ambaſſadeurs pour mes gens, & je logerai chez eux. Monſieur de Wit m'a déja prié de mener deux de ſes parens avec moi; il y en a auſſi d'autres des Etats qui ont ce même deſſein pour leurs enfans. On ne peut les refuſer ſans les deſobliger, la qualité d'Ambaſſadeur attire de ces dépen-

ſes

ſes extraordinaires, dont on ne ſçauroit ſe diſpenſer.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 26. Mars 1665.

VOus verrez par ma prémiére Lettre le peu de ſatisfaction que j'ai eu de Monſieur de Wit, ſur la demande que le Roi fait de la ſortie des Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes.

J'ai penſé depuis, qu'il faloit employer mes amis dans l'Aſſemblée, & voir les Députez des Villes; ce que j'ai fait, en leur faiſant voir & connoître la juſtice de la demande de Sa Majeſté ſuivant l'Article 25.; que je voulois bien leur déclarer, que s'ils uſoient de refus comme par le paſſé, Sa Majeſté le prendroit pour une infraction au Traité, qu'ils n'auroient qu'à s'en prendre à eux-mêmes des mauvaiſes ſuites qui en arriveroient. J'ai eſtimé à propos de leur parler de la ſorte, après avoir viſité les Députez des Villes de Hollande, pour être favorables au contenu de mon Mémoire. Monſieur de Wit eſt venu me trouver de la part des Etats, une heure avant le départ du Courier, pour me dire, qu'il avoit ordre de me faire voir dans le Traité les Articles 19. 20. & 24., qui étoient rélatifs au 25., qui montrent clairement qu'ils n'alterent pas ledit Traité en empêchant la ſortie des

des Vaiſſeaux achetez pour les Compagnies des Indes de France ; mais qu'en conſidération de la priére du Roi, ſes Maîtres laiſſeront ſortir tous ceux qui ont été achetez avant les défenſes, à la reſerve des deux de la Veuve de Coymans, qui ſont de 56. piéces de Canon, & qu'ils arment pour joindre à leur Armée Navale ; qu'ils donnent ordre à Monſieur van Beuningen de repréſenter au Roi, comme il ne peut leur demander ces deux Vaiſſeaux ſans préjudicier au Traité. J'ai auſſi fort inſiſté pour la ſortie de ces deux Vaiſſeaux, ſans avoir rien pû obtenir. Comme Monſieur van Beuningen vous en doit parler, & vous faire voir le droit que Meſſieurs les Etats ont de les retenir, je n'ai pas voulu convenir avec ledit Sieur de Wit d'être perſuadé de ce prétendu droit.

J'ai auſſi fortement demandé un ordre de Meſſieurs les Etats, pour l'octroi de la ſortie des uſtenciles deſtinez à l'armement des deux Fregates bâties à Dunkerque, qui ſont arrêtez à Fleſſingue. Ledit Sieur de Wit m'a promis d'aſſiſter demain à l'Aſſemblée pour l'obtenir, quoiqu'il faille obſerver quelque formalité là-deſſus avec les Etats de Zélande. Il ſera fort à propos pour hâter cette affaire, que vous obligiez Monſieur van Beuningen d'en écrire fortement à Meſſieurs les Etats, pour abréger les longueurs. La viſite de Monſieur de Wit s'eſt paſſée entre lui & moi avec plus de douceur qu'hier.

ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 30. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû ordre du Roi son Maître, de demander à Vos Seigneuries la restitution d'un Vaisseau appartenant à Michel Mel, Marchand de Diepe, nommé la Marguerite, du port de soixante tonneaux, ou environ; lequel venant d'Ecosse à Diépe, chargé de Saumon, Harang, Suif & Beure, le tout pour le compte dudit Michel Mel, & marqué de sa marque, auroit été pris en mer par un des Navires de guerre de Vos Seigneuries, & mené à Rotterdam, sous prétexte qu'une partie des Matelots dudit Vaisseau étoient Ecossois, qui est une raison très-foible. C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire fait instance à Vos Seigneuries, au nom de Sa Majesté, à ce qu'il leur plaise donner tous les ordres nécessaires pour la prompte restitution dudit Vaisseau, avec toutes les Marchandises dont il s'est trouvé chargé, & de son renvoi en France, même pour les dommages & intérêts que ledit Michel Mel a soufferts par le retardement qui lui a été ainsi causé de la décharge de ses Marchandises à Diépe, lesquelles étant pour la plûpart des viandes de Carême, & ne pouvant plus être consumées durant icelui, sont

comme

comme perduës : ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire ne doute pas que Vos Seigneuries n'accordent aussi-tôt à la priere du Roi son Maître, puisqu'elles verront bien que la satisfaction que Sa Majesté demande est tout-à-fait juste, & conforme à la liberté du Commerce dont doivent jouir ses sujets. Donné à la Haye le trentiéme jour de Mars 1665.

D'ESTRADES.

EXTRAIT

Des Regîtres du Conseil d'Etat du Roi Très-Chrêtien.

SUr les plaintes qui ont été faites au Roi étant en son Conseil, par les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, qu'ayant, dès y a plus de six mois, fait faire achat & payement, par leurs correspondans en la Ville d'Amsterdam, de deux Navires bâtis & équipez en ladite Ville, l'un apellé St. Jean Baptiste, ci-devant nommé les sept Provinces, & l'autre Alette Marie, tous deux du port de six cens tonneaux ou environ, chargez de Courbes, Bordages, Planches de Sapin, & de toutes sortes de clouterie, & autres choses propres pour la fourniture & équipement des Vaisseaux; ensemble une petite Flute d'environ cent cinquante tonneaux, chargée aussi de Bois de même qualité, & de quarante six Bobines de Chanvre le tout par ordre & pour le compte de ladite Compagnie, la-

laquelle desirant faire conduire & amener en France lesdits Vaisseaux, auroit ensuite fait partir du Havre de Grace les nommez Desparquer & Fauët, Capitaines François, pour à cet effet aller en Hollande, avec quatre-vingt dix hommes d'équipage, tous naturels François, ainsi que lesdits Capitaines, lesquels à leur arrivée auroient pris possession desdits Vaisseaux, sans difficulté ou opposition quelconque; mais s'etant ensuite mis en devoir de partir dudit lieu d'Amsterdam, suivant les ordres qu'ils en avoient reçûs, ils auroient été fort surpris de s'en voir empêchez, par la déclaration ou signification qui leur auroit été faite d'un prétendu Arrêt ou saisie desdits Vaisseaux de la part des Sieurs Etats Généraux des Provinces-Unies; & ce sous prétexte de l'intérêt public, & de la nécessité qu'ils ont de s'en servir pour leurs propres affaires. Ce qui non seulement est contraire aux termes exprès du dernier Traité d'Alliance, renouvellé entre Sa Majesté & lesdits Etats, mais encore ne peut passer que pour l'effet d'une pure affectation & dessein prémédité, auquel on ne sçauroit donner d'interprétation favorable, se trouvant présentement dans ledit port d'Amsterdam plusieurs autres Vaisseaux de plus grand port, & d'une construction & gabaries plus propres à la guerre, appartenans aux sujets desdits Etats, sur lesquels n'a été faite aucune saisie: outre lesquelles raisons, qui sont plus que suffisantes, pour convier lesdits Sieurs Etats à faire cesser une si injuste vexation, le Sieur Comte d'Estrades, Ambassadeur de Sa Majesté, auroit en cinq diverses Audiences pri-

ses

ses desdits Sieurs Etats, fait des instances très fortes, & donné des Mémoires très pressans, pour obtenir d'eux la délivrance desdits Vaisseaux, même justifié la proprieté d'iceux pour & en faveur de ladite Compagnie, le tout sans aucun effet: ce qui ne pouvant être pris que pour une manifeste contravention aux Articles du susdit Traité de renouvellement d'Alliance, pour un pur & absolu deni de justice, & pour une violence toute extraordinaire à laquelle il est également juste & nécessaire de s'opposer par des voyes semblables: Sadite Majesté étant en son Conseil, a ordonné & ordonne à tous les Officiers des siéges généraux & particuliers des Amirautez de ce Royaume, incontinent le présent Arrêt reçu, de faire saisir & arrêter, tous & un chacun des Vaisseaux appartenans aux sujets desdits Sieurs Etats qui se trouveront ès Ports & Rades de leurs jurisdictions, ensorte qu'il n'en puisse sortir aucun pour quelque cause ou prétexte que ce puisse être, sans permission expresse de Sa Majesté, & ce à peine d'en répondre par lesdits Officiers en leur propre & privé nom. Mande & ordonne sadite Majesté au Sieur le Duc de Vendôme, Pair, Grand-Maître, Chef & Surintendant Général de la Navigation & Commerce de France, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt; & aux Gouverneurs & Commandants des places maritimes, de donner main forte auxdits Officiers de l'Amirauté, si besoin est, & où ils en seront requis. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le trentiéme jour de Mars 1665.

DE LIONNE.

LOuis, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, Comte de Provence, Forcalquier & Terres adjacentes, aux Officiers généraux & particuliers des siéges des Amirautez de nôtre Royaume, Salut : Suivant l'Arrêt dont l'Extrait est ci attaché sous le contre-scel de nôtre Chancellerie, ce jourd'hui donné en nôtre Conseil d'Etat, nous y étant. Nous vous mandons & ordonnons par ces présentes signées de nôtre main, de faire saisir & arrêter, incontinent après que vous aurez reçû ledit Arrêt, & lesdites présentes, tous & un chacun les Vaisseaux appartenans aux sujets des Sieurs Etats Généraux des Provinces Unies qui se trouveront ès Ports & Rades de vos Jurisdictions, ensorte qu'il n'en puisse sortir aucun, pour quelque cause ou prétexte que ce puisse être, sans nôtre permission expresse, sur les peines y portées. Ordonnons à nôtre très-cher & très-aimé Oncle le Duc de Vendôme, Pair, Grand-Maître, Chef & Surintendant Général de la Navigation & Commerce de France, de tenir la main à l'exécution dudit Arrêt & des présentes; & aux Gouverneurs & Commandeurs des places Maritimes, de vous donner main forte, si besoin est, & où ils en seront requis. Commandons au prémier nôtre Huissier ou Sergeant sur ce requis, de faire pour l'exécution dudit Arrêt tous commandemens, sommations, saisies, & autres actes & exploits requis & nécessaires, sans autre permission, nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, prise à partie, & autres choses à

ce

ce contraires. Et sera ajoûtée foi comme aux Originaux, aux Copies dudit Arrêt, & de ces présentes collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Sécretaires ; Car tel est nôtre bon plaisir. Donné à Paris le trentième jour de Mars, l'an de grace mil six-cent soixante-cinq, & de Nôtre Regne le vingt-deuxiéme, LOUIS. *Et plus bas, par le Roi Comte de Provence,* de LIONNE. *Et scellé du grand Sceau de cire jaune.*

LE *Duc de Vendôme, Pair, Grand-Maître, Chef & Surintendant Général de la Navigation & Commerce de France. Vû par nous l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, & commission sur icelui, signez Louis, & plus bas de Lionne, & scellez du grand Sceau de cire jaune ; par lequel, & pour les causes y contenuës, Sa Majesté enjoint à tous les Officiers des Siéges généraux & particuliers des Amirautez de ce Royaume, incontinent ledit Arrêt reçû, de faire saisir tous & un chacun les Vaisseaux appartenans aux sujets des Sieurs Etats Généraux des Provinces-Unies qui se trouveront ès Ports & Rades de leurs Jurisdictions, ensorte qu'il n'en puisse sortir aucun, pour quelque cause & prétexte que ce soit, sans permission expresse de Sa Majesté, & ce à peine d'en répondre par lesdits Officiers en leurs propres & privez noms : Nous conformément audit Arrêt, & suivant le pouvoir & autorité attribuez par Sa Majesté à nôtre dite charge, mandons & ordonnons à tous les Officiers des Siéges généraux & particuliers de l'Amirauté de ce Royaume, de tenir soigneusement & exactement la*

 main

main à l'entiére exécution d'icelui, ensorte que Sa Majesté en demeure pleinement satisfaite; & pour cet effet faire enregîtrer ledit Arrêt en leurs Greffes, afficher & publier par-tout où besoin sera, afin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, & à peine pour lesdits Officiers d'en répondre en leurs propres & privez noms. Fait à Paris le trentiéme jour de Mars 1665. CESAR DE VENDOME. *Et plus bas, Par Monseigneur*, MATHAREL.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 2. *Avril* 1665.

L'On arrêta hier le compromis pour l'ajustement de l'affaire de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, en la forme que les Sieurs Blanspel & Coops, ses Conseillers, ont souhaité, & ç'a été avec bien de la peine que Monsieur de Wit y a consenti. Il demandoit deux choses qui eussent fait traîner l'affaire des années entiéres; l'une, qu'on donnât une provision, & l'autre, qu'on plaidât la cause au Parlement de Paris. Pour cela il falloit traduire toutes les piéces en François, ce qui n'eût pas été fait en trois mois; & de plus il y avoit un plus grand inconvénient, en ce que le terme Flamand vuide une question en faveur de Monsieur l'Electeur, & la traduction Françoise le laisse en conteste. Comme Monsieur de Wit est subtil, & qu'il ne veut que tirer les af-

affaires en longueur, il a été un mois à se résoudre de relâcher; il l'a fait à la fin, & ces Messieurs les Députez de l'Electeur de Brandebourg en espérent une bonne issuë, & en sont fort contens.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 3. Avril 1665.

IL s'est passé ici beaucoup de choses cette semaine en l'affaire des deux Vaisseaux de mes Sujets de la Compagnie des Indes Orientales que les Etats Généraux veulent retenir, par une contravention formelle & inexcusable à l'article 25. de nôtre Traité. En substance il a été nécessaire, pour obliger le Sieur van Beuningen à écrire auxdits Etats qu'il faloit relâcher lesdits Vaisseaux, que j'en sois venu aux menaces, & presque à l'effet du remede que l'on a accoûtumé de pratiquer dans un maniseste déni de justice, qui est celui des représailles. Jusques-là ledit van Beuningen a toûjours soûtenu que ses Maîtres avoient raison de retenir ces Navires, & qu'ils le pouvoient faire sans contrevenir aucunement au Traité, auquel pour cela il donnoit d'étranges contorsions; car jamais article n'a été plus clair, & moins sujet à des cavillations qu'est le 25. Et en effet, les Ambassadeurs de Hollande l'ayant dressé pour se précautionner contre moi, n'y avoient

rien oublié pour leur ſûreté; le cas paroiſſant alors impoſſible, qu'un Etat qui a des huit ou dix mille vaiſſeaux, voulut en arrêter quelques-uns de mes Sujets, dont en une année entiére il n'en alloit pas dix ou douze en Hollande. Ledit van Beuningen s'eſt fort débattu pour faire valoir de mauvaiſes raiſons, & m'avoit préſenté un Mémoire. Je lui ai fait répondre à la raiſon qu'il alleguoit de la connexité des articles 24. & 25., qu'il étoit aiſé à voir qu'ils n'avoient aucun rapport l'un à l'autre, en ce que le 24. ne parle que des vaiſſeaux qui relâcheroient en des Ports contre leur gré par la tempête, ſans y vouloir décharger, & que l'article ne commence pas par ces mots, *les Maîtres deſdits Navires*, mais, *les Maîtres des Navires*: & à la ſeconde raiſon, le droit qu'ont les Souverains, qu'ils appellent de retraite; j'ai dit que je le croyois veritable, & en demeurois d'accord, mais que ſouvent les Souverains ſe lioient les mains par des Traitez, & ſe dépouilloient de leurs droits, en faveur de leurs amis, comme il étoit arrivé en cette affaire ſi claire de ſoi, & qu'alors il faloit néceſſairement obſerver le Traité, ſans pouvoir revenir à faire valoir le droit.

A la troiſiéme raiſon, de l'exemple du Roi d'Eſpagne, & de ſon Gallion de 70. piéces de Canon bâti à Amſterdam; qu'outre que je ne réglois pas ma conduite ſur les exemples de qui que ce ſoit, mais par la juſtice, ce Gallion pouvoit n'être pas encore payé, & il pouvoit être auſſi que le Roi mon

Beau-

Beau-pere n'a pas la même néceſſité preſſante de l'avoir, qu'ont mes ſujets de la Compagnie des Indes d'avoir promptement leurs deux Navires, ſans quoi ils perdroient une année entiére de ce grand voyage, avec des dommages irréparables pour eux : & à la derniére raiſon, du beſoin qu'ont les Etats de ces deux Vaiſſeaux dans cette conjoncture ; on a répondu, qu'ils n'étoient pas propres à la guerre, n'ayant été bâtis que pour le trafic, & que, comme deux Vaiſſeaux parmi trois-cent dont ils couvriront la Mer, ou de ceux de l'Etat, ou des Armateurs particuliers, ne peuvent rien contribuër à la décifion d'une affaire, il étoit aiſé à voir, que cette opiniâtreté ſi grande de les retenir, & même par une contravention manifeſte au Traité, ne procedoit que d'un deſſein caché de traverſer cette Compagnie des Indes, & du même principe qui fit perir dans le port d'Amſterdam en 1658., deux autres Vaiſſeaux qui devoient faire ce grand voyage. La concluſion de toute cette conteſtation a été, que j'ai fait déclarer hier au Sieur van Beuningen, que je déſire en toutes façons que les deux Vaiſſeaux ſoient relâchez, que je ſurſeoirai l'exécution des Repréſailles accordées, pour lui donner le tems d'en écrire à ſes Maîtres ; mais que ſi, par la réponſe qui viendra à cette dépêche, je n'apprends pas que leſdits Vaiſſeaux ayent été relâchez, leſdites Repréſailles auront auſſi-tôt leur cours & leur effet.

Ledit van Beuningen, après cette décla-

ration, a voulu encore recourir à une autre chicane, & a repréſenté, qu'en cas de repréſailles, le Traité avoit pourvû par l'Article dix-huitiéme, en quelle maniére elles ſe devroient accorder, & qu'il y avoit quatre mois de tems à vérifier par l'autre Allié, ſi l'on étoit dans le cas de les pouvoir donner. On a reparti à cela, que ce terme de quatre mois pouvoit être juſte pour les cauſes douteuſes, & entre les particuliers ſeulement, mais qu'en celle-ci, où non ſeulement il y avoit un manifeſte déni de juſtice, mais un tort fait par l'Etat même, Sa Majeſté pouvoit bien n'avoir pas grand égard à s'aſſujettir à l'Article dix-huitiéme, puiſque les Etats contrevenoient les prémiers formellement à l'Article vingt-cinquiéme. On a même ajoûté, qu'on voyoit bien à quelle fin étoit faite cette inſtance des quatre mois, & qu'elle tendoit toûjours au prémier deſſein, de faire perdre à mes ſujets une année entiére du voyage des Indes.

Après toutes ces agitations & diſputes le Sieur van Beuningen a enfin déclaré, que les Etats ne me feroient pas la guerre pour ces deux Vaiſſeaux, & qu'il écriroit aujourd'hui pour les faire relâcher inceſſamment. Il a après cela témoigné déſirer que je vous écriviſſe de ce petit incident, en termes qui raſſûraſſent leſdits Etats de la crainte qu'ils pourront avoir qu'il ait apporté quelque altération ou changement à mes bonnes intentions: on lui a dit là-deſſus, qu'ils devoient conclure par une conſéquence infail-

faillible, qu'elles ſont toûjours fort bonnes & fort ſincéres, puiſque je n'ai pas voulu me ſervir de la belle occaſion qu'eux-mêmes me fourniſſoient par une manifeſte contravention au Traité, de dire qu'ils l'avoient les prémiers rompu; & comme cette conſidération a fait grande force ſur l'eſprit dudit van Beuningen, vous pourrez l'employer de de-là utilement, auſſi-bien que le départ des Ambaſſadeurs, pour paſſer la Mer dans la ſemaine où nous allons entrer.

Ledit van Beuningen m'a fait enſuite trois inſtances: l'une, que je veuille bien écrire aux autres Cours des Princes, & notamment aux deux Royaumes du Nord, pour ôter des eſprits les impreſſions que cet incident eût pû y faire à leur deſavantage, comme ſi j'avois deſſein de changer de meſures; & je le lui ai accordé.

La ſeconde, que je ne tarde pas plus long-tems à faire enregîtrer dans mes Parlemens le Reglement de la Marine qui eſt dans le Traité, ſuivant ce que vous en avez dit de ma part aux Etats, il y a un an; & je le lui ai auſſi accordé.

La troiſième, que je vous ordonne de dire aux Etats confidemment le contenu aux Inſtructions des Ambaſſadeurs que j'envoye en Angleterre; & on lui a répondu, qu'il leur doit ſuffire que je les aſſûre que mes intentions ſont toûjours les mêmes, & toûjours fort bonnes, & quand il y auroit quelque choſe de ſecret à leur avantage, je

 ne

ne pourrois m'en ouvrir à eux, pour les raiſons qu'on leur a ſouvent dites.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 3. Avril. 1665.

LE Roi a eu fort agréable vôtre entiére reſignation à ſa volonté pour le voyage d'Angleterre. Sa Majeſté, avant que de vous ordonner de l'entreprendre, attendra de ſçavoir par les prémiéres nouvelles des Ambaſſadeurs, ſi ſa médiation aura été reçûë; & d'un autre côté auſſi, ſi Meſſieurs les Etats vous auront mis en main ſuffiſamment, touchant les conditions de la paix, de quoi eſpérer un bon ſuccès de vôtre voyage; car vous voyez bien qu'il y iroit fort de ſon honneur, qu'après avoir déja trois Ambaſſadeurs, d'en faire marcher encore un quatriéme, ſans grande probabilité que cette nouvelle diligence puiſſe être utile pour l'accommodement. Cependant vous vous tiendrez, s'il vous plaît, prêt pour vous mettre en chemin au prémier mot, & garderez le ſecret, dont leſdits Sieurs Ambaſſadeurs n'ont juſques ici rien pénétré.

Je voi qu'on ne peut pas bien digerer ici, que nos Vaiſſeaux Marchands qui portent leurs denrées en Hollande, ſoient obligez d'en repartir à vuide, ſans pouvoir prendre au-

aucune charge. Nous ne voulons pas dire encore, avant qu'avoir mieux consideré la chose, que c'est une contravention au Traité : Sa Majesté le fait examiner, & désire que vous l'examiniez de vôtre côté. Je sçai bien que les Hollandois diront, qu'ils ont défendu la même chose à leurs sujets, mais par nôtre Traité ils se sont liez les mains à ne le pouvoir ordonner à l'égard des sujets du Roi, à qui il est & doit être permis en tout tems, sans restriction aucune, d'enlever toutes sortes de Marchandises de l'Etat des Provinces-Unies, pourvû qu'elles ne soient pas de Contrebande.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 3. Avril 1665.

L*E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, voyant que les Résolutions que Vos Seigneuries ont prises sur les Mémoires des* 11. 18. *&* 25. *Mars dernier, ne vont qu'à accorder simplement la sortie de leurs ports des Vaisseaux achetez pour le compte des Compagnies privilegiées des Indes de France, sans les Ustenciles & Marchandises dont ils sont chargez pour le service desdites-Compagnies, & même à l'exception des deux Navires St. Jean Baptiste & Alette Ma-*

Marie, au lieu desquels Elles offrent, par une autre de leurs Résolutions du deuxième du présent mois, de permettre l'achât & la sortie de trois grandes Flutes, dont lesdites Compagnies se pourront servir, est obligé de déclarer encore là-dessus à Vos Seigneuries, qu'il ne peut se désister des poursuites qu'il a faites au nom & par ordre exprès & réïteré du Roi son Maître, pour obtenir la sortie de tous lesdits Vaisseaux achetez pour lesdites Compagnies, dont Sa Majesté n'a pas besoin, s'ils ne sortent avec toutes les Marchandises & Ustenciles dont ils sont chargez pour leur service, & les personnes qui y sont engagées, & particuliérement celles des deux nommez ci-dessus St. Jean Baptiste & Alette Marie, que Sa Majesté a témoigné d'avoir tellement à cœur, que ledit Ambassadeur Extraordinaire continuëra incessamment ses instances commencées pour cela en son nom, jusques à ce qu'elles produisent un effet qui soit à la satisfaction de Sa Majesté : priant aussi Vos Seigneuries, d'ordonner au Collége de l'Amirauté de Flessingue, de n'aporter aucune difficulté au transport de-là à Dunkerque, de toutes les denrées & Ustenciles qui doivent servir à l'armement des deux Frégates qui y sont. C'est pourquoi Vos Seigneuries feront, s'il leur plaît, la réflexion que meritent ces instances ; & que, comme elles ne sont que pour des choses justes & raisonnables que Sa Majesté souhaite, ledit Ambassadeur Extraordinaire doit avoir lieu de s'assûrer, qu'elles ne s'opiniâtreront pas davantage dans les difficultez qu'elles y ont aporté jusqu'à présent, mais

se

se résoudront plûtôt à les accorder enfin de bonne grace, à la priére du Roi son Maître, & à convier par-là Sa Majesté à apporter de sa part toutes les facilitez qui pourront contribuer à ce qui est du bien & de l'avantage de cet Etat. Donné à la Haye le troisiéme jour d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 8. Avril 1665.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, fait instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise d'accorder la sortie du port de Rotterdam à un petit Vaisseau François, nommé St. Martin de St. Valery sur Somme, du port de quarante tonneaux ou environ, dont est Maître Jean Beler, & de donner les ordres nécessaires pour cet effet au Collége de l'Amirauté dudit lieu, à ce qu'il n'y aporte aucune difficulté; & comme ledit Jean Beler se contente de s'en aller avec son lest seulement, puisque Vos Seigneuries ne permettent point d'emporter de la Marchandise, ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet, qu'elles auront la bonté de l'expédier promptement, afin

 qu'il

qu'il ne se consume pas inutilement en fraix, par les longueurs qui pourroient être aportées à son départ. Donné à la Haye le huitième jour d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 8. Avril 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, qu'un Vaisseau Marchand du Havre de Grace, nommé la Ste. Marie, du port de 150. Tonneaux ou environ, dont est maître Nicolas Oursel, s'en retournant des Côtes d'Angleterre audit lieu du Havre, auroit été rencontré dans sa route par un Navire Hollandois, commandé par Pierre van der Burg d'Amsterdam, se disant armé en guerre, en vertu d'une commission particuliére de Vos Seigneuries, lequel auroit pris ledit Vaisseau le 29. Mars dernier, & l'auroit emmené à Amsterdam, nonobstant la déclaration que ledit Oursel lui fit, que son Vaisseau appartenoit à des François, que tous les hommes de son équipage l'étoient, & la Marchandise dont il étoit chargé, aussi toute pour le compte de Marchands François, à laquelle, au lieu d'avoir égard, ledit vander Burg au con-

contraire auroit usé de violence, & fait enfoncer une porte dans ledit Vaisseau, qui est un procedé que ledit Ambassadeur Extraordinaire ne doute point qui ne soit tout-à-fait insuportable au Roi son Maître: c'est pourquoi il se sent obligé de demander à Vos Seigneuries la prompte restitution dudit Vaisseau, & de toutes les Marchandises dont il s'est trouvé chargé lors de sa prise, avec les dommages & intérêts soufferts & à souffrir par ceux qui y ont intérêt, même la punition de ceux qui l'ont ainsi pris & mal traité contre toute sorte de raison. A quoi il espére de l'équité & de la prudence ordinaire de Vos Seigneuries, qu'elles se porteront volontiers & sans délai, quand elles seront informées qu'il est constant que ledit Vaisseau appartient à des François, que son équipage l'est, & que les Marchandises dont il est chargé sont pour le compte de marchands de la même Nation, & sur-tout quand elles considéreront que cette sorte de traitement, qui n'a presque point de différence de celui qui se fait d'ennemi à ennemi, ne peut avoir que de très-mauvaises suites. Donné à la Haye le huitième jour d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 9. Avril 1665.

J'Ai vû par la dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du troiſiéme de ce mois, tout ce qui s'eſt paſſé entre Monſieur de Lionne & Monſieur van Beuningen, touchant l'Arrêt des Vaiſſeaux des Compagnies des Indes: Meſſieurs les Etats ont fort bien compris, qu'il faloit qu'ils agiſſent là-deſſus autrement qu'ils n'ont fait par le paſſé, & ils s'y étoient diſpoſez ſur le Mémoire que je leur préſentai le troiſiéme de ce mois, leur faiſant voir le peu de ſatisfaction que Vôtre Majeſté recevroit de la reponſe qu'ils m'envoyerent le jour d'auparavant.

Du depuis Monſieur de Wit m'eſt venu voir de la part de Meſſieurs les Etats, pour me dire qu'ils avoient reçû un Courier dépêché par Monſieur van Beuningen, qui leur notifie, qu'il y a un Arrêt du Conſeil du 30. Mars, fondé ſur deux préſuppoſez: le prémier, que c'eſt par une affectation & deſſein prémédité de traverſer la Compagnie des Indes de France, que l'on fait refus de laiſſer ſortir les deux Vaiſſeaux: & l'autre, que dans le port d'Amſterdam il y a pluſieurs Navires plus grands & plus propres à être armez en guerre que les deux que Vôtre Majeſté demande; que pour faire voir

voir à Vôtre Majesté que ce n'est point l'intention des Etats de traverser l'établissement de la nouvelle Compagnie, l'on a offert, avant même que l'on sçût l'Arrêt du 30. Mars, & avant même qu'on pût l'appréhender, (parce que les Etats croyent que le treiziéme Article du Traité étoit contraire à cette sorte de procédé) au lieu de ces deux Vaisseaux, trois ou quatre Flûtes de la même grandeur, capables d'être montez de trente ou quarante piéces de Canon, & de porter deux fois plus de Marchandises: Que si Vôtre Majesté ne s'en contente pas, Messieurs les Etats offrent encore tel autre nombre de Navires, & toutes les autres choses nécessaires pour l'établissement du Commerce des Compagnies des Indes de France qu'elle désirera, comme aussi la sortie libre des autres Vaisseaux avec leurs Marchandises: Que les Rois d'Espagne, de Suéde & de Dannemarc peuvent prétendre la même chose, si le cinquième Article doit recevoir l'explication qu'on lui veut donner: Qu'il ne se trouve pas un seul Navire dans le port d'Amsterdam de la grandeur du St. Jean, & d'Alette Marie, ni propre à être armé en guerre, & que ceux qui ont fait croire le contraire aux Directeurs des Compagnies en sont très mal informez; ainsi Messieurs les Etats espérent que Vôtre Majesté demeurera persuadée de la sincerité de leurs intentions, & qu'elle ne voudra pas leur apporter un si notable préjudice dans la conjoncture présente, que de ne se contenter pas de l'offre qu'ils lui

font,

ſont, qui eſt beaucoup plus avantageuſe pour le Commerce & les intérêts des Compagnies des Indes de France; au lieu que s'ils rendent leſdits deux Vaiſſeaux, ils ſeront obligez d'en rendre pluſieurs autres qu'ils ont dans leur Flote, appartenant aux Rois d'Eſpagne, de Suéde & de Dannemarc, dont les Miniſtres ont déja ménacé de repréſailles, par l'exemple de l'Arrêt du 30. Mars: ce qui tire à une ſi grande conſéquence, que leſdits Etats ne ſe peuvent perſuader, que Vôtre Majeſté ait ſi peu d'amitié pour eux, que de prendre une telle conjoncture pour les accabler, pendant qu'il faut qu'ils ſoûtiennent ſeuls les efforts d'un puiſſant ennemi, & qu'ils ſont privez de l'effet de l'Article cinquiéme, par lequel ils prétendent que Vôtre Majeſté leur doit donner un ſecours conſidérable pendant les quatre premiers mois.

Je lui ai répondu, que je rendrois compte à Vôtre Majeſté de tout ce qu'il me diſoit de la part de Meſſieurs les Etats; que je les pouvois aſſûrer, que les intentions de Vôtre Majeſté étoient ſincéres pour eux, & qu'au lieu de craindre d'être accablez par elle dans l'Etat préſent de leurs affaires, ils pouvoient en eſpérer de très-bons offices.

Mais qu'il falloit que leur conduite obligeât Vôtre Majeſté à en uſer ainſi, y étant d'ailleurs portée par l'affection qu'elle a pour leurs avantages.

Nous avons eu enſuite quelques diſcours de lui à moi, ſans qu'il parlât de la part de l'Etat.

Il

Il m'a dit, qu'il ne voyoit aucune diſpoſi-tion du côté d'Angleterre d'entrer dans un Traité avec les Etats, non pas même d'accepter la médiation de Vôtre Majeſté ; qu'ainſi il jugeoit bien qu'il faloit en venir à un combat, & que pour cet effet leur Flote ſortiroit à la fin de ce mois.

Je l'ai trouvé fort abattu de ce dernier incident, & prévoyant un changement dans le gouvernement de l'Etat, ſes Ennemis ayant parlé fort haut, diſant que c'étoit lui ſeul qui avoit appuyé le Traité de 1662. ; qu'on avoit prévû le danger qu'il y avoit de ſe lier trop étroitement avec la France, qui ne perdroit jamais le ſouvenir de la paix de Munſter, ainſi qu'il paroît à préſent par la maniére dont Vôtre Majeſté en uſe avec eux. Ils ajoûtent beaucoup d'autres diſcours ridicules, qui ne tendent qu'à leur fin, & comme ce qu'ils déſirent le plus eſt de ruiner Monſieur de Wit, ils reçoivent avec joye les incidens qui arrivent du côté de France.

Mais je dois avertir Vôtre Majeſté, que j'entrevois bien les deſſeins de la Cabale d'Eſpagne & d'Angleterre, qui eſt de demeurer unis, après avoir ruiné celle de Monſieur de Wit, de faire l'accommodement avec l'Angleterre, & ſatisfaire ledit Roi d'Angleterre ſur beaucoup de points, à quoi ledit Sieur de Wit ayant du crédit ne conſentira jamais.

Vôtre Majeſté voit plus clair dans ſes affaires que perſonne, & jugera, s'il lui plaît, des conſéquences, s'il arrive un change-ment,

ment, pour y remedier de bonne heure par ſa grande prudence; car elle doit être aſſûrée que le Roi d'Angleterre aura tout pouvoir ſur celui qui occupera le poſte de Monſieur de Wit, & qu'il ſera le maître en ce païs.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 9. Avril 1665.

VOus verrez par la dépêche du Roi ce qui s'eſt paſſé entre Monſieur de Wit & moi, ſur la viſite qu'il m'a renduë de la part de Meſſieurs les Etats. Le Courier que Mr. van Beuningen a dépêché exprès, a prévenu l'ordinaire, de deux jours. Les Etats ont été étonnez de cet Arrêt du 30. Mars, dont pluſieurs Copies ont été apportées imprimées par l'ordinaire, & diſperſées dans les Villes, où l'on nous compte déja pour Ennemis déclarez. Il ſera mal-aiſé d'effacer ſi-tôt cette impreſſion de l'eſprit des peuples.

Si les Compagnies des Indes trouvent leur compte dans l'offre que Meſſieurs les Etats font, de trois ou quatre grandes Flutes, ou davantage, au lieu de ſes deux Vaiſſeaux, le Roi les obligeroit fort de les laiſſer, parce que cela leur fournira matiére de refuſer au Roi d'Eſpagne, & aux Rois de Suéde & de Dannemarc, les Vaiſſeaux qu'ils demandent, & dont ils ont grand beſoin dans la conjoncture préſente.

Com-

Comme je ne ſçai pas ſi l'intérêt du Roi eſt de ménager Meſſieurs les Etats, je vous manderai peut-être une choſe inutile ; mais ſi les affaires de Sa Majeſté requéroient de ne perdre point ces gens-ci, permettez-moi de vous dire, d'éviter, s'il eſt poſſible, de ne leur demander plus rien, & de vous contenter de l'offre qu'ils font au Roi ; car je crains fort que tout ce que l'on a mis dans la tête de ces peuples, depuis le commencement des démêlez qu'ils ont avec l'Angleterre, ne ſe puiſſe pas effacer quand on voudra.

Ce que je remarque de plus fort imprimé dans leur eſprit, eſt que le Roi les veut perdre, qu'il trouvera toûjours de nouveaux prétextes de ſe plaindre d'eux, en leur demandant des choſes qu'ils ne peuvent accorder.

Je ſçai bien que tous ces diſcours vous ſembleront ridicules, mais j'ai crû ne vous les devoir pas taire, parce que vous diſtinguerez mieux que perſonne la réflexion qu'on y doit faire ; & peut-être ne vous repentirez-vous pas de donner un peu de relâche à ces eſprits malades, & de tems pour ſe remettre, ne pouvant aſſez vous exprimer l'altération où ils ſont à préſent contre nous.

Je ne ſçai pas en quelle diſpoſition Meſſieurs les Ambaſſadeurs trouveront le Roi d'Angleterre pour accepter la médiation du Roi, mais l'on a avis ici qu'il la refuſera ; & j'ai trouvé que Monſieur de Wit en étoit perſuadé. Il me ſemble entrevoir qu'on cher-

cherche à lier quelque négociation ſecrete avec le Roi d'Angleterre : peut-être que la diviſion qui eſt à préſent entre les principaux du Gouvernement pourroit bien produire quelque changement ; il eſt fort douteux de ſçavoir, s'il ſera avantageux pour le ſervice du Roi.

Vous avez grande raiſon d'avoir répondu à Monſieur van Beuningen comme vous avez fait, ſur le dernier Article de la Lettre du Roi, vû le peu de ſecret qu'il y a ſur tout ce qui eſt communiqué à Meſſieurs les Etats. Dès qu'ils ont ſçû la converſation que ledit van Beuningen & vous aviez eu ſur mon ſujet, touchant le voyage d'Angleterre, les Gazettes de Haerlem & de la Haye l'ont débité le lendemain, ſans y oublier un ſeul mot.

Ayant reçû enſuite des priéres des principaux de l'Etat, d'agréer que leurs enfans vinſſent avec moi en Angleterre, je leur ai répondu, que je n'avois nul ordre du Roi de le faire ; que ce qu'ils avoient ſçû n'étoit qu'une penſée de Monſieur van Beuningen, ſans aucune ſuite, & dont on ne parloit plus. Ce bruit a ceſſé, & on ne parle plus à préſent que de l'Arrêt des Vaiſſeaux Hollandois en France.

LETTRE

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, au Roi Très-Chrêtien. Le 9. Avril 1665.

SIRE,

Nous jugeons que nous n'aurons point de peine à assûrer Vôtre Majesté, que c'est avec le dernier étonnement, & une douleur très sensible, que nous avons appris par les derniéres Lettres de France, qu'elle a ordonné par un Arrêt du Conseil, de faire saisir & arrêter tous & un chacun des Vaisseaux appartenans aux sujets de cet Etat, qui se trouveront dans les Ports & Rades de Vôtre Royaume. Il y a cinq mois que nôtre Ministre Extraordinaire se trouve à la Cour de Vôtre Majesté, pour lui représenter les violences & hostilitez des Anglois, la nécessité en laquelle nous nous trouvons de nous y opposer, l'effort que cet Etat fait afin de pouvoir paroître en Mer avec une Armée Navale proportionnée aux forces de nos Ennemis, pour la conservation de la liberté du Commerce, non seulement de ces Provinces, mais aussi de tout le reste de l'Europe, & pour lui demander le secours que nous nous pouvons légitimement promettre d'elle en la conjoncture présente des affaires; mais au lieu,

lieu, Sire, de recevoir cette consolation, de goûter le fruit de l'Alliance que cet Etat a renouvellé avec la France depuis si peu d'années, nous nous sentons pressez de nous dépouiller des moyens les plus nécessaires pour nôtre conservation, non pour le service de Vôtre Majesté, ou pour la conservation de sa Couronne, mais pour l'intérêt de quelques-uns de ses Sujets privilégiez, lesquels, lorsqu'ils auront reçû avis en quelle façon nous tâchons de les favoriser, sans doute ne trouveront pas étrange eux-mêmes, que nous ne pouvons pas nous résoudre à jetter nos Armes à la veille d'un combat, dont l'évenement pourroit être tel, que Vôtre Majesté, aussi-bien que tout le monde nous blâmeroit, de nous être dépouillez d'un si notable renfort, sans en avoir auparavant vû le succès, & ne voulant plus attirer sur nous l'indignation d'un Roi nôtre Allié, dont l'amitié nous est si précieuse, ne continuëront pas à presser Vôtre Majesté de mettre en exécution le susdit Arrêt, & à faire saisir les Navires des Habitans de ces Provinces, contre les paroles formelles du 13. Article du dernier Traité, dont nous nous trouvons obligez de joindre ici la Copie, comme très-décisif; & encore nous aurions de la peine à nous remettre de cet étonnement, si nous ne sçavions que Vôtre Majesté, qui a fait justice en écoutant les plaintes de ses sujets, aura aussi la bonté d'ouïr les raisons de ses Alliez, & l'équité de ne faire pas exécuter un Arrêt, qui n'est fondé que sur des présupposez, dont le contraire est si véritable,

ble, que nous nous assûrons que Vôtre Majesté ne voudra pas faire subsister une chose dont les principes sont erronez. Vôtre Majesté doit avoir reçû présentement les Lettres de son Ambassadeur, qui lui auront fait voir, que devant l'Arrêt de vôtre Conseil du 30. Mars, & même devant que nous pussions appréhender qu'il s'en pût donner un au préjudice de l'Article 13. du dernier Traité que nous venons de toucher, & que nous prions Vôtre Majesté de faire examiner avec l'application & avec les réflexions nécessaires, nous avons fait connoître, que comme nous n'avons point d'autre intention, que de conserver la liberté de la Navigation & du Commerce en cet Etat, nous ne voulons pas empêcher aussi celle des Sujets de nos Alliez, puisque, non contents de permettre de faire sortir les appareils destinez a l'équipage des deux Fregates que l'on bâtit à Dunkerque, à quoi néanmoins le Traité ne nous oblige pas, nous accordons à Monsieur l'Ambassadeur plus qu'il ne nous demande, & que la Compagnie des Indes Orientales ne peut légitimement prétendre. Nous ne sommes pas jaloux de leur entreprise, & nous ne nous voulons pas opposer à leur dessein, vû qu'au lieu des deux Vaisseaux, St. Jean & Alette Marie, qui sont plus équipez pour la Guerre que pour le Commerce, nous leur permettons de faire acheter ou fretter en ce païs quatre Flutes, dont chacune sera du même port qu'un desdits deux Vaisseaux, capable d'être montée de trente ou quarante piéces de Canon, & plus propre pour le

Commerce que les Vaiſſeaux que la Compagnie demande; & tant s'en faut que nous refuſions de faire ſortir une petite Flute de cent cinquante tonneaux, nous avons bien expreſſément déclaré à Vôtre Ambaſſadeur, Sire, que nous permettrions la ſortie libre de toutes les Flutes qui ſe trouveront avoir été achetées par l'une ou l'autre de vos Compagnies devant la publication des défenſes générales. Nous eſtimons qu'il eſt impoſſible de donner de plus grandes preuves de la ſincerité de nos intentions, & de l'inclination que nous avons à avoir toute la complaiſance imaginable pour tous les déſirs de Vôtre Majeſté, & accommoder vos Sujets, même en incommodant les nôtres. Tellement que les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales de France n'ont pas été bien informez, quand ils ont repréſenté à Vôtre Majeſté, que ce que nous faiſons par une néceſſité indiſpenſable, dans la plus fâcheuſe conjoncture où cet Etat ſe ſoit trouvé depuis qu'il ſubſiſte, eſt l'effet d'une pure affectation & d'un deſſein prémedité; puiſque dans le Port d'Amſterdam il ſe trouve préſentement pluſieurs autres Vaiſſeaux de plus grand port, & d'une conſtruction plus propre à la guerre, appartenans aux Sujets de cet Etat, ſur leſquels n'a été faite aucune ſaiſie. Nous voulons croire que les Directeurs ſe ſont mépris, quand ils ont dit qu'il y a pluſieurs Vaiſſeaux de plus grand port, & plus propres à la guerre, que les deux St. Jean & Alette Marie, dans le port d'Amſterdam: étant certain qu'il n'y en a pas un ſeul de cette qualité; & que

nous

nous ne faisons état de nous servir de ces deux au cas de besoin, que faute d'autres. Mais nous ne pouvons pas comprendre comment on a pû exposer aux yeux de Vôtre Majesté, que dans le même port il y a des Vaisseaux appartenans aux Sujets de cet Etat sur lesquels n'a été faite aucune saisie; vû que tout le monde sçait, qu'il n'y a point de Navire qui n'ait été saisi par les défenses générales, qui s'étendent universellement sur tous les Navires qui se trouvent en tous les ports de cet Etat, dont nous pouvons dire n'avoir exempté un seul, sinon ceux qui appartiennent aux Sujets de Vôtre Majesté, & qui sont venus faire leur trafic en ces Provinces, comme aussi, par forme de dispense, ceux que vos Compagnies ont achetez ici. Si c'étoit par une pure affectation, Sire, ou par un dessein prémédité que nous eussions, d'incommoder la Compagnie que l'on vient d'ériger en France, que nous gardons ces deux Navires de Guerre, nous serions les prémiers à nous condamner; mais après que Vôtre Majesté aura daigné recevoir les informations que préentement nous lui donnons en toute verité & sincerité, Elle y verra que nous allons au devant d'elle au delà de l'obligation du Traité, & accordons, afin de lui complaire, pour l'accommodement desdites Compagnies, ce que nous refusons dans cette néceslité de nos affaires à tous autres Princes & Etats. Nous osons nous promettre de son équité, qu'elle sera aussi la prémiére à nous justi-
 fier.

fier. Si elle n'en trouve pas assez de preuves en ce que nous venons de dire, si elle ne se contente de ce que nous avons fait dire à Monsieur l'Ambassadeur, touchant les cordages & autres appareils que l'on veut embarquer en Zélande, de la permission que nous avons donnée de pouvoir faire sortir toutes les Flutes qui ont été achetées devant la publication des défenses générales, & de pouvoir faire acheter ou fretter en ces païs, au lieu de deux Vaisseaux, quatre Flûtes du même port; & si enfin elle ne se peut pas payer des raisons que le Sieur van Beuningen a représentées à Vôtre Majesté, & que nous avons alléguées à Monsieur l'Ambassadeur, que nous ne devons pas repeter ici; nous offrons encore de laisser sortir un autre plus grand nombre de Navires de la même qualité, & non seulement les courbes, bordages, & autres appareils, qui se sont trouvez dans le Vaisseau le St. Jean, mais aussi tout ce qui se trouvera dans nos Provinces de nécessaire ou d'utile pour l'avancement du Commerce de la nouvelle Compagnie. Pour nous, nous ne demandons rien, sinon qu'on nous laisse ce que le Droit des Gens nous permet de retenir, & ce qui nous est absolument requis pour nôtre défense & conservation. C'est une justice, Sire, qui ne nous peut pas être refusée par ceux qui ne sont pas obligez en aucune façon de favoriser les Armes de cet Etat. C'est pourquoi nous avons d'autant plus de sujet de l'espérer de Vôtre Majesté, qui ne témoigne

gne pas seulement de l'affection pour sa prosperité, mais qui aussi a bien voulu solemnellement promettre de l'assister & de le secourir contre ceux qui troublent son repos & son Commerce. De sorte que, bien loin de pouvoir appréhender qu'elle veuille aider à desarmer cet Etat, au plus fort de la Guerre contre un si puissant Ennemi, nous avons sujet d'espérer qu'elle nous conseillera même de nous appliquer avec soin à tout ce qui peut contribuër à sa conservation & à sa sûreté, puisqu'en cette rencontre elle comprend celle de tous ses Alliez & Amis; & qu'elle satisfera aux articles du secours que nous en attendons, comme l'unique remede contre les desordres dont toute la Chrêtienté se voit menacée. La justice & la générosité de Vôtre Majesté fait que nous nous le promettons infailliblement, & ainsi nous ne devons pas faire cette Lettre plus longue, que pour prier Dieu, Sire, &c. A la Haye le 9. Avril 1665.

La suscription étoit:

Au Roi Très-Chrêtien.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 10. *Avril* 1665.

POur répondre à vôtre dépêche du 2., j'aurai le bien de vous dire, que le Roi ne-

ne peut aſſez s'étonner de l'opiniâtreté avec laquelle on veut ſoûtenir de de-là, contre les termes formels du Traité, qu'on ne ſoit point obligé de rendre à nôtre Compagnie des Indes Orientales les deux Vaiſſeaux St. Jean Baptiſte & Marie Alette. Monſieur van Beuningen a donné cette ſemaine là-deſſus deux nouveaux Mémoires à Sa Majeſté, outre la réponſe que Meſſieurs les Etats ont fait aux vôtres ; & préſentement on travaille ici à répliquer à toutes les raiſons contenuës dans ladite réponſe des Etats. Je vois que Sa Majeſté perſiſtera à vouloir avoir ſes Vaiſſeaux, & elle attend par le retour du Courier que Monſieur van Beuningen dépêcha, il y a huit jours, la nouvelle infaillible qu'on les ait relâchez. Quant à l'expédient de ſe contenter des Flutes, elle n'y veut point entendre, & à dire vrai, la réponſe qu'on nous fait, c'eſt comme ſi le Roi ayant demandé aux Cantons ſes Alliez cinquante ou ſoixante bons gros Suiſſes, il lui répondoient, nous vous baillerons cent petits garçons. Je ſuis aujourd'hui ſi accablé d'affaires que je n'ai pas le tems de vous en dire davantage, encore ai-je écrit tout ce que-deſſus ſi à la hâte, que je ne ſçai ce que vous en jugerez. J'ai tâché ſeulement de vous faire le plan de ce que l'on penſe ici ſur l'affaire, & vous informer qu'on ne changera point: c'eſt à ces Meſſieurs à voir ce qu'ils veulent réſoudre pour la ſatisfaction de Sa Majeſté.

LET-

LETTRE

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, au Roi Très-Chrêtien. Le 11. Avril 1665.

SIRE,

La réponse que nous avons faite sur les Mémoires que Monsieur le Comte d'Estrades a présentez à nôtre Assemblée au sujet des deux Navires *St. Jean Baptiste* & *Alette Marie*, aura sans doute satisfait un Roi si éclairé, si juste & si généreux que celui à qui nous avons à faire. & particuliérement quand il lui plaira faire réflexion sur les fâcheuses suites que nous appréhendons de l'explication d'un article, laquelle nous fera un extrême préjudice, & si nous l'osons dire, à Vôtre Majesté même: mais nous avoüons, Sire, que nous ne sommes pas satisfaits nous-mêmes; nous sommes demeurez dans les termes du Traité, quand nous avons excusé de laisser sortir deux Vaisseaux dont nous nous pouvons servir utilement en la guerre présente. Nous croyons devoir quelque chose de plus à l'amitié & à l'affection dont Vôtre Majesté & les Rois ses Prédecesseurs ont de tout tems honoré cet

 Etat;

Etat ; & quand nous confiderons l'intérêt qu'elle a de défirer non feulement la confervation, mais même la profperité de fes plus affectionnez & plus fidéles Amis & Alliez, les affûrances qu'il lui a plû nous donner de la fincerité de fes bonnes intentions, & le moyen qu'elle a eu de nous guerir de toutes les appréhenfions que nous pourrions avoir, nous eftimons que nous pouvons paffer par deffus toutes les autres confiderations, & nous jugeons, que nous devons mettre tout ce que nous avons, entre des mains qui ont toûjours été falutaires à cet Etat, & qui ne peuvent pas nous être funeftes: nous avons befoin des Navires que Vôtre Majefté nous demande, & ce ne feroient pas les moindres de l'Armée Navale que nous allons mettre en mer; mais quand nous confiderons que c'eft un fi bon & fi puiffant Allié à qui nous les accordons, & que nous les verrons bien-tôt combattre fous fon pavillon pour la juftice de nôtre caufe, & pour l'intérêt commun non feulement de Vôtre Majefté & de cet Etat, mais auffi pour celui de toute l'Europe ; nous ne pouvons plus faire de difficulté d'en permettre la fortie, & nous en laiffons la difpofition libre & entiere à Vôtre Majefté. Ce ne font pas les feules preuves que nous voulons donner du refpect que nous avons pour la perfonne & pour les intérêts de Vôtre Majefté, mais nous fouhaitons qu'elle nous faffe naître tous les jours de nouvelles occafions, où nous lui puiffions témoigner

que

que c'eſt avec toute la ſincerité imaginable que nous ſommes, Sire, &c. A la Haye le 11. jour d'Avril 1665.

La ſuſcription étoit:

Au Roi Très-Chrêtien.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 15. Avril 1665.

LE *Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que Mathurin Cadou, Maître d'un petit Vaiſſeau nommé la Marie, du port de* 45. *tonneaux ou environ, ayant déchargé à Rotterdam du vin qu'il y a apporté de Bordeaux, déſireroit s'y en retourner; mais comme il ne le peut faire ſans la permiſſion de Vos Seigneuries à cauſe de leurs défenſes, ledit Ambaſſadeur Extraordinaire les prie de la lui vouloir accorder, & pour cet effet de donner les ordres néceſſaires à Meſſieurs du Collége de l'Amirauté de Rotterdam, à ce qu'ils n'y apportent aucun empêchement, ledit Cadou étant content de s'en aller ſans marchandiſes, puiſque Vos Seigneuries ne trouvent pas bon que l'on en emporte. Donné à la Haye le quinziéme Avril* 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 16. Avril 1665.

TOut ce que j'ai à vous dire préſentement, eſt que Monſieur de Wit s'en va Commiſſaire & Plénipotentiaire au Teſſel, faire partir la Flote, que les Eſcadres de Zélande & de la Meuſe y ſont déja, & qu'il y a préſentement 120. gros Navires & 15. Brûlots enſemble. Il y a 10000. hommes de vieilles Troupes ſur les Vaiſſeaux & 20000. Matelots. De Ruyter doit venir joindre à Cadix vingt Vaiſſeaux de guerre que Meſſieurs les Etats y ont, & amener avec lui la Flote de Smirne: il y aura trente-cinq gros Vaiſſeaux.

Je vous dois dire confidemment, que Monſieur de Wit jouë de ſon reſte; qu'il n'eſt pas perſuadé que le Roi déſire leur accommodement, ni qu'il exécute le Traité, & qu'ainſi il ne lui reſte que cette ſeule voye de ſe maintenir, en riſquant tout, ſe voyant perdu ſi les choſes tirent en longueur & dans les incertitudes, comme elles ont fait jùſques à cette heure, au lieu que ſi les Etats gagnent le Combat, il ſe verra affermi dans le crédit, & aura les Peuples & les Magiſtrats des Villes pour lui: c'eſt ce qui lui fait quitter la Haye pour aller près de la Flote, & avoir tout l'honneur de ſon départ.

depart. Il dit hier à un de mes amis de l'Etat, qui lui disoit & représentoit, qu'il ne faisoit pas prudemment de s'éloigner dans un tems où la France pourroit obtenir un accommodement; il lui répondit: *Cette Médiation n'est pas pour nous; si elle nous devoit être favorable, on nous auroit témoigné plus de confiance qu'on n'a pas fait: nous n'avons plus de parti à prendre, ni de ressource qu'en nos forces, & ainsi il faut bazarder un Combat le plûtôt qu'il se pourra, & attendre du Roi qu'il exécute le Traité de lui-même, car les remontrances ne servent plus de rien.*

Je vous fais le récit de l'état où sont les choses en ce païs, sur quoi vous ferez vos réflexions, comme connoissant les intérêts du Roi mieux que moi.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. *Le* 17. *Avril* 1665.

J'Ai reçû par l'ordinaire vôtre dépêche du 9., & par le retour du Courier du Sieur van Beuningen celle du 12. Je vous adresse la reponse que je fais à la derniére Lettre des Etats, qui est celle du 11., par laquelle ayant remis les deux Vaisseaux à mon entiére & libre disposition, je leur demande maintenant (comme je l'ai fait entendre d'ailleurs audit van Beuningen)

 qu'ils

qu'ils leur permettent de ſortir ſans aucun délai, à quoi je déſire que vous teniez la main, & que vous adouciſſiez cette amertume par toutes les bonnes paroles & honnêtetez que vous direz & ferez ſur un pareil incident: vous pourrez pour cela ajoûter ce que j'en dis dans ma Lettre aux Etats, que l'on doit tirer de très-favorables conſéquences de l'attachement que j'ai à l'obſervation exacte du Traité, & que je vous ai auſſi mandé, que nonobſtant l'indiſpenſable néceſſité de mes Sujets d'avoir leurs Vaiſſeaux, j'aurois préferé l'intérêt de mes Alliez au leur, ſi j'avois pû croire avec le moindre fondement, que deux Vaiſſeaux de plus ou de moins puſſent être de quelque conſideration pour la déciſion de l'affaire, entre deux Flotes qui en auront chacune plus de cent cinquante. J'ai chargé Lionne de vous écrire d'une affaire où la Princeſſe d'Orange peut m'obliger, ſi elle y a la diſpoſition que vous m'avez témoigné.



LET-

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 17. *Avril* 1665.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confédérez. Nous avons reçû des mains du Sieur van Beuningen vôtre Lettre de l'onziéme de ce mois, avec beaucoup de satisfaction d'y voir enfin la disposition où vous étiez de nous donner contentement, en conformité & exécution de vôtre Traité sur la sortie des deux Vaisseaux le St. Jean & Marie Alette, appartenans à nos Sujets de la Compagnie des Indes Orientales, dont nous attendrons maintenant l'effet sans aucun délai, suivant ce que nous avons particuliérement fait entendre de nos intentions audit Sieur van Beuningen. Nous voulons cependant vous assûrer de deux choses; l'une, qu'à moins d'une néceffité indispensable que nosdits Sujets ont eu d'avoir promptement leurs Vaisseaux, sans pouvoir consentir à l'offre des Flutes qu'avec des préjudices irréparables pour leur Compagnie, nous nous serions volontiers en cette occurrence relâchez en vôtre faveur de l'exécution de l'article 25. dudit Traité. Et la seconde, que cet incident & toutes les contentions qu'il a causées, n'ont apporté aucune altéra-

 tion

tion imaginable dans nos bonnes intentions pour vôtre Etat, & dans le parfait désir que nous conservons toûjours de procurer sa sûreté & son repos par tous les meilleurs moyens qui seront en nôtre pouvoir. Cependant nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 17. jour d'Avril 1665.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

LOUIS.

DE LIONNE.

La suscription étoit:

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 17. Avril 1665.

MOnsieur van Beuningen a eu une longue Audience du Roi le même jour que son Courier a été de retour. Il n'a rien oublié pour obtenir de Sa Majesté qu'elle voulut bien se contenter de l'offre des Flutes, au lieu des Vaisseaux de la Compagnie; mais Sa Majesté a persisté à vouloir avoir les Vaisseaux.

On

On lui avoit donné le jour d'auparavant un long Mémoire, pour répliquer à toutes les raiſons qu'avoient alleguées Meſſieurs les Etats dans leurs réponſes à vos Mémoires; mais je n'ai pas ſongé aſſez à tems à vous en faire faire une Copie, & ſi vous avez la curioſité de le voir, vous en pourrez demander la communication à Monſieur de Wit, à qui je ne doute pas que ledit Sieur van Beuningen ne l'ait adreſſé.

Du reſte Sa Majeſté n'a pû ſe perſuader, que ſe relâcher de ſa prétenſion, ou y perſiſter, pût importer en rien au maintien de Monſieur de Wit dans ſon poſte, la ſuffiſance de ce Miniſtre ayant de trop bons fondemens pour pouvoir être ébranlée par un incident de cette nature. Elle n'a pas ajoûté plus de foi à ce qu'on vous a fait dire, que les Directeurs de la Compagnie des Indes s'oppoſoient à l'offre des Flutes, & elle a attribué l'un & l'autre à l'habileté, & à un effet de l'adreſſe dudit de Wit, pour diſpoſer Sa Majeſté à leur laiſſer les Vaiſſeaux.

Si la Princeſſe d'Orange avoit deſſein de regagner entierement & facilement les bonnes graces du Roi, elle en a dans cette conjoncture un moyen, mais que Sa Majeſté eſtimeroit beaucoup, & qu'elle recevroit pour une preuve certaine qu'elle a aujourd'hui deſſein de reparer le mal qu'elle a fait autrefois à cette Couronne; elle n'auroit pour cela qu'à employer le grand crédit qu'elle a auprès de l'Electeur de Brandebourg pour porter ce Prince à faire deux cho-

choſes ; l'une, de ratifier & exécuter le Traité d'accommodement qu'il a fait avec le Duc de Neubourg & l'Evêque de Munſter, touchant l'exercice des trois Religions dans les Etats de la ſucceſſion de Juliers, & touchant le Condirectoire du Cercle de Weſtphalie; & la ſeconde, de ne ratifier pas l'autre Traité, que le même Electeur a fait avec les mêmes Princes, d'une Ligue défenſive du Cercle de Weſtphalie ; Sa Majeſté conſiderant cette nouvelle Alliance comme un moyen qu'elle a penſé qui ſe pourroit pratiquer pour commencer à ſaper les fondemens de celle du Rhin. Il faudra, s'il vous plaît, avant que de vous ouvrir de rien à la Princeſſe, ſonder bien le gué, & ne rien dire qu'après avoir bien reconnu qu'elle a effectivement deſſein de ſervir le Roi, & d'y agir ſincerement : Ce fondement une fois établi, il faudroit encore exiger d'elle, s'il étoit poſſible, qu'elle travaillât à ces deux choſes, mais principalement à la ſeconde, comme la plus importante, ſans qu'il parût que le Roi y eût aucune part, & bien moins encore que Sa Majeſté l'en eût recherchée ; & pourvû qu'elle veuille bien la choſe, elle a aſſez d'eſprit & d'induſtrie pour trouver de fortes raiſons, autres que celles des intérêts de Sa Majeſté, pour diſſuader ſon gendre de ratifier ladite nouvelle Ligue, d'autant plus qu'il ne tiendra qu'à lui d'entrer à Ratisbonne dans celle du Rhin, qui eſt de toute autre conſideration pour la ſûreté des Alliez.

M E-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 17. Avril 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, fait instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise de laisser sortir du Port d'Amsterdam quelques Vaisseaux appartenans à la Compagnie des Indes Occidentales de France, qui sont prêts à partir avec leurs cargaisons, pour aller aux Isles pour le service de ladite Compagnie; comme aussi de permettre la sortie du port de Rotterdam, sans emporter aucune Marchandise, à une Buze que les habitans de Dunkerque y ont achetée pour envoyer aux mêmes Isles: à quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire espére que Vos Seigneuries n'apporteront point de difficulté, & qu'au contraire elles donneront les ordres nécessaires au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam, afin qu'il laisse partir les Vaisseaux de ladite Compagnie avec leurs cargaisons; & au Collége de l'Amirauté de Rotterdam, ladite Buze avec son balast seulement, & des matelots François; & que Vos Seigneuries voudront bien que ces Vaisseaux profitent du tems propre qu'ils ont à présent de se mettre à la voile pour faire leur voyage, les assûrant au surplus, que le Roi son Maître aura fort agréables

bles toutes les facilitez qu'elles y auront apportées. Donné à la Haye le dix-septiéme jour d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 23. Avril 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, voyant que Vos Seigneuries ont si bien commencé de donner satisfaction au Roi son Maître sur le sujet des deux Vaisseaux St. Jean Baptiste & Alette Marie, appartenans à la Compagnie priviléglée des Indes Orientales de France, en les remettant à l'entiére & libre disposition de Sa Majesté, il espere qu'elles n'en demeureront pas là, & qu'elles se porteront aussi d'elles-mêmes à rendre cette satisfaction complete, en leur accordant à présent la permission de sortir du Port d'Amsterdam, afin qu'ils puissent se rendre sans aucun délai en France; néanmoins comme il a ordre exprès de faire cette demande à Vos Seigneuries, il s'en acquitte d'autant plus volontiers, que la chose leur doit être agréable, puisqu'outre que l'achevement de cette affaire n'est qu'une suite & un effet de la résolution qu'elles en ont déja prise, elles ne sçauroient

roient mieux convier que par-là Sa Majesté à leur procurer en d'autres occasions tous les avantages qui pourront dépendre de ses offices: Vos Seigneuries pouvant se représenter d'ailleurs, que si Sa Majesté a paru en cela attachée à l'observation exacte du Traité, elles n'en doivent tirer que des conséquences très-favorables; & que même, si elle eût pû croire avec quelque fondement, que deux Vaisseaux de plus ou de moins eussent pû être de quelque considération pour la décision d'une affaire entre deux Flotes, qui seront composées chacune de plus de cent cinquante, elle eut préferé l'intérêt de ses Alliez à celui de ses propres Sujets, nonobstant la nécessité indispensable qu'ils ont de leurs Vaisseaux; laquelle a été toûjours le veritable & juste motif de toutes les instances que ledit Ambassadeur Extraordinaire a faites là-dessus. Il prie donc Vos Seigneuries au nom du Roi son Maître, qu'il leur plaise de donner, sans aucune perte de tems, les ordres nécessaires pour le départ de ces deux Vaisseaux, se promettant qu'elles ne laisseront pas long-tems Sa Majesté dans l'impatience où elle est de les avoir, & voudront bien l'obliger par là à leur faire ressentir des effets des bonnes & sinceres intentions qu'elle conserve pour cet Etat. Donné à la Haye le vingt-troisiéme d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 24. Avril 1665.

VOtre derniére dépêche du 16. n'obligeant à aucune réponſe, que touchant l'affaire de la diviſion qui eſt grande dans la Maiſon de Brunſwic, ſur laquelle j'ai chargé Lionne de vous mander mes ſentimens, je ne prends la plume que pour vous dire, que je reçûs hier un Courier exprès de Londres, par lequel mes Ambaſſadeurs m'ont donné avis, que le Roi de la Grande Bretagne avoit accepté ma médiation, & dès la prémiére Audience d'affaires qu'ils ont euë, leur avoit promis de nommer des Commiſſaires avec leſquels ils puiſſent traiter; mais ils me marquent en même tems, qu'ils ont trouvé l'Ambaſſadeur de Hollande fort mal inſtruit, ſans aucuns ordres, & peu capable de les exécuter, quand il les auroit. C'eſt pourquoi il faut que les Etats ſe reſolvent promptement, & ſe déclarent s'ils veulent faire paſſer en Angleterre le Sieur van Beuningen, & qu'en ce cas ils lui envoyent promptement l'ordre & les pouvoirs néceſſaires, ou s'ils perſiſtent à déſirer que je vous envoye l'ordre d'y aller.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 24. Avril 1665.

LE différend qui arrive dans la Maiſon de Brunſwic, étant entre deux Alliez du Roi, Sa Majeſté, autre choſe ne paroiſſant, ne peut préſentement y prendre d'autre part, que celle d'offrir aux deux Princes ſa médiation pour un bon accommodement entr'eux, d'autant plus que tous les Princes & Etats de l'Empire, Catholiques & Proteſtans, commencent à ſe partialiſer pour l'un ou pour l'autre, & recourent chacun à Sa Majeſté de leur côté, & il n'eſt pas de ſon intérêt qu'aucun des deux Partis demeure mal-ſatisfait d'elle, parce que dès lors ce feroit un parti tout formé pour l'Empereur. Le Duc Catholique doit écrire à ſadite Majeſté, ſelon les avis que nous avons, auſſi-bien que celui de Hanovre. On leur répondra à tous deux aux termes que j'ai dit ci-deſſus, mais vous n'avez pas beſoin de vous en expliquer. Cette affaire eſt d'autant plus délicate, que la Suéde & le Dannemarc prendront chacun un différent parti, & déja le Roi de Dannemarc a fait écrire ici en faveur du Catholique.

ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 25. Avril 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que leur ayant ci-devant fait plusieurs instances, à ce qu'il leur plût de permettre la sortie du port d'Amsterdam à trois Vaisseaux appartenants à la Compagnie des Indes Occidentales de France, sçavoir la Paix, armée de quatorze piéces de Canon, & vingt quatre hommes; la Justice, armée de seize Canons, & même nombre de Matelots; & le Gentilhomme avec trois Canons, & douze hommes, tous François; trois Vaisseaux du port de 200. *à* 250. *tonneaux; pour aller avec leurs charges, deux aux Isles de l'Amerique, & l'autre à la Rochelle. Et n'ayant point eu de réponse là-dessus, il prie de nouveau Vos Seigneuries, de leur vouloir accorder présentement cette permission de sortir avec leurs Cargaisons; à quoi il espére qu'elles se porteront sans délai, puisque Messieurs du Collége de l'Amirauté d'Amsterdam, ont déja assûré celui qui fait les affaires du Roi, & les a sollicitez de la part de la Compagnie, qu'au moindre ordre qu'ils en recevroient de Vos Seigneuries, ils les expédieroient incontinent. Ledit Ambassa-*

deur

deur Extraordinaire s'assûre qu'elles accorderont d'autant plus volontiers cette grace à cette Compagnie, qu'outre que ces trois Vaisseaux sont de peu de conséquence, elles sçavent qu'elle sera fort à la satisfaction du Roi son Maître, par l'intérêt que Sa Majesté y prend, & par l'assistance que recevront par là les Habitans des Isles, qui en ont tous grand besoin. Donné à la Haye le 25. Avril 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 30. Avril 1665.

SUr la Lettre que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 24. de ce mois, j'ai fait sçavoir à Messieurs les Etats, que le Roi d'Angleterre avoit accepté la médiation de Vôtre Majesté, & que c'étoit à présent à eux à se résoudre d'envoyer les ordres & pouvoirs nécessaires à Monsieur van Beuningen pour passer en Angleterre, afin de donner plus de force à la Négociation. Ils m'ont témoigné bien de la joye de ce que la médiation avoit été acceptée, mais qu'ils ne pouvoient ôter Monsieur van Beuningen du poste où il étoit, si ce n'est que le secours porté par le Traité fut accordé par Vôtre Majesté, & qu'ils lui donnent ordre de la supplier de m'y envoyer. Je leur repliquai, que cet ordre seroit fort inutile

tile s'ils ne s'ouvroient pas pour les conditions de la paix, plus qu'ils n'avoient fait jusques à présent. Ils me dirent, qu'ils seroient prêts à remettre toutes choses en l'état qu'elles étoient avant la guerre. Que si de Ruyter avoit pris des Places appartenantes au Roi d'Angleterre, ils les rendroient, bien entendu que ce Roi leur restituât la nouvelle Hollande.

J'ai remarqué une grande fierté en tous leurs discours, & de grandes confiances sur leurs forces, & sur la bonne volonté des Peuples.

Monsieur de Wit est toûjours au Tessel, qui fait hâter l'équipage de la Flote. Il en use avec tant de diligence, qu'il a équipé plus de vingt grands Navires depuis qu'il y est : elle sera prête de sortir en Mer dans six jours, si le vent le veut permettre.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, Le 30. Avril 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, fait sçavoir à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître a reçû un Courier exprès de Londres, dépêché par ses Ambassadeurs Extraordinaires, pour lui donner

ner avis que le Roi de la Grande Bretagne avoit accepté sa médiation, & que, dès la premiére Audience d'affaires qu'ils ont euë il leur avoit promis de nommer des Commissaires avec lesquels ils puissent traiter : Et comme Sa Majesté estime que Monsieur van Beuningen pourroit donner beaucoup de vigueur à cette Négociation, ledit Ambassadeur Extraordinaire a ordre de convier Vos Seigneuries, de se résoudre promptement, & de déclarer si elles veulent le faire passer en Angleterre, & en ce cas de lui envoyer au plûtôt les ordres & les pouvoirs nécessaires d'y aller & traiter. Donné à la Haye le trentiéme Avril 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 1. May 1665.

JE ne doute pas que mes Ambassadeurs Extraordinaires qui sont en Angleterre ne vous ayent fait sçavoir, en même tems qu'à moi, la peine & l'embaras où ils se trouvent, & avec grande raison, de n'avoir rien en main de la part des Hollandois pour commencer à entamer la Négociation de l'accommodement, & que le Roi de la Grande Bretagne leur ayant d'abord dit fort obligeamment, qu'il nomme-

roit des Commiſſaires pour traiter avec eux, ils n'ayent aucune propoſition à leur faire dont ils puiſſent être avoüez. Ils me mandent même là-deſſus (ce qui eſt fort fâcheux) que le Sieur d'Aubigny leur avoit dit en confidence, comme étant le ſentiment du Chancélier, qu'il ne pouvoit croire que de deux choſes l'une, ou qu'ils étoient venus pour faire ſemblant de la paix, quoiqu'intérieurement ils ne la vouluſſent pas, ou que, s'ils avoient ordre de la procurer de bonne foi, ils ſçavoient le dernier mot des Hollandois, n'y ayant aucune apparence que j'euſſe envoyé des Ambaſſadeurs Extraordinaires à cet effet, ſans qu'ils euſſent été en état de faire des propoſitions capables de terminer l'affaire en peu de jours. On a informé de tout cela le Sieur van Beuningen; mais comme il ne m'a fait aucune ouverture capable de conduire à la paix en l'état que ſont les choſes, car il n'a parlé que d'une reſtitution réciproque, ce que vraiſemblablement les Anglois, échauffez & aigris au point qu'ils le ſont, rejetteront bien loin; il faut que vous parliez fortement au Sieur de Wit, pour l'obliger de vous dire préciſément, quel prémier pas mes Ambaſſadeurs pourront faire pour entamer leur Négociation avec eſpérance de bon ſuccès, & ſe tirer de l'embaras où ils ſe trouvent, de n'avoir rien à dire ni à propoſer, après avoir fait leur voyage avec tant de précipitation; & il ſeroit encore mieux, ſi ledit de Wit vouloit s'ouvrir confidemment à vous, à quoi les Etats au dernier mot ſe porteront

pour

pour le bien de la paix. Le Sieur van Beuningen a voulu parler ici de la courſe que vous pourriez faire à Londres, mais il n'a ſçû que repartir, quand on lui a repréſenté, ſi, après avoir envoyé trois Ambaſſadeurs, je pouvois avec dignité en faire partir un quatriéme. Ledit Sieur de Wit doit conclure cependant de ce que je dis, que s'il vous fait des ouvertures que je juge capables de pouvoir produire la paix, je n'aurai nulle difficulté à vous ordonner auſſi-tôt de faire ce voyage.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 1. *May* 1665.

DEpuis ce que deſſus écrit, le Roi a eu avis, que non ſeulement les deux Vaiſſeaux ne partent point, mais que Meſſieurs d'Amſterdam continuant plus que jamais leur mauvais procedé en cette affaire, mettent ſous main tous les obſtacles qu'ils peuvent, pour empêcher que leſdits Vaiſſeaux ne puiſſent partir, juſques à cabaler les équipages, & en avoir fait diſparoître par argent une partie, & perſuadé l'autre à prendre parti dans leur Flote. Monſieur van Beuningen, qui devoit avoir appris quelque choſe de cette conduite, me dit, il y a deux jours, qu'on auroit peine à faire démarer les Navires,

parce que les équipages s'étoient disperſez, & voulut l'attribuër à l'avarice des Officiers, qui n'avoient pas tenu leurs gens dans les Vaiſſeaux. Je ne me payai pas, comme vous pouvez croire, de la plus méchante raiſon qui ſe pût alléguer, & me contentai de lui dire, que Meſſieurs les Etats ſeroient de bons garants au Roi de faire retrouver tous leſdits équipages, & qu'ils devoient, ſans perdre de tems, donner des ordres généraux & particuliers, ſur peine de la vie, tant aux Officiers de leur Flote qu'aux gens deſdits équipages, chacun en droit ſoi, pour en faire promptement retrouver le nombre complet, ſans qu'il y en eût un ſeul à dire. Cependant Sa Majeſté m'a chargé de vous mander, que la choſe mérite bien, non ſeulement que vous donniez d'abord toute vôtre application à faire réſoudre & publier cet ordre deſdits Etats, mais qu'elle déſire que vous alliez auſſi-tôt après vous même à Amſterdam, pour ſurmonter par vôtre autorité toutes ces deſobligeantes chicanes, & faire partir leſdits Vaiſſeaux inceſſamment, & avec cela on ne laiſſera pas d'avoir perdu deux ou trois mois de tems pour le voyage des Indes.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 7. May 1665.

J'Ai appris par la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du prémier de ce mois, l'embaras où se trouvent Messieurs les Ambassadeurs en Angleterre, sur le peu d'ouverture que l'Ambassadeur de Hollande leur a fait touchant les propositions de paix. Si Monsieur de Wit eût été ici, je lui en eusse parlé fortement, ainsi que Vôtre Majesté me l'ordonne; mais il est au Tessel Chef des Plénipotentiaires pour faire fournir la Flote de tout ce qu'est nécessaire, & la faire partir, en quoi il agit avec tant de vigilance qu'il est continuellement par les chemins, & on ne sçauroit où le trouver pour conférer avec lui.

Tout ce que je puis dire à Vôtre Majesté là-dessus de ses derniers sentimens, est qu'on se restituëra de part & d'autre ce qui aura été pris; que Messieurs les Etats feront raison des torts que les trois Vaisseaux Anglois ont soufferts en leur empêchant le Commerce dans les Indes, & pour les deux Vaisseaux Bonaventure & Bonne Espérance, lesdits Etats s'en remettront à ce que Vôtre Majesté jugera le plus à propos. Il m'ajoûta avant son départ, qu'ils auroient droit de repeter les Forts de St. André, & un

autre qui eſt ſur la Riviére de Gamby, qui leur ont été pris depuis deux ans en Guinée, mais qu'ils s'en relâcheront pour le bien de la paix, & quoique je lui aye dit dès tems-là, que ce n'étoit pas aſſez, je ne l'ai pas trouvé en diſpoſition de parler en d'autres termes.

Je n'ai pas laiſſé de faire entendre à Monſieur de Ghent, & à quelques autres des Etats, ce que Vôtre Majeſté m'a mandé; mais il n'y en a pas un de tous ceux qui ſont ici, qui puiſſe, en l'abſence de Monſieur de Wit, donner une réponſe ſur laquelle on puiſſe faire quelque fondement.

La Flote de Meſſieurs les Etats ne ſera pas encore prête de dix jours. Monſieur de Wit laiſſe vingt Navires, & prend leur équipage pour fournir ceux qui en manquent au Teſſel: par ce moyen il y aura 66. grands Vaiſſeaux de prêts, & 30. en Zélande, qui ſortiront en Mer au prémier vent; le reſte s'équipera à loiſir, & ce ſera une Eſcadre pour fortifier la grande Flote dans quelques tems.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 13. Mars 1665.

JE viens d'avoir une nouvelle longue Conférence avec Monſieur van Beuningen, dont le fruit a été, que je l'ai fait toûjours

jours convenir, que nonobſtant toutes les délicateſſes que Meſſieurs les Etats pourroient avoir de faire paſſer un nouveau Miniſtre à Londres, en ce qu'il pourroit ſembler qu'ils envoyeroient rechercher la paix ; il eſt néanmoins important, voire néceſſaire, qu'ils faſſent aujourd'hui ce pas pour fortifier l'Ambaſſadeur van Goch d'inſtructions, de pouvoirs, & de bons conſeils; & qu'autrement, il étoit bien à craindre, que l'acceptation de la Médiation du du Roi ne produiſît aucun bon effet, & que Meſſieurs nos Ambaſſadeurs ne retournaſſent bien-tôt-ici au même état qu'ils en ſont partis. Ledit Sieur van Beuningen n'eſt pas ſeulement demeuré d'accord de cette néceſſité, mais m'a promis d'écrire de de-là tout ce que je lui en ai dit, & de l'appuyer fortement de ſon ſentiment particulier, & il ſera bon cependant que vous y joigniez vos inſtances & vos offices.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 14. May 1695.

J'Ai fait entendre à Meſſieurs les Etats ce que Vôtre Majeſté m'ordonne touchant un ſecond Ambaſſadeur en Angleterre, pour aider au Sieur van Goch dans la négociation de la Paix. Ils m'ont répondu, qu'ils alloient s'aſſembler pour déliberer

là-dessus ; mais il est sûr qu'ils ne résoudront rien sans avoir les avis de Monsieur de Wit, qui est incessamment à travailler pour mettre la Flote en état de sortir.

Pour être informé au vrai de l'état de ladite Flote, j'y ai envoyé un de mes amis fort entendu à la mer, qui est habitué à la Ville de Rotterdam, & qui a fait plusieurs voyages aux Indes. Il m'a rapporté qu'il n'y a dans le Port du Tessel que 66. grands Vaisseaux, que la plûpart n'ont pas leur nombre d'hommes complet, que les Anglois sont à l'entrée dudit Port du Tessel avec l'avant-garde de 25. vaisseaux, commandez par le Prince Robert ; que le Duc d'York est avec trente grands vaisseaux à la Bataille à demi lieuë de l'avant-garde, & vingt vaisseaux à demi lieuë du Duc d'York ; qu'ils sont souvent à la voile, & viennent canonner les Villages qui sont sur la Côte, & que par ce moyen ils empêcheront la Flote de sortir du Tessel, & celle de Zélande de se pouvoir joindre. Après ce rapport j'ai estimé devoir parler à mes amis particuliers, pour leur faire comprendre, qu'il seroit bien plus de leur intérêt de relâcher des choses qui portassent les Anglois à faire la paix, que de demeurer en guerre, & ne pouvoir sortir de leurs Ports par la force & vigueur de leurs Ennemis, & que cela pourroit avec le tems produire de très-mauvais effets dans les esprits de ces Peuples, qui se verront trompez par les espérances qu'on leur avoit données, qu'on seroit en Mer dès le 15. Avril avec une Flote plus puissante que celle des Anglois ; & que

même

même l'on iroit investir l'embouchure de la Riviére de Londres, pour empêcher qu'il n'y entrât ni n'en sortît rien; qu'après avoir fourni tant d'argent, & vû si peu d'effet de toutes les promesses qui ont été faites aux Provinces, il y auroit lieu de craindre quelque revolution.

Ils me répondirent, qu'il étoit vrai qu'ils n'avoient pas été bien servis, & que la diligence auroit dû être plus grande pour avoir les Equipages des Vaisseaux plus complets, mais que cela ne gâtoit pas leurs affaires; qu'ils prendroient si bien leur tems de sortir, & avec des forces si condérables, que les Anglois trouveront qu'il n'est pas si facile qu'ils croyent de leur faire la Loi, & de les soûmettre à leurs volontez.

Que Messieurs les Etats ne consentiront jamais à aucun accommodement en relâchant de ce qui leur appartient, mais bien en traitant avec égalité, justice & raison.

Que si par le sort des armes ils sont obligez de subir le joug des Anglois; ce sera par une nécessité, & en ce cas ils auront la satisfaction d'avoir combattu autant qu'ils auront pû pour conserver leur liberté, & qu'ils n'auront cédé qu'à la force. Comme ce sont des amis de Monsieur de Wit & de sa cabale, je les vois dans les mêmes sentimens que lui, qui sont de ne relâcher rien; cependant ce sont tous ceux qui gouvernent les villes de Hollande, & les Députez de l'Assemblée.

Il feroit à défirer qu'il arrivât quelque mauvais fuccès aux Etats pour les reduire à être plus fouples, & à ceder quelque chofe qui pût procurer la paix.

Mais auffi fi la perte qu'ils feront étoit fi grande, que la cabale qui gouverne à préfent fut ruinée, il ne faut pas douter que la paix ne fe fît de la maniére que les Anglois voudroient, & que ceux qui feroient établis dans le Gouvernement, ne dépendiffent entiérement d'eux. Vôtre Majefté en connoît les conféquences mieux que perfonne, & fçait les remedes néceffaires pour parer de tels incidens.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eftrades. Le 15. May 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 7., & en même tems une autre de mes Ambaffadeurs en Angleterre, qui fe plaignent (& ce me femble avec quelque raifon) que le Sieur van Beuningen m'ait fi fort preffé de les obliger à partir fans Equipages, & que depuis le tems qu'ils font à Londres, Meffieurs les Etats ne leur ayent mis en main pour entamer leur Négociation, que les mêmes offres pour un accommodement qu'ils fçavent que le Roi d'Angleterre a cent fois rejettées, lorfque le Sieur de Comminges en a parlé. Ce n'eft pas à moi

à trouver à dire qu'ils ne ſe portent pas à des conditions capables de produire la paix ; car ils doivent connoître leurs intérêts, & ſçavoir ſi la continuation de la guerre leur convient plus que les relâchemens que les Anglois pourroient déſirer d'eux ; mais il me ſuffit que, pour ne ſe pouvoir plaindre de moi après la perte d'une Bataille, ſi ce malheur-là leur arrivoit, dont je ne ſerois guéres moins fâché qu'eux-mêmes ; je les ai fait avertir que tous les ordres qu'ils ont juſques ici donnez à l'Ambaſſadeur van Goch ne ſont pas ſuffiſans pour faire eſpérer un accommodement dans l'état préſent des choſes. Ce qui m'inquiéte, pour l'intérêt que je prens à leur bien, c'eſt que je n'ai pas de relation de la qualité & de la force de leur Flote telle que je ſouhaiterois ; n'y ayant que deux ou trois de leurs Navires qui ayent du canon de fonte, étant très-mal pourvûs de ſoldats ; que la queuë de leur Flote n'eſt compoſée, à ce qu'on me mande, que de bâtimens fort médiocres, ce qui ne s'ajuſte pas bien avec la modicité des conditions dont ils s'expliquent. Ils doivent croire cependant que je parle un langage bien différent à Londres. Mais comme l'on y eſt encore mieux informé que moi de toutes ces circonſtances, la confiance y eſt extrême, & ôte toutes penſées de paix, ſi Dieu n'y met la main, ou que les Etats ne s'aident davantage par des propoſitions qui flattent mieux l'audace naturelle de la Nation, que j'ap-

 puye-

puyerois fortement, si elles m'étoient mises en main par la partie intéressée.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. *Le* 21. *May* 1665.

J'Envoyai l'ordinaire dernier à Vôtre Majesté la Lettre que Monsieur de Wit m'a écrite, ensuite de diverses instances que je lui avois faites pour s'élargir davantage sur les conditions de la paix; & lui & les Etats demeurent encore fermes à n'en point faire d'autres, espérant un bon succès du combat qu'ils sont résolus de donner.

Vôtre Majesté verra en peu de tems que leurs forces sont plus considerables qu'on ne lui a mandé. Ils ont quatre-vingt Vaisseaux au Tessel bien équipez d'hommes & de toutes choses, & 23. en Zélande, lesquels doivent venir à Goerée, qui est l'embouchûre de la Meuse, dont la jonction se peut faire en quatre heures.

Quant au Canon, ils n'ont que le tiers de fonte dans leurs Vaisseaux, à la reserve de l'Amiral & des Vice-Amiraux, où ils sont tous de fonte.

Le Canon de fer est d'un métal de Suéde, qui est estimé, après beaucoup d'épreuves, aussi bon que celui de fonte, & il

il a la même qualité quand il crêve, que les éclats ne s'écartent pas, mais se separent comme la fonte, c'est ce qui a obligé Messieurs les Etats à s'en servir, les Capitaines des Vaisseaux les trouvant aussi bons pour le service que les autres.

Il ne se peut rien ajoûter à la résolution des Chefs & de tous les Matelots & Soldats, & à leur union; ils sont si persuadez du gain du combat, qu'on n'a jamais vû une si grande gayeté comme celle qu'ils ont, ni un si grand désir d'en venir aux mains. Dès que le vent sera bon, ils sortiront du Tessel, & Vôtre Majesté peut être assûrée que je lui mande la verité, & que je ne lui avance rien qu'après en avoir été parfaitement bien informé. Je donne les mêmes avis à Messieurs les Ambassadeurs en Angleterre, & il ne faut pas s'attendre que la fierté des Anglois, ni leurs prétensions, fassent relâcher de quoi que ce soit ces gens-ci: ils sont aussi animez contre les Anglois, que les Anglois le sont contr'eux, & en cas de mauvais succès ils ont prévû à toutes choses, & ont quarante grands Vaisseaux prêts à mettre en mer au prémier Juillet, pour remplacer ce qui sera perdu, & onze millions de reserve pour subvenir aux nécessitez imprévûës.

J'ai présenté un Mémoire à Messieurs les Etats, dont j'envoye la Copie à Vôtre Majesté, sur l'affaire de Herstal, & sur celle de ce Religieux Carme qui a été pris à Tongres, & mené à Reims. Ils ne me feront pas réponse audit Mémoire que jusques

à ce que Monſieur de Wit ait mandé ſes ſentimens, lequel eſt toûjours à la Flote, & n'en partira pas qu'elle ne ſoit ſortie en Mer.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 21. May 1665.

LE *Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre exprès du Roi ſon Maître, de repréſenter à Vos Seigneuries, que Sa Majeſté a été bien ſurpriſe, quand elle a ſçû que leurs Officiers de Maſtricht prétendent uſer de repréſailles, tant ſur les Religieux Carmes, que ſur les Habitans de la Ville de Tongres, à cauſe qu'un des Sujets de Sa Majeſté en a été enlevé, pour être ramené au Couvent dont il s'étoit débauché : & parce que le Roi ſon Maître eſtime, que Vos Seigneuries ne pourroient pas avoir ces penſées, ſi on ne leur avoit déguiſé la verité du fait, Sa Majeſté a bien voulu les en faire informer exactement, & leur faire ſçavoir, que la perſonne dont il eſt queſtion, eſt un Religieux profés & Prêtre, qui, après avoir apoſtaſié, & mené une vie ſcandaleuſe pendant quelques années, a été à la ſolde de Vos Seigneuries environ trois ſemaines ; il s'en eſt retiré de ſon mouvement, & s'eſt rendu volontairement dans la Ville de Ton-*

Tongres, qui est dans la souveraineté du Prince de Liége, d'où ceux qui ont authorité & pouvoir sur lui, comme le Supérieur de son Couvent, & sa propre Mere, l'ont fait enlever; tellement que, cette procedure étant juridique, & conforme aux Ordonnances de France, & en rien préjudiciable aux droits ni à l'autorité de Vos Seigneuries, Sa Majesté espére que, puisque le Souverain du lieu d'où il a été enlevé ne s'en peut pas plaindre, elles ne se voudront pas ressentir d'une chose en laquelle elles ne sont point lésées, & en laquelle elles n'ont point d'autre intérêt, que de souffrir que Sa Majesté en use à l'égard de ses Sujets, hors le Territoire & la Jurisdiction de Vos Seigneuries, ainsi qu'elle juge devoir faire pour la conservation de son autorité Royale, & du repos de son Royaume, mais feront cesser les poursuites, dont la continuation ne peut être que d'une très grande consequence.

Le même Ambassadeur Extraordinaire a aussi ordre de porter à Vos Seigneuries les plaintes que Monsieur l'Electeur de Cologne a faites à Sa Majesté, de ce que leur Receveur à Mastricht fait en leur nom des Actes de Souveraineté en la Seigneurie de Herstal, qui ne doit point connoître d'autre Souverain que Son Altesse Electorale, comme Evêque & Prince de Liége. Il a fait voir que la Terre de Herstal a été acquise par un Evêque de Liége, en titre d'échange de la Souveraineté de la Terre de Fraines, où est bâtie la Forteresse de Marienbourg, dès l'an 1546. & 1548. par l'Empereur Charles V., & que même la Terre de Herstal a été dépendante du Marquisat d'Anvers, ou du

St.

St. Empire, avant que Maſtricht fût au Duc de Brabant; & d'autant que le Roi ſon Maître n'eſt pas ſeulement garant, en vertu du Traité des Pirenées de 1659., de ce que ledit Electeur poſſede, mais auſſi eſt obligé, en qualité de prémier des Alliez du Rhin, de proteger les Princes dont cette Alliance eſt composée, contre ceux qui les troublent en la jouïſſance de leurs droits, & qu'ainſi Sa Majeſté ne pourra pas abandonner Son Alteſſe Electorale en la pourſuite de ſon droit; auſſi ne ſe peut-elle pas perſuader que Vos Seigneuries, comme ſes plus anciens & meilleurs Alliez, vouluſſent rien faire qui ne ſoit juſte, & qui la pût porter à des réſolutions qu'elle ne prendra jamais qu'avec regret, parce qu'elles ne porteroient pas toutes les marques de l'affection qu'elle a & aura toûjours pour cet Etat. C'eſt pourquoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire a lieu d'eſpérer, que Vos Seigneuries lui feront une réponſe ſur ce Mémoire, qui faſſe connoître que leur intention eſt de faire ce qui eſt raiſonnable, & de vivre en bonne intelligence avec les Princes leurs Voiſins.

Ledit Ambaſſadeur repréſente en outre à Vos Seigneuries, que Matthieu Kicken, Jean Blankenker, Pierre & Jean Noſten, Charles Waterlot, Girard Blankeman, Antoine Klinkart & Jaſpart Niſſen, tous Maîtres de Bélandes de Dunkerque, ſe plaignent que le Collége de l'Amirauté de Rotterdam, où ils ſont à préſent, veut exiger d'eux le droit de fret, que tous ceux de ladite Ville de Dunkerque n'ont jamais payé ici, & qu'au contraire ils en doivent être francs, auſſi-bien que les Vaiſſeaux de cet Etat le ſont à Dunkerque; & que ſi cette nouveauté s'introduit,

duit, le Roi son Maître sera obligé de faire payer à Dunkerque le même droit de fret aux Vaisseaux de cet Etat, que cet Etat veut imposer aujourd'hui sur ceux de ladite Ville de Dunkerque; & comme tous lesdits Maîtres de Bélandes sont tous prêts de partir, & ne sont retardez qu'à cause de cela, ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de les vouloir expédier promptement, & sans remtion. Donné à la Haye le 21. May 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 22. May 1665.

VOus trouverez dans mon autre dépêche deux avis importans que mes Ambassadeurs en Angleterre m'ont donné, & qui pourront vous servir beaucoup pour la continuation de vôtre bonne conduite. Je n'ai rien à y ajoûter, si ce n'est que vous devez toûjours cultiver la disposition où témoigne être aujourd'hui pour mes intérêts Madame la Princesse d'Orange, parce qu'il est certain qu'ayant le crédit qu'elle a dans la Cour de l'Electeur de Brandebourg, si elle veut de bonne foi réparer un peu le passé, je pourrois en tirer divers avantages.

Addi-

Addition de la main du Roi.

Faites enforte que je puisse avoir les Galiottes, dont j'ai chargé Lionne de vous écrire.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 22. May 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 14., & la Copie de la Lettre que vous avez écrite au Sieur de Wit. Comme vous l'avez en même tems envoyée à mes Ambassadeurs en Angleterre, ils jugeront eux-mêmes sur les lieux, si cette Lettre leur peut donner lieu d'entamer leur Négociation avec quelque apparence de bon succès, ce que je ne croi pas. Ils se plaignent, & avec raison, que l'Ambassadeur van Goch, n'a pas seulement voulu demeurer d'accord qu'ils puissent offrir le relâchement des Forts de St. André & de Bonavista, quoiqu'il soit dit dans leurs instructions, que le Sieur de Wit vous avoit témoigné, que Messieurs les Etats se relâcheroient de ces deux Forts pour le bien de la paix.

J'ai trouvé dans la dépêche desdits Ambassadeurs deux choses très-considérables, dont j'ai crû qu'il étoit maintenant important que

vous

vous fussiez informé, pour vous en prévaloir selon vôtre prudence

L'une est la Négociation avec le Secretaire de l'Etat. Il leur a dit, qu'il croyoit qu'il seroit très-facile d'accommoder toutes les affaires pour le passé, mais que tout le nœud de la difficulté consisteroit à convenir d'un Réglement de Commerce pour l'avenir. J'ai pris occasion de ce discours, de faire presser le Sieur van Beuningen pour l'obliger à s'expliquer, où s'il n'étoit pas assez instruit là-dessus, à faire expliquer ses Maîtres, quelles facilitez ils pourroient apporter pour convenir du Projet de ce Réglement que Downing présenta il y a quelque tems aux Etats. A dire vrai, si Messieurs les Etats ne se portoient pas, comme je l'espére, à offrir là-dessus des conditions équitables, je serois en droit de leur dire, qu'il n'est pas fort juste qu'ils m'entraînent, contre tous mes intérêts, dans une guerre, pour vouloir seuls tout le Commerce du monde, & tout le profit, à l'exclusion de toutes les autres Nations. Je vous en dis assez pour vous faire juger de quelle maniére vous devrez vous y conduire; voilà une assez grande ouverture qu'ont fait les Anglois de leurs intentions, il n'y a qu'à négocier sur le plus ou le moins, & tâcher de faire approcher les parties.

L'autre est, que mes Ambassadeurs croyent avoir penetré, que les Anglois craignent extraordinairement que les Etats ne fassent point sortir leur Flote, jugeant qu'en ce cas les peuples pourroient changer de sentimens, voyant qu'on leur auroit fait

fait faire des dépenses inutiles, & que le succès de cette Campagne auroit si peu répondu à tant d'espérances qu'on leur a données. J'ai fait donner cet avis au Sieur van Beuningen, & on a connû par sa réponse, qu'il est persuadé que ses Maîtres ne devroient point mettre leur Flote en Mer, sans le peril que peut courir l'Escadre de de Ruyter. C'est aux Etats à juger si ce peril de de Ruyter doit prévaloir, ou ceder à l'autre considération.

MEMOIRE

De Monsieur *van Beuningen*, présenté au Roi Très-Chrêtien, le 27. May 1675.

LE Soussigné Envoyé par les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies au Roi Très-Chrêtien, ne doute pas que Sa Majesté, faisant une réflexion serieuse sur ce qui s'est rencontré jusques ici dans la Négociation dont Sa Majesté s'est voulu charger depuis si longtems, prémiérement pour prévenir la guerre entre le Roi d'Angleterre & lesdits Seigneurs Etats, & par après, pour la finir au plutôt par une bonne paix, ne reconnoisse que la disposition dans laquelle lesdits Seigneurs Etats ont été, & demeurent constamment, de seconder les bonnes intentions de Sa Majesté, est fort entiére, & telle qu'elle n'a que tout sujet d'en être très-satisfaite.

Les-

Lesdits Seigneurs Etats l'ont fait paroître en toutes les occurrences où ils ont été recherchez par Sa Majesté d'en donner des preuves, & particuliérement par la promptitude avec laquelle ils viennent de faire en Angleterre les ouvertures pour un accommodement, en proposant de leur côté des conditions si moderées, qu'elles sont infiniment au dessous de ce qu'ils peuvent prétendre en bonne justice, & de ce que Sa Majesté seroit obligée de leur procurer par tous moyens possibles, en cas qu'ils le prétendissent; & enfin telles qu'elles ne peuvent être rejettées par les Anglois, sans obliger Sa Majesté à ne différer plus de joindre à la fin ses forces avec celles desdits Seigneurs Etats, pour obtenir par la voye des armes, ce qui aura été refusé à des offices d'amitié & de paix

Il est incontestable que les conditions d'accommodement qui ont été mises entre les mains de Messieurs les Ambassadeurs de Sa Majesté à Londres ne soient telles; puisque lesdits Seigneurs Etats ayant déclaré par elles, qu'ils se contenteront d'une simple restitution de ce qui a été pris sur eux, avec offre d'en faire une réciproque de ce qui peut être occupé par leurs ordres sur les Anglois, ils se départent dès l'abord, pour l'amour de la paix, des prétensions immenses de dédommagement, & de restitution des fraix de la guerre, que la violence & l'injustice notoire avec laquelle les Anglois l'ont commencée & exercée rend tout-à fait légitimes, & que Sa Majesté se trouveroit obligée de faire valoir, puisqu'elle s'est engagée par le quatriéme Article de l'Alliance, qu'elle a fait avec lesdits

Sei-

Seigneurs Etats, de faire son possible conjointement avec eux, pour faire cesser les hostilitez, & réparer les torts & injures qui leur sont faits; car une réparation ne s'entend pas d'être faite sans un parfait dédommagement, dont une simple restitution en cette occasion n'est qu'une fort médiocre partie.

Outre que l'offre d'une restitution réciproque fait paroître une facilité d'autant plus grande du côté desdits Seigneurs Etats, que ne demandant que ce qui leur a été ravi en pleine paix, & même en partie (à ce qu'on dit) sans les ordres du Roi d'Angleterre. ils ne demandent que ce que les Anglois ne ne se peuvent pas approprier par aucun juste titre, ni retenir sous aucun prétexte probable: au lieu qu'ils offrent de leur côté de restituër ce qu'ils pourroient avoir pris par des armes justes & nécessaires & qui par conséquent par raison & par le droit des gens leur appartient, pour faire au moins une partie du dédommagement qui leur est dû entier.

De plus, il est notoire que ledit Roi d'Angleterre ne pouvant contester la justice de la restitution demandée, ni alleguer aucun droit par lequel il puisse prétendre que les Terres, Places & choses prises par ses ordres & par ses Sujets sur lesdits Seigneurs Etats & leurs Sujets, lui ayent jamais appartenu; il n'y a aucune justice ni raison, par laquelle il puisse fonder qu'elles lui doivent être cedées, puisqu'elle devoit avoir son fondement, ou dans aucun Contrat, qu'on ne peut pas alléguer, ou dans quelque lésion, ce qui dans cette rencontre seroit tout-à-fait insupportable dans la bouche des Anglois, qui en ont tant fait souffrir aux autres.

Sa

Sa Majesté est très-humblement priée de considérer l'évidence d'une raison si palpable, & reconnoissant par-là, que l'accommodement, auquel lesdits Seigneurs Etats offrent de donner les mains, ne peut être taxé d'aucune injustice, que de celle qu'ils y souffriroient volontairement, en sacrifiant à la paix & au repos public de la Chrêtienté la plus importante partie de leurs justes prétensions en cette rencontre, elle fasse à la fin prévaloir la justice, & le zèle pour l'observation de sa parole Royale, par-dessus, les considérations qui ont privé lesdits Seigneurs Etats jusques ici de l'assistance qui leur a été dûë dès le commencement de cette guerre, par le cinquième Article de ladite Alliance; Et que Sa Majesté déclarant hautement au Roi d'Angleterre, qu'elle est obligée de joindre ses armes à celles desdits Seigneurs Etats, jusques à ce qu'il leur ait fait obtenir un accommodement équitable, ne peut & ne veut plus long-tems demeurer exposée au tort qu'elle se fait, de frustrer si long-tems les justes instances de ses Alliez, fondées sur sa sacrée parole, pour ménager l'amitié du Roi d'Angleterre, au préjudice de plusieurs respects qui sont les plus chers & les plus essentiels intérêts des grands Monarques; fasse presser ledit Roi d'Angleterre par Messieurs les Ambassadeurs à Londres, par toutes les plus vives instances, à donner les mains à ladite restitution, pour porter les affaires à un prompt accommodement, avec ordre auxdits Messieurs les Ambassadeurs, d'appuyer ses offices avec le poids de la déclaration susdite fondée sur l'engagement de ladite Alliance.

Il n'y a point de doute qu'après tant de peines inu-

inutiles pour ſortir de cette guerre par des voyes plus retenuës, celle-ci ne paroiſſe la ſeule qui reſte, ou au moins la ſeule par laquelle, en faiſant la paix, on puiſſe obvier à mille préjudices très fâcheux, qui doivent être cauſez par une opinion quaſi généralement gliſſée dans les eſprits de toutes les Nations, & qui vient s'y fortifier de plus en plus, de ce que les intentions de Sa Majeſté ſeroient fort éloignées de faire jouir en cette occaſion leſdits Seigneurs Etats des effets de ladite Alliance.

Le Souſſigné ne croit pas qu'il eſt néceſſaire de répondre à ce que les Anglois prétendent de pouvoir faire valoir la preſomption qu'ils ont de leurs forces pour rejetter ladite reſtitution. Le pouvoir qu'ils pourroient avoir de retenir par la violence ce qu'ils ont pris par mauvaiſe foi, ne peut ôter auxdits Seigneurs Etats leurs juſtes prétenſions ſur ce qui leur appartient; ils eſpérent que Dieu bénira leurs juſtes armes, & ne croyent pas que, dans une cauſe où Sa Majeſté eſt engagée avec eux, ils doivent abandonner des Provinces, Places & choſes qui leur appartiennent, par le ſeul deſeſpoir de ne les pas pouvoir retirer des mains de ceux qui les ont occupez, ou d'en tirer raiſon par d'autres voyes. Les Anglois ne ſemblent pas eux-mêmes en toute façon perſuadez de cette préſuppoſition, puiſqu'ils ont décliné la propoſition que leſdits Ambaſſadeurs de Sa Majeſté leur ont faite, de banir la guerre au moins hors de l'Europe & de faire la paix dedans icelle. Fait à Paris le 27. May 1665.

VAN BEUNINGEN.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 28. May 1665.

LA Flote de Messieurs les Etats ayant eu le vent bon le 22. de ce mois à midi, elle commença à lever les ancres, & le 23. au soir elle fut en pleine mer, & jointe à l'Escadre de Zélande. Elle est composée de cent douze grands Vaisseaux, de quinze Brulots, & de douze Galiotes; & outre cela il y a seize grands Vaisseaux, dont le moindre est de 45. piéces de Canon, qui seront prêts à sortir le 15. de Juin: il ne manque rien aux Equipages, & tout est complet. Monsieur de Wit a été deux lieuës en Mer avec l'Amiral. Il a fait assembler les hauts Officiers, & leur a donné les ordres de Messieurs les Etats, qui sont, d'aller chercher la Flote d'Angleterre & de la combattre. Il a fait voile le 24. au matin vers le Nord, où l'on a eu avis que Monsieur le Duc d'York étoit allé. Le 26. & 27. des barques arrivées de divers lieux rapporterent, que les deux Flotes étoient aux mains, & que l'on a entendu tirer incessamment des coups de Canon: on attend à toute heure le succès du combat.

Je ſçavois bien que ce que l'on a fait entendre à Meſſieurs les Ambaſſadeurs, de l'appréhenſion des Anglois ſur le retardement de la ſortie de la Flote de Meſſieurs les Etats, n'étoit qu'une imagination, ayant bien penetré que les veritables deſſeins de la cabale qui gouverne, ſont de trouver leur ſûreté & leur établiſſement dans la force & dans la vigueur de leurs armes, & de faire connoître au Roi d'Angleterre, que les ayant attaquez de gayeté de cœur, il trouveroit dans ſon entrepriſe plus de reſiſtance & moins de foibleſſe de ce côté qu'il s'étoit imaginé; & à Vôtre Majeſté, que puiſqu'ils ſoûtiennent ſeuls des forces ſi conſidérables, ils ſont en état de la ſervir en Souverains Puiſſans, ſelon la teneur des Traitez, & l'obliger par là à l'exécution de celui de 1662. Voilà la verité de leurs réſolutions ſecretes, ainſi il n'y a nulle conſideration du bien de leur Etat, ni des avis qu'on leur a pû donner, qui ait pû faire retarder la ſortie de la Flote.

Elle ſera ſuivie au mois d'Août d'une autre de 45. grands Vaiſſeaux, lorſque de Ruyter ſera de retour de Guinée. Les avis qu'on a, portent qu'il a fait de grandes priſes, tant ſur Mer que ſur terre, mais cela eſt encore fort incertain.

Quant à l'ouverture que le Secretaire de l'Etat a faite à Meſſieurs les Ambaſſadeurs qui ſont en Angleterre, j'ai crû devoir écrire à Monſieur de Wit, que s'il vouloit venir juſques au milieu du chemin du Teſſel

à

à la Haye, je m'y rendrois, où nous pourrions conférer sur quelques affaires importantes. Je verrai par même moyen, quelles sont ses pensées sur le réglement du Commerce. Mais pour agir avec quelque succès, il faudroit que je fusse informé de la qualité des prétensions des Anglois là-dessus: car s'ils n'ont autre chose à dire que ce qui a été déja allegué, que les Hollandois ont attiré tout le Commerce de la Chrêtienté, & que l'Angleterre ne sçauroit souffrir la richesse & l'opulence qui est dans leur Païs; ils répondront, qu'il est libre à tous les Etats Souverains de trafiquer & faire valoir leur bien; que s'il se trouve qu'ils ayent empêché les Anglois, ou autres Nations, de faire leur Commerce dans les lieux où il doit être libre à chaque Souverain, ils sont prêts de leur faire raison; mais s'ils n'ont autre plainte à faire, qu'à cause que les Hollandois font leur Commerce avec plus d'économie & à moins de dépenses qu'eux, & que par-là leurs peuples se sont enrichis, & mis dans l'opulence où ils sont, que ce seroit foiblesse à eux de relâcher, & même faire brêche à leur liberté, qu'ils conserveront tant qu'ils auront de bien & de vie.

Ce sont les sentimens où j'ai vû Monsieur de Wit & sa cabale, dans plusieurs conversations que j'ai euës avec eux sur cette matiére.

Lorsque je vis Monsieur de Wit, il m'allégua, que Messieurs les Etats ne romproient

pas la paix pour les deux Forts de St. André & de Bonavista. Vôtre Majesté se souviendra, s'il lui plaît, qu'il ne me parloit que de lui-même, & non pas de la part de l'Etat, & ainsi cela n'a pas été communiqué à Monsieur van Goch, ni aux Etats Généraux, car il eût été sçû tout aussi-tôt; mais il est certain que Monsieur de Wit ne m'a pas dit cela sans qu'il soit assûré de le faire exécuter lorsqu'il en sera question. Je vois par la dépêche de Messieurs les Ambassadeurs, que quand on les offriroit aux Anglois, ils ne croyent pas que cela suffit pour faire la paix, & ledit de Wit ne m'a dit autre chose, si-non que, quand il ne tiendra qu'au relâchement de ces deux Forts pour faire la paix, Messieurs les Etats ne la rompront pas. Ce que je remarque de plus important dans l'état présent des affaires, est que les Etats ont de quoi continuer la guerre deux ans, & soûtenir les dépenses qu'ils font, des fonds qu'ils en ont déja entre leurs mains, sans mettre de nouvelles impositions, & qu'ils sont tellement animez contre les Anglois, qu'ils ne conviendront jamais d'aucun accommodement que par des conditions égales, & qui soient estimées justes de toutes les Provinces qui composent leur Etat.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 29. May 1665.

J'Ai été très-aiſe d'apprendre avec certitude, par vôtre dépêche du vingt-uniéme, que la Flote des Etats ſoit en bien meilleur état qu'on ne m'avoit dit. Je perſiſte néanmoins à croire, que s'ils avoient pû ſe réſoudre à la retenir dans leurs ports, ſans s'expoſer aux incertitudes du mauvais évenement d'un combat, ils auroient laſſé les Anglois par la dépenſe, & obtenu plus ſûrement, & peut-être plutôt, de bonnes conditions de paix; car je ſçai que leurs parties ne craignent rien, tant des Etats, que d'une pareille réſolution; mais vraiſemblablement, ſi le vent a été bon pour ſortir, le ſort en eſt déja jetté, & je leur ſouhaite toute ſorte de bon ſuccès. Vous apprendrez par mon autre Lettre, mes ſentimens ſur le retour du Courier de la Princeſſe d'Orange, & ce qui ſe paſſe dans la Négociation. L'avis de la paix concluë ſecretement entre l'Eſpagne & le Portugal eſt abſolument faux.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 29. May 1665.

IL n'eſt pas vrai que Leſſeins, comme porte le Mémoire, ſur la fin, n'ait demandé de ma part au Duc de Neubourg autre choſe, ſi-non qu'il voulût changer la forme, pour n'en faire pas un Traité à part, mais l'inſerer dans celui d'accommodement qui s'eſt fait en même tems ſur le fait de la Religion. Cela eſt bien quelque choſe, mais non pas tout ce que j'ai intérêt de déſirer, & afin que vous ſoyez particuliérement informé en quoi conſiſte cet intérêt, ce que vous vous garderez pourtant bien de dire jamais à la Princeſſe Doüairiere, reſervant pour vous ſeul ce ſecret, c'eſt que les Miniſtres de la Maiſon d'Autriche ont deſſein de ſe prévaloir de cette Confédération de Weſtphalie, pour en faire imiter l'exemple aux autres Cercles de l'Empire, & après qu'ils ſeront venus à bout de les faire confédérer de cette ſorte en eux-mêmes, ils prétendent les porter à ſe confédérer les uns aux autres, ſous le prétexte plauſible d'une plus grande ſûreté, d'où il reſulteroit deux grands inconvéniens; l'un, que la garantie générale de l'Empire, que la France & la Suéde ont tant d'intérêt d'empêcher, & dont on a ruiné

né la négociation par divers moyens, aussi souvent que les Allemans y ont voulu penser, se trouveroit insensiblement toute établie; l'autre, que le dessein de Maison d'Autriche est, de parvenir aussi par-là à faire confédérer le Cercle de Bourgogne avec les autres, & les engager tous à sa garantie & à sa défense, qui est, comme vous jugerez bien, la chose qui puisse arriver la plus contraire à mes intérêts.

Sans vous ouvrir de ce secret à Madame la Princesse Doüairiere, tâchez de la piquer du désir de m'obliger jusques au bout. Elle a tout crédit dans la Cour de Monsieur de Brandebourg, & si elle veut continuër à l'employer, il lui sera facile de faire qu'il se tienne aux Traitez de l'accommodement du Condirectoire & de la Religion, en quoi seulement il avoit intérêt, à moins qu'il ne sçût la pensée des Autrichiens, & qu'il ne leur eût promis d'y adhérer; car pour la sûreté des Etats de Westphalie, & qu'ils ne se trouveront plus exposez aux maux qu'ils ont autrefois soufferts, il l'aura toute entiére, & plus grande dans l'Alliance particuliére que nous avons renouvellée ensemble, & dans celle du Rhin, où il est depuis entré. Vous pourriez encore suggerer là-dessus, comme de vous même, une considération qui fera sans doute grande impression sur son esprit, & dans la Cour de l'Electeur de Brandebourg même, si elle l'y veut bien appuyer, qui est que certainement le Duc de Neubourg, m'ayant les obligations qu'il m'a, ne me pourra pas

à la fin refuser, quand je lui en ferai la derniére instance, de ne point fournir la ratification de cette Ligue, qui se trouvera par ce moyen détruite & anéantie; & que cela étant, il vaut bien mieux que l'Electeur de Brandebourg gagne ledit Duc de la main, & que je lui en aye la principale obligation: cela est non seulement persuasif, mais convaincant.

Van Beuningen a fait ici de grandes plaintes des termes du Mémoire que vous avez présenté aux Etats sur l'affaire de Herstal, en faveur de l'Electeur de Cologne, où vous avez déclaré (sans être, dit-il, informé des raisons des Etats, qu'il prétend être claires) que je ne pourrois pas abandonner le droit de l'Electeur, comme si vous n'eussiez pas parlé à un Etat qui est mon Allié comme lui. On lui a répondu, que les Etats font ordinairement si peu de considération de mes instances, témoin l'affaire de Malthe, qui traîne depuis si long-tems, nonobstant toutes les paroles si souvent données, qu'en une autre affaire qui peut produire de grands inconvéniens au préjudice des Etats mêmes, lesquels se soucient très-peu de desobliger les Princes voisins de l'Empire, vous avez crû être obligé, pour leur propre bien, de leur parler comme vous avez fait.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 29. May 1665.

MEssieurs les Ambassadeurs en Angleterre vous auront sans doute fait sçavoir, en même tems qu'ils en ont rendu compte au Roi, que leur Négociation s'étoit trouvé accrochée dès le premier pas, par la prétension que les Anglois avoient mise sur le tapis, qu'on leur donnât par écrit la prémiére proposition que lesdits Messieurs Ambassadeurs avoient faite de vive voix au Roi de la Grande Bretagne, sur les conditions de l'accommodement. Comme cette prétension étoit non seulement contre l'usage commun, témoin la maniére de traiter aux Pirenées & à Munster, mais même contre le bien & contre l'avancement de l'affaire, pour les raisons que vous jugerez bien, nos Messieurs en ont fait d'abord très-grande difficulté, & telle qu'il paroissoit que la négociation fut échoüée: Mais Monsieur van Goch ayant depuis lui-même donné les mains à ce que le Roi d'Angleterre désiroit, dès que Sa Majesté a sçû cette derniére circonstance, Elle n'a pas crû devoir se rendre plus difficile que les parties mêmes, & m'a commandé de dépêcherun Courier en toute diligence à Messieurs les Ambassadeurs (ce que j'ai fait ce matin) lequel leur porte l'ordre de don-

 ner

ner ladite propoſition par écrit; à quoi Sa Majeſté s'eſt d'autant plus facilement portée, que ledit Roi a promis d'y répondre, & de s'expliquer de ſes intentions, ſur les conditions dudit accommodement qu'il a laiſſé même eſpérer qu'elles ſeront fort moderées. Si, quand il ſera reparlé de l'affaire de Herſtal, vous pouvez adoucir les termes qui ont effarouché Meſſieurs les Etats, & leur faire connoître, que Sa Majeſté entre ſes Alliez ne veut également que la juſtice, j'eſtime qu'il ſera fort à propos que vous le faſſiez.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 1. Juin 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que le Roi ſon Maître déſirant avoir deux Galiotes, pour s'en ſervir dans l'armée de Mer qu'il aſſemble, & croyant que Vos Seigneuries trouvent bon, qu'il en faſſe faire l'achât en Hollande, pour les faire paſſer enſuite en France, Sa Majeſté lui a donné ordre de leur en demander, comme il fait, la permiſſion: à quoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire eſpére que Vos Seigneuries apporteront d'autant moins de difficulté, que ces ſortes de bâtimens n'étant *pas*

pas de grande considération, & s'en pouvant trouver dont elles ne se servent point, Elles voudront bien donner cette satisfaction au Roi son Maître; & que même, dans les pensées qu'il a, Elles s'y sentiront conviées par leur propre intérêt. Donné à la Haye le premier Juin 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 2. Juin 1665.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que leur ayant ci-devant fait instances, à ce qu'il vous plût donner permission aux Vaisseaux la Paix, la Justice, & le Gentilhomme, appartenans à la Compagnie des Indes Occidentales de France, de sortir du Port d'Amsterdam avec leurs charges mentionnées en la Requête, présentée pour le même effet par le Sieur de la Garde Belin, & dans la résolution qu'elles ont prise là-dessus le vingt-troisiéme du mois passé, ensuite d'une autre précédente de l'onziéme, sans qu'il ait eu aucune réponse décisive depuis: ledit Ambassadeur Extraordinaire réïtere sa priere envers Vos Seigneu-

ries pour la même ſortie: à quoi il s'aſſûre qu'elles ſe porteront avec d'autant plus de facilité & de diligence, que leſdits trois Vaiſſeaux, & les marchandiſes dont ils ſont chargez, ont été achetez & payez avant les Placards de défenſe de Vos Seigneuries, que leurs Equipages ſont François; qu'elles pourront faire réflexion, que le long délai qui y eſt apporté cauſe de grands préjudices à ladite Compagnie, & un grand dépériſſement auxdits Vaiſſeaux & marchandiſes; que d'ailleurs elles n'en tirent & n'ont viſée d'en tirer aucun ſervice dans leurs affaires préſentes, & que par ces raiſons elles auront, s'il leur plaît, la bonté de mettre fin à cette affaire promptement & ſans reſomption. Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire prie encore Vos Seigneuries de déterminer, ſi les Maîtres de Bélandes de Dunkerque, qui ſont au Port de Rotterdam, payeront ou ne payeront pas le droit de Fret, que le Collége de l'Amirauté dudit lieu veut commencer d'exiger d'eux, ſans les conſumer plus long-tems en fraix dans cette attente, & qu'on ſe régle ſur le traitement qui leur ſera fait ici pour celui des Vaiſſeaux de cet Etat à Dunkerque, comme auſſi de lui vouloir donner une prompte & favorable expédition ſur les deux Galiotes qu'il leur a demandées par ſon Mémoire d'hier au nom du Roi ſon Maître. Donné à la Haye le deuxiéme Juin 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 4. Juin 1665.

JE vous envoye la Copie de la Lettre que j'ai reçûë de Messieurs les Ambassadeurs Extraordinaires ; & la réponse que je leur ai faite. Je suis persécuté tous les jours de tous les Députez des Villes sur le secours promis dans le 5. article du Traité de 1662. Je leur répons que le Roi a bonne volonté, qu'il travaille à la paix, & qu'avec un peu de patience ils seront contentez : c'est ainsi que je gagne du tems, & que je me défais de leurs importunitez, qui sont, à vous dire vrai, un peu trop fréquentes.

Vous verrez par les Lettres du Roi l'état de toutes choses, & ce qui s'est passé entre Monsieur l'Evêque de Strasbourg & moi. Il est parti aujourd'hui, & m'a témoigné être satisfait de la maniére que je l'ai reçû, & a fort approuvé la réponse que Messieurs les Etats m'ont donné sur l'affaire de Herstal, & la persécution qu'on vouloit faire aux habitans de Tongres, touchant l'occasion de cet Apostat de la Ville de Mastricht.

Je donnai à dîner, il y a deux jours, à quatre des principaux des Etats Généraux, & après avoir parlé sur diverses affaires, je leur dis, qu'ils devoient contenter Monsieur l'Electeur de Cologne sur la restitu-

tion de Rhinberg, & que cette place, étant rasée, ne leur pouvoit jamais apporter aucun préjudice. Ils me répondirent, qu'on pourroit plûtôt traiter d'un échange que de la rendre; & cherchant les expédiens, ils me dirent qu'il y a une forêt & une petite Ville dans la Comté de Meurs, proche d'une Terre où Monsieur l'Electeur va à la chasse & la Terre de Herstal, & que le tout appartenant au Prince d'Orange, on pourroit lui donner Rhinberg pour cela; mais comme ce n'a été qu'une conversation, je ne sçai pas si cela aura de la suite. Je n'ai pas laissé d'en parler à Monsieur le Prince de Strasbourg, qui m'a dit que la pensée étoit bonne, mais qu'il pressentiroit si Monsieur l'Electeur & le Chapitre y voudroient consentir. Vous me manderez, s'il vous plaît, si le Roi approuve que je pousse cette affaire, en cas que Monsieur le Prince de Strasbourg m'écrive qu'elle est agréable à l'Electeur & au Chapitre.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estradès. Le 5. Juin 1665.

NE doutant pas que mes Ambassadeurs en Angleterre ne vous ayent fait sçavoir, en même tems qu'à moi, le procedé du Sieur van Goch, qui a arrêté tout court leur Négociation dès les premiers pas qu'ils

ont

ont penſé y faire, je ne vous en dirai rien; m'aſſûrant que vous n'aurez pas manqué d'abord de vous employer efficacement à faire envoyer des ordres à ce Miniſtre qui lui ayent fait changer de conduite, le Sieur van Beuningen lui-même n'ayant ſçû ici la défendre.

J'ai reçû vos deux dépêches du 28., & attens avec impatience de ſçavoir ce que vous aurez avancé dans la Conférence à laquelle vous avez convié le Sieur de Wit. Le Combat général, qui ſelon toutes les apparences doit être à préſent donné, aura decidé ſi les Etats ont bien fait ou non, de faire ſortir leur Flote à préſent, comme ils avoient un moyen certain en main de laſſer de la guerre les Anglois par la dépenſe. J'ai été très-aiſe d'apprendre les particularitez de ce qui s'eſt paſſé entre vous & l'Evêque de Strasbourg.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 5. Juin 1665.

ON a envoyé ordre à Meſſieurs les Ambaſſadeurs, qu'ils faſſent tout ce qu'ils pourront pour obliger Monſieur van Goch à ſe départir de la difficulté qu'il fait de leur laiſſer mettre par écrit ce qu'il les avoit chargez de dire de bouche; mais qu'à toute extrêmité, quand ils ne pourroient en ve-

venir à bout, qu'ils donnent leur propoſition ſignée en la maniére que le Sieur van Goch le voudra, & leur aura donné de même la ſienne. Monſieur van Beuningen a fait ici cette inſtance preſſamment, & Sa Majeſté a bien voulu lui donner cette ſatisfaction.

Je porte grande envie au plaiſir que vous avez eu de voir & de converſer longuement avec Monſieur l'Evêque de Strasbourg; il eſt merveilleuſement ſatisfait de vous. S'il vous fait ſçavoir quelque choſe ſur l'échange propoſé, vous pouvez pouſſer la choſe.

Nous avons eu pendant quelques jours des frayeurs mortelles pour la Reine-Mere: elle fut attaquée d'une très-violente fiévre continuë, ce qui joint à ſon autre mal, inſpiroit les craintes que vous pouvez vous imaginer; & il y avoit même grand danger d'un ſubit tranſport au cerveau; mais le bénéfice d'une Ereſipele, arrivée tout à propos, l'a comme par miracle ſauvée de cet accident, & en jettant au dehors toute la chaleur intérieure, la fiévre n'eſt plus allée qu'en déclinant; & Sa Majeſté s'en trouve aujourd'hui entiérement quitte; de ſorte qu'il ne reſte plus à combattre que ſon prémier mal, qui eſt grand à la verité & très-facheux, mais qui n'eſt pas ſans pluſieurs remedes; du moins pour prolonger encore à Sa Majeſté 20. années de vie. Si les ardens ſouhaits de tout le genre humain pouvoient y contribuer quelque choſe, jamais ſanté n'auroit pû être achetée à un prix plus cher que feroit celle-là.

L E T-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 11. *Juin* 1665.

ON persiste à croire ici, qu'on ne peut mieux faire que de hazarder un combat, & que quand ils pourroient faire la paix sans cela, elle ne seroit ni de durée ni si avantageuse, comme celle qu'ils feront, non seulement après un combat, mais après plusieurs. Cela est si fort imprimé dans l'esprit des Etats & de tous les peuples, qu'il est inutile de leur alléguer des raisons contraires : ils les tournent comme si l'on étoit plus pour les Anglois que pour eux ; & j'estime que, dans la conjoncture présente, il vaut mieux leur laisser suivre le chemin qu'ils ont pris, aussi bien ne sçauroit-on les en détourner : le tems leur fera connoître s'ils auront bien ou mal fait. Cependant je sçai à n'en pouvoir douter, que si les Etats gagnent le combat, ils feront la paix avec les Anglois, sans se prévaloir en quoi que ce soit de leur avantage, pourvû qu'ils veuillent se lier d'amitié avec eux, & que ce soit sans la participation de la France.

Ils continuent leurs plaintes de l'inexécution du Traité, & cela est si public dans les Villes, que je doute fort, qu'après en être venus si avant, on puisse les ramener, pour les porter à faire ce qui sera nécessaire pour

le-

le ſervice du Roi, quand le cas écherra que Sa Majeſté aura beſoin d'eux. Vous penétrez plus avant ſur cette matiére que je ne ſçaurois faire; c'eſt pourquoi je vous ferai ſimplement le récit de ce qui ſe dit & ſe fait en ce Païs, me remettant à vôtre prudence d'y faire réflexion, ſelon que vous eſtimez que la choſe le mérite.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 12. Juin 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 4. du courant. Vous ne pouviez exécuter, avec plus d'habileté & d'adreſſe que vous avez fait, l'ordre que je vous avois donné de parler encore à Madame la Princeſſe d'Orange de la rupture du Traité de Dorſtel. Je ne doute pas que l'appréhenſion que vous lui avez donnée, que le Duc de Neubourg ne m'accorde ce que Monſieur l'Electeur de Brandebourg me refuſera en cette rencontre, n'ait fait grande impreſſion ſur ſon eſprit; mais quand vous la verrez, vous y pouvez ajoûter une autre conſidération, que je veux encore vous ſuggérer, & qui ne ſera pas de moindre poids. Vous lui direz donc, que préſuppoſant, comme Madame d'Orange m'en aſſûre, que Monſieur l'Electeur de Brandebourg n'ait en cette affaire aucune penſée de favoriſer les Autrichiens, il m'en peut donner une preuve certaine, & d'au-

d'autant plus aisée, qu'il n'en sçauroit recevoir aucun préjudice imaginable; & voici comment: tout le monde sçait, & Monsieur l'Electeur de Brandebourg même n'en disconviendra pas, présupposant, comme j'ai dit, qu'il n'agisse point sécretement en faveur de la Maison d'Autriche, que quand ces trois Princes ont fait trois Traitez à Dorstel, chacun a eu sa visée différente pour son intérêt particulier; Monsieur l'Electeur de Brandebourg a voulu gagner la Condirection du Cercle de Westphalie, qui lui étoit contestée, dont il n'a jamais été en possession; le Duc de Neubourg a voulu sortir de l'embaras où il étoit, par le traitement que l'on faisoit aux Catholiques de Cléves; & l'Evêque de Munster, qui a pris sa leçon à Vienne, a voulu former une Ligue, qui pût avec le tems détruire, ou faire insensiblement dissoudre celle du Rhin. Monsieur l'Electeur de Brandebourg & le Duc protestent aujourd'hui, qu'ils sont très-éloignez d'avoir eu cette même intention qu'a euë l'Evêque: ils peuvent facilement faire voir cette verité en se déportant de ce troisième Traité, qui ne regarde que la nouvelle Alliance du Cercle de Westphalie; & comme ils ont d'ailleurs, par la même voye, une bien plus grande sûreté dans la Ligue du Rhin, composée de deux Rois, de quatre Electeurs & de tant de Princes, Monsieur l'Electeur de Brandebourg & le Duc ont sauvé tous les intérêts, & sont venus à bout de ce qu'ils vouloient faire l'un & l'autre, quand ils feront subsister les deux Trai-

Traitez du Condirectoire & de la Religon, sans plus parler de la nouvelle Ligue.

Du reste, sur ce que Madame la Princesse d'Orange vous a dit, que je voulois tenir mes amis comme dépendans de moi, ensorte qu'ils ne pussent songer à leurs intérêts, en des affaires même où je n'en ai aucun; vous lui repondrez deux choses: l'une, que je ne puis pas avoir un plus grand ni plus considerable intérêt, que d'empêcher, s'il m'est possible, qu'il ne se forme, sans aucune nécessité apparente, une nouvelle Ligue qui tende à la déstruction de celle du Rhin, & qu'il est évident que je ne puis guéres tenir pour veritable & sincére ami un Prince, qui, sans en tirer un grand avantage en son particulier, fournisse de gayeté de cœur à mes envieux un moyen de venir à bout avec le tems de dissiper l'Alliance du Rhin; l'autre, que si j'avois été de l'humeur que dit Madame d'Orange, de tenir entiérement & en toutes choses mes amis sous ma dépendance, je n'aurois eu garde de renouveller, comme j'ai fait, un Traité d'Alliance avec l'Electeur de Brandebourg pour les affaires du dedans de l'Empire, non seulement après avoir évidemment reconnu qu'il ne vouloit prendre aucune mesure avec moi pour celles de Pologne, mais sçachant, à n'en pouvoir douter, qu'il les a toutes prises avec la Maison d'Autriche, & qu'elle lui fait même espérer de porter un de ses enfans, qui sera Catholique, à la Couronne de Pologne, & qu'elle le mariera avec une des sœurs de l'Empereur. Je sçai pourtant avec une égale

cer-

certitude, que cette propoſition n'eſt qu'un leurre dont on amuſe l'Electeur de Brandebourg, afin de l'avoir toûjours à ſon entiére dévotion, & que la Cour de Vienne n'appréhenderoit pas plus l'élection d'un Prince François, que de voir augmenter d'un Royaume, la puiſſance, qu'elle ne trouve déja que trop grande, de la Maiſon Electorale de Brandebourg, avec laquelle même elle a divers différens à démêler. On peut inférer de-là, ſi je ſuis en effet peu commode à mes amis, puiſque toutes ces connoiſſances que j'ai, ne m'ont pas empêché de conclure un Traité d'Alliance avec un Prince qui a des liaiſons de cette nature avec d'autres, qui regardent ma proſperité comme leur plus eſſentiel préjudice.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 18. *Juin* 1665.

JE ne puis encore rien mander de certain à Vôtre Majeſté de la révolution qu'apportera en ce Païs-ci la perte de la Bataille. Le Dimanche & le Lundi j'ai trouvé Monſieur de Wit & ſa cabale fort étonnez, & ils n'ont ſçû que me répondre, lorſque je les ai prié de ſe ſouvenir de tout ce que je leur avois dit dans nos Conférences ſur

les

les accidens de cette guerre. Le Mardi les nouvelles arriverent que le Vice-Amiral Tromp, après la mort de l'Amiral Obdam, celle de Cortnart, Amiral de la Meuſe, & la fuite de l'Amiral de Zélande avec partie de ſon Eſcadre, rallia douze grands Vaiſſeaux, & fit la retraite deux jours de ſuite contre l'Armée Angloiſe. A la faveur du Combat qu'il a rendu, quatre-vingt dix Navires ſont rentrez au Teſſel. Il y eſt entré après eux, n'ayant perdu qu'un Vaiſſeau des douze qui étoient avec lui, & il en a pris un de quarante-huit piéces de Canon aux Anglois; il a cent quatre-vingt hommes de tuez ſur ſon vaiſſeau, & 60. de bleſſez.

En arrivant au Teſſel, il a dit aux Deputez de Meſſieurs les Etats, qu'il remettroit ſa Commiſſion, & qu'il ne les ſerviroit jamais; que de tous les Capitaines qui étoient entrez il n'y en avoit que douze qui euſſent fait leur devoir, & qu'ils pouvoient juger, ſi, ayant combattu deux jours contre la Flote Angloiſe avec douze Vaiſſeaux, la victoire n'eût pas été aſſûrée, ſi les autres, au lieu de s'enfuir, l'eûſſent ſecondé.

Je vis Monſieur de Wit incontinent après cette nouvelle; je le trouvai tout remis, & auſſi fier que de coûtume. Il me dit, qu'il s'en alloit par ordre des Etats au Teſſel porter des recompenſes aux Capitaines qui avoient fait leur devoir, & châtier les autres, & qu'il avoit ordre d'équi-

per

per la Flote en diligence, de la faire sortir promptement en mer, & qu'on étoit résolu de donner un second combat.

J'ai vû ensuite plusieurs Députez des Villes qui sont mes amis, que je trouvai fort étonnez. Ils m'ont dit, qu'ils se voyoient abandonnez de tous leurs Alliez; qu'il y avoit un grand bruit dans leur Assemblée; que l'avis de plusieurs étoit, de faire la Paix avec le Roi d'Angleterre aux conditions qu'il leur préscriroit, & remettre le Prince d'Orange dans ses Charges; que d'autres, du nombre desquels étoit Monsieur de Wit, avoient été d'avis de temporiser, jusqu'à ce qu'on vît si Vôtre Majesté voudroit exécuter le Traité, & qu'on donneroit ordre à van Beuningen de la presser là-dessus; & après la déclaration de Vôtre Majesté de oui ou non, qu'il seroit assez tems de prendre d'autres mesures. Cet avis a été suivi, Vôtre Majesté me fera sçavoir, s'il lui plaît, ses intentions, & comment je me dois conduire dans cette conjoncture, qui est fort délicate & pleine d'intrigues, les esprits étant partagez; & afin que je ne m'avance pas trop à répondre sur les propositions qui me pourront être faites, je supplie très-humblement Vôtre Majesté de me faire sçavoir, si, en cas que les Etats se portent à se déclarer contre l'Espagne pour la conquête de la Flandre, quand le cas écherra des Droits de la Reine, elle voudra bien se déclarer dès à présent pour les Etats: car pour les faire venir à cela, il

il faut du tems, & prendre des mesures avec les Députez des Villes.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 24. Juin 1665.

LE *Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître, de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise de permettre à Laurent Hubac, de faire sortir de Hollande diverses choses qu'il y a achetées pour un armement de Vaisseaux; & il espére que Monsieur van Beuningen, qui a reconnu le désir qu'en a Sa Majesté, s'étant chargé d'en écrire à Vos Seigneuries, & joignant pour cela ses offices aux siens, elles se disposeront à accorder de bonne grace cette satisfaction à Sa Majesté. Ledit Ambassadeur prie aussi Vos Seigneuries, de faire faire une prompte restitution à Etienne Grilleau, Marchand, Bourgeois de la ville de Nantes, d'un Navire nommé l'Esperance, du port de cinquante-cinq tonneaux, avec sa cargaison de cuirs salez & de suif, qui lui appartiennent, lequel retournant à Nantes de Drodel, païs d'Irlande, où il l'avoit envoyé, auroit été abordé & pris le deuxiéme de May dernier vers l'Isle de Hedic, à l'embouchûre de*

de la Loire, par une Carvelle Hollandoiſe armée en guerre, & commandée par Jean Haye, natif de Hollande, qui l'auroit fait conduire avec ſes marchandiſes dans un des Ports de cet Etat, nonobſtant la déclaration qui lui fut faite que ce Vaiſſeau appartenoit audit Grilleau, François, que tout ſon Equipage l'étoit, & que toutes les marchandiſes qui étoient deſſus fuſſent pour le compte du même Grilleau; ce que ledit Ambaſſadeur Extraordinaire a d'autant plus de lieu d'attendre de l'équité de Vos Seigneuries, qu'une pareille priſe ayant été ci-devant faite par la même Carvelle Hollandoiſe, d'un Vaiſſeau & marchandiſes appartenant à un François, elle lui a été reſtituée auſſi-tôt qu'elle a été reclamée; & Monſieur van Beuningen même, après avoir pris connoiſſance de la choſe, a aſſûré, que ſur la moindre inſtance qui en ſeroit faite à Vos Seigneuries, elles en feroient faire raiſon incontinent après; joint que déja un ordre du Roi a été envoyé à Nantes, pour y faire relâcher un priſonnier, valet d'un Marchand Hollandois, qu'on croit avoir part à l'armement de cette Carvelle & aux priſes: ledit Ambaſſadeur aſſûrant au ſurplus Vos Seigneuries, que la juſtice qu'elles rendront en cela audit Grilleau ſera très-agréable à Sa Majeſté. Donné à la Haye le vingt-quatrième Juin 1565.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 25. Juin 1665.

ON ne peut faire encore aucun fondement ſur le deſſein de Meſſieurs les Etats. Ils attendent par l'ordinaire prochain des nouvelles du Sieur van Beuningen, ſur l'ordre qu'ils lui ont donné de demander le ſecours porté par le Traité de 1662., & en cas de refus, ils doivent prendre de nouvelles réſolutions. Monſieur de Wit demande d'aller ſur la Flote en qualité de Député des Etats. Il a propoſé de mettre des Colonels d'Infanterie Chefs d'Eſcadre à qui les Capitaines des Vaiſſeaux obéïront.

On propoſe auſſi de lever 12000. hommes de pied & 4000. Chevaux, & d'accepter l'offre que Monſieur le Comte de Waldeck fait de ſon ſervice, & d'amener 6000. hommes de vieilles Troupes. Monſieur le Prince de Tarente offre auſſi de faire 4000. hommes dans les Etats de Heſſe: ainſi ils prétendent remettre en bon état toutes les places frontieres, leſquelles ont été toutes dégarnies par l'Infanterie qu'on en a ôté pour mettre dans les Vaiſſeaux & dans les places maritimes. L'eſprit de Monſieur de Wit a donné tant de fierté à tous les Etats, qu'ils ne parlent que d'une ſeconde Bataille, avec eſpérance de ſuc-

ſuccès, par les bons ordres qu'ils prétendent donner contre la confuſion & le deſordre qui eſt arrivé par le manquement de conduite des Amiraux.

Le bruit eſt, que les Etats ont eu avis du lieu où eſt de Ruyter, qu'il vient avec de grandes richeſſes. Vingt-cinq Vaiſſeaux ſont commandez de ſortir pour l'aller joindre, mais on tient le lieu où il eſt fort ſecret.

J'attendrai avec impatience les ordres de Vôtre Majeſté ſur ma conduite. On commence à crier fort hautement contre la France, & contre l'inexécution du Traité. Si cela s'échauffe, j'eſtime qu'il ſeroit néceſſaire, ſi Vôtre Majeſté l'approuve, d'avoir quelque choſe à repliquer, avant que les cabales contraires aux intérêts de Vôtre Majeſté priſſent plus de créance dans l'eſprit de ces peuples.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 26. Juin 1665.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades. J'ai été touché d'un très-vif déplaiſir, par toutes les conſidérations que vous pouvez aſſez juger, du deſavantage qu'a eu la Flote des Etats dans le prémier combat qui s'eſt donné. Ils auront pû connoître par l'évenement, que ce n'étoit pas ſans raiſon que je leur ai ſi ſouvent conſeillé de pren-

dre le parti de retenir ladite Flote dans leurs Ports, non ſeulement pour éviter le fâcheux coup qu'ils ont reçû, & qui n'étoit que trop vraiſemblable, mais comme un moyen preſque certain d'obliger les Anglois à déſirer la paix à des conditions équitables, quand ils ſe ſeroient vûs expoſez à ſoûtenir long-tems des dépenſes immenſes, ſans eſpérance d'en pouvoir retirer autre fruit que d'incommoder un peu leurs Ennemis dans leur Commerce. En cela leſdits Etats, & en beaucoup d'autres choſes dans le cours de cette affaire, ont eu peu d'égard & de déférence à mes Conſeils, dont ils ne ſe trouvent pas mieux. S'ils étoient ſeuls à en ſouffrir, je n'aurois pas occaſion d'y trouver rien à dire; mais prétendre en vertu de nôtre Alliance m'entraîner dans une guerre, ou qu'ils pouvoient faire avec plus d'avantage en ſuivant mon avis, ou qu'ils pouvoient même éviter en tenant une autre conduite, & ne m'avoir jamais communiqué leurs réſolutions qu'après les choſes faites, c'eſt de quoi j'ai grand ſujet de me plaindre. Je ne veux pourtant pas le faire en cette conjončture, où ils ont plus de beſoin qu'on leur compâtiſſe & qu'on les fortifie, que de recevoir des reproches ſur des choſes paſſées, & par conſéquent ſans remede, pourvû qu'à l'avenir ils reconnoiſſent qu'il faut agir avec plus de concert, en des intérêts qu'ils veulent après rendre communs, & qui le ſeroient en effet, quand même il n'y auroit point de Traité entre nous.

Ils

Ils doivent cependant louër Dieu de ce que, la plus grande partie de leurs Officiers ſubalternes ayant ſi mal fait leur devoir, dans la confuſion & le deſordre qu'avoit jetté dans leur Flote la mort de leur Chef, les Anglois n'ayent pas remporté ſur eux une totale victoire, & entiérement déciſive, & que l'échec qu'ils ont reçû, quoique conſidérable, n'empêchera pas qu'ils ne puiſſent, en très-peu de tems, remettre leur Armée au même état qu'elle étoit. Ils auront ſeulement à pourvoir aux conſéquences de l'exemple par les recompenſes & les châtimens de ceux qui ont bien & mal fait leur devoir; à quoi j'aprends avec plaiſir qu'ils ſe ſont d'abord appliquez avec le ſoin que la choſe mérite.

Le prémier pas que j'ai fait après l'avis du mauvais ſuccès de la Bataille, a été de dépêcher un Courier exprès à mes Ambaſſadeurs Extraordinaires en Angleterre, pour leur ordonner de preſſer plus vivement que jamais le Roi de la Grande Bretagne ſur le fait de la paix, lui faiſant fortement repréſenter les conſidérations qui doivent l'y obliger, autant & plus après le gain d'un combat, qu'avant le choc des deux Flotes, & lui mettant devant les yeux les inconvéniens & les préjudices qui lui arriveront dans la continuation de la guerre, ſi, par des prétenſions immoderées, il pouſſe au dernier déſeſpoir un Etat qui a de grandes reſſources, qui ne manquera point d'argent, & qui a des amis puiſſans engagez à ſa défenſe, qui ne le laiſſeront pas

 perir

perir quand il ne pourroit se soûtenir de ses propres forces.

Mes Ambassadeurs sommeront ensuite ledit Roi de la parole qu'il leur a donnée, de leur mettre en main sa réponse sur les prémiéres ouvertures des Etats, & même promis qu'elle ne contiendroit que des conditions raisonnables, lui faisant voir, qu'outre qu'usant de moderation en cette rencontre, il s'attirera les loüanges de toute la terre, je lui en serai d'ailleurs très-particuliérement obligé, parce qu'il me tirera de la nécessité de prendre les résolutions où je ne viendrois qu'à regret, à cause de nôtre amitié, mais qui seroient néanmoins indispensables à mon égard, & pour mon honneur, & pour mon intérêt, s'il ne facilite la conclusion d'un prompt accommodement, & ne me donne par-là le moyen de sortir de l'embaras où je me trouve.

Tout cela lui sera dit, & même écrit par des personnes à qui je m'en suis expliqué ici, & en termes même bien plus forts que je ne vous le marque, parce que je regarde plus au solide, & à la substance des choses, qu'à les faire valoir.

Le Sieur van Beuningen m'a vû avant-hier, & l'Audience que je lui donnai dura plus d'une heure. Il feroit superflu de vous en mander le détail, parce que tout ce qu'il me pût dire pour le service & l'avantage de ses Maîtresv ous tombera facilement dans l'esprit, & vous le pourrez sçavoir d'ailleurs par le Sieur de Wit, auquel il n'aura pas manqué d'en rendre compte, ou

à

à l'Etat. Je n'ai donc qu'à vous informer de la réponſe que je lui fis, afin qu'elle ne puiſſe être alterée de de-là. Je lui accordai en prémier lieu, ce qu'il me demanda à l'égard des deux Rois du Nord, & je dépêche demain un Courier exprès au Chevalier de Terlon, qui eſt encore à Copenhague, pour lui porter les ordres de tout ce qu'il aura à dire & à faire auprès deſdits Rois à l'avantage des Etats, en cette conjonćture, où tous les autres Potentats ont tant d'intérêt de ne les voir pas ſuccomber ſous la puiſſance d'Angleterre, & que celle-ci ne puiſſe devenir la Maîtreſſe de la Mer, & par-là régler à ſa ſeule volonté le trafic de toutes les autres Nations: ce qui ſeroit d'un préjudice commun, & de la conſéquence qu'un chacun peut aiſément juger. Ledit Chevalier tâchera de porter leſdits Rois à ſe joindre avec moi, pour preſſer vivement celui de la Grande Bretagne à conſentir à des conditions de paix qui ſoient équitables; à quoi je n'eſtime pas qu'il rencontre aucune difficulté, pourvû que les Etats y contribuënt de leur part ce qu'ils doivent, en faiſant ceſſer, comme ils le peuvent aiſément & ſans ſe faire grand préjudice, les ſujets de mauvaiſe ſatisfaćtion que chacun deſdits Rois prétend avoir d'eux; à quoi il eſt important que vous teniez la main, prénant ſoin que leſdits Etats en envoyent les ordres néceſſaires à leurs Miniſtres qui ſont ſur les lieux: que ſi mes offices, & ceux deſdits Rois qui y ſeront joints, ne peuvent pro-

duire en Angleterre l'effet que je veux m'en promettre, ledit Chevalier ne manquera pas, en cas des ordres & des pouvoirs nécessaires, de prendre avec eux d'autres mesures, & des liaisons qui puissent, par d'autres voyes plus fortes, porter les Anglois à ce qu'on désire, & qui sera trouvé juste.

Quant aux assistances & déclarations dont le Sieur van Beuningen m'a aussi parlé & pressé vivement, je lui ai répondu, qu'il étoit du propre bien des Etats, aujourd'hui plus que jamais, que je ne ruinasse pas en un moment, par des déclarations précipitées, toutes les bonnes espérances que j'ai, & que le Roi de la Grande Bretagne lui-même m'a données, de le pouvoir porter à l'accommodement à des conditions équitables, & qu'avant de faire aucun pas qui puisse, ou lui rendre ma médiation suspecte, ou donner lieu à ceux des Ministres qui ne désirent pas la paix d'aigrir davantage les choses, il est de la prudence de voir, qu'elle sera la réponse qu'il a promis de donner à la prémiére proposition que lui ont fait mes Ambassadeurs, en laquelle il s'est engagé de s'expliquer nettement de ses intentions; parce qu'alors, les ayant connuës, on pourra prendre toutes sortes de mesures avec plus de fondement, sans qu'on ait à se reprocher d'avoir manqué en rien de ce qui pouvoit conduire à la paix: & j'ai ajoûté, pour plus grande satisfaction d'esprit aux Etats, & pour leur donner aussi la confiance, la force & la vigueur dont ils ont tant de besoin en cette conjoncture, que

que si l'on reconnoît que les intentions du Roi de la Grande Bretagne sur le fait de la paix ne sont pas telles que l'on désire & qu'il a laissé espérer, je prendrai alors des résolutions dont lesdits Etats n'auront pas sujet d'être mal-satisfaits.

Ledit van Beuningen m'a encore instamment pressé, de vous ordonner de dire en cette occasion aux Etats quelque chose de ma part qui leur donne du courage, & empêche que Downing ne puisse, par ses artifices, jetter de la division parmi eux; mais comme un pareil office, pour produire l'effet que van Beuningen se propose, devroit être rendu public dans toutes les Provinces, ce qui se trouveroit par une autre raison directement contraire au but que j'ai, de ne rien faire présentement qui puisse ruiner les espérances que j'ai du côté d'Angleterre, qui sont de promouvoir & conclure l'accommodement. Cette considération m'a paru si forte pour le plus grand bien des Etats, que je n'ai pas crû vous devoir ordonner ce que ledit van Beuningen demandoit; & en cas que vous jugiez que la bienséance & la raison requît absolument que vous ne gardiez pas un entier silence dans un évenement de la considération de celui qui vient d'arriver aux Etats, vous devrez mesurer toutes vos paroles avec grande circonspection, ayant toûjours en vûë, que ce que vous direz ne puisse point nuire à la Négociation qui se fera au même tems à Londres, c'est-à-dire que, sans vous expliquer

 en

en rien des ordres que j'ai donnez pour le Nord à l'avantage des Etats, vous restraigniez vôtre discours aux seuls témoignages & assûrances de mon affection, qui ne m'a pas permis d'apprendre qu'avec beaucoup de déplaisir le mauvais succès du prémier choc de leurs Armes, employant le reste de vôtre discours à leur donner part des ordres que j'ai aussi-tôt envoyez par des Couriers exprès à mes Ambassadeurs, de presser vivement le Roi de la Grande Bretagne pour un bon & prompt accommodement, dont j'ai toute bonne espérance; ledit Roi ayant assûré mesdits Ambassadeurs, que par la réponse qu'il feroit à leur prémiére proposition, il s'expliqueroit de ses intentions pour la paix, à des conditions que tout le monde trouveroit très-moderées.

Je crois important de vous informer d'une réponse qu'a fait ici le Sieur van Beuningen, quand on lui a demandé si les Etats se porteroient facilement à donner satisfaction aux Suédois touchant les élucidations du Traité d'Elbing, & de quelle conséquence il étoit aux Etats d'accorder ce que la Suéde désire: ledit van Beuningen a reparti, qu'à la verité l'affaire seroit de beaucoup de considération, si ses Maîtres se pouvoient promettre que les Suédois exécutassent sincérement ce à quoi ils sont engagez par des Traitez sur le fait desdites élucidations; mais que comme ils trouvent & trouveront toûjours des évasions & des prétextes pour ne les pas accom-

complir, ſon ſentiment particulier ſeroit, que les Etats ſe diſpenſaſſent de bonne grace d'une choſe qu'on ne pourra jamais s'aſſûrer de leur faire tenir, & qu'en cela même on gagnera de n'avoir plus avec eux aucune occaſion de querelle & de mauvaiſe ſatisfaction. Cette lumiére que je vous donne vous peut ſervir (ſans commettre ledit van Beuningen) à ſurmonter toutes les difficultez que les Etats pourroient faire, d'envoyer au Sieur Isbrand les ordres qui ſont néceſſaires pour contenter les Suédois ſur le fait deſdites élucidations.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.
Le 2. Juillet 1665.

J'Ai ſuivi les ordres que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de me donner par ſa ſa dépêche du 26. du mois paſſé, & il a été fort à propos, ainſi que Vôtre Majeſté a très-bien jugé, que je ne donnaſſe pas de Mémoire à Meſſieurs les Etats ſur l'Audience que Monſieur van Beuningen a euë, lequel auroit aſſûrément altéré la Négociation en Angleterre plûtôt que de l'avancer.

J'ai ſeulement dit au Préſident de ſemaine, qui ne manqua pas de venir chez moi avec deux Députez des Etats dès que l'or-

 dinai-

dinaire fut arrivé, pour ſçavoir ce que Vôtre Majeſté me mandoit, que Vôtre Majeſté étoit toûjours dans les ſentimens de procurer la paix entre les deux Etats.

Que pour cet effet elle avoit dépêché un Courier en Angleterre, pour preſſer le Roi d'entendre à un accommodement à des conditions raiſonnables, & que s'il ne le faiſoit pas, Vôtre Majeſté prendroit des réſolutions deſquelles Meſſieurs les Etats auroient ſujet d'être contens; qu'elle avoit auſſi redoublé ſes offices vers les Couronnes du Nord ſur ce même ſujet. Ils me preſſerent fort de leur donner par un Mémoire tout ce que deſſus. Je leur répondis, que cela n'étoit pas dans la forme; qu'ils venoient chez moi par ordre des Etats pour me parler, & que je leur répondois; qu'ils devoient inférer de ce que je leur diſois, que Vôtre Majeſté étoit très-bien intentionnée pour leurs intérêts, puiſqu'elle continuoit à leur en donner des aſſûrances, non-obſtant le ſujet qu'elle auroit de s'en retirer, par le peu de cas qu'ils avoient fait de ſes conſeils & avis ſur le ſecours, & le cours de toute cette guerre; que ce n'étoit que de moi-même que je leur faiſois ce diſcours, parce que Vôtre Majeſté étoit ſi généreuſe, qu'elle ne vouloit pas uſer de reproches au mauvais état où étoient leurs affaires, mais bien les conſoler & les aſſiſter encore de ſes conſeils en tout ce qui lui ſera poſſible, comme en les exhortant d'envoyer des ordres à leurs Ambaſſadeurs vers les Couronnes

du

du Nord, d'ajuſter les différens qu'ils ont avec les Etats, & particuliérement en Suéde, touchant le projet des élucidations; & je me ſervis comme de moi-même de l'avis que Vôtre Majeſté me donne de l'ouverture de Monſieur van Beuningen, ſans qu'il ait été parlé de lui. Ils me témoignerent être fort ſatisfaits, & en furent faire raport à l'Aſſemblée en la même maniére que deſſus.

Je fus enſuite le même jour voir les Députez des Villes de Hollande, parce que ce ſont les Marchands d'Amſterdam qui ſont les plus oppoſez au relâchement de l'article des élucidations, & leur repréſentai fortement tout ce que j'avois dit au Préſident de ſemaine. Ils me parurent bien diſpoſez à contenter la Suéde; & en effet il a été réſolu ce matin, qu'on envoyeroit ordre à Monſieur Isbrand d'ajuſter cette affaire, qui eſt la principale, à la ſatisfaction de la Couronne de Suéde, & à Monſieur d'Amerongen en Dannemarc, de s'accommoder au tems ſur les prétenſions du Roi de Dannemarc. Ainſi je crois que ces deux Miniſtres ſeconderont les bonnes intentions de Vôtre Majeſté. Ils ſe loüent fort tous deux des offices que Monſieur le Chevalier de Terlon leur rend, tant en Suéde qu'en Dannemarc. Je ne puis finir cette Lettre ſans dire à Vôtre Majeſté tous les beaux diſcours que Downing fait publier par les Villes. Il dit que le Roi de Suéde s'eſt aſſûrément déclaré pour l'Angleterre, que le

Roi de Dannemarc & ſon Maître ont fait une Ligue avec le Roi d'Eſpagne, la Maiſon d'Autriche & pluſieurs autres Princes, que le Pape même y entrera; que déja le Maire de Londres a fait entendre au Roi ſon Maître, que ſi on veut déclarer la guerre à la France, ils donneront la moitié de leur bien pour la ſoûtenir; que tout le peuple la déſire, & que nos Ambaſſadeurs ſont regardez à Londres comme Ennemis, & qu'ils n'y reſteront pas longtems.

Quoiqu'il n'y ait nulle apparence à tout ce que ces Emiſſaires diſent, cela ne laiſſe pas de troubler ces peuples & de fortifier la cabale Angloiſe, qui a été aſſez forte pour mettre de la diviſion parmi les Chefs de la Flote, dont Tromp a été des prémiers, & a quitté le Commandement pour s'en venir à la Haye ſans congé, où il a tenu pluſieurs diſcours en public fort deſavantageux à Monſieur de Wit: ſes amis ont tâché de le ramener & de le renvoyer à la Flote. Il eſt brave, mais il a peu de jugement, ce qu'il a fait paroître en cette rencontre; car ſans cela toutes les voix alloient à le faire Amiral. A l'exemple de Tromp, pluſieurs Capitaines ont parlé fort haut, & au lieu de travailler à raccommoder la Flote, il a fallu que tous les ſoins de Monſieur de Wit ayent été à remettre les eſprits dans l'affection du ſervice, & empêcher une revolte. Je ne crois pas qu'ils puiſſent mettre leur Flote en état de

s'op-

s'oppoſer à celle d'Angleterre de deux mois.

Leur principale affaire eſt le retour de de Ruyter, qui a avec lui treize Capitaines capables de commander des Flotes, & ce ſont à préſent les ſeuls Chefs de Mer que Meſſieurs les Etats ayent à leur ſervice. On a nouvelle qu'il eſt parti le 6. de May de la Martinique, où il a pris des vivres pour trois mois, & fait nettoyer ſes Vaiſſeaux. Dans la Relation qu'il a envoyée aux Etats, il marque avoir pris les Forts de Cap Verd & Corrorari, & qu'il les a raſez; que de là il a été ſur la Riviére de Gambi; qu'il a attaqué le Fort Cormantin, l'a pris en plein jour, & y a établi une bonne Garniſon; qu'il amene le Général des Anglois priſonnier dans ſon vaiſſeau; qu'il a pris huit vaiſſeaux Anglois richement chargez; qu'il a ravitaillé toutes les places de la Côte de Guinée, & donné au Général de Meſſieurs les Etats les munitions néceſſaires, & dont il a eu beſoin pour maintenir les Places qui ſont ſous leur puiſſance; que de la Guinée il eſt allé aux Barbades; qu'ayant été découvert par un Navire Anglois, 40. Navires Marchands gagnerent la Côte & s'échouerent contre terre, ôterent leurs canons, & firent quantité de Batteries dont ſa Flote fut fort incommodée, ce qui l'obligea de ſe retirer, ſans pouvoir attaquer leſdits Navires Marchands, & que manquant d'eau & de vivres, il avoit été obligé de venir en prendre à la Martinique, où il avoit reçû toutes ſortes de

de bons traitemens du Gouverneur Clodore; qu'il en partoit pour venir vers la nouvelle Hollande, & de là, suivant ses ordres, retourner dans sa Patrie.

En suite des avis que de Ruyter a donné à Messieurs les Etats, ils ont fait partir du Tessel vingt-cinq Navires sous le Commandement de Banckert, pour aller au devant de lui & tâcher de le joindre; ils ont dépêché en même-tems six Galiotes bonnes voilléres, pour aller au devant de lui, & lui porter les avis de l'état de toutes choses, afin qu'il se précautionne contre la Flote Angloise.

Monsieur de Wit est toûjours au Tessel; la ville d'Amsterdam commence à murmurer & à blâmer le gouvernement présent. A Leyden le peuple a jetté un tambour dans la Riviére, sur ce qu'il battoit pour lever des gens pour le service de Messieurs les Etats; le peuple se mit à crier, qu'il faloit lever pour le Prince d'Orange, & non pour des traîtres.

Il y a des Capitaines de mer, accompagnez de grand nombre de matelots, qui, étant attroupez, ont dit publiquement, qu'ils ne retourneroient plus en mer si on ne portoit la banderolle du Prince d'Orange.

Quoique la prudence & l'adresse de Monsieur de Wit ayent appaisé tous ces troubles, & remis ces mutins à leur devoir, on est néanmoins à toute heure à la veille de voir renouveller ces émotions, car on n'oseroit faire aucun châtiment. Vôtre

Majes-

Majeſté peut juger mieux que perſonne du mauvais état où ſont les affaires en ce Païs, leſquelles peuvent tourner en un inſtant dans une telle extrêmité qu'on ne les pourra plus remettre; car ces peuples ſont ſuſceptibles de toutes les mauvaiſes impreſſions qu'on leur veut donner; & quand ils ſont échauffez, il y a grande peine de les faire revenir. Je ferai de ma part toutes les diligences qui dépendront de moi, pour maintenir les affaires dans une égalité, juſques à ce que Vôtre Majeſté ſe ſoit déclarée du parti qu'elle voudra prendre.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 9. Juillet 1665.

L'Evêque de Munſter a fait avancer 500. Chevaux & mille hommes de pied ſur les frontiéres de la Province de Gueldre. Meſſieurs les Etats y ont fait marcher des Troupes ſuffiſantes pour s'oppoſer à ſes entrepriſes, & ils n'ont rien à craindre, pourvû que les Princes d'Allemagne ne ſe joignent point à lui; ils ſont en volonté de le contenter, & ils l'en preſſent de la part de Vôtre Majeſté.

Le Compromis entr'eux & les Miniſtres de Monſieur l'Electeur de Brandebourg ſe doit

doit ſigner dans deux jours; on eſt d'accord des termes.

Ils conſentent à l'échange de Rhinberg avec Monſieur le Prince d'Orange, ſe reſervant ſeulement la Souveraineté, pour laquelle ils donneront de l'argent, qui ſervira à faire le ſurplus de ce qui ſera convenu; mais cela eſt ſecret, les Etats n'en ayant pas encore connoiſſance, auſſi n'eſt-il pas tems qu'ils l'ayent; car il faut auparavant ſçavoir ce que prétend Monſieur l'Electeur de Cologne, & ce que le Conſeil du Prince d'Orange voudra donner. Mais c'eſt toûjours beaucoup d'avoir le conſentement des principaux de l'Etat, qui feront venir les autres à leur avis, lorſque la choſe ſera meure.

Quant aux autres affaires qu'ils ont avec les Rois de Suéde & de Dannemarc, ils ont déja écrit par l'ordinaire dernier à leurs Miniſtres, d'ajuſter celles dont on eſt en conteſtation, à leur ſatisfaction. Leſdits Etats ſont fort contens de la conduite de Monſieur le Chevalier de Terlon, qui aſſiſte leurs Miniſtres en tout ce qu'il peut pour faciliter leurs affaires.

J'ai donné avis à Monſieur l'Evêque de Strasbourg de la diſpoſition où l'on eſt ici pour l'échange de Rhinberg. J'attens ſes ſentimens là-deſſus, ſur leſquels je me réglerai.

Meſſieurs les Etats n'ont fait que propoſer une levée de 12000. hommes, & d'entendre les offres qu'ont fait Meſſieurs les Princes de Tarente & le Comte de Waldeck;

deck; mais il n'a été rien resolu, & à moins que d'être pressez par la crainte d'une guerre de terre, je ne crois pas qu'ils augmentent leurs Troupes.

L'on attend ici avec impatience de sçavoir la réponse du Roi d'Angleterre sur les derniéres instances qui lui ont été faites de la part de Vôtre Majesté, de donner ses propositions pour la paix: les Etats sont persuadez qu'elles seront fort fiéres, & que même les Anglois ont dessein de rompre avec Vôtre Majesté. Ces impressions pourroient bien venir de l'esprit de Downing; car je sçai, à n'en pouvoir douter, qu'en même tems que cela se débite dans les Villes, il voit les Députez avec grand soin, leur fait entendre qu'on n'a pas besoin de l'entremise de la France pour leur accommodement; que la chose n'est pas si difficile qu'on pense, & que quand l'Angleterre & cet Etat seront bien unis, ils seront maîtres de tout le Commerce, sans que pas un Roi y puisse avoir de part que celle qu'il leur plaira. Ce discours est fort goûté par ces gens-ci, & il y a même des amis de Monsieur de Wit & de sa cabale qui sont entierement gagnez.

Je ne perds pas de tems pour détruire, autant que je puis, auprès des Députez des Villes ces fausses maximes, & leur faire voir que ce seroit la perte assûrée des Etats, en ce que l'Angleterre ne manqueroit pas de se rendre maîtresse de tout le Commerce, après qu'elle auroit porté lesdits Etats à manquer à la France, par une liai-

son

son pareille à celle qui se projette sans sa participation, & leur faire perdre le seul appui qu'ils peuvent avoir contre les entreprises de l'Angleterre sur leur Etat, dont les prétextes sont assez aisez à trouver; que pour donner une marque d'intention bonne & sincere, il me semble que les Anglois ne devroient pas chercher à leur ôter le seul Allié qu'ils ont, & qui peut les maintenir contr'eux; mais bien proposer des conditions justes & raisonnables, dont Vôtre Majesté se puisse servir pour procurer à tous deux la paix, sans aucun intérêt que celui de joüir chacun de la liberté du Commerce; que je les croyois trop habiles pour donner dans ce piége, & pour ne pénétrer pas le but des Anglois, de les attirer à eux pour les ruiner avec plus de facilité. Peut-être feront-ils quelques réflexions sur cette conversation. Je remarquai beaucoup d'abbatement parmi eux, & s'il leur arrive encore quelque perte en mer, il y a à craindre de grandes révolutions dans l'Etat.

L'Equipage de la Flote va lentement, il y a assez de Vaisseaux & d'argent, mais peu de gens de commandement, & par conséquent point d'ordre.

Monsieur de Wit est toûjours au Tessel, on ne croit pas qu'il revienne si-tôt à la Haye; cependant on lui fait des affaires ici pendant son absence, auxquelles il pourroit remedier par sa présence.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 13. Juillet 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant fait instance à Vos Seigneuries le prémier Juin dernier passé, à ce qu'il leur plût permettre l'achât en ce païs de deux Galliotes, que le Roi son Maître désiroit avoir pour s'en servir dans le dessein de quelque armement Naval; elles l'ont accordé, & Sa Majesté en a été fort satisfaite: mais comme elle lui a donné un nouvel ordre, de faire trouver bon à Vos Seigneuries, qu'au lieu d'une desdites Galiotes on pût acheter un Vaisseau Houckre, de quatre-vingt tonneaux ou environ; ledit Ambassadeur Extraordinaire les prie d'y vouloir consentir; & il espére avec d'autant plus de confiance qu'Elles le feront, qu'il n'est question d'autre chose, si-non qu'au lieu des deux Galiotes qu'elles ont déja permis d'acheter, on pourra acheter une Galiote seulement, & un Vaisseau Houckre du port de quatre-vingt tonneaux ou environ. Donné à la Haye le treize Juillet 1665.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 10. *Juillet* 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du deuxiéme du courant, & y ai vû ce qui s'est passé de de-là, lorsque le Président de semaine vous a visité, & que vous lui avez dit tout ce dont je vous avois chargé par ma dépêche du 26. de l'autre mois, sur le sujet de l'échec que la Flote des Etats a reçû; cependant j'ai été très-aise d'apprendre que vous ayez fait envoyer des ordres précis aux Sieurs Isbrand & d'Amerongen, de satisfaire le Roi de Suéde & celui de Dannemarc: cette précaution ayant été nécessaire, pour faire que les Négociations dont j'ai chargé le Chevalier de Terlon puissent réüssir.

On ne sçavoit point encore en Angleterre la verité de ce que de Ruyter a fait en Guinée, selon ce que vous en mandez. Il n'a manqué à prendre dans toute cette côté-là, que le seul Cabo Corso. Il est certain qu'aujourd'hui la grande affaire des Provinces-Unies est le retour dudit de Ruyter. Pour les discours que tient Downing touchant cette Couronne, on n'en doit pas faire grand cas.

Mes Ambassadeurs me mandent par leur derniére dépêche, qu'on leur avoit promis pour

pour le lendemain la réponſe du Roi de la Grande Bretagne à la premiére propoſition qu'ils ont donnée ſur les moyens de faire la paix. Quand je l'aurai vûë, j'aurai ſans doute lieu de vous écrire plus au long.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 16. Juillet 1665.

MOnſieur de Wit eſt arrivé ce matin du Teſſel. Je ne l'ai pas encore vû. Je ſçai qu'il a dit avoir laiſſé quatre-vingt ſix Navires prêts de ſortir en Mer. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il ne fut pas ſi brave ; car ſi l'Etat perd un ſecond combat, il ne s'en remettra jamais, & il faudra qu'il ſe ſoûmette à la diſcretion de ſes Ennemis.

Je remarque bien de la diviſion & de l'abbatement dans les eſprits, à la reſerve de Monſieur de Wit, qui eſt toûjours fort fier ; mais il faut craindre qu'à la fin il ne ſeroit plus abbatu que les autres, s'il arrivoit quelque accident nouveau, ſoit par la guerre, ou par les peuples qui ſont ébranlez, & ſur qui dès à préſent on ne peut faire aucun fondement aſſûré.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 17. Juillet 1665.

J'Ecrivis, il y a quelques jours, au Duc de Neubourg, pour le convier à s'employer auprès de l'Evêque de Munster, pour détourner ce Prince d'entreprendre aucune nouveauté ou voye de fait contre les Etats, lui faisant entendre par la voye dudit Duc, que s'il le faisoit, il se trouveroit aussi-tôt mes armes sur les bras pour leur défense; mais ayant depuis appris, que son Traité avec le Roi de la Grande Bretagne est comme arrêté, s'il n'est déja conclu & signé, & que ledit Roi lui promet, pour l'engager à agir contre lesdits Etats, de lui fournir une somme de quatre cent mille écus, & cinquante mille par mois, durant tout le tems qu'il leur fera la guerre, avec obligation expresse, de ne pouvoir faire d'accommodement sans y comprendre ses intérêts, & lui faire donner satisfaction, je ne me suis pas contenté de cette prémiére diligence, voyant que la chose pressoit plus que je n'avois crû, & je fais état d'envoyer directement vers lui même une personne expresse, qui partira dans deux ou trois jours, pour lui déclarer, que s'il attaque les Etats, il trouvera mes forces à leur tête pour leur défense.

Ou-

Outre cela, je dépêchai avant-hier un Courier à mes Ambassadeurs en Angleterre, pour leur ordonner de faire la même déclaration de ma part au Roi de la Grande Bretagne, afin qu'il connoisse à tems, qu'il peut plus utilement employer son argent qu'à armer ledit Evêque & le faire agir; & non content de cela, j'ai aussi déja fait parler au Marquis de Fuentes sur le passage dont j'aurois besoin dans les Etats du Roi son Maître, pour envoyer une Armée au secours des Provinces-Unies.

Vous avez belle matiére de faire valoir aux Etats le procédé que je tiens en cette rencontre, plein d'affection & de cordialité envers eux, avant même qu'ils m'ayent requis de rien, sur la seule connoissance que j'ai euë des Projets dudit Evêque, quoiqu'il soit l'un de mes Alliez de la Ligue du Rhin; mais comme j'ai bien voulu, sans y déliberer un moment, lui faire des déclarations aussi fortes que sont celles que je viens de dire, & qui m'engagent à ne pouvoir m'empêcher de les exécuter si ce Prince passe outre, nonobstant cela, à l'accomplissement du Traité qu'il peut avoir déja fait avec le Roi de la Grande Bretagne. Il est juste aussi, & il est d'ailleurs dû bien des Etats, afin que j'aye plus de moyen de les soûtenir, que je puisse lui promettre, que je lui ferai donner par eux satisfaction sur l'affaire de Borkelo. Le Sieur van Beuningen a déja dit ici, que je pouvois la lui promettre, & je donnerai cet ordre à mon Envoyé; mais il sera bien

à propos que vous fassiez confirmer cette parole au lieu où vous êtes. Il ne s'agit en cela que d'un différend particulier dudit Evêque avec le Comte de Stirum, que la Province de Gueldre protege, en quoi les autres Provinces n'ont aucun intérêt; & ce n'est, à proprement dire, qu'un procès qui ne doit pas causer une guerre, où d'autres Princes de l'Empire pourroient dans la suite prendre intérêt, pour de plus grands ou pareils différens qu'ils ont à démêler avec les Etats: outre que le monde est assez persuadé que l'Evêque de Munster a la raison de son côté, & que son Evêché souffre une vexation en cette affaire de Borkelo.

Les Etats ne doivent pas perdre de tems à pousser la Négociation de l'échange de Rhinberg, auquel vous mandez qu'ils ont déja consenti, afin qu'on puisse vivre en toute quiétude d'esprit, que l'Electeur de Cologne, quoi qu'il arrive, ne se joindra pas audit Evêque de Munster.

Vous aurez vû la réponse que le Roi de la Grande Bretagne a enfin donnée à mes Ambassadeurs, & les raisons qu'il allégue pour ne s'y être pas expliqué de ses intentions sur les conditions de la paix, comme il leur avoit fait espérer. Le Sieur van Beuningen m'a demandé là-dessus Audience, & je la lui donnerai demain; cependant il seroit bien nécessaire que Messieurs les Etats voulussent vous dire à l'oreille confidemment, à quoi ils se relâcheroient pour le bien de la paix, & à quelles conditions,

dans

dans cette conjoncture, ils feroient difpofez de la conclure, afin que je puiffe les leur ménager pendant que mes Ambaffadeurs font encore en Angleterre, fans qu'il parût que les ouvertures que j'en ferois vinffent de leur part, mais feulement de la mienne, pour le défir que j'ai de l'accommodement: me promettant, fi le Roi d'Angleterre y donne les mains, de les faire auffi agréer aux Etats. Par ce moyen on verra bientôt fi la paix fe peut faire, ou non, & fans que Meffieurs les Etats, par l'avance que j'en ferai de leur confentement, fe faffent aucun préjudice. Le Roi d'Angleterre (fi la Négociation fe rompt) n'aura aucun jufte fujet de fe plaindre de moi, quelque réfolution que je puiffe prendre après cela pour l'avantage des Etats. Appliquez-vous donc à tirer d'eux le plus promptement qu'il fe pourra leur dernier mot, & affûrez-les bien que je ne me prévaudrai de la lumiére qu'ils me donneront, que pour leur plus grande utilité & fatisfaction.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eftrades*, préfenté à Meffieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 22. Juillet 1665.

LE Comte d'Eftrades, Ambaffadeur Extraordinaire de France, fe fent obligé de faire

faire ſçavoir à Vos Seigneuries, que l'affection que le Roi ſon Maître conſerve pour leurs intérêts, ne lui permettant pas de ſouffrir que les entrepriſes qui ſe pratiquent contre cet Etat viennent à effet, il recherche les moyens les plus convenables pour les rompre, ou détourner. Sa Majeſté, pour cet effet, n'a pas ſeulement fait inſinuër à Monſieur l'Evêque de Munſter, que s'il ſongeoit à quelque mauvais deſſein ou voye de fait contre cet Etat, Elle s'oppoſeroit fortement à l'exécution; mais ayant depuis appris le Traité que cet Evêque a fait avec le Roi de la Grande Bretagne, & que la choſe preſſoit plus qu'elle ne croyoit, a envoyé directement vers lui une perſonne expreſſe, pour lui déclarer, que s'il attaque les Etats de Vos Seigneuries, il trouvera ſes forces à leur tête pour leur défenſe, & a dépêché un Courier à ſes Ambaſſadeurs Extraordinaires en Angleterre, pour convier de ſa part le Roi de la Grande Bretagne à vouloir entendre à une Paix, & lui faire connoître à tems qu'il peut plus utilement employer ſon argent qu'à armer ledit Evêque & le faire agir; & Sa Majeſté, non contente de cela, a déja fait parler au Marquis de Fuentes, ſur le paſſage dont elle auroit beſoin dans le païs du Roi ſon Maître, pour envoyer une Armée au ſecours de Vos Seigneuries. Elles n'auront pas de peine après cela à ſe perſuader, que le procédé de Sa Majeſté en cette recontre ne peut être ni plus ſincére ni plus cordial; puiſque, ſans attendre qu'elle en ſoit requiſe, elle ſe porte d'elle-même, ſur la ſeule connoiſſance des Projets dudit Evêque, à prévenir & repouſſer les maux qui

les

les ménacent, ſans même avoir égard que l'Evêque de Munſter eſt un de ſes Alliez de la Ligue du Rhin. Mais comme Sa Majeſté a bien voulu, ſans déliberer un moment, faire ces déclarations auſſi fortes qu'elles ſont, & qu'elle s'engage à ne pouvoir s'empêcher de les exécuter, ſi cet Evêque paſſe outre, nonobſtant cela, à l'accompliſſement du Traité fait avec le Roi de la Grande Bretagne, Vos Seigneuries jugeront bien qu'il eſt juſte auſſi, & qu'il eſt d'ailleurs du bien de l'Etat, que Sa Majeſté, pour avoir plus de moyen de retenir ledit Evêque, puiſſe lui promettre qu'elle lui fera donner ſatisfaction par Vos Seigneuries ſur l'affaire de Borkelo, ne s'agiſſant en cela que d'un différend particulier dudit Evêque avec le Comte de Stirum, que la Province de Gueldre protege, en quoi les autres Provinces n'ont aucun intérêt; & ce n'eſt, à proprement parler, qu'un procès, qui ne doit pas cauſer une guerre, où d'autres Princes de l'Empire pourroient dans la ſuite prendre intérêt, pour de plus grands différens qu'ils ont à démêler avec Vos Seigneuries: outre que le monde eſt aſſez perſuadé, que cet Evêque a beaucoup de droit de ſon côté, & que ſon Evêché ſouffre notablement en cette affaire de Borkelo. Sa Majeſté ne doute point auſſi, que Vos Seigneuries ne trouvent très-à-propos de pouſſer en même tems la Négociation de l'échange de Rhinberg, où elles ont déja quelque diſpoſition, afin que par-là on puiſſe être aſſûré que l'Electeur de Cologne, quoi qu'il arrive, ne ſe joindra pas audit Evêque.

Et que Sa Majeſté ſuggereroit à Vos Seigneuries, qu'elles travaillaſſent de bonne heure

à fortifier leur Armée de terre par de nouvelles levées en Allemagne, afin qu'elles eûſſent un Corps prêt à ſe joindre au ſien en cas d'ataque, ſi leur prudence & leur bonne politique ne leur conſeilloit pas la néceſſité de cette précaution, qui ne ſera pas même inutile pour diſpoſer plûtôt les Anglois d'entendre à un accommodement: ce qui ſeroit le vrai moyen d'arrêter toutes ſortes de maux dans leur ſource; ainſi que le Roi ſon Maître le ſouhaite ardemment, & à quoi il tâche de contribuër de tout ce qui peut dépendre de ſon pouvoir.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 23. Juillet 1665.

LA dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 17. du courant, a fort remis les eſprits des Etats, qui étoient dans un grand étonnement du Traité de l'Evêque de Munſter, en les aſſûrant que Vôtre Majeſté s'employoit, tant auprès du Duc de Neubourg, qu'auprès du Marquis de Fuentes, pour le paſſage de ſes Troupes, & auprès du Roi d'Angleterre, pour le détourner de ce prétendu Traité. Je leur ai bien fait remarquer, que Vôtre Majeſté s'étant portée à leur donner des marques

de

de son affection en cette rencontre sans en être requise de leur part, il étoit nécessaire qu'ils prissent une prompte résolution de contenter ledit Evêque pour Borkelo, & terminer l'affaire de Rhinberg, & les prétensions de Monsieur l'Electeur de Brandebourg pour sa liquidation, comme aussi la restitution des biens de l'Ordre de Malthe.

Ils me répondirent, que quant à l'affaire de Borkelo, elle n'étoit pas juste, que ce n'étoit pas une affaire d'un particulier, ainsi que Vôtre Majesté croit, mais bien de la Province de Gueldre, qui y est la plus intéressée, le dédommagement du Comte de Stirum étant aisé à accommoder; que par le Traité d'Union les Provinces se doivent soûtenir les unes les autres; & qu'on donne ordre à Monsieur van Beuningen, de faire voir les piéces du Procès à Vôtre Majesté, & l'informer de la verité du fait; qu'on fera toutes les diligences possibles pour accommoder le démêlé qu'on a avec l'Electeur de Brandebourg; que pour l'affaire de Malthe, le Traité d'Union des Provinces fait qu'on ne peut forcer celle d'Utrecht de convenir à l'accord projetté, mais que les autres Provinces travaillent à la porter à s'accommoder.

Quant à l'échange de Rhinberg, Messieurs les Etats en veulent bien traiter avec l'Electeur de Cologne, & ils attendront que ledit Electeur leur fasse des propositions. J'ai écrit sur cet article à Monsieur l'Evêque de Strasbourg, & lui ai mandé, qu'il

faut ſe hâter & ne perdre pas cette conjoncture, & qu'il envoye pouvoir de traiter à quelqu'un qui ſoit bien informé des conditions qu'on prétend.

Monſieur de Wit m'eſt venu voir enſuite, & m'a repréſenté au vrai l'état de leurs affaires, qui ſont dans une telle extrêmité, qu'ils n'ont que la ſeule reſſource de hazarder un combat, m'ajoûtant, que s'ils reſtent dans leurs Ports, ils ont à craindre deux choſes, dont une ſeule fera indubitablement revolter les Villes, demander la paix au Roi d'Angleterre à telles conditions qu'il voudra, remettre le Prince dans ſes Charges, & chaſſer du Gouvernement tous ceux qui y ſont à préſent.

Que la prémiére eſt le retour de de Ruyter, celui de la Flote de Smirne qui eſt à Cadix, & celui de la Flote des Indes; que ſi on laiſſe la mer libre aux Anglois, il eſt impoſſible d'éviter la perte d'une de ces Flotes, & peut-être des trois, ce qui les mettroit ſi fort en arriére qu'ils ne pourroient jamais s'en rélever; & qu'ainſi il eſt d'avis qu'on faſſe ſortir leur Flote, qui ſera dans douze jours de 106. grands Vaiſſeaux; qu'on a pourvû aux Charges vacantes par de bons Chefs & expérimentez; que le châtiment qui a été fait fera mieux faire le devoir aux autres; & qu'enfin il y a lieu d'eſpérer un bon ſuccès par toutes les précautions que les Etats ont priſes; mais que la plus grande raiſon qu'il y ait à donner à ce conſeil, eſt que Meſſieurs les Etats n'ont aucune reſſource à eſpérer que par-

là.

là. Je lui ai repliqué, que j'étois marri d'apprendre le mauvais état de leurs affaires; mais qu'il me sembloit que les Etats pourroient prendre un parti plus sûr, qui seroit celui de dire, à Vôtre Majesté confidemment jusques où ils se veulent relâcher pour avoir la paix; que j'avois ordre de Vôtre Majesté de lui dire, que les ouvertures ne paroîtroient pas venir de leur part, mais seulement de celle de Vôtre Majesté, sans que les Etats se fassent aucun préjudice de leur consentement par l'avance qu'elle en aura faite.

Il a fort goûté cette ouverture, & sur cela nous sommes entrez en matiére, & il m'a dit, que Vôtre Majesté pouvoit proposer d'elle-même la cession du Fort St. André & de l'Isle Bonavista sur la Riviére de Gambi, qui sont deux Places dont la Compagnie d'Amsterdam tiroit beaucoup d'or, & fort considérables pour le Commerce; qu'on rendroit le Fort Cormantin, que de Ruyter a pris, en échange du Cabo Corso, & quand bien le Général Valkenbourg auroit repris Cabo Corso, qu'ils ne laisseroient pas de rendre Cormantin; qu'ils céderont les Forts, Villes & habitations de la nouvelle Belgique, en cédant aussi l'Isle de Poleron aux Etats, dont ils sont encore en possession, ce qu'il ne demande que pour avoir prétexte de tirer le consentement de la Compagnie, d'autant que l'Isle de Poleron est toute défrichée, & les arbres de canelle & muscade coupez & les racines arrachées, ensorte

 qu'el-

qu'elle ne peut jamais rien valoir, ce dont les Anglois ſont bien informez, ayant été ſur les lieux: c'eſt proprement céder pour rien toute la nouvelle Belgique, qui a tant coûté d'argent depuis plus de ſoixante ans qu'ils la poſſedent, & qui eſt un païs cultivé& dont ils reçoivent un grand Commerce de Caſtors & de toutes ſortes de pelleteries, & contigu à la nouvelle Angleterre, ce qui leur apportera une grande utilité.

Mais que ſi le Roi d'Angleterre demandoit par deſſus cela le dixiéme de la pêche, ou autre contribution dans l'Europe, ou que les Etats priſſent des paſſeports des Anglois pour paſſer le Canal, ou quelque autre marque de Roi de la Mer, ou qu'il demandât à rétablir le Prince d'Orange dans ſes Charges, les Etats ne conſentiront jamais à aucune de ces conditions, & en ce cas ils ſe reſoudront de hazarder le tout pour le tout.

Après avoir encore eſſayé de le porter à des relâchemens plus forts, & ne l'avoir pû, je lui dis, qu'il étoit à propos qu'il rendît compte aux Etats de nôtre converſation, & qu'il me dit de leur part tout ce qu'il m'avoit déja avancé de lui-même, afin que ce que j'en écrirois à Vôtre Majeſté eût plus de force.

Suivant l'avis que Vôtre Majeſté donne aux Etats, de faire un Corps de nouvelles levées, ils ont dépêché vers les Princes de Lunebourg, pour prendre juſques à 6000. hom-

hommes à leur ſervice, qui ſont toutes vieilles Troupes. Ils donnent des recrûës à la Cavalerie & à l'Infanterie; ce qui augmentera leur Armée de 8000. hommes, & en attendant ils ont envoyé cinquante Compagnies d'Infanterie de renfort dans les Places frontiéres de la Weſtphalie.

Les Etats ont fait arrêter un appellé Oudart, qui faiſoit les affaires du Roi d'Angleterre ſous Downing. On a ſaiſi tous ſes papiers; c'a été après qu'on a ſçû que le Roi d'Angleterre avoit fait arrêter Cunæus, Secretaire de l'Ambaſſade de Hollande. On avoit déliberé d'arrêter Downing, & il n'a tenu qu'à fort peu. Il a pratiqué les principaux Membres des Villes pour demander une Aſſemblée générale, qui ſeroit ſans doute la perte du Penſionnaire, parce qu'il prétendroit y faire voir que c'eſt lui ſeul qui eſt cauſe de cette guerre: ce qu'il ne peut pas faire dans l'Aſſemblée de Hollande, d'autant qu'il en eſt le maître, auſſi bien que des Députez aux Etats Généraux des autres Provinces. Néanmoins la cabale de Downing étoit ſi bien faite, que, ſi Vôtre Majeſté n'eût paru vouloir protéger les Etats dans le tems qu'elle a fait, ledit Downing avoit préparé toutes choſes pour donner ſon dernier coup, en faiſant voir clairement la perte de l'Etat, par la liaiſon des Princes d'Allemagne avec le Roi d'Angleterre, ce qu'ils pouvoient éviter en chaſſant ledit de Wit, & lui faiſant ſon procès comme perturbateur du repos public.

Ses mesures sont à présent rompuës, & la déclaration que Vôtre Majesté a faite en faveur des Etats, a donné des forces audit de Wit pour détruire les cabales de Downing.

Pour informer Vôtre Majesté du véritable état des affaires de ce Païs dans la conjoncture présente, je lui dirai, que le Sieur de Wit ne s'assûrant pas sur les esprits des Peuples, travaille avec sa cabale pour se faire donner Commission des Etats d'aller sur la Flote, ne jugeant pas pouvoir rester ici avec sûreté, vû les puissans Ennemis qu'il a, qui sont les cabales de la Maison d'Orange, où celle de l'Electeur de Brandebourg est comprise, & celles d'Espagne & d'Angleterre : la sienne est seule pour lui, qui seroit bien aussi forte que toutes les autres, si une fois Vôtre Majesté s'étoit entiérement déclarée; mais comme cela n'est pas, il a dit qu'il imiteroit la conduite de feu Monsieur le Cardinal, qui, ayant les Princes & le Parlement de Paris contre lui, prit le parti d'aller commander l'Armée à Retel, espérant que le bon succès rétabliroit ses affaires, ou que du moins il auroit du relachement dans la persécution qu'on lui faisoit. Le bon succès ne lui fut pas inutile, car il marqua par cette action le zèle & l'application qu'il avoit pour le service de Vôtre Majesté en hazardant sa personne & tout ce qu'il avoit au monde ; & il ne laissa pas d'être obligé de se retirer, mais avec honneur & avec l'approbation de tous ses amis, & son retour eut la récompense de

ses

ſes actions, par la confiance & l'amitié que Vôtre Majeſté lui a témoignée juſques à ſa mort. Je ſçai que le Sieur de Wit a cité tout ce que deſſus dans un Conſeil ſecret qu'il a tenu avec ſes amis, & que ſur cet exemple il a preſſé d'avoir permiſſion d'aller ſur la Flote; diſant que s'il eſt aſſez heureux pour gagner le Combat, il aura rendu un grand ſervice à ſa Patrie; & que ſi après cela il eſt diſgracié, la retraite ſera honorable, & que peut-être la néceſſité des affaires requerra de le rapeller pour ſervir l'Etat, à quoi il ſera prêt de s'employer.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 24. Juillet 1665.

LE Sieur van Beuningen vient de m'entretenir fort au long ſur toutes les affaires préſentes, & je lui ai dit qu'après demain, ſans plus de retardement, je lui rendrois moi-même, ou ferois rendre ma réponſe par Lionne. Je vous dirai par avance, qu'elle ſera très-favorable aux Etats; & telle à-peu-près qu'ils la peuvent eux-mêmes déſirer, dont vous aſſûrerez par avance le Sieur de Wit. La ſeule choſe que je demande d'eux préſentement, c'eſt qu'ils ne faſſent point ſortir leur Flote que de concert avec moi; car outre qu'il n'eſt pas juſte, qu'entrant dans tous leurs intérêts, comme

je ſuis diſpoſé de faire, quoiqu'il y eut tant de choſes à dire au contraire par le procédé qu'ils ont tenu, qui m'en pouvoit légitimement diſpenſer, s'ils continuent à ſe conduire comme ils ont fait juſqu'ici, c'eſt-à-dire de prendre ſans moi leurs réſolutions les plus importantes, dont les mauvais ſuccès (quand je ſerois engagé plus avant) tourneroient après contre moi-même. Ils peuvent d'ailleurs conſidérer, que je ne déſire rien d'eux en cela que je ne connoiſſe évidemment être de leur plus grand bien. Vous devez même déclarer audit Sieur de W.t, que ſi on fait ſortir la Flote dans cette conjoncture, & qu'ils ne me donnent parole de ſurſeoir cette réſolution juſques à ce qu'elle ait été mieux concertée entre nous, je ferai obligé de mon côté à ſuſpendre les effets de ma bonne volonté, & de la part que je veux prendre à leurs intérêts. Il eſt auſſi néceſſaire que vous faſſiez enſorte qu'on envoye promptement des ordres réels & effectifs aux Sieurs d'Amerongen & Isbrand, de donner aux deux Couronnes du Nord la ſatisfaction qu'elles demandent J'ai chargé Lionne de vous en mander une nouvelle raiſon très-preſſante.



LET-

LETTRE

De Mr de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 24 Juillet 1665.

POur vous expliquer les derniéres lignes de la Lettre du Roi, j'aurai le bien de vous dire, que le Réſident de Dannemarc a donné part au Roi, en grand ſecret, de la part du Roi ſon Maître, qu'il eſt fort preſſé par les Miniſtres d'Angleterre & de Suéde de faire une triple Alliance entre les trois Royaumes, en laquelle on lui promettra de ne point faire d'accommodement avec les Hollandois, quand même il ne reſteroit que ce ſeul point à ajuſter, ſans les obliger à donner toute ſatisfaction audit Roi, tant ſur les liquidations qu'il prétend de dettes qui ont été contractées entr'eux, qui eſt le principal point ſur lequel vous devez faire envoyer les ordres dont Sa Majeſté parle dans ſa Lettre, que pour empêcher qu'à l'avenir les Hollandois ne continuënt les mêmes fraudes qui ont ruiné tout le revenu de ſes péages.

Ledit Roi ſe plaint que, quand il a voulu entrer avec le Sieur d'Amerongen dans cette matiére des liquidations, qu'il a principalement à cœur, celui-ci lui a declaré, qu'il n'avoit autre ordre ni pouvoir que de demander des ſecours, & la révocation de ſon ordre touchant les Matelots de ſes Sujets

qu'il

qu'il a rapellez à son service; qu'il l'a même exclus de toute espérance que ses Superieurs lui voulussent envoyer aucun pouvoir sur lesdites liquidations. Cependant vous voyez combien il est important de rompre ce coup de la triple Alliance entre les trois Royaumes, & combien aussi il est nécessaire de contenter promptement les Suédois sur les élucidations d'Elbing; autrement on pourroit dire que les Etats, contre leur propre intérêt, voudroient faire entrer le Roi dans une partie mal faite, ce que Sa Majesté fera mal aisément, & ils seroient d'ailleurs les prémiers à en souffrir.

Le Roi a vû le Mémoire de Monsieur l'Electeur de Brandebourg; & ce qu'on en peut dire, c'est qu'il veut nous persuader, comme disoit feu Monsieur de Bouillon, que la fiévre quarte nous est bonne. Sa Majesté entend trop bien ses intérêts, pour ne pas voir combien leur est préjudiciable cette nouvelle Ligue qui commence de s'établir dans l'Empire; mais puisque l'Electeur de Brandebourg, à promprement parler, n'a donné qu'une négative, & qu'il n'y a plus rien à faire de son côté pour détourner ce coup, il faut au moins se servir de l'offre qu'il fait, de ne fournir pas si-tôt ses ratifications, & l'amuser par d'autres Négociations & répliques à son Mémoire, pour avoir le tems pendant cela d'agir vivement auprès du Duc de Neubourg, & l'engager à ne donner pas sa ratification. C'est tout ce qui a semblé au Roi que l'on pût faire dans la mauvaise disposition où est l'Electeur,

teur, de consentir à la ruptute de cette nouvelle Alliance.

La pensée qu'a l'Evêque de Munster d'attaquer les Etats, à la suscitation du Roi d'Angleterre, peut encore vous fournir une nouvelle raison, dont il n'a point jusques ici été parlé, pour continuër à négocier avec l'Electeur de Brandebourg, & le retenir d'achever cette Ligue; car vous pourrez lui représenter, que le Roi, soûtenant les Etats comme il est résolu de faire contre ledit Evêque, il pourra très-probablement arriver que ce Prince soit bien-tôt reduit à se défendre lui-même, plûtôt qu'à attaquer, auquel cas l'Electeur de Brandebourg, ayant ratifié le Traité, se trouveroit, sans y penser & sans aucune néceſſité, embaraſſé dans une mauvaise affaire, pour le secours qu'il seroit obligé de donner audit Evêque.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 30. Juillet 1665.

J'Ai parlé au Sieur de Wit en la maniére que Vôtre Majesté m'a ordonné par la dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 24. du courant. Il m'a dit que le Sieur van Beuningen auroit ordre de faire voir à Vôtre Majesté, que la demande du Roi de Dannemarc pour la liquidation, ni

ni les plaintes qu'il fait touchant ses péages, n'étoient pas justes, & que les Etats ne doutent pas qu'elle n'approuve leur procédé & leur conduite en cette rencontre, & que Monsieur d'Amerongen a ordre de le contenter en tout ce qui sera raisonnable.

Quant aux affaires qu'ils ont avec la Suéde touchant les élucidations d'Elbing, le Cap Corso & le Vaisseau appellé la Christine; ils ont envoyé les ordres à Monsieur d'Isbrand de les terminer à la satisfaction de cette Couronne.

Que puisque Vôtre Majesté désire que leur Flote ne sorte pas que de concert avec elle, on la retiendra dans les Ports, jusqu'à ce que Vôtre Majesté soit informée des raisons indispensables que les Etats ont de la faire partir, ou sortir, pour occuper celle d'Angleterre; qu'il me les avoit dites l'ordinaire passé, dont j'ai rendu compte à Vôtre Majesté, & que le Sieur van Beuningen aura ordre de les lui représenter encore. Il m'ajoûta, qu'il est important de sauver de Ruyter & la Flote des Indes, qu'il faut hazarder toutes les forces de l'Etat pour cela, & il n'y a que cette seule voye de se mettre en Mer. Les avis que les Etats ont eu les assûrent que ces deux Flotes sont en chemin pour venir par la Mer du Nord, néanmoins qu'ils attendront la réponse de Vôtre Majesté sur ce que le Sieur van Beuningen lui doit représenter là-dessus. Ledit Sieur de Wit doit aller sur la Flote avec deux autres Commissares de Messieurs les Etats,

Etats, pour la faire agir ſelon qu'ils jugeront le plus à propos. Le peuple murmure fort contre lui & ſa cabale, & ſi de Ruyter & la Flote des Indes n'arrivent pas heureuſement dans le Païs, le Gouvernement changera tout-à-fait.

Le dernier Mémoire que j'ai préſenté ſuivant les ordres de Vôtre Majeſté, a ſurſis toutes choſes, dans l'eſpérance qu'elle ſe déclarera contre l'Angleterre, ce qui fera une autre face aux affaires.

On ne peut donner aucune certitude à Vôtre Majeſté ſur ce qui arrivera de l'aſſiette où ſont les eſprits, tant il s'y remarque de changement de jour à autre. Si les ordres de Vôtre Majeſté ne fuſſent venus l'ordinaire dernier, de les aſſûrer qu'elle les ſecourroit en cas que l'Evêque de Munſter les attaquât, ils eûſſent ſans doute pris des réſolutions dans les Etats, toutes contraires à celles qu'ils ont fait, & dont le Sieur de Wit eût eu peine de ſe garantir, ſur toutes les choſes qu'on lui impute en cette guerre. Il faut ménager tant de perſonnes, & des Eſprits ſi différens, pour faire réüſſir les affaires, que cela ne ſe peut qu'avec du tems; car bien ſouvent ils ont des impreſſions tout contraires à la verité, & dont ils ne reviennent pas aiſément. Je tâcherai de faire tout ce qui dépendra de moi pour les tenir dans le bon chemin, & ſuivre les intentions de Vôtre Majeſté, la mienne étant de ne m'en éloigner jamais, & d'être avec toute ſorte de reſpects. &c.

L E T-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 21. Juillet 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 23. de ce mois. Les Etats Généraux auront pû connoître par ma maniére d'agir en l'incident de l'Evêque de Munſter, avant même qu'ils m'en eûſſent fait faire aucune requiſition de leur part, non ſeulement quelle eſt la ſincérité de mon procédé quand les affaires ſont claires, mais quelle eſt l'affection que j'ai pour leſdits Etats, & combien je prendrai toûjours de part à tous leurs intérêts, en même tems que j'ai ordonné à Leſſeins, de faire audit Evêque toutes les fortes déclarations que je vous ai mandées, pour le retenir d'entreprendre aucune nouveauté par voye de fait. Je l'ai auſſi chargé, de la participation & conſentement du Sieur van Beuningen, de dire à ce Prince, que je prendrois volontiers ſur moi de lui faire donner par les Etats, ſur l'affaire de Borkelo, toute la ſatisfaction qui ſeroit trouvée raiſonnable. Cependant j'ai appris par la derniére dépêche de mes Ambaſſadeurs, ce qui s'étoit paſſé entre le Roi de la Grande Bretagne & eux. Lorſqu'ils ont exécuté l'ordre que je leur avois donné de lui parler de cette affaire, ledit Roi leur a répondu, qu'il ne connoiſſoit

pas

pas ledit Evêque, & n'avoit aucune Alliance ni Commerce avec lui; mais qu'en verité il n'empêcheroit point ses levées, ni ses ressentimens, & que son intérêt le dispensoit de se porter pour Médiateur en cette querelle. Mes Ambassadeurs ajoûtent à cela, qu'ils remarquoient aisément que ledit Roi parut interdit durant cette conversation, & même qu'il s'échauffa un peu plus qu'à l'ordinaire; & depuis cela mon Oncle le Duc de Verneuil en ayant parlé au Duc de York, il ne répondit rien, & changea aussi-tôt de discours: ce qui fait voir que les avis que j'ai eu ne sont pas faux.

Les échanges sont toûjours fort longs à traiter pour l'avantage que chacune des Parties a dessein d'en retirer. La vraye proposition qu'il y auroit à faire touchant Rhinberg, ou indifféremment par l'une ou l'autre des Parties, ou par un Médiateur, seroit que la Place fut renduë à son Souverain, à condition qu'elle sera auparavant démolie. L'Electeur de Cologne n'auroit pas occasion de se plaindre, ni aucun sujet de se joindre à l'Evêque de Munster; & les Etats, au lieu d'y rien perdre, puisqu'ils ont d'autres Places sur le Rhin au-dessus & au-dessous de Rhinberg, gagneroient la dépense de l'entretenement d'une Garnison inutile.

Dès que j'ai vû par vôtre dépêche ce qui s'est passé entre vous & le Sieur de Wit sur de nouvelles ouvertures pour l'accommodement; j'ai dépêché un Courier exprès en Angleterre, qui porte ordre à mes Ambassa-

baſſadeurs de faire une propoſition au Roi d'Angleterre, comme d'eux mêmes, ſur le pied des conditions dont ledit Sieur de Wit s'eſt expliqué à vous confidemment, l'aſſûrant que les Etats n'en ont aucune connoiſſance, mais que je me fais fort de les y porter, ſi leſdites conditions lui agréent.

Je ne puis convenir que les trois raiſons que le Sieur de Wit vous a alléguées, & par leſquelles il juge que les Etats ne peuvent ſe diſpenſer de remettre leur Flote à la Mer, ſoient à beaucoup près ſi fortes que les conſidérations qui doivent les retenir de faire ce faux pas, qui peut (étant ſuivi d'un mauvais ſuccès, qui n'eſt que par trop vrai ſemblablement à craindre) cauſer un bouleverſement général de toutes les affaires, & de tout leur Etat. Car prémiérement pour leur Flote de Smirne, elle eſt en ſûreté à Cadix, & s'ils avoient un abſolu beſoin de la charge de ladite Flote dans leur païs, ils peuvent la faire venir à Marſeille, & avec un peu plus de fraix (ce qui ne va qu'à un moindre gain) la faire porter en toute ſûreté juſques en Hollande, partie par les Rivieres, & partie par terre.

Pour de Ruyter, il eſt auſſi probablement en ſûreté, ou en Norvegue, ou en Eſpagne, comme quelques-uns ont dit, & ils peuvent faire venir ſa perſonne par terre, outre que déja ils ont bien combatu ſans le renfort des Vaiſſeaux qu'il leur peut amener. Il n'y a pas de proportion entre laiſſer des Vaiſſeaux dans un péril, dont eux-mê-

mêmes, ſans autre appui, ſe peuvent garantir par divers moyens, & hazarder toute une Flote au danger preſque évident d'être défaite. Il ne reſteroit donc plus à conſidérer que le péril que peut avoir la Flote des Indes; mais qui peut être aſſûré que la ſortie de celle des Provinces-Unies la ſauve? & ſi celle-ci perd un ſecond combat, l'autre n'eſt-elle pas plus certainement perduë?

D'ailleurs, quand le Sieur de Wit vous a dit que les Etats n'ont aucune reſſource à eſpérer que par le hazard d'une ſeconde Bataille, il ne ſçavoit pas encore les diſpoſitions favorables où je ſuis de prendre une entiére part à leur intérêt; & il ne niera pas lui-même, que les réſolutions que je puis prendre ne doivent être d'un tel poids, qu'elles ajoûteront incomparablement plus de force à la cauſe des Etats, que l'un des inconvéniens qu'ils craignent, voire de tous les trois enſemble, ne leur ſçauroient apporter de préjudice; cependant il y en a déja deux dont il ſemble qu'ils ſoient à couvert.

Mais à dire vrai, je n'ai garde de prendre ces ſortes de réſolutions, que je ne voye clair que les Etats, par une autre précipitée qu'ils feroient en même tems, ſans la concerter avec moi, ne me puiſſent pas entraîner en de mauvaiſes affaires, dont il me faille après ſoûtenir ſeul tout le poids. C'eſt en ſubſtance tout ce que j'ai fait entendre au Sieur van Beuningen, par la réponſe qu'il attendoit de moi; lui ayant fait dire,

dire, que je ne puis expliquer mes intentions, que je ne ſois éclairci de celle des Etats ſur le point de la ſortie de leur Flote, c'eſt-à-dire qu'ils ne m'ayent donné parole, qu'ils ne feront ce pas que de concert avec moi; autrement je courrois fortune, s'ils recevoient un ſecond échec, qui pourroit être encore ſuivi de grandes diviſions inteſtines dans leur Etat d'être néceſſité dans peu de tems de ſoûtenir ſeul le fardeau de la guerre où je ſerois entré: ce qui ne peut être demandé, ni avec juſtice, ni avec honnêteté.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 31. Juillet 1665.

AYant conſideré, ſur le ſujet de la réponſe que le Sieur van Beuningen pourſuit, & que je lui avois fait eſpérer dans peu de jours, que ſi je m'expliquois de mes intentions à ce Miniſtre, qui ſeroit obligé d'en rendre compte aux Etats, il ſeroit impoſſible que le ſecret en fut gardé, comme il eſt encore néceſſaire qu'il le ſoit inviolablement, pour tant de raiſons que vous pouvez facilement juger, j'ai crû que je devois prendre le parti de faire ſçavoir au Sieur de Wit ſeul, par vôtre moyen & en grande confidence, la réſolution que j'ai priſe: & cependant j'ai dit audit Sieur van Beu-

Beuningen, qu'il pouvoit mander aux Etats par cet ordinaire, que de nouvelles raiſons m'avoient obligé à différer encore pour quelques jours de lui dònner cette réponſe. Vous direz donc au Sieur de Wit, après l'avoir bien engagé à me garder le ſecret, que dès que j'ai vû dans vôtre derniére dépêche, qu'il déſiroit que mes Ambaſſadeurs, comme d'eux-mêmes, en cette conjonĉture fiſſent une nouvelle propoſition de paix au Roi d'Angleterre, aux conditions énoncées dans la même dépêche, j'ai envoyé en Angleterre en toute diligence un Courier exprès, qui partit mardi dernier, & qui a porté à meſdits Ambaſſadeurs des ordres entiérement conformes à ce dont ledit Sieur de Wit s'eſt ouvert à vous. Vous ajoûterez à cela, que ſi je reconnois que la paix ne ſe puiſſe faire préſentement ſur ladite propoſition, j'ai pris la réſolution de prêter la garantie aux Etats, & que ledit Sieur de Wit en peut être aſſûré. J'ai ſeulement à déſirer d'eux, qu'ils ne précipitent point la ſortie de leur Flote, & qu'en une affaire de cette importance, ils agiſſent de concert avec moi, comme il eſt très-juſte, puiſque, outre que je ne leur donne ce conſeil que pour leur propre bien, il eſt d'ailleurs plus que raiſonnable, que voulant entrer ſi avant dans tous les intérêts deſdits Etats, on me faſſe à l'avenir une communication, confidente de conſeils & de réſolutions, ſur-tout de celles qui ſeront de cette importance, & qui peuvent avoir tant de ſuites. Je ſuis ſi preſſé du tems,

que je ne puis vous rien dire davantage, mais ce que je vous mande dans cette Lettre faite à la hâte, eſt ſi eſſentiel qu'il n'y aura rien à déſirer au delà.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 31. Juillet 1665.

VOus recevrez deux Lettres du Roi, dont la prémiére avoit été faite & ſignée à midi. Depuis cela le Sieur van Beuningen a ſi vivement repréſenté au Roi, par mon moyen, le mauvais effet que pourroit produire dans les Provinces-Unies, & par tout ailleurs, la connoiſſance qu'on auroit que le Roi veut abſolument néceſſiter les Etats à ne pouvoir faire ſortir leur Flote, que Sa Majeſté défere à ſes remontrances, après la réſolution que vous verrez dans la ſeconde Lettre; & nous ſommes demeurez d'accord, ledit Sieur van Beuningen & moi, que ni l'un ni l'autre n'écrirons rien à la Haye de tout ce qui s'étoit paſſé ici ſur le point de la retenuë dans les Ports de ladite Flote, & que nous déchirerions les dépêches que chacun de nous avoit préparées; mais comme la mienne, c'eſt-à-dire celle du Roi, contient d'autres choſes dont il faut que vous ſoyez informé, & qu'il ſera bon même que vous n'igno-

n'ignoriez pas tout ce que nous avions dit ſur le point de la Flote; j'ai crû que je pouvois me diſpenſer de ſupprimer ladite prémiere dépêche, comme je l'avois promis audit Sieur van Beuningen, en vous faiſant ſeulement remarquer, qu'il ne faudra pas que Mr. de Wit s'apperçoive que j'aye en quelque façon manqué à ma parole. Il eſt vrai que je ne doute pas que ledit Sieur van Beuningen n'en uſe de même à l'égard dudit Sieur de Wit, & qu'il ne lui mande auſſi bien les prémiéres converſations que les derniéres. J'oubliois de vous dire, que le Sieur van Beuningen ne ſçait rien du détail de ce que vous avez ordre de dire à Monſieur de Wit. Je lui ai ſeulement fait connoître, que ce ſeroit quelque choſe de fort ſatisfaiſant pour ſes Maîtres.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 31. Juillet 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, répréſente à Vos Seigneuries, que Pierre Fremont, Banquier de Paris, ayant fait acheter pour lui à Lubec, par François du Pré, Marchand de Hambourg, ſon Correſpondant, un Navire Marchand, du port de trois cens tonneaux, nommé le Dauphin-

 Royal,

Royal, & par conſéquent à lui appartenant; il l'auroit fait charger pour ſon compte de Bray, Godron, Chanvre, Fer, & Planches pour les tranſporter à Dunkerque, ſous la conduite du Capitaine Abraham Toſſe de Diépe, comme il eſt mentionné plus amplement dans ſon connoïſſement, & étant en Mer dans cette route là, il fut rencontré & arrêté le dix-ſeptiéme de ce mois par un Capre de cet Etat, qui avoit la banniére Angloiſe, & qui parla Anglois audit Capitaine Toſſe, le voulut obliger, en faiſant tirer pluſieurs coups de feu vers ſon bord, de mettre ſa Chaloupe en Mer, nonobſtant la tourmente qui étoit alors, & laquelle Chaloupe ſe rompit lorſqu'on ſe mit en devoir de l'y mettre. Le Capre voyant cela, commença à parler Hollandois, & envoya la ſienne à bord dudit Vaiſſeau avec des Matelots & Soldats armez, leſquels étant montez dedans, enfoncerent d'abord à coups de hâche toutes les portes des coffres dudit Vaiſſeau, quoique les clefs leur en eûſſent été données, & firent ſortir par force ledit Capitaine avec partie de ſon équipage, qu'ils emmenerent avec beaucoup de butin dudit Vaiſſeau, dont étoit ſon Pavillon de France, à bord du Capre, & le reſte de l'équipage qui demeura, fut batu & excedé, & un entr'autres eut la tête ſerrée avec des cordes; & ledit Capre arrivant avec cette Priſe à Enckhuyſen le 23. dudit mois, mit, comme par trophée, le Pavillon de France ainſi pris au-deſſous de ſon Pavillon de Hollande, arracha deux fleurs de Lis du Champ du Dauphin Royal, & fit enſorte que l'Amirauté dudit lieu fit faire une affiche, portant, que ceux qui auroient à reclamer ledit

Vaiſ-

Vaiſſeau le Dauphin Royal, comparûſſent à l'Amirauté de Horn le ſixiéme d'Août prochain, quoiqu'on eut pû examiner l'affaire le même jour ou le lendemain, & faire juſtice au Capitaine Toſſe. C'eſt ce qui oblige ledit Ambaſſadeur Extraordinaire à la demander pour lui, faiſant inſtances au nom du Roi ſon Maître à Vos Seigneuries, à ce qu'Ell s donnent les ordres néceſſaires au Collége de l'Amirauté d'Enckhuyſen, ou de Horn, que ledit Vaiſſeau le Dauphin Royal, toutes les Marchandiſes qui étoient deſſus lors de ſa priſe, & tout ſon équipage, ſoient reſtituez ſans aucun délai audit Abraham Toſſe, afin qu'il puiſſe continuër ſon voyage à Dunkerque: & ledit Ambaſſadeur s'aſſûre que Vos Seigneuries y tiendront d'autant plus la main, qu'outre que ne s'étant déja fait que trop de plaintes de pareils traitemens faits aux Sujets du Roi, qui en eſt fort irrité, Elles voudront bien, par la juſtice qu'Elles lui feront rendre ſans perte de tems, en prévenir la multiplicité, qui feroit infailliblement un très-mauvais effet auprès de Sa Majeſté. On voit clairement que tout ce qui eſt expoſé dans le préſent Mémoire eſt juſtifié par tous les papiers qui ont été pris audit Capitaine Toſſe, qu'on avoit même dépouïllé de ſon habit, & qu'on a eu après la charité de lui rendre. Donné à la Haye le 31. *Juillet* 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 6. Août 1665.

MEssieurs les Etats ont été fort surpris d'avoir appris par la Lettre du Sieur van Beuningen, que Vôtre Majesté avoit pris du délai pour lui signifier sa derniére résolution. Cela donne matiére à la cabale d'Angleterre & d'Espagne, de confirmer aux Députez des Villes ce qu'ils ont toûjours dit, que Vôtre Majesté ne les vouloit qu'amuser, & qu'elle ne se déclareroit pas; & même on publie à présent, que la cause de ce délai est, que Vôtre Majesté attend réponse du Roi d'Angleterre sur la proposition qu'elle lui a faite, de prendre son parti, s'il veut s'engager à l'aider à la conquête de la Flandre lorsque le cas de la succession de la Reine écherra. Quoique cela soit faux, il fait une telle impression dans leurs esprits, que quoi que je puisse alléguer au contraire, ils n'y ajoûtent plus de foi, & il est inutile de leur donner plus d'espérance. Il n'y a que la déclaration qui puisse remettre les affaires en bon état, & donner de la force aux choses que je dirai de la part de Vôtre Majesté.

Quant à l'état des affaires présentes en ce païs, tout penche à s'accommoder avec l'Angleterre aux conditions qu'elle voudra, & à se soûmettre à cette Couronne, à la

la reſerve de la cabale de Monſieur de Wit, qui s'y oppoſe, ſur l'appui de la France; mais comme elle perd ſa vigueur par les délais, il y a à craindre que la déclaration de Vôtre Majeſté ne vienne trop tard. Tous mes Amis ſe plaignent qu'on les abandonne, & qu'il faut bien ſuccomber. Ils m'ont cité la dépêche qu'ils reçurent hier du Sieur Isbrand de Suéde, qui dit, qu'il a promis toute ſatisfaction ſur les Elucidations & ſur le Cabo Corſo, mais que cela ne l'a pas plus avancé; que la Suéde ne donne autre eſpérance que d'être neutre, nonobſtant toutes les ſatisfactions qu'on leur promet, & l'obligation du Traité qu'ils ont avec les Etats. Ils ſe ſont expliquez auſſi, que Vôtre Majeſté ne s'étant pas déclarée, on ne les doit pas preſſer de le faire; ainſi ils remarquent, que tout le malheur vient de ce que Vôtre Majeſté n'exécute pas le Traité de 1662., ſur quoi elle fera, s'il lui plaît, ſes réflexions, ſelon ſa prudence ordinaire.

Quant aux propoſitions qui ont été faites par Richard, par ordre de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, à quelques Deputez des Villes de Hollande, touchant l'échange de Maſtricht, il n'y a rien de plus vrai; mais comme il n'y a pas trouvé de la diſpoſition, l'affaire en eſt demeurée là, & je ſerai averti de tout ce qui ſe paſſera.

L'on a eu encore des avis qui confirment celui que j'ai donné à Vôtre Majeſté par un Courier exprès, & même on eſt aſſûré que le Roi d'Angleterre a écrit une Let-

tre à Caſtel Rodrigo, par laquelle il le prie de n'accorder pas le paſſage aux Troupes de Vôtre Majeſté par la Flandre, qui doivent s'oppoſer aux deſſeins de l'Evêque de Munſter. On ſçait auſſi que les Eſpagnols doivent tenir ſecret le Traité qui a été fait en Angleterre, & que cela eſt convenu entre les deux Rois; & qu'un Religieux qui eſt parti d'Eſpagne, a été huit jours à Lonsfeld avec l'Evêque de Munſter, avec lequel il a eu de grandes conférences, & en eſt venu rendre compte à Caſtel Rodrigo, & que depuis l'arrivée de ce Religieux, l'Evêque a reçû un million de livres d'Anvers; que quatre Régimens d'Infanterie & un de Cavalerie ont leur quartier d'aſſemblée à Venlo & à Ruremonde, & ſont favoriſez en toutes choſes par Caſtel Rodrigo; mais ce que je trouve de plus conſidérable, c'eſt que dans le même tems que tous ces préparatifs ſe font, la cabale d'Eſpagne inſinuë dans les Villes & à la Haye aux Députez, que ce ſont des préparatifs pour s'oppoſer contre les deſſeins que Vôtre Majeſté a ſur la Flandre, & qu'ils le goûtent ſi fort, que je ne leur trouve aucune inquiétude de l'armement de l'Evêque de Munſter. Cependant je ſçai à n'en pouvoir douter, que ledit Evêque doit occuper le païs d'Oſtfriſe, fortifier une Ville appellée Grit, qui eſt un bon Port, où les plus grands Navires peuvent entrer & ſortir toutes les marées, & avoir par là communication de toutes choſes avec la Flote d'Angleterre,
pren-

prendre ſes quartiers d'hyver dans ledit païs, qui eſt ſi fort par ſon aſſiette qu'on ne l'en pourra déloger, & être toûjours en état d'entrer dans le païs de Meſſieurs les Etats lorsqu'il voudra, ou ſecourir la Flandre en cas de beſoin; la marche dans les Païs-Bas de cette Armée ne pouvant être empêchée, le chemin en étant libre.

Je ne doute pas que Vôtre Majeſté n'ait été informée que 1600. Chevaux & 2600. hommes de pied, venant d'Allemagne, ont paſſé le Rhin à Andernach, & ſont à préſent dans le Luxembourg. Un Officier de ce païs qui les a vû paſſer le Rhin, dit qu'il n'a point vû de plus belles Troupes & plus completes, & qu'il y a 4000. hommes effectifs ſous les armes.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 6. *Août* 1665.

JE n'ai pas manqué d'en uſer ainſi que vous me mandez par vôtre dépêche du 31. de l'autre mois. Monſieur van Beuningen a eu grande raiſon de vous repréſenter ce qu'il a fait là-deſſus; & quand vous ne m'auriez pas donné l'ordre que vous avez fait, j'aurois differé à faire entendre à Meſſieurs les Etats ce qui eſt porté dans la dépêche du Roi, jûſques à ce

que je vous eusse représenté les inconvéniens qui en peuvent arriver. Enfin, Monsieur, on ne nous tient plus ici pour amis, & les peuples déclament contre nous d'une horrible façon: il faut essuyer cette mauvaise humeur; une bonne & prompte déclaration reparera tout, si elle vient à tems. Je ne puis assez vous représenter combien les esprits sont animez contre nous. Monsieur de Wit tient à peu, l'on dit publiquement dans les Villes, qu'il s'entend avec le Roi pour faire durer la guerre, & qu'il empêche la paix; que c'est un traître, & que s'il a pris le parti d'aller sur la Flote, ç'a été parce qu'il y a des amis, & qu'il y trouve plus de sûreté que sur la terre, & qu'un bon succès peut le maintenir. Je sçai qu'il a dit à un de ses bons amis en partant, qu'il étoit malheureux de ce que le Roi ne s'étoit pas déclaré, & qu'il étoit assûré qu'une des meilleures Places d'Ecosse, située sur un bon Port, auroit pris leur parti, & que ce Royaume auroit suivi bien-tôt après.

Je vois bien de la difficulté d'ajuster l'accommodement en Angleterre, quand bien le Roi de la Grande Bretagne accepteroit la proposition qui lui a été faite, parce qu'il faudroit convenir à liquider les torts & dommages faits en divers lieux, comme aussi sur les Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Espérance, & quelques autres. Cette liquidation ne se peut pas faire en Angleterre, aucun du Conseil du Roi de la Grande Bretagne n'en étant instruit, & quand ils en vou-

voudroient prendre connoiſſance, ils ne ſçauroient le faire d'un an, y ayant un grand coffre plein de papiers & mémoires ſur cette matiére, & Downing eſt le ſeul qui en a éclairciſſement & même le pouvoir, ſigné par tous les Marchands Anglois, de convenir de tous leurs intérêts, & qu'ils en paſſeront par tout ce qu'il aura accordé. Il en eſt de même en Hollande, Monſieur de Wit étant auſſi le ſeul qui a connoiſſance de cette affaire, Monſieur van Goch n'en ayant aucune & ne pouvant entrer dans ce détail. Il m'a paru, pour le bien des affaires, vous devoir dire ma penſée, qui eſt, qu'en cas que le Roi d'Angleterre approuve la propoſition, il envoyât pouvoir à Downing de liquider & convenir, tant ſur les Vaiſſeaux, que ſur les torts qui ont été faits aux Anglois, puiſqu'il en a déja le conſentement des propriétaires, & que cette affaire ne regarde le Roi d'Angleterre que pour procurer la ſatisfaction de ſes Sujets; & après être d'accord avec le Sieur de Wit, on pourroit faire comme lorſque le Traité de 1652. ſe fit à Londres. Les articles furent dreſſez à la Haye entre Monſieur de Wit & Downing. Après qu'ils eurent convenu de tout, ils les envoyerent à Londres aux Commiſſaires du Roi de la Grande Bretagne, & les Ambaſſadeurs des Etats les ſignerent.

C'eſt ce que j'ai crû vous devoir mander pour abreger les affaires, parce que je vois que dans toutes ces incertitudes on prend ici des meſures de tous côtez, que j'appréhende à la fin qui ne nous ſoient préjudi-

ciables; mais comme vous voyez plus clair que moi dans les affaires, vous trouverez bien des remedes à mes craintes.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 6. Août 1665.

JE viens d'apprendre, à n'en pouvoir douter, que Castel Rodrigo a écrit aux Etats sur les bruits qui couroient, que le Roi d'Espagne avoit fait un Traité avec l'Angleterre contr'eux, & qu'il assistoit l'Evêque de Munster; qu'il les assûroit de la part du Roi son Maître, que cela n'étoit pas, & qu'il observeroit inviolablement le Traité de Munster, mais qu'ils pouvoient assez connoître que la guerre contre l'Angleterre leur venoit par la participation de la France & par ses conseils; que celle qui se prépare par l'Evêque de Munster est pareillement fomentée par la France, & qu'ils feront bien de se précautionner de bonne heure. Quoique tout ce que dessus soit ridicule, il ne laisse pas de faire de grandes impressions dans les Esprits, & les plus considérables de l'Assemblée en parlent comme n'en doutant pas: ce qui est très-fâcheux dans la conjoncture présente, où pas un des Etats n'ose prendre nôtre parti, ni répliquer aux impertinences qui se débitent.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.
Le 7. Août 1665.

DEs que j'aurai des nouvelles d'Angleterre sur la proposition que mes Ambassadeurs auront maintenant faite au Roi de la Grande Bretagne, en conformité de ce qu'a désiré le Sieur de Wit, je vous les ferai sçavoir. Cependant le Sieur van Beuningen continuë à presser la réponse que j'avois promis de lui donner, sous prétexte d'être obligé d'en rendre compte aux Etats: mais je veux croire qu'il ne le fait que pour pouvoir leur faire connoître, qu'il exécute ponctuellement les ordres qu'il a de solliciter cette réponse; car il voit bien lui-même les raisons, dont les principales regardent le propre bien des Etats, pour lesquelles je ne dois pas présentement me déclarer plus avant que ce que je vous ai chargé de dire en confidence, & en grand secret au Sieur de Wit, leur devant suffire d'être assûrez, que mes intentions sont telles qu'ils peuvent eux-mêmes souhaiter, en cas que la paix ne se puisse conclure sur la nouvelle proposition qu'on aura faite de ma part au Roi d'Angleterre. Vous me mandez dans vôtre derniére dépêche, & en plusieurs autres des précédentes, qu'on doit beaucoup craindre une révolution générale

dans l'Etat & que la Cabale ; des Etats, qui eſt contraire au Sieur de Wit, ne vienne bien-tôt à bout de le décréditer entiérement & l'éloigner des affaires, & que le parti du Prince d'Orange ne prenne le deſſus : d'où s'enſuivroit l'inconvénient que l'on a tant de ſujet d'appréhender, que le gouvernement & la direction des Etats ne tombât entre mains de perſonnes qui fuſſent dans l'entiére dépendance du Roi d'Angleterre.

Comme je ſçai que le Sieur de Wit, non ſeulement eſt fort habile, mais qu'on lui a fait encore depuis peu des remercîmens publics, des ſoins infatigables qu'il prend pour le ſalut de l'Etat ; & que je conſidére d'ailleurs que, juſques ici il a toûjours fait prendre les réſolutions qu'il a voulu, même en dernier lieu celle qu'il iroit ſur la Flote, avec une pleine autorité ; je ne vois pas bien ſur quel fondement vous dites, qu'il puiſſe être facilement décrédité, & qu'on ait beaucoup à craindre une révolution générale des affaires : c'eſt pourquoi je ſerois bien-aiſe que vous entraſſiez plus avant dans le détail des raiſons qui vous obligent à faire ce jugement ; & pour cet effet, que vous dreſſaſſiez un plan de la diſpoſition où ſont toutes les Villes particuliéres en chaque Province, ſoit à ſon égard, ſoit à celui du Prince d'Orange, quelles forces il y a dans leſdites Villes, chaque parti, & de qui il eſt appuyé, ou du Magiſtrat, ou du Peuple ; s'il y a d'autres factions neutres, & quel eſt leur objet. Enfin, faites une exacte dif-

difcuffion de l'état & de l'affiéte des efprits de chaque Province en général, & des Villes en particulier; afin que je puiffe affeoir un jugement plus certain fur les perils, ou fur le vraifemblable de ce bouleverfement général dont vous parlez; parce que, comme d'un côté je ne devrois pas fufpendre la déclaration que le Sieur van Beuningen pourfuit, fi elle pouvoit réellement affermir toutes chofes en l'état qu'elles font, encore auffi d'autre part, prendrois-je une mauvaife réfolution de me déclarer, fi, comme vous le mandez, un feul incident, ou un nouvel échec qu'auroit la Flote quand elle fera fortie des ports, ou la perte des Vaiffeaux de de Ruyter, ou celle des Flotes des Indes ou de Smirne, étoit capable de caufer un bouleverfement général dans les Provinces-Unies.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eftrades. Le 7. Août 1665.

QUand, au lieu de fatisfaire au Roi de Dannemarc fur les liquidations & fur les péages, pour empêcher qu'il ne s'embarque avec les Anglois, qui l'en follicitent fort, Monfieur de Wit fe contente de dire, que les plaintes ou les prétenfions dudit Roi ne font pas juftes, & que van Beuningen a ordre de faire connoître

cette

cette verité à Sa Majesté, j'appréhende extrêmement, que pour vouloir contester des bagatelles, il ne fasse à la fin un préjudice à sa Patrie qui devienne irréparable. Les Ministres d'Angleterre lui offrent tous les jours, s'il veut faire certaines choses fort aisées, sans même se déclarer pour eux, que le Roi leur Maître s'obligera, de ne point conclure d'accommodement, qu'il ne lui ayent fait faire raison, tant pour l'avenir que pour le passé, de tout ce qu'il peut demander aux Etats: & quand sur cela je vois le Résident de Dannemarc, qui est ici venu prier le Roi, qu'en cas qu'il ne puisse procurer à son Maître une prompte satisfaction des Etats, Sa Majesté ne trouve pas mauvais, & ne diminuë rien de son amitié, s'il accepte ces grands avantages qu'on lui offre de l'autre côté avec toute sûreté, je ne puis pas comprendre en ce fait la létargie des Etats. Après quoi ils ne doivent pas trouver étrange si le Roi tarde à se déclarer, voyant une pareille conduite, qui peut perdre & ruiner toutes les affaires, & y enveloper leurs amis qui y prendroient part: rien n'est plus nécessaire que de faire envoyer en toute diligence de bons ordres au Sieur d'Amerongen.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 7. Août 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que n'ayant eu aucune réponse sur le Mémoire qu'il leur a présenté le 31. du mois dernier, en faveur de Pierre Fremont, Banquier à Paris, proprietaire d'un Navire Marchand du port de trois cens tonneaux, nommé le Dauphin Royal, qu'il auroit fait charger à Hambourg pour son compte, de Brai, Godron, Chanvre, Planches & autres choses, pour les transporter à Dunkerque, lequel a été pris par un Capre de cet Etat, qui avoit la Banniére Angloise, & qui a exercé sur l'équipage dudit Navire des rigueurs & traitemens inouïs parmi les Chrétiens, ainsi que l'on peut voir par la Lettre du Capitaine dudit Vaisseau, écrite audit Fremont ci-jointe; Il réïtére à Vos Seigneuries, en vertu des ordres qu'il a reçû du Roi son Maître ce dernier ordinaire, la demande qu'il leur a ci-devant faite par son précédent Mémoire, de faire incessamment restituer audit Fremont le Vaisseau à lui appartenant, avec toutes les Marchandises dont il étoit chargé; & en outre, de faire châtier

châtier ledit Capre, pour avoir, sans aucune cause légitime, maltraité les Sujets d'un grand Roi leur Ami & Allié : ce que Monsieur van Beuningen, qui est instruit de la justice de cette affaire, a promis à Sa Majesté; afin de prévenir par-là de pareilles pirateries, qui pourroient à l'avenir altérer la bonne correspondance qui est entre Sa Majesté & Vos Seigneuries. C'est ce que ledit Ambassadeur espére de leur prudence. Fait à la Haye le 7. Août 1665.

D'ESTRADES.

COPIE

De la Lettre du Capitaine Tosse, écrite à Enckhuysen au Sieur de Fremont, le 23. Juillet 1665.

MONSIEUR,

Nous sommes partis d'Elseneur le treiziême du présent, d'un vent de Sud-Sud-Est, qui nous conduisit jusques à la pointe de l'Escaut (Schagen) puis à Valla, & nous partîmes à nôtre bord à la côte de Norvegue, virant le travers de Mardaon; nous louvoyames le long de la côte, & fimes rencontre d'un Capre Hollandois travers Reperwick, qui nous obligea à mettre nôtre Bateau devors. Nous en fûmes quites pour un baril de biere, & peu de chose avec.

avec. Ils nous firent grand peur des Anglois, disant qu'ils prenoient tous les Vaisseaux François. Ils se disoient de Middelbourg; Je suis assûré qu'ils n'en étoient pas; en tout cas, ils étoient Sujets des Etats des Provinces Unies. Le vent étant venu au Ouëst-Nord-Ouëst & Nord-Ouëst, nous allâmes à la bordée, jusques au jeudi le 16. que nous fîmes rencontre d'un autre Capre avec Banderoles Angloises, & qui nous parlerent Anglois. Néanmoins nous remarquâmes très-bien que c'étoient des Hollandois. Le Vaisseau étoit un petit Flibot, monté de quatre piéces de Canon; nous leur dîmes tout franchement que nous étions François, & allions décharger à Dunkerque; Ils nous firent commandement de mettre le Bateau hors; notez qu'il ventoit, & la Mer étoit rude. Je leur remontrai, qu'il étoit impossible de mettre le Bateau dehors, que nous étions trop foibles d'hommes: mais que s'ils doutoient que nous étions, ils pouvoient venir à bord voir nos Lettres & Passeports, qu'ils avoient une Chaloupe légere, & étoient forts d'hommes: néanmoins ils réïtérerent le commandement avec ménaces. Il falut se résoudre à faire un effort pour les satisfaire. Quelques précautions que nous prîmes, les saisines du Bateau rompirent, & le Bateau fut crevé contre le bord du Navire, & demeura néanmoins dedans. Nous leur criâmes que le Bateau étoit rompu; alors ils recommencerent à jurer & blasphémer qu'il falloit venir à bord: je leur protestai qu'il étoit impossible, alors ils me tirerent un coup de Pistolet; je leur parlois seul du Château d'avant, ayant fait retirer nos gens. Je leur jurai encore que le Bateau étoit rompu,

alors

alors ils me tirerent encore quelques coups de Pistolet & de Fusil; je fus contraint de me retirer en leur criant: tire tant que tu voudras, nous ne sçaurions faire autre chose. Alors ils furent contraints de mettre leur Chaloupe dehors, qu'ils envoyerent à bord avec des hommes armez de Pistolets, Coutelas, & Hâches d'armes, qui entrant comme dans un Vaisseau ennemi, vont droit à la chambre, pour rompre mon Coffre & les armoires. Je les priai de ne rien rompre, & leur baillai les Clefs de tout: alors ils ne faisoient plus les Anglois, mais Hollandois; de quoi je ne doutois nullement. Je voulus parler beau, en leur disant que nous étions bon amis, que nous n'allions point en Angleterre, que le Vaisseau & la charge entiére étoient aux François, & qu'ils examinassent mes écritures; mais je ne fus nullement écouté, & fus chassé rudement de la chambre, sans avoir le moyen de mettre un mouchoir à mon col; en même tems je fus embarqué dans leur Chaloupe avec trois de mes gens, & porté à bord du Vaisseau de guerre. Un traitement si rude me surprit fort, car je ne l'attendois nullement de la part des Hollandois. Quand je fus à bord, le Capitaine me fit donner une déclaration des Marchandises qui étoient dans le Navire, je le fis conformément aux connoissemens. Il vit mes papiers, où il n'entendoit rien, ne fit aucune estime du Passeport de Monsieur de Courtin. Il me dit, qu'il faloit que je signasse comme je n'avois point d'autres piéces. Je lui dis que j'en avois diverses, & que ses gens ne m'avoient pas donné le loisir de les prendre: il me fit signer ma déclaration, qu'il

avoit

avoit écrite en Hollandois. Je protestai que je signois sans entendre ce qui étoit écrit; je vis pourtant bien que ce n'étoit rien qui pût porter préjudice. Après je fus encore étonné qu'il vint encore trois de nos hommes, qui me dirent, qu'ils avoient été battus à outrance, & que le plus jeune de nos gens avoit été mis à la gehenne, en lui serrant la tête avec une corde, pour lui faire dire que nous allions en Angleterre, ou que la Marchandise appartenoit aux Anglois. Ce jeune homme ne dit rien que la verité, non plus que les autres, nonobstant les coups de plat d'Epée, de Cordes, & de bouts de Pistolet, dont un de nos hommes a demeuré comme mort pendant trois jours, & s'en sent encore. Après ce traitement j'avois encore la croyance qu'ils nous laisseroient aller, après nous avoir bien pillez, mais je fus étonné qu'ils apporterent nôtre Pavillon à bord du Vaisseau de guerre, comme pillage, en criant bonne prise. Ils laisserent quatre de nos hommes dans nôtre Navire, & le Lieutenant du Vaisseau fut laissé dedans avec des hommes pour commander : en même tems ils firent route pour le Tessel. J'étois fort étonné de ce procédé. Je demandai à ce Capitaine, si nous avions guerre contre les Hollandois, ou s'il avoit quelques Lettres de represailles sur les François. Il me dit que non, mais qu'il me prenoit parce que j'allois en Angleterre, que je n'avois point de congé, que toutes mes piéces étoient fausses, & que j'avois jetté les véritables hors le bord, qui étoient celles par où l'on auroit connu que nous allions en Angleterre. Je tâchai à le desabuser de cela; c'est un jeune homme qui a crû ses Officiers &

Ma-

Matelots, qui ne répondront pas pour lui. Le lendemain le 17. faiſant toûjours route pour le Teſſel bon vent de Nord-Oueſt, nous fûmes rencontrez d'un Vaiſſeau de Norvegue: ſurquoi ils firent chaſſe, nôtre Vaiſſeau, qu'ils appelloient leur priſe, tint ſa route. Il ſurvint grand vent qui changeoit en côte, & point de vûe; alors chacun ſongea à ſon affaire, il y alloit de la vie, le Norvegien d'un côté, & nous de l'autre. il n'étoit plus queſtion de leur riche Priſe, néanmoins ils avoient mis de leurs meilleurs hommes dans nôtre Navire, qui firent leur devoir à porter de la voile. Nous eûmes connoiſſance de la terre, c'étoit les Iſles devers Groningue & Embden; ainſi nous étions tombez avant le vent de Teſſel & du Vlie, toûjours gros vent, & ne pouvions reſiſter au vent, lorsqu'il vint au Nord-Oüeſt, alors nous allions le long de la côte. Le vingtiéme nous entrâmes par le Vlie, & moüillâmes l'ancre, bien en peine de nôtre Navire, qui arriva le lendemain, & on nous dit qu'il ſeroit arrivé dès le jour devant, mais qu'ils avoient été chaſſez des Anglois, qui les avoient détournez. Hier à midi le vingt-deuxiéme nous vinmes moüiller l'ancre devant cette Ville avec grand triomphe, & coups de Canon, le Pavillon Hollandois au grand Mât du Vaiſſeau de guerre, & celui de France en trophée ſur la poupe, comme ſi c'eût été Banniére d'Ennemi. Cependant dès le ſoir précédent le Capitaine étoit allé devant à Enckhuyſen, où il eſt avec tous mes papiers; ſans doute pour les faire voir. Sur les trois heures après midi il revint à bord avec un Notaire, & quelques-uns de ſes armateurs ou amis,
pour

pour prendre la dépoſition de nos gens, auxquels je deffendis de répondre. Ils ne laiſſerent pas d'être preſſez, & à chacun en particulier ils diſoient, que les autres avoient dit que nous allions à Londres. Nous avions deux Allemands. Je ne ſçai ce qu'ils ont dépoſé; je ſçai qu'ils leur ont fait de grandes promeſſes pour mentir: je fus mandé le dernier dans la chambre, je me moquai du Notaire, de l'interpréte & d'eux tous, & leur dis, que je répondrois devant juſtice. Après quoi vint un Capitaine d'Enckhuyſen même, lequel je connoiſſois, il parla fort long-tems au Capitaine qui nous avoit pris; après quoi ils me demanderent, ſi je ne voulois point aller à bord prendre du linge & des bardes, ce que je ne refuſai point. Quand nous fûmes à bord, le Lieutenant fut bien empêché à amaſſer mon linge, car chacun en avoit pris ſa part; je pris ſeulement une chemiſe, un mouchoir, & ce qui s'enſuit pour changer, avec mon habit & mon manteau, & leur dis, que nous compterions après pour le reſte. Ils ont rendu auſſi une partie des bardes de nos gens, car ils ne peuvent rendre le tout, en ayant mis une partie à terre au Village de Vlie. Ils ont fait grand deſordre dans le bord, rompu les bancs & armoires, & ont fouragé par-tout. Voilà l'état où nous étions hier au ſoir, quand je revins du bord; il eſt à préſent matin, il n'y a point d'Amirauté ici, c'eſt à Horne. J'écris à Monſieur Poniche qu'il m'envoye un homme qui ſoit capable de ſolliciter puiſſamment nôtre affaire; j'écris auſſi à Meſſieurs le Gendre & Fremont, que l'un d'eux vienne bien muni de Lettres de Monſieur de Montpeſat pour Monſieur le Comte d'Eſtrades. Nôtre cauſe eſt juſte,

s'il

s'il y en eût jamais, je ne fais nul doute que nous n'ayons main-levée de nôtre Vaiſſeau & Marchandiſes; mais en l'état qu'il ſera, c'eſt-à-dire tout pillé & déſaſtré. Mais, s'il vous plaît, il ne faut pas s'en tenir-là, il faut pourſuivre des intérêts; & demander juſtice des violences qui nous ont été faites, du mépris & de l'infamie qu'ils ont commiſe envers le Pavillon du Roi, & les fleurs de Lis d'or qu'ils ont arrachées du champ du Dauphin Royal; car ſi l'on ſouffre cela, on ne doit point eſpérer autre traitement quand on ſera rencontré de ces voleurs de Capres, qui y trouveront leur compte, & en tout cas ſeront quites pour rendre. En outre, j'appréhende que nos gens ne me quittent auſſi-tôt qu'ils ſeront libres, parce qu'ils ſont rebutez du mauvais traitement qu'ils ont reçû, appréhendant de tomber dans le même malheur: de ſorte qu'ils diſent, qu'ils aiment mieux gagner moins, & naviger à nos côtes dans les Barques, ou aller en pêcherie. Il faut que le Roi en faſſe parler à Meſſieurs les Etats par ſon Ambaſſadeur. Sa Majeſté nous excite au négoce & à la navigation, & nous promet des gratifications; ce n'eſt pas aſſez, il faut qu'il nous protege, & qu'il ne ſouffre pas que, quelque Nation que ce ſoit, touche à ſes Sujets: il a le pouvoir, & ſurtout qu'il faſſe obſerver le 33. Article du Traité fait avec les Hollandois; car tant que l'on viendra à bord des Vaiſſeaux Marchands avec armes, ils ſeront toûjours pillez. Il vous plaira de m'écrire tout ce que j'aurai à faire, tant que le Vaiſſeau ſera arrêté, & quand il ſera libre. L'on dit ici que la France va

rompre

rompre avec l'Angleterre. La Flote de Hollande sera prête la prochaine semaine, & plus forte que la premiére, à ce que l'on dit. Je suis, &c.

TOSSE.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 13 Août 1665.

DAns un Etat gouverné par le peuple, les choses y changent de face dans un instant, soit en bien, ou en mal.

L'arrivée de de Ruyter a donné beaucoup de joye & de cœur à ceux qui étoient les plus abbatus. Il est entré dans un des Ports de la Province de Groningue avec dix-neuf Navires, sans avoir fait aucune mauvaise rencontre. On espére que la Flote des Indes aura un pareil succès; pour celle de Smirne, elle restera à Cadix jusques à nouvel ordre, ainsi elle ne court aucun risque.

Messieurs les Etats donnerent hier la Charge d'Amiral à de Ruyter, & celle de Lieutenant Amiral à van Meppen, qui a servi de Vice-Amiral dans le voyage de Guinée. On a pris six Capitaines de cette Flote qu'on a aussi avancez, & les 2600. hommes qui étoient sur les Vaisseaux de de Ruyter serviront sur la Flote qui est au Tessel; ainsi la voilà à présent bien comman-

dée & fortifiée de bons Officiers & de bonne recruë de Matelots.

Les Etats ont ordonné de raccommoder les Vaiſſeaux qui ſont de retour, pour les joindre à ceux qui doivent être prêts dans un mois, qui compoſeront une Flote de quarante Navires, pour renforcer celle qui doit ſervir.

Monſieur de Wit mande pour réponſe à ce que Vôtre Majeſté m'a ordonné de lui écrire confidemment, qu'il croit que le Roi d'Angleterre fera une réponſe qui ne ſera pas déciſive, pour allonger la Négociation, & éviter par-là que Vôtre Majeſté ne ſe déclare; & comme Meſſieurs les Etats reçoivent un grand préjudice par ce délai, ils ont lieu de déſirer ſa déclaration ſuivant le Traité, par préférence à toutes choſes, ne doutant pas que ſi elle étoit une fois faite, ils ne fûſſent plus portez aux conditions de la paix. Il doit faire voile dès que le vent ſera bon, les Compagnies des Indes & les Marchands d'Amſterdam le veulent ainſi, & l'en preſſent inceſſamment; & comme ſon application eſt de leur plaire, je ne doute pas qu'il ne tente toutes ſortes de moyens pour faire ſortir la Flote, & d'autant plus qu'une Galiote aſſûre, que douze Navires des Indes, eſtimez à quatorze millions, ſont vers l'Irlande, & que la Flote d'Angleterre croiſe vers les Côtes de Norvegue, qui eſt le lieu où les Vaiſſeaux des Indes doivent ſe rendre; c'eſt la principale raiſon pourquoi la Compagnie preſſe que la Flote des Etats entre en Mer.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.
Le 14. *Août* 1665.

JE n'ai point encore avis de ce que mes Ambassadeurs en Angleterre auront avancé pour l'accommodement, sur la proposition que je les ai chargez de faire, comme de moi, au Roi de la Grande Bretagne; mais seulement que le Courier étoit arrivé auprès d'eux; qu'ils avoient lû mes dépêches, & qu'ils avoient d'autant plus d'espérance de la paix, que le mal contagieux continuoit à faire un grand ravage dans Londres, & s'étendoit aussi à la Campagne, ce qui rompoit toutes les mesures nécessaires à prendre pour le soûtien de la guerre. Je sçaurai demain matin par l'ordinaire de Calais ce qu'aura produit cette nouvelle ouverture, dont vous serez aussitôt informé. Cependant le Sieur van Beuningen m'ayant fait presser, sous prétexte de l'absence du Sieur de Wit, de vous donner ordre de dire à quelque autre Ministre de l'Etat, ce que je vous avois chargé de confier au Sieur de Wit; je lui ai fait répondre, que comme il ne faut que six heures pour aller au Tessel, je vous ordonnois de prendre rendez-vous à mi-chemin pour vous y aboucher avec lui, & en effet vous en pouvez user de cette maniére.

J'ai fait voir audit van Beuningen une Déclaration que l'Evêque de Munster a faite à un Député du Duc de Neubourg, qu'il n'entreprendroit rien qu'il n'eût ma réponse à ce que le Commandeur Smissing, qu'il m'envoye, & que je sçai être déja en chemin, me doit représenter de sa part sur l'affaire de Borkelo. Ledit van Beuningen me demanda, si j'estimerois à propos que les Etats tâchassent de dissiper les levées dudit Evêque avant qu'elles soient plus avancées ; mais je n'ai pû être de cet avis, tant à cause de la déclaration que je viens de dire qu'il a faite, que pour ne lui donner pas l'avantage de faire croire dans tout l'Empire que lesdits Etats ont été les aggresseurs. J'ai fait parler fortement audit van Beuningen sur le Vaisseau François mené à Enckhuysen, & je me remets là-dessus à ce que Lionne vous mandera.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 14. *Août* 1665.

LA déclaration du Roi (dès aussi-tôt que Sa Majesté aura reconnu qu'on ne peut espérer la paix) fera bien-tôt cesser toutes les cabales & toutes les mauvaises impressions que les Espagnols & les Anglois tâchent de jetter dans l'esprit des peuples, qui auront honte alors d'y avoir ajoûté quelque

que foi. J'ai fait avoüer ce matin à Monsieur van Beuningen, que nous n'avons pas besoin de dépêcher un Courier en Angleterre, pour sçavoir si le Roi d'Angleterre voudroit se lier avec le Roi pour la conquête de la Flandre. Il sçait bien qu'il y a plus de six mois qu'il ne nous offre autre chose que de nous abandonner toute la terre, & de nous y assister de toutes ses forces, pourvû qu'on lui laisse la Mer; & van Beuningen m'a même confessé, que quand je ne lui dirois pas la chose, il ne laisseroit pas d'en être fort persuadé, parce que les Anglois, pour leur propre intérêt, ont dû tenir cette conduite & nous faire ces offres-là.

Le Résident de Dannemarc a déclaré au Roi de la part du Roi son Maître, que pour témoigner qu'il ne prétendoit rien des Etats en cette rencontre qui ne fût juste, il offroit de se remettre de toutes ses prétensions au jugement de Sa Majesté & à ce qu'elle en decideroit. J'ai dit cela à Monsieur van Beuningen, & l'ai exhorté à se faire venir un ordre de faire la même soûmission au jugement de Sa Majesté, avec un pouvoir & des instructions nécessaires pour représenter les raisons des Etats sur chaque point qui est en différend. Il est demeuré persuadé que c'est le meilleur moyen pour sortir promptement d'affaires avec ledit Roi, & a promis d'en écrire fortement

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. *Le 17. Août 1665.*

JE vous renvoye vôtre Secretaire, avec l'ordre de faire de ma part une déclaration aux Etats, qui leur fera connoître quelle est la sincerité de mon procédé en l'observation de mes Alliances, & quelle est aussi la grandeur de mon affection en leur endroit ; puisque je ne manquois pas de raisons très-fortes pour me dispenser de faire ce que je fais à leur avantage sans violer ce Traité, si la consideration que j'ai euë de les soûtenir, n'eût prévalu en moi sur toute autre. Je veux espérer qu'ils en auront en tout tems la reconnoissance que leur impose la qualité d'une obligation de cette nature, & qu'ils ne me donneront pas sujet de me repentir jamais d'avoir fait pour eux le plus grand pas qu'une Couronne puisse faire pour l'intérêt d'une autre, & me remettant du surplus à mon autre dépêche, &c.



LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 17. Août 1665.

JE vous envoye en toute diligence vôtre Secretaire, pour vous faire sçavoir, qu'ayant hier fait appeller le Sieur van Beuningen, pour lui rendre la réponse que je lui avois promise il y a quinze jours, je la lui ai donnée en peu de mots, mais bien essentiels, pour la satisfaction & l'avantage des Etats, & d'une grande consideration à mon égard, pour les suites qu'ils peuvent avoir. Je lui dis que je l'avois mandé pour lui déclarer moi-même, que si la paix ne se pouvoit faire entre les deux Nations sur les derniéres propositions, que j'ai chargé depuis quelques jours mes Ambassadeurs de faire au Roi d'Angleterre, ma résolution étoit de prêter la garantie auxdits Etats. Ledit Sieur van Beuningen, après de grands remercîmens qu'il fit au nom de ses Maîtres, me dit, que leur satisfaction en seroit encore plus complete, s'il pouvoit leur mander en même tems, quelles sont ces conditions de l'accommodement qui aura été proposé de ma part audit Roi. A quoi je me contentai de repartir, qu'il étoit superflu que je les lui expliquasse, parce qu'elles n'étoient pas ignorées à la Haye, & il se

retira en me rendant de nouvelles actions de graces.

J'ai voulu vous informer de ce détail, afin que vous ſçachiez comment vous aurez à vous conduire, en déclarant de ma part la même choſe aux Etats, comme je déſire que vous le faſſiez auſſi tôt que cette dépêche vous aura été remiſe, accompagnant cette déclaration importante de toutes les expreſſions qui pourront leur faire mieux connoître la grandeur & la ſincerité de mon affection, & n'omettant pas de leur faire bien remarquer deux choſes; l'une, que ſi j'ai tardé quelque tems à m'en expliquer, & de mes intentions, quoique dans mon cœur elles ayent toûjours été les mêmes, ce n'a été à autre fin, ni dans autre vûë que celle de leur plus grand bien, jugeant avec beaucoup de vraiſemblance, que par ma ſimple Médiation je parviendrois plutôt à la paix, que je ſçai bien qu'ils ſouhaitent véritablement.

L'autre, que je fais ce grand pas en leur faveur, & y préfere même leurs intérêts aux miens, ſans avoir voulu par avance rien ſtipuler avec eux pour ma ſûreté ni pour mes avantages, comme d'autres Princes l'auroient fait ſans doute dans une pareille occurrence; mais que je me ſuis promis, qu'en uſant de cette ſorte avec franchiſe & généroſité en leur endroit, ils y correſpondront de même, & que je trouverai la même ſûreté en leur amitié & en nôtre liaiſon, & n'aurai jamais ſujet de me repentir de les avoir

avoir ainsi obligez sans condition ni reserve.

Vous pouvez encore mettre en consideration, non pas aux Etats (car tout ce qu'on leur dit devient aussi-tôt public) mais à mes serviteurs en particulier, que pour faire cette déclaration je n'ai pas même voulu attendre, ni le retour du Courier que j'ai dépêché en Angleterre pour y porter la nouvelle proposition, ni par consequent de sçavoir la réponse qui aura été faite par le Roi d'Angleterre, ni l'évenement de la sortie de leur Flote & du nouveau combat qui se pourra donner; ni ce qui arrivera des Vaisseaux de de Ruyter, ou de leur Flote des Indes Orientales : quoique toutes ces choses que je viens de dire puissent non seulement me fournir des prétextes plausibles, mais me donner grand sujet de devoir encore temporiser, sans me déclarer davantage, jusqu'à ce que je sçûsse ce que très-peu de jours me devront bien-tôt apprendre de divers évenemens de la derniére importance.

Il ne sera pas mal aussi qu'en même tems vous fassiez confidemment entendre au Sieur de Wit, qu'une des plus pressantes considerations qui m'a conviée à hâter ma déclaration, sans m'arrêter à tout ce qui sembloit par prudence la devoir faire encore différer, a été l'intérêt particulier dudit de Wit, & le désir que j'ai eu de le soûtenir, & de dissiper & rendre impuissantes toutes les cabales que vous m'avez mandé qui se formoient contre lui dans l'Etat, pour ruiner, ou au moins affoiblir l'autorité qu'il y a.

Vous ajoûterez à cela, que je me promets qu'en tous tems, & en toutes sortes d'affaires, il me donnera des preuves effectives de son affection & de sa gratitude, d'autant plus volontiers & avec plus de chaleur, qu'il pourra toûjours faire réfléxion, que je n'ai pas voulu rien exiger de lui, non pas même en secret, pour une obligation de cette nature: vous lui direz encore, que je vous ai précisément chargé, comme en effet je vous en donne l'ordre dès à présent, que s'il l'estime à propos, ou pour sa plus grande sûreté, ou pour mieux & plûtôt dissiper les cabales qui lui sont contraires, vous fassiez quelque office en mon nom auprès des Etats en sa faveur, ou à la loüange de son mérite & de ses services, ou pour leur faire entendre, combien j'estime nécessaire à leur bien la continuation de la confiance qu'ils ont en lui, ou quand il le jugera à propos, en la même maniére & aux mêmes termes qu'il vous témoignera le désirer. Peut-être ne souhaitera-t-il pas lui-même de recevoir une marque si publique de mon estime & de ma protection, car dans les Républiques le plus souvent les recommandations des autres Rois ou Princes, pour amis qu'ils soient, peuvent être aussi-tôt nuisibles qu'utiles. En tout cas, sans le commettre en rien avec des peuples qui peuvent tourner à mal le bien même, & prendre du soupçon des plus sincéres intentions, il semble qu'on pourra faire le même effet par une autre voye plus sûre, qui seroit, sans nommer la personne dudit de Wit, que vous témoignassiez de ma part aux Etats,

que

que je louë infinement la forme présente de leur Gouvernement & de l'administration de leurs affaires, qui me paroît être la meilleure, & la plus intéressée, & la plus propre pour leur sûreté & pour la conservation de leur Etat qu'ils puissent jamais établir : que comme bon ami & Allié, & si intéressé en leur bonne conduite, je les exhorte à s'opposer vigoureusement aux menées qu'on ne sçait que trop qui se font tous les jours dans les Provinces, pour parvenir à donner une autre forme au Gouvernement, d'autant plus que si cela arrivoit, je ne pourrois plus prendre la même confiance en leurs Résolutions, & serois obligé de songer d'autre maniére à mes affaires, voyant que leurs Ennemis seroient devenus comme leur Maîtres dans la propre direction de leur Etat, dont je n'aurois à attendre que peu de reconnoissance de leur part de ce que je fais aujourd'hui, & peu de foi dans l'observation de l'Alliance ; & enfin autres choses semblables & générales, sans nommer personne, qui puissent faire comprendre aux Etats, qu'il est non seulement de leur bien, mais de nécessité pour conserver l'Alliance de cette Couronne, qu'ils ne souffrent pas que l'Angleterre domine chez eux. Cela veut dire encore, que le plûtôt qu'ils pourront rappeller l'Ambassadeur van Goch, lequel d'ailleurs est un instrument peu propre à traiter aucune affaire, pour avoir sujet de se défaire d'un dangereux serpent qu'ils couvent dans leur sein en la personne de Downing, sera le meilleur. Il ne faut pas néan-

moins que vous insistiez sur ce point, que je n'aye vû la réponse du Roi d'Angleterre à mes Ambassadeurs, si on ne peut présentement espérer la paix, & que je ne vous aye donné un nouvel ordre de presser pour faire retirer ledit Downing.

Il arriva ici Samedi au soir un avis de Dunkerque, fondé simplement sur le simple raport d'un Maître de Navire, que vous sçavez être fort incertain, que la Flote de de Ruyter avoit été vûë si près de la Hollande le Vendredi de la semaine précédente, qu'elle pouvoit être entrée le même jour dans quelqu'un de leurs Ports. Comme je ne voudrois pas qu'on crusse de de-là que j'aye différé à m'expliquer de mes intentions jusqu'à ce que j'aye vû cette Flote en sûreté, & celle des Etats augmentée de ce renfort, il sera bon que vous fassiez voir en confidence à vos amis ce que j'ai chargé Lionne de vous mander dès Vendredi, c'est-à-dire avant que cet avis de Dunkerque fut arrivé, que je ferois infailliblement appeller van Beuningen le Dimanche pour lui rendre la réponse qu'il attendoit, & qu'aussi-tôt après je vous renvoyerois vôtre Secretaire, qui vous porteroit l'ordre de faire la même déclaration aux Etats.

Il est à croire (& le Sieur van Beuningen n'en doute pas) que quand le Sieur de Wit s'est ouvert à vous des conditions auxquelles les Etats pourroient consentir à la paix, & qu'il a même prié que j'en voulusse bien faire la proposition au Roi d'Angleterre, ledit

dit de Wit avoit déja pris ses précautions du côté desdits Etats, pour s'assûrer de leur véritable intention en cet accommodement: mais comme le Sieur van Beuningen a d'ailleurs fort prudemment remarqué, que si lesdits Etats ignoroient que c'est le Sieur de Wit qui a lui-même suggeré lesdites conditions, & désiré que je les proposasse comme de moi-même au Roi de la Grande Bretane, j'en pourrois recevoir à l'avenir un très-grand préjudice, en ce que dans un cas pareil où je pourrois requerir les Provinces Unies de me prêter la garantie de nôtre Alliance, elles pourroient, sous un faux prétexte de mon exemple, déclarer qu'elles sont disposées de la prêter si la paix ne se pouvoit faire sur des conditions qu'eux-mêmes m'imposeroient; il importe extrêmement que, de concert avec le Sieur de Wit, vous trouviez ensemble quelque moyen, & s'il se peut sans le commettre, par lequel je puisse être assûré que, pour avoir voulu les obliger, en proposant ce qu'eux-mêmes m'avoient témoigné désirer, je ne recevrai jamais le préjudice que je viens de dire: ce qui se pourroit faire facilement, en me donnant un Ecrit secret de la part de l'Etat, ou au moins des quatre ou cinq Personnes principales qui en ont la direction, par lequel, en cas de besoin, je puisse faire apparoître que je ne leur ai jamais imposé aucunes conditions de paix pour leur prêter ma garantie, mais qu'il est vrai qu'à leur priére j'ai fait au Roi d'Angleterre des ouvertures d'ac-

d'accommodement, telles qu'eux-mêmes les avoient souhaitées, & me les avoient suggerées.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 17. Août 1665.

MOnsieur van Beuningen m'a voulu presser (depuis que le Roi lui eut parlé) de lui expliquer quelle étoit la pensée de Sa Majesté sur la prestation de la garantie, c'est-à-dire qu'il avoit dessein de tirer de moi une déclaration, que Sa Majesté accorderoit les subsides du passé conformément au Traité, & romproit en même tems avec l'Angleterre. Je me suis contenté de repartir à cela, que Messieurs les Etats pouvoient être assûrez qu'il n'y avoit que candeur & sincerité de la part du Roi en ce que Sa Majesté lui avoit dit, & il en est demeuré là.

Dès que le Roi eût parlé au Sieur van Beuningen, il me vint trouver le soir, pour me dire qu'il alloit envoyer un Courier exprès aux Etats. Je le priai de ne le pas faire, tant parce qu'il pourroit écrire par vôtre Secretaire qui étoit prêt à partir, qu'à cause que le Roi seroit bien aise que vous fûssiez le premier à donner la bonne nouvelle à ses Maîtres. Il me promit qu'il en useroit de la sorte, & qu'il m'envoyeroit sa dépêche aujourd'hui matin; mais comme je ne l'ai

l'ai pas encore reçûë à cette heure, qu'il en eit dix du soir, je commence à douter qu'il ne m'ait pas tenu parole, & qu'il ait voulu me prévenir.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 20. Août 1665.

MEssieurs les Etats attendent avec beaucoup d'impatience la résolution de Vôtre Majesté, sur la déclaration qu'ils espérent : leur Flote ayant le vent bon pour aller en Norvegue, où celle d'Angleterre est pour attendre le retour des douze Vaisseaux des Indes Orientales, il ne faut pas douter que les deux Flotes ne se rencontrent, & qu'elles ne combattent. Dès que le Sieur Caron fut arrivé, je parlai à mes amis de la Province de Hollande & des Etats Généraux, pour faciliter la vente de ses biens, & leur faire entendre par avance, que Vôtre Majesté le considéroit comme François son sujet, & qu'elle le prenoit en sa protection. Il me fut repliqué par le Bourguemaître d'Amsterdam, qu'il avoit fait le serment que font tous ceux qui ont été au service de la Compagnie des Indes Orientales, qui s'obligent de ne servir de leur vie, après même le tems du service expiré, autre Prince, ni Souverain, que la Compagnie & Messieurs les Etats;

Etats; & que ledit Caron contrevenant à ſon ſerment, il étoit puniſſable, & ſes biens confiſcables à l'Etat. La Ville d'Amſterdam eſt fort contre lui, néanmoins il a paru que ce que je leur ai dit les a retenus, ayant mis en vente ſa Maiſon de la Haye, & même vendu ſans oppoſition une partie de ſes Meubles. S'il ſe paſſe dans la ſuite quelque choſe là-deſſus contre les intérêts dudit Caron, j'agirai fortement, ainſi que Vôtre Majeſté me l'ordonne. Vôtre Majeſté ſera informée par Monſieur de Lionne de la converſation que j'ai euë avec Madame la Princeſſe d'Orange. Je ſuis avec toute ſorte de reſpect & de ſoûmiſſion.

Addition de la ſuſdite Lettre.

Il vient d'arriver tout préſentement une Galliote de Bergue en Norvegue, qui a apporté Lettre à Meſſieurs les Etats de celui qui commande les Navires des Indes Orientales, qui dit qu'il eſt entré dans le port dudit Bergue avec onze Navires fort heureuſement, & que le douziéme s'eſt ſeparé de lui par un grand brouïllard, mais qu'il l'a vû à toute heure; qu'outre ce nombre, il y en a encore ſoixante Navires Marchands, tant de la Mer Méditerranée que d'ailleurs. Monſieur de Wit a écrit du 18. de quinze lieuës du Teſſel, qu'il avoit le vent ſi bon, qu'il eſpéroit être le 22. devant le port de Bergue, pour en retirer tous les ſuſdits Navires, & qu'au cas

cas qu'il rencontre la Flote Angloiſe, il trouve celle de Meſſieurs les Etats ſi gaye, & de ſi bonne volonté de combattre, qu'il en eſpére un bon ſuccès. Il envoya au Teſſel quatre Navires chargez de Marchandiſes de Contrebande, venant de Suéde, pour les examiner, ſur ce que les Maîtres deſdits Navires ont dit qu'ils alloient à Dunkerque, & qu'ils étoient chargez pour le compte du Roi. Je m'en vais préſentement envoyer au Teſſel pour y être éclairci de la choſe, & ſi elle ſe trouve véritable, j'agirai fortement au nom du Roi pour les faire relâcher.

Meſſieurs les Etats ont fait arrêter ce matin le Secretaire de Downing, & l'ont fait mettre à la priſon qui eſt ſur la porte.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 20. Août 1665.

SI vous étiez ici, vous auriez encore plus de peine à comprendre la létargie où ſont Meſſieurs les Etats pour leur conduite. Ils n'ont rien à préſent dans l'eſprit que l'équipage de Mer, & abandonnent tellement la terre, que ſi l'Evêque de Munſter entroit dans leur païs avec dix mille hommes, il leur enleveroit les trois meilleures Places qu'ils ayent ſur les frontiéres

riéres d'Overyssel & de Gueldre, parce qu'ils ne sçauroient en mettre six en Campagne. Jugez ce que c'est, pour garder depuis Mastricht jusques en Frise.

Quand je presse les Etats de satisfaire le Roi de Dannemarc, & éviter par là qu'il ne leur soit contraire dans cette conjoncture, ils disent qu'il leur doit trois millions, & que ses prétensions ne sont que des chiméres.

Monsieur le Duc de Neubourg n'a pas sujet de se plaindre si on ne le nomme pas dans mes Mémoires: il sçait bien que la derniére fois que Monsieur le Baron de Lerode a été à la Haye, il est convenu des conditions pour l'échange de Ravestein, & même Messieurs les Etats ont écrit audit Duc, qu'ils sont prêts à conclure l'ajustement; ainsi j'ai consideré cette affaire concluë, comme elle le sera dès que ce Prince le voudra.

Je suis très-aise de ce que les avis qu'on m'a donné sont faux: je n'ai pas crû les devoir taire, parce que l'intelligence qui paroît entre les Espagnols & l'Evêque de Munster, & la liaison qui est entre ce dernier & le Roi d'Angleterre me donnoit du soupçon.



L E T-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 20. Août 1665.

J'Ai eu une longue Conférence avec Madame la Princesse d'Orange, sur la dépêche qu'elle a reçû de l'Electeur de Brandebourg, dont je vous avois donné l'avis l'ordinaire passé. Elle m'a donné à lire ladite Lettre, dont le contenu est, qu'il semble que dans la derniére Conférence qu'elle a euë avec moi, on se veuille plaindre de lui. Il proteste de n'avoir jamais eû la moindre intention de déplaire au Roi touchant le Traité de Dorsten, & qu'il est fort éloigné d'avoir voulu faire aucun Traité qui portât préjudice à celui de l'alliance du Rhin, de sorte qu'il ne sçait d'où le Roi peut avoir eû cet ombrage, le susdit Traité de Dorsten ne contenant rien d'approchant à cela; & puisque les raisons qu'on a mis en avant par deux Mémoires qui m'ont été communiquez ne contentent pas le Roi, ledit Electeur marque, qu'il lui en écrira lui-même en tels termes, qu'il ne doute pas que Sa Majesté n'en demeure satisfaite; que cependant il désire qu'on me fasse connoître, qu'il croit que le scrupule qu'on fait contre ledit Traité ne vient pas de la France, mais de quelques autres qui ne veulent pas de bien à sa

Mai-

Maiſon, & qu'il ne doute pas que le Roi, voyant la ſincére affection qu'il a pour le ſervice de Sa Majeſté, ne voudra pas être contraire qu'il ſe mette en état de pouvoir défendre ſes propres païs contre les malveillans qui le ménacent, puiſque même l'alliance entre le Roi & lui tend à cette fin.

Et qu'auſſi il lui ſeroit aiſé de répondre aux reproches qu'on lui fait, que dans l'affaire de Pologne il n'avoit pas voulu ſe joindre avec le Roi, pour prendre avec lui les mêmes meſures, puiſque le Roi, ni aucun de ſes Miniſtres, ne lui ont jamais fait la moindre ouverture de l'intention de Sa Majeſté ſur ce ſujet, hormis qu'on demanda de lui de vouloir empêcher que perſonne de la Maiſon d'Autriche ne fut avancé à cette Couronne, ce qu'il a fait aſſez ouvertement, & le feroit encore, ſi ladite Maiſon n'étoit reduite dans un état que cela n'eſt plus à appréhender: il proteſte que toutes ſes viſées ne tendent qu'à voir la paix & la tranquillité dans le Royaume de Pologne, & que par leur diſſention & ruine le païs ne ſoit ouvert aux Nations barbares, qui auroient par là l'entrée dans la Chrêtienté; ce qu'il croit n'être pas deſagréable à Sa Majeſté, puiſqu'elle même travaille ſi ſoigneuſement pour ſon repos.

Et qu'il croit avoir plus de ſujet de ſe plaindre de ce que Monſieur de Sumbres, Ambaſſadeur de France tout ſeul, a empêché que la Ville d'Elbing ne lui ſoit encore

re cedée, quoiqu'il se tienne assûré que ledit Sieur de Sumbres fait cela plûtôt pour complaire à la Reine de Pologne que par ordre du Roi.

C'est pourquoi il s'assûre que le Roi commandera à son Ambassadeur à présent en Pologne, de diriger sa négociation ensorte qu'ensuite desdits Traitez & promesses ladite Ville lui soit cedée.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. *Le* 21, *Août* 1665.

JE vous envoye un Mémoire à part sur quelques pensées qui me sont tombées dans l'esprit, touchant les meilleurs moyens de faire la guerre aux Anglois, & de les incommoder ensorte dans leur Commerce, ou autrement, qu'on les puisse au plûtôt porter à une bonne paix. Il sera bon qu'après avoir bien examiné ledit Mémoire, vous en concertiez ce que vous estimerez à propos, avec les principales personnes de l'Etat, de celles que vous sçavez être bien intentionnées, & c'est encore pour cette considération, outre plusieurs autres, que je souhaite fort le prompt retour du Sieur de Wit. Je crains bien qu'il ne croye son honneur intéressé à ne pas revenir qu'il n'ait vû en personne le succès d'un combat, après être une fois monté

monté ſur la Flote; & par cette raiſon il faudroit tâcher de le lui faire ordonner par l'Etat en termes ſi précis qu'il ne s'en pût défendre, & me remettant du ſurplus à mon autre Lettre, &c.

MEMOIRE

Dont eſt fait mention en la Lettre ci-deſſus.

POur l'emploi des forces maritimes de Sa Majeſté, dans le deſſein qu'elle a pris de donner la garantie aux Etats, c'eſt-à-dire de rompre avec l'Angleterre;

L'on peut éxaminer, s'il ſeroit plus à propos de joindre toutes les forces de Sa Majeſté avec celles des Hollandois, pour décider cette guerre par des combats généraux, ou s'il vaudroit mieux la traîner en longueur.

Cette guerre eſt plûtôt du peuple d'Angleterre que du Roi: le peuple ne peut fournir long-tems aux dépenſes d'une guerre de cette qualité, il ſe laſſe facilement quand il perd, il eſt violent dans ſes réſolutions, mais ſe relâche fort dans l'exécution.

Les Hollandois ſont ſupérieurs au Roi d'Angleterre en moyens pour ſoûtenir longtems la guerre, mais ils ſont beaucoup inférieurs en force, en bonté de Vaiſſeaux, valeur des Chefs & Artillerie.

Le Roi ſe joignant à eux, ils ſeront infiniment ſupérieurs, en non ſeulement moyens pour ſoûtenir la guerre,

guerre, mais encore en nombre & bonté de Vaiſſeaux, joint que les Vaiſſeaux de Sa Majeſté ſont fort diviſez & fort difficiles à joindre.

Il ſemble par toutes ces raiſons qu'il ſoit plus avantageux de tenir l'affaire un peu en longueur, de ſe rendre plus forts que les Anglois dans toutes les Mers, & troubler leur Commerce.

Pour cet effet, dans la Méditerranée on pourra joindre à l'Eſcadre de Martel de ſix Vaiſſeaux, trois de Monſieur de Beaufort & la Thereſe, & deux Fregates que l'on acheve à Toulon, ce ſeroit en tout douze Vaiſſeaux;

Obliger les Hollandois d'en entretenir pareil nombre, ce ſeroit en tout 24. Vaiſſeaux,

Et douze Galeres.

Avec ces forces Sa Majeſté ſeroit abſolument maîtreſſe de la Mer Méditerranée.

En même tems il faudroit envoyer quelqu'un vers Gaylant, pour l'obliger, s'il ſe pouvoit, d'attaquer Tanger, & pour cet effet l'aſſiſter de forces maritimes, & même d'armes, de munitions de guerre, & d'argent s'il étoit néceſſaire.

Pendant les Négociations les forces maritimes pourroient être employées à tenir Tanger bloqué, & en même tems envoyer quelques Vaiſſeaux Corſaires dans le Levant pour troubler le grand Commerce que les Anglois y ont.

Pour l'Ocean, il reſteroit au Roi vingt-deux Vaiſſeaux, qui pourroient être facilement augmentez juſqu'à trente.

Obli-

Obliger les Hollandois d'en entretenir un pareil nombre à la pointe de Bretagne, pour s'assûrer de l'entrée de la Manche.

Les Hollandois pourroient tenir le principal de leurs forces ensemble, de cent ou six vingt vaisseaux dans leurs Ports.

Et en même tems, pour fermer la Mer Baltique, il faudroit donner une grande application à engager les deux Rois du Nord dans les mêmes intérêts.

Pour cet effet engager les Hollandois de leur faire raison sur leurs demandes, & rendre le Roi Médiateur de leurs différens.

Obliger les deux Rois du Nord de mettre chacun douze ou quinze Vaisseaux en Mer pour se rendre maîtres de la Mer Baltique, les presser de défendre l'entrée des Vaisseaux Anglois dans leurs Ports, & à tous les Vaisseaux de leurs Sujets de transporter aucunes Marchandises en Angleterre.

L'on pourroit détacher de toutes ces Flotes divers Vaisseaux, avec les Armateurs de tous les Etats, pour courre perpetuellement à l'entour de l'Angleterre, & interrompre par-tout le Commerce & la Communication des trois Royaumes.

Dans le même tems qu'on travailleroit à prendre toutes ces mesures pour le dehors de l'Angleterre, il faudroit aussi travailler à troubler le Roi d'Angleterre au dedans de ses Etats

Pour cet effet, s'informer de toutes parts, soit par la Hollande, soit par le moyen des Marchands François, de l'état des affaires d'Ecosse & d'Irlande.

En

En Ecosse, il est certain, que les Puritains & tous les Presbiteriens y sont en beaucoup plus grand nombre que les Episcopaux.

S'informer des noms des principaux Seigneurs & Ministres de ces deux Religions; & comme elles sont les mêmes qu'en Hollande, & que l'Ecosse est plus voisine de ce Païs-là que de France, il est plus à propos de conduire cette Négociation par Monsieur d'Estrades, de concert avec le Sieur de Wit, ou avec quelque autre des Etats, avec tel secret néanmoins que l'on n'en puisse rien pénétrer.

On pourroit dire à ces principaux Seigneurs ou Ministres, qu'on les assisteroit d'armes, de munitions de guerre & d'argent.

Cette Négociation se pourroit introduire, ou en envoyant quelque personne qui sçût la Langue, ou par voye de Marchand, ou par les Ministres qui s'entre-connoissent.

Du côté d'Irlande on pourroit faire la même chose par la Bretagne, attendu que les Catholiques y sont les plus forts.

En s'informant des principaux Seigneurs Catholiques, des Evêques, & y envoyant quelques Irlandois refugiez en France.

S'informer avec soin en Bretagne de l'état d'Irlande, faire écrire avec la circonspection nécessaire par les Marchands de toutes parts qui y ont leurs correspondances, pour en bien sçavoir le détail.

Examiner tous les Irlandois Catholiques qui sont à Paris, en Bretagne & autres endroits du Royaume, pour connoître s'il y en auroit quelqu'un dont on se pût servir.

 S'in-

S'informer de l'état des Puritains Presbiteriens, & des amis de Cromwel.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 21. Août 1665.

C'Est ce qui m'avoit fait beaucoup souhaiter que l'on eût empêché la seconde sortie de la Flote; & à dire vrai, après l'heureuse arrivée de de Ruyter & de ses Vaisseaux, dont on croyoit la perte sûre, comme la nécessité n'en étoit plus si grande, il sembloit que les Etats eussent beaucoup mieux fait de ne s'exposer pas à de si grands inconvéniens, que ceux qu'ils peuvent craindre chez eux-mêmes d'un si grand échec, & que tout au moins ils devoient retenir le Sieur de Wit, puisque la personne de de Ruyter dans l'Armée pouvoit suppléer à la sienne, & produire les mêmes bons effets qu'ils s'en étoient promis; mais comme c'est aujourd'hui une chose sans remede, & qu'à l'heure que j'écris, le mal ou le bien peut vraisemblablement être arrivé, il faut au moins, si les choses sont encore en cet état, que vous fassiez vos diligences, ou pour persuader ledit de Wit à revenir promptement, ou pour porter les Etats à le lui ordonner, ne voyant personne si capable que lui-même d'empêcher que les Cabales étrangeres ne viennent enfin à bout

bout de faire changer la forme du Gouvernement.

A quoi j'ai un si notable intérêt, que cette considération seule me devroit obliger à suspendre les effets de la résolution que j'ai prise, & dont vôtre Secretaire vous a porté l'avis, jusqu'à ce que je voye ledit Gouvernement bien affermi par le retour dudit de Wit, & sa continuation dans ses emplois; car autrement il pourroit facilement arriver d'un jour à l'autre, que, pour l'intérêt d'autrui, je me serois attiré une grande affaire sur les bras, que j'aurois bientôt à soûtenir seul, dès que le parti du Prince d'Orange, qui accorderoit tout aux Anglois, auroit prévalu; & quant à la sûreté dudit de Wit, qui peut n'être allé sur la Flote que pour ne demeurer pas exposé à la Haye aux insultes de ses Ennemis, je ne fais point de doute qu'après ma déclaration il ne l'y trouve toute entiére, pour plusieurs raisons qu'il n'est pas besoin de dire, parce que vous les jugerez assez de vous-même.

L'Evêque de Munster envoye ici une personne expresse, qui doit être déja en chemin, & il a déclaré au Duc de Neubourg, qu'il n'entreprendroit rien qu'il n'eût nouvelle de ce que j'aurois dit à cet Envoyé sur ce qu'il est chargé de me représenter; mais je ne voudrois pas que les Etats prissent tant de confiance à cette déclaration, qu'elle les empêchât de bien pourvoir à leurs frontiéres.

Le Roi de Dannemarc, comme je pen-

se vous l'avoir déja mandé, a remis à ma médiation & à mon arbitrage tous les différens qu'il a avec Messieurs les Etats. Faites ensorte que l'on envoye promptement un pareil pouvoir au Sieur van Beuningen, autrement il est bien à craindre, par la déclaration qu'en fit hier ici le Sieur Goë, Résident dudit Roi, que ce Prince ne conclue bien-tôt avec les Anglois, dont il est fort pressé, & qui lui offrent de ne point conclure de paix qu'ils ne lui fassent accorder par Messieurs les Etats toutes les choses qu'ils lui refusent, & au de-là: & si l'on ne prend de de-là une prompte résolution sur cette affaire, je prévois qu'elle sera bien-tôt sans remede; & quand les Etats disent que les prétensions du Roi sont des chiméres, il faut leur répondre (admettant même la présupposition) que la prudence veut qu'on paye ces chiméres, parce qu'il a quatorze Vaisseaux prêts, & en peut mettre à la Mer jusques à vingt.

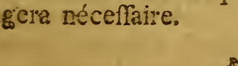
LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 21. Août 1665.

DEpuis toutes les dépêches du Roi faites & signées, je viens d'avoir une longue conférence avec Mr. van Beuningen, qui m'a témoigné entre autres choses, qu'il

qu'il aprêhendoit extrêmement, que si vous faites des offices publics auprès des Etats pour faire retourner promptement Monsieur de Wit, quoiqu'une chose qui marque si fortement l'estime d'un si grand Roi lui soit infiniment glorieuse, le revers de la Médaille sera, que nous l'exposerons davantage à une très-grande envie, & que nous le mettrons aussi nous-même en état, qu'on n'aura pas tant de confiance en lui, dès qu'il s'agira de quelque intérêt du Roi. J'ai voulu vous dire ces particularitez, afin que vous y fassiez, s'il vous plaît, avec vôtre prudence accoûtumée les considérations qu'elles peuvent mériter.

Comme il pourroit facilement arriver que le Roi estimeroit à propos de prier Monsieur van Beuningen de faire une course en Hollande, pour communiquer & concerter beaucoup de choses qui ne se peuvent si bien écrire que se raporter de vive voix, il est bien à propos que vous preniez par avance & promptement la précaution de faire envoyer le pouvoir par l'Etat audit Sieur van Beuningen, de faire ladite course quand Sa Majesté le jugera nécessaire.





MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 24. Août 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a reçû ordre du Roi ſon Maître de faire ſçavoir de ſa part à Vos Seigneuries, que ſi la paix ne ſe peut faire entre les deux Nations, ſur les derniéres propoſitions que Sa Majeſté a chargé depuis quelques jours ſes Ambaſſadeurs de faire au Roi d'Angleterre, ſa réſolution eſt de prêter la garantie à cet Etat, ainſi qu'elle, a fait entendre elle-même à Monſieur van Beuningen. Vos Seigneuries peuvent aiſément juger de-là, quelle a toûjours été & eſt encore la grandeur & la ſincérité de l'affection de Sa Majeſté pour leur intérêt, & que s'il y a eu quelque délai à s'expliquer de ſes intentions (qui ont toûjours été les mêmes dans le cœur) ce n'a été à autre fin ni dans autre vûë que celle de leur plus grand bien, ayant eſtimé & eſperé avec beaucoup de vraiſemblance, que par ſa ſimple médiation elle parviendroit plûtôt à la paix, qu'elle ſçait qu'elles ſouhaitent véritablement. Vos Seigneuries peuvent auſſi remarquer que Sa Majeſté fait ce grand pas en leur faveur, & y prefere même leurs intérêts aux ſiens, ſans avoir voulu

par

par avance rien stipuler avec elles pour sa sûreté, ni pour ses avantages, comme d'autres Princes l'auroient fait sans doute dans une pareille occurrence. Elle se promet aussi, qu'en usant avec cette franchise & cette générosité en leur endroit, Elles y correspondront de leur part; qu'elle trouvera la même sûreté en leur amitié & en leur liaison réciproque, & n'aura jamais sujet de se repentir de les avoir ainsi obligez sans condition ni reserve. Ledit Ambassadeur Extraordinaire s'acquite avec beaucoup de joye de cet ordre du Roi son Maître, puisqu'il regarde la satisfaction & l'avantage de Vos Seigneuries, que Sa Majesté a toûjours eu pour principale visée, & que cette déclaration n'a été retardée que par la conjoncture des affaires, qui n'a pas permis de la faire plûtôt, dans la même fin du bien des affaires de Vos Seigneuries, qui ne pourront plus douter de la pureté des intentions de Sa Majesté à leur égard, puisque toutes les circonstances ci-dessus l'exagerent assez. Donné à la Haye ce 24. *Août* 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 26. Août 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire sçavoir à Vos Seigneuries, que comme diverses occurrences d'affaires pourroient obliger Sa Majesté, de prier Monsieur van Beuningen de faire une course jusqu'ici, pour y communiquer & concerter beaucoup de choses qui ne se peuvent si bien écrire que raporter de vive voix, elle estime qu'il seroit bien à propos que Vos Seigneuries lui envoyassent des ordres en cette conformité, afin qu'il fût prêt de faire ladite course quand Sa Majesté le jugera nécessaire.

Elle désireroit bien aussi de faire faire un achât de dix Vaisseaux de guerre en Hollande, présuppofant que, comme Vos Seigneuries en ont un nombre infini dans leurs Ports, dont ils ne prétendent pas se servir, Elles aporteront d'autant moins de difficulté à permettre cet achât, qu'elles y trouveront leur avantage de toutes maniéres, soit en l'argent qui leur viendra ou à leurs Sujets de cette vente, soit en l'emploi des Vaisseaux-mêmes.

Que Monsieur l'Evêque de Munster envoye

à

à Sa Majesté une personne expresse, qui doit être déja en chemin; qu'il a déclaré à Monsieur le Duc de Neubourg, qu'il n'entreprendroit rien qu'il n'eût nouvelles de ce que Sa Majesté auroit dit à cet Envoyé, sur ce qu'il l'a chargé de lui représenter; que Sa Majesté demeure d'accord que Vos Seigneuries peuvent bien prendre confiance en cette déclaration, mais que cependant la prudence veut qu'elle ne les empêche pas de bien pourvoir à leurs frontiéres.

Que le Roi de Dannemarc a remis à la médiation & à l'arbitrage de Sa Majesté tous les différens qu'il a avec vos Seigneuries; qu'Elle juge qu'il seroit bien important qu'elles envoyassent promptement un pareil pouvoir à Monsieur van Beuningen, & qu'autrement il seroit bien à craindre, par la déclaration qu'en a faite de nouveau le Sieur Goë, Résident dudit Roi, que ce Prince ne s'accommode bientôt avec les Anglois, qui l'en pressent fort, & lui offrent de ne point conclure de paix, qu'ils ne lui fassent accorder par Vos Seigneuries toutes les choses qu'elles lui refusent, & au de-là: Surquoi Elles pourront faire leurs judicieuses réflexions, & prendre une prompte résolution pour remedier de bonne heure à cette affaire. Et quoique Vos Seigneuries ne semblent pas faire beaucoup de cas des prétensions dudit Roi, qu'elles estiment n'être pas justes ni raisonnables; néanmoins la prudence veut (présupposé même qu'elles ne soient pas bien fondées) qu'on ne s'y arrête pas tout-à fait dans une conjoncture pareille à celle-ci, ledit Roi

 ayant

ayant quatorze Vaiſſeaux prêts, & en pouvant mettre en Mer juſques à vingt.

Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire a auſſi ordre du Roi ſon Maître, de renouveller les inſtances qu'il a ci-devant faites à Vos Seigneuries par ſon Mémoire du 31. Juillet dernier, pour la reſtitution du Navire nommé le Dauphin Royal, appartenant, avec toutes les Marchandiſes dont il étoit chargé, au Sieur de Fromont, Marchand de Paris, pris par un Capre, & amené à Enckhuyſen, avec les dommages & intérêts, & ledit Capre châtié de cette action, étant tout-à-fait contraire au Traité de 1662., qui porte, qu'en tel cas il ſera delivré des Lettres de répréſailles. Donné à la Haye le vingt-ſixiéme Août 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 27. Août 1665.

SI la conſtitution de cet Etat étoit telle qu'il ſeroit à ſouhaiter, Meſſieurs les Etats auroient aſſûrément reçû avec plus de joye & de reconnoiſſance qu'ils n'ont fait, la déclaration de Vôtre Majeſté, que je leur ai faite, ſuivant qu'elle verra par le Mémoire ci-joint.

Mais Monſieur de Wit, qui préparoit les eſ-

eſprits à prendre les choſes d'un bon ſens, & ſelon que ſon expérience les lui faiſoit voir pour le bien de l'Etat, n'eſt plus ici; ainſi il faut eſſuyer les mauvaiſes intentions des uns, l'incapacité des autres, & la foibleſſe des ſerviteurs & amis particuliers de Vôtre Majeſté, qui ſe voyant privez de leur Chef n'ont plus de force, & ſuivent le courant ſans s'y oppoſer.

Dans la ſituation où eſt le Gouvernement préſent, je n'ai pas crû me devoir ouvrir à qui que ce ſoit, qu'en termes généraux, des bonnes & ſincéres intentions de Vôtre Majeſté ſur les intérêts de Monſieur de Wit, & même ç'a été ſans le nommer, mais me ſervant ſeulement en général de la bonne conduite du Gouvernement préſent. Le reſte ſe fera quand Monſieur de Wit ſera de retour.

Comme les Lettres que Monſieur van Beuningen écrit aux Etats leur font entendre à-peu-près les mêmes choſes qui ſont contenuës dans les miennes, j'ai préſſenti d'eux quels ſont leurs ſentimens ſur la réponſe, qu'ils ne me feront pas poſitive que l'Aſſemblée de Hollande ne ſoit de retour. Elle eſt convoquée pour demain; mais j'ai ſçû qu'ils écrivent par avance à Monſieur van Beuningen, qu'ils ne peuvent lui donner congé de venir faire une courſe ici que Vôtre Majeſté ne ſe ſoit tout-à-fait déclarée; car ils ne tiennent pas ce que je leur ai dit pour une déclaration, puiſque Vôtre Majeſté l'a faite conditionnée, en cas que le Roi d'Angleterre n'accepte les propoſitions

de paix, qui peut-être ne leur conviendront pas; c'eſt ainſi qu'ils parlent.

Monſieur de Wit s'eſt ouvert deſdites conditions, & de ce qui s'étoit paſſé entre lui & moi là-deſſûs, à ſon Frere Gecommitteerde Raed, au Sieur Beverning, Grand Tréſorier, au Sieur Vivien, Penſionnaire de Dort, au Sieur de Groot, Penſionnaire d'Amſterdam, & au Sieur Bolle, de Haerlem. Ils ſont tous venus me trouver ce matin, & m'ont dit que la propoſition qui a été faite au Roi d'Angleterre n'eſt pas conforme à ce qui a été arrêté, que Downing en a reçû Copie d'Angleterre, & a dit enſuite que le Roi ſon Maître ne l'accepteroit pas.

Ils diſent, qu'il n'eſt pas néceſſaire de ſpécifier qu'ils garderont les Forts d'Elmina & Naſſau, puiſqu'ils ſont à eux, & qu'ils n'ont pas beſoin de la permiſſion du Roi d'Angleterre pour les retenir, & que cela marque une ſoûmiſſion.

Quant au Fort de Cabo Corſo, qu'ils n'ont jamais conſenti qu'il fût raſé, mais bien échangé avec Cormantin; & au cas que le Cabo Corſo fût repris par les armes de la Compagnie Occidentale de Hollande avant le Traité, qu'ils ne laiſſeroient pas de rendre Cormantin. Le reſte des Articles eſt conforme à la Conférence qui s'eſt paſſée entre Monſieur de Wit & moi, ainſi que Vôtre Majeſté pourra vérifier par la dépêche que je lui en fis du 23. de Juillet.

Ce changement les a fort ſurpris. Quant aux Etats, ils diſent ne ſçavoir rien de ces pro-

propositions. Je leur ai répondu, que cela n'est pas extraordinaire, & que ce sont des propositions que Sa Majesté a avancées de son chef, pour leur procurer la Paix, s'il se peut, comme leur plus grand bien & avantage. Cependant les Cabales contraires se servent de cela, & de l'accord de Monsieur le Duc de Neubourg, que les Etats disent ignorer, pour charger Monsieur de Wit de trop entreprendre, & il y eut hier grand bruit contre le Sieur Beverning aux Etats Généraux sur cette affaire. Il a été un des Commissaires avec le Sieur de Wit, pour l'ajustement projetté entre le Baron de Lerode & eux. J'ai estimé à propos d'en parler à Monsieur van Ghent, & à quelques autres des Etats, qui m'ont assûré que cela s'accommodera, mais qu'il faut que ce soit par la voye des Etats, lesquels sont disposez d'acheter Ravestein, & de s'accommoder avec le Duc de Neubourg. J'en donnai hier avis à Mr. le Baron de Lerode, & il me semble qu'il devroit être ici dans cette conjoncture, parce que les affaires ne sont pas si stables dans une République comme celle-ci, qu'elles ne changent de face à tous momens.

Les Etats m'ont dit, qu'ils dépêcheront un Courier exprès à Monsieur van Beuningen, dès qu'ils auront pris résolution sur les points de mes deux Mémoires. Ils ont bien de la joye d'apprendre l'attaque que les Anglois ont fait dans le Port de Bergue, qui leur a été fort desavantageuse. Vingt grands Navires & trois Brûlots y sont entrez, & ont

fait fommer les Gouverneurs des Forts de faire fortir de ce Port dix Navires des Indes, & dix-fept Vaiffeaux de la Flote de Smirne venus de Cadix, & vingt-huit Vaiffeaux Hollandois venus de divers lieux, dont le tout eft eftimé à quarante-cinq millions. Les Gouverneurs des Forts l'ayant refufé, lefdits Vaiffeaux Anglois font venus mouiller l'ancre à trente pas des Forts, & les ont attaquez à coups de Canon; les Gouverneurs ont pris trois cens Matelots Hollandois pour les fecourir, lefquels fe font fi bien fervis du Canon des Forts, qu'après quatre heures de Combat, les Anglois ont été obligez de couper leurs Cables & de fe retirer. Ils avouënt avoir perdu huit cens hommes tuez ou bleffez, deux Navires coulez à fond, & fept démâtez & hors de fervice; les Hollandois n'ont perdu que cent cinquante hommes. On éfpére qu'enfuite de ce bon fuccès la Flote de Meffieurs les Etats fera arrivée audit Bergue, pour ramener celle qui y eft, & que peut-être la grande tourmente qu'il a fait aura diffipé la Flote Angloife, qui n'aura pû tenir fur cette Côte, au lieu que celle des Etats a eu le vent bon pour y aller.

Si ledit Sieur de Wit revient heureufement de ce voyage, il aura bien de la joye d'apprendre les bons fentimens que Vôtre Majefté a pour lui. J'ai eftimé n'en devoir parler qu'à fon Frere, qui eft dans le Gecommitteerde Raed, pour les mêmes raifons que Vôtre Majefté a bien jugé

gé par ſes dépêches. Quand il ſera de retour, nous concerterons ſi bien les choſes que Vôtre Majeſté en aura ſatisfaction.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr de Lionne. Le 27. Août 1665.

VOus verrez dans la dépêche du Roi la réponſe aux deux du 17. & du 21. de ce mois, & comme Meſſieurs les Etats ne ſont pas encore contens de ce qu'il y a une reſerve à la déclaration.

Je n'ai rien témoigné en public de ce qui regarde Monſieur de Wit, & vous avez très-bien jugé, Monſieur, que ces offices lui pourroient plus nuire que ſervir dans ſon abſence.

Je n'ai pas laiſſé de le communiquer à ſon Frere, & à Monſieur de Beverning ſon intime ami, qui en ont été très-aiſe, & ſont de même ſentiment que Monſieur van Beuningen là-deſſus.

L'arrivée du Courier de Monſieur van Beuningen m'a donné bien de la peine, & l'avis qu'il aporta de cette déclaration, avec reſerve, fit mettre Downing en campagne, & Richard Secretaire de l'Ambaſſade d'Eſpagne, qui ſont à préſent ſi unis, qu'ils ſe voyent deux ou trois fois par jour. Ils ont publié, qu'il étoit aiſé de voir que le Roi ne vouloit qu'amuſer les Etats par des

eſpé-

eſpérances, comme il a fait depuis ſix mois, alléguant, quelle néceſſité il y a de dire, que ſi le Roi d'Angleterre n'accepte pas les propoſitions qui lui ont été faites par Sa Majeſté, elle ſe déclarera; & Downing, qui a reçû copie desdites propoſitions, dit que le Roi ſon Maître ne les acceptera jamais, & qu'ainſi ce n'eſt pas cela qui empêche que le Roi ſe déclare, mais bien d'autres ſujets qu'on verra avec le tems, & qui vont à la deſtruction de l'Etat.

Ledit Downing va chez tous les Députez, & leur perſuade, que s'ils veulent la paix elle ſera faite en vingt-quatre heures, qu'il en a le pouvoir, & que ſon Maître acceptera la médiation d'Eſpagne. D'autre côté Richard va, par ordre de Dom Eſteven de Gamarre, offrir dans les Villes la médiation du Roi d'Eſpagne pour la paix; voilà tout ce qui ſe fait depuis le vingtiéme, que le Courier de Monſieur van Beuningen eſt arrivé. En effet, ils ont ſi bien tourné les eſprits des Etats, qu'ils n'ont pas été contens des termes de la déclaration.

Je vous prie de relire ma Lettre du 21. Juillet, qui parle de la propoſition que Monſieur de Wit me fit touchant les conditions de la paix, vous trouverez qu'elle n'eſt pas conforme à celle que Meſſieurs les Ambaſſadeurs ont fait en Angleterre, & ceux à qui Monſieur de Wit s'eſt confié n'en ſont pas contens.

Les Etats de Hollande s'aſſemblent demain. Ils délibereront ſur mes deux Mémoires. Je ne ſçaurois avoir la réponſe que

pour

pour-l'ordinaire prochain. J'ai vû la plus grande partie des Députez des Villes, pour les obliger d'envoyer la permiſſion à Monſieur van Beuningen de venir en Hollande, dès que le Roi le trouvera à propos, & de permettre auſſi-tôt qu'on achete les dix Vaiſſeaux de guerre pour le compte de Sa Majeſté; ils m'ont promis de donner leur avis favorable là-deſſus.

J'eſtime que le plutôt que le Roi pourra dépêcher Monſieur van Beuningen ici, ſera le meilleur. C'eſt le ſeul qui puiſſe maintenir les affaires en l'abſence de Monſieur de Wit, & il aura cet avantage, d'avoir dans toutes les affaires la Ville d'Amſterdam pour lui, qui eſt beaucoup pour les réſolutions qu'il faudra prendre.

Sur l'avis que Meſſieurs les Etats ont eu, que le Secretaire de Downing étoit allé *incognito* dans quelques Villes, pour conférer avec quelques-uns des principaux, ils l'ont fait reſerrer, ayant deſſein de lui faire donner la queſtion. Ils ont été avertis que Downing alloit de nuit chez trois ou quatre des plus conſidérables de l'Etat, & qu'il y demeuroit fort long-tems. Lorſque tout cela ſera éclairci, je vous en informerai amplement.



LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 29. Août 1665.

LE Courier que j'attendois de mes Ambassadeurs en Angleterre, arriva avant hier ici, & m'aporta la réponse que le Roi de la Grande Bretagne leur a donnée sur la proposition qu'ils lui avoient faite, comme de moi, des conditions d'accommodement auxquelles le Sieur de Wit vous avoit témoigné que les Etats se porteroient pour le bien de la paix, & vous en trouverez une Copie dans ce Paquet. Mes Ambassadeurs me mandent, que depuis cette réponse reçûë ils ont vû diverses foi le Roi, & eu plusieurs conférences avec ses Ministres, tant pour s'éclaircir mieux de ses intentions, que pour le disposer à adoucir & modérer les conditions de son Ecrit, en représentant fortement les raisons des Etats sur chaque point; en quoi je vois par leur dépêche qu'ils n'ont rien oublié, non plus qu'à faire connoître les grands inconveviens que chacun pourroit craindre de la continuation de la guerre, & combien la paix étoit également bonne pour toutes les parties.

Il seroit superflu de vous déduire ici ce qu'ils ont dit pour fortifier le droit des Etats, tant à l'égard de leur conduite, qu'ils ont

ont justifiée autant qu'ils ont pû, que sur chaque point de la matiére des différens, parce qu'ils n'ont pû se servir pour cela que des mêmes raisons que vous aurez souvent vûës dans les Manifestes publics desdits Etats, ou appris de la bouche du Sieur de Wit; mais je tiens fort à propos & utile de vous informer de la plus grande partie des choses qu'on leur a répondu, afin qu'ayant une parfaite connoissance de ce qui s'est passé, vous puissiez satisfaire aux objections qu'on vous fera au lieu où vous êtes, quand pour le bien de la paix vous voudriez faire approcher davantage les Etats à ce que le Roi d'Angleterre témoigne désirer pour y donner les mains.

Prémiérement, vous sçaurez que le Roi de la Grande Bretagne a dit à mes Ambassadeurs, qu'il n'avoit point souhaité la guerre; que lorsqu'elle a commencé, il avoit d'autres choses à ménager avec son Parlement pour ses propres intérêts, pour l'établissement de ses revenus; que la chaleur qu'il avoit vû dans ce grand Corps, l'avoit obligé d'en suivre les mouvemens; qu'il en étoit encore plein, & prêt à lui fournir des sommes considerables pour la continuation de cette guerre; qu'ainsi il ne pouvoit faire la paix, à moins qu'il n'eût de quoi faire voir à ses peuples qu'il l'avoit faite avec avantage; qu'autrement il se perdroit de reputation auprès d'eux, s'il ne leur paroissoit pas qu'il eût profité du gain d'une bataille; & qu'il periroit, plutôt que de s'exposer à se mettre mal avec

vec des gens qu'il avoit tant d'intérêt de ménager pour être en repos au dedans de ſon Etat, & pour être conſideré chez les Etrangers; qu'il ne prétendoit pas qu'on lui rembourſât toute la dépenſe qu'il avoit faite, que cette prétenſion ſeroit injuſte & iroit trop loin; mais qu'il vouloit quelque choſe, & qu'il ſçavoit bien que je pouvois beaucoup pour porter les Etats à n'en point faire difficulté, dont il vouloit m'être obligé. Il ne ſeroit pas bon de dire de de-là à perſonne cette particularité, de l'obligation qu'il me veut avoir.

Mes Ambaſſadeurs ayant depuis témoigné au Chancélier, qu'ils prévoyoient de grandes difficultez, ou plûtôt l'impoſſibilité ſur ce point; il leur répondit, que le Roi ſon Maître étant réſolu de faire la paix par mon entremiſe, & s'expoſant, comme il feroit par cette réſolution, à la cenſure de beaucoup de Gens qui murmureroient contre lui, il étoit abſolument néceſſaire pour ſa ſûreté, & pour ne pas tomber dans le malheureux état où ſe trouva le feu Roi ſon pere quand les troubles commencerent dans ſon Royaume, qu'il ne demeurât pas ſans argent; & quand mes Ambaſſadeurs, pour ſe bien éclaircir de toutes ſes intentions, preſſerent ledit Chancélier de s'expliquer de ſa penſée ſur la ſomme, ils n'en pûrent rien tirer de plus poſitif; mais en général il leur parût par le diſcours du Roi d'Angleterre & par celui de ce Miniſtre, que ſi on venoit juſques là, on s'en remettroit de la part de l'Angleterre à mon arbitrage. En

En ſecond lieu, mes Ambaſſadeurs ayant témoigné audit Roi, qu'ils avoient reçû avec un extrême déplaiſir ſa réponſe, leur ayant paru qu'il rejettoit toutes les ouvertures que je lui avois faites ſans la participation des Etats, dans la croyance même que j'aurois beaucoup de peine à les diſpoſer à y ſouſcrire; ledit Roi répartit: mais j'ai accepté la propoſition de nommer des Commiſſaires; & je veux bien entrer en Négociation dès à préſent, ce qui eſt un grand pas pour moi. A quoi les Ambaſſadeurs repliquerent, que l'acceptation des Commiſſaires ne l'engageoit en rien, que c'étoit une démarche qui ſe faiſoit également de part & d'autre, mais qu'elle ſeroit inutile s'il n'apportoit quelque plus grande facilité ſur les conditions.

En troiſiéme lieu, ledit Roi a témoigné qu'il ne faiſoit pas grand cas de la ceſſion des Forts de St. André & de Bonaviſta, qui ne pouvoient pas être grand' choſe; que néanmoins il ne les refuſoit pas, & que les Commiſſaires régleroient aiſément ce point.

En quatriéme lieu, mes Ambaſſadeurs lui ayant fait obſerver, que dans ſa réponſe il n'eſt parlé du réglement de Commerce que dans les Indes Orientales, & que ſi on les réduiſoit là, ce ſeroit laiſſer une ſemence de diviſion dans les autres parties du monde; il répondit, que ſon intention étoit de faire un réglement général & univerſel: & ſur ce qu'on lui témoigna apréhender, que lorsqu'on travailleroit à ce réglement, on

on ne proposât des conditions de sa part qui le rendroient fort difficile à ménager avec les Hollandois: Je vous assûre, dit-il, que je ne prétendrai que ce qui sera juste & raisonnable.

En cinquiéme lieu, il parla auxdits Ambassadeurs du dédommagement qu'il demande à cause des Vaisseaux qui ont donné occasion à la guerre, c'est-à-dire, la Bonne Avanture & Bonne Espérance, & les autres dont le Commerce a été traversé, disant que les Etats lui ont offert une satisfaction là-dessus, & qu'il croyoit que lesdits Ambassadeurs avoient oublié ce point dans leur proposition. Ils lui répondirent, que comme il ne s'étoit pas expliqué sur la prémiére qu'ils lui avoient faite, j'avois pensé à d'autres moyens pour le contenter. Celui-là, reprit-il, est très-important, c'est le fondement de la guerre; c'est ce qui me peut justifier, & faire connoître que je n'ai pas été l'aggresseur, & c'est encore une chose que les Commissaires pourront régler.

En sixiéme lieu, sur le sujet de la nouvelle Belgique le Chancélier a dit à mes Ambassadeurs, qu'il s'offroit de justifier, que le Roi Jaques avoit donné le Païs, nommé depuis la nouvelle Belgique, au Comte de Sterlin, par des Lettres Patentes scellées du grand Sceau d'Angleterre, & que les Ecossois avoient commencé de le cultiver long-tems avant que les Hollandois y eussent été reçûs; que le Duc d'York avoit acheté les Droits des héritiers du Comte de Sterlin, & qu'ainsi la nouvelle Belgique appartenoit

tenoit légitimement aux Anglois, & que les Hollandois n'y avoient été foufferts, que comme ils le font lorsqu'ils vont s'établir en Angleterre ou ailleurs, où ils n'acquierent pas pour cela aucun droit de Souveraineté à leur République.

On oppofa à ce raifonnement le peu d'apparence qu'il y avoit d'appliquer la comparaifon, dans un cas où les Hollandois avoient peuplé & bâti une Ville toute entiére; mais les Ambaffadeurs reconnurent facilement que l'intérêt du Duc d'York l'emportoit, & que la croyance du Chancélier eft, que les Hollandois ne rompront pas là-deffus, d'autant plus que j'ai déja offert cette ceffion moyennant l'Ifle de Poleron.

En feptiéme lieu, touchant ladite Ifle de Poleron, ledit Chancélier, après être demeuré d'accord de ce que lefdits Ambaffadeurs lui difoient, qu'elle leur feroit peut-être fort inutile, ajoûta: Je vous parle de bonne foi, le Roi mon Maître n'oferoit l'abandonner, c'eft la ceffion de cette Ifle qui a appaifé les efprits des Anglois irritez, à caufe des inhumanitez exercées fur ceux de leur Nation dans l'Ifle d'Amboine; Cromwel leur a fait valoir cette réparation, le Roi mon Maître a été obligé d'en faire le principal point du Traité de 1662.; s'il s'en relâchoit aujourd'hui, toute l'Angleterre s'éleveroit contre lui, & pour moi, je ne le lui confeillerai jamais.

En huitiéme lieu, fur les affaires de la Guinée, mes Ambaffadeurs ayant voulu faire valoir la propofition du rafement de

Cabo

Cabo Corso, qui appartenoit aux Hollandois, & qui selon l'ordre de la justice leur doit demeurer ; le Chancélier s'offrit de faire venir devant eux le Chevalier Crispe, qui est celui qui commença le prémier à bâtir ce Fort, après avoir acheté la place des habitans du Païs, ce qu'il leur pourroit témoigner lui-même; que la peste obligea quelque tems après les Anglois qui étoient dans cette habitation à se retirer à Cormantin, qu'ainsi la place étoit à eux; qu'outre cela les Suédois, qui en avoient été chassez par les Danois, avoient cédé au Roi son Maître les droits qu'ils y pouvoient prétendre, & par consequent qu'il étoit raisonnable qu'ils en eûssent la possession par ce Traité. Mes Ambassadeurs insisterent fort sur l'échange des Forts St. André & Bonavista; mais quoique le Chancélier ne dît pas positivement que son Maître ne s'en souciât point, il en parla d'une maniére si indifférente, disant que les Commissaires n'auroient pas peine à convenir là-dessus, que lesdits Ambassadeurs espérent qu'en offrant nettement Cabo Corso, on fera renoncer formellement les Anglois à ces deux autres Forts, avant même que les Commissaires soient assemblez.

Je vous dirai encore, que l'un de mes Ambassadeurs ayant revû le Roi de la Grande Bretagne, il le pria de trouver bon qu'il pût repéter devant lui ce qu'il avoit recueilli de ses intentions, & lui ayant demandé, s'il ne réduisoit pas ses demandes à retenir la nouvelle Belgique, à la restitution

tion de l'Isle de Poleron, & du Fort de Cormantin, à la possession de Cabo Corso, soit qu'il ait été pris ou non par de Ruyter, (ce qu'ils ne sçavoient pas encore au vrai en Angleterre) à un dédommagement, suivant l'estimation des Commissaires, pour les Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Espérance, & les autres dont le Commerce a été traversé sur la Côte de Guinée, à apporter une somme d'argent pour le remboursement des fraix de la guerre, & un réglement juste & raisonnable pour le Commerce dans toutes les parties du monde. Ledit Roi répondit, que c'étoit ce qu'il désiroit; & ajoûta, que pour les Forts de St. André & Bonavista, cela seroit aisé à accommoder.

Ce que j'ai principalement considéré en toute cette Négociation, c'est qu'encore que la réponse que le Roi d'Angleterre a donnée, paroisse un peu dure, & seche, & haute, (ce qu'il a vraisemblablement fait pour contenter ses peuples, en cas qu'elle vint à leur connoissance, ou qu'il veuille la leur donner) il se voit néanmoins que lui & ses Ministres ont pris tant de soin de l'adoucir en secret, & de se bien expliquer de leurs intentions, qu'il me semble qu'on en peut conclure que ledit Roi désire sincérement la paix, & de sortir bien tôt d'affaires s'il le peut, soit que la crainte de ma déclaration, ou le fléau dont son Royaume est affligé, ou ces deux motifs ensemble produisent cet effet; car bien loin de mettre en avant de certaines propositions,

comme on avoit d'abord appréhendé que ce ne fût l'objet qu'il s'étoit proposé dans cette guerre, qui tendît à subjuguer & soûmettre entiérement la puissance des Hollandois, à détruire leurs pêches, & à se rendre le maître absolu de la Mer & de tout le Commerce du Monde: il se voit, qu'à la reserve de la seule demande d'une somme d'argent pour les fraix de la guerre, qui est un peu extraordinaire, il n'a rien prétendu au reste qu'un Prince qui vient de gagner une Bataille ne puisse demander honnêtement, & peut-être justement, quand ses forces d'ailleurs sont & seront toûjours apparemment supérieures à celles des Ennemis. Il est seulement à craindre que toutes ces bonnes dispositions ne s'évanouissent & ne changent entiérement, si la Flote Hollandoise, à cette seconde sortie, dont elle pouvoit peut-être se dispenser, reçoit un nouvel échec de quelque considération, comme il n'est que trop probable; ce qui m'oblige à ne pas loüer beaucoup la prudence de ceux, quels qu'ils soient, qui ont eu part à cette résolution, & des autres qui, la pouvant empêcher, ne l'ont pas fait, hazardant de cette sorte toute la fortune de l'Etat sans une derniére nécessité, laquelle d'ailleurs ne se trouvoit plus si grande depuis l'arrivée des Vaisseaux de de Ruyter: mais le dez en est jetté, & comme au tems que j'écris la Bataille apparemment doit déja s'être donnée sur les Côtes de Norvegue, c'est le sort de ce combat qui décidera si la paix se peut faire ou non aux con-

conditions que j'avois mises sur le tapis; & tout ce que l'on peut souhaiter pour le rétablissement du repos public, c'est que le choc des deux Flotes se soit fait avec des avantages à-peu-près égaux de part & d'autre, & que les Hollandois ayent eu le moyen de sauver leur Flote des Indes, qui est dans le Port de Bergue, ou de l'y pouvoir laisser quelque tems en sûreté.

Je prévois bien que ceux des Etats avec qui vous avez traité, ne manqueront pas de vous dire, que le Roi de la Grande Bretagne, sur le fait du réglement du Commerce, s'est reservé un moyen de faire durer la négociation tant qu'il voudra, ou de la rompre même, s'il lui convient, en demandant des choses qui ne lui pourront être accordées: & il est vrai que j'aurois bien souhaité qu'il fut tombé dans l'esprit à mes Ambassadeurs, que dans cette conjoncture, où il a eu intérêt de leur persuader qu'il est fort porté à la paix, & qu'il ne prétendra rien d'injuste ou d'exorbitant, ils le devoient presser de s'expliquer en détail des principaux points qu'il pourra désirer sur le fait du Commerce: mais outre que c'est un inconvenient ordinaire en toute négociation de paix, & dont le reméde n'est pas bien facile, que jusqu'à ce qu'on soit convenu de toutes choses, chacune des parties ne manque jamais de plusieurs prétextes pour interrompre le cours si elle veut, ou pour ne point conclure; il semble en celle-ci, que quand tous les autres points seront ajustez, à celui-là près, du

réglement du Commerce, que l'on renvoyeroit à des Commiſſaires, j'aurois lieu, comme Médiateur, de demander & d'obtenir une ceſſation d'hoſtilitez pour un tems limité, pendant lequel leſdits Commiſſaires conviendroient enſemble de ce réglement de Commerce.

Pour vous informer maintenant de mes ſentimens ſur quelques uns des points conteſtez, je vous dirai, qu'ayant examiné ce que les Anglois & Hollandois ont écrit ſur le ſujet de la nouvelle Belgique, il me ſemble que le droit des Hollandois eſt le mieux fondé; car c'eſt une eſpéce de moquerie de vouloir perſuader que des gens qui ont bâti & peuplé une Ville, ſans qu'on leur ait dit un mot pour l'empêcher, ayent été ſoufferts comme des Etrangers en France, ou en Angleterre; & l'habitation jointe à une longue poſſeſſion ſont à mon ſens deux aſſez bons titres pour détruire toutes les raiſons des Anglois.

Mais à l'égard de Cabo Corſo, je tiens la Cauſe de ces derniers la meilleure. Les Hollandois diſent qu'ils ont acheté la Place ſur laquelle ce Fort eſt bâti, du Roi de Fetu en l'année 1637. On en peut beaucoup douter, puiſqu'il eſt conſtant que les Anglois ſe ſont établis en ce lieu-là en l'année 1649., c'eſt-à-dire douze ans après. Les Hollandois n'y avoient alors commencé aucune Fortification, & il n'eſt gueres à croire que des gens appliquez, comme ils le ſont, à leur trafic, euſſent fait une acquiſition pour ne s'en pas prévaloir. Ils pourroient répondre,

dre, qu'ils avoient acquis cette place afin que d'autres Nations ne vinſſent ſe mettre entre le Château del Mina & le Fort de Naſſau; mais il faudroit vérifier en quel tems ces deux-ci ont été bâtis. Outre cela, les Colonies qui ſont hors de l'Europe n'ont gueres été fondées ſur des ácquiſitions faites ſur des naturels du païs, la force en a été le titre; & dans ces matiéres douteuſes la meilleure régle qu'on puiſſe prendre c'eſt la poſſeſſion. Les Anglois y ont été les prémiers poſſeſſeurs. Après que les Suédois s'en ſont retirez, les Danois ont chaſſé ces derniers, & les Hollandois l'ont acquis d'eux. Cela préſuppoſé, comme les parties en conviennent, les Hollandois, qui ont bien jugé que leur acquiſition du Roi de Fetu en 1637. paſſeroit pour apocryphe, n'ont pû s'empêcher d'alléguer dans leurs Ecrits l'achat qu'ils ont fait des Danois; mais le droit des Danois ne valoit rien, parce qu'il étoit fondé ſur la violence. Au contraire, ſi on regarde les Anglois ſeuls, leur prémier titre eſt une paiſible poſſeſſion, leur ſecond titre, eſt une ceſſion faite par les Suédois qui s'étoient établis en ce lieu en 1651. après que les Hollandois s'en étoient volontairement retirez; & par conſequent, ſoit que l'on conſidere l'ancienneté de la poſſeſſion, ſoit la nature des titres dont les uns & les autres ſe ſervent, le droit des Anglois eſt le plus apparent.

De tout ce que deſſus il reſulte, que ſelon le projet & la demande du Roi d'An-

gleterre, il n'en coûteroit en Terres aux Hollandois que l'abandonnement de la seule nouvelle Belgique, qu'ils ne possedent plus; car Poleron & Cormantin sont sans contredit aux Anglois, & apparemment Cabo Corso aussi. On pourroit, avant que les Commissaires s'assemblent, faire expliquer les Anglois sur les Forts de St. André & de Bonavista, & par ce moyen tous ces différens à l'égard des Forts & Païs usurpez de part & d'autre se trouveroient réglez.

Quant aux Vaisseaux dont le trafic a été empêché, c'est encore un point dont on pourroit peut-être convenir avant l'assemblée des Commissaires, lesquels autrement pourroient bien disputer & s'arrêter long-tems là-dessus, aussi bien que sur le dédommagement des Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Espérance; & pour prévenir & éviter cet inconvenient, on pourroit faire, comme on dit, une Cote mal taillée, & les Etats seroient bien conseillez de faire offre d'une somme raisonnable pour ce dédommagement, laquelle seroit distribuée aux intéressez par les Commissaires que le Roi d'Angleterre nommeroit; par ce moyen on conviendroit peut-être dès à présent sur ce point, & ce seroit beaucoup de tems gagné.

La seule grande difficulté que l'on peut craindre, est ce que le Roi d'Angleterre insinuë qu'il prétend pour les fraix de la guerre: sur quoi mon sentiment est, que les Hollandois gagneroient beaucoup s'ils pou-

pouvoient se résoudre de mettre la main à la bourse ; car pour ne rien dire des dépenses immenses auxquelles la continuation de la guerre, les nécessitez pour l'entretien de leur Flote, & pour la fabrique & l'Equipage des Vaisseaux nouveaux qu'ils veulent mettre en mer les obligeront, ce qui peut aller à des sommes infinies, qui épuiseront leur Etat & leurs Sujets si la guerre doit durer long-tems, on peut soûtenir que ces deux mois seulement de guerre leur coûteront plûs que ce dont le Roi d'Angleterre vraisemblablement se contentera. Outre cela je m'asiûre, que si on consultoit là-dessus leurs Marchands, ils conviendroient aisément que la cessation du Commerce pendant trois mois seulement, leur importera quatre fois davantage que ce prétendu dédommagement, par lequel je croirois la paix faite & leur Etat sauvé de tous les dangers qu'il peut courir au dedans & au dehors.

Il ne sçauroit y avoir donc que deux choses qui peuvent retenir les Hollandois audit dédommagement; l'une l'honneur, & l'autre l'exemple, afin de n'accoûtumer pas les Anglois à les inquiéter à l'avenir, sous l'espoir qu'ils leur feront payer la dépense de leurs armemens.

Si les Hollandois veulent examiner toutes choses sans prévention, ils trouveront sans doute, que ces deux raisons-ci ne sont pas à beaucoup près si fortes que tant d'autres que j'ai touchées ci-dessus, qui leur doivent conseiller de ne perdre pas l'occa-

ſion qui s'offre de conclure la paix ſans autre deſavantage (après ſa perte d'un combat) que celui d'abandonner un païs qu'ils ont déja perdu, qui eſt la nouvelle Belgique, & eux-mêmes ſe peuvent ſouvenir à quoi ils ont forcé les Eſpagnols à Munſter, lorſqu'ils voulurent retenir généralement toutes leurs conquêtes.

Il ſera donc de vôtre habileté & de vôtre adreſſe, de diſpoſer les Etats par des perſuaſions honnêtes, & tirées de leur propre bien, à ſe relâcher ſur ce point d'argent, comme étant le ſeul qui peut, ou leur donner un moyen facile de conclurre promptement la paix & de ſortir d'affaires, ou de faire rompre ſans reméde toutes les négociations, & les replonger plus avant que jamais dans les dépenſes & les incertitudes de la guerre, & peut-être en des diviſions domeſtiques plus préjudiciables encore & plus dangereuſes.

Vous leur pourrez là-deſſus doucement remontrer, que pour l'exemple dont ils pourroient craindre les ſuites, elles ne paroiſſent pas être beaucoup à appréhender, après que les Anglois en cette occaſion auront pû connoître quels grands efforts ils ſont capables de faire quand on leur en donne ſujet, quelle fermeté ils ſçavent témoigner ſelon le beſoin, & avec quelle chaleur tous leurs peuples concourent à ſe ſaigner pour le ſoûtien de la Cauſe publique.

Et quant à l'honneur, qu'on le conſerve toûjours, quand on ſort d'une fâcheuſe affai-

affaire avec un ennemi plus puiſſant, ſans un deſavantage que fort médiocre, & qu'après tout, le vrai honneur d'un Etat conſiſte plus en ſon repos & en ſa propre ſûreté qu'en toute autre choſe.

Mais en cas que toutes vos perſuaſions & vos remontrances ſur ce point d'argent, qui ſemble être la ſeule pierre d'achopement du Traité, n'avancent rien, & que vous ne puiſſiez faire conſentir leſdits Etats à me donner le pouvoir d'offrir quelque ſomme d'argent de leur part au Roi d'Angleterre ſous le prétexte direct des fraix de la guerre, vous devez tâcher à les diſpoſer de le faire par quelqu'autre voye indirecte, qui ſauvât entiérement leur honneur; & j'avois ſongé là-deſſus, qu'on pourroit offrir un plus grand dédommagement des Vaiſſeaux Bonne Avanture & Bonne Eſpérance, & des autres qui ont été traverſez dans leur Commerce, qu'il n'en appartient avec juſtice aux intéreſſez, afin que le Roi d'Angleterre pût profiter de ce que les Etats donneroient au de-là de la raiſon: mais comme ce prétexte ne ſuffiroit peut-être pas pour former une ſomme dont le Roi d'Angleterre voulût ſe contenter, il faudroit en chercher quelques autres qui donnaſſent lieu de faire une offre plus conſidérable, & qui tentât ledit Roi de l'accepter; & à toute extrémité, ne pouvant faire mieux, il pourroit être bon & utile que vous tâchaſſiez de me faire envoyer pouvoir des Etats, qu'en cas que je puiſſe obtenir du Roi d'Angleterre qu'il lâche l'Iſle

de Poleron, qu'on lui doit rendre par le Traité de 1662., & qu'il consente au rasement de Cabo Corso, qu'il a droit de retenir, & qui seroit une fâcheuse épine aux Forts del Mina & de Nassau, les Hollandois, en considération de ces deux relâchemens, lui payeront telle ou telle somme d'argent pour l'une & pour l'autre, de sorte qu'il ne paroîtroit jamais qu'ils eussent rien donné pour les fraix de la guerre, mais seulement qu'ils auroient accepté volontairement ladite Isle & ledit Fort de Cabo Corso, en quoi leur honneur seroit entiérement mis à couvert. Mais comme je ne sçai pas là-dessus la volonté du Roi d'Angleterre, ni à quoi je le pourrois porter, les Etats ne doivent considérer cette ouverture, que comme venant de moi, & l'ayant jugé capable de me donner lieu de moyenner l'accommodement, & le faire promptement conclure; s'assûrant au reste, que je ne me prévaudrai de ce pouvoir qu'ils me donneront qu'avec de grands égards à leur dignité, & pour mieux ménager leur avantage en d'autres choses dans la conclusion de la paix. Il y a même apparence que si je puis procurer au Roi de la grande Bretagne, celui qu'il souhaite fort, & qui lui est personnel, j'en acquerrai assez de crédit auprès de lui, pour faire qu'il ne veuille ou n'ose refuser tout ce que je lui demanderai de juste touchant le réglement de Commerce, qui peut être l'autre pierre d'achopement à ce Traité.

Si

Si Messieurs les Etats considérent bien ce qu'il faudra qu'ils donnent nécessairement aux deux Rois du Nord, pour les faire entrer dans leur parti, ou seulement pour les obliger à demeurer dans la neutralité, ils trouveront grand avantage à employer le même argent d'un autre côté beaucoup plus sûrement, puisqu'il devra bien-tôt produire la paix, & par conséquent les tirer de tous les dangers des évenemens d'une guerre, qui sont toûjours incertains, & de tout peril de divisions intestines, & leur donner moyen de rétablir leur Commerce, dont la seule interruption leur est d'un préjudice inestimable, puisqu'il fait toute la subsistance, la grandeur & la force de leur Etat.

En cas qu'ils demeurent d'accord de faire la chose, on pourroit même pratiquer un autre moyen de l'exécuter, qui remedieroit à toutes les délicatesses qu'ils peuvent avoir sur le point d'honneur, qui seroit, de faire secretement passer par mes mains, ce qu'ils auroient résolu de payer au Roi d'Angleterre, ensorte qu'il parût dans le monde, qu'en considération des deux parties que je veux obliger, j'eusse donné liberalement du mien, pour étouffer d'ailleurs une autre guerre, qui pourroit, ayant son cours, embrasser la plus grande partie de la Chrêtienté.

Depuis tout ce que dessus écrit, j'ai fait réfléxion, que quand vous parlerez aux Etats, ou à ceux qu'ils auront député pour traiter avec vous de cette somme d'argent

que le Roi d'Angleterre demande pour les fraix de la guerre, ſi vous leur témoignez de ma part, ou ſeulement de la vôtre, que je ſuis perſuadé que la prétenſion du Roi eſt aſſez raiſonnable & bien fondée, & qu'ils doivent en cette occaſion ne point faire difficulté de mettre la main à la bourſe pour avoir la paix, vous étudiant à les y porter par toutes les raiſons que je vous ai ci-devant ſuggerées, vous auriez beaucoup moins de crédit à en venir a bout, parce qu'ils pourroient croire, & même vous le reprocher, que je ne leur conſeille la choſe, & ne les preſſe de la faire que pour mon intérêt particulier, & pour m'exempter de leur prêter la garantie que je leur dois par ce Traité.

C'eſt pourquoi il ſera bien plus à propos, voire néceſſaire, que vous vous contentiez d'abord de leur expoſer nuëment le fait, c'eſt-à-dire ſimplement l'état où mes Ambaſſadeurs ont mis la négociation, ſans interpoſer vôtre jugement en rien, ni leur laiſſer connoître à quoi vous pencheriez ſur chaque point, ni à qui vous donneriez la raiſon ou le tort, remettant à leur prudence, après qu'ils auront mûrement examiné toute la matiére, de prendre leurs réſolutions, ainſi qu'ils eſtimeront convenir le plus au bien de leurs affaires, & de vous faire ſçavoir enſuite ce que vous aurez à me mander de leur part, pour le faire entendre à mes Ambaſſadeurs qui ſont en Angleterre.

Par cette conduite, on évitera l'inconvé-

vénient que je viens de toucher, & il n'en arrivera au moins aucun préjudice à l'affaire: car il ne peut pas être que d'eux-mêmes, ou cette fois là, ou une autre, ils n'entrent avec vous en matiére, & qu'ils ne tâchent de vous persuader entr'autres choses, qu'ils ont grande raison de rejetter (en cas qu'ils ayent pris cette résolution) la demande d'Angleterre d'une somme d'argent pour les frais de la guerre; & ce sera pour lors, que témoignant entrer dans leurs intérêts, & n'avoir aucun autre but qui vous oblige à parler, vous pourrez leur insinuër que la matiére est assez importante pour bien péser sans prévention les raisons de part & d'autre, & voir si ce n'est point ici une de ces occasions, où la prudence requiert que l'on préfere l'utile réel, à l'honnête apparent, & ensuite toûjours comme de vous même leur dire avec efficace, ou toutes, ou partie des considérations que je vous ai cidessus suggerées, qui certainement sont très-fortes, & quelques-uns aussi des expédiens que j'ai touchez, par lesquels il vous semble qu'ils pourroient mettre entiérement leur honneur à couvert, quoiqu'ils payassent une somme d'argent, comme le Roi d'Angleterre témoigne le souhaiter pour donner les mains à la paix. Enfin, me reposant sur vôtre habileté & sur vôtre adresse, j'espére que vous manierez enforte cette matiére, qui est très délicate, que j'aurai lieu, par vôtre réponse, de procurer la paix aux autres, & de sortir moi-même d'un très-

facheux embaras, dont je vous sçaurai beaucoup de gré.

PROPOSITIONS

Faites par Messieurs les Ambassadeurs Extraordinaires de France à Sa Majesté Britannique, au nom du Roi Très-Chrêtien.

L'Extrême & sincére désir qu'a le Roi de France de contribuer, autant qu'il lui sera possible, à l'accommodement des différens, qui sont entre Sa Majesté Britannique & les Etats Généraux des Provinces Unies, lui fait proposer, sans la participation desdits Etats, ni d'aucuns de leurs Ministres.

Que la nouvelle Belgique demeurera à l'avenir au Roi de la Grande Bretagne, en cedant l'Isle de Poleron auxdits Etats.

Que dans la Guinée, lesdits Etats demeureront en possession du Château Del Mina & du Fort de Nassau.

Que le Fort de Cormantin sera rendu à Sa Majesté Britannique.

Que celui de Cabo Corso sera rasé & démoli

Que lesdits Etats cederont aussi à Sa Majesté Britannique les Forts de Bonavista & de St. André sur la Riviére de Gambi.

Et

Et qu'il ſera nommé des Commiſſaires de part & d'autre pour convenir promptement d'un Réglement de Commerce à l'avenir.

REPONSE

Du Roi d'Angleterre aux Propoſitions avancées par les Ambaſſadeurs Extraordinaires de France, au nom du Roi.

LE Roi de la Grande Bretagne eſtimant au poſſible l'amitié de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, ſera toûjours prêt de recevoir les Propoſitions qu'elle fera pour compoſer & ajuſter les différens ſurvenus entre lui & les Etats des Provinces Unies, s'aſſûrant que Sa Majeſté Très-Chrêtienne ne lui recommandera rien qui ne lui ſoit très-agréable, & convenable à la juſtice, & à ſon honneur; mais il a raiſon de douter, ſi Sa Majeſté Très-Chrêtienne aura été ſuffiſamment inſtruite des particularitez touchant leſdits différens.

Quant à la nouvelle Belgique, le Roi de la Grande Bretagne dit, que l'affectation & uſurpation des Hollandois l'a fait ainſi nommer durant la rebellion d'Angleterre, & ſe ſervant de la conjoncture, ils y ont fait conſtruire des forts, ſans aucun droit ni Domination ſur le païs, puiſque les Anglois l'ont poſſedé longues années, & que les Hollandois ne s'y ſont habituez que par leur permiſſion & connivence, comme particuliers; & profitant de l'occaſion des def-

desordres, se sont émancipez à renoncer au Gouvernement d'Angleterre & à faire là, & dans les païs circonvoisins, des injustices & des violences insupportables; lesquelles plaintes ayant été faites au Roi de la Grande Bretagne par ses Sujets, Sa Majesté prit la résolution de les en délivrer, laissant les Hollandois toûjours dans la pleine jouissance de leurs Plantations & liberté de Commerce, & ne leur ôtant que la Domination du païs, qui ne leur appartient pas: ainsi Sa Majesté se trouve fort surprise de l'offre qui lui a été faite, de vouloir céder son droit de Poleron, en compensation d'une terre qui étoit déja à elle.

Le Roi de la Grande Bretagne ne consentira jamais d'aliéner l'Isle de Poleron, que les Hollandois lui ont usurpée sans aucune apparence de droit, & à laquelle ils ont autrefois si peu prétendu, que dans le tems de l'usurpation de Cromwel, ils ont promis de la lui rendre par leur Traité, & de payer une somme considérable d'argent pour les inhumanitez exercées dans l'Amboine; & au retour de Sa Majesté dans ses Royaumes, les Hollandois l'ayant suppliée d'accèpter le même Traité, s'obligeoient à la prompte restitution de ladite Isle: ce que n'ayant pas exécuté, & manquant ainsi à la foi publique, ils se sont fait les aggresseurs, sans parler des autres prévarications, de quoi Sa Majesté prétend être dédommagée.

Touchant l'Afrique, Sa Majesté ne prétend pas de déposseder les Hollandois du Château del Mina, ni du Fort de Nassau, quoique tous deux ayent été bâtis depuis qu'elle a été en possession de Cormantin, qu'ils ne peuvent

re-

refuser de lui rendre, comme lui appartenant. Cabo Corso fut acheté par les Anglois, devant que les Hollandois y eussent prétendu aucun droit; ainsi Sa Majesté ne le peut abandonner, ni souffrir que les Hollandois le demandent comme leur appartenant.

Sa Majesté consent qu'il sera nommé des Commissaires pour convenir d'un réglement de Commerce, tant de ce côté-ci, que du côté des Indes Orientales, & ne demandera rien là dedans, que ce qui sera conforme à la justice & à la raison.

Le Roi de la Grande Bretagne trouve à redire, que dans les propositions de Messieurs les Ambassadeurs de France il n'y ait rien des réparations, & des dédommagemens pour les Vaisseaux la Bonne Espérance & Bonne Avanture, comme aussi Hopwel, Leopard, Charles, Jaques, Marie, ni aucune satisfaction en conformité de la liste des dommages, ainsi nommée & délivrée aux Etats Généraux devant la rupture de la présente guerre, comme aussi accordée à la Lettre du dernier Traité; s'assûrant que Sa Majesté Très-Chrêtienne trouvera raisonnable, que les Hollandois lui fassent réparation & satisfaction dans tous lesdits points.

Pour conclusion, le Roi de la Grande Bretagne désire, que le Roi Très-Chrêtien, comme son Frere & Allié, fasse réfléxion sur toutes les injures, violences & déprédations faites à lui & à ses Sujets par ceux des Etats Généraux des Provinces Unies, comme aussi sur les frais de la guerre qu'il a été obligé de faire pour sa défense, & de l'assûrer qu'il accep-

ceptera à sa recommandation aucunes propositions raisonnables, qui puissent apporter la paix tant désirée, ne pouvant penser que le Roi Très-Chrêtien se trouve obligé de supporter l'injustice des Hollandois, puisqu'il est notoire & manifeste au monde, qu'ils ont été les aggresseurs, commençant la guerre par des violences & déprédations, & manquant à la foi publique d'un Traité si solemnellement fait.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 29. Août 1665.

JE répons par cette Lettre à part, à vôtre dépêche du 20., & commencerai par vous dire, que Madame la Princesse d'Orange me fera grand plaisir de témoigner à Monsieur l'Electeur de Brandebourg son gendre, que j'ai reçû avec beaucoup de ressentiment, comme une marque particuliére de son affection & du désir qu'il a de m'obliger, l'ordre qu'il a donné au Sieur de Blaespiel, son Résident auprès des Etats, de ne pas délivrer les échanges des Ratifications du Traité de Dorsten, que je fusse satisfait; & ladite Princesse pourra en même tems assûrer ledit Electeur, que le Président de Lumbres auroit bien agi contre mes ordres & mon intention, s'il avoit été capable de faire quelque chose qui eût pû em-

empêcher que la Ville d'Elbing lui fût remiſe par les Polonois, & que j'envoye préſentement des ordres à l'Evêque de Béziers, qui a ſuccedé à l'emploi dudit Préſident, de faire en mon nom tous les offices qui ſeront en ſon pouvoir, pour lui faire donner ſatisfaction touchant ladite Ville, ſoit par ſa remiſe, ou par le dédommagement en argent qui a été ſtipulé.

Quant au Traité de Dorſten, au ſujet duquel je vois que ledit Electeur demeure toûjours perſuadé qu'il ne me peut être en rien préjudiciable, ni à l'Alliance du Rhin, ſi vous revoyez les dépêches que je vous ai ci-devant faites ſur la même matiére, vous y trouverez ſuffiſamment de quoi faire connoître le contraire audit Electeur par le moyen de ladite Princeſſe, ou de ſes Miniſtres, & il feroit mal-aiſé que je puiſſe rien ajoûter à ce que je vous ai déja mandé, & encore plus que je changeaſſe de ſentiment.

Le Duc de Neubourg m'a envoyé la Copie de la Lettre que les Etats lui ont écrite touchant leur accommodement de l'échange de Raveſtein, & celle de la réponſe qu'il y a faite, par laquelle il leur témoigne, qu'il acceptera très-volontiers ma médiation, mais qu'il croit qu'il faut, avant toutes choſes, en attendre ma déclaration & les ordres que je vous en envoyerai: ſurquoi je déſire que vous faſſiez entendre ſans délai aux parties, que je leur accorde de bon cœur mon interpoſition, & ſouhaite qu'elle puiſſe leur être utile pour l'ajuſtement de cet-

cette affaire à leur ſatisfaction commune, & que je vous ai ordonné d'y travailler avec grande application.

J'ai peine à croire ce que vous me mandez, que les Etats prétendront aſſûrément que l'on égaliſe les dédommagemens des pertes, tant ſur mer que ſur terre, de part & d'autre, devant & depuis la guerre; car par les diſcours qu'a ſouvent tenus van Beuningen, j'ai ſujet de croire, que pourvû qu'ils puiſſent avoir la paix, ils ne s'arrêteroient pas à la diſcuſſion de pareils dédommagemens, & qu'ils abandonneroient en pure perte tous les Vaiſſeaux qu'on leur a pris depuis ces derniers mouvemens. Il a ſeulement dit, qu'en faiſant cela, il ne ſeroit pas juſte que les Anglois, qui ont profité de près de ſix-vingt Vaiſſeaux, prétendiſſent plus aucun dédommagement pour les Vaiſſeaux Bonne Avanture & Bonne Eſpérance, ni pour ceux dont le Commerce a été traverſé. Il n'eſt rien de ſi faux que l'avis qu'on a malicieuſement fait courir dans les Provinces, que j'ai fait demander par le Chevalier de Terlon aux Rois de Suéde & de Dannemarc, qu'ils ne ſe déclaraſſent point pour les Etats, mais qu'ils demeuraſſent neutres, juſques à ce qu'on vît le train que les affaires prendroient.

Le Sieur van Beuningen en a parlé ici en d'autres termes qui ne ſont pas meilleurs ni plus véritables, ayant dit, qu'on a voulu perſuader à ſes Maîtres, que j'avois fait remercier leſdits Rois par ledit Chevalier de ce qu'ils ſont juſques à préſent demeurez neu-

neutres. Après la déclaration que je vous ai chargé depuis quelques jours de faire aux Etats, ils peuvent facilement juger eux-mêmes ſi je puis avoir fait parler auxdits Rois aux termes que l'on a dit; & ſi j'avois jamais eu les ſentimens que l'on m'attribuë, je n'aurois eu garde de preſſer, comme je fais depuis ſi long-tems, les Etats par vôtre moyen & celui du Sieur van Beuningen, de donner ſatisfaction aux deux Rois du Nord pour les engager dans leur cauſe, & il ſeroit bien à déſirer qu'ils eûſſent de meilleure heure ſuivi mes conſeils, & déféré en cela à mes inſtances.

Il eſt difficile de bien éclaircir encore, quel eſt le véritable but que ſe propoſe l'Evêque de Munſter dans ſon armement. Ce que j'en penſe, c'eſt qu'il a deux différentes viſées: l'une, à laquelle le Roi d'Angleterre l'a engagé par quelques ſommes d'argent qu'il lui a fait fournir, c'eſt d'attaquer les Etats, s'il trouve leurs frontiéres dépourvûës, & qu'il puiſſe probablement eſpérer de faire prendre des quartiers à diverſes Troupes en quelques endroits de leur païs; l'autre, en cas que cet eſpoir lui manque, de ſe tenir armé, en partie aux dépens de la Maiſon d'Autriche, à laquelle pour cela il promet de la ſervir à la défenſe des Païs-Bas; & par cette raiſon & ſous cette eſpérance, il pourra bien arriver que les Eſpagnols, qui ſe diſent ſi bons amis des Hollandois, ne laiſſeront pas d'entretenir à leurs fraix une Armée entiére aux portes de leurs Etats, dont le mauvais effet, pour ne rien dire

dire du peril & des suites d'une rupture, sera, de leur donner de continuelles jalousies & inquiétudes, & les faire consumer en dépenses inutiles pour l'entretien d'une pareille Armée de terre. Il est vrai qu'il a été concerté que les Espagnols ne paroîtroient pas, mais que tout se fera sous le nom de l'Empereur, dont le Ministre qui réside à la Haye aura ordre de harceler les Etats de tems à autre, par diverses petites plaintes pour les intérêts du tiers & du quart, afin que le refus que les Etats feront de satisfaire ledit Empereur, lui donne lieu de soûtenir hautement l'Evêque de Munster.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 29. Août 1665.

MYlord Arlington a dit à Messieurs les Ambassadeurs, que Downing lui mandoit, que vous l'aviez fait prier que vous le puissiez voir en un lieu tiers, & que vous lui aviez proposé, que s'il vouloit se faire envoyer un pouvoir du Roi son Maître, vous vous faisiez fort d'en avoir un du nôtre, & que vous accommoderiez ensemble l'affaire à la Haye. Arlington a ajoûté à cela, qu'il valoit mieux que l'affaire se traitât en Angleterre, puisque les Ambassadeurs avoient pris la peine d'y aller.

Je

Je vois nos Meſſieurs perſuadez de cette ſuppoſition comme d'une vérité. Je ne manquerai pas de les en détromper, & il ſera bon que vous m'aidiez, ſi vous l'eſtimez à propos.

Les dépêches du Roi ſont ſi amples qu'il ne peut rien reſter à y ajoûter, ſi ce n'eſt pour vous avertir, que Monſieur van Beuningen m'ayant hier demandé, ſi je n'avois point encore eu la réponſe du Roi d'Angleterre à la propoſition des Ambaſſadeurs, je lui dis que non, & je ne lui en parlerai point que ce Courier ne ſoit au moins à Bruxelles, tant pour lui rendre la pareille du tour qu'il m'a fait derniérement, quand il dépêcha, contre la parole qu'il m'avoit donnée, & ſans m'en avertir, le Courier qui dévança le Sieur le Blanc, que pour n'avoir pas ici à conteſter inutilement avec un Miniſtre qui ne peut avoir de pouvoir ſur les choſes dont il s'agit.

Je vous dirai encore, qu'il me ſemble que ſi les Etats refuſent en cette occaſion de mettre un peu la main à la bourſe, ils feront juſtement comme un homme qui, pour empêcher que ſon Ennemi ne lui prît dix écus dans un ſac, où il y en auroit deux mille, jetteroit le ſac même au fond de la riviere, pour éviter de payer une ſomme modique, le pouvant même faire avec honneur, par les moyens qu'on leur ſuggere; car il ſe pourroit trouver à la fin du compte par un bon calcul, qu'ils en auroient dépenſé cent fois davantage.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 3. Septembre 1665.

CE que je puis dire à Vôtre Majesté est, que je me conduirai de la maniére qu'elle me l'ordonne. Je souhaiterois que les esprits fussent raisonnables, & capables de recevoir les bons conseils qu'elle leur donne; mais les voyant préoccupez de fausses impressions que les cabales contraires leur donnent, & qu'ils expliquent tout ce qui arrive à une suite de ce que les Espagnols & les Anglois leur ont persuadé depuis long-tems, j'appréhende qu'ils ne se rendent difficiles aux prétensions du Roi d'Angleterre; & de plus, je ne sçai à qui m'addresser en l'absence de Monsieur de Wit. Il n'y a personne qui veuille ni qui ose prendre sur soi une telle affaire, & s'il faut qu'elle soit portée dans l'Assemblée des Etats, il y aura mille difficultez; car la plus grande partie de ceux qui composent ladite Assemblée de Hollande, sont les mêmes qui sont les intéressez à la nouvelle Belgique & à la Côte de Guinée, & qui sont obstinez à ne rien rendre. Ainsi, avant de pousser cette affaire, il faut que je sonde les esprits de moi-même sans m'ouvrir de rien, si ce n'est que les Etats en soient informez par l'Angleterre, ainsi qu'ils l'ont

l'ont été d'abord que Meſſieurs les Ambaſſadeurs ont fait leur propoſition au Roi d'Angleterre; & s'ils ont été mal ſatisfaits deſdites propoſitions par celle du raſement du Cabo Corſo, & de l'article qui porte qu'ils garderont les Forts de Caſtel del Mina & de Naſſau, parce qu'ils diſent que cela marque une ſoûmiſſion aux Anglois, ils le feront bien davantage par les propoſitions qui s'enſuivent; mais je ne puis point encore mander rien d'aſſûré de leur ſentiment là deſſus. Ce que je puis faire connoître par avance à Vôtre Majeſté, c'eſt que la déclaration que j'ai faite aux Etats de ſa part par deux Mémoires, ne les a pas ſatisfaits: parce qu'ils voudroient qu'elle rompît effectivement contre l'Angleterre, & qu'ils croiront que tout ce qui ſe fait enſuite n'eſt que pour prolonger la Négociation. Elle peut prendre ſes meſures là-deſſus.

Les Etats parlent depuis quatre jours avec peu de ſatisfaction de Monſieur van Beuningen, & diſent qu'il ſe laiſſe amuſer. C'eſt un étrange Gouvernement que celui des Peuples, on n'y peut faire aucun fondement ſolide, & les bonnes intentions ſont la plupart du tems mal expliquées.

Quant à ce que je me ſuis donné l'honneur d'écrire à Vôtre Majeſté, que les Etats prétendront qu'on égaliſe les dédommagemens des pertes, tant ſur Mer que ſur Terre, de part & d'autre, devant & depuis la guerre, c'eſt Monſieur de Wit qui m'en a parlé toûjours de la ſorte. Si Monſieur van Beuningen le croit autrement, il peut

y avoir diſpoſé les Etats ſans que j'en ſça-che rien.

La Flote de la Mer Baltique de 18. Navires eſt arrivée au Teſſel, 12. Navires Marchands y ſont auſſi arrivez venant de Bordeaux ; ils ont paſſé par derriére l'Ecoſſe, & n'ont rien rencontré.

On attend la ſemaine prochaine Monſieur de Wit avec toutes les Flotes. Quand tout ſera arrivé au Teſſel, il y aura pour cinquante millions de biens.

La joye eſt ſi grande par toutes les Villes, & le peuple ſi animé contre les Anglois, que toutes les Compagnies & les Intéreſſez parlent déja d'offrir tous leurs effets aux Etats pour continuer la guerre ; & en effet, j'ai remarqué depuis deux heures une grande fierté dans les eſprits de ceux qui me paroiſſoient hier fort étonnez. Les Etats de Hollande ne s'aſſembleront que la ſemaine prochaine.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 3. Septembre 1665.

JE n'ai reçû cet ordinaire aucune dépêche du Roi, ni de vous. La défiance eſt plus que jamais dans tous les eſprits. Ils diſent par les Villes, que mes Mémoires ne ſont que pour les amuſer, que ſi l'intention du Roi étoit bonne pour eux,
il

il se feroit déclaré contre l'Angleterre, mais qu'ils voyent bien qu'il les veut laisser engager, & prendre ses mesures après cela sur les évenemens. Je vous rends compte, Monsieur, de tout ce qui se dit, pour y faire vos réflexions, afin que vous ne vous mécomptiez pas, en croyant que ces gens-ci soient sur un pied autre qu'ils ne sont: comptez-les, je vous prie, pour rien, tant qu'ils demeureront dans leur opinion, qu'on n'agit pas en France avec sincérité pour leurs intérêts & suivant le Traité de 1662.

Downing se voyant observé, & son Secretaire pris, a présenté un Mémoire à Messieurs les Etats, par lequel il leur signifie, qu'ayant accoûtumé d'aller rendre compte tous les ans au Roi son Maître de l'état des affaires qu'il a entre les mains, il est obligé de partir pour y satisfaire, & qu'il leur demande pour cet effet un Passeport; les Etats le lui ont accordé aussi-tôt, & ont été bien aise que cela soit venu de lui, pour ôter le sujet au Roi d'Angleterre de se plaindre s'ils l'avoient chassé, comme ils ont été sur le point de le faire, ayant découvert qu'il avoit plusieurs Conferences secretes de nuit avec des principaux Députez des Villes & des Etats Généraux, contre les amis de Monsieur de Wit & ceux de sa Cabale, & pressant en même tems lesdits Députez d'accepter la médiation du Roi d'Espagne pour la paix, les assûrant qu'elle seroit faite en peu de tems à leur satisfaction.

J'ai été bien-aise que cet homme se soit congedié lui-même, & qu'on l'ait pris au mot, étant un esprit fort dangereux, & qui auroit fait de la peine à Monsieur de Wit pendant son absence.

Monsieur d'Isbrand a écrit à un de ses Amis particuliers des Etats Généraux, qu'il est fort en peine d'une Armée de dix mille hommes prête à marcher, sous le commandement du Connêtable Vrangel; qu'on fait courir le bruit que c'est pour secourir l'Electeur Palatin contre l'Electeur de Mayence: mais que ce n'est pas cela; & que ce sera plûtôt pour se poster en lieu où les Suédois feront leurs conditions aussi avantageuses qu'il voudront, soit avec la Hollande, soit avec l'Angleterre. Il dit, qu'on ne doit pas compter que la Suéde fasse ce que la France voudra; qu'il sçait de bonne part, qu'elle n'a pas le crédit qu'elle a eu autrefois sur les Suédois, & qu'ils ne feront rien que ce qui sera de leur intérêt, & croit que quand les Etats leur accorderont tout ce qu'ils demandent, ils ne s'engageront pas à tenir le Traité, ni peut-être à demeurer neutres; qu'ils ont un Traité de défensive avec l'Angleterre, & une grande liaison, qu'il remarque être bien aussi étroite que celle qu'ils ont avec la France: c'est la substance de ce que porte la Lettre.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 3. Septembre 1665.

VOus jugerez bien, Monsieur, par le départ de Douwning de la Haye, & par le peu de confiance que les Etats qui gouvernent ont en lui, qu'il n'a pas été en état de réüssir dans un accommodement, & il faudroit que j'eusse perdu l'esprit, d'avoir eu la pensée d'entreprendre un si grand ouvrage sans des ordres du Roi, & sçachant qu'on n'a aucune inclination de le finir qu'à des conditions fort égales, ainsi que Monsieur de Wit s'en étoit ouvert à moi.

Depuis la Lettre du Roi écrite, Messieurs de Ghent & de Beverning me sont venus voir. Je leur ai communiqué les Propositions du Roi d'Angleterre. Ils n'ont pas hésité de me dire, que Messieurs les Etats n'y répondront que par une négative, & qu'ils ne feront jamais la paix qu'à des conditions égales; que leurs Flotes étant sur le point de revenir en sûreté, celle d'Angleterre étant rentrée dans ses Ports, ils tâcheront de supporter seuls les fraix de la guerre, & de courir le risque des évenemens, en cas que le Roi ne se déclare pas, ainsi qu'il leur a fait espérer, & qu'il y est obligé par le Traité de 1662.

Que les Etats n'ont plus rien à efpérer après une déclaration pareille à celle d'Angleterre, qui marque affez nettement ne vouloir pas de paix, puifque ces Propofitions ne méritent pas feulement qu'on y faffe la moindre réflexion. Ils croyent que le Roi d'Angleterre les a fait de la forte, voyant bien qu'ils ne les accepteroient pas, & pour fe défaire par-là de la médiation de la France. Ils le jugent ainfi. Monfieur van Goch ayant écrit aux Etats, qu'il les prie de lui envoyer fon congé, pour leur communiquer des affaires importantes qui regardent leur repos & le bien de la paix, & qu'il ne les peut écrire, le fecret devant être obfervé ; on a jugé que c'étoient des Propofitions fecretes de la part du Roi d'Angleterre, & on a réfolu de faire partir une perfonne en qui on fe confie, pour fçavoir ce que c'eft, & on a mandé à van Goch qu'il dife toutes chofes à cet homme. Je ne doute pas que Meffieurs les Ambaffadeurs ne pénétrent cette négociation, & n'en donnent avis au Roi.

Je vous prie, Monfieur, de bien faire réflexion fur l'état des affaires préfentes. Ces gens-ci font dans la derniére méfiance du Roi, & il eût mieux valu ne leur rien faire efpérer, que de les remettre à une négociation qui ne peut réüffir : c'eft le fentiment des plus particuliers ferviteurs du Roi, qui n'oferoient plus rien dire. Ils m'ont affûré, qu'ils ne donneront aucune réponfe que celle de refufer les pro-

propofitions, & demander la déclaration du Roi. Ils font incapables d'entendre à aucune raifon, & fe fixent à cela feul, dont je fuis très-fâché.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eftrades*, préfenté à Meffieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 4. Septembre 1665.

LE Comte d'Eftrades, Ambaffadeur Extraordinaire de France, ayant reçû ordre du Roi fon Maître de conférer avec Vos Seigneuries de chofes importantes à leurs intérêts, il les prie de vouloir nommer les Commiffaires avec lefquels il puiffe traiter & s'ouvrir à fond des mêmes chofes, & de tout ce qui peut regarder leur plus grand bien & avantage. Donné à la Haye le quatriéme jour de Septembre 1665.

D'ESTRADES.



LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 4. Septembre 1665.

AYant appris par vôtre dépêche du 27. de l'autre mois, que les Etats Généraux ont témoigné peu de joye & de reconnoissance de la déclaration que vous leur avez faite de ma part, bien que ce fût la plus importante & la plus obligeante résolution qu'un Prince puisse jamais prendre en faveur d'un autre Etat; je n'ai pû m'empêcher d'en faire témoigner quelque ressentiment au Sieur van Beuningen, & lui donner à connoître, que ces maniéres d'agir ne sont pas si propres à m'engager de faire les autres choses que lesdits Etats désirent encore de moi, que s'ils avoient mieux reçû cet effet si considérable de ma bienveillance & de mes bonnes intentions.

Vous avez fort bien fait de ne rien dire qu'au frere du Sieur de Wit de tout ce que je vous mandois sur ses intérêts : on verra à son retour jusques où il désirera lui-même que vous en parliez.

Cependant j'ai été bien aise de sçavoir, qu'il se soit ouvert avant son départ à plusieurs personnes de l'Etat des conditions de paix qu'il vous avoit proposées, & s'il y a eu quelque changement à la proposition

qu'ont

qu'ont fait mes Ambaſſadeurs, il n'eſt que de très petite conſidération, & fait à bonne fin. En tout cas, le Roi d'Angleterre ne l'a pas accepté, & mon intention n'eſt pas de forcer les Etats à rien; mais je voi bien que ce qu'ils auroient embraſſé unanimement avec grande joye, dans le tems qu'ils craignoient la perte de la Flote de de Ruyter & de celle des Indes Orientales, leur ſemble dur à préſent que la priémiére eſt arrivée à bon Port, & qu'ils eſpérent de ſauver la ſeconde.

J'échauffe autant qu'il m'eſt poſſible le Roi de Dannemarc par le moyen de ſon Réſident, & des Miniſtres qui ſont près de lui, ſur l'injure que les Anglois lui ont faite, en attaquant dans un de ſes Ports des Vaiſſeaux qui étoient ſous la protection de ſa Forteresſe; mais il me ſemble que les Etats viennent de recevoir dudit Roi un grand avantage & une belle occaſion, voire même obligation, de lui en témoigner leur reconnoiſſance en le ſatisfaiſant pleinement ſur ce qu'il leur demande, qui n'eſt peut-être pas la cinquiéme partie de ce qu'il leur a ſauvé: car on mande que le Commandant de l'Eſcadre des Vaiſſeaux Anglois avoit offert au Gouverneur de Bergues juſques à la moitié de tout le butin; ce qui ne ſe peut aſſez payer ni reconnoître.

Les Etats ſe feront un très-grand préjudice à eux-mêmes s'ils n'accordent pas au Sieur van Beuningen la permiſſion de faire une courſe de de-là, quand je l'eſtimerai à

propos, & ce refus ne feroit pas le moyen de me faire hâter à leur accorder ce qu'ils souhaitent avec tant de passion. Il leur doit suffire de sçavoir, comme vous les en pouvez assûrer, que je n'envoyerai pas ledit van Beuningen pour négocier aucune chose qui regarde mes avantages particuliers, ou ma sûreté pour l'avenir, mais seulement ce qui concerne les intérêts communs, s'il faut faire la guerre conjointement.

Vous pouvez attendre le retour du Sieur de Wit, pour parler de l'Ecrit que je désire, pour être assûré que les Etats ne se serviront pas contre moi-même de la proposition que j'ai fait faire en Angleterre.

Quand on y a parlé des Forts d'Elmina & de Nassau, ce n'a pas été pour avoir opinion que les Etats eussent aucun besoin du consentement des Anglois pour s'en conserver la possession, mais pour désigner en quel état devoient demeurer toutes les affaires de la Guinée.

Il est assez plaisant que les Etats fassent difficulté du rasement de Cabo Corso, qui est entre les mains du Roi d'Angleterre. Je n'avois proposé cette démolition que pour leur procurer un avantage.

Quand on vous voudra faire des plaintes de ce que ma déclaration de la prestation de la garantie a été conditionnée, vous pourrez répondre à cela, que j'entens qu'elle ait été pure & simple, mais que j'ai désiré seulement,

ment, comme il est juste & de l'avantage des Etats, de sçavoir par l'envoi d'un Courier en Angleterre, avant que d'en venir aux effets, si on pouvoit espérer la Paix sur des conditions que j'avois proposées comme de moi au Roi d'Angleterre. Continuez à presser l'achât desdits Vaisseaux de guerre. A Paris le 4. Septembre 1665.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 10. *Septembre* 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du troisiéme, mais j'aurai peu de choses à vous mander, jusqu'à ce que par le retour du Courier extraordinaire, que je vous ai dépêché, j'aye apris les résolutions des Etats sur ce que je vous ai chargé de leur dire, suivant la réponse que le Roi de la Grande Bretagne a faite à la derniére Proposition de mes Ambassadeurs. Il est bien difficile de rien négocier de bon avec des personnes qui ont leur intérêt particulier plus à cœur que ceux de l'Etat. Je dis cela, sur ce que vous mandez par avance, que l'Assemblée des Etats est présentement composée de gens qui ont intérêt à la nouvelle Belgique, & à la Côte de Guinée; mais je ne vois pas bien pourquoi ils se doivent formaliser de l'ouverture du rasement de Cabo Corso, dont les Anglois sont aujourd'hui en possession, ne

l'ayant propoſée que comme un avantage pour eux, & pour ôter cette épine fâcheuſe aux Forts d'Elmina & de Naſſau. Van Beuningen eſt plus habile, & plus zèlé pour ſa patrie que ceux qui parlent mal de lui, comme s'il ſe laiſſoit amuſer ; s'ils avoient été en ſa place, leurs affaires ne ſeroient pas ſi avancées qu'elles ſont. Je ſuis fort aiſe des bonnes nouvelles que vous me mandez de l'arrivée dans les Ports de pluſieurs Vaiſſeaux venant de la Mer Baltique & de Bordeaux, & ſi la Flote Angloiſe a été obligée de retourner à Harwich, le Sieur de Wit aura fait un glorieux voyage avec plus d'avantage qu'on n'a pû faire juſques ici. C'eſt auſſi, à mon ſens, un incident favorable que Douwning ait pris de lui-même la réſolution de ſe retirer.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 10. *Septembre* 1665.

MOnſieur van Ghent, Préſident de ſemaine, ſortant de l'Aſſemblée, a eu ordre de Meſſieurs les Etats de venir chez moi, me dire qu'on écrivoit à Monſieur van Beuningen de faire un compliment à Vôtre Majeſté ſur les méfiances qu'on avoit témoigné, & la remercier de la déclaration qu'elle avoit faite, la priant en même tems d'en don-

donner des effets par l'exécution du Traité de 1662.

Qu'il lui rendra compte de toutes les entreprises de l'Evêque de Munster, qui fait paroître manifestement qu'il est aggresseur, & demandera ensuite la garantie à Vôtre Majesté.

Que pour ce qui regarde les affaires qui sont entre le Roi de Dannemarc & cet Etat, deux Ambassadeurs du Roi étant prêts à partir pour venir à la Haye, ils ont pris résolution de lui donner satisfaction suivant les conseils de Vôtre Majesté.

Qu'on a dépêché un Courier exprès à l'Amirauté de Horne, pour leur représenter le tort qu'ils font aux François, de reculer, sous de faux prétextes, la restitution du Vaisseau & des Marchandises appartenans au Sieur Fremont.

Que le Sieur van Beuningen pourra venir en Hollande en vertu du pouvoir que les Etats lui envoyent, & concerter de toutes choses avec Vôtre Majesté, lorsqu'elle le trouvera à propos, dès l'instant que Vôtre Majesté aura rompu avec l'Angleterre. Vôtre Majesté peut juger de la maniére dont les affaires se traitent ici, puisque les sentimens des Etats étoient hier tout contraires à ce qu'ils sont à présent, plusieurs m'étant venu témoigner depuis que Monsieur de Ghent est sorti de chez moi, qu'on est résolu de donner satisfaction à Vôtre Majesté sur tous les points qu'elle désirera.

 Dieu

Dieu veuille que cette bonne volonté dure long-tems.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 10. *Septembre* 1665.

L'Assemblée de Hollande est arrivée depuis quatre jours. La quantité d'affaires qu'elle a eu, n'a pû lui permettre de délibérer plûtôt sur les propositions du Roi d'Angleterre, qui ont été rejettées comme se moquant (à ce qu'ils disent) des Etats, & ne voulant pas de paix; aussi ont-ils pris résolution de continuër la guerre fortement.

Je n'ai pas voulu entrer en rien dans les Conférences que j'ai euës avec les Commissaires sur cette matiére.

Après leur avoir donné lesdites propositions, ils me demandérent, si j'avois ordre de Vôtre Majesté, de sçavoir d'eux s'ils les devoient accepter. Je leur répondis, que Vôtre Majesté me commandoit de leur donner seulement les Propositions, & que si elles les satisfaisoient, Vôtre Majesté approuveroit leurs sentimens, & diroit avec beaucoup d'autres Princes de la Chrêtienté, que la prudence veut que l'on perde dans quelques conjonctures pour gagner au double en d'autres; que ce n'étoit que de moi-même que

que j'avançois cela, n'en ayant aucun ordre.

Je leur ai parlé de la ſorte, parce que je ſçavois bien que leur méfiance eſt ſi grande, que s'il eût parû que Vôtre Majeſté eût approuvé ces Propoſitions, & qu'elle leur eût conſeillé de les accepter, il euſſent crû infailliblement ce que les Cabales leur ont inſinué depuis ſi long-tems, qu'elle ne vouloit qu'allonger la négociation pour les laiſſer conſommer dans de grands fraix, & dans de mauvais évenemens qui leur ôteroient leur Commerce, & qu'elle en profiteroit pour les deſſeins qu'elle a de l'établir dans ſon Royaume.

A quoi j'ajoûterai, qu'il eſt inutile d'entrer en matiére avec ces gens-ci dans l'abſence de Monſieur de Wit, ſi ce n'eſt pour les choſes qu'il a préparées avant ſon départ, ainſi qu'il a fait pour les Traitez du Duc de Neubourg, de l'Electeur de Brandebourg, & de celui des Ducs de Lunebourg, pour prendre leurs Troupes à leur ſervice; on travaille avec ſoin à conclure avec le Comte de Waldeck, qui eſt ici avec pouvoir des Princes de Lunebourg: ils en ſont ſur le plus ou le moins d'argent.

On a découvert depuis l'intelligence ſur Doesbourg, que l'Evêque de Munſter en avoit auſſi ſur Arnhem & ſur Guenep. Il y a pluſieurs perſonnes priſes, qui ont avoüé même que l'argent qu'ils avoient touché pour cela a été delivré à Bruxelles, ce qui marque que les Eſpagnols agiſſent de concert avec ledit Evêque.

Je l'ai fait voir ſi clairement aux Commiſ-

miſſaires qu'on m'a donné, qu'ils n'en doutent plus, mais ils ſont ſi préoccupez de cette méfiance contre nous, qu'ils diſent, que juſqu'à ce que Vôtre Majeſté ſe déclare contre l'Angleterre, ils ne pourront pas être perſuadez qu'elle ſoit pour eux, mais bien qu'elle veut demeurer neutre. Il ne ſert de rien de conteſter là-deſſus, ainſi que j'ai déja eu l'honneur de le dire à Vôtre Majeſté, ces gens-ci étant incapables de raiſon pendant que leur Chef eſt abſent, & encore trouve-je bien des inconvéniens dans ces conteſtations; car ledit Sieur de Wit ne manquera pas de dire, que pour lui donner moyen de réduire les eſprits à ce que Vôtre Majeſté déſirera, il faut leur faire voir qu'elle eſt véritablement en guerre; c'eſt-ce que Monſieur de Wit (frere) & de Beverning me dirent hier.

Dom Eſteven de Gamarre ayant vû que les ſoupçons que les Etats avoient des Eſpagnols n'étoient pas ſans fondement, fit rendre hier une Lettre de Caſtel Rodrigo aux Etats, par laquelle il s'offre d'être Médiateur de la part du Roi ſon Maître, entre l'Evêque de Munſter & eux, & s'aſſûre d'ajuſter toutes choſes à leur ſatisfaction.

Monſieur van Ghent, qui eſt Préſident de ſemaine, gourmanda fort Richard, & lui dit, que Meſſieurs les Etats ſçavoient bien toutes les intrigues des Eſpagnols, & que l'Evêque ne faiſoit rien ſans leur participation, & qu'ils s'offroient à préſent d'être Médiateurs, lorſque leurs entrepriſes étoient décou-

couvertes, & que Meſſieurs les Etats étoient en poſture de rendre leurs mauvais deſſeins inutiles.

Je trouve que depuis la dépêche que j'ai reçûë de Vôtre Majeſté du quatriéme du courant, Meſſieurs les Etats ſont diſpoſez à donner ſatisfaction au Roi de Dannemarc. Ils ont fort goûté les raiſons portées par ſa dépêche, & je crois qu'ils contenteront ledit Roi.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 11. Septembre 1665.

NOus eûmes hier un grand démêlé de paroles, Monſieur van Beuningen & moi. Il eſt bon que vous ſoyez informé de la ſubſtance de ce que nous conteſtions, quoiqu'à mon ſens vous n'en devez rien témoigner de de-là, & particuliérement, s'il n'en a rien écrit, comme je l'en priai. Il prétend que, quand le Roi d'Angleterre accepteroit aujourd'hui la propoſition de paix, aux mêmes termes que nos Ambaſſadeurs la lui ont faite, Meſſieurs les Etats ne la doivent pas tenir. C'eſt le ſalut de leurs Flotes qui lui donne cette fierté, & qui lui fait juger que ſes Maîtres ne doivent plus entendre à aucun accommodement qu'à des conditions entiérement égales.

Moi,

Moi, au contraire, je lui ſoûtenois, que ſi on a de l'habileté en Angleterre (ce que je ne crois pas qui arrive) c'eſt de déclarer à nos Ambaſſadeurs, qu'ils acceptent purement & ſimplement la propoſition que le Roi leur a fait faire à la priére de Monſieur de Wit, les Etats ne ſe pouvant plus diſpenſer d'y donner les mains, & qu'autrement ils n'auroient fait que ſe moquer de deux grands Rois. Il diſoit qu'il auroit falu avoir la parole des Etats, & non pas d'un particulier, qui ne leur en avoit rien communiqué. Je lui repliquai, qu'ils laiſſoient à ce particulier toute la direction de leurs affaires, que le Roi y avoit pris confiance comme il le devoit, & qu'après tout il ne feroit pas bien juſte, après même une parole donnée, voire n'ayant rien fait qu'à leur priére, qu'ils prétendiſſent de tirer la France dans une guerre pour le plus ou le moins de ce qui eſt hors de l'Europe, Sa Majeſté n'étant engagée à rien au de-là de la Ligne.

Toute cette conteſtation ſera ſans doute fort inutile; parce que, comme j'ai déja dit, on ne ſera pas aſſez habile ou aſſez ſoûmis en Angleterre, pour accepter ſans aucun changement la propoſition faite par le Roi. Nous en ſerons bien-tôt éclaircis par le retour du Courier que j'y ai dépêché, & Heron étant auſſi de retour en ce même tems-là, Sa Majeſté prendra ſes réſolutions, dont vous ſerez auſſi-tôt informé. Ce qui doit donner une grande peine, c'eſt

c'eſt la venuë d'une Armée de Suéde en Allemagne, ſans en avoir rien communiqué au Roi, non plus que du Traité que cette Couronne-là a fait avec le Roi d'Angleterre, qui eſt fort étroit, dont Sa Majeſté a eu pourtant une Copie par une autre voye, & ma crainte eſt que les Suédois n'ayent pris de grandes meſures avec l'Evêque de Munſter contre les Etats, à condition que celui-ci les aſſiſtera à prendre Brême. Si mon ſoupçon ſe trouvoit vrai, les Etats ne ſe conduiroient pas avec prudence, de chicaner avec le Roi d'Angleterre des conditions de peu d'importance; parce que s'ils n'ont pas eu tout le mal qu'ils avoient ſujet d'appréhender il y a quelque tems, après tout ils n'ont pas encore défait la Flote Angloiſe, & je ne les tiens pas trop bien conſeillez, d'aller encore faire la bravade devant les Ports d'Angleterre, comme on dit que Monſieur de Wit y conduiſoit ſa Flote, au lieu de rentrer dans leurs Ports, & laſſer les Anglois par la dépenſe & par la ſûreté de la déclaration du Roi en leur faveur, s'ils ſe conduiſent mieux qu'ils ne font, & qu'ils concertent les choſes principales avec Sa Majeſté, comme il eſt juſte, ce qu'ils n'ont pas fait juſques ici; mais plûtôt tout le contraire, tant aux deux ſorties de leur Flote, qu'en refuſant à van Beuningen d'aller faire une courſe de de-là, pour mieux concerter ce que l'on aura à faire, & non pas pour exiger d'eux aucunes conditions pour

l'ave-

l'avenir, comme ſans doute ils l'ont ſoupçonné.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 14. Septembre 1665.

L*E Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, répréſente à Vos Seigneuries, que le Vaiſſeau nommé l'Eſpérance, du port de cinquante-cinq tonneaux ou environ, appartenant à Etienne Grilleau, Bourgeois & Marchand de la Ville de Nantes, auroit été pris dès le deuxiéme de May dernier avec les Marchandiſes qui étoient deſſus, chargées pour le compte dudit Grilleau, par un Capre de cet Etat, nommé Jean Haye, de Medenblick: Que ledit Ambaſſadeur Extraordinaire auroit demandé à Vos Seigneuries, au nom du Roi ſon Maître, la reſtitution dudit Vaiſſeau & Marchandiſes, par deux de ſes Mémoires des* 24. *Juin &* 22. *Juillet enſuivant, dans le dernier deſquels il expoſoit que ladite priſe auroit été apparemment menée à Medenblick, puiſque ledit Capre en étoit; mais bien loin de cela, ledit Vaiſſeau & ſes Marchandiſes ayant été détournées & menées par ledit Capre à Hambourg, le Vaiſſeau y a été briſé par une tourmente, les Mar-*

Marchandises en ont été ôtées, & par ordre du Résident de Vos Seigneuries audit lieu de Hambourg, chargées dans un autre, pour être amenées dans un des Ports de leur obéïssance; tellement que ledit Grilleau ayant eu avis qu'elles étoient à présent à Amsterdam dans la Maison de l'Amirauté, ledit Ambassadeur Extraordinaire est obligé de continuer à faire au nom du Roi son Maître ses instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise faire restituer audit Grilleau, ou à ceux qui auront pouvoir de lui, toutes les Marchandises qui étoient dans ledit Vaisseau lors de la prise; & attendu que ledit Capre, au lieu d'avoir amené, comme il devoit, ledit Vaisseau & Marchandises dans un des Ports de cet Etat, l'a conduit à Hambourg, & a été ainsi cause de sa perte, & qu'ensuite plusieurs voiles & cordages, & partie des Marchandises ont été dissipées & venduës sans aucune forme de justice dans la Norwegue & le Jutland, le faire condamner en son propre & privé nom à payer non seulement la valeur dudit Vaisseau audit Grilleau, mais encore ce qui se trouvera manquer de ses Marchandises, avec tous dépens, dommages & intérêts. Donné à la Haye le quatorziéme Septembre 1665.

D'ESTRADES.

L E T-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 17. Septembre 1665.

J'Ai ſujet de croire que la conteſtation que vous avez euë avec Monſieur van Beuningen, n'eſt pas venuë de ſon mouvement: je le juge ainſi par celle que j'ai euë preſque en même tems avec les Députez d'Amſterdam ſur la même matiére. Je reſte fort ſatisfait de m'être rencontré dans vos ſentimens, ma réponſe étant conforme à celle que vous avez faite audit van Beuningen.

Ils me dirent, qu'il n'étoit pas au pouvoir des Etats de leur faire ceder la nouvelle Belgique, que la Ville d'Amſterdam l'avoit achetée 700000. liv. de la Compagnie des Indes Occidentales, qu'ils y avoient dépenſé outre cela deux millions; & que leur Ville en retiroit, tous fraix faits, 60000. liv. de rente; que la Compagnie des Indes Orientales ne vouloit pas l'Iſle de Poleron, & ne l'eſtimoit rien, & qu'on la rendît aux Anglois par la paix, ſuivant l'obligation du Traité de 1662. fait en Angleterre.

Que pour le Cabo Corſo, ils n'étoient pas en peine de le prendre, que peut-être l'étoit-il à préſent, qu'il ne nuiſoit en rien aux Forts d'Elmina & de Naſſau, & qu'au con-

contraire c'étoient ces deux derniers qui nuiſoient à l'autre, parce qu'ils étoient beaucoup plus importans pour le Commerce de ce Païs que le Cabo Corſo.

Que pour échanger la perte de la nouvelle Belgique, ils avoient les moyens de gagner trois fois davantage; les ordres étant donnez aux Indes d'attaquer les Habitations que les Anglois y ont, dont ils n'auront pas de peine de les chaſſer; & après cela, ou ils les garderont, ou ils les changeront avec la nouvelle Belgique, pour les poſſeſſions que les Anglois avoient aux Indes Orientales.

Le Penſionaire d'Amſterdam, de Groot, eſt fort contraire à tous les intérêts du Roi. Il eſt tout à fait changé de ce qu'il étoit il y a un an, & je remarque qu'il a de grandes Conférences avec Richard, Secretaire d'Ambaſſade d'Eſpagne. Je ſçai qu'il s'eſt plaint de deux choſes; l'une qu'on avoit maltraité ſon Beau-frere Montbas, & l'autre, que le Roi lui avoit donné mille écus de penſion du tems de Monſieur de Thou, dont il lui eſt dû deux années avant qu'il fût Penſionaire d'Amſterdam. Je ne doute pas que les Eſpagnols ne l'ayent gagné par préſent, car il eſt fort intéreſſé, comme tous ceux de ce Païs, où je ne connois que quatre perſonnes incorruptibles, qui ſont Meſſieurs de Wit Freres, & Meſſieurs van Beuningen & Beverning: pour les autres on diſpoſera d'eux avec de l'argent toutes les fois qu'on voudra: c'eſt ce qui fait qu'on ne ſe peut

peut assûrer de rien, & que les affaires changent de face à toute heure.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 17. Septembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû encore un nouvel ordre du Roi son Maître, de demander à Vos Seigneuries, comme il a déja fait ci-devant par deux de ses Mémoires du 31. Juillet & 26. Août derniers, la restitution du Vaisseau nommé le Dauphin Royal, du port de trois cens tonneaux, avec ses Marchandises, pris par un Capre de cet Etat & mené à Enckhuysen, avec tous dépens, dommages & intérêts, & le châtiment dudit Capre; ledit Vaisseau & Marchandises appartenant au Sieur Fremont, Marchand François demeurant à Paris.

Comme aussi de donner avis à Vos Seigneuries, que Sa Majesté meuë de l'inclination & de la chaleur qu'elle a pour leurs avantages, a parlé en sorte au Resident du Roi de Dannemarc, residant près de sa personne, & écrit à ses Ministres en ce Royaume là, qu'elle ne doute point que ce Roi ne continuë toûjours à s'unir avec elles, & à les assister de son possible; & que si, pour l'entrenir dans ces bonnes dispositions

là,

là, & le faire entrer fortement dans les intérêts de Vos Seigneuries, Sa Majesté avoit quelque conseil à leur donner, ce seroit de faire connoître au même Roi, qu'Elles ont tous les mêmes sentimens à son égard, & qu'Elles espérent même passer jusques à lui en faire voir des effets qui seront de sa satisfaction & de son contentement. Donné à la Haye le dix-septiéme Septembre 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

De Monsieur *van Beuningen*, présenté au Roi Très-Chrêtien, le 17. Septembre 1665.

Les Seigneurs Etats des Provinces-Unies des Païs Bas ayant apris par ce qui leur a été communiqué par Monsieur l'Ambassadeur d'Estrades, par l'Extrait d'une Lettre à lui écrite de Sa Majesté le quatriéme de ce mois, que la déclaration qu'il a plû à Sa Majesté de leur faire derniérement touchant la prestation de la garantie, n'est pas conditionnée, mais qu'elle est pure & simple, & que Sa Majesté a seulement désiré, comme Elle l'a jugé juste & à l'avantage desdits Seigneurs Etats, de sçavoir, par l'envoi d'un Courier en Angleterre avant que d'en venir aux effets, si on pourroit espérer la Paix sur les conditions que Sa Majesté avoit proposées comme d'Elle-même au Roi d'Angleterre;

ont commandé au soussigné, leur Ministre Extraordinaire auprès de Sa Majesté, de lui témoigner de leur part les sentimens de reconnoissance avec lesquels ils reçoivent cet éclaircissement de ses intentions Royales en une affaire de cette importance, qui sont d'autant plus entiers, & accompagnez d'une passion très-vive à s'en revancher aux occasions qui se présenteront, que reconnoissant pour une vérité incontestable, que l'accomplissement de ce qui est dû purement par des Traitez d'Alliance ne peut pas être assujetti à d'autres conditions que celles qui sont comprises dans les Traitez, sans ouvrir le chemin à frustrer ses Alliez de l'effet de l'obligation où on est avec eux, toutes les fois qu'on le voudra; & considérant d'autre côté l'Alliance qu'ils ont avec Sa Majesté, comme un très-précieux gage de l'affection héréditaire de Sa Majesté & des Rois ses Prédecesseurs envers eux, & comme un très-puissant moyen pour assûrer le repos de l'un & de l'autre Etat, ils n'avoient pas pû remarquer sans inquiétude quelque ambiguité qui sembloit se rencontrer dans la déclaration de Sa Majesté, qui, sans le prédit éclaircissement, faisoit appréhender que Sa Majesté ne voudroit s'obliger à la garantie, par ce qu'elle venoit de déclarer, si-non en cas que le Roi d'Angleterre ne donnât point les mains aux conditions d'accommodement à lui proposées de la part de Sa Majesté.

Ce que le soussigné est d'autant plus obligé de représenter en cette occasion, qu'ayant entendu que Sa Majesté, pour disposer le Roi d'Angleterre plus promptement à quelque ouverture par laquelle on pût porter la Négociation de

la

la Paix à un bon ſuccès, avoit propoſé leſdites conditions, d'une maniére qui pouvoit perſuader audit Roi d'Angleterre, qu'il n'avoit qu'à les accepter pour éviter l'effet de ladite garantie.

Car étant choſe notoire, que leſdits Seigneurs Etats n'ont jaimais fait d'autres Propoſitions d'accommodement qui peuvent être conſidérées comme les leurs, que celles qui ont été baillées ès mains des Ambaſſadeurs de Sa Majeſté à Londres par Monſieur van Goch, qui portent une reſtitution réciproque; & n'étant pas moins clair, que le Traité d'Alliance n'oblige pas ſeulement Sa Majeſté à procurer reſtitution, mais même dédommagement & réparation des torts & injures reçûës, auxdits Seigneurs Etats; il s'enſuit que leſdits Seigneurs Etats ne peuvent pas être fruſtrez de la garantie pour ne donner pas les mains aux conditions qui ſe départent de ladite reſtitution réciproque, & qui, au lieu de donner quelque ſatisfaction auxdits Seigneurs Etats, à qui elle eſt dûë, la feroient plûtôt avoir à leurs ennemis.

Ledit ſouſſigné ne veut pas diſſimuler qu'on lui a dit, que Sa Majeſté n'a pas fait les Propoſitions qu'elle a avancées en cette occaſion; que ſur des avertiſſemens préalables de ce que leſdits Seigneurs Etats, poſſible, ne s'éloigneroient pas deſdites Propoſitions, en cas qu'elles fûſſent acceptées par le Roi d'Angleterre.

Mais ſi cela a pû ſervir pour hâter dans ce tems-là leſdites Propoſitions auprès dudit Roi d'Angleterre, avec eſpérance d'ouvrir par-là le chemin à un accommodement, ſi elles avoient été acceptées alors de ſon côté, il n'a nulle-

ment pû obliger lesdits Seigneurs Etats à quoi que ce soit, & moins à se contenter des conditions d'un accommodement auxquelles ils n'ont jamais consenti, & qui les dépouillant des Places & Terres qui leur sont propres, sont contraires aux principes & conventions de l'Alliance, portant qu'un chacun des Alliez sera conservé & maintenu, ou rétabli par les armes communes, dans les Provinces, Terres, Places & Droits qui lui apartiennent.

Mais quand même lesdits Seigneurs Etats auroient fait ci-devant les avances que Sa Majesté a proposées au Roi d'Angleterre, ce qui n'est pas, ledit Roi les ayant rejettées, en ne les recevant pas, & en proposant d'autres, lesdits Seigneurs Etats ne seroient plus obligez, ni Sa Majesté à aucun engagement de les y faire condescendre; & par cette derniére raison toute difficulté venant à être levée, & même par le susdit éclaircissement de Sa Majesté, que la déclaration pour la prestation de la garantie est pure & simple, Sa Majesté est très-humblement priée de la vouloir à la fin mettre en effet comme telle, & en faire jouïr lesdits Seigneurs Etats selon la teneur de l'Alliance.

Le soussigné ne prétend pas pourtant d'inférer par ce qui vient d'être dit, que lesdits Seigneurs Etats auroient rejetté lesdites Propositions d'accommodement, en cas que le Roi d'Angleterre les eût agréées; sa seule intention étant de déclarer, qu'ils en ont la déliberation libre sur ce sujet, sans que les résolutions qu'ils pourroient prendre à l'encontre leur puissent préjudicier dans la garantie, dont ils attendent présentement avec impatience la prestation réelle de

la

la justice & de la bonté Royale de Sa Majesté, sans autre plus long délai. A Paris le dix-septiéme Septembre 1665.

VAN BEUNINGEN.

MEMOIRE

De Monsieur *van Beuningen*, présenté au Roi Très Chrêtien, le 17. Septembre 1665.

LE soussigné, Envoyé par les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas au Roi Très-Chrêtien, se trouve chargé par des ordres exprès de Messeigneurs ses Maîtres, de redoubler auprès de Sa Majesté les très-humbles remercîmens qu'ils lui doivent pour les marques essentielles de son affection Royale qu'il a plû à Sa Majesté de leur donner, en déclarant avec une promptitude qui a prévenu leurs demandes, qu'en cas que l'Evêque de Munster se voulût prévaloir de l'occasion de la guerre avec l'Angleterre pour les attaquer & entreprendre contre leur Etat, Sa Majesté ne tarderoit à les secourir selon toute l'étenduë de l'Alliance.

Lesdits Seigneurs Etats avoient espéré qu'une déclaration si forte d'un si grand Monarque, & les offices que Sa Majesté a employez ensuite pour faire désister ledit Seigneur Evêque des desseins de guerre contr'eux, les auroient garanti de toute hostilité de ce côté-là, & au moins que ledit Evêque, ayant fait assûrer Sa

Sa Majesté qu'il n'attenteroit rien jusques à ce qu'il eût envoyé en cette Cour, se seroit donné de garde de manquer à une parole donnée à Sa Majesté.

Mais le désir de la guerre, & une certaine animosité violente dudit Evêque contre ledit Etat étant plus forts en son cœur que toute autre consideration, il se trouve & paroît, tant par des raports venus de diverses parts auxdits Seigneurs Etats, que par des dénonciations faites par des personnes qui ont été sollicitées à vouloir avoir la main dans l'affaire, & par les confessions des prisonniers qui ont été complices du fait, que ledit Evêque, en attendant qu'il devoit envoyer vers Sa Majesté, a suborné des Sujets & inhabitans desdites Provinces-Unies, pour exécuter avec leur intelligence & avec leur aide divers desseins d'hostilité contre ledit Etat, & particuliérement qu'il a forgé par cette voye des entreprises pour s'emparer du Fort de Guenep & de la Ville de Doesbourg, & de mettre à sang celle d'Arnhem, & passer en même tems avec une Armée nombreuse la Riviére d'Yssel, pour porter la guerre jusques au milieu dudit Etat.

Et d'autant que ces entreprises par trahison ne se peuvent former ni exécuter contre un Etat, que par celui qui se déclare par-là son Ennemi ouvert de la maniére la plus noire & la plus odieuse, & qu'on l'offense & attaque par ces voyes plus dangereusement que par des armes ouvertes, & qu'ainsi on ne peut plus douter que ledit Evêque n'ait commencé la guerre en cette occasion & ne soit

en

en intention de la pourſuivre, & cela d'autant moins, que dans les inſtructions dont il a chargé ſon Miniſtre, arrivé depuis peu de jours en cette Cour, il préſuppoſe qu'il y a guerre entre lui & leſdits Seigneurs Etats, & que par conſequent toutes les actions d'hoſtilité contr'eux lui ſont permiſes.

Sa Majeſté eſt priée avec beaucoup d'inſtances, en conſideration de tout ce qui vient d'être remontré de la part deſdits Seigneurs Etats, de leur prêter en cette occaſion contre ledit Evêque de Munſter l'effet de la garantie contenuë en ladite Alliance. A Paris ce 17. *Septembre* 1665.

VAN BEUNINGEN.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 18. *Septembre* 1665.

LE Courier que j'avois dépêché en Angleterre a été de retour ici, plutôt que celui que je vous avois envoyé preſque en même tems, & m'a raporté une réponſe du Roi de la Grande Bretagne auſſi ſatisfaiſante que je la pouvois déſirer ou eſpérer. Ce ſera maintenant à Meſſieurs les Etats à réſoudre, s'ils veulent avoir la paix, que j'ai miſe en leurs mains, ou ſi, pour de très-médiocres intérêts, ils voudront continuër une guerre, dont, à prendre les choſes au

pis pour les Anglois, ils ne sçauroient jamais tirer aucun avantage. Je parle de cette sorte, parce que sur la derniére réponse venuë d'Angleterre, & sur les discours qu'a tenus ici le Sieur van Beuningen, quand on lui en a eu à-peu-près communiqué la substance, j'ai eu occasion de reconnoître, & suis obligé de le dire, que le Roi d'Angleterre est aujourd'hui très-disposé à la paix, & que les Etats le seront très-peu, si vous les trouvez dans les mêmes sentimens qu'a témoigné leur Ministre depuis le retour du Courier d'Angleterre.

Pour vous informer en peu de mots de ce que ledit Courier a rapporté, sans entrer dans le détail de tout ce que mes Ambassadeurs ont été obligez de faire & de représenter dans leur Négociation pour porter les choses à l'état où elles sont, ce qui ne s'est pas fait sans des peines indicibles; je vous dirai, que j'ai l'esprit entiérement en repos du côté des Anglois sur les deux points qui faisoient toute mon inquiétude; parce qu'ils me paroissoient les seuls qui pûssent empêcher la conclusion de la paix; le prémier est celui des fraix de la guerre que le Roi d'Angleterre, par sa derniere réponse, s'étoit expliqué de prétendre; le second, le réglement du Commerce pour l'avenir; ayant toûjours craint que ledit Roi, sur cette matiére, ne mît sur le tapis des demandes que les Etats ne pourroient accorder sans se faire trop de préjudice.

Touchant le prémier, ma considération a été assez forte, pour donner lieu à mes

Am-

Ambaſſadeurs d'obtenir du Roi d'Angleterre qu'il ſe départiroit entiérement de cette prétenſion, pourvû que je porte les Etats à lui accorder ſes autres demandes.

Et ſur le ſecond, ledit Roi m'a donné lui-même ſa parole de très-bonne ſorte, qu'il ne permettra pas qu'il ſoit rien propoſé de ſa part qui ne ſoit très-juſte & très-raiſonnable, & a témoigné même, qu'il ne prétendoit que ce qui eſt porté à-peu-près par les précedens Traitez; mais qu'il s'attacheroit ſeulement à en bien aſſûrer l'exécution, ſe plaignant que les Etats n'accompliſſent pas facilement & fidélement ce qu'ils promettent. Mes Ambaſſadeurs ayant enſuite propoſé audit Roi la nomination des Commiſſaires de part & d'autre, pour devoir convenir en peu de tems de ce réglement de Commerce, il y acquieſça auſſi-tôt, & donna ſa parole d'expédier des Paſſeports pour ceux des Etats, dès qu'on lui feroit ſçavoir qu'ils ont pris la réſolution d'en envoyer.

Je n'ai pas eſtimé à propos de dire au Sieur van Beuningen, que le Roi d'Angleterre s'étoit entiérement departi de la prétenſion d'une ſomme pour les fraix de la guerre, parce que le naturel des hommes eſt de ſouhaiter paſſionnément ce qu'ils ne peuvent avoir, & de faire toûjours peu de cas de ce dont ils croyent être aſſûrez: le parti que j'ai pris pour lui faire concevoir la choſe, ſans la lui dire poſitivement, a été, que je lui ai fait entendre, que ſi le Roi d'Angleterre ne ſe déſiſtoit pas d'abord de

cette demande, je ne tarderai pas un inſtant à me déclarer ouvertement contre lui en faveur de ſes Maîtres ; & vous, vous en devrez uſer de de-là avec la même circonſpection.

Ce que vous avez maintenant à faire dans cette diſpoſition de toutes choſes pour l'accommodement, c'eſt de vous employer efficacement, pour faire que les Etats députent & faſſent promptement partir des Commiſſaires qui aillent ſuppléer à l'inexpérience du Sieur van Goch, & dès qu'ils en auront pris la réſolution, vous en donnerez avis à mes Ambaſſadeurs, afin qu'ils prennent ſoin de leurs Paſſeports, & de vous les adreſſer ſans perdre de tems; & en cas que cela arrive, j'oſerois bien répondre, ſur diverſes circonſtances que j'ai remarquées dans la derniére dépêche de mes Ambaſſadeurs, que la paix ne tardera pas à ſe conclure à la ſatisfaction commune. Ce qui m'a un peu ſurpris du procedé du Sieur van Beuningen, a été, qu'il n'a pas voulu ſe charger d'écrire de cette Députation de Commiſſaires, ne voyant pas, dit-il, à quel effet on les envoyeroit, tant que le Roi d'Angleterre prétendra retenir la nouvelle Belgique, qu'on lui reſtituë le Fort de Cormantin, & qu'on dédommage les deux Vaiſſeaux Bonne Avanture & Bonne Eſpérance, & les autres qui ont été traverſez en leur Commerce ; à quoi il dit que leur Etat ne conſentira jamais.

Mais ce qui m'a encore ſurpris davantage

ge & plus touché, c'eſt qu'il n'a pas eu quelque eſpéce de honte de dire au Sieur de Lionne, que tant s'en faut que les Etats cedent enſemble la nouvelle Belgique & l'Iſle de Poleron, comme le Roi d'Angleterre le prétend encore, qu'ils ne donneront pas même les mains à l'échange de l'une & de l'autre : & quand on lui a repliqué, que le Sieur de Wit lui-même m'avoit prié de propoſer ledit échange, & qu'on ne devoit pas ſe moquer de cette ſorte de mon interpoſition ; il y a répondu, que le Sieur de Wit étoit un particulier, & qu'il faloit avoir pris ſes précautions avec l'Etat même, & qu'en tout cas les affaires avoient depuis changé de face, & qu'on ne pouvoit pas demeurer toûjours lié à une offre que l'on auroit faite quand on a des appréhenſions qui viennent à ceſſer.

Cette conduite, qui eſt contre la foi de ma parole avec le Roi d'Angleterre, a paru ſi extraordinaire au Sieur de Lionne, qu'il s'eſt crû obligé de lui déclarer, que n'ayant agi en ceci que ſur la même parole de leur principal Miniſtre, j'avois crû pouvoir aſſûrer le Roi d'Angleterre, & l'avois aſſûré en effet, que ſi je ne pouvois porter les Etats à accepter les conditions que je lui propoſois, je continuerois à différer les effets de la garantie que je crois leur devoir par le Traité de 1662. Et la converſation s'eſt enſuite encore plus échauffée, & de Lionne lui a repréſenté fortement, qu'ils ne doivent pas, pour des

 inté-

intérêts de très-petite considération, mettre en feu toute la Chrêtienté, & que s'ils prétendoient de le faire, en manquant évidemment à une parole qu'eux-mêmes m'ont fait porter à un autre Roi, qui ne doit pas être trompé sur la mienne, ils pourroient peut-être se satisfaire seuls, si les mains leur demangeoient tant de se battre, & que je sçaurois bien faire voir au monde, que n'étant engagé à rien en leur endroit au de-là de la Ligne, & les Etats n'ayant aucun différend avec l'Angleterre pour ce qui regarde le dedans de l'Europe que je ne puisse ajuster facilement en deux heures, j'aurois eu grande raison de ne me laisser pas entraîner dans une guerre si peu nécessaire pour l'Isle de Poleron, qu'eux n'estiment rien, en ayant arraché tous les arbres : & pour le Fort de Cormantin, ledit van Beuningen ayant souvent fait entendre ici, que pourvû qu'on possedât un Fort sur la Côte de Guinée, par le moyen duquel on eût Commerce avec les habitans du Païs, la multiplication des autres Forts ne servoit plus à rien, & par cette raison, qui vient de lui-même, ni les Etats n'ont besoin de Cormantin, ayant les Forts del Mina & de Nassau, & plusieurs autres, ni ils ne peuvent exclure entiérement les Anglois de ladite Côte, puisqu'ils y possedent Cabo Corso. De Lionne ne s'est pas arrêté-là, & pour le propre bien des Etats, il lui a dit encore d'autres véritez, auxquelles il n'a pas trop bien sçû que répondre. Il lui a mis devant les yeux un arme-

armement de vingt mille hommes, qu'ils ont aux portes de leur Etat, prêt à les attaquer par terre; car le Commandeur Sinifing eſt arrivé ici de la part de l'Evêque de Munſter, qui ne feint point de déclarer qu'il a ce deſſein, & qu'il s'y eſt engagé par un Traité formel qu'il a fait avec l'Angleterre. Il lui a fait quelque reproche, que faute d'avoir accordé à tems ce que la Couronne de Suéde déſiroit ſur les élucidations du Traité d'Elbing, & l'avoir ſatisfaite ſur le dédommagement d'un Vaiſſeau, elle avoit fait depuis peu de jours avec l'Angleterre la liaiſon la plus étroite qui ſe pouvoit contracter entre deux Etats; qu'ils en avoient uſé de même avec le Roi de Dannemarc, & continueroient avec lui les négociations inutiles, au hazard de ſe voir fermér l'entrée de la Mer Baltique, & ouverte aux Anglois, quand, en mettant un peu la main à la bourſe pour contenter ledit Roi, entre autres choſes juſtes, ils pouvoient s'aſſûrer cette entrée, & l'interdire à leurs Ennemis.

Que les derniers avis de Suéde portoient, que le Connétable Wrangel paſſoit la Mer avec un bon Corps d'Armée, & qu'il pourroit bien s'entendre avec l'Evêque de Munſter pour les attaquer: qu'au reſte l'affaire de Dannemarc étoit devenuë la plus importante de toutes pour la déciſion de cette guerre, par la raiſon d'une circonſtance que j'avois juſques ici ignorée, & dont je ſuis aujourd'hui très-aſſûré, qui eſt, que le Traité d'Angleterre & de la

Suéde ne doit avoir lieu qu'en cas que le Roi de Dannemarc y entre : enfin qu'il se pouvoit dire que les Etats en cette affaire vouloient bien tirer toutes sortes d'avantages, & ne rien relâcher de leurs moindres intérêts, mais qu'ils se mettoient fort peu en peine de ceux de leurs Amis: d'où il pourroit aisément arriver, que, pour désirer tout, ils perdroient les affaires communes; parce que, dès que j'aurai fait la déclaration dont ils me sollicitent, tant leur conduite, que toutes les autres choses étoient telles, qu'il se pouvoit vraisemblablement former, du jour au lendemain, contre la France & les Etats, une Ligue de tous les autres Rois, Potentats & Princes, qui commenceroit par l'Union de l'Angleterre avec l'Empereur, à laquelle, pour d'autres intérêts, se joindroient les deux Rois du Nord, l'Evêque de Munster, les Electeurs de Cologne & de Brandebourg, le Duc de Neubourg, & l'Ordre de Malthe, avec tous lesquels les Etats ont des démêlez particuliers; & qu'on laissoit juger à la prudence dudit Sieur van Beuningen, si l'Isle de Poleron valoit assez pour faire hazarder une pareille chose; si, quand ils le voudroient faire, j'en pourrois être d'avis, & si toutes ces considérations ne méritent pas bien qu'ils fassent un pas où il n'y a aucune bassesse, & qui peut néanmoins produire la Paix en peu de jours, qui est celui de la nomination des Commissaires, & de leur envoi en Angleterre.

On

On dit que la Flote Angloiſe s'eſt remiſe à la Mer. Il pourroit arriver telle choſe entre les deux Flotes, que ce que le Sieur van Beüningen rejette avec tant de hauteur, ſeroit embraſſé des Etats avec joye ; mais je ne ſçai ſi alors on trouveroit les Anglois ſi maniables : & cela étant, il ſemble qu'il ne ſeroit pas de la prudence de commettre au hazard une affaire ſûre. Les Etats ſçavent bien me preſſer vivement ſur ma déclaration, mais ils ne ſçavent, ou ne veulent guéres ſe conduire par mes avis ; ce qui n'eſt pas juſte, tant qu'ils me voudront rendre l'affaire commune avec eux : ils ont déja fait ſortir leur Flote deux fois contre mon ſentiment, s'ils me réfuſent encore la nomination des Commiſſaires, en quoi ils ont pour le moins autant d'intérêt que le Roi d'Angleterre, qui a de plus grands Vaiſſeaux, plus d'hommes & plus de Canons, je ne ſçai pas ce que je me puis promettre d'eux.

Si on vous preſſe de ma déclaration, vous payerez les Etats d'une raiſon que le Sieur van Beuningen n'a pû s'empêcher de trouver bonne & juſte, qui eſt, que je ne puis avec dignité, & ſans m'expoſer à de trop grands préjudices, même ſans aucun fruit pour les Etats, en venir à cette déclaration, que je ne ſois en état de la ſoûtenir; ce qui ne ſe peut que mes Vaiſſeaux ne ſoient arrivez en Ponant. Peut-on cependant mieux employer ce petit intervalle de tems qu'à travailler

de

de la bonne maniére à la paix ? Et le peut-on faire utilement ſans l'intervention de perſonnes qui ayent le pleinpouvoir des Etats de la traiter ?

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 18. Septembre 1665.

DEpuis mon autre grande dépêche écrite, j'ai fait plus de réflexion à deux choſes, qui m'ont paru aſſez importantes pour m'obliger à changer en partie les ordres que je vous donnois par ladite dépêche, ou, pour mieux dire, en ſuſpendre pour quelque tems l'exécution.

La prémiére eſt, que j'ai conſidéré que, dans une conjoncture comme celle-ci, où Meſſieurs les Etats croyent toutes leurs affaires en bon état pour la continuation de la guerre, par les raiſons que vous pouvez juger, ſi je les preſſe trop, ou d'accorder les demandes du Roi d'Angleterre, ou ſeulement de conſentir aux propoſitions dont le Sieur de Wit vous entretient, & dont la plus grande partie deſdits Etats n'a pas ouï parler, comme auſſi ſi je les preſſe trop ſur la nomination des Commiſſaires, & leur envoi en Angleterre, on court riſque de les faire engager d'abord à des négatives abſoluës, qu'ils ſe croiront après obligez pour leur honneur de ſoûtenir fortement,

tement; & qu'ainsi, au lieu d'avancer la paix, comme j'en ai le dessein, il se trouveroit par l'évenement que je l'aurois plûtôt reculée.

La seconde, que je pourrois aussi, contre mon intention & mon désir, jetter le Sieur de Wit dans de grands embarras avec les Etats, pour s'être arrogé, sans leur ordre, le pouvoir de me faire porter des propositions de Paix à leurs Ennemis, à des conditions qui leur paroissent aujourd'hui desavantageuses.

Ces deux considérations m'ont semblé si fortes, que, nonobstant tout le contenu en mon autre dépêche de ce même jour, je désire que vous ne parliez point encore auxdits Etats de la nomination & de l'envoi des Commissaires, & que vous ne vous engagiez pas trop aussi à les presser de se relâcher sur les conditions du Traité, estimant que la conjoncture en seroit fort impropre, à moins qu'il ne fût arrivé quelque disgrace à leur Flote, dont Dieu la préserve, & qu'il vaut mieux attendre à faire ces sortes d'efforts lorsque le Sieur de Wit sera de retour, qui sçaura bien mieux les voyes de conduire doucement ses Maîtres à ce qu'il a une fois jugé qui leur pouvoit être avantageux; & par ce moyen aussi on ne courra point fortune de causer aucune peine ni embaras audit Sieur de Wit: en quoi vous aurez encore belle matiére de lui faire valoir les continuels témoignages que je lui donne en toutes rencontres de ma bienveillance & de mon estime.

eſtime. Cependant ſi, quand il approchera des Côtes de Hollande, vous pouvez par quelque voye lui faire tenir de vos nouvelles, vous ne perdrez pas l'occaſion de lui faire connoître, combien il eſt important qu'il ne différe pas d'un moment de tems à revenir à la Haye, où ſa préſence eſt ſi néceſſaire pour toutes les affaires, quelque train qu'elles doivent prendre, ou de Guerre, ou de Paix.

Vous ſuſpendrez donc l'exécution de tout ce que je vous mandois juſqu'au retour dudit de Wit; & en cas que van Beuningen eût écrit de de-là ce qui s'eſt paſſé entre de Lionne & lui, vous témoignerez n'en avoir aucune connoiſſance, ni reçû aucun ordre qui y ſoit conforme; ajoûtant, qu'il faut que ç'ait été un entretien familier de ce que chacun penſoit ſur les affaires, ſans aucune conſéquence, puiſque l'on ne vous en a rien mandé. Cependant quand ledit de Wit ſera arrivé, la même dépêche dont je ſuſpens aujourd'hui l'effet, contient beaucoup de choſes dont vous pourrez vous prévaloir avantageuſement pour avancer la Paix. Il n'y a que le point, qui regarde la prompte ſatisfaction du Roi de Dannemarc qui ne paroît pas pouvoir admettre de délai, ſans l'expoſer à des préjudices irréparables.

L E T-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 18. *Septembre* 1665.

LA meilleure diſpoſition qu'il vous ſemble d'avoir trouvé aux Etats, vient, ou de ce que vous leur avez dit que le Roi n'entendoit pas que la promeſſe de leur prêter de l'argent fût conditionnée, dont vous ne parlez pourtant point dans vôtre derniére dépêche, mais Monſieur van Beuningen me l'a appris, & c'eſt ſurquoi il a principalement ordre de remercier le Roi; ou de la honte que j'aurois fait ici audit van Beuningen, de ce qu'ils avoient ſi mal reçû de-là une déclaration de cette nature & ſi importante, & que la prudence & la bonne politique requeroient plûtôt qu'ils eûſſent témoigné de grands reſſentimens, pour faire croire à Sa Majeſté qu'elle s'étoit engagée plus avant même qu'elle ne croyoit.



ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 12. Septembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Vaisseau nommé de Ruyter, du port de 35. *à* 36. *last, dont est Maître Andries Laurens de Stokholm, chargé de* 197. *pates de fer à faire des Ancres, de* 20. *last de* Godron, *de cinq last de Bray,* 200. *feüilles de Cuivre, & de* 200. *torches de fil de Laiton, tant pour le compte du Roi, que pour celui du Sr. Versmiden, Marchand de la Rochelle, a été pris faisant son voyage de ladite Ville de Stockholm en celle de la Rochelle & Charente, par un Capre de Sardam, nommé Reyer Pie, & mené à Enckhuysen, où il a été toûjours retenu jusqu'à présent; & qu'en ayant été fait plainte au Roi son Maître, Sa Majesté lui a aussi-tôt donné ordre de faire instance en son nom à VV. SS. à ce qu'il leur plaise faire relâcher incontinent toutes lesdites Marchandises, & permettre qu'elles continuent de faire leur voyage, conformément à leur connoissement: à quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire espére que VV. SS. se porteront d'autant plus volontiers, qu'elles jugeront bien par leur équité ordinaire, que quand il ne s'agiroit*

que

que d'une ſimple correſpondance & envoi de Marchand à Marchand, de Suéde en France, il n'y auroit aucun lieu ni droit, qu'un Capre, ſujet de VV. SS., prit leſdites Marchandiſes; mais que de plus le Roi ſon Maître y prenant intérêt, elles ſeront bien aiſe de donner cette ſatisfaction à Sa Majeſté, de les faire relâcher, & d'expédier promptement cette affaire, & ſans réſomption, même de faire condamner ledit Capre en tous les dépens, dommages & intérêts ſoufferts & à ſouffrir à cauſe du retardement. Donné à la Haye le vingt-uniéme Septembre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 22. Septembre 1665.

J'Avois eu beaucoup de joye d'un avis venu de Bruxelles avant l'arrivée de l'ordinaire, que les Flotes des Etats étoient heureuſement arrivées en Hollande, ſans avoir fait à la Mer aucune mauvaiſe rencontre; mais je vois par vôtre dépêche du 17. qu'il n'y avoit encore que ſeize Navires qui fuſſent rentrez dans les ports, & que leſdites Flotes avoient été diſperſées par une grande tempête: & comme les Anglois ſe ſont remis à la Mer dès le 7., ce retour pourroit bien n'avoir pas été ſi heu-

reux

reux qu'il feroit à défirer. Il eft vrai que leurs Ennemis auront peut-être auffi le defavantage d'avoir été féparez par le même coup de vent ; ainfi il faut attendre jufques à l'ordinaire prochain, pour fçavoir au vrai ce qui fe fera paffé entre les deux Armées, où entre leurs Vaiffeaux difperfez de cette forte, ce qui contribuera beaucoup à rendre ou les uns ou les autres maniables ou difficiles fur les conditions de la Paix, qu'on pourroit dire bien acheminée, & ne pouvoir quafi manquer de fe conclure, fi chacune des parties vouloit regarder plus à fon propre intérêt qu'à fa paffion : puifque vraifemblablement le Sieur de Wit ne tardera pas de fe rendre à la Haye, ce fera à lui à vaincre la répugnance de la Ville d'Amfterdam, me promettant qu'il ne voudra pas m'avoir engagé fur fa parole à faire une propofition au Roi d'Angleterre dont fes Maîtres me défavouënt. La confidération que je fais, comme vous voyez, en toutes chofes des intérêts du Sieur de Wit, ne mériteroit pas que l'on y correfpondît de de-là fi défobligeamment.

Quant à ce que vous me mandez du Sieur de Groot, bien loin qu'il puiffe raifonnablement fe plaindre du traitement que j'ai fait à fon beau-frere, je penfois au contraire lui avoir donné grand fujet de s'en louer; puisqu'ayant tenu ici une conduite qui m'avoit juftement déplû, j'ai bien-tôt fait ceffer tout le reffentiment que j'en de-

devois avoir, à la considération dudit de Groot.

Il faut continuer vos plaintes sur l'impunité du Capitaine qui avoit piraté le Vaisseau le Dauphin, & pour le dédommagement des intéressez. Quand on ne me satisferoit pas pleinement là-dessus, à cause du crédit des parens de cet Armateur, cela me servira toûjours à en user de même, sans qu'on s'en puisse plaindre, en diverses affaires dont l'Ambassadeur Boreel a occasion tous les jours de me solliciter puissamment ; & vous devez même déclarer aux Etats, qu'on traitera dans mes Ports les Vaisseaux de Hollande, comme on a traité à Enkhuysen le Vaisseau le Dauphin, si on ne châtie point l'Armateur, & si on ne satisfait Fremont de ses dommages & intérêts.

Dans l'affaire de Rhinberg, pour ménager par quelque bon accommodement la satisfaction de l'Electeur de Cologne, il faudra se conduire comme il vous témoignera le désirer ; & puisqu'il ne croit pas pouvoir accepter le parti de prendre de l'argent en récompense, pour des raisons qui d'ailleurs paroissent bonnes, vous devez vous appliquer aux autres moyens qu'il vous suggere pour un échange de terres.

Si l'Evêque de Munster s'est déja mis en marche avec quinze mille hommes, & qu'il puisse entrer dans le Velau, comme vous le mandez, les Etats auront commis une grande faute d'avoir manqué de conclure à

tems

tems avec le Comte de Waldek la conduite des Troupes du Duc de Zell & de l'Evêque d'Osnabrug. Il sera bon que vous contribuiez à ce qui dépendra de vous à faire hâter cette résolution. L'Envoyé dudit Evêque, qui est un Commandeur de l'Ordre de Malthe, est arrivé ici depuis quelques jours; & m'ayant vû, il n'a point fait de difficulté de me déclarer de la part de son Maître, qu'il s'est engagé par un Traité avec le Roi de la Grande Bretagne d'attaquer par terre les Etats; & je lui ai fait une déclaration réciproque, que s'il mettoit ce Traité à exécution, j'assisterois lesdits Etats de toutes les forces dont ils auront besoin pour leur défense. Le prétexte de sa mission a été, pour me demander lui-même du secours, en vertu de l'Alliance du Rhin, comme étant lui-même l'attaqué, à cause de l'entrée que les Troupes Hollandoises firent l'année derniére dans ses Etats. Il prétend qu'elles commirent, durant quelques mois qu'elles y séjournerent, des violences extraordinaires, & toutes sortes de dégats, sans que depuis ce tems là on lui en ait fait aucune réparation, ni qu'il y ait eu aucun accommodement entr'eux. La réponse à cette belle prétension n'a pas été difficile à faire, pour convaincre l'Envoyé même dans son ame, quoiqu'il n'ait pas voulu l'avouër, sçavoir, que son Maître ne sçauroit aujourd'hui entreprendre aucune voye de fait contre les Provinces Unies sans devenir manifestement l'aggresseur, & par conséquent sans m'obli-

ger

ger néceſſairement à leur défenſe, comme je me ſerois cru obligé à la ſienne, en vertu de la Ligue du Rhin, ſi les Etats alloient préſentement l'attaquer, hors dans le cas qu'il prétendît toûjours demeurer armé, & les conſumer en dépenſe par des ombrages continuels de ſes deſſeins, pendant qu'ils ont d'un autre côté à ſoûtenir une peſante guerre.

J'ai attendu à faire partir Leſſeins pour aller trouver l'Evêque, que ce Commandeur fut arrivé. Auſſi-tôt que j'ai ſçû ce qu'il avoit à me dire, Leſſeins s'eſt mis en chemin, & a ordre de vous donner part de ce qu'il fera, & de ce qu'on lui dira, & même de paſſer lui-même à la Haye pour vous en mieux informer, s'il voit jour à entamer utilement quelque Négociation d'accommodement, pour laquelle enſuite il pourroit faire les allées & venuës, ſi les Etats témoignent le déſirer, & non autrement.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 23. Septembre 1665.

DEpuis la Lettre du Roi écrite, & le départ de Sa Majeſté pour Villers-Coterêts, Monſieur van Beuningen m'a vû, qui m'a donné de meilleures nouvelles du Traité du Comte de Waldek, & de ce qui regarde

garde leurs Flotes; car il m'a assûré que l'on avoit conclu avec ledit Comte, & que par plusieurs avis, & mille conjectures qui valoient autant joints ensemble qu'une certitude, la Flote des Indes & tous leurs Vaisseaux Marchands étoient heureusement rentrez dans leurs Ports. Il est vrai qu'il y ajoûte une circonstance qui ne m'a pas plû, ni peut-être à lui-même, selon ce que j'en ai pû juger, qui est que leur Armée Navale ayant sauvé les Vaisseaux Marchands, & toutes leurs richesses, avoit pris la route d'Angleterre pour aller chercher leurs Ennemis. A proprement parler, c'est vouloir tenter le Ciel; ils ont la Paix dans leurs mains, ils peuvent faire consumer les Anglois par la dépense; & sans aucune nécessité, ils vont commettre tous ces avantages-là, & la fortune de leur Etat, à l'incertitude d'un évenement de guerre, avec même plus d'apparence d'y perdre que d'y pouvoir rien gagner. S'ils agissoient sans Alliez, ou qu'ils ne voulussent pas les obliger à courir le même sort, nous n'aurions rien à dire, & nous nous contenterions de leur souhaiter un bon succès de leur bravoure; mais certes, de prendre toûjours de pareilles résolutions sans concert, & se plaindre incessamment qu'on ne fait pas tout ce qu'ils désirent en la même maniére qu'ils le veulent, c'est ce qui est un peu dur à digérer.

Le Sieur van Beuningen m'a pressé sur la réponse de Sa Majesté au Mémoire qu'il lui a présenté, pour lui demander de la part

part de ſes Maîtres, la Garantie contre Monſieur l'Evêque de Munſter, & ſuivant l'ordre que Sa Majeſté m'en avoit laiſſé en partant, je lui ai répondu en ſon nom, qu'elle avoit réſolu de leur prêter ladite garantie quand ils ſeront effectivement attaquez par ledit Evêque, c'eſt-à-dire que le Roi ne veut pas conſidérer comme une attaque, la conſpiration que leſdits Etats ſe plaignent que l'Evêque a faite, pour s'emparer de quelques-unes de leurs places: ce qui non ſeulement a été ſans effet, mais eſt aujourd'hui publiquement déſavoué par ce Prince.

Le Sieur van Beuningen a eſtimé devoir dépêcher un Courier exprès, pour faire ſçavoir avec plus de diligence aux Etats cette réponſe de Sa Majeſté; & je me ſers de cette occaſion plus prompte que l'ordinaire, pour vous dire, que Sa Majeſté m'a chargé de vous mander, que vous parliez auxdits Etats ſur l'affaire de l'Evêque, en la même maniére que j'ai parlé audit Sieur van Beuningen.

Nous avons auſſi diſcouru, ledit Sieur van Beuningen & moi, ſur la garantie contre l'Angleterre, & étant depuis venu à la Campagne, il a pris occaſion de m'écrire un Billet, où il me fait parler plus avant que je n'avois fait, ainſi que je lui ai fait connoître par ma réponſe; & afin que vous ſoyez informé de tout, je vous adreſſe une Copie de ſon Billet & de ma replique.

Pour répondre à un endroit de vôtre derniére

niére dépêche particuliére, où vous dites, si Messieurs les Etats sont bons à quelque chose &c. je vous dirai confidemment entre nous, & s'il vous plaît dans le dernier secret, que nous sommes ici persuadez, que quelque chose que le Roi fasse en cette rencontre pour Messieurs les Etats, à quoi il est néanmoins très-résolu pour son propre honneur & pour son intérêt aussi, qui n'est pas que les Etats succombent : ils n'en auront aucune gratitude en d'autres tems, & que dès que Sa Majesté voudroit faire valoir ses droits sur la Flandre, ils prendront le parti de ses Ennemis. N'est-il pas bien fâcheux d'avoir à entrer en une grande guerre, dans laquelle même nous serons peut-être abandonnez, & cela pour des gens qui nous payeront de la rétribution que je viens de dire?

Je sçai que depuis quelques jours un Prince, serviteur du Roi dans l'Empire, & ami de l'Evêque de Munster, a envoyé le sonder, pour découvrir si, en cas que Sa Majesté lui promit de faire désister Messieurs les Etats de leur prétension de Borkelo, il ne quitteroit pas le dessein de leur faire la guerre. Je ne sçai pas encore quelle réponse ledit Evêque aura fait, mais je crois cependant qu'il pourroit être utile, pour se tirer cette épine du pied, qui ne peut être que fâcheuse, que vous sondassiez aussi secretement de vôtre côté quelques principales personnes des Etats, pour pénétrer là-dessus ce qu'ils pensent, c'est-à-dire s'ils agréeront que le Roi pût faire cette ou-

ouverture audit Evêque, auquel cas vous en donnerez promptement avis au Sieur de Lesseins dans le tems qu'il sera près de lui. Il part demain matin de Paris sans faute, & fera assez de diligence en son voyage. Quand j'ai parlé de cette affaire au Sieur van Beuningen, il n'a pas témoigné desapprouver que Sa Majesté promît à l'Evêque de Munster, qu'elle lui feroit donner toute la satisfaction qui seroit trouvée raisonnable touchant Borkelo; mais ce ne sont que des termes généraux sujets à explication, & que l'Evêque comptera pour rien. Il faudroit voir si l'on pourroit passer plus avant, en la maniére que je viens de dire au commencement de cet Article.

COPIE

D'un Billet de Monsieur van Beuningen à Monsieur de Lionne, dont il est fait mention en la Lettre ci-dessus.

Monsieur, j'écris aujourd'hui à Messieurs les Etats mes Maîtres, ce que vous m'avez fait la grace de me dire de la part du Roi, en réponse de mes deux derniers Mémoires, & le sens de ce que j'écris est, que Sa Majesté prêtera réeilement auxdits Etats la garantie comprise dans le Traité d'Alliance contre l'Evêque de Munster, en cas qu'ils viennent à être attaquez;

quez; mais qu'elle ne croit pas devoir ſe réſoudre à la preſtation de la garantie, ſur ce qui lui a été repréſenté touchant la trahiſon contre quelques Villes & Places dans leur Etat, parce que Sa Majeſté n'a pas vû des preuves ſuffiſantes pour convaincre ledit Evêque de l'avoir tramée, & parce qu'il dénie d'y avoir aucune part, & veut faire paroître par un Ecrit public, qu'on la lui impute à tort. Et pour ce qui concerne les Anglois, que Sa Majeſté fera joüir leſdits Seigneurs Etats de la garantie contr'eux purement & ſimplement, ſans accrocher la preſtation à aucune condition, & particuliérement ſans l'accrocher à celle de l'acceptation des conditions de paix propoſées par Sa Majeſté au Roi d'Angleterre, auxquelles pourtant Sa Majeſté recommande auxdits Seigneurs Etats fort inſtamment de ſe vouloir accommoder, pour les raiſons que vous m'avez fait l'honneur de me dire. J'ai mandé auſſi, que vous aviez eu la bonté d'accorder à ma Requête, que vous feriez ſçavoir ces bonnes intentions du Roi à Monſieur l'Ambaſſadeur d'Eſtrades, afin que leſdits Seigneurs Etats les puiſſent entendre par lui plus exactement, & qu'on a répondu ici à Monſieur l'Envoyé de l'Evêque, en conformité de ce qui vient d'être dit en des termes très-forts, & comme leſdits Seigneurs Etats le peuvent déſirer le plus. Je crois avoir exprimé le ſens de ce que j'ai eu le bien d'entendre de vous. Il reſte que Sa Majeſté mette réellement en effet ladite garantie, comme leſdits Seigneurs Etats l'en ont fait prier, & qu'Elle faſſe dénoncer nettement, & ſans aucune reſerve, cette ſienne réſolution au Roi d'Angleterre; choſe

ſe

se digne de la générosité & de la justice de Sa Majesté, & qui doit produire une bonne & équitable fin de cette malheureuse guerre, selon toutes les apparences, & mille autres bons effets à l'avantage commun. Je vous prie que je puisse avoir la Lettre qu'il vous plaira d'écrire à Monsieur d'Estrades, demain de bon matin, quand je ferai partir un Courier exprès pour la porter avec les miennes à la Haye. J'envoyerai chez vous pour l'aller prendre, & me recommande à vos bonnes graces.

MONSIEUR,

Vôtre très-humble, très-obéïssant, & très-obligé,

VAN BEUNINGEN.

A Paris le 22. Septembre 1665.

REPONSE

De Monsieur de Lionne audit Billet.

MOnsieur, *tout ce que vous dites dans vôtre Billet touchant l'Evêque de Munster est fort bien, & selon l'intention de Sa Majesté. Pour le second point, vous trouverez, s'il vous plaît, bon, que je vous représente que vous me faites parler un peu plus avant que*

je n'ai fait, & que je n'ai eu autre intention que de confirmer la même chose que Monsieur d'Estrades a déja declarée de la part du Roi à Messieurs les Etats, qui est, que la prestation de la garantie étoit pure & non conditionnée, & que Sa Majesté avoit seulement voulu voir la réponse sur les conditions que Sa Majesté a proposées au Roi de la Grande Bretagne, vous sçavez, Monsieur, par quel mouvement. Je vous réïtere, cependant que les intentions de Sa Majesté pour Messieurs les Etats ne peuvent être meilleures ni plus sincéres. Je demeure, &c. A Surennes le 23. Septembre 1665.

DE LIONNE.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 24. Septembre 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 18. du courant. La tempête ayant dispersé partie de la Flote de Messieurs les Etats, dix-sept Navires, dont trois sont des Indes, estimez à quatre millions, ont été pris par les Anglois. Il en manque encore cinq des Indes, qu'on ne sçait s'ils seront pris ou peris, & dix-sept Navires de guerre. La Flote de Messieurs les Etats est forte

te de 70. Navires, & a fait voile du côté où eſt celle d'Angleterre. Elle a paſſé ce matin à la vûë de Schevelingen. Monſieur de Wit n'a pas voulu mettre pied à terre, & comme il eſt d'avis de combattre, on ne doute pas que les deux Flotes ne ſoient bien-tôt aux mains.

Je croi que Monſieur van Beuningen changera à préſent d'avis auſſi-bien que Meſſieurs d'Amſterdam, ſur qui toute cette perte tombe. On ſçait aſſûrément qu'elle monte déja à huit millions, & ſi les autres Navires des Indes ne ſe ſauvent, cette Compagnie ne ſçauroit ſe remettre de dix ans.

Il y a ſi peu de tems entre la reception des dépêches de Vôtre Majeſté & le depart de l'ordinaire, que je ne puis lui répondre ſur les ordres qu'elle me donne, parce qu'il faut que je prenne mes meſures avec mes amis pour parler de cette matiére, comme de moi-même, & tâcher auparavant de faire donner une négative par l'Aſſemblée de Hollande, aux fortes inſtances que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & Friquet Envoyé de l'Empereur font, par les offres de la médiation de la part de leurs Maîtres, pour l'accommodement entre Roi d'Angleterre, l'Evêque de Munſter & cet Etat.

Cette derniére perte étonne fort tous ceux du Gouvernement, & même a déja produit une revolte à Rotterdam, où le Peuple eſt allé inveſtir la Maiſon de Ville. On a été obligé d'y envoyer des Troupes, qui avec l'aſſiſtance des bons Bourgeois ont

prix ſix des principaux mutins, qui doivent être pendus. Pendant cet intervalle les Cabales d'Eſpagne & d'Angleterre employent toutes choſes pour mettre la diviſion dans les Provinces; tous ceux de la cabale contraire inclinent à s'accommoder avec l'Angleterre, mais avec des conditions ſi dépendantes du Roi, qu'on voit bien qu'ils ſont plus portez à la ruine dudit Sieur de Wit, qu'au bien de la Patrie. Je ne m'ouvrirai de rien à perſonne, que je n'aye preſſenti auparavant les ſentimens de ceux à qui je parlerai; car c'eſt une affaire fort délicate à traiter, dans une conjoncture où la méfiance eſt grande contre la France, & où tous les partis ſont unis pour la décréditer. Ils ſe ſervent de la Lettre que Monſieur van Beuningen a écrite aux Etats du 11. du courant, dont j'envoye Copie à Vôtre Majeſté, & de mes Mémoires, qui marquent que Vôtre Majeſté a eu la bonté de faire ſa déclaration ſans condition & ſans aucun intérêt.

Quant au prémier article, qui dit, que ſi les Etats ne ſe tenoient point aux propoſitions que Vôtre Majeſté a fait faire au Roi d'Angleterre, elle ne pourroit pas garantir le Traité.

Et quant au ſecond, que cet Etat feroit bien de faire la paix; mais que ſi cet Etat s'attachoit tout-à-fait aux intérêts de la France, elle ne l'abandonneroit pas.

Les Cabales vont publier par les Villes, que c'eſt pour les amuſer d'une eſpérance
de

de paix, & ne ſe déclarer pas, & l'expliquent en cette maniére:

Que la ménace de ne prêter pas la garantie, ſi on n'accepte les conditions de Paix, eſt un autre amuſement, en ce que le Roi d'Angleterre a refuſé toutes les propoſitions que Vôtre Majeſté a faites, & en a donné d'autres, que les Etats ne peuvent accepter.

Et que, pour le dernier article, il eſt aiſé de voir l'intention de Vôtre Majeſté, qui eſt de les engager dans une guerre contre le Roi d'Eſpagne, & non pas de leur prêter la garantie ſans condition, ainſi que je les en ai aſſûrez de ſa part.

Tout ce que deſſus, quoiqu'éloigné de l'apparence, ne laiſſe pas de faire impreſſion ſur leurs eſprits, & ôter la créance qu'ils avoient en moi.

Je ne manquerai pas de prendre mon tems d'agir conformément aux ordres que Vôtre Majeſté me donne, & de lui en rendre compte l'ordinaire prochain.

L'Evêque de Munſter a pris & pillé une petite Ville dépendante de la Gueldre: ſon Armée eſt forte de 18000. hommes, Meſſieurs les Etats n'en ont pas ſix mille pour s'y oppoſer: s'il profite de leur foibleſſe, il prendra des places ſans qu'ils ſoient en état de les ſecourir.



LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 24. Septembre 1665.

POur ce qui regarde Monſieur de Wit, je ne ſçai pas quand nous le verrons; il veut combattre, & je doute qu'il en revienne: de l'humeur dont il eſt, il n'évitera pas le peril. Je tiens la partie des Anglois bien forte, ils ſont près de vingt Navires plus que les Hollandois, plus grands, mieux fournis d'Artillerie, & plus forts d'hommes & proche de leurs Côtes; car il eſt à remarquer qu'ils ont évité le combat en pleine mer, & qu'ils ont gagné la nuit la Côte d'Angleterre pour mettre leurs priſes en ſûreté, & être plus libres pour le combat: ſi les Hollandois le perdent, je doute qu'ils s'en puiſſent rélever.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 27. Septembre 1665.

VOtre dépêche du 23. m'a été renduë hier assez tard. Le même jour les Etats ont résolu de donner ordre à Monsieur van Beuningen, de remercier le Roi de la garantie qu'il leur promet contre l'Evêque de Munster, en cas qu'il soit aggresseur, comme il l'est effectivement, étant entré dans leur Païs, ayant pris & pillé trois petites Villes & deux Châteaux, dont l'un apartient à Mr. d'Amelo, qui est des Etats de Gueldre. Il continuë sa marche en deux Corps d'Armée, qu'on dit être de 22000. hommes. Outre le Traité fait avec le Duc de Zell & l'Evêque d'Osnabrug pour douze mille hommes, ils ont donné des Commissions pour six Regimens d'Infanterie & quatre de Cavalerie ; ils levent outre cela six mille Waertgelders pour mettre dans les Places.

On a eu nouvelle que 17. Navires de guerre, quatre des Indes, & 22. Vaisseaux Marchands se sont retirez en Norwégue. La Flote de Messieurs les Etats où Monsieur de Wit est resté, a ordre de les aller chercher.

Plusieurs des Etats sont d'avis de rappeller Monsieur de Wit après avoir rame-

né les Vaiſſeaux, de deſarmer la Flote, & de joindre 5000. hommes de vieilles Troupes, qui étoient commandées ſur ladite Flote, au Corps qu'on a envoyé dans les Places qui ſont frontiéres à la Weſtphalie.

Outre toutes ces levées nouvelles, l'on augmente chaque Compagnie de Cavalerie de trente Maîtres, & chaque Compagnie d'Infanterie de 25. hommes. Ce renfort va à 3000. hommes.

L'on travaille inceſſamment à ajuſter les différens avec la Suéde, le Dannemarc, le Duc de Neubourg & l'Electeur de Brandebourg. Quant à l'échange de Rhinberg, je n'y vois aucun jour dans l'abſence de Monſieur de Wit, non plus que de parler du ſujet de la dépêche du Roi du 18. du courant, pour les mêmes raiſons que Sa Majeſté allégue ; & comme je n'oſe me confier à perſonne ſur une matiére ſi délicate, j'ai cru qu'il valoit mieux attendre le retour dudit Sieur de Wit, que je preſſerai, comme étant fort important dans la conjoncture préſente.

Je m'aſſûre qu'il aura bien de la joye d'apprendre, qu'en toutes rencontres Sa Majeſté lui donne de plus en plus des marques de ſon affection, & l'honore de ſa protection.

Meſſieurs les Etats ont déclaré à Friquet & à Richard, qu'ils ne vouloient pas de leur Médiation, qu'ils avoient celle de Vôtre Majeſté, & qu'ils n'en vouloient pas d'autre.

Ils

Ils leur ont aussi fait entendre, qu'il étoit inutile de poursuivre la Ligue pour la défense des Païs-Bas, & que les Etats étoient trop attachez à la France pour écouter de telles propositions.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. *Le* 1. *Octobre* 1665.

J'Entretiens toûjours, autant qu'il m'est possible, les Députez de la Province de Hollande dans les bonnes dispositions où j'ai mandé à Monsieur de Lionne que j'avois tâché de les porter, touchant les derniéres conditions qui ont été proposées par le Roi d'Angleterre, jusques à ce que je voye jour de les presser, & de les pouvoir faire expliquer plus nettement là-dessus, à quoi j'espere qu'ils se résoudront bien-tôt.

On a sçû au vrai la perte que les Etats ont faite par la tempête. Elle consiste en deux Navires des Indes, quatre de Guerre, six Marchands, quatre Flutes chargées de vivres, & deux Brûlots; tout cela est estimé à cinq millions; lesdits Vaisseaux tomberent au milieu de la Flote Angloise, qui les prit sans combattre. Il y a encore un Navire des Indes qui a peri sur les Côtes d'Irlande. Les Etats s'estiment bienheureux d'avoir sauvé de cette grande tempête

péte neuf Navires des Indes, 52. Marchands, & tous les Navires de Guerre, à la reserve de quatre que les Anglois ont pris.

Messieurs les Etats m'envoyerent hier des Députez, pour me signifier la rupture de l'Evêque de Munster, étant entré dans le Païs de Twent & dans la Comté de Zutphen, ayant pris & pillé trois petites Villes, & attaqué Oldenzeel, qu'il a pris, n'y ayant eu que de la Bourgeoisie, mais qui est un Poste considérable si on lui donne le tems de s'y fortifier; qu'après une aggression si manifeste, ils supplient Vôtre Majesté de leur vouloir prêter la garantie suivant le Traité de 1662. Je leur promis d'en rendre compte à Vôtre Majesté, & les assûrai qu'ils pouvoient faire état de son affection & de sa protection.

S'ils avoient été plus diligens à distribuer leur argent, leur frontiéres seroient mieux garnies. Toutes les Compagnies Colonelles ont Patente pour aller joindre le Prince Maurice & le Rhingrave. L'Evêque de Munster a reçû encore un nouveau renfort de Troupes, & son Armée est à présent de 25. à 26000. hommes qu'il a séparez en deux; il marche dans le Païs des Etats avec quinze mille hommes, & a laissé le reste sur les frontiéres de son Païs, pour s'opposer aux Troupes du Duc de Zell & de l'Evêque d'Osnabrug.

L'Empereur a pris en sa protection le Païs d'Oostfrise, & quoiqu'il paroisse par-là que l'Evêque ne pourra pas y aller pren-

prendre ſes quartiers, les Etats ne laiſſent pas d'appréhender pis, & que l'Empereur ou le Roi d'Eſpagne ne prennent tout d'un coup cette Armée en ſervice, & ne la poſtent dans l'Ooſtfriſe, le païs de Friſe & de Groningue étant découvert de ce côté-là.

On a eu nouvelles que les deux Flotes de Smirne de l'année paſſée & de celle-ci, eſtimées à vingt-deux millions, ſont parties de Cadix le 3. du mois paſſé pour venir en Hollande par la Mer du Nord. La Flote des Etats doit aller au devant, ainſi c'eſt encore une nouvelle eſpérance aux Anglois de gagner, & une apparence d'un Combat; & il eſt bien mal-aiſé dans toutes ces incertitudes de pouvoir affermir une Négociation de Paix. Le Sieur de Groot continuë d'agir ainſi que je l'ai mandé à Vôtre Majeſté, & il y a pluſieurs Députez de la Province d'Hollande qui ſe ſont fort retirez, & il ne faut pas eſpérer de les faire revenir, à moins que la Déclaration de Vôtre Majeſté contre l'Angleterre ne paroiſſe, & qu'ils ne ſoient perſuadez qu'elle eſt effective & réëlle; car tout ce que je leur puis dire, ſuivant les ordres que j'en ai de Vôtre Majeſté, ne fait nul effet, ces eſprits étant dans la méfiance.

Tout préſentement arrive la nouvelle, que l'Evêque de Munſter a pris Borckelo, & qu'il a fait main baſſe, tant ſur les Habitans que ſur la Garniſon.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 2. Octobre 1665.

J'Ai reçû Samedi dernier un Courier dépêché exprès par l'Archevêque d'Ambrun, mon Ambassadeur en Espagne, pour me donner avis que le 17. du passé sur les quatre heures du matin, Dieu avoit appellé à soi le Roi Catholique mon beau-Pere d'une maladie qui n'a duré que cinq jours. La tendresse de la proximité dont nous nous touchions en tant de maniéres m'a donné beaucoup de douleur de cette perte, quoique prévûë depuis long-tems pour ne pouvoir être évitée. Le Testament dudit Roi ayant été ouvert, on a trouvé qu'il laisse la Tutelle du jeune Roi nommé Charles second, & la Régence de ses Etats, à la Reine sa Femme, avec un Conseil de six Personnes qu'il a nommées, & qui ne doivent néanmoins avoir d'autres voix que consultative. Ces six Conseillers sont le Président de Castille, ou son Successeur dans la même Charge, le Vice-Chancelier d'Arragon, le Viceroi de Naples, l'Archevêque de Tolede, ou celui qui le sera, le Cardinal de Sandoval qui l'étoit, étant mort le même jour que le Roi, le Marquis d'Ayetonne, & le Comte de Pegneranda. Il appelle à la succession de tous

tous ſes Etats, le Prince d'Eſpagne, & tous ſes enfans mâles & femelles, & après eux l'Imperatrice Marguerite, attendu, dit-il, la renonciation de l'Infante Marie Thereſe Reine de France. J'ai témoigné en cette occaſion à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, que je veux prendre la protection du jeune Roi mon beau-Frere, & lui donner toutes les marques d'amitié & de tendreſſe qui feront en mon pouvoir.

LETTRE

De Mr de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 2. Octobre 1665.

JE vous ai écrit ce matin à la hâte par le Courier de Monſieur van Beuningen, la réſolution que le Roi a priſe d'envoyer inceſſamment le Corps de deux mille Chevaux, & de 4000. hommes de pied que Meſſieurs les Etats lui ont demandé, & je n'ai rien à ajoûter ce ſoir ſur cette matiére, remettant à vous en écrire plus de particularitez par un ſecond Courier, que ledit Sieur van Beuningen fait état de dépêcher, après avoir concerté diverſes choſes avec Monſieur le Tellier.

N'y auroit-il point moyen d'introduire quelque bonne Négociation pour l'acquiſition & l'achât de Maſtricht, qui n'eſt qu'à charge aux Etats? Comme vous êtes fort heureux en pareilles Négociations, je vous

vous prie de m'en mander vôtre penſée, & par quel biais vous eſtimez qu'on s'y dût prendre pour y réüſſir, & cependant vous n'y ferez, s'il vous plaît, aucun pas que ſur nôtre réponſe. Je n'ai pas eu le tems de vous mander préciſément les ſentimens & les Inſtructions du Roi.

Le Roi a été fort aiſe d'apprendre ce que vos Amis vous ont dit, qu'ils étoient prêts de donner leur avis pour entrer en des Traitez avec Sa Majeſté plus étroits que le dernier; mais quand ils vous ont témoigné de n'être pas perſuadez que Sa Majeſté fût aſſez bien avec le Roi d'Angleterre pour le porter à des conditions de Paix qui ſoient raiſonnables, & qu'ils ſçavent que la grande liaiſon dudit Roi eſt avec l'Eſpagne & l'Empereur; vous n'aurez pas manqué de leur répondre, que cette derniére circonſtance peut être vraye; mais que quand le Roi dit qu'il portera le Roi d'Angleterre à des conditions équitables, ce n'eſt pas le motif du crédit qu'il croit avoir ſur ſon eſprit, mais par la crainte de la déclaration, dont la ménace fait peut-être plus d'effet que ne feroit le coup, comme il arrive dans les excommunications, leſquelles étant une fois lancées on s'y accoûtume.

Les autres points de vôtre dépêche du 27. ne me donnent pas occaſion d'y répliquer, que pour vous dire qu'elle nous a tiré d'une grande inquiétude, pour ce qu'il s'étoit répandu ici un bruit d'un nouveau combat entre les Flotes, où l'on diſoit que la

la Hollandoiſe avoit été battuë dos & ventre ; & en effet je crains bien, s'il ſe donne, que ceux qui ont débité cette nouvelle ne ſe ſoient trouvez Prophétes. Redoublez vos efforts, Monſieur, pour faire revenir promptement Monſieur de Wit, ſans la préſence duquel il y a ſujet de craindre que les affaires, ni de la guerre, ni de la Paix ne ſçauroient bien aller.

La mort du Roi d'Eſpagne va donner lieu à faire de grandes réflexions aux politiques de vos quartiers. Une preuve que le coup les a bien étourdis à Madrid, c'eſt que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne n'a pas à l'heure que j'écris reçû encore ſon Courier; il a ſeulement eu une Lettre du Maître de la Poſte de St. Sebaſtien, qui lui confirme la choſe.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. *Le 6. Octobre* 1665.

JE reçois tout préſentement une dépêche de mes Ambaſſadeurs en Angleterre, que j'ai trouvé de telle importance, que j'ai voulu auſſi-tôt prendre la plume pour vous informer de ce qu'elle contient. Ils mandent, que les derniers bons ſuccès de la Flote du Roi d'Angleterre vont rélever les eſpérances des Anglois; que le Sieur van Goch, qui venoit de les quitter, étoit convenu avec

vec eux d'une chose dont ils sont fort persuadez, qui est, que le Parlement accordera audit Roi, sans peine & sans répugnance, une nouvelle contribution telle qu'il la voudra demander; que si une fois la résolution est prise, le Roi d'Angleterre, pour qui ses Peuples auront fait si volontiers un nouvel effort, ne s'exposera plus à conclure aucun Traité, qu'à des conditions qui remplissent les grandes espérances qu'ils avoient conçûës de cette guerre; & notamment quand la peste de Londres sera un peu diminuée, comme il semble qu'elle est sur son déclin, le nombre des morts de la derniere semaine ayant été moindre que la précédente de 434. personnes.

Qu'il est donc nécessaire, si Messieurs les Etats veulent la Paix, qu'ils s'expliquent nettement avant le 15. de ce mois; car s'ils n'ont pas (disent-ils) la liberté de déclarer dans ce tems-là au Roi d'Angleterre, que Messieurs les Etats cederont purement & simplement la nouvelle Belgique, & Cabo Corso, qu'ils restitueront Cormantin, qu'ils donneront satisfaction pour les Vaisseaux Bonne Avanture & bonne Espérance, & pour ceux qui ont été traversez dans leur Commerce, & qu'ils ont nommé des Commissaires pour lesquels ils demanderont des sauf-conduits.

On ne doit pas douter, ajoûtent-ils, que le Roi d'Angleterre ne prenne des mesures dans le Parlement pour s'assûrer d'un nouveau secours, & afin (poursuivent-ils) qu'on ne croye pas que ce soit-là une affaire de longue

longue haleine, il faut ſçavoir que l'aſſemblée du Parlement ne durera que trois ſemaines, ou un mois au plus, parce que les Députez y iront preſque tous à leurs dépens, & voudront s'en retourner promptement chez eux, pour ne pas ſéjourner davantage dans une Ville qui n'eſt qu'à ſeize lieuës de Londres, & dans laquelle même il y a beaucoup de gens qui étant partis de lieux infectez y pourront aporter le mauvais air.

Leſdits Ambaſſadeurs continuent leur dépêche par cette réflexion, que ſi on balance tant ſoit peu après ce qui eſt arrivé, les difficultez qu'ils feront d'offrir au Roi d'Angleterre des choſes, qui, même étant acceptées, ne ſatisferoient pas ces peuples, ne ſerviront qu'à échauffer le Parlement, & que la préſence deſdits Ambaſſadeurs l'obligera de donner une plus grande ſomme qu'il ne l'accorderoit, ſi on n'entendoit point parler d'une Négociation, qui n'eſt approuvée que des gens ſages, & par conſéquent d'un fort petit nombre, & qui choque tous les autres.

Il feroit bien à déſirer que le Sieur de Wit fut de retour à la Haye, car il aura pû connoître qu'un coup de vent dans les Guerres qui ſe font ſur la Mer, renverſe tous les projets de la prudence la plus conſommée.

Je vous marque préciſément ce qui m'eſt venu en dernier lieu d'Angleterre, parce qu'il m'a parû mériter grande conſidération, afin que vous en uſiez de de-là ainſi que vous

vous estimerez plus à propos pour le bien des Etats, & celui de la Paix que chacun doit souhaiter; & je vous dirai là-dessus, que quand on s'est plaint ici au Sieur van Beuningen, qu'aux choses qui requeroient le secret, & qu'on y prit de promptes résolutions, vous ne sçaviez à qui vous adresser en l'absence du Sieur de Wit, il a répondu, que vous pouviez parler de tout au Sieur Beverning, avec la même confiance, en cas qu'après avoir représenté l'état des affaires, on vous donnât le pouvoir que demandent les Ambassadeurs, de déclarer au Roi ce qu'ils proposent, pour gagner en cela jusques aux moindres momens. Vous leur en donnerez avis par un Courier exprès, en même tems que vous m'en informerez.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 7. Octobre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de signifier à Vos Seigneuries, qu'elles connoîtront enfin quelle a toûjours été non-seulement la sincérité de ses intentions à leur égard, mais aussi son affection particulière pour leurs intérêts, par l'envoi effectif du corps de Troupes

pes que Sa Majesté a accordé à Monsieur van Beuningen pour la défense de leur Etat, ayant même choisi & ordonné parmi ce Corps là, des Troupes qui sont ordinairement près de sa personne, même de ses propres Gardes, dont Elle veût bien se priver pour cet effet.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire a ordre aussi de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder la permission de sortir du Port d'Amsterdam à trois Flutes bâties au même lieu pour le compte de la Compagnie des Indes Orientales de France, avec leurs Charges, que le Sieur Blot doit envoyer en France, comme aussi à trois autres Navires Marchands que le Sieur de la Garde-Belin a ordre de faire conduire aussi en France avec leur Charge pour le compte de la Compagnie Occidentale, & de vouloir donner les ordres nécessaires pour cela à l'Amirauté de ladite Ville d'Amsterdam. Donné à la Haye le septiéme Octobre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 8. Octobre 1665.

DEpuis que la dépêche du Roi a été achevée sur celle que Sa Majesté avoit reçûë de Messieurs les Ambassadeurs en Angleterre, nous avons reçû la vôtre du pré-

mier de ce mois; & comme vous y donnez quelque espérance que les Etats prendront bien-tôt la résolution de s'expliquer nettement sur les derniéres conditions de l'accommodement qui ont été proposées au Roi de la Grande Bretagne, Sadite Majesté a estimé qu'il pourroit être utile de vous envoyer ladite dépêche par un Courier exprès, afin que, dans l'importante délibération que lesdits Etats sont sur le point de faire, laquelle peut produire la Paix, ou prolonger encore la guerre pour bon nombre d'années, ils n'ignorassent rien de ce qui peut les porter plûtôt à embrasser un parti que l'autre. Comme rien ne leur peut donner plus de lumiére là-dessus que de sçavoir au vrai ce qui se passe chez leurs Ennemis. S'ils considérent bien l'état de toutes les affaires du monde, & se trouvant de surcroît attaquez dans leur propre Païs par un nouvel Ennemi, dont les forces ne sont pas méprisables, ils jugeront vraisemblablement, que l'Isle deshabitée & infertile de Poleron, & un poste plus ou moins dans la Guinée, ne méritent pas qu'on mette toute la Chrêtienté en feu, ni qu'ils fassent la dixiéme partie des dépenses auxquelles les engagera la continuation de la guerre, pour ne rien dire des mauvais succès auxquels il faut nécessairement être exposé, & qui, à leur égard, requiérent une bien plus grande réflexion; parce qu'un nouveau mauvais évenement, ou sur Mer, ou sur Terre, pourroit ébranler toute la fortune & tous les fondemens de leur Etat.

A

A dire vrai, tout ce que l'on conteſte ne me ſemble plus qu'un point d'honneur, d'avoir à abandonner ce qu'on leur a pris, qui eſt la nouvelle Belgique, & d'avoir en même tems à reſtituer ce que leurs Armes ont occupé, qui eſt Cormantin; car pour Cabo Corſo, il me ſemble que les Anglois le poſſédent, du moins de Ruyter eſt revenu de ces quartiers-là ſans les en avoir chaſſez. Quand j'ai communiqué la dépêche du Roi à Monſieur van Beuningen, il ne m'a ſçû trouver d'autres raiſons pour s'empêcher de donner les mains à ce que nos Ambaſſadeurs propoſent que ce point d'honneur, où il lui paroît inſupportable de ceder, au moins à ce qu'il dit, car je ne puis croire qu'intérieurement il ne ſoit d'un autre avis. Le Roi d'Eſpagne a bien fait la Paix à Munſter & aux Pirenées avec des déſavantages incomparablement plus grands, parce qu'il a vû qu'elle lui feroit utile pour ne s'expoſer pas à de nouveaux préjudices; & ſi aujourd'hui les Anglois, par le gain d'un Combat, ſe rendoient maîtres, ou des Vaiſſeaux des Indes qui ne ſont pas encore rentrez dans les ports, ou de partie de la Flote de Smirne qui eſt en chemin, je ne ſçai ce que pourroient dire ceux qui auroient rejetté la Paix pour Poleron, ou pour Cormantin, & pour avoir refuſé ce qu'ils ont cent fois offert eux-mêmes, c'eſt-à-dire le dédommagement des deux Vaiſſeaux Bonne Avanture & Bonne Eſpérance, & des autres dont le Commerce a été traverſé.

Ja-

Jamais, à mon ſens, une Paix ne tint à ſi peu de choſe ſans conclure, & il faudra qu'il y ait quelque fatalité qui a réſolu un déſordre général, ſi on ne vous donne pas promptement le pouvoir d'écrire à nos Ambaſſadeurs, qu'on demeure d'accord au lieu où vous êtes de toutes les conditions dont leur derniére dépêche fait mention.

Si la peſte ceſſe ou diminuë en Angleterre, ſi le Parlement, comme il eſt indubitable, fournit encore une grande ſomme d'argent, ſi l'Evêque de Munſter prend des quartiers dans leur païs, ſi le Corps des Suédois qui vient de Brême ſe joint à l'Evêque de Munſter, ce qui peut être plus probable qu'incertain; les Etats croiroient-ils en être quittes alors pour Poleron & pour Cormantin? Et où eſt d'ailleurs la charité pour le public, & l'affection qu'un Allié doit à l'autre, de vouloir tirer par les cheveux cette Couronne dans une guerre pour un ſi médiocre intérêt, & pour lequel, même dans la rigueur, nous ne ſommes engagez à rien, ces poſtes-là étant hors de l'Europe? J'oubliois encore la conſidération très-prudente que vous faites, que l'Empereur ayant pris en ſa protection le Païs d'Oſtfriſe, il peut arriver très-probablement, ſur-tout après la mort du Roi d'Eſpagne, que la Maiſon d'Autriche prenne l'Armée de l'Evêque à ſon ſervice, & qu'elle la poſte dans l'Oſtfriſe; ce qui feroit un fâcheux coup pour les Etats, les Provinces de Friſe & de Groningue étant découvertes de ce côté-là.

Voi-

Voilà d'ailleurs Borkelo perdu, & si on avoit voulu à tems satisfaire l'Evêque sur une bicoque qui ne vaut que dix mille écus de rente, les Etats ne se trouveroient pas en la peine où ils sont. Il en pourroit bien arriver de même du côté d'Angleterre pour Poleron & Cormantin, qui valent encore moins ; & je vous jure que si j'étois un des Ministres des Etats, je n'opinerois pas dans leur Assemblée différemment de ce que j'écris, & croirois être obligé en conscience de le faire pour le bien de ma Patrie.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 8. Octobre 1665.

On sçavoit ici la mort du Roi d'Espagne quatre jours avant l'arrivée du Courier. Vôtre Majesté verra par le discours que Friquet a fait aux Etats, que j'ai envoyé à Monsieur de Lionne, qu'il n'a pas perdu de tems après la mauvaise nouvelle qu'il a reçûë, de tenter s'il pourroit les induire à cette Ligue du Païs-Bas tant de fois proposée ; mais il y a mal réüssi dans la conjoncture de la joye qu'ils ont eu d'apprendre le secours que Vôtre Majesté leur a accordé. J'espére qu'avec le tems elle connoîtra l'effet de cette protection. Lorsque Monsieur

de Wit ſera ici, on pourra pouſſer plus avant les affaires.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 8. Octobre 1665.

LE Greffier de Meſſieurs les Etats vient tout préſentement de m'avertir, que le Courier de Monſieur van Beuningen va partir. Je vous aſſûrerai qu'on ne peut recevoir la nouvelle du ſecours avec plus de joye que les Etats & tous les Peuples ont fait, & qu'il ne ſe peut rien ajoûter aux termes que Monſieur van Beuningen a écrit aux Etats, pour marquer les bonnes intentions de Vôtre Majeſté. Je ſouhaiterois que Monſieur de Wit fût ici, nous ferions bien du chemin.

L'Evêque de Munſter a pris une Abbaye près de Groningue, qu'il fait fortifier, qui incommodera bien cette Province. Il a fait auſſi paſſer des partis en Brabant, qui ont pillé & fait contribuer la Mairie de Boiſleduc. L'épouvante eſt fort grande dans le Païs, & s'il eût eu des Généraux qui eûſſent entendu le métier, ils auroient pris Grolle, Doesburg & Zutphen avant que Meſſieurs les Etats y eûſſent pû jetter un ſeul homme; car à préſent que tout ce qu'ils ont de Troupes a marché ſur cette fron-

frontiére; il n'y a pas de quoi fournir les places suffisamment pour soûtenir un siége.

Ils ont mis toute leur bonne Infanterie sur les Vaisseaux, où il y a près de 8000. hommes. C'est sur cela que je presse les Etats de faire rentrer leur Flote, afin que cette Infanterie aille joindre leur Corps, & qu'on puisse composer une Armée.

Selon ce que je remarque que l'Evêque agit, & de la maniére qu'il a dispersé son Armée à ne se pouvoir joindre si-tôt, & d'autant plus que les Troupes des Ducs de Brunswic les attireront en partie du côté de cette frontiére, je vois bien de la sûreté, que si les Etats avoient seulement 8000. hommes de pied & 4000. Chevaux, il seroit facile de combattre l'Evêque avec apparence de bon succès; mais il faudroit que ce coup se fît avec diligence & sans temporiser, ce qui se feroit aisément à l'arrivée des Troupes du Roi, ou bien il se retirera dans son Païs ou dans ses Places; ce qui sera sa ruine, n'étant pas capable de loger son Armée, ni de la pouvoir faire subsister.

Les Etats demandent que Monsieur l'Electeur de Brandebourg garantisse l'échange ou accommodement qui se fera avec le Duc de Neubourg, parce qu'il pourroit y revenir pour sa prétension, les Députez dudit Duc de Neubourg demandant, que par l'échange la Ville de Fauquemont & son Bailliage y soient compris, qui est une appendance la plus considerable du Gouvernement de Mastricht. Ce détachement seroit fort

préjudiciable à l'acquisition de Mastricht, en cas que la chose que vous avez pensé pût réüssir ; & comme je prévois qu'elles ne consentiront point à cette demande, on pourra pendant le cours de cette négociation sçavoir vos pensées, & le biais qu'il faudra prendre pour entamer le Traité de Mastricht. Cependant je vous mande par l'ordinaire les difficultez que j'y prévois, par l'intérêt que plusieurs particuliers ont de conserver cette Place aux Maîtres qui la possédent ; sur quoi j'attendrai vos ordres.

Pour Rhinberg, ceux à qui j'en ai parlé de moi-même, l'Electeur ne voulant pas paroître, m'ont dit, qu'ils n'ont pas de Terres en Souveraineté à lui donner en échange, mais bien des Terres Seigneuriales & de l'argent. Il faut attendre Monsieur de Wit, qui est un homme fertile en expédiens, pour pousser cette affaire.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 8. Octobre 1665.

J'Ai reçû la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 2. par l'ordinaire. Je ne juge pas que l'on puisse entamer l'affaire de l'acquisition de Mastricht, qu'on n'ait auparavant disposé les Députez aux Etats Généraux, ceux des Villes & le Conseil d'Etat, à y donner leur con-

consentement, puisqu'il est nécessaire, selon la constitution de cet Etat, pour y donner leur bon consentement, que les avis soient tous conformes sur une affaire de cette nature. Le Conseil d'Etat y formera de grandes difficultez, parce que la Ville de Mastricht le fait beaucoup considérer, à cause des Fortifications dont il a le soin, & de l'ordre des gens de guerre qu'il faut payer, & des Magasins dont il a la surintendance, outre que la Députation qu'il fait tous les ans de deux de son Collége, vaut à chacun des deux Députez six-mille livres, comme aussi pareille somme est ordonnée à deux Députez des Etats Généraux, ce qui les portera à s'y opposer par leurs intérêts. Il y a même des particuliers qui y sont intéressez, comme Mr. de Ghent, un des Députez aux Etats Généraux, qui est grand-Baillif de Fauquemont, qui en tire dix-mille livres tous les ans, & Monsieur Pieterson de la Province d'Overyssel, qui est grand Baillif de Dalem, lesquels ne donneront point leur consentement, qu'en leur promettant de les desintéresser.

Monsieur van Beuningen a ordre de remercier le Roi de la prestation du secours, qui apporte beaucoup de joye à Messieurs les Etats, aussi-bien qu'à tout le Peuple. Je n'ai pas eu peine d'obtenir la sortie de trois Navires pour la Compagnie Orientale, & trois pour l'Occidentale, qui a été accordée aussi-tôt que j'en ai présenté le Mémoire. L'on a pareillement restitué les

Marchandises qui avoient été pillées au Vaisseau appartenant au Sieur Frémont, & je vois tous les Etats bien disposez à donner satisfaction au Roi dans les choses qu'il désirera d'eux.

Je presse incessamment les Etats de faire rentrer leur Flote dans les Ports, afin que l'on puisse plus pousser les affaires, Monsieur de Wit étant de retour, sans lequel on peut bien proposer, mais rien résoudre; & ainsi je suis les ordres du Roi, de suspendre à m'ouvrir des matiéres contenuës en ses trois derniéres dépêches. Ce n'est pas que, sans rien gâter, ni se trop découvrir, je ne tâche à disposer mes Amis à suivre les sentimens que j'estime être utiles & agréables au service de Sa Majesté.

Si le bruit qui court, que les Anglois sont rentrez dans leurs Ports & qu'ils desarment, est vrai, Monsieur de Wit sera bien-tôt ici avec la Flote; mais cet avis est encore incertain, & je ne suis pas sans inquiétude, si les Anglois sont en Mer, d'un mauvais évenement de combat.



MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 12. Octobre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise de permettre le transport en France de la quantité de cinquante milliers de méche, que Sa Majesté a donné charge à Paul & Pierre Gaudin d'Amsterdam d'acheter, & qu'ils sont prêts d'envoyer avec la permission de Vos Seigneuries. Quoique Sa Majesté sçache bien que cette Marchandise est de contrebande, & qu'ainsi il dépend d'elles d'accorder ledit transport, ou de ne l'accorder pas; néanmoins elle se promet, que dans la conjoncture présente de l'envoi de ses Troupes pour la défense de l'Etat de Vos Seigneuries, & de la Cause commune, elles n'en feront aucune difficulté. Donné à la Haye le douziéme Octobre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 13. Octobre 1665.

JE n'ai oublié aucune des raisons portées dans les quatre derniéres dépêches de Vôtre Majesté, pour persuader mes Amis particuliers de porter les autres Villes à l'accommodement avec l'Angleterre suivant les derniéres propositions. J'en ai parlé ouvertement à Monsieur Beverning, parce que j'ai trouvé qu'il s'approchoit fort des conditions, approuvant tout, à la reserve de rendre Cabo Corso; à quoi il dit que les Intéressez à la Compagnie Occidentale, qui sont puissans dans l'Assemblée de Hollande, ne consentiront jamais, si ce n'est qu'ils gardent Cormantin, qui leur vaudra beaucoup plus que Cabo Corso, tant par sa situation, que parce que cette Place est sur la riviére de Gambi, & plus propre à faire le Commerce avec les habitans du païs que l'autre; mais qu'il croyoit qu'on pourroit disposer la Compagnie à rendre Cormantin, si on rasoit Cabo Corso, ainsi que Vôtre Majesté l'avoit proposé ci-devant.

Pour la cession de la nouvelle Belgique, les Isles de Poleron, de Bonavista, & Saint André, il ne doute point qu'on n'y dispose la Hollande avec un peu de tems.

Quant

Quant aux Vaiſſeaux Bonne Avanture & Bonne Eſpérance, il dit que ſur le mot de procès entamé, qui fait la conteſtation, la difficulté qui eſt ſurvenuë là-deſſus a été, que le Roi d'Angleterre vouloit que le procès fut jugé par les Etats Généraux, & que les Etats veulent qu'il ſoit pourſuivi par devant les Juges d'Amſterdam, où il a été commencé, la conſtitution de cet Etat ne permettant pas que l'on décline d'une juſtice à une autre.

Mais qu'il croit que la Province de Hollande remettra l'interprétation de ces mots à l'arbitrage de Vôtre Majeſté, & que ſi elle trouve que le tort ſoit du côté des Etats, elle décidera de la réparation de la ſomme qu'elle jugera être raiſonnable pour le dédommagement des Anglois.

Touchant les Vaiſſeaux de la Côte de Malabar & de Guinée, on ſe ſoûmettra auſſi à l'arbitrage de Vôtre Majeſté pour l'eſtimation de ce qui ſera dû. Quoiqu'il m'ait dit tout ce que deſſus de lui-même, ç'a été néanmoins en des termes à me perſuader que la Province de Hollande conſentira à tout ce que deſſus; ainſi je vois que toute l'affaire ne va qu'au raſement du Cabo Corſo.

Si le Roi d'Angleterre ſçavoit que les Etats ont de grandes intelligences en Ecoſſe, & parmi les Miniſtres de leur Religion en Angleterre, & que la prémiére Bataille, ni celle des Vaiſſeaux pris de leur Flote qui avoit été ſéparée par la tempête n'a pas apporté le moindre déſordre dans la Ville

d'Amſterdam, qui eſt celle qui a tout perdu, mais au contraire a ſi fort uni & animé les eſprits contre les Anglois, qu'ils ont offert dix millions en prêt aux Etats pour la continuation de la Guerre ; peut-être que Sa Majeſté Britannique ne croiroit pas que la crainte de ſes armes, ni les mauvais ſuccès, ni même les ſecours extraordinaires d'argent qu'il peut avoir par la tenuë du Parlement, les obligeaſſent de céder ces Places & Païs ; elle mais devroit plûtôt croire que ce ſera ſeulement par la conſidération que les Etats feront de l'entremiſe de Vôtre Majeſté, car je la puis aſſûrer qu'ils feront plus aiſe que la Négociation ſe rompe, que non pas qu'elle ſe concluë. Je m'aſſûre que Vôtre Majeſté ſera ſurpriſe d'apprendre que la Flote des Etats à fait voile ſur les Côtes d'Angleterre pour chercher la Flote Angloiſe, qu'on dit s'être retirée à la rade de Harwich. Ce deſſein n'a pas été approuvé de la plûpart des Etats, mais ſeulement des Amis de Monſieur de Wit de la Province de Hollande. Comme juſqu'à préſent il n'a pris conſeil de perſonne, s'il ne réüſſit pas dans ſon entrepriſe, il n'aura qu'à s'en prendre à lui-même.

J'ai été fort étonné de voir la Lettre de Dort tout à fait contraire à l'accommodement propoſé, ce qu'apparamment elle ne fait pas ſans les ordres de Monſieur de Wit, qui étant de cette Ville, & le Sieur Vivien, ſon Couſin, faiſant la Charge de Penſionnaire en ſon abſence, eſt entiérement oppoſé aux conditions de l'accommodement.

J'ai

J'ai cru ne devoir pas différer à renvoyer ce Courier, pour donner avis à Vôtre Majesté des dispositions présentes, & que les résolutions ne se peuvent prendre si-tôt, parce qu'il faut unanimité de voix de toutes les Villes, & qu'une seule peut rompre les bonnes résolutions que les autres auroient prises, & qu'il faut du tems pour négocier, & disposer les Esprits à ce qui leur est le plus avantageux.

Il y a des principaux Députez de la Province de Hollande, qui ont dit que le Sieur van Goch les ménace de la tenuë du Parlement, & des grands subsides qu'il accordera au Roi d'Angleterre pour leur faire la Guerre; & j'ai remarqué que c'est un Député de la Ville de Leyde, qui est des Amis de Monsieur de Wit, qui avance cela, ce qui me confirme encore plus qu'il ne veut pas la Paix. Cette conjoncture rendra la Négociation fort difficile, aussi-bien que les ménagemens des Intérêts de Vôtre Majesté en ce Païs; car se rencontrant que Vôtre Majesté veut procurer la Paix, ce que Monsieur de Wit ne veut pas aux conditions proposées, il faudra changer de mesure, & attendre encore ce qui arrivera du succès des Flotes.

Le Sieur van Goch mande aux Etats par le dernier ordinaire les derniéres propositions du Roi d'Angleterre. Elles sont à présent sçûës de tout le monde, & par conséquent plus difficiles à ménager, car toutes les Cabales sont en campagne pour leurs intérêts; cela justifie bien ce que Vôtre Majesté

a

a dit au Sieur van Beuningen, qu'il n'y a rien de ſecret ici.

Pour bien marquer à Vôtre Majeſté l'état des affaires préſentes, elle me permettra de lui dire, que ni les Etats, ni le Peuple n'appréhendent pas les forces d'Angleterre, & que leurs mauvais ſuccès n'ont diminué en rien leur fierté; qu'au contraire ils ſont plus unis que jamais, que les conditions de rendre leur ſont inſupportables, qu'ils ne ſont pas capables d'y être portez, ni par crainte, ni par les grands ſecours que le Parlement d'Angleterre donnera au Roi, mais que plûtôt ils ſe roidiront davantage. Voilà le véritable eſprit des Etats & de tout le Peuple contre l'Angleterre; à quoi j'ajoûterai, qu'ils ſe fortifient dans les impréſſions qu'ils ont, que ſi Vôtre Majeſté ſe fût déclarée ſuivant le Traité, les Anglois eûſſent indubitablement fait la Paix à des conditions égales, étant impoſſible que le Roi d'Angleterre eût pû ſoûtenir la Guerre contre ces deux Puiſſances, & même dans ce tems, où l'Ecoſſe fait entendre aux Etats, que dès que Vôtre Majeſté ſe déclarera, elle a un fort parti à mettre en campagne, & que les Miniſtres d'Angleterre de la même Religion de ceux de ce Païs mandent la même choſe; mais les uns & les autres font entendre, que les Etats ne ſont pas aſſez forts pour les ſoûtenir, à moins que la France ne ſoit de la partie. Tout ce que deſſus fait qu'ils ne goûtent aucune des raiſons que je leur allégue pour détruire leur raiſonnement; & ils diſent, que

ce-

ce qu'ils croyent se vérifie par les évenemens, en ce que le Roi d'Angleterre, après les avoir attaquez, pris des Places & des Provinces, veut non seulement les retenir, mais même ravoir ce qu'ils ont pris sur lui; qu'il ne sçauroit pas prétendre davantage quand il auroit ruiné & soûmis toutes les Provinces Unies. Ils poussent leurs raisonnemens encore plus avant dans toutes les Villes: ainsi je ne puis dans cette conjoncture agir qu'en ménageant les Députez des Villes, & tâchant de les porter à suivre les sentimens de Vôtre Majesté. C'est à quoi je m'applique tout-à-fait, mais cela ne se peut faire qu'avec le tems: ce que je trouve de fâcheux, c'est que cependant les affaires changent de face par les évenemens.

Je suis aussi obligé de dire à Vôtre Majesté, que quand ces peuples ont pris des impressions, ni la raison, ni même leur propre intérêt, ne les fait pas revenir qu'après un long-tems; ainsi Vôtre Majesté fera s'il lui plait réflexion, & examinera, si pour le bien de ses affaires il lui convient d'attirer tout-à-fait ces Provinces à elle, & y faire tout ce qu'elle voudra, ce qu'elle peut en se déclarant contre l'Angleterre, & leur faisant connoître, qu'elle ne balance pas l'affection qu'elle a pour ledit Roi d'Angleterre avec celle qu'elle conserve pour les Etats: car cela seul est capable de faire revenir les peuples & les Provinces des impressions qu'ils ont de cette égalité,

galité, qu'ils disent ne devoir pas être, vû le Traité que Vôtre Majesté a avec eux, & n'en ayant pas avec l'Angleterre.

Elle me permettra aussi de lui dire, avec le respect que je lui dois, & avec l'affection que j'ai pour son service, que si Vôtre Majesté force les Etats à s'accommoder avec l'Angleterre contre leur inclination, je doute qu'après cela elle puisse ménager ni conserver l'affection de ces Peuples; & je vois avec certitude qu'ils se lieront tellement aux Anglois, & s'uniront si bien ensemble pour empêcher le Commerce à la France, & pour demeurer maîtres de la Mer, que Vôtre Majesté en recevra un grand préjudice. Je n'avance pas tout ce que dessus sans l'avoir bien pénétré.

Si le bruit qui court ici est vrai, que Vôtre Majesté doit venir ce mois d'Octobre à Peronne visiter la Frontiére, je la suplierois de me permettre d'y aller, pour lui rendre compte de l'état des affaires de ce Païs, où j'aurai des choses à lui dire qui ne se peuvent écrire. Je puis faire le voyage en trois jours, & revenir de même, ainsi je ne serois absent que huit jours au plus.

Les Troupes de l'Evêque de Munster ont été battuës par deux fois dans le païs de Groningue, & on espére de les en chasser. J'ai tant pressé Messieurs les Etats d'envoyer en Ostfrise se saisir des passages, & les fortifier, que 1200. hommes qui ont été commandez, dont il y en a quatre Compagnies de mon Régiment, sont arri-

vez

vez deux jours ſeulement avant les Troupes de l'Evêque, qui étoient au nombre de 7000 hommes. Ils ont attaqué leurs poſtes, qu'ils n'ont pû forcer, & ſe ſont retirez avec perte de 300 hommes tuez, & cent priſonniers ; ainſi voilà échoué le deſſein qu'il avoit de prendre ſes quartiers d'hyver en Oſtfriſe.

Je me donnai l'honneur d'écrire, il y a quelques jours, à Vôtre Majeſté l'avis que j'avois eu, que l'Evêque de Munſter vouloit ſe ſaiſir d'une Ville appellée Griethuyſen en Oſtfriſe, où il y a un bon Port, capable de contenir cinquante Vaiſſeaux de cinq à ſix cens tonneaux, & qu'il prétendoit après fortifier cette place: & l'on ſçût hier par un Courier exprès que ce poſte étoit occupé: Meſſieurs les Etats envoyent des ordres pour le fortifier.

L'Evêque de Munſter peut à préſent prendre d'autres meſures pour ſes quartiers d'hyver. Je ſuis bien trompé ſi ſon Armée ſubſiſte long-tems, la plûpart de ſon Infanterie ſe venant rendre, pour prendre parti dans les nouvelles levées de Meſſieurs les Etats.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr de Lionne. Le 15. Octobre 1665.

VOus verrez dans la dépêche du Roi l'état de toutes choses. Je me suis servi des fortes raisons portées dans vôtre dépêche, pour disposer ces gens-ci à la Paix. Quelques-uns les goûtent, mais la foule du peuple & les Villes sont tellement animez, qu'ils ne sont pas capables de les comprendre. Monsieur de Beverning, van Hoorn, Bourguemaître d'Amsterdam, & les Députez des Villes de Haerlem & Rotterdam, ne doutent pas que l'on ne fasse venir les autres aux conditions proposées si on rase le Cabo Corso, mais que sans cela il ne faut par parler de Paix.

Comme vous êtes fort éclairé, je vous prie de bien considérer, si cette Paix faite avec les Anglois par le Roi, contre le sentiment de ces peuples-ci, & quasi comme par force, ne sera pas à la fin préjudiciable à Sa Majesté, par l'étroite union qui arrivera entre l'Angleterre & cet Etat, & qui se fera même contre l'intention de ceux qui sont dans le Gouvernement: étant sûr que si une fois les Marchands viennent à goûter la douceur & la liberté du Commerce, les Villes maritimes, qui sont les maîtresses, ne consentiront jamais de se broüiller

avec

avec l'Angleterre pour nos intérêts, quand le cas écherra. Je vous dis ma penſée, Monſieur, & la ſoûmets à la vôtre, comme voyant plus clair dans les affaires que moi.

On attend ici le ſecours du Roi avec impatience. Si l'Evêque de Munſter tient encore la campagne, il y aura de quoi ſignaler les Armes de Sa Majeſté, pourvû que ceux qui les commanderont ne s'amuſent pas aux temporiſemens Hollandois, qui laiſſent ſouvent perdre bien des occaſions avantageuſes par leur lenteur: mais comme celui que le Roi a choiſi pour en être Général a la capacité requiſe, & qu'il prendra auſſi connoiſſance en arrivant des poſtes & paſſages des riviéres les plus propres pour faire agir les Troupes du Roi, je ne doute pas qu'il n'ait bien-tôt de quoi acquerir bien de la réputation, & rendre de grands ſervices à Sa Majeſté.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 15. Octobre 1665.

DEpuis le départ du Courier que Vôtre Majeſté m'avoit dépêché, le Sieur van Goch a écrit à Meſſieurs les Etats, qu'il leur dépêchoit ſon Fils, ſur des propoſitions qui lui avoient été faites en grand ſe-
cret

cret par les Miniſtres du Roi d'Angleterre, qu'il les prioit d'y faire réflexion, & de ne laiſſer pas perdre l'occaſion de faire une bonne paix.

J'ai parlé à pluſieurs Députez des Villes, leſquels m'ont dit, qu'on avoit ſurſis la déliberation des derniéres propoſitions ſur cet avis, & qu'on attendroit l'arrivée dudit van Goch Fils.

J'ai ſçû auſſi que les partiſans de la Maiſon d'Orange ont gagné cinq Provinces, Overyſſel, Zélande, Friſe, Groningue & Gueldre, pour accepter le Prince pour Général, croyant rendre par-là la paix plus aiſée: quand on a porté cet avis à la Hollande, elle a déclaré, qu'elle ne conſentiroit jamais à aucun accommodement ſi l'on y mettoit cette condition, non plus que celle de s'accommoder avec l'Evêque de Munſter; mais que par l'entremiſe de Vôtre Majeſté ils tâcheroient de porter les autres Villes aux derniéres propoſitions, en cas que le Cabo Corſo fût raſé, & non autrement. Ils m'ont auſſi dit, qu'ils ont ſçû que le Roi d'Angleterre faiſoit monter les prétenſions des deux Vaiſſeaux Bonne Avanture & Bonne Eſpérance à plus d'un million; qu'ils vouloient me dire, qu'il n'avoit tenu qu'à eux de terminer ce différend avec Downing pour cinquante mille livres, & que ſi en Angleterre on a de telles prétenſions, ce ſera le moyen de faire voir qu'ils ne veulent pas de paix, mais ſeulement gagner du tems, pour empêcher que Vôtre Majeſté ne ſe déclare.

J'ai

J'ai déja mandé à Vôtre Majesté, comme on avoit repris le poste que les gens de l'Evêque de Munster avoient occupé près de Groningue. Ils y ont perdu 500. hommes, le reste ayant joint l'Armée dudit Evêque. Ils ont été attaquer un Bourg, apellé Rouen, en Frise, où il y avoit seulement 200. hommes, qui ont été forcez, & de-là sont entrez avec huit mille hommes dans le Païs de Drente, qu'ils pillent sans aucune opposition. Monsieur le Prince Maurice a mis toute l'Infanterie dans les Places qui sont pourvûës de toutes choses; ainsi, s'il n'arrive autre chose, l'Armée de l'Evêque de Munster sera obligée de se retirer après avoir pillé le Païs.

Monsieur de Beverning est venu chez moi de la part de Messieurs les Etats pour ajuster les Etapes pour les Troupes du Roi ; ce que nous avons fait depuis Fauquemont, qui est à deux lieuës de Mastricht, jusqu'à Arnhem. Les Etats ont envoyé ordre par-tout pour faire fournir foin, & avoine, & vivres dans les lieux où l'on logera.

Après beaucoup de sollicitations Messieurs d'Amsterdam se sont relâchez ce matin de l'article des Elucidations, & sont résolus de donner satisfaction à la Suéde. On dépêchera demain un Courier à Monsieur d'Isbrand. Les Commissaires de Monsieur l'Electeur de Brandebourg ont eu deux conférences depuis leur pouvoir venu de leur Maître: ils demandent Orsoy sur le Rhin, & Guenep sur la Meuse, & que,

que, lorsque l'Electeur ira faire son sejour à Wesel avec sa Chancellerie, la Garnison de Messieurs les Etats en sortira, & d'Emmeric aussi. Ces demandes les ont fort choquez ; mais je crois que si l'Electeur se contentoit d'Emmeric, qui est une gran e Ville sur le Rhin, & à trois lieuës de Cléves, les Etats y consentiroient. On travaille aussi à la satisfaction de Monsieur le Duc de Neubourg, ses Députez doivent demain entrer en conférence.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 22. Octobre 1665.

J'Espére que les grandes tempêtes qu'il a fait, obligeront Monsieur de Wit de ramener la Flote de Messieurs les Etats dans leurs Ports, toutes les diligences dont je me suis servi pour cela n'ayant pas eu l'effet que je me promettois. On a tant de déférence en Hollande pour les avis dudit Sieur de Wit, qu'ayant fait connoître qu'il étoit à propos qu'il restât sur la Flote, personne n'a voulu opiner au contraire, ni suivre les sentimens des autres Provinces, qui vouloient qu'il revînt faire sa Charge dans la conjoncture des affaires présentes.

Tout ce que je puis négocier avec les Villes n'est pas de durée ; les choses y sont

ſont dans l'incertitude, & on ne réſoudra rien, ni pour la Paix, ni pour la Guerre, que le Sieur de Wit ne ſoit arrivé.

Je me donnai l'honneur d'écrire l'ordinaire paſſé à Vôtre Majeſté, que le Sieur d'Isbrand avoit ordre de reſter en Suéde, & que le point de l'Elucidation d'Elbing étoit accordé.

Les Troupes de l'Evêque de Munſter, après avoir pillé le Païs de Drente, ont paſſé dans celui de Groningue, qu'ils n'épargnent non plus que celui par où ils ont paſſé. Les Etats ont bien fourni les Places, & ont abandonné la Campagne, qui ſera bien-tôt inondée, les Digues étant coupées & les Ecluſes levées. Il ne leur reſte que peu de troupes, qui ne ſont pas en état de tenir la campagne contre l'Evêque, lequel de ſon côté a perdu de belles occaſions par l'ignorance de ſes Chefs. S'il eût été d'abord à Zutphen, Deventer & Zwol ſur l'Iſſel, il eût pris ces trois Places ſans aucune réſiſtance, n'y ayant que des Bourgeois, qui ſe fuſſent rendus avec une bonne Capitulation, & il eût fait contribuer tout le Veluw, la Friſe & Groningue, & eût appuyé ſon Armée de ces Places, qui eût gagné des Provinces entiéres dans la frayeur où l'on étoit de cette grande Armée; mais à préſent le mauvais tems & la ſaiſon où nous ſommes les raſſûrent fort, ne comptant ici pour rien la ruine de la Campagne, qu'ils eſpérent remettre en un an.

Les Etats ont chaſſé les Jéſuites de la Ville d'Emmeric. Tous les Catholiques ap-

préhendent d'être traitez de même, & cela fait de méchans effets en plusieurs lieux où le nombre en est grand.

Messieurs les Etats ont donné ordre à Monsieur de Beverning, grand-Trésorier, & à un du Conseil d'Etat, d'aller à Mastricht recevoir les Troupes de Vôtre Majesté. Le Colonel des Gardes, appellé Starrenbourg, personne de qualité & de mérite, avec un autre Colonel doivent marcher avec l'Infanterie pour avoir soin des logemens & des Etapes. Le Comte Armand de Bergues, Colonel de Cavalerie, & le Sieur de Buat doivent marcher avec la Cavalerie, & faire la même chose.

Les Etats ont fait acheter quatre mille paires de souliers, & quatre mille paires de bas pour donner à l'Infanterie. Ils ont donné ordre que les Troupes passassent par le milieu de leurs Villes, pour témoigner leur confiance.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 22. Octobre 1665.

Je commence d'entrevoir de grandes divisions. Toutes les Provinces cherchent à faire des liaisons secretes entr'elles contre la Hollande, dont ils appréhendent la puissance. Il y a bien des mesures à prendre pour le service du Roi dans

dans une telle conjoncture. Je ne puis vous écrire tout ce que je penſe là-deſſus, parce qu'il y a trop de tems à perdre avant qu'on ait des réponſes qui ſont aſſez déciſives pour agir ſans crainte de faillir. Mais ne pourriez-vous pas, Monſieur, avoir permiſſion du Roi de venir juſques à Peronne, & moi celle d'aller vous y trouver ; ce ne ſeroit qu'un voyage de huit jours pour aller & venir, & il ſe pourroit faire ſous prétexte de donner ordre à mes affaires, y ayant long-tems que je ſuis abſent.

Peut-être n'a-t-on vû de long-tems une conjoncture ſi favorable pour les intérêts du Roi, ſi on ménage l'occaſion qui ſe préſente avec adreſſe & ſecret; & pour vous en dire quelque choſe, il y va de s'aſſûrer de la Province de Groningue & de Friſe, & de la Place de Couvorden, la meilleure & la plus conſiderable de toutes les Provinces; & cela par un moyen qui ne donnera pas de jalouſie, & ceux qui gouvernent dans ces deux Provinces reſteront dans leur crédit, ſans qu'il paroiſſe qu'ils ſoient liez avec le Roi. Cela ira encore plus loin que je ne vous dis, c'eſt à quoi il faut s'attacher, & d'avoir Maſtricht & Juliers, pour tenir une Armée proche pour ſoûtenir ceux qui ſe déclareront pour nous quand le cas écherra, & auſſi pour mettre la Hollande à la raiſon lorſqu'elle s'écartera de ſon devoir. J'aurois tant de choſes à vous dire là-deſſus que des volumes de papier ne ſuffiroient pas. Ce qui me paroît de meil-

leur, eſt que ſi ce que je penſe réüſſit, la République reſtera comme elle eſt, mais le Gouvernement changera, en ce qu'il faudra qu'il ſuive les conſeils du Roi. Ce ſera le ſeul moyen aſſûré de faire exécuter les Traitez que Sa Majeſté aura avec les Etats, & de les rendre fermes à tenir ce qu'ils auront promis, ſans craindre les évenemens qui pourroient arriver par leurs changemens.

Je n'ai garde de faire aucun pas pour Maſtricht, ni pour quoi que ce ſoit, ſans en avoir les ordres du Roi.

Meſſieurs les Etats attendent que Monſieur l'Electeur de Brandebourg donne la garantie de l'échange de Raveſtein, ſans quoi ils ne peuvent achever l'échange, à cauſe des prétenſions dudit Electeur ſur cette Terre. Les Députez de Monſieur le Duc de Neubourg en ont écrit à leur Maître.

La Garniſon d'Orſoy avoit pris ſur les Terres de Son Alteſſe un Officier qui étoit au ſervice de Monſieur l'Evêque de Munſter. Ils l'ont relâché tout auſſi-tôt ſur la rèquiſition de Monſieur le Duc de Neubourg. Je vous envoye les dépêches que Monſieur de Leſſeins m'a adreſſées; je lui ai auſſi écrit le peu de diſpoſition qu'il y avoit dans l'eſprit des Etats d'entrer en quelque négociation avec ledit Evêque, je le tiendrai averti de ce qui ſe paſſera.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 23. Octobre 1665.

J'Ai reçû vos dépêches de 13. & 15. du courant. Vous dites entr'autres choses dans la prémiére, que vous pouviez assûrer que Messieurs les Etats seront bien plus aise que la Négociation se rompe, qu'ils ne le feroient de la voir conclure. Cela ne s'accorde guéres avec le pas, mêlé de peu de gratitude & de fidélité, qu'a fait depuis quinze jours quelqu'un d'entr'eux des plus autorisez, lequel, par le moyen d'Esteven de Gamarre & du Comte de Molina, a fait porter des propositions de Paix en grand secret au Roi d'Angleterre, avec cette circonstance, qu'il falloit bien prendre garde que les Ambassadeurs de France n'en pûssent rien pénétrer: ce qui veut dire, à ne se point flater, que Messieurs les Etats, ou se méfient de moi, ou voudroient bien conclure leur accommodement d'une maniére qui leur donnât lieu de se lier aussi-tôt après avec le Roi d'Angleterre à mon exclusion. Je sçai la chose à n'en pouvoir douter, & suis même informé du détail des conditions proposées; & ce qui est étonnant, & plus désobligeant, c'est qu'ils contestent encore aujourd'hui avec vous des points qu'ils ont

donné pouvoir aux Miniſtres Eſpagnols de relâcher, témoin l'abandonnement de la nouvelle Belgique, ſans l'échange de l'Iſle de Poleron. Cependant van Beuningen ne ceſſe de preſſer ici ma déclaration, & vous voyez ſi ce procédé double, me doit fort convier à me hâter de faire ce grand pas, & ce qui m'en pourroit arriver dès que j'aurois franchi le ſaut. Je dois bien loüer Dieu d'avoir eu cette connoiſſance ſi à point nommé, par un bonheur extraordinaire; car je vous puis dire avec vérité, que ſur la derniére dépêche que j'avois reçû de mes Ambaſſadeurs, par laquelle j'avois vû que, quelque preſſantes inſtances qu'ils ayent ſçû faire, juſques à déclarer qu'au retour du Courier je ne pourrois plus demeurer en l'état où j'étois, & le Roi d'Angleterre s'étant tenu ferme à la derniére réponſe qu'il leur avoit donné à Salisbury, ſans vouloir ſe relâcher ſur un ſeul point, j'étois très-diſpoſé à rappeller ſur le champ meſdits Ambaſſadeurs, & enſuite à rompre auſſi-tôt contre ledit Roi; mais je vois bien que, traitant avec les gens avec qui j'ai affaire, la prudence veut que je prenne mieux mes meſures, tant pour voir ce que produira la Négociation du Fils de van Goch, qui venoit à la Haye avec des propoſitions ſecretes, (nouveauté qui ne peut être arrivée que depuis que le Roi d'Angleterre a rejetté mes derniéres inſtances) que pour tenter encore une fois auprès dudit Roi ſi l'affai-

re,

re, comme vous dites, étant reduite à la ſeule difficulté du raſement de Cabo Corſô, ledit Roi aimera mieux courir le riſque de voir entrer auſſi cette Couronne en guerre avec lui, que de relâcher un point de ſi médiocre importance; ſe pouvant dire que jamais la paix entre deux Etats n'a tenu à ſi peu de choſe ſans conclure, & cette conſidération bien peſée, juſtifiera pleinement auprès de toutes perſonnes raiſonnables (car des autres on s'en doit peu ſoucier,) ce petit retardement de ma derniére réſolution; outre que je ne ſçaurois la faire qu'inutilement, & en témoignant aux Anglois une mauvaiſe volonté préſentement impuiſſante, avant que mon Couſin le Duc de Beaufort ſoit arrivé dans les Mers de Ponant. Je m'en vais donc dépêcher encore un Courier à mes Ambaſſadeurs, pour leur faire ſçavoir que s'ils peuvent ſurmonter le point de Cabo Corſo, la Paix ſe peut dire aſſûrée. Cependant il ſera bien à propos que vous leur communiquiez ſans perte d'un moment de tems, ce que c'eſt que la Négociation du Fils de van Goch, afin que cette lumiére leur ſerve encore de guide dans celle qu'ils auront à faire avec ledit Roi: préſuppoſant que leſdits Etats ne voudront pas me traiter aſſez indignement, pour vous cacher ce que ledit van Goch leur aura porté, dont vous devez poſitivement leur demander la communication, s'ils avoient manqué à vous la donner; autrement ce ſeroit me faire entendre bien

 clai-

clairement, qu'ils ne défirent pas que je me mêle plus de leurs affaires, & il feroit affez aifé de les contenter là-deffus, avec plus d'avantage pour moi, que je n'en tirerois entrant dans leurs intérêts.

N'eft-ce pas une autre circonftance bien difficile à digérer, qu'au même tems qu'ils me preffent fi vivement d'entrer dans une grande Guerre pour leur feule confidération, abandonnant tous mes propres intérêts pour les leurs, ils veuillent, fans aucune néceffité & fans concert aucun, hazarder de nouveau leur Armée, & avec elle toute la fortune de leur Etat, l'envoyant fur les Côtes d'Angleterre préfenter le Combat à leurs Ennemis. Quand déja par deux différentes fois ils ont mis leur Flote en Mer, ils ont eu au moins des raifons plaufibles de le faire, & fur-tout la derniére fois, qu'ils ont voulu tâcher de fauver l'Efcadre de de Ruyter, & leur riche Flote des grandes Indes; mais à préfent je ne vois pas à quoi peut être bonne cette bravade, & quand on la veut faire par caprice, il ne faut pas trouver étrange que ceux qu'on preffe de la foûtenir temporifent, pour attendre quel en fera le fuccès.

Je n'ai point penfé à faire aucun voyage fur la frontiére; & fi j'y allois dans cette conjoncture, quelque peu accompagné que je fuffe, il n'en faudroit pas davantage pour allarmer la plus grande partie de la Chrêtienté de l'attaque infaillible des Païs-Bas; mais comme les ordinaires font fort fûrs, & que je croi d'ailleurs que le chifre

dont

dont vous vous ſervez l'eſt auſſi, je ne vois pas que rien vous doive empêcher de m'écrire tout ce que vous jugez qu'il eſt important pour mon ſervice que je ſçache, & j'attendrai avec quelque impatience cette nouvelle marque de vôtre zèle.

Quand je ſuſpens ma déclaration pour un plus grand bien, on dit que je perdrai l'affection des Etats. Quand la Négociation de l'accommodement malgré moi tire de long, on dit encore que je perdrai cette affection, parce qu'on conçoit des ſoupçons de ma ſincerité. Quand je preſſe vivement l'accommodement, on dit encore la même choſe, & qu'ils ſe joindront après contre moi aux Anglois, parce que je les aurai forcez, contre leur inclination, à faire la Paix. La concluſion la plus certaine qu'on peut tirer de-là, c'eſt que cette affection eſt une choſe que je ne me puis promettre de gagner. Il eſt fort à craindre, à mon ſens, que le généralat du Prince d'Orange ne forme bien-tôt une grande diviſion entre les Provinces; puiſque cinq d'entre elles ſe ſont déja déclarées en faveur de ce généralat, comme ſur un point qui avancera beaucoup la Paix, & que la Hollande vraiſemblablement y réſiſtera juſqu'au bout; & vous devez, ſans paroître, la confirmer dans ce ſentiment autant qu'il ſera en vôtre pouvoir; d'autant plus qu'il ne s'agit en aucune maniére de ce point-là dans l'accommodement: les Anglois mêmes n'ont oſé le mettre ſur le tapis, & le Chancelier Hyde, comme par une eſpéce de juſtification de n'avoir

pas la hardieſſe de l'entreprendre, a dit à mes Ambaſſadeurs, que le Roi ſon Maître n'avoit garde de donner au Sieur de Wit l'avantage de pouvoir publier dans les Etats, qu'il n'a entrepris cette Guerre que pour rétablir ſon Neveu dans ſes Charges. Cependant ſi, outre ſon eſpérance, leditRoi emportoit ce rétabliſſement, il eſt aiſé à voir qu'il mettroit la plus grande partie des Etats dans ſa dépendance; ce qui ne convient à perſonne qu'à lui, & priveroit leſdits Etats de la liberté pour laquelle ils ont ſi long-tems combattu toutes les forces d'une Monarchie bien plus puiſſante que n'eſt l'Angleterre.

J'ai été fort aiſe d'apprendre que les Etats euſſent enfin réſolu de donner à la Suéde la ſatisfaction qu'elle déſire touchant les Elucidations du Traité d'Elbing. Cela eſt quelque choſe, mais ce n'eſt pas tout; car ce relâchement pourra bien obliger les Suédois à ne point s'engager avec l'Angleterre dans une ligue offenſive, & à demeurer neutres: mais de la maniére dont les Suédois ont accoûtumé de traiter, qui eſt de vouloir en toutes choſes trouver de grands avantages, je doute que cette ſatisfaction qu'on leur offrira ſuffiſe à les engager de ſoûtenir les Etats contre les Anglois; néanmoins en toutes affaires il faut ſe contenter de ce qui ſe peut, & n'avoir pas à ſe reprocher d'avoir rien omis. Mais ce que je vois clairement, & qui eſt de grande conſidération, c'eſt que ſi les Etats ſe veulent réſoudre à ſatisfaire le Roi de Dannemarc ſur

ſes

ses plaintes, dont la plûpart paroissent fort justes, il est comme indubitable, qu'avec quelques sommes d'argent qu'on lui peut donner pour s'armer, & qui ne sçauroient être mieux employées, comme le Sond & les postes de Norvegue viennent de le fairé connoître par de bons effets, on le portera aisément à se déclarer contre l'Angleterre; & cela n'est pas de si petite importance. Que si on manque à faire le coup, le dégoût qu'il aura d'un côté du traitement qu'on lui fait, & d'autre part les vives instances que font les Anglois, le porteront bien-tôt à embrasser leur parti. J'apprens que le dernier Envoyé d'Angleterre à Coppenhague, sur l'affaire de Bergue, ne parle plus comme faisoit son Collégue, qui ne demandoit rien au Roi de Dannemarc que d'être assûré de sa Neutralité, pour laquelle même il lui promettoit de ne point faire d'accommodement sans lui procurer toute sorte de satisfaction des Etats; mais ce nouveau Ministre a pris un autre ton, & dit hautement, qu'il faut que le Roi se déclare ami ou ennemi: offrant tout, s'il veut embrasser le prémier parti, & le ménaçant de toutes hostilitez, s'il prétend seulement demeurer neutre.

Je vous laisse là-dessus à juger, combien il importe que la personne que le Roi de Dannemarc envoye présentement à la Haye reçoive promptement toute satisfaction; autrement, quand il ne sera plus tems, on aura tout loisir de se repentir de cette occasion perdue. Quand on veut la Guerre, il faut

vouloir auſſi tous les moyens de la faire fortement, & d'incommoder ſon Ennemi. Le Roi de Dannemarc m'a fait prier inſtamment de vous envoyer ordre d'appuyer avec force les Négociations de ſon Miniſtre, ce que je ne ſçaurois aſſez vous recommander pour mon propre intérêt, encore plus que ſur ſa priére; & vous devez vous conduire enſorte, que, ſi cet Envoyé eſt obligé de partir de la Haye ſans ſatisfaction, il puiſſe au moins rendre témoignage au Roi ſon Maître, que vous ayez fait, pour la lui procurer, tout ce qui dépendoit d'un Miniſtre, d'un vrai Ami, & d'un bon & ſincere Allié.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 23. Octobre 1665.

DEpuis mon autre Lettre écrite, je viens d'avoir avis que le Prince de Chimai, par ordre qu'il a reçû du Marquis de Caſtel Rodrigo, s'eſt poſté avec un Corps de Troupes fort conſidérable à Marche en Famine, à demi lieuë du chemin que les miennes qui vont en Hollande doivent prendre, & que ledit Prince a même laiſſé aller quelques diſcours, que le Gouverneur de Jamets & le Sieur de Choiſi me mandent, comme s'il avoit deſſein de s'oppoſer au paſſage de mes Troupes & de les combat-

tre.

tre. J'ai bien de la peine à croire que le Marquis de Castel Rodrigo soit assez hardi pour entreprendre une pareille chose; mais quoi qu'il en puisse arriver, j'ai tant de désir de donner aux Etats une marque solide de la sincérité de mon affection, dans la pressante conjoncture où se trouvent leurs affaires, qu'aucune considération n'arrêtera un moment la marche de mes Troupes (dès que mon Courier sera arrivé avec les ordres que j'ai demandez à l'Electeur de Cologne, & qui ne me seront pas refusez,) quand même toutes les Troupes qui sont en Flandre seroient jointes en un Corps, à dessein d'empêcher leur passage.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 23. Octobre 1665.

SI on vous fait de de-là les mêmes vives instances que fait ici le Sieur van Beuningen, de la prompte déclaration du Roi, vous pouvez encore les parer par une raison sans replique, qui est celle de la nouvelle Négociation du Fils du Sieur van Goch, puisqu'il pourroit facilement arriver que le Roi eût rompu contre l'Angleterre, dans un tems où la paix se trouveroit déja faite; & je m'en raporte à Messieurs les Etats mêmes de dire, si la prudence peut permettre de s'exposer à cet inconvenient, ni s'ils

 peu-

peuvent feulement avec honnêteté faire, bien moins avec aucune juftice défirer une pareille chofe de Sa Majefté; car comme les Ambaffadeurs du Roi en Angleterre ont déja pouffé la paix, au lieu où ils font, jufques prefque à fes derniers termes, il eft à préfumer que le Roi d'Angleterre ayant chargé le Sieur van Goch de nouvelles propofitions, elles feront d'une nature à être facilement acceptées par les Etats; & je me fuis bien trompé, puisqu'on y demande tant de fecret, fi une des conditions de cette Négociation n'eft l'union de l'Angleterre avec les Etats, après la paix faite, pour traverfer le Commerce de toutes les autres Nations. Auquel cas, fi la chofe étoit bien vérifiée, enforte que vous n'en puiffiez douter, il faudroit empêcher autant que vous pourriez le fuccès de ladite Négociation; & même pour rompre ce coup, fi cela ne fe pouvoit autrement, vous pourriez promettre pofitivement que le Roi fe déclarera contre l'Angleterre fans aucun délai, à l'arrivée d'un Courier que vous pourriez dépêcher. Il y a feulement à douter fi lefdits Etats vous donneront en bons Alliez connoiffance de cette condition, fi elle leur a été propofée, & il fe pourra bien faire qu'en vous communiquant les autres ils vous cachent celle-là.

Du refte, voici comme Sa Majefté défire que vous vous conduifiez en cette affaire de la Négociation du Fils de van Goch; fi les Etats y entendent, & que vous connoiffiez que fes propofitions puiffent bien-
tôt

tôt produire la paix, vous leur témoignerez, que c'eſt ce que le Roi a toûjours paſſionnément ſouhaité, & qu'il ſera très-aiſe de la voir conclure, pourvû qu'ils y trouvent leur ſatisfaction & leur ſûreté, quand même ce ſeroit à l'excluſion que les Anglois veulent faire de ſon entremiſe; parce que Sa Majeſté ſe promet que leſdits Etats reconnoîtront aſſez, nonobſtant cette excluſion, que c'eſt la ſeule conſidération de Sa Majeſté, & la crainte qu'auront les Anglois des derniéres expreſſions de ſes Ambaſſadeurs, qui leur auront procuré cette paix à leur avantage. Mais en même tems vous leur déclarerez auſſi, que s'ils ne trouvent pas, comme j'ai déja dit, leur ſatisfaction & leur ſûreté dans les conditions que le Sieur van Goch leur porte, & qu'ils réſolvent de continuer plûtôt la Güerre que de les accepter, vous avez charge expreſſe de les aſſûrer, que Sa Majeſté ſe déclarera en leur faveur contre l'Angleterre, & lui fera la Guerre conjointement avec eux.

Voilà, Monſieur, de grandes paroles bien dignes de la généroſité du Roi, & de la ſincerité d'un vrai & bon Allié; car Sa Majeſté remet à eux à conclure la paix, même ſans ſon entremiſe, s'ils y trouvent leur avantage, & les aſſûre en même tems, que s'ils ne les y trouvent pas, elle ſe déclarera comme ils déſirent. Cela ne s'appellera plus vouloir forcer les Etats à la paix contre leur inclination. Tout ce qui eſt dans cette Lettre a été réſolu par Sa Majeſté depuis ſa dépêche, & eſt autoriſé par un mot

de

de sa main qu'elle a ajoûté à la lettre particuliére qu'elle vous écrit. Je n'en ai donné aucune connoissance au Sieur van Beuningen, afin que vous en ayez de de-là tout le mérite, si vous êtes obligé de vous servir du pouvoir que Sa Majesté vous donne; à quoi il ne faudra venir qu'avec la précaution qu'elle vous recommande de sa main propre.

SECONDE REPONSE

Du Roi de la Grande Bretagne aux Ambassadeurs du Roi de France le 25. Octobre 1665.

SA Majesté a témoigné en plusieurs rencontres, par des réponses à Messieurs les Ambassadeurs Extraordinaires de France, sur le sujet de leurs propositions, comme elles lui paroissoient peu propres pour établir une ferme Paix entre lui & les Etats des Provinces-Unies après une si sanglante Guerre, & n'a jamais crû jusqu'à présent que lesdits Ambassadeurs même les considérassent, non comme un fondement d'une Paix, mais plûtôt pour un acheminement d'un Traité.

Pour ce qui est des Vaisseaux nommez la Bonne Avanture & la Bonne Espérance, la justice est évidente du côté de Sa Majesté, étant notoire qu'il y a une somme considerable d'argent en dépôt à Amsterdam, destinée au dédommagement des intéressez. Et le Traité l'ayant laissé par

ces-

ces mots (litem inceptam profequi) *à la décifion des Commiffaires Extraordinaires, qui avoient à décider auffi quelques autres points de pareille nature.*

La haute eftime que Sa Majefté fait de l'amitié du Roi Très-Chrétien eft affez connuë de tout le monde, & avec quelque réflexion de partialité à fon égard; & quoique Sa Majefté, fuivant les mouvemens de fes inclinations, ait agréé la médiation dudit Seigneur Roi, elle ne fe peut empêcher de remarquer, que le Roi Très-Chrêtien paffera pour trop intéreffé dans la décifion de cette affaire, ayant toûjours déclaré qu'il étoit engagé par un Traité fecret d'affifter les Hollandois.

Néanmoins fi Sa Majefté Très-Chrêtienne peut difpofer les Hollandois à entrer dans les mêmes fentimens qu'elle témoigne avoir pour le rétabliffement d'une bonne paix, le Roi d'Angleterre nommera des Commiffaires de fa part, & exhortera la Couronne de Suéde, Monfieur l'Evêque de Munfter & fes autres Alliez de faire de même, fans la participation defquels il ne fe peut ajufter, & Sa Majefté n'entrera en aucun Traité de cette nature; & cela d'autant plus, que les Etats Généraux ne témoignent pas y avoir la moindre difpofition, & que les bonnes inclinations de Sa Majefté à un accommodement n'ont jufques à préfent fervi qu'à allumer de la jaloufie parmi les Confédérez, comme s'il n'avoit aucune confidération de leurs intérêts: là où felon toutes les apparences, la méthode maintenant propofée mettra avec l'aide de Dieu une heureufe fin à cette grande affaire, fi les

dispositions de tous cotez sont également sinceres.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 26. Octobre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant par ordre du Roi son Maître présenté, dès le 12. de ce mois, un Mémoire à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plût permettre le transport en France de la quantité de cinquante milliers de mêche, que Sa Majesté a donné charge à Paul & Pierre Gaudin d'Amsterdam d'acheter, & qu'ils sont prêts d'envoyer avec le consentement de Vos Seigneuries, sans qu'il ait eu depuis aucune réponse sur ledit Mémoire; il réïtere ses mêmes instances à Vos Seigneuries, sur le nouvel ordre qu'il en a reçû de Sa Majesté, les suppliant de vouloir prendre une résolution là-dessus, telle qu'elles jugeront à propos, afin qu'il en puisse rendre compte au Roi son Maître, qui se promet toûjours, qu'encore que cette mêche soit de contrebande, & qu'ainsi il dépende de Vos Seigneuries d'en accorder le transport, ou de ne l'accorder pas, elles voudront bien y apporter de la facilité dans la

là conjoncture présente de l'envoi de ses Troupes pour la défense de cet Etat & de la Cause commune. Donné à la Haye le vingt-sixiéme Octobre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 26. Octobre 1665.

LE Sieur van Goch a écrit à Messieurs les Etats, que le Roi d'Angleterre lui avoit dit qu'il lui parlât franchement, & s'il n'avoit pas ordre de lui parler de la Paix. Il lui répondit que non, mais seulement de l'échange des prisonniers; & moi je vous en veux parler (lui dit le Roi de la Grande Bretagne) vous avez fait des pertes; j'en ai fait aussi; la Guerre nous est ruineuse aux uns & autres, je souhaite l'accommodement, & il ne tiendra qu'aux Etats qu'ils l'ayent, à des conditions honnêtes: nous n'avons pas besoin d'Entremetteurs pour cela. Monsieur van Goch lui répondit, qu'il en donneroit avis à ses Maîtres. Ledit Roi lui ajoûta aussi, que l'Armée de l'Evêque de Munster étoit la sienne, levée de ses déniers, & les Officiers à ses gages, que ledit Evêque étoit son Lieutenant Général, & que ce n'étoit qu'une

même

même affaire quand il feroit queſtion de s'accommoder. C'eſt en ſubſtance ce que le Sieur van Goch a écrit à Meſſieurs les Etats, ſurquoi il y a eu divers Conſeils & Aſſemblées des Etats ſans aucune réſolution; mais ce qui me paroît être le plus appuyé par les Provinces de Friſe, Groningue, Overyſſel, Gueldre & Zélande, eſt d'envoyer une Ambaſſade Extraordinaire en Angleterre, accompagnée du Prince d'Orange, pour remercier le Roi d'Angleterre des bonnes diſpoſitions qu'il a témoigné avoir pour la Paix, & enſuite la conclure le plus avantageuſement qu'il ſe pourra: la Friſe & la Groningue, voyant une Armée ennemie dans le cœur de leur Païs, ne demandoient que la protection du Roi. Les principaux mêmes du Gouvernement me prioient, d'obtenir de Sa Majeſté que leurs enfans & leurs parens entraſſent à ſon ſervice, en cas que Sa Majeſté fît des Compagnies de Cavalerie; il y avoit même des Gouverneurs de Places conſidérables qui vouloient être dans les intérêts du Roi, & attacher auſſi leurs parens dans le ſervice. Toutes ces diſpoſitions, & le deſordre où ſont les affaires dans les Provinces, donnoient lieu de croire, que le Roi ayant une Armée dans leur voiſinage, & s'il eût été poſſible un poſte à Sa Majeſté pour l'hiverner, qu'avec les intelligences & les ménagemens qu'on eût pû faire, on eût tenu les Etats dépendans de ſes volontez, non par la ſûreté qu'il y a dans leur amitié, mais
par

par la crainte qu'ils auroient d'être châtiez s'ils manquoient à Sa Majesté

On a passé bien plus avant : car les partisans du Prince, du Roi d'Espagne & du Roi d'Angleterre ont jetté plusieurs billets, & même fait des imprimez contre Monsieur de Wit, le faisant auteur de cette Guerre, par l'ambition qu'il a eu de commander la Flote, & de se rendre maître de toutes les affaires; & cela a si bien réüssi, que dans les Villes, dans les bâteaux, & dans tous les lieux publics, on parle de lui comme d'un traître, & on dit hautement qu'il faut avoir la Paix avec l'Angleterre, & remettre le Prince d'Orange dans ses Charges. Ce qui m'a le plus surpris, a été l'impression que cela a fait dans l'esprit de Monsieur de Beverning, qui remit avanthier sa Charge des Finances entre les mains du Conseil d'Etat, & prit congé des Etats Généraux. Je le fus voir, pour lui dire tout ce que je jugeois de plus fort pour l'obliger à ne quiter pas dans cette conjoncture; que cela feroit grand tort à Monsieur de Wit son ami intime, & en qui il avoit la derniére confiance; que le Roi même l'en blâmeroit, m'ayant ordonné, comme il sçait, de lui dire toutes choses sur les affaires présentes; que même il avoit commencé à négocier près des Villes touchant les derniéres propositions du Roi d'Angleterre; qu'un changement si prompt feroit fort préjudiciable audit de Wit, & à la Provin-

ce

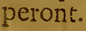
ce de Hollande même dont il étoit. Il me dit, qu'il y avoit long-tems qu'il avoit dessein de se retirer; qu'il voyoit les affaires si brouillées qu'il faloit d'autres têtes que la sienne pour les déveloper; qu'il vouloit me parler franchement, qu'on avoit laissé trop long-tems les Etats sans les secourir; & qu'il se voyoit quasi sans ressource, & pris par deux côtez, dont le Roi d'Angleterre se déclare le maître, & qui l'est effectivement; & que ce qui donnoit de l'étonnement à tous ces peuples & aux Magistrats des Villes, est qu'ils ne connoissoient pas le Roi d'Angleterre tel qu'il est, & que présentement il leur paroît un Prince qui a une Flote de cent Navires, qui a fait une Armée de terre de trente mille hommes qui est dans le cœur de leur Païs, qui fait tous les jours des Alliances en Allemagne contr'eux; & quoiqu'il ne soit pas fort riche, il dépense des sommes si considérables pour leur faire la Guerre, qu'ils ont sujet de croire, qu'ayant si bien conduit ses affaires, il ruineroit les Etats s'ils ne prenoient le parti de s'accommoder, & de ne se broüiller jamais avec lui.

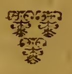
Je lui dis, que si les Etats étoient de son avis, je les verrois bien-tôt soûmis à l'Angleterre, & leur liberté opprimée, & qu'il me semble que le Roi leur envoyant un secours qui est en marche, cela les devroit mettre à couvert de leurs craintes, & leur faire comprendre la suite de cette déclaration pour leurs intérêts.

Il

Il me dit qu'on étoit dans l'hiver, que 6000. hommes ne les ſauveroient pas; qu'il y en avoit vingt mille dans leurs Provinces; que le païs avoit été déja pillé, & que le mal préſent eſt plus ſenſible que celui de l'avenir. De toute nôtre converſation j'ai bien jugé qu'il appréhende un changement, & qu'il veut ſe mettre à couvert. Il y en a bien d'autres qui le ſuivront. Voilà au vrai, Monſieur, l'état où ſont les affaires, & comme je n'ai nulles nouvelles de Meſſieurs les Ambaſſadeurs en Angleterre depuis trois ſemaines, vous jugerez mieux que moi, ſi les avis de van Goch, touchant le procédé du Roi d'Angleterre, ſont véritables.

Je ne perds pas de tems de voir mes Amis & les Députez des Villes ſur la matiére dont je parle ci-deſſus, & n'oublierai rien de tout ce que je croirai devoir faire pour le ſervice du Roi. Mais je vous prie, Monſieur, de me donner un avis ſur tout ce que deſſus, & de conſidérer que nous avons affaire à des peuples qui changent ſouvent; & que ſi vous ne ſongez à les tenir par la crainte, & à les gagner dans les occaſions par des gratifications, comme il s'eſt pratiqué de tout tems, ils nous échaperont.





LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 29. Octobre 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 23. du courant. Quand j'ai mandé à Vôtre Majeſté que les Etats feront bien plus aiſe que la négociation ſe rompît que de la voir conclure, ç'a été après ce qui m'a été dit par les principaux Députez des Villes de Hollande qui compoſent l'Aſſemblée; mais il eſt aſſez ordinaire de voir changer les affaires d'un ordinaire à un autre, par la diverſité des opinions, & par les factions des Cabales, qui ne perdent pas de tems de gagner les Députez des Villes: cela ſe fait par moi, comme par les autres, & c'eſt à qui aura le plus d'Amis pour tourner les affaires de ſon côté.

Monſieur van Beuningen a écrit aux Etats la même choſe qui eſt portée par la dépêche de Vôtre Majeſté ſur la Négociation ſecréte qui eſt entamée: leſdits Etats ont proteſté n'en avoir aucune connoiſſance, & le Sieur van Beuningen a ordre d'aſſûrer Vôtre Majeſté, qu'ils n'entendront à aucun Traité particulier ſans la participation & Médiation de Vôtre Majeſté.

Je répons amplement à Monſieur de Lion-

Lionne, ſur l'affaire dont Vôtre Majeſté m'a commandé de prendre créance à la dépêche qu'il m'a faite du 23. du courant. Je lui ai auſſi adreſſé un Mémoire ſur quelques converſations que j'ai euës avec Madame la Princeſſe de Naſſau, & des Députez des Provinces de Friſe, Groningue, Overyſſel & Gueldre ; ſurquoi j'attendrai les ordres de Vôtre Majeſté.

Madame la Princeſſe d'Orange a fait agir les Provinces, qui ont propoſé le Prince d'Orange pour l'Ambaſſade d'Angleterre & pour le Généralat ; mais elle n'a pas eu la ſatisfaction de voir réüſſir ſon Projet, & ceux qui ont fait la propoſition n'oſeroient la ſoûtenir. On ne peut empêcher que des particuliers faſſent ces avances, mais pour les Réſolutions, j'ai beaucoup de reſſources pour les éloigner, c'eſt à quoi je m'applique entiérement ; & comme en tel cas il faut négocier & perſuader, les affaires ne vont pas ſi vîte qu'elles font dans un Royaume. Ladite Princeſſe Doüairiere agit ſous main tant qu'elle peut contre la Cabale du Sieur de Wit, appuyant celle d'Angleterre & d'Eſpagne ; mais on n'en ſçauroit mieux uſer que fait la Princeſſe de Naſſau ſa Fille, qui a beaucoup de cœur, d'ambition & d'eſprit. Elle eſt retournée en Friſe, & elle a bien voulu que j'eûſſe correſpondance avec elle touchant les affaires qui regarderont le ſervice de Vôtre Majeſté. Elle verra par mon Mémoire l'état de toutes choſes. Je preſſe les Etats autant qu'il m'eſt poſſible de ſatisfaire le Roi de Dan-

nemarc. Ils promettent de le faire ; mais quand il faut venir à la conclusion, une Ville qui sera contraire est capable de rompre toutes les bonnes dispositions qu'on aura ménagées.

L'Envoyé Extraordinaire de cette Couronne est à Amsterdam. J'espére qu'il sera content de moi, lorsqu'il verra la maniére dont j'agis pour les intérêts du Roi son Maître.

Le Sieur Blaespiel doit entrer demain en conférence avec les Commissaires de Messieurs les Etats, pour l'ajustement des affaires de Monsieur l'Electeur de Brandebourg. Je vois les derniers bien disposez pour lui donner contentement.

Je trouve une difficulté insurmontable près des Etats dans l'affaire de Monsieur le Duc de Neubourg, qui est sur le point de la Religion. Il demande qu'on laisse trois Eglises dans le païs de Ravestein ; à quoi les Etats répondent, qu'ils n'ont jamais voulu passer ce point au Roi d'Espagne, lorsqu'ils ont fait le Traité du païs d'Outremeuse, & qu'ils ne peuvent le permettre par la constitution de leur Etat.

Quant à la difficulté de la garantie de l'Electeur de Brandebourg, elle se pourra lever quand il sera à Cléves. Le dernier avis qu'on a eu de Berlin porte, qu'il y sera le vingtiéme du mois prochain.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 29. Octobre 1665.

VOus pouvez bien juger, Monsieur, qu'on me fait ici d'aussi vives instances de la prompte déclaration du Roi, que le Sieur van Beuningen fait à Paris. J'ai répondu selon vôtre intention, & me suis paré de cette nouvelle négociation du Sieur van Goch, laquelle Messieurs les Etats ne veulent pas avouër, & produisent une Lettre de ce dernier ordinaire dudit van Goch, qui dit que le Roi d'Angleterre a haussé ses prétensions, & veut des sommes immenses pour le dédommagement des Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Espérance, & les autres Vaisseaux compris dans leurs pertes, à quoi il ajoûte encore les fraix de la Guerre. Le Fils de van Goch est resté à Londres, & a envoyé ses dépêches de-là.

Ce qui me fait soupçonner qu'il y a de la duplicité dans cette Négociation, est que l'on veut contrarier ce qûe je vous ai écrit par le Gentilhomme de Monsieur le Comte de Guiche, & que j'ai sçû de bon lieu & sûr, quoique les Etats ne m'en ayent fait nulle part, & qu'ensuite l'Assemblée de Hollande a choisi une personne capable, pour aller en Angleterre traiter de

l'échange des prisonniers, qui doit avoir tout le secret, la Hollande ne voulant pas que van Goch ait connoissance de ce qui se traitera, étant entiérement attaché aux intérêts de la Maison d'Orange.

Vous remarquerez, s'il vous plaît, Monsieur, que ni les Etats, ni l'Assemblée de Hollande, ne m'ont rien communiqué de tout ce que dessus, & que je n'ai pas laissé de sçavoir toutes leurs démarches par des Députez de la même Assemblée, qui sont mes Amis particuliers, & qu'ensuite des plaintes que j'ai faites d'un tel procedé, ces derniéres propositions envoyées par van Goch, ont parû; & quoique les Etats les traitent de ridicules en apparence, ils ne laissent pas de dépêcher un homme de confiance en Angleterre, sous prétexte de l'échange des prisonniers.

J'ai estimé à propos de leur faire entendre, que je croyois qu'il y eût plus que ce qu'ils me disoient, & que je ne voyois pas à quoi une personne du mérite de celui qu'ils veulent envoyer, qui est dans le Magistrat de la Ville de Leyde, peut trouver lieu d'employer sa capacité à ne traiter que de l'échange des prisonniers; & que, puisque c'étoit une nouvelle Négociation commencée, il ne seroit pas de la prudence du Roi de rompre avec l'Angleterre dans le tems que leur Paix peut être concluë, & qu'il n'est pas même honnête à eux de presser Sa Majesté de se déclarer, comme ils font. J'ai estimé que j'en devois demeurer dans ces termes, sans me

me ſervir du pouvoir que le Roi me donne par ſa dépêche du 23. du courant, & qu'il eſt bien mieux pour les intérêts de Sa Majeſté de temporiſer, & d'attendre que ſes Troupes ſoient arrivées dans le païs avant cette déclaration. J'ai ménagé les principales Villes de Hollande contre cette Négociation ſecrete, & on a pris Réſolution dans l'Etat, d'écrire au Sieur van Beuningen, d'aſſûrer le Roi, qu'on n'entrera dans aucun Traité ni Négociation avec l'Angleterre qu'avec ſa participation & Médiation, & que toutes choſes ſeront communiquées à ſes Ambaſſadeurs.

Quoiqu'il y ait ſujet de douter de la bonne foi de ces gens-ci, j'ai cru que cette déclaration étoit favorable dans la conjoncture préſente. Faites ſeulement venir le ſecours dans le Païs-Bas le plûtôt qu'il ſe pourra. Quand nous aurons ici les Troupes du Roi, nous ferons bien changer de diſcours aux mal-intentionnez; & ſi le Roi trouvoit à propos de dépenſer quelque argent, pour gagner des gens dans les Provinces, & de faire quelque réflexion ſur le Mémoire que je vous envoye, Sa Majeſté ſe verroit dans peu de tems bien puiſſante dans ce Païs: mais comme ce ſont des dépenſes, je n'oſerois preſſer, bien que j'en connoiſſe l'utilité, & que nos Ennemis & envieux nous font beaucoup de mal par leurs liberalitez. A quoi j'ajoûterai, que pour quelque grand coup, il ſera bon que je ſois informé des derniéres intentions du Roi, dans le tems que Monſieur de Wit arrivera

à la Haye, afin que nous résolvions ensemble de la maniére dont il faut réduire les autres Provinces à se conformer à la Hollande ; & au cas que la Hollande n'agisse pas selon les intentions du Roi, on peut se lier avec les autres Provinces contre la Hollande, lesquelles s'y porteront facilement par la jalousie qu'elles ont contre sa grande puissance, & en ce cas, la protection du Roi aura plus de poids étant appuyée de bonnes Troupes.

Si vous pouvez par quelque Négociation avoir Mastricht ou Juliers, soyez assûré qu'on n'oseroit rien faire en Hollande qui déplaise au Roi; & cela étant, je pourrois répondre que toutes choses iroient à souhait. On sera autrement toûjours dans l'incertitude, & sujet à dépendre de la bonne ou mauvaise humeur des Députez des Villes, qui changent facilement de sentiment dans les affaires. Il y en a peu qui soient exempts de corruption.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 29. Octobre 1665.

IL faut que je commence par les deux Provinces de Frise & de Groningue, dont la Princesse de Nassau, Tutrice de son Fils, qui a neuf ans, est Gouvernante. C'est une Princesse qui a de la conduite & de l'esprit,

&

& digne Fille du Prince d'Orange Henri. Auſſi en a-t-elle toutes les bonnes qualitez; elle eſt généreuſe, & a de l'ambition, & n'oubliera rien pour rendre ſon Fils capable de bien gouverner, & lui chercher de l'appui; & pour cela elle a eu l'adreſſe, après la mort du Prince Guillaume ſon mari, de ſe faire élire Gouvernante deſdites deux Provinces juſques à la majorité de ſon Fils, avec la diſpoſition de toutes les Charges, & même de l'élection des Magiſtrats des Villes, ce qui lui donne une grande autorité. Elle s'eſt fait donner ſix des Etats de Friſe pour Conſeillers & Tuteurs de ſon Fils. Tous ſes Amis ſont dans ſes intérêts: ce ſont à préſent ceux qui gouvernent avec elle, & dont les Parens ſons pourvûs de toutes les fortes Places de la Friſe, & entr'autres celles de Coevorden & Steenwik, frontieres de la Weſtphalie, & ſituées ſur deux paſſages conſidérables.

Son crédit n'a pas agréé à la Princeſſe Doüairiére, qui l'a retirée de Friſe depuis quatre mois, ſous prétexte de ſa maladie, & pendant ſon abſence elle a eſſayé de ſe rendre maîtreſſe de la ſeconde Cabale oppoſée à celle de ſa Fille, pour faire paſſer dans cette Province les choſes qu'elle vouloit, & ſe rendre par-là conſidérable à l'Etat, au Roi d'Angleterre & aux Eſpagnols; avec qui elle entretient grande correſpondance, & me faire entrevoir, que ſans elle on ne pouvoit pas être aſſûré de ces deux Provinces, ni même de Monſieur l'Electeur de Brandebourg. J'ai bien voulu lui

laiſſer croire qu'elle m'avoit perſuadé. Cependant j'ai eu diverſes Conférences avec la Princeſſe de Naſſau; & après avoir bien pris mes meſures avec elle, & avec deux des Tuteurs, qui ſont tout-à-fait à elle & ſes domeſtiques, je lui ai fait voir que ſa Mere la vouloit ruiner pour s'attirer tout le crédit; qu'il faloit ſans perdre de tems qu'elle retournât en Friſe, & que les Etats la demandaſſent, ſous prétexte des diviſions qui ſont dans cette Province. Dès qu'elle y a été réſoluë, elle a fait agir les Etats ainſi qu'elle a voulu, ils lui ont envoyé une Députation à la Haye, & elle eſt partie deux jours après pour la Friſe, où elle eſt à préſent. Avant ſon départ elle m'a témoigné vouloir s'attacher à la France, & m'a fait connoître, qu'elle voyoit bien que c'étoit le ſeul & ſolide appui qu'elle pouvoit avoir pour Elle & ſon Fils; qu'elle n'approuvoit pas les ſentimens qu'on donnoit à ſon Neveu, de ne regarder que le Roi d'Angleterre pour ſon Protecteur; qu'elle lui avoit dit pluſieurs fois, que s'il ne changeoit de conduite & d'inclination, il ſe perdroit; que le Roi étoit le ſeul qui le pouvoit ſoutenir & lui aider à ſe rétablir, en y contribuant de ſon côté par l'attachement qu'il devoit avoir pour les intérêts & pour le ſervice des Etats; mais que voyant l'éducation qu'on lui donne ſi éloignée de ſes ſentimens, elle ſe ſéparoit entiérement de ſes intérêts, & vouloit s'attacher à ceux du bien & de l'avantage de ſon Fils.

Que

Que je pouvois m'aſſûrer qu'en tout ce qu'elle pourroit faire dans ces deux Provinces pour le ſervice du Roi, elle s'y porteroit avec chaleur & grande affection; qu'elle y réüſſiroit d'autant mieux, que celle de Groningue étant attaquée, & les Ennemis poſtez dans le milieu, elle ſe ſerviroit dela venuë du ſecours du Roi pour publier par-tout, que les Etats & les Peuples ne devoient la Liberté qu'à Sa Majeſté, & qu'il faut la ſatisfaire ſur tous les points qu'elle demandera.

Elle déſira que je prîſſe créance en deux Députez de Friſe qui ſont aux Etats Généraux, & qui ont été Domeſtiques de ſon Mari, qui ſont Meſſieurs Haren & Brouſma, avec qui j'ai lié une amitié fort étroite dans nos converſations. Ils m'ont fait entendre, que quand ils ſe ſentiront bien appuyez du Roi, ils agiront encore plus ouvertement qu'ils ne font; & les voulant faire expliquer, ils me dirent, que les Troupes de Sa Majeſté pourroient avec celles de l'Etat prendre Munſter cette Campagne, & ces deux Provinces ſe ſentant appuyées des Troupes de Sa Majeſté, pourroient les venir ſecourir en peu de tems quand elles ſeroient attaquées, la marche n'étant que de quatre ou cinq jours, & que Sa Majeſté diſpoſeroit d'eux comme elle voudroit: & leur ayant repliqué, qu'il y avoit deux partis dans les Provinces, dont l'un étoit oppoſé à eux, qui peut-être ſe trouveroit le plus fort quand ils appelleroient le ſecours du Roi; ils me dirent que cela ne ſe pouvoit, parce que les Gouverneurs de Coevorden &

de Steenwik dépendoient de la Princeſſe de Naſſau, & que pour une plus grande liaiſon, elle & eux déſireroient, que ſi le Roi faiſoit un Régiment de Cavalerie en ces frontiéres pour joindre à ſes Troupes, il donnât des Compagnies aux Parens & aux Neveux du Gouverneur de Coevorden, qui ont des Châteaux conſidérables ſur la Riviére d'Iſſel; qui ſont des paſſages ſûrs pour les Troupes. Je leur répondis, que comme le Roi avoit le nombre de ſes Troupes complet, je ne croyois pas qu'il en voulût lever de nouvelles.

Ils me parlerent auſſi d'une dette de cent mille livres qui eſt dûë par Henri IV. au feu Prince Guillaume, dont la Princeſſe a les promeſſes, & les Lettres que le Roi a écrites là-deſſus, portant reconnoiſſance & promeſſes de payer ladite ſomme: laquelle ſi Sa Majeſté vouloit faire acquitter, leſdites deux Provinces lui en feroient obligées, comme d'une faveur faite à leur Princeſſe & Gouvernante.

Je leur repliquai, que je ſçavois que dans l'ordre que le Roi tenoit à préſent dans ſes Finances, il ne payoit aucune vieille dette, mais qu'il régloit toutes ſes dépenſes avec tant d'exactitude qu'on payoit tout comptant le courant; que cela n'empêcheroit pas que dans les occaſions Sa Majeſté ne donnât des marques de ſon amitié & de ſa liberalité à Madame la Princeſſe de Naſſau, étant ſi bien intentionnée pour les intérêts de Sa Majeſté comme je la croyois à préſent.

Les

Les Provinces d'Overyssel & de Gueldre ayant été désolées par l'Armée de l'Evêque de Munster, témoignent désirer la protection du Roi, & plusieurs des Etats de ces deux Provinces m'en ont parlé, qui sont Messieurs Pallant, Moulard, Rasveld & van Ghent; & comme les Partisans de la Maison d'Orange, d'Espagne & d'Angleterre ont leurs amis dans lesdites Provinces & dans les Etats Généraux, qui avancent les propositions qui sont de leurs intérêts, je me sers du credit de ces Messieurs pour les détruire, ainsi qu'il paroît par celle qui a été faite pour l'Ambassade Extraordinaire en Angleterre, dont le Prince d'Orange devoit être, pour faciliter la paix, qui a été renversée par les oppositions qui se sont formées depuis trois jours; & je travaille avec mes amis pour faire faire une déclaration aux Etats, qu'ils n'écouteront aucune proposition de paix sans la participation du Roi, & sans la Médiation de ses Ministres qui sont en Angleterre. Je crois cela nécessaire, tant pour détromper le parti du Prince d'Orange, les Espagnols & les Anglois, qu'ils puissent faire la paix sans nous, que pour fortifier celui du Roi dans les vigoureuses résolutions qu'il prendra, soit pour la Paix ou pour la Guerre. Je conclus que, si le Roi estimoit à propos dans la conjoncture présente de gagner tout-à-fait ces deux Provinces, il le pourroit faire facilement, en donnant aux Principaux, qui sont déja presque ruinez, ou à leurs Enfans, des Charges dans de nouvelles levées de

Cavalerie. Cela les attireroit entiérement au ſervice du Roi; mais pour en être plus aſſûré, il ſeroit à ſouhaiter d'avoir Maſtricht ou Juliers, pour y avoir toûjours une Armée pour les tenir en crainte d'être châtiez s'ils venoient à manquer aux Traitez; ce qui ſeroit fort facile en ce cas, vû les amis qu'on auroit dans leſdites Provinces, & les perſonnes que le Roi auroit à ſon ſervice, qui faciliteroient les paſſages; ce qui obligeroit ceux qui ſeroient contraires aux intentions de Sa Majeſté, de ſe conformer à ce qu'elle voudroit. Je tiendrai cependant les affaires en balance juſqu'à la réponſe du Roi, leur laiſſant eſpérer ce qu'ils déſirent, & gagner ainſi le retour de la Flote & l'arrivée de Monſieur de Wit, qui remettra aſſûrément les Villes de Hollande dans la prémiére vigueur où elles étoient. Quand j'aurai eu conférence avec lui, je connoîtrai bien-tôt ſi ſon parti ſe croit en ſûreté ayant la protection du Roi. Monſieur de Beverning, en remettant ſa Charge de Grand Tréſorier des Finances, a fait grand tort au parti de Monſieur de Wit, & a étonné pluſieurs de ſes Amis. Je travaille inceſſamment pour les raſſûrer, & leur faire eſpérer une protection ferme du Roi, pourvû qu'ils agiſſent avec ſincérité. Pluſieurs commencent à revenir, mais on ne peut pas ôter la peur à tous. J'attendrai les ordres du Roi ſur tout ce que deſſus, & de ſçavoir de quelle maniére je me dois conduire dans la conjoncture préſente.

LET-

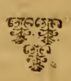
LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 30. Octobre 1665.

J'Ai été fort ſurpris de ne voir rien dans vôtre dépêche du 22. du voyage du Fils de van Goch, que vous me mandez par la précédente être déja en chemin, pour apporter aux Etats de nouvelles propoſitions d'accommodement de la part du Roi de la Grande Bretagne. Le Sieur van Beuningen ayant dit ici quelque choſe d'une courſe qu'y pourroit faire facilement en peu de jours le Sieur de Wit, à préſent qu'il eſt ſur les Côtes d'Angleterre; outre que je ne ſçai s'il voudroit l'entreprendre, j'ai crû que cette démonſtration ſi publique lui ôteroit dans la ſuite auprès des Peuples, & particuliérement quand il s'agiroit de mes intérêts, la créance & l'autorité que j'ai intérêt qu'il ſe conſerve toûjours dans l'Etat. Il ſeroit bien plus à déſirer, pour beaucoup de raiſons, que ledit de Wit ne perdît pas un moment de tems à ramener la Flote dans leurs Ports, ou à revenir lui-même à la Haye, où l'on ne peut ſans ſa préſence prendre aucunes bonnes meſures, ni pour la Paix, ni pour la Guerre. Vous témoignerez cependant aux Etats, que j'ai eu fort agréables les ſoins que je vois qu'ils veulent prendre du bon traitement & de la conſer-

vation de mes Troupes, & les autres choſes qu'ils ont réſoluës ſur cette matiére, pour marquer leur reſpect & leur reſſentiment.

Le peu que vous avez mandé à Lionne de ce que vous ménagez de de-là pour mon ſervice, & qui eſt de la derniére importance, m'a donné plus de curioſité de ſçavoir le reſte. Comme j'y ai grand intérêt, je lui aurois ordonné volontiers de s'aller aboucher avec vous en perſonne, ſi je n'avois prévû que cela feroit un trop grand éclat & donneroit trop à parler & à penſer à toute la Chrêtienté; mais comme la ſûreté eſt entiére, & dans le paſſage des ordinaires, & dans la bonté du Chifre, & que rien ne ſe peut dire de bouche qui ne ſe puiſſe écrire en y mettant un peu plus de tems, qui ne ſçauroit être mieux employé, je déſire que, ſans y perdre un moment, vous me mandiez bien au long & bien exactement tout ce qui peut regarder la même affaire, & que vous y ajoûtiez même vos ſentimens ſur ce que vous croyez que j'aurai à faire de ma part, ſi j'eſtime à propos d'y entendre & de la pouſſer; & ſi vous le jugez néceſſaire & plus ſûr, vous pourriez m'envoyer un Courier exprès qui m'apporte cette dépêche.



LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. *Le* 30. *Octobre* 1665.

DEpuis mon autre dépêche faite, j'ai reçû la vôtre du 26. par le Gentilhomme du Comte de Guiche. Elle contient des nouveautez si considérables & si contraires à ce que vous m'avez mandé, & il n'y a que peu de jours, de l'union des esprits dans toutes les Provinces, que j'en ai été surpris au point que vous le pouvez juger. L'ordinaire partant dans peu d'heures, je n'ai pas tout le tems qui seroit à désirer pour vous dire mes sentimens sur ce qui se passe, & sur la conduite que vous y devez tenir. Je dirai pourtant en peu de mots substantiels, que vous devez voir tous vos Amis, les échauffer, & leur inspirer de la vigueur, afin qu'ils soient plus capables de resister au torrent qui semble dévoir précipiter la plûpart des Provinces dans la résolution la plus préjudiciable au bien de leurs affaires, & la plus contraire à leur propre liberté qu'elles puissent jamais prendre. Et comme en pareilles occasions l'argent donné à propos ne nuit point, je vous envoye une Lettre de crédit de dix mille écus, que vous pourrez distribuer, si vous le jugez à propos, & en

la

la maniére que vous croirez la plus utile, aux perſonnes qui peuvent ſervir à ſoûtenir par leurs fermeté un Etat chancelant, que je vois en danger d'une ruine entiére, ſi Dieu n'y met la main. Si vous voyez d'avoir beſoin de plus grande ſomme (quoique peu de choſe au Païs où vous êtes gagne les Gens) vous n'avez qu'à m'en avertir en diligence, & j'y pourvoirai auſſi-tôt. Voici des occurrences où vous ne devez pas épargner l'envoi des Couriers, quand ce ſeroit d'un jour à l'autre, s'il eſt arrivé la moindre nouveauté qui change la face des affaires, ou que j'aye intérêt de ſçavoir pour prendre mieux mes meſures. Je chargeai bien à propos de Lionne de vous mander par le dernier ordinaire, que je vous donnois pouvoir de promettre aux Etats ma déclaration ſans delai contre les Anglois, en cas que les propoſitions qu'aportoit le Fils de van Goch allaſſent à réünir les deux Nations contre moi-même ; & peut-être qu'ayant reçû ce pouvoir, il vous aura donné lieu de faire reprendre de meilleurs ſentimens à celles des Provinces qui veulent aujourd'hui marcher par un chemin ſi oppoſé à leur véritable intérêt. Je vous confirme encore la même choſe, & remets à vôtre prudence la conduite de cette affaire, qui eſt la plus grande qui ſe puiſſe jamais préſenter ; car comme d'un côté je tiendrai ma déclaration pour bien employée, ſi elle peut produire l'effet qu'on a dit ſi ſouvent, de donner cœur aux Provinces, les réünir toutes dans de mêmes intérêts, & les bien unir à

moi ;

moi; auſſi d'autre part il me ſeroit non ſeulement fort fâcheux & extraordinairement préjudiciable, que j'euſſe pris une réſolution de cette nature contre le Roi d'Angleterre (qui ne l'oublieroit jamais) & que le même danger ſubſiſtât de la même diviſion des Provinces en elles-mêmes, & de l'union de cinq d'entr'elles avec l'Angleterre, ou peut-être même de toutes. Vous êtes ſur les lieux, & avez la ſuffiſance qu'il faut pour débroüiller toutes ces choſes, & ne me laiſſer pas tomber dans l'inconvenient que je viens de dire par la précipitation de me déclarer, ſans être aſſûré que, rompant contre l'Angleterre, je ne courrai pas riſque d'être abandonné en cette Guerre par ceux pour la conſidération deſquels j'y ſerai entré, ſans autre objet ni intérêt que de les empêcher de périr.

Le remede qui me paroît le plus efficace, comme le plus néceſſaire d'être promptement appliqué au mal que je vois, c'eſt le retour du Sieur de Wit à la Haye, & j'eſtimerois bien à propos que vous lui dépêchaſſiez en diligence une perſonne expreſſe, qui eût aſſez d'intelligence pour lui bien dire tout ce dont vous l'auriez chargé, lui donnant une ſimple Lettre de Créance, parce que les autres peuvent être interceptées, & qu'il n'importera pas beaucoup que celle-là le fût. Sa créance conſiſteroit en deux points; l'un, la néceſſité indiſpenſable de ſon prompt retour, & les raiſons de cette néceſſité; l'autre, le fortifier & lui donner

du

du courage, l'affûrant en même tems, & de ma protection pour fa perfonne & pour fes intérêts, & de ma déclaration contre l'Angleterre, s'il fe met en devoir de venir redreffer les affaires que fon abfence a fi fort gâtées.

Comme le Sieur de Beverning, qui n'a pas fait l'action d'un bon Patriote, ni d'un homme ferme, vous a dit, que je ne lui envoyois qu'un fecours de fix mille hommes, & qu'ils ont vingt mille Ennemis dans le cœur de leur Etat, vous pourrez dire aux Etats, que j'ai envoyé fans perdre un moment de tems ce qu'on m'a demandé, & que j'ai crû même par beaucoup de difcours qui fe font tenus, qu'ils n'auroient pas défiré que je les affiftaffe d'un plus grand Corps; mais que j'ai tant d'affection pour leur Etat, & un défir fi fincére de le voir en toute fûreté, que s'ils défirent un nouveau fecours de Troupes, je fuis prêt à le faire paffer avec la même diligence au nombre qu'ils vous témoigneront de le fouhaiter. C'eft tout ce que j'ai pû vous mander dans le peu de tems qui me reftoit pour faire cette Lettre.



LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 30. Octobre 1665.

LE Marquis de Castel Rodrigo ne s'est pas contenté de refuser au Roi le passage qu'il lui avoit demandé par une lisiére du Païs-Bas pour le Corps des Troupes que Sa Majesté envoye au secours des Hollandois contre l'Evêque de Munster ; mais ayant sçû que Sa Majesté leur faisoit prendre le chemin du païs de Liége, il a fait assembler la plupart des meilleures Troupes de Cavalerie & d'Infanterie qui sont en Flandre, & les a fait poster à Marche-en-famine, sous le commandement du Prince de Chimai, à demi lieuë de la route que celles du Roi doivent tenir, comme si ledit Marquis avoit dessein de s'opposer à leur passage, & de les charger, prenant prétexte qu'elles pourront toucher quelque langue de terre des Païs du Roi son Maître, sans loger néanmoins en aucun Village ; quoique lui-même, il n'y a pas deux mois, ait fait venir en Flandre trois cent Bourguignons de la Franche-Comté, qu'il a fait passer sur les terres du Roi, sans lui en demander la permission, ni même lui en donner aucun avis, à quoi Sa Majesté ne trouva rien à dire, & n'en a fait aucune plainte.

Cet-

Cette conduite assez surprenante ayant obligé le Roi à faire parler au Marquis de Fuentes, Ambassadeur d'Espagne, pour s'éclaircir au vrai des intentions du Gouverneur de Flandre, & ledit Ambassadeur n'ayant donné que des réponses fort ambiguës, Sa Majesté a ordonné à Monsieur de Turenne d'aller se mettre à la tête de ce corps qui doit passer en Hollande, & de le mener jusques à Mastricht, d'où il reviendra, se conduisant avec toute la prudence & moderation convenable à la bonne intelligence que Sa Majesté veut entretenir avec le jeune Roi d'Espagne, & néanmoins avec toute la vigueur que pourroit requerir la continuation de ce caprice imprudent, & de cette fanfaronade hors de saison du Marquis de Castel Rodrigo: Sa Majesté ne pouvant bien se persuader qu'il ait ordre de déclarer la Guerre à cette Couronne, quand Sa Majesté ne pense point à lui, ni à autre chose qu'à secourir ses Alliez. En tout cas, s'il faut avoir la Guerre, le Roi en aura beaucoup de déplaisir, pour les maux que la Chrêtienté en pourra souffrir; mais il aura au moins la consolation de n'avoir pas été l'aggresseur, & d'avoir fait tout ce qu'il aura pû avec honneur, pour prévenir & empêcher la rupture.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 2. Novembre 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que leur ayant plû, par leur Réſolution du 29. *Octobre dernier, de permettre le tranſport d'Amſterdam en France de cinquante milliers de Méche qu'il leur a demandé au nom du Roi ſon Maître, & de donner leurs ordres au Collége de l'Amirauté d'Amſterdam de les laiſſer ſortir ſans difficulté, il ſe trouve qu'il n'y a préſentement aucun Vaiſſeau François en ladite Ville prêt à retourner en France pour les y porter ; c'eſt pourquoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de vouloir donner de pareils ordres à l'Amirauté de Rotterdam, où l'on ſera obligé de faire porter leſdites Méches, pour être embarquées avec plus de diligence ſur quelqu'un des Vaiſſeaux François qui s'y rencontrent plus fréquemment qu'à Amſterdam, & ainſi ne pas retarder la ſatisfaction qu'il leur a plû d'accorder à Sa Majeſté, qui attend avec impatiente les Méches. Donné à la Haye le deuxiéme Novembre* 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 4. Novembre 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, ſe ſent obligé de faire ſçavoir à Vos Seigneuries, touchant le ſecours de Troupes que le Roi ſon Maître leur envoye pour leur défenſe contre l'Evêque de Munſter, que Sa Majeſté ayant demandé à Monſieur le Marquis de Caſtel Rodrigo leur paſſage par un coin des Païs-Bas, il ne s'eſt pas contenté de le lui refuſer, mais ayant ſçû que Sa Majeſté leur faiſoit prendre le chemin du païs de Liége, il a fait aſſembler, ſous le commandement du Prince de Chimai, la plûpart des meilleures Troupes de Cavalerie & d'Infanterie qui ſont en Flandre, & les a fait poſter à Marche-en-famine, à demi lieuë de la route que celles du Roi doivent tenir, comme ſi ledit Marquis avoit deſſein de s'oppoſer à leur paſſage, en prenant prétexte qu'elles pourront toucher quelque langue de terre du Païs du Roi ſon Maître, ſans néanmoins loger en aucun Village de ſa domination; quoique lui-même, il n'y a pas deux mois, ait fait venir en Flandre trois cens Bourguignons de la Franche-Comté, qu'il a fait paſſer au travers de la France, ſans en demander la permiſſion au Roi,

ni

ni même lui en donner avis, ce que Sa Majesté a pourtant bien voulu tolérer; & que cette conduite assez surprenante ayant obligé le Roi de faire parler à Monsieur le Marquis de Fuentes, Ambassadeur d'Espagne, pour s'éclaircir au vrai des intentions en cela du Gouverneur de Flandre, & ledit Ambassadeur n'ayant donné que des réponses fort vagues & ambiguës, Sa Majesté a ordonné à Monsieur de Turenne, d'aller se mettre à la tête de ces mêmes Troupes, se conduisant avec toute la prudence & moderation convenable à la bonne intelligence que Sa Majesté veut entretenir avec le jeune Roi d'Espagne, & néanmoins avec toute la vigueur que pourroit requerir cette prétenduë opposition hors de saison de Monsieur le Marquis de Castel Rodrigo, qui devroit plutôt concourir au secours que le Roi donne à ses Alliez, puisqu'ils le sont aussi du Roi son Maître. Vos Seigneuries pourront comprendre de-là, combien le Roi a véritablement à cœur de soûtenir leurs intérêts : ledit Ambassadeur Extraordinaire pouvant les assûrer de sa part, qu'à mesure qu'il se rencontrera quelques obstacles à l'effet de ses bonnes intentions à l'égard de Vos Seigneuries, elles le verront d'autant plus roidir contre, pour les surmonter & passer jusques au but que Sa Majesté s'est proposée de les assister & protéger, comme un bon Ami & Allié doit faire en l'état où sont leurs affaires, & pour lequel Elle n'oubliera aucune chose. Donné à la Haye le quatriéme Novembre 1665.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 5. Novembre 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 30. du passé. Quelque desaveu que les Etats fassent sur l'affaire de van Goch, j'assûrerai Vôtre Majesté, qu'il leur a écrit qu'il envoyoit son fils avec une dépêche importante. Il est vrai qu'il est resté à Londres, & il a dépêché un de ses gens qui a aporté la dépêche, du contenu de laquelle j'ai rendu compte à Vôtre Majesté.

On ne peut d'un ordinaire à l'autre mander les choses au juste, parce qu'il arrive tant de changemens, & les esprits sont si susceptibles de mauvaises impressions, & de corruptions, qu'on est toûjours dans l'incertitude, jusques à ce que les affaires soient faites. Vôtre Majesté ne sçauroit croire l'argent qui a été distribué depuis huit jours par la Cabale d'Espagne, celle d'Angleterre, & celle du Prince d'Orange, pour soûtenir la proposition qui avoit été faite d'envoyer des Ambassadeurs en Angleterre, & y joindre le Prince d'Orange, pour moyenner la paix. Plusieurs Villes de Hollande y inclinoient, & les plus échauffez du parti de Monsieur de Wit ne disoient mot; mais j'ai été

assez

aſſez heureux pour leur faire comprendre leur perte, & les faire agir avec vigueur dans cette conjonćture. J'ai dépêché même à la Princeſſe de Naſſau en Friſe, pour la prier d'agir auprès de ſes Amis & de ſes Créatures, pour faire deſavouër ceux qui ont avancé cette propoſition: ce qu'elle a fait avec autant d'adreſſe que de ſecret, pour ne ſe pas commettre avec Madame ſa Mere, qui ſoûtient l'autre parti.

J'ai gagné les quartiers de Zwol & de la Comté de Zutphen, qui ont deſavoüé leurs Députez, & j'ai raſſûré les Villes de Hollande qui chanceloient, & pris mon tems que Monſieur van Ghent, de la Province de Gueldre, préſidoit, qui eſt tout-à-fait dans les intérêts de Vôtre Majeſté, depuis la gratification qu'elle lui a fait, pour pouſſer les affaires dans les Etats Généraux, & faire avoir le deſaveu des Provinces de ladite propoſition, comme ayant été faite ſans leurs ordres.

Ce coup a été mortel aux Cabales contraires, & cela s'eſt négocié ſi ſecrétement, que quoiqu'on me ſoupçonne d'y avoir contribué, on ne le peut pourtant prouver.

Je ſuis très-aiſe d'avoir fait par avance ce que Vôtre Majeſté m'ordonne, qui eſt de faire ſçavoir par voye ſûre à Monſieur de Wit l'état des choſes, & combien ſa préſence étoit néceſſaire à la Haye. Auſſi-tôt qu'il a été informé de tout ce qui ſe paſſe, il m'a mandé qu'il feroit voile le lendemain pour revenir. Je l'attens à ce ſoir, ou de-

main. Les avis que les Etats ont eu ce matin, aſſûrent que leur Flote étoit ſur les Côtes de Zélande, & de-là à la Meuſe il n'y a que pour dix heures de chemin.

Tous les Amis de Monſieur de Wit ſont fort contens des aſſûrances que je leur donne en particulier de la protection de Vôtre Majeſté, & joignant à cela les gratifications que Vôtre Majeſté m'a envoyées, qui font 80000 Livres de cette monnoye, on pourra s'en aſſûrer, & en gagner d'autres dans cette conjoncture, où le tems preſſe.

Je n'ai parlé à perſonne de la déclaration de Vôtre Majeſté contre l'Angleterre, parce qu'ayant rompu les meſures des Cabales contraires, je veux voir ce que Monſieur de Wit fera à ſon arrivée, & comme il ſera reçû; car s'il eſt néceſſaire d'avancer cette déclaration, je veux du moins qu'il m'en faſſe donner une par écrit par la Province de Hollande, qu'elle n'entendra à aucun Traité avec l'Angleterre, ſans la participation & le conſentement de Vôtre Majeſté: ainſi je ne puis encore lui rien mander là-deſſus que ledit de Wit ne ſoit ici; mais j'aſſûre Vôtre Majeſté par avance, que je ne l'engagerai qu'à l'extrêmité, en prenant mes précautions.

J'ai eſtimé à propos de faire un Mémoire ſur la Lettre de Monſieur de Lionne, & le préſenter aux Etats, parce que la Cabale d'Eſpagne publioit, que Vôtre Majeſté n'avoit pas envie de donner le ſecours, que

ce

ce n'étoit qu'une feinte, & que pour marque de cela, elle avoit démandé passage par Maubeuge, qui est un chemin tout contraire. Monsieur van Ghent, au sortir de l'Assemblée, m'est venu voir, & m'a dit que ce Mémoire avoit fait un très-bon effet. Ledit van Ghent, les Députez de Zélande & de Hollande, ont dit dans l'Assemblée, qu'il étoit aisé de voir que cette Guerre de l'Evêque de Munster étoit fomentée par les Espagnols, puisqu'ils vouloient s'opposer à leur secours, & qu'il étoit tems de lever le masque; à quoi ceux de la Cabale d'Espagne n'ont pas repliqué un mot, & ont baissé la tête.

Vôtre Majesté aura vû par mes précédentes dépêches les dispositions où étoient les Provinces de Frise & de Groningue, & comme Madame la Princesse de Nassau agit très-bien. Elle m'a envoyé son Intendant pour me demander conseil sur ce qu'elle doit faire, les Ennemis ayant comme investi Groningue, & occupant des quartiers aux environs avec 16000. hommes. Je lui ai mandé que, pour abattre tout-à-fait la Cabale qui lui est contraire, j'étois d'avis qu'elle tâchât d'entrer avec son Fils dans la Ville de Groningue; que cela lui attirera l'amitié & l'estime de ces deux Provinces, de voir qu'elle s'expose pour leurs intérêts, & que de plus cela obligera toutes les autres Provinces à faire plus d'efforts pour la secourir. Ce n'est pas que je juge qu'il y ait du peril pour cette Place, y ayant un côté de ladite Ville li-

 bre,

bre, par où l'on entre & ſort quand on veut, & de plus il y a 4000. hommes dedans; mais cela ſera le même effet dans l'eſprit des peuples, comme ſi le peril étoit plus grand, & la rendra plus conſidérable dans ces deux Provinces pour les porter à ce qu'elle voudra.

Vôtre Majeſté aura vû par mon prémier Mémoire la diſpoſition de ces Provinces. Je continuë à ménager les eſprits pour ſes intérêts. Les Provinces d'Overyſſel & de Gueldre étant ruinées, & la plûpart de la Nobleſſe compoſant les Etats, Vôtre Majeſté auroit un beau moyen de les obliger, & d'attirer la plûpart des familles, ſi faiſant lever en ces quartiers là quelques Compagnies, elle vouloit y donner aux principaux de ces Provinces quelque choſe, ou à leurs Enfans: je crois même que quantité de Gentilshommes, & autres perſonnes ſe réſoudront à ſe mettre ſimples Cavaliers, & au même prix que les Etats donnent, qui eſt quarante écus, afin d'avoir l'honneur de ſervir Vôtre Majeſté. Ce que je lui en mande n'eſt que pour ouvrir ma penſée ſur les moyens d'attirer des gens à ſon ſervice, & profiter du mauvais état où la guerre les a reduits.

Le Sieur Clingenberg, Conſeiller d'Etat du Roi de Dannemarc, & ſon Envoyé extraordinaire vers Meſſieurs les Etats, eſt arrivé depuis quatre jours. Il m'a vû d'abord, & m'a témoigné & communiqué toutes les prétenſions de ſon Maître. J'ai été en-

enſuite chez les Députez de la Province de Hollande, pour les porter à donner ſatisfaction au Roi de Dannemarc, vû les avantages qu'ils en peuvent tirer dans la conjoncture préſente en le détachant des Anglois. J'ai vû auſſi les principaux des Etats Généraux pour lui faire donner des Commiſſaires favorables, c'eſt-à-dire qui ne ſoient pas de la Cabale d'Eſpagne ni d'Angleterre, & je ſuis ſatisfait de ceux qui ont été nommez, dont Monſieur van Ghent eſt du nombre.

Quant à l'affaire de Monſieur l'Electeur de Brandebourg, j'ai diſpoſé la Province de Hollande & les Etats Généraux à lui céder la Place d'Orſoy ſur le Rhin, qui eſt très-bien fortifiée, & que ledit Electeur avoit déſiré par-deſſus toutes les autres; mais j'ai été fort ſurpris de voir, qu'après cet octroi de Meſſieurs les Etats, lorſqu'ils ont demandé d'entrer dans une Alliance avec ledit Electeur, ſes Députez ont répondu, qu'ils le vouloient, à condition que les Etats lui entretinſſent trois mille hommes, qui ne recevroient ordre que de lui, qu'il eût un mois de tems, ſans faire aucun acte d'hoſtilité contre l'Evêque de Munſter, pour lui demander par quelle raiſon il a déclaré la guerre aux Etats, & s'il veut ſortir de leur Païs dans ledit mois, & entrer en accommodement: ce qui a fort choqué leſdits Etats, en ce qu'ils ne veulent entendre à aucun accommodement avec ledit Evêque, après qu'il a pillé & ruiné quatre Provinces, qui ne cherchent que l'occaſion de s'en venger.

ger, & dont les principaux des Etats desdites Provinces ont le plus souffert.

Lesdits Sieurs Etats veulent bien prendre les trois mille hommes à leur service, mais ils entendent qu'ils agissent sous leurs ordres, ainsi que les autres Troupes qu'ils ont en campagne; ce qui est très-juste.

On a découvert que cet incident vient de la Princesse d'Orange, qui traverse ce Traité, & qui croit tirer grand avantage pour son parti, de tenir ledit Electeur dans l'incertitude sans rien conclure; & il est à craindre qu'il perdra une occasion fort favorable pour les affaires, car en un autre tems les Etats n'auroient jamais consenti à céder Orsoy.

Il ne tient à présent qu'aux Députez de Monsieur le Duc de Neubourg de conclure l'affaire de l'échange de Ravestein. Nous avons trouvé des expédiens pour la Religion. Le point de la Souveraineté est remis en arbitrage, celui de la garantie sur les prétensions de Monsieur l'Electeur de Brandebourg ne se peut vuider, si ledit Electeur ne parle, & ne se désiste de toutes prétensions sur ledit Ravestein. Jusqu'à présent les Députez de Monsieur le Duc de Neubourg n'ont rien obtenu là-dessus de ceux de Monsieur l'Electeur, ainsi l'affaire demeure accrochée.

J'ai déja mandé à Vôtre Majesté, que le point des Elucidations a été accordé à la satisfaction de la Couronne de Suéde, dont j'ai donné avis à Monsieur le Chevalier de Terlon, il y a deux ordinaires.

Com-

Comme j'achevois cette dépêche, j'ai reçû un Billet de Monſieur de Wit du Teſſel, qui me marque qu'il ſera ici demain. On fait débarquer ſix mille hommes de pied pour marcher à Groningue, & ſe joindre aux autres Troupes qui y ſont déja. Si le ſecours de Vôtre Majeſté étoit arrivé, marchant par Zwoll entre Coevorden & Steenwik, droit dans le Païs de Drente, l'Armée de l'Evêque de Munſter ſeroit priſe par devant & par derriére, & auroit de bonnes Places contraires dans les flancs, ſans avoir aucune retraite. Le Sieur de Wit a envoyé du Teſſel 1500. hommes dans Delfziel, qui eſt un Port de Mer en Ooſtfriſe, que l'Evêque de Munſter devoit occuper pour avoir communication par Mer avec le Roi d'Angleterre. J'eſtime qu'il ſeroit de la derniére importance de défaire cette Armée de l'Evêque de Munſter, pour ruiner entiérement le parti & le crédit du Roi d'Angleterre du côté de la terre, & que ce fût avec l'aſſiſtance des Troupes de Vôtre Majeſté, pour faire voir à ces quatre Provinces, qu'elles étoient perduës ſans ſon ſecours, & que c'eſt elle ſeule qui a ſoûtenu l'Etat du penchant où il étoit de ſa ruine.

Monſieur de Pradel aura à ſe ménager avec les Députez des Etats, qui ſont à l'Armée avec ceux qui commandent leurs Troupes, qui n'ont pas toute la chaleur qui ſeroit à ſouhaiter pour venir aux mains avec les Ennemis & finir cette affaire; mais comme il a beaucoup d'expérience,

& qu'il connoîtra peu de jours après qu'il ſera arrivé, ce qui ſe pourra faire de plus avantageux pour le ſervice de Vôtre Majeſté, je ne doute pas qu'il ne prenne le chemin le plus court pour décider cette affaire.

Quant aux Députez des Etats, tout habiles qu'il ſoit, il faudra du tems pour gagner leur confiance; car comme ils veulent agir en Souverains, leurs conſeils & leur délibérations ſur la guerre ne ſont pas toûjours celles qui ſont les meilleures à ſuivre; & ce que je trouve de plus fâcheux, c'eſt que le Prince Maurice agit avec eux avec trop de ſoûmiſſion, ce qui lui a fait faire de grandes fautes, & principalement dans le paſſage de Rovere, par où l'Armée de Munſter a paſſé pour entrer dans le Païs de Groningue, lequel paſſage pouvoit être bien fortifié, la ſituation étant bonne, s'il ne ſe fût trop fié à ce que les Députez lui dirent, qu'ils y avoient pourvû par des Troupes venuës de Friſe; & s'il y avoit été lui-même, il n'auroit trouvé que trois cent païſans mal armez, & une Compagnie de cent hommes.

Mais pareilles choſes n'arriveront pas à Monſieur de Pradel, qui agiſſant de ſon chef, & étant fort expérimenté comme il eſt, & ayant de bonnes Troupes, prendra ſans doute des réſolutions bien vigoureuſes.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 5. Novembre 1665.

VOtre dépêche du trentiéme du passé m'a été renduë, avec la Lettre de change de dix mille patacons, qui font vingt-cinq mille Livres, que je distribuerai aux personnes qui méritent des gratifications. Le Roi ne pouvoit jamais prendre un tems plus favorable pour bien employer sa liberalité envers des gens qui sont à présent en état d'en recevoir dans la Hollande, & dans les autres Provinces, & tout ce que le Roi destinera sur ce sujet sera très-bien employé: d'une chose puis-je vous assûrer, c'est que cette dépense ne sera pas inutile à son service. Comme j'évite toutes les occasions de faire faire des dépenses à Sa Majesté, & même de les proposer, je me remets à elle, étant informée de l'état des affaires, de juger ce qu'elle trouvera à propos de faire.

Tout ce que je puis vous dire, Monsieur, est que si l'argent a jamais sauvé un Etat, il le fera dans cette conjoncture, où quatre Provinces sont entiérement ruinées, & dont les principaux Députez cherchent à s'appuyer de quelque Puissance, & d'en recevoir des gratifications.

Quant à la Hollande, il y a à présent

 trois

trois cens Députez des Villes dans l'Assemblée, tous corruptibles. Jugez après cela, si on ne peut pas bien employer l'argent en le distribuant pour les gagner.

Je ne laisserai pas de ménager la dépense que le Rôi voudra faire, & l'employerai fort utilement. Je puis vous avancer, que je ferai avec mille Livres plus que les autres Cabales ne feront avec quatre mille.

Mais avant de sortir de dessus cette matiére, permettez-moi de vous représenter, si ce ne seroit pas un coup important dans cette conjoncture, qu'il plût au Roi de faire payer liberalement à Madame la Princesse de Nassau, les cent mille livres qui lui sont dûs, dont elle a les promesses de Henri IV. & de Louis XIII., & plusieurs de leurs Lettres, qui l'assûrent de l'entier payement, & de celles de feu Monsieur le Cardinal de Richelieu, qui lui donnent les mêmes assûrances. Cette Princesse mérite d'être assistée, elle a vendu ses perles & ses pierreries en passant à Amsterdam, pour assister la Noblesse & les Peuples de ses Gouvernemens qui sont ruinez, & pour gagner ceux qui sont de la Cabale contraire à ceux de son parti. Je sçai qu'elle a mis sa Vaisselle d'argent en gage, pour s'aller jetter dans Groningue avec le Prince son Fils. Elle supporte avec une fermeté & un courage extraordinaire toutes ses disgraces, & les traverses que Madame sa Mere lui fait, jusqu'à lui retenir son bien pour la faire soûmettre à ses volontez, c'est-à-dire à suivre son parti, & quiter celui de l'Etat &

le

le nôtre; mais elle a fait une réponse fort généreuse, qui est, qu'elle ne quiteroit pas les intérêts des Etats des deux Provinces, dont elle étoit Gouvernante; que lesdits Etats étoient Tuteurs du Prince son Fils & ses Conseillers; qu'elle feroit ce qu'ils trouveroient à propos pour le bien & l'avantage desdites Provinces, où son Fils & elle s'attachoient tout-à-fait.

Et que quant à la nécessité où elle se trouvoit, il ne lui seroit point honteux de licentier son train, quand les moyens d'en soûtenir la dépense l'y obligeroient; mais que son regret étoit, de ne pouvoir assister comme elle voudroit les Amis & les Serviteurs de son Fils & les siens. Ne voilà-t-il pas, Monsieur, une réponse digne du grand cœur de cette Princesse, & ne mériteroit-elle pas que nôtre grand Roi, qui a de si grandes qualitez, la distinguât des autres Princesses par son estime, son amitié, & sa liberalité? Je vous avouë que, comme je regarde en ceci plus les intérêts du Roi que celui de la Princesse de Nassau, je souhaiterois que Sa Majesté fît quelque chose pour elle qui marquât quelque distinction, & que nous nous assûrassions par-là de ces deux Provinces, & du crédit de ses Amis. Excusez, Monsieur, mon zèle, si je vous dis avec trop de liberté mon sentiment.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 6. Novembre 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 29. qui a fort satisfait le Roi, lorsqu'il a vû que les affaires n'étoient pas de-là en si mauvais état qu'il y avoit sujet d'appréhender, par celle que le Gentilhomme du Comte de Guiche m'avoit renduë quelques jours auparavant, puisque les Députez d'Overyssel qui avoient mis sur le tapis une si belle proposition, n'ont été suivis de personne, & ont même déclaré qu'ils n'en avoient reçû aucun ordre.

Cela fait voir pourtant qu'il y a beaucoup de mal dans le cœur de l'Etat, quoique la bonne constitution du malade soit encore supérieure, & Monsieur van Beuningen se sert puissamment de cette raison pour presser la déclaration du Roi, comme un reméde souverain pour faire cesser tous ces dangers. Si cela étoit vrai, je tiens qu'elle seroit bien employée, mais il seroit fâcheux & préjudiciable au dernier point, d'avoir fait un faux pas de cette nature, & que Sa Majesté après cela pût être abandonnée & laissée seule en guerre avec l'Angleterre par ces sortes de divisions entres les Etats.

Le-

Ledit van Beuningen me pressa encore hier très-vivement sur la déclaration du Roi. Je lui gagnai le fort de l'épée par le moyen que vôtre derniére dépêche m'a suggeré, & qui n'est que trop bien fondé; & plût à Dieu qu'il ne le fût pas tant! & je lui fis connoître, & peut-être avoüer en son ame, que le Roi prendroit une résolution qui ne seroit pas conforme à sa prudence, s'il se déclaroit lorsque les Etats, non seulement sans vous en donner communication, mais se cachant de vous, envoyoient une Personne expresse en Angleterre de grande suffisance, sous prétexte d'un échange de prisonniers, mais avec des ordres secrets de traiter la paix & de la conclure sans la médiation du Roi, & même sans la participation d'aucun de ses Ministres. Je lui dis là dessus, qu'ils étoient maîtres de leurs déliberations, & que nous n'aurions pas raison d'y trouver à dire, si ce n'est qu'ils font cela en un tems que le Roi leur envoye un secours de Troupes considérable contre un autre Ennemi qu'ils ont dans le cœur de leur Etat; qu'à cela près ils pouvoient résoudre la paix ou la guerre à leur bon plaisir, selon qu'ils estimeroient leur convenir; mais qu'il n'étoit, ni de la bonne foi, ni honnête de presser le Roi de rompre pour l'amour d'eux contre un Potentat, vers lequel dans le même tems ils envoyent en cachette une personne expresse pour traiter la paix, qui paroîtroit peut-être au jour dans la semai-

 ne

ne même que Sa Majesté seroit entrée en guerre pour leurs intérêts.

Ledit van Beuningen n'a pas manqué de me repartir suivant ses derniers ordres, que si le Roi vouloit se déclarer, il signeroit que ses Maîtres ne feroient point la paix sans lui & sans sa médiation.

J'ai reparti, qu'il valoit mieux auparavant éclaircir ce qui étoit véritablement de cet Envoi extraordinaire, & à quelle fin, qu'il n'y avoit que trois jours à attendre vôtre prémiére dépêche, & que selon la satisfaction qu'on vous auroit donnée sur les plaintes que vous auriez faites, Sa Majesté pourroit prendre ses résolutions avec plus de fondement.

Il m'a témoigné qu'il ne vouloit point écrire tout ce que je lui avois dit à Messieurs les Etats, qui en prendroient de nouveaux ombrages des intentions de Sa Majesté ; je ne sçai pourtant ce qu'il fera, si ce n'est qu'il mandât que le Roi ayant passé toute la semaine à Versailles, il n'avoit pû avoir aucune commodité de négocier.

Je lui ai fait connoître ensuite, ayant auparavant exigé sa parole qu'il n'en manderoit rien aux Etats, pour ne leur pas rendre suspect Monsieur de Wit, que mal-aisément le Roi se porteroit-il à se déclarer qu'il ne vît Monsieur de Wit de retour à la Haye, & qu'on eût vû avec lui toutes choses, tant pour bien faire la guerre, que pour s'assûrer que Sa Majesté ne seroit point abandonnée par

par une paix précipitée. J'ai même dit que les Ennemis de Monſieur de Wit ſe vantoient, qu'il n'oſeroit, en l'état que ſont les choſes, paroître à la Haye, & que juſques à ce que cela fût, & qu'on lui vît exercer ſa Charge avec l'autorité qu'il doit avoir, & particuliérement après la honteuſe retraite de Beverning, qui avoit fort abbatu & découragé ſes autres Amis, le Roi ne prendroit pas une réſolution prudente de ſe déclarer, ſi le parti du Roi d'Angleterre, par le moyen de ſon Neveu, doit prévaloir dans les Provinces Unies. J'ai ajouté, que ſi Monſieur de Wit revenoit, & qu'il vous fît voir clair au ſoûtien de ſon parti & de ſon autorité, vous lui donneriez toute ſatisfaction. Van Beuningen a peut-être cru ſur ce diſcours, que vous aviez en main de quoi faire ſur le champ déclarer le Roi & rappeller d'Angleterre ſes Ambaſſadeurs, & je n'ai pas jugé à propos de lui en ôter l'opinion ni l'eſpérance; mais mon intelligence véritable étoit en conformité de la derniére dépêche de Sa Majeſté; que vous feriez entendre au Sieur de Wit, qu'en dépêchant un Courier exprès à Sa Majeſté, il vous raporteroit tous les ordres pour la déclaration du Roi qu'il peut déſirer.

Cependant le Roi a fort approuvé, & approuvera fort dans la ſuite, que vous ne vous ſoyez pas ſervi, & que vous ne vous ſerviez pas du pouvoir que Sa Majeſté vous a donné, ſi vous n'en êtes preſſé par quelque accident imprévû auquel vous voyez qu'il ſoit important de remédier.

Si

Si vous faites ſçavoir à Monſieur le Duc de Neubourg ce que Meſſieurs les Etats diſent ſur les trois Egliſes Catholiques qu'il demande qu'on laiſſe dans le Païs de Raveſtein, il y a apparence qu'il ſe relâchera de cette prétenſion, puiſque le Roi d'Eſpagne n'a pû lui-même venir à bout d'une pareille choſe dans un cas ſemblable.

Vous ne devez avoir aucune peine à propoſer à Sa Majeſté des dépenſes quand vous jugerez que ſon ſervice le requiert; car comme la prudence veut que l'on épargne tout ce dont l'on peut ſe diſpenſer ſans préjudice, Sa Majeſté eſt le Prince du monde qui s'appliquera le moins à épargner, quand elle verra la néceſſité ou l'utilité de ne le pas faire.

On ne peut jamais ſonger à avoir Juliers en propre, parce que de nôtre conſentement Monſieur de Neubourg s'eſt lié les mains, à n'y pouvoir jamais introduire autre Garniſon que les ſiennes; mais comme il n'eſt pas ſatisfait des Etats, cette Place nous pourroit autant ſervir à leur égard, que ſi elle étoit entre les mais du Roi.

Quant à Maſtricht, vous voyez bien que ce ne peut être jamais que par vôtre entremiſe & vôtre application ſur les lieux, que Sa Majeſté peut ſonger à l'acquerir; & que tout ce qu'on diroit au Sieur van Beuningen, qui n'a aucun pouvoir & n'en peut avoir, ne produiroit qu'un mauvais effet ſans aucun fruit.

Quand le Roi prendra ſa derniére Réſo-

ſolution, je crois qu'il ſera bon de vous renvoyer le Sieur van Beuningen, qui a des défenſes de partir d'ici avant que cela ſoit.

J'ai, il y a long-tems, le Livre Latin que vous vouliez m'envoyer, & je n'en ai pas fait grand cas; il y avoit de meilleures raiſons à dire dans une mauvaiſe cauſe.

Le Roi a fort approuvé tout ce que vous avez ménagé avec Madame la Princeſſe de Naſſau, & il ſera bon de continuër à la tenir & ſes Amis & dépendans en la même bonne diſpoſition, dont on pourra avec le tems, & ſelon les conjonctures, tirer divers avantages.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 6. Novembre 1665.

JE dois auſſi donner avis à Vôtre Majeſté, que par les Lettres que quelques-uns des Etats ont reçûës d'Angleterre, on leur mande, que le Roi de la Grande Bretagne fera encore des conditions plus douces qu'on ne croit, pourvû qu'ils traitent ſans la participation de la France. Ces Lettres ont été communiquées à l'Aſſemblée de Hollande, pluſieurs Villes ont dit qu'il faloit faire la Paix, les autres qu'il faloit attendre le Penſionnaire.

Les

Les Députez de Haerlem, Rotterdam & Delft, qui ſont mes Amis, ont dit qu'il ne falloit rien faire ſans la participation de la France; les autres ont repliqué, que la France n'ayant pas rompu contre l'Angleterre, elle n'y auroit nul intérêt. Ce ſont les conteſtations ordinaires dans l'Aſſemblée, où chacûn dit ſon avis comme il penſe; mais avant que les réſolutions ſe prennent, on trouve des expédiens de faire changer d'opinion les plus échauffez; c'eſt à quoi je travaille.

Nous ſommes à la criſe de toutes les affaires. Je dépêcherai un Courier à Vôtre Majeſté dès que Monſieur de Wit & moi aurons mis la derniére main aux affaires qui ſe traitent à préſent.

Si l'Etat ſe lie, & promet de n'entendre à aucun Traité avec l'Angleterre que par la participation & le conſeil de Vôtre Majeſté, je crois que je leur pourrai promettre de lui envoyer un Courier pour lui repréſenter l'état des choſes, & la preſſer de ſe déclarer contre l'Angleterre moyennant les conditions ci-deſſus. Je juge bien que Monſieur de Wit m'en preſſera fort, ceux de ſon parti me ſollicitant extraordinairement ſur ce ſujet.

Meſſieurs les Etats m'ont envoyé le Préſident de ſemaine, pour me prier de faire ſçavoir à Vôtre Majeſté, qu'ils ſe ſentent fort obligez de l'ordre qu'elle a donné à Monſieur de Turenne de conduire le ſecours juſques à Liége, & de la vigueur avec laquelle Vôtre Majeſté agit en cet-

te

te rencontre pour leurs intérêts, & qu'ils donnent ordre à Monsieur van Beuningen de l'en remercier plus particuliérement.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas, le 7. Novembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que Henri Ampzing, Marchand François, demeurant à Rouën, fit acheter à Londres au mois de Février dernier, dans un tems qu'il étoit permis, dix Pipes, quatre Poinçons, vingt Bariques, & un Baril de Sucre de Barbados, que le Sieur Jean Franchlin, son Correspondant en ladite Ville de Londres, fit charger sur le Navire nommé le Chasseur verd, de Hambourg, Maître Casper Wagenfeld, pour le compte dudit Henri Ampzing, avec ordre de porter lesdits Sucres à Flissingue, & en effet ledit Navire s'y étant acheminé, fut rencontré entre Ostende & Flissingue le 28. dudit mois par un Capre de la même Ville, dit Pouchenello, qui le prit & l'y mena. Ce que ledit Ampzing ayant apris, il fit aussi-tôt reclamer ses Marchandises; mais quelque diligence qu'il ait faite, il n'a pû jusques à présent en obtenir la resti-

restitution; quoique François Rois, bourgeois de Flissingue, ait eu il y a long-tems celle de quinze Futailles de Petun, qu'il avoit dans le même Vaisseau le Chasseur verd: De quoi ledit Ampzing ayant porté ses plaintes au Roi, comme d'un déni de justice, Sa Majesté a donné ordre audit Ambassadeur Extraordinaire, de demander en son nom, comme il fait à Vos Seigneuries, la restitution entiére desdites Marchandises, que l'on n'a aucun droit de retenir, puisqu'il a été suffisamment prouvé devant le Collége de l'Amirauté de Middelbourg, que ledit Ampzing est François, que ces Marchandises lui apartiennent, qu'elles ont été portées de Londres à Flissingue par son ordre, dans un Navire libre, en un païs qui l'étoit aussi, & en un tems où tout cela a été permis, & qu'il ne se peut rien alléguer de valable au contraire; Et en outre que ledit Capre, dit Pouchenello, soit condamné en son propre & privé nom en tous les dépens, dommages & intérêts, soufferts depuis un si long-tems par ledit Ampzing, qui s'est consumé en fraix à la poursuite de cette restitution: Surquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire espére de la prudence & de l'équité de Vos Seigneuries, qu'elles donneront sérieusement leurs ordres au Collége de l'Amirauté de Middelbourg, à ce que lesdits Sucres, qui sont à Flissingue, soient entiérement, & sans aucun délai, remis audit Henri Ampzing, ou à son ordre. Donné à la Haye le septiéme Novembre 1665.

D'ESTRADES.

L E T-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 12. Novembre 1665.

MOnſieur de Wit & moi avons eu de grandes conférences depuis trois jours. Je lui ai dit tout ce qui eſt porté pour ſes intérêts dans les dépêches du Roi ; il m'a témoigné en avoir beaucoup de reconnoiſſance, & ne déſirer rien tant que d'avoir occaſion de la faire voir à Sa Majeſté par quelque ſervice. Il a eſtimé à propos qu'en voyant les Députez de l'Aſſemblée, je leur faſſe entendre que le Gouvernement préſent ſatisfait Sa Majeſté, & que ſi on le change, cela lui donneroit occaſion de prendre d'autres meſures, ce que j'ai fait aſſez utilement pour lui & pour nous. Je ſuis aſſûré de hüit Villes, qui ont promis que non ſeulement on n'entendra jamais à aucun Traité avec l'Angleterre ſans la France ; mais même qu'elles n'y envoyeront pas une perſonne, ſans lui donner ordre de ne faire aucun pas ſans la participation de Sa Majeſté ; & quant au Gouvernement préſent, qu'ils le maintiendront au péril de leur vie. Il y a encore dix Villes à mettre ſur ce pied-là, à quoi je m'en vais travailler inceſſamment. J'employe les vingt-cinq mille Livres que le Roi m'a envoyées en cette ren-

con-

contre ; & comme les affaires font dans leur crife, & que l'Affemblée de Hollande eft de trois cens perfonnes, les Députez étant doublez par toutes les Villes pour la conjoncture des affaires, fi le Roi trouvoit bon d'envoyer encore dix mille Patacons, qui font vingt-cinq mille Livres, on les employeroit utilement.

Monfieur van Beuningen a écrit à Monfieur de Wit tout ce que vous me mandez, & lui a fait entendre, que j'avois pouvoir de dire que le Roi fe déclareroit contre l'Angleterre. Il m'a fort preffé là-deffus, & m'a dit que c'étoit le moyen de fermer toutes les portes aux Cabales, & que Sa Majefté leur fourniffant l'argent porté par le Traité, jufques au tems qu'il donne le fecours, c'eft un moyen infaillible d'attirer l'affection & la confiance de ces Provinces, & particuliérement de la Hollande, qui fe voit feule chargée de toute la dépenfe, la Gueldre, Overyffel, la Frife & Groningue ne fourniffant rien, leur Païs étant ruiné par l'Armée de l'Evêque de Munfter, & que la Zélande ayant perdu fon Commerce de Mer ne fourniffoit rien; qu'ainfi la Hollande étoit chargée de tout, & que fe voyant aidée & foulagée par le Roi, & la foi d'un Traité exactement tenuë ; Sa Majefté feroit abfolument maîtreffe de leurs volontez, & leur feroit faire ce qu'elle voudroit : au lieu que fi on laiffe les Etats dans l'embaras où ils font, il eft à craindre que l'inexécution du Traité fubfiftant, ils ne

foient

ſoient obligez de s'accommoder contre leur gré & leur propre intérêt, & que le parti contraire ne prévaille.

Je lui répondis, que j'avois ordre du Roi de l'informer de l'état des affaires, & que ſi Meſſieurs les Etats prenoient une réſolution d'agir de concert avec lui pour la paix, & n'entendre à aucune propoſition ſecrete ſans la lui communiquer, ni même d'envoyer en Angleterre une perſonne exprès pour négocier ſans ſa participation, & que Sa Majeſté en ſe déclarant trouvât ſes ſûretez qu'elle ne reſteroit pas ſeule en guerre, je pouvois lui dire confidemment, qu'en ce cas j'avois pouvoir d'envoyer un Courier au Roi pour lui repréſenter la bonne diſpoſition des Etats, après quoi je ne doutois pas que Sa Majeſté ne ſe déclarât.

Mais qu'avant de faire ce pas, il faloit voir ce que produiroit cette Aſſemblée, & ſi on rejetteroit toutes les propoſitions de paix en ſecret, & l'envoi d'une perſonne de confiance en Angleterre: de quoi étant bien éclairci, je m'employerois de tout mon pouvoir pour leur procurer la ſatisfaction que les Etats demandent avec tant d'empreſſement.

J'ai pris ce tems-là pour ſolliciter les dix autres Villes. Monſieur de Wit agit auſſi fortement de ſon côté, & l'on a vû un effet de nos ſollicitations depuis deux jours. Un Miniſtre, qui occupoit la Chaire de la principale Egliſe de la Haye, appellé Hotteman,

teman, a prêché, que Dieu les châtioit de ce qu'ils acceptoient le fecours d'un Roi idolâtre, & qui étoit capable de les faire maffacrer, de même que leurs confreres le furent à la St. Barthelemi par un autre Roi fon prédéceffeur, qui outre cette barbarie fit encore égorger plufieurs innocens à Anvers, & qu'on avoit quitté l'alliance d'un Roi de leur Religion, pour lui faire la guerre par des maximes d'un mauvais Gouvernement. Ce qui étant rapporté à Meffieurs les Etats, ils l'envoyerent chercher pour l'interroger fur ce fait; il tourna la chofe d'une autre maniére, & plufieurs voix allerent à le laiffer aller; mais nos Amis jugerent qu'il faloit un châtiment, parce qu'il avoit défigné la Perfonne du Roi. On l'a fufpendu de la Chaire pour jamais, & il s'eft retiré de la Haye. Cet homme étoit fort aimé du Peuple, & cependant on a fi bien pris fes mefures que cela n'a point eu de fuite.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eftrades. Le 13. *Novembre* 1665.

J'Ai reçû vos dépêches du 29. du mois paffé, & ai été fort aife de deux particularitez qu'elles contenoient, l'une le retour du Sieur de Wit à la Haye, & l'autre

tre que vous soyez venu à bout par vos diligences auprès de vos amis, de rompre les mesures des Cabales d'Espagne, d'Angleterre, & de Madame la Princesse d'Orange, dans le dessein qu'elles avoient de faire réüssir la proposition des deux Députez d'Overyssel, d'envoyer une Ambassade extraordinaire au Roi d'Angleterre, dont Monsieur le Prince d'Orange fut le Chef.

Quant à ce que vous dites de l'argent que ces trois Cabales ont prodigué en cette occasion, il se peut faire que la Princesse d'Orange ne l'ait pas épargné; pour les Anglois, j'en doute, car ils n'en regorgent pas; outre que je ne vois aucun de leurs Ministres sur les lieux qui pût avoir cet ordre là : mais pour les Espagnols, je sçai à n'en pouvoir douter, qu'ils ne peuvent pas avoir dépensé un sol, non par défaut de bonne volonté, puisque depuis quatre ans Esteven de Gamarre presse continuellement les Ministres du Roi son Maître, de lui envoyer quelque remise d'argent extraordinaire, représentant l'utilité qu'on en pourroit tirer en des occurrences de cette nature, & principalement pour promouvoir la Ligue défensive des dix-sept Provinces; mais je sçai de Madrid même, que quelques vives instances que Dom Esteven de Gamarre en ait sçû faire, il n'en a pû tirer jusques ici que des espérances qu'on y satisferoit bientôt.

A présent que le Sieur de Wit aura repris

l'exercice de sa Charge, vous aurez plus de facilité, attendu même les bonnes intentions que j'ai pour les Etats touchant leur Guerre avec l'Angleterre, & ce que j'ai déja fait pour eux contre l'Evêque de Munster, de les porter à tout ce que je puis désirer.

Cependant vous vous étes fort bien conduit, de ne parler à personne du pouvoir que je vous ai donné touchant ma déclaration, & d'attendre l'arrivée du Sieur de Wit, pour pouvoir prendre avec lui toutes sortes de mesures sur des fondemens plus certains.

Il est sans doute qu'il faudra que la Province de Hollande au moins me donne une promesse par écrit, qu'elle n'entendra à aucun Traité avec l'Angleterre sans ma participation & mon consentement, & van Beuningen m'a déja souvent offert de signer ici au nom de ses Maîtres un pareil écrit, qui ne seroit qu'une confirmation de ce que porte déja nôtre Traité, & d'y ajoûter même ce terme, *sans ma Médiation*: ce que je crois aussi fort juste; car comme les Anglois n'omettront rien pour nous désunir, & que pour en venir mieux à bout, ils pourront offrir aux Etats de plus grands avantages en leur particulier, s'ils veulent entendre à traiter la paix séparément, je dois d'autant plus prendre mes précautions là-dessus, que Messieurs les Etats se peuvent souvenir de quelle façon je fus traité à Munster, dans un cas pareil à celui qui est prêt d'arriver. J'ai trou-

trouvé fort considérable le mot que les Députez de Hollande & de Zélande ont dit dans l'Assemblée, qu'il étoit aisé de voir que cette guerre de l'Evêque de Munster étoit fomentée par les Espagnols, puisqu'ils s'opposoient à leur secours, & qu'il étoit tems de lever le masque. Il sera bon de les rechauffer dans ces bons sentimens, & je fais état de vous ordonner, dans le tems de ma déclaration, de parler clairement au Sieur de Wit des Droits de la Reine sur certaines Provinces du Païs-Bas, sans les mettre néanmoins en condition pour ladite déclaration, mais comme me promettant cette rétribution de l'équité & de la reconnoissance des Etats, qu'après que j'aurai préferé leur intérêts à tous les miens, par une rupture contre une autre Couronne qui ne désire que mon amitié, & qui m'a fait même des avances qui m'eûssent été fort avantageuses pour la pouvoir conserver, Messieurs les Etats en useront à mon égard avec la même affection & sincérité pour l'appui & le soûtien de mes droits, comme nôtre Traité les y oblige.

Vous avez donné un fort bon conseil à la Princesse de Nassau, de se jetter avec le Prince son Fils dans la Place de Groningue, où elle ne peut courre aucun peril. Cependant cette demonstration lui aura servi à faire augmenter considérablement l'affection & l'estime que les peuples ont déja pour elle, voyant de quelle sorte elle se sera exposée pour leur intérêt.

 Quand

Quand je ferai lever de la Cavalerie (ce qui pourra être bien-tôt) je jetterai volontiers les yeux ſur la Nobleſſe des Provinces d'Overyſſel & de Gueldre pour le choix de quelques Charges, pour tirer ces Gentilshommes là du mauvais état où la guerre les a reduits.

J'ai eu grand plaiſir d'apprendre que les différens de l'Electeur de Brandebourg avec les Etats fuſſent en termes d'un accommodement prochain & facile; mais je ne vous ſçaurois aſſez recommander la ſatisfaction du Roi de Dannemarc, dont je vous ai déja ſi ſouvent écrit.

J'ai fait dire quelque choſe à van Beuningen des préjudices que peuvent ſouffrir les Etats de la maniére d'agir de leurs Députez aux affaires de la guerre, dont ils n'ont pas toute l'intelligence qu'il faut pour pouvoir profiter des conjonctures, & prendre de bonnes réſolutions à tems. Le Sieur de Pradel a ordre de ſuivre exactement, autant qu'il ſera en ſon pouvoir, tous les conſeils que vous lui donnerez. Le Duc de Neubourg m'a écrit, & me fait de grandes plaintes du Gouverneur d'Emmeric, qu'il dit avoir, par ordre des Etats & contre la volonté de l'Electeur de Brandebourg, chaſſé de cette Ville-là les Peres Jéſuites, qui y ont été fondez par les défunts Ducs de Juliers; & le Duc me prie de m'employer efficacement auprès des Etats, pour les obliger au prompt rétabliſſement deſdits Jéſuites, qu'il ne leur apartenoit pas de chaſ-

chaſſer, mais préſentement à l'Electeur de Brandebourg par droit de Souveraineté. Je ſerai bien-aiſe de témoigner encore en cette rencontre-ci, la conſidération que je fais des priéres dudit Duc, & particuliérement en une affaire de cette nature, qui regarde le bien de la Religion Catholique.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. *Le* 13. *Novembre* 1665.

VAn Beuningen, qu'il ne faudra pas commettre de de-là, a tenu ici un diſcours à Lionne qui m'a ſemblé digne de grande réflexion, mais j'aporte une particuliére application à en profiter. Il lui a dit, que je pourrois ſonger à débaucher les Troupes de l'Evêque de Munſter, en quoi les Etats trouveront l'avantage de diminuër les forces de leur Ennemi, & moi celui d'augmenter les miennes. Lionne ayant répondu à cela, que je ſerois embaraſſé à trouver les moyens de faire paſſer en France ce que je pourrois attirer à mon ſervice des Troupes dudit Evêque, van Beuningen a reparti, que je pourrois les faire joindre préſentement au Corps que commande le Sieur de Pradel, & les faire paſſer de deçà avec le même Corps, quand l'occaſion de l'employer ſera ceſſé. Cette ouverture m'a paru

ru si utile en toute maniére, que j'ai résolu aussi-tôt de vous charger de donner vos soins à la faire réüssir, soit par Troupes entiéres, comme Compagnies & Régimens, si cela se peut, soit en ramassant les Soldats qui viendront se rendre, ou que l'on attirera par des billets qu'on pourroit faire jetter dans l'Armée de l'Evêque, & en formant après un Corps quand il y en aura nombre suffisant. J'écris aussi de cette affaire par la voye du Sieur le Tellier au Sieur de Pradel, à qui je mande de s'entendre avec vous, & je lui marque de quel fonds on devra se servir pour y employer, en attendant que j'en aye fait remettre un exprès, si vous jugez qu'il y ait lieu à faire réüssir la chose.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. *Le* 14. *Novembre* 1665.

JE dépêché ce Courier à Vôtre Majesté, pour lui donner avis que toutes les Villes de Hollande ont protesté dans l'Assemblée, qu'elles n'entendront à aucune proposition de paix avec l'Angleterre que par la participation de Vôtre Majesté; ensuite de quoi Monsieur de Wit est venu chez moi me porter cette parole, & me re-

repréſenter de la part des Etats, & de la Hollande, combien il eſt important dans cette conjoncture préſente que Vôtre Majeſté ſe déclare contre l'Angleterre ſuivant le Traité, afin que cela ferme toutes les portes aux Cabales contraires, qui ſont à préſent ſans credit par cette déclaration.

Il m'a fort prié enſuite de ſupplier Vôtre Majeſté, de vouloir aider la Hollande de l'argent qui lui eſt dû du ſubſide des quatre prémiers mois. Cette Province étant chargée de toutes les dépenſes de Terre & de Mer, & les autres étant ruinées, ne ſçauroit ſupporter ſeule les grands fraix de la guerre ſi Vôtre Majeſté ne l'aſſiſte: ce que faiſant, elle donnera à connoître que ſon intention a été toûjours d'exécuter le Traité de 1662. & remettra entiérement la confiance qu'une partie de ces peuples avoit perduë par leurs pertes & ſouffrances ſans avoir pû obtenir l'exécution dudit Traité; joignant à cela la chaleur qui paroiſſoit déja dans toutes les Provinces, de s'unir de plus en plus contre l'Ennemi commun, par la parole & ſeule eſpérance que Vôtre Majeſté ſe déclarera, que de-là on peut juger l'effet que cela produira lorsque la choſe aura ſa perfection.

La Province de Zélande, qui eſt toûjours partagée, trois Villes tenant le parti du Prince d'Orange, & les autres celui de Hollande, ſont toutes réünies par l'alliance que Monſieur de Wit a faite des deux

Chefs de cette Province, Monsieur Tibaut & Monsieur de Wit. Le fils de l'un épouse la fille de l'autre, & ils doivent être tous deux dans huit jours en cette Ville, & porter les Résolutions de la Zélande à une entiére union avec la Hollande. Ledit Sieur de Wit m'a aussi assûré de la part de ses Maîtres, qu'on n'envoyera personne en Angleterre que l'on ne communique son instruction, & qu'on n'informe Vôtre Majesté de tous les ordres qu'on lui donnera; que si Vôtre Majesté ne trouve pas bon qu'on l'envoye, on réjettera cette pensée, comme ne voulant rien faire qui ne lui soit agréable.

J'estime qu'elle peut à présent prendre ses résolutions avec sûreté, après les pas que Monsieur de Wit & la Province de Hollande font, qui assûrément attireront à eux toutes les Provinces, dont partie nous est déja assûrée, & on pourra gagner l'autre.

Vôtre Majesté voit l'effet qu'ont produit les 25000. Livres qu'elle m'a envoyé: si elle avoit agréable d'en envoyer encore autant, il y auroit de quoi les employer, & s'assûrer de toutes les Villes de Hollande, & gagner les autres Provinces.

Madame la Princesse de Nassau agit toûjours très-bien. La Province de Frise ne l'a pas voulu laisser sortir de Leeuwarde pour aller à Groningue, mais le zèle qu'elle a témoigné pour cette Province desolée a redoublé de beaucoup l'affection de ses Peuples pour elle. Je n'oublie rien aussi pour ménager les principaux des Villes de

Zélan-

Zélande, & comme cette Province eſt la plus proche de France, je tiens que les gratifications y ſeront bien employées.

Je crois à préſent voir bien clair, qu'après la déclaration de Vôtre Majeſté ſuivant le Traité, on pourra tirer des Etats tout ce que Vôtre Majeſté déſirera, & plus peut-être qu'elle ne penſe; car avec ces Peuples, ils les faut engager dans le commencement aux choſes ſans qu'ils le voyent, & quand ils ſont une fois dans le chemin, on les mene auſſi loin qu'on veut.

J'ai promis ſeulement à Monſieur de Wit, de repréſenter à Vôtre Majeſté tout ce que deſſus, ſans lui donner aucune aſſûrance de ſa déclaration contre l'Angleterre.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 14. Novembre 1665.

JE vous dépêche ce Courier, & vous verrez par la Lettre du Roi tout ce qui s'eſt paſſé dans la Province de Hollande. Je croi, Monſieur, que le Roi peut faire un fond aſſûré, que la Province de Hollande ne fera rien, en quoi que ce ſoit, ſans la participation de Sa Majeſté. Monſieur de Wit eſt plus puiſſant que jamais: tous ceux qui paroiſſoient contre lui, il y a huit jours, lui font à préſent la cour, & le recherchent. Il proteſte qu'il ſera fort

reconnoiſſant des bontez que le Roi a té-moigné pour lui. J'ai reçû cet ordinaire trois paquets de Meſſieurs les Ambaſſadeurs qui ſont en Angleterre du 18. 25. & 30. du mois paſſé. Il faut que les dépêches ayant été arrêtées.

Monſieur de Wit attendra le retour du Courier avec grande impatience. Il m'a recommandé cette dépêche pour Monſieur van Beuningen. Les Etats lui donnent ordre de confirmer au Roi ce qui m'a été dit.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 18. *Novembre* 1665.

LE Roi m'a commandé de vous dépêcher ce Courier exprès, ſur un mot qui s'eſt trouvé dans la dépêche que Monſieur de Leſſeins m'a écrit à ſon arrivée à la Haye. Il mande que l'Evêque de Munſter, pour toute concluſion des Conférences qu'ils avoient euës enſemble, lui avoit témoigné, qu'il ſe porteroit à une ſuſpenſion d'armes; & que lui ayant reparti, qu'il ſe devoit diſpoſer à des partis plus conformes à l'état auquel il ſe trouvoit, & parler de retirer ſes Troupes entiérement; qu'encore ne ſçauroit-il pas ſi Meſſieurs les Etats s'en contenteroient: l'Evêque avoit repliqué, qu'il les retireroit de pluſieurs endroits,

mais

mais non pas de tous, & que c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire, en attendant des nouvelles du Roi d'Angleterre. Ledit Sieur de Leſſeins ajoûte bien dans la ſuite de ſa Lettre, que vous ayant dit quelque choſe à ſon arrivée à la Haye de cette ſuſpenſion, vous lui aviez dit que vous ne croyïez pas que Meſſieurs les Etats vouluſſent y entendre, tant ils ſont piquez & irritez contre cet Evêque. Mais comme cela n'aſſûre pas aſſez Sa Majeſté ſur une choſe qu'elle eſtime être de la derniére conſidération, elle m'a ordonné de vous envoyer ce Courier, pour vous faire ſçavoir en toute diligence ſes ſentimens & ſes intentions ſur cette matiére, qui ſont, que Meſſieurs les Etats, en la conſtitution où ſont les choſes, feroient une très-grande faute s'ils écoutoient une pareille propoſition, laquelle venant de la part de leur Ennemi, on doit tenir pour conſtant, que c'eſt la ſeule néceſſité de ſes affaires qui l'a obligé à la faire: & comme d'ailleurs cette ſuſpenſion corromproit tout le fruit & le mérite que Sa Majeſté prétend acquérir auprès des Etats, de leur avoir envoyé un ſecours conſidérable dans un beſoin ſi preſſant, que ce fruit lui paroît comme une choſe qui ne peut manquer au mauvais état où ſont reduites les affaires & les Troupes de l'Evêque: & qu'enfin les uns & les autres, par tant de motifs, nous devons nous propoſer pour but de ruiner & de diſſiper l'Armée que l'Evêque avoit ramaſſée. Sa Majeſté déſire que vous rompiez entiérement le

cours de cette négociation, ſi elle avoit été entamée, ce que nous ne croyons pas. Quand même les Etats auroient d'abord écouté l'ouverture, lorſque vous ferez voir tant de raiſons contraires qui la leur doivent faire rejetter; & quand même, nonobſtant tout cela, ils y auroient quelque inclination, la négociation étant entre vos mains, vous la pourrez faire mourir & avorter par cent incidens & expédiens qui vous pourront aiſément tomber dans l'eſprit.

Sa Majeſté m'a auſſi chargé de vous faire ſçavoir par ce même Courier, qu'Elle prit hier la réſolution de rappeller d'Angleterre Meſſieurs ſes Ambaſſadeurs, & que je fais partir ce même matin un Courier qui leur porte l'ordre de revenir ſans délai, & d'ajoûter à cela, que Sadite Majeſté s'attend que Meſſieurs les Etats, quand vous leur en donnerez l'avis, envoyeront auſſitôt un Courier pour rappeller Monſieur van Goch, connoiſſant bien que s'ils en uſoient d'une autre maniére, elle ne pourroit pas ſe porter à la déclaration qu'ils déſirent avec une paſſion ſi forte, tant qu'elle verroit à Oxfort un de leur Miniſtres, en état de conclure ſans elle de moment à autre; & cette même conſidération, qui eſt ſi juſte, vous doit auſſi ſervir pour empêcher l'envoi en Angleterre de tout autre Miniſtre ſous prétexte de l'échange des priſonniers.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 19. Novembre 1665.

J'Ai vû par une dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 13. du courant, la penſée du Sieur van Beuningen ſur les moyens de débaucher les Troupes de l'Evêque de Munſter, & les attirer à ſon ſervice; ſur quoi je dirai, que Meſſieurs les Etats ayant eu la même viſée, ont donné commiſſion à leurs nouveaux Colonels de faire leurs levées ſur les frontiéres, & proche des lieux où les Ennemis ont leur quartier. On a même jetté des billets dans leurs Camps, pour les avertir qu'on leur donneroit de l'argent & bon traitement s'ils vouloient quitter le ſervice de l'Evêque; ce qui n'a produit autre choſe qu'à faire déſerter pluſieurs Soldats, ſans qu'ils ayent voulu prendre ſervice. Ils ont déclaré ne le pouvoir faire, étant tous Walons, Brabançons & Franc-Comtois, au ſervice du Roi d'Eſpagne, que leurs Capitaines leur avoient donné congé pour un an, & fait eſpérer qu'ils feroient fortune dans le pillage des Hollandois, mais qu'ils n'ont trouvé que miſéres, & qu'ils n'ont jamais tant ſouffert que depuis qu'ils ſont au ſervice de l'Evêque. On leur donne des Paſſeports pour s'en retourner. J'ai fait remar-

quer à Messieurs les Etats tout ce qu'ils ont dit, aussi-bien que le pillage de la maison d'un Ministre à Cuc dans la Bailliage de Berg-op-Zoom, & l'insulte qui a été faite à Monsieur le Comte d'Auvergne, au Bourg de Mole, à huit lieuës d'Anvers, par 50. Mousquetaires, qui l'ont attaqué dans l'hôtellerie. Quoiqu'il n'eût que huit hommes, il s'est défendu durant trois heures, a eu deux hommes tuez & plusieurs blessez, ce qui l'obligea de capituler à 4000. Livres de rançon. Mole apartient au Roi d'Espagne, & j'ai estimé à propos de faire présenter un Mémoire aux Etats par les Officiers du Comte d'Auvergne, pour demander réparation de cet assassinat, les partis de l'Evêque du Munster ne pouvant faire des actes d'hostilité sur les Terres du Roi d'Espagne sans son consentement (ce qui marque une irruption.) Je ne perdrai pas d'occasion d'échauffer les Etats là-dessus, quoique la chose parle assez d'elle-même, pour ne douter pas de l'intelligence de l'Evêque & des Espagnols. Ils ne laissent pas de trouver des Amis dans les Etats & dans les Villes qui adoucissent l'action, & lui donnent une autre face. Monsieur de Wit ne perdra pas de tems de la pousser, mais il faut qu'il dissimule bien souvent pour faire mieux réüssir ses desseins : il faut quelquefois attendre quinze jours sans rien dire, pour avoir un Président de semaine à nôtre dévotion.

Je ne crois pas qu'une signature en particulier de quelques-uns de la Province

de

de Hollande ait plus de force que ce qui a été fait, & dont j'ai rendu compte à Vôtre Majeſté par un des mes Secretaires que je lui ai dépêché; puiſque toutes les Villes qui compoſent l'Aſſemblée de Hollande conſentent de ne traiter ni entendre à aucun accommodement avec l'Angleterre ſans la participation de Vôtre Majeſté, & ſans ſa médiation; & que les Etats Généraux me l'ont confirmé par le Préſident de ſemaine, qu'ils ont envoyé chez moi, & que leur réſolution a été enregiſtrée: ainſi je puis aſſûrer Vôtre Majeſté, qu'il n'y a rien de plus fort que ce qui a été fait, & que je ne doute pas que les Etats n'exécutent tout ce qu'ils promettent en cas que Vôtre Majeſté ſe déclare contre l'Angleterre. Je lui dirai par avance, que j'ai ſi bien préparé les choſes de deçà, qu'après ce pas fait, j'eſpére en pouvoir faire faire de bien grands aux Etats contre les Eſpagnols. La matiére que je leur ai préparée depuis quelques jours, réüſſit ainſi que je le puis ſouhaiter, & ce que je leur ai inſinué, & aux Députez de l'Aſſemblée, ſur les deux chefs de rupture ſpécifiez ci-deſſus, me ſemble prendre un bon chemin, les Etats voulant avoir ſatisfaction, & qu'on rende l'argent à Monſieur le Comte d'Auvergne, à faute de quoi on uſera de repréſailles. Si ce feu commence à s'allumer, le reſte ira bien vîte.

Quant aux plaintes de Monſieur le Duc de Neubourg, elles ne ſont pas juſtes. Meſ-
ſieurs

ſieurs les Etats ont défendu que les partis n'allaſſent pas ſur ſes Terres ; les Commandans qui y avoient été envoyez ont reçû des reprimandes. On a fait relâcher un Major & des Officiers de l'Evêque de Munſter pris ſur ſes Terres, tout leur équipage a été reſtitué, & le Commandant d'Orſoy a eu défenſe de n'envoyer plus ſes partis ſur les Terres dudit Duc : ce qui m'a paru être aſſez ſatisfaiſant, pour ne porter pas ſes plaintes à Vôtre Majeſté, ni à Ratisbonne, ce qui aigrit fort Meſſieurs les Etats, & fait qu'ils ne le tiennent pas pour leur Ami, en ce que, dans le même tems qu'ils ont conſenti à tout pour lui donner ſatisfaction, il les décrie par des plaintes continuelles. Pour ce qui regarde les Jéſuites d'Emmeric, ils ont leurs raiſons, par la correſpondance qu'ils tenoient avec l'Evêque de Munſter, & je ne puis pas bien me mêler de cette affaire dans cette conjoncture où les Catholiques n'en ont pas bien uſé. Il eſt arrivé à Rotterdam depuis huit jours une affaire qui fait du bruit, dans la maiſon d'un Marchand François appellé du Chemin, lequel fut viſité du Sindic des Catholiques & de deux Prêtres, leſquels lui dirent cent choſes offenſantes ſur le ſecours que Vôtre Majeſté donnoit aux Etats contre l'Evêque, lequel faiſoit la guerre pour la cauſe de Dieu, & pour rétablir la Religion Catholique dans ces Provinces, & que cela étoit étonnant, de voir un Roi Très-Chrêtien la détruire & ſoûtenir les Hérétiques. Ils s'échaufferent ſi fort ſur ce ſujet,

ſujet, que du Chemin fut obligé de les faire ſortir de ſa maiſon: ce ne fut pas ſans éclat, la populace s'étant élevée & aſſemblée au bruit qu'ils faiſoient. Par-là Vôtre Majeſté peut juger que les Catholiques, par leur imprudence, donnent ſujet à Meſſieurs les Etats d'être ſévéres. Il n'y a pas de Ville où il ne ſoit arrivé quelque choſe de ſemblable depuis la guerre. Dans Utrecht il y a eu des gens ſi inconſidérez, qu'ils ont dit publiquement, qu'avant qu'il fût long-tems on diroit la grande Meſſe dans l'Egliſe d'Utrecht. Il eſt très-certain que tous les Catholiques du Païs & les Prêtres ſont tous Eſpagnols, & qu'ainſi il faut que le Gouvernement y prenne garde & ne s'endorme pas. Je ne laiſſe pas d'agir pour le bien de la Religion autant qu'il m'eſt poſſible; mais je ne m'abandonne pas à la paſſion des uns & des autres ſur une telle matiére, pour employer le nom de Vôtre Majeſté inutilement.

Vôtre Majeſté eſt mieux informée que moi de la néceſſité des Eſpagnols, & de l'état où ils ſont pour faire des gratifications. C'eſt Monſieur de Wit qui m'a dit lui-même confidemment, être bien informé que pendant ſon abſence, & même depuis ſon retour, les Cabales d'Eſpagne, d'Angleterre, & de la Princeſſe d'Orange, avoient diſtribué grand argent dans les Villes, & que même Richard avoit été exprès dans les principales. Tant qu'ils ſeront dans l'impuiſſance que Vôtre Majeſté me marque, les affaires en iront mieux; car, ſi quelque choſe

chose peut altérer ces gens-ci, c'est la corruption, à quoi cette Nation est sujette; Vôtre Majesté l'a éprouvé à la paix de Munster, où tous les Plénipotentiaires furent gagnez des Espagnols par argent. C'est un chapitre sur lequel Monsieur de Wit est fort alerte à découvrir ce qu'on donne à ceux qui ne sont pas de sa Cabale, & s'en sert fort utilement dans les occasions pour décrier les gens.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 20. Novembre 1665.

Vôtre Courier est arrivé, & je vous le renvoyerai dans deux ou trois jours. Cependant je vous dois informer, que je viens de dire de la part du Roi à Monsieur van Beuningen, qui le mandera, je m'assûre, ce soir aux Etats; que dès que ses Ambassadeurs, que vous aurez sçû par mon Courier qu'elle a rappellez, & Monsieur van Goch seront sortis d'Angleterre, elle entrera en rupture ouverte contre le Roi d'Angleterre, en conformité du Traité de 1662. sans désirer d'autres conditions pour sa sûreté que celles qui seront entiérement conformes audit Traité, c'est-à-dire que Messieurs les Etats ne négocieront rien en Angleterre sans sa participation, & n'y concluront rien sans son consentement.

Mon-

Monſieur van Beuningen a eu de cette déclaration la joye que vous pouvez vous imaginer. Il m'a voulu faire quelque inſtance que la rupture ſe fît préſentement, mais je l'ai payé de raiſons qui lui ont fermé la bouche, & auxquelles il s'eſt auſſi-tôt rendu, comme en effet elles ſont convaincantes, & principalement la derniére.

Je lui ai dit prémiérement, qu'ayant affaire à un peuple brutal, dont le Roi d'Angleterre n'eſt pas le maître, nous devions avoir grand égard à la ſûreté de nos Ambaſſadeurs, avant que de paſſer à aucun acte d'hoſtilité.

En ſecond lieu, que je n'étois ni aſſez imprudent ni aſſez hardi pour oſer conſeiller au Roi de faire ce pas avant que de voir Mr. van Goch en Hollande, parce que, comme il ne peut recevoir l'ordre de ſon rappel que pluſieurs jours après que nos Ambaſſadeurs ſeront partis, & peut-être déja paſſez en France, il pourroit facilement arriver, que le Roi d'Angleterre, dans cet intervalle de tems, voyant la guerre infaillible avec la France, donneroit les mains aux conditions que les Hollandois ont témoigné déſirer, & concluroit la paix avec ledit van Goch, & que par cette précipitation de peu de jours nullement néceſſaire, nous aurions gagné que Meſſieurs les Etats ſeroient en paix, & la France ſeule en guerre pour leur ſeul intérêt.

Monſieur van Beuningen m'a demandé, ſi je ne vous envoyerois pas l'ordre de dire aux Etats de la part du Roi les mêmes choſes que

que je lui avois dites. Je lui ai répondu, que je vous ferois ſçavoir tout ce qui s'eſt paſſé entre nous, & que vous ne feriez point de difficulté de vous expliquer de de-là aux mêmes termes à Monſieur de Wit & à nos Amis. Nous devons demain où après demain conférer avec ledit van Beuningen, & concerter enſemble les meilleurs moyens de faire la guerre conjointement, tant dans l'hyver qu'au Printems; après quoi je vous renvoyerai vôtre Courier. Je mande à Monſieur de Leſſeins qu'il peut revenir.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 28. Novembre 1665.

J'Ai reçû vos dépêches des 14. & 19. de ce mois. Pour y répondre par ordre, je vous dirai que j'ai été fort aiſe de ſçavoir, qu'enſuite du conſentement que toutes les Villes de Hollande y ont donné, le Sieur de Wit vous eût porté la parole de la part des Etats, qu'ils n'entendront à aucunes propoſitions de paix avec l'Angleterre qu'avec ma participation, à quoi il faloit ajoûter, & ne concluront aucun Traité de paix, ou de ſuſpenſion, longue ou courte, que de mon conſentement, en conformité du Traité de 1662.

Pour ma déclaration contre l'Angleterre, dont le Sieur de Wit vous a encore preſſé,

je

je ne tarderai pas de la faire, ſuivant ce que je vous ai mandé par mes précédentes dépêches, auſſi-tôt que j'aurai avis que mes Ambaſſadeurs & le Sieur van Goch auront repaſſé la Mer; & van Beuningen lui-même eſt demeuré d'accord ici que je n'en pouvois ni devois uſer autrement.

Quant à l'aſſiſtance d'argent dont le Sieur de Wit vous a auſſi parlé, j'ai été ſurpris qu'il ne vous ſoit pas tombé dans l'eſprit de lui repréſenter, qu'étant ſur le point de rompre, pour leur ſeul intérêt, contre une Couronne qui m'eſt amie, & n'en ayant point d'autre ſujet particulier, c'eſt-à-dire voulant bien entreprendre une guerre pour leur ſeule conſideration, j'aurois droit de rappeller en même tems le Corps de ſix mille hommes que j'ai en Hollande, ou de prétendre au moins que les Etats l'entretinſſent à leurs dépens, s'ils déſirent que je continuë à les en aſſiſter, n'étant pas dit dans le Traité que je doive ſoûtenir deux guerres de cette ſorte en même tems, & étant porté au contraire par ledit Traité, qu'auſſi-tôt que l'Allié qui ne ſera pas attaqué, rompra contre l'aggreſſeur pour l'intérêt de l'autre Allié, le ſecours qu'il auroit auparavant donné en Troupes ou en argent ceſſera. Et en effet, rien n'eſt ſi juſte que cette ſtipulation, car autrement la condition du ſecourant ſeroit incomparablement plus mauvaiſe que celle de l'attaqué même, puiſqu'il ſeroit obligé de rompre, & de continuër à donner les ſecours.

Je n'eſtime pas qu'il faille ſe contenter

de

de l'offre que le Sieur de Wit vous a fait, qu'on vous communiquera l'instruction de la personne que les Etats pourroient envoyer en Angleterre; car je demeurerois toûjours exposé à craindre, ou que l'on ne lui en eût donné d'autres plus secretes, ou qu'on ne lui en envoyât, sur les ouvertures que les Ministres du Roi d'Angleterre lui pourroient faire tous les jours. Il faut donc prendre au mot ledit Sieur de Wit sur la seconde offre qu'il vous a faite, que les Etats n'envoyeront personne en Angleterre si je ne le trouve bon, & lui déclarer franchement que je ne l'estime pas à propos. Cela même, dans cette conjoncture-ci, produira un autre bon effet dans l'esprit des Anglois, & les disposera mieux à la paix, que si on leur donne lieu de croire par cette mission, qu'on les en recherche toûjours.

Il est important que vous échauffiez fort les Etats à pousser, auprès du Gouverneur de Flandre, la réparation de l'insulte faite au Comte d'Auvergne, qui fait voir si évidemment l'intelligence secrete des Espagnols & de l'Evêque de Munster; & si ce Gouverneur ne leur en fait bien-tôt raison, il faut faire résoudre les représailles, qui sont la seule voye de la tirer.

Le Sieur de Wit lui-même n'est pas bien informé, s'il croit que les Espagnols ayent distribué un seul dénier à des particuliers des Provinces ; je sçai le contraire à n'en pouvoir douter.

J'ai reçû depuis six jours un Courier du Duc

Duc de Beaufort, qu'il m'a dépêché d'auprès de Tunis, par lequel il me mande, qu'après 28. jours d'agitation d'une très-grande tempête, il avoit enfin reçû les ordres que je lui avois envoyé deux mois auparavant, de paſſer en Ponant; mais que ces ordres l'ayant rencontré avec ſeulement un mois & demi de victuailles, il ſe trouvoit obligé de venir néceſſairement rendre le bord à Toulon, pour en prendre de nouvelles, aucun des Officiers auxquels il en avoit parlé ne lui ayant conſeillé de hazarder ni d'entreprendre, avec ſi peu de vivres, un trajet depuis le fond du Levant jusques à la Rochelle.

Par l'ordinaire de Provence d'hier au ſoir, j'ai ſçû que quatre des Vaiſſeaux qui étoient avec lui étoient déja arrivez audit Toulon, & par le prochain je ne doute pas que je n'apprendrai qu'ils ſeront tous dans ce port-là.

Je renvoye aujourd'hui un Courier audit Duc de Beaufort, & je lui ordonne de ſe pourvoir de victuailles avec la plus grande diligence qu'il pourra, & de ne perdre pas un moment de tems à ſe remettre en mer, pour paſſer en ces mêmes Mers de deçà. Cependant ſi vous entendiez dire qu'il a eu un contre-ordre, c'eſt-à-dire de demeurer dans les Mers de Levant, il ne faudra pas s'en allarmer, & vous devez par avance avertir le Sieur de Wit, & quelques autres Amis, que ledit Duc m'a prié lui-même, par la même Lettre, d'en faire courir le bruit, afin que ſe repandant en Angleterre, ſon paſ-
ſage

ſage ſe faſſe avec plus de ſûreté. Il viendra avec ſeize Vaiſſeaux, ſi celui qui aporte mon Ambaſſadeur à Conſtantinople eſt de retour, comme je tiens pour infaillible qu'il le ſera, puiſqu'il doit y être arrivé il y a plus de quinze jours.

J'ai voulu concerter ici avec le Sieur van Beuningen, ce que l'on aura à faire de part & d'autre pour ſe mettre mieux en état de faire la guerre avec avantage; mais on ne l'a pas trouvé inſtruit là-deſſus de l'intention de ſes Maîtres, ni avec aucun pouvoir de rien promettre. C'eſt pourquoi il faut que vous-même le faſſiez de de-là avec le Sieur de Wit fort ſecretement, & ſans y perdre un moment de tems: & pour cet effet je vous dirai quelles ſont mes penſées & mes intentions; & pour le faire avec plus de méthode, il faut diſtinguer entre ce que nous avons à faire préſentement pendant cet Hyver, & ce que nous aurons à faire pour la Campagne.

Touchant le prémier point, il s'agit en prémier lieu de bien aſſûrer le paſſage du Duc de Beaufort, en quoi Meſſieurs les Etats ont le même intérêt que moi, & de réſoudre quelle guerre on fera dans la Manche pendant l'hyver.

Pour le paſſage dudit Duc, vous demanderez aux Etats un ordre (pour m'être inceſſamment adreſſé) à celui qui commande les ſeize Vaiſſeaux qu'ils ont dans le Détroit, de joindre ledit Duc, & de faire tout ce qu'il lui ordonnera.

Lorſqu'on a parlé ici au Sieur van Beuningen,

gen, comme s'il ne s'étoit plus ſouvenu, à préſent qu'il voit que ma réſolution eſt priſe, de toutes les offres qu'il m'a mille fois faites pour m'y porter, de faire joindre cette Eſcadre de Vaiſſeaux qu'ils ont dans la Mer Mediterranée à ceux que j'y aurois, & les faire agir enſemble; il m'a voulu dire, que ſes Supérieurs avoient pris depuis quelques jours la réſolution de licentier cette Eſcadre, comme leur étant de trop grande dépenſe & de peu de fruit, & néanmoins il eſt indubitable que rien ne peut mieux & plûtôt mettre les Anglois à la raiſon, & faire crier leurs Marchands contre la Guerre, que ſi on leur ôte tout moyen de continuër leur Commerce dans la Méditerranée, qui eſt celui de tous qui leur aporte le plus de richeſſes. Ledit van Beuningen a néanmoins avoüé, que les ordres de ce licentiement vraiſemblablement ne ſeroient pas encore partis; & en tout cas je ne doute pas que quand vous inſiſterez là-deſſus fortement, comme ſur une choſe ſur laquelle j'ai pris mes meſures, m'ayant toûjours été offerte, il ne vous ſoit facile de faire révoquer leſdits ordres, quand même ils ſe trouveroient déja partis. J'ai en cela un double intérêt, car outre la ſûreté dudit paſſage du Duc de Beaufort, l'entretien de cette Eſcadre me ſemble abſolument néceſſaire pendant la Campagne prochaine, comme je le dirai plus bas, pour, étant jointe aux Vaiſſeaux & Galéres que j'aurai dans la Mediterranée, ôter aux Anglois tout le Com-
 mer-

merce de cette Mer, ou les obliger d'y envoyer une Flote de quelque confidération, qui affoiblira d'autant celle qu'ils auront capable de refifter à nos Armes communes. Voūs ferez donc vos efforts pour faire réfoudre la continuation de l'entretien de cette Efcadre, témoignant même de n'avoir pas pouvoir de vous en relâcher, & que vraifemblablement je ne vous le donnerois point, après les offres qui m'ont été faites : en quoi je parle autant pour le bien des Etats que pour celui de mon fervice; & à toute extrémité, fi vous ne pouvez mieux faire, vous direz, que vous m'en voulez écrire pour fçavoir là-deffus ma derniére intention.

En cas que vous emportiez la chofe, vous m'adrefferez inceffamment l'ordre des Etats au Commandant de ladite Efcadre dont j'ai parlé ci-deffus, pour lui dire de faire tout ce qui lui fera commandé par le Duc de Beaufort.

L'autre chofe que vous avez à demander pour l'action pendant l'hyver, c'eft que Meffieurs les Etats tiennent toûjours quarante de leurs Fregates dans la Manche, leur offrant en échange que j'y en mettrai feize de ma part, afin de nous rendre par ce moyen maîtres de la Manche, & d'y affûrer la Navigation de nos Vaiffeaux.

Van Beuningen, quand on lui en a parlé, a repréfenté beaucoup de difficultez fur la chofe, non pas pour la dépenfe, mais pour le peril qu'il y auroit, fans beaucoup de profit, de hazarder lefdites Fregates

dans

dans une Mer ſi étroite & ſi orageuſe pendant la mauvaiſe ſaiſon, n'y ayant preſque point de ports où ſe retirer; en quoi les Anglois auroient ſur nous un très-conſidérable avantage, ayant tant de ports dans leur Iſle, prêts à les recevoir toûjours à point nommé, & dont l'entrée eſt très-aiſée.

Vous examinerez de de-là avec des perſonnes intelligentes, ſi cette raiſon eſt aſſez forte pour nous obliger à ne devoir pas ſonger de tenir la Manche durant l'hyver, & ſi vous trouvez que cela ſoit, vous pourrez vous relâcher de cette demande, mais ſeulement en acceptant le parti que le même van Beuningen a propoſé & offert, que les Etats auront toûjours un nombre de Frégates équipées, & toutes prêtes à faire les eſcortes & convois que je pourrai déſirer, & ainſi ce changement ne ſera autre, qu'au lieu de tenir toûjours la Manche, comme je l'avois demandé, on ſoit toûjours en état de ſortir, & de la tenir quand il ſera beſoin; ce que je dis, tant pour le trajet des Vins de Bordeaux, que van Beuningen croit néanmoins qu'on doit remettre au Printems, que pour l'eſcorte de quelques Vaiſſeaux que j'ai en Dannemarc & à Dunkerque, & pour des achats que j'ai fait dans le Nord de pluſieurs choſes qui me ſont abſolument néceſſaires pour une Guerre maritime.

Et ſur ce ſujet je vous dirai, que je crains de manquer de poudre, & qu'il faut que vous ajuſtiez que je puiſſe acheter en Hol-

lande une bonne quantité de Salpetre, dont la derniére Flote des Indes a aporté de surcroît seize cent milliers, ainsi qu'ils paroît par la liste de sa Charge qui a été imprimée & donnée au public: van Beuningen ne fait pas de difficulté que cette demande ne nous soit aussi-tôt accordée, comme étant pour un intérêt qui est aujourd'hui commun.

Pour venir maintenant au concert qui se doit faire pour l'action de la prochaine Campagne, le Sieur van Beuningen, quand il a pressé ma déclaration, a toûjours dit ici, qu'avec les quarante-huit Vaisseaux, que l'on bâtissoit, Messieurs les Etats en mettroient cent cinquante en Mer: à présent qu'il croit être assûré de ladite déclaration, il me semble qu'il se retracte, ne parlant plus que de six vingt Vaisseaux, colorant néanmoins ce changement du prétexte, qu'ils seront incomparablement plus grands, mieux équipez de Soldatesque & de Matelotage, & armez de plus grand nombre de piéces d'Artillerie: ce que vous pouvez facilement vérifier sur les lieux mêmes, & reconnoître, si l'assûrance de ma déclaration oblige aujourd'hui Messieurs les Etats à retrancher les dépenses qu'ils avoient résolu de faire; car cela ne seroit ni juste ni honnête.

Il faudra donc offrir de ma part pour la guerre de la Campagne prochaine, que j'aurai dans la Mer Mediterranée douze Galeres, & douze Vaisseaux, si les Etats y veulent joindre au moins un pareil nombre de

Na-

Navires, & que je mettrai quarante Vaisseaux dans l'Océan, Messieurs les Etats y en mettant cent quarante, qui est dix de moins que van Beuningen n'a toûjours dit, & je trouve bon même que vous puissiez vous relâcher pour l'Ocean à 130. que Messieurs les Etats y mettront, & à toute extrémité même que vous puissiez vous contenter de six vingt, pourvû qu'ils soient de la qualité & de la force, tant en hommes qu'en Artillerie, que ledit van Beuningen me dit.

Tous ces points étant concertez & ajustez, il sera bon de commencer à songer aussi à d'autres choses & desseins qui puissent faire quelque préjudice à l'Angleterre. Le plus important de tous est, d'examiner si l'on ne pourroit rien faire sur la Ville de Tanger; & pour cela il faudroit que je sçûsse si les Etats ont quelque négociation avec cet Etat, & en quel état elle paroît être, afin de prendre ensemble des mesures justes pour les entreprises que nous pourrions faire sur cette Place, sur quoi vous pouvez facilement faire connoître aux Etats, de quelle conséquence il est pour eux de la détruire, vû qu'elle peut en tout tems servir à ruiner le Commerce dans la Mediterranée, & le faire passer aux Anglois. Je sçai que Mylord Belasite, Gouverneur dudit Tanger, crie en Angleterre à la faim & au secours, notamment depuis que les Vaisseaux des Etats se sont saisis de la meilleure partie des Navires qui portoient à

cette Place plusieurs choses dont elle ne se peut passer.

En second lieu, vous m'avez mandé dans l'une de vos précédentes dépêches, que les Etats avoient des intelligences secretes avec des mécontens d'Angleterre & d'Ecosse, qui leur offroient de se soulever aussitôt que j'aurois rompu, ne croyant pas le pouvoir faire avec succès, & se trop hazarder, tant que le Roi d'Angleterre n'auroit qu'à combattre les forces des Etats: le tems est donc arrivé de les prendre au mot, & de presser le plus que l'on pourra l'effet de leurs offres; à quoi vous devez donner une continuelle & particuliére application, pendant que je ne m'endormirai pas à veiller sur ce qu'il y peut avoir à faire pour la même fin, dont vous ne parlerez néanmoins à personne, si ce n'est que vous jugiez à propos de vous en ouvrir au Sieur de Wit, qui n'aura pas sans doute en cette matiére les mêmes scrupules que pourroient avoir d'autres, voyant tenter quelque chose dont il pourroit resulter de l'avantage aux Catholiques, au préjudice de ceux de leur créance.

Il seroit peut-être estimé encore avantageux pour cette grande affaire, de donner au Roi d'Angleterre la crainte de quelque descente en Angleterre, Ecosse & Irlande; & pour cela il faudroit que les Etats tinssent toûjours un Corps d'Infanterie & de Cavalerie sur leurs Côtes les plus proches d'Angleterre, comme j'en tiendrois un au

Cap

Cap de la Hogue; parce que non ſeulement nous pourrions nous en ſervir à faire quelque deſcente en Angleterre, mais cela même obligeroit le Roi d'Angleterre à entretenir des Corps de Troupes dans ſes trois Royaumes, avec grande diminution du fonds de ſes Finances, dont ſa Flote ſouffriroit, ou en ſeroit fort affoiblie; & en tout cas, ce préparatif de Troupes ſi proches donneroit du cœur aux Anglois mécontens, & leur feroit plus facilement franchir le ſaut de la revolte. Je vois bien pourtant qu'il ſera mal aiſé que les Etats tiennent un pareil Corps inutile ſur leurs Côtes, tant qu'ils auront des Soldats de l'Evêque de Munſter dans leurs propres entrailles; mais comme j'eſpére qu'ils en feront bien-tôt délivrez, il eſt bon de ſonger à tout de bonne heure.

Je ne puis finir, ſans dire que je ne trouve rien de plus important dans toute cette affaire, que d'engager dans nôtre parti la Suéde ou le Dannemarc. Ce peu que j'en dis vous fera connoître de quelle maniére vous devez vous conduire à cet égard.



LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 30. Novembre 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Monsieur de Lionne m'a écrites par l'ordre de Vôtre Majesté du 18. & du 20. du courant, au retour d'Arnhem, où j'étois allé voir les Troupes de Vôtre Majesté, & conférer des desseins de la Campagne avec Monsieur de Pradel, Monsieur le Prince Maurice, & Messieurs les Députez des Etats. Il a été résolu que les deux Armées agiroient vigoureusement contre celle de l'Evêque, dès que le secours de Vôtre Majesté se seroit un peu remis de la fatigue d'une si longue marche, où les étapes ont manqué en plusieurs lieux, même en arrivant dans leurs quartiers près d'Arnhem. On doit attaquer les Places de Lockum, Duthem, & le château de Keppel. Pour Borkelo, on ne le peut, parce que les Ennemis ont occupé une digue qui inonde une demi lieuë du Païs, où il ne reste qu'un chemin dans les marais, à passer trois hommes de front. Mais pour rendre cette Place inutile, on est convenu qu'après cette expédition on mettroit les Armées en garnison, que Mr. le Prince Maurice feroit un grand quartier de cinq ou six mille hommes

à

à Wesel, dont il est Gouverneur, & y demeureroit ; qu'il attaqueroit deux petites Villes à trois lieuës dudit Wesel, apartenant à l'Evêque, & qu'il y posteroit des Troupes pour les garder; qu'il attaqueroit deux bons Châteaux sur la Lippe, où l'Evêque a garnison, & dix piéces de Canon à chacun ; qu'on mettroit de grosses garnisons de Cavalerie & d'Infanterie à Doesbourg, Grol, Zwol, Campen, Zutphen & Déventer, & autres Places de l'Issel ; que les Troupes du Duc de Brunswic marcheront droit à Lingue, Rennes & autres petites Villes dans le Païs de Munster, où elles pourront subsister, & au cas que les forces de l'Evêque se joignissent pour aller à lui, il pourra se joindre aux nôtres vers Wesel, toutes les Troupes ayant ordre en ce cas là de marcher dans le cœur dudit Païs, leur jonction ne pouvant être empêchée. Par cette disposition on fera la guerre tout l'hyver dans le Païs de l'Evêque, & on ruinera ses Troupes, n'ayant que les Villes de Meppen, Munster, & Coesfeld à se mettre, ne pouvant être en sûreté à la Campagne, ni même y trouver de quoi subsister. C'est-ce qui a été résolu à Arnhem, & que j'ai fait approuver à Messieurs les Etats, après une assez longue Conférence que j'ai euë avec Monsieur de Wit.

Quant aux Propositions de suspension d'armes, & d'accommodement, avancées par le Sieur Friquet de la part de l'Empereur, & par l'Evêque même, qui a envoyé à Monsieur de Lesseins un Trompette exprès à la

 Haye,

Haye, & m'a écrit qu'il étoit diſpoſé à un accommodement honnête, je trouverai bien des expédiens de faire avorter toutes ces négociations; mais comme j'ai mandé pluſieurs fois à Vôtre Majeſté, on ne peut empêcher dans un Etat plein de Cabales, comme celui-ci, des Propoſitions, mais on les diſſipe par le crédit qu'on a, par différentes voyes. J'ai cru que dans cette conjoncture la plus ſûre étoit de demander des Commiſſaires ſur le Mémoire que j'ai préſenté touchant le rappel des Ambaſſadeurs de Vôtre Majeſté en Angleterre, & celui de Monſieur van Goch que j'ai demandé, afin de pouvoir mieux diſpoſer les choſes ſelon les intentions & les ordres de Vôtre Majeſté. Comme les Cabales contraires ſe ſervent de toutes ſortes de voyes pour rendre le ſecours de Vôtre Majeſté inutile, je ne ſuis pas ſurpris ſi elles preſſent l'accommodement de l'Evêque, qui, outre les diligences qu'il a faites de pluſieurs côtez pour cela, a encore obligé l'Empereur d'envoyer un Exprès à Monſieur l'Electeur de Brandebourg, pour s'employer à cet accommodement près de Meſſieurs les Etats. Les Deputez dudit Electeur me ſont venus trouver de ſa part avant de rendre la Lettre de leur Maître, afin de n'avancer rien ſans la participation de Vôtre Majeſté. Je les en ai remercié, & leur ai dit, que nos Armées ayant commencé d'agir, & d'entrer dans le Païs de l'Evêque dès le 27, je croyois qu'il faloit attendre le ſuccès de leur entrepriſe, avant d'entendre à aucune négocia-
tion:

tion : que tout ce que je leur pouvois dire de moi-même étoit, que je sçavois que Vôtre Majesté aimant l'honneur des Etats, & leur ayant donné sa protection, elle leur conseilleroit plûtôt de se servir de leurs Armes pour mettre l'Evêque à la raison, que de la voye d'une négociation. J'en ai parlé ainsi à Monsieur de Wit, & à toutes les Villes. Je trouvai à mon retour Monsieur de Wit un peu ébranlé sur le Mémoire de Friquet. Il craignoit que, refusant d'écouter la médiation de l'Empereur, cela ne l'obligeât de secourir l'Evêque, & d'y faire joindre les Princes de l'Empire, à quoi le sentiment de plusieurs Villes se portoit ; mais étant arrivé, je lui ai fait voir qu'une telle négociation étoit honteuse, & seroit fort desagréable à Vôtre Majesté, après un si beau secours envoyé, & après avoir retiré ses Ambassadeurs d'Angleterre, pour prendre l'intérêt des Etats avec plus de vigueur ; que si, par la constitution de l'Etat, il ne pouvoit éviter les Propositions de Friquet, il répondît ensorte que l'action des Troupes n'en fût pas retardée, & qu'il lui fît perdre en même tems toute sorte d'espérance de réüssir dans son Projet. Il me dit qu'il tomboit dans mon sentiment, & qu'il feroit dire à Friquet, que si l'Empereur, étant supérieur à l'Evêque, le faisoit retirer de tout ce qu'il a occupé sur le Païs des Etats, & qu'il leur fît réparation de l'invasion qu'il a faite dans leur Païs, & qu'il renonçât à toutes sortes de Traitez & d'Allian-

 ces

ces contre cet Etat, ils pourroient après cela entendre à un accommodement par les avis Vôtre Majesté, sans quoi ils ne feront rien ; & que pour une suspension d'armes, ni aucune négociation avec l'Evêque, ils n'en vouloient pas. Par une telle réponse les Etats feront voir à Friquet qu'il n'y a rien à faire.

Ce que j'ai remarqué qui embarasse le plus Monsieur de Wit, c'est le manque de vivres & de fourage, l'Armée de l'Evêque ayant entiérement ruiné & brûlé les fourages & la Campagne du Païs de Gueldre, d'Overyssel & de Groningue.

On ne pourra pas envoyer si-tôt l'ordre à Monsieur van Goch de revenir, parce qu'il faut que toutes les Provinces consentent à son rappel, & principalement la Zélande, qui est celle qui pourvoit aux Ambassades d'Angleterre. Selon la constitution de cet Etat, les Députez des Provinces doivent envoyer Copie de mon Mémoire à leurs Supérieurs & attendre les ordres là-dessus. Je ne laisserai pas de presser incessamment qu'on retire ledit van Goch, & me servirai des raisons que Monsieur de Lionne a déja alléguées à Monsieur van Beuningen.



LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 3. Decembre 1665.

MEſſieurs les Etats lui ont répondu, que ſi l'Evêque de Munſter retire ſes Troupes, & qu'il reſtituë les Places qu'il a ſur Borkelo, qu'il deſarme, & que l'Empereur & les Etats du Cercle de Weſtphalie demeurent caution qu'il n'armera plus contre cet Etat, ni contre ſes Alliez, ils entendront à un accommodement, & non autrement. On a eu nouvelles que nos Troupes ont paſſé l'Iſſel. On fait ici forces plaintes, mais elles ne ſont pas toûjours véritables. Monſieur de Leſſeins vous informera de tout ce qui ſe trouvera vrai. Je ſuis certain que Monſieur de Pradel fera une exacte juſtice des coupables.

Je viens de recevoir deux dépêches de Meſſieurs les Ambaſſadeurs en Angleterre du 6. & du 15. Novembre, avec les derniéres Propoſitions, & la Réponſe du Roi d'Angleterre: Monſieur van Goch les a envoyez aux Etats depuis deux jours; toutes les Villes de Hollande ont remercié Dieu, de ce que le Roi d'Angleterre ne les a pas acceptées, & on dit qu'à l'avenir ils n'auroient garde de conſentir à un accommodement ſi peu honorable que celui-là, & qu'ils

aiment mieux ſupporter les fraix de la guerre, que de faire une telle baiſſeſſe. Vous remarquerez par ce diſcours, combien ils ſont aigris contre l'Angleterre.

J'ai déja les voix de quatorze Villes de Hollande pour le retour de Monſieur van Goch. J'ai donné à dîner aux Députez des autres, qui m'ont promis de s'y conformer: la Zélande eſt la plus difficile, parce que ſes Parens, qui ſont puiſſans dans cette Province, le veulent conſerver. Il faut un peu de tems pour diſpoſer tous ces gens-là à ce que le Roi déſire: aſſûrez-vous, Monſieur, que je n'y perdrai pas de tems.

La Flote de Smirne eſt toute entrée au Teſſel, & un Vaiſſeau des Indes en Zélande, ce qui aporte beaucoup de joye en ce païs.

REPONSE

De Monſieur *de Wit* à la dépêche du 28. Novembre 1665.

QUe les Etats ne concluëront aucun Traité de Paix, ou de ſuſpenſion d'Armes ſans le conſentement ou la participation du Roi, en conformité du Traité de 1662.

Que pour complaire à Sa Majeſté, & lui ôter tout ombrage de la ſincérité des Etats, on a envoyé ordre au Sieur van Goch de s'en revenir, & partir inceſſamment d'Angleterre.

Qu'on

Qu'on n'envoyera perſonne en Angleterre, puiſque le Roi ne le trouve pas bon, & on donnera ſeulement charge à quelqu'un ſur les lieux, d'avoir ſoin des priſonniers & fournir à leur ſubſiſtance.

Ledit de Wit a fait courre le bruit parmi les Etats du retardement de Monſieur le Duc de Beaufort dans la Mer Mediterranée, & a fort approuvé ce que Sa Majeſté a réſolu là-deſſus.

Que Caſtel Rodrigo a donné toutes ſortes de ſatisfactions aux Etats ſur les inſultes qui ont été faites à leurs Sujets; que non ſeulement les coupables ont été châtiez, mais les dommages payez par les habitans ſur les lieux.

Qu'il n'y a eu dans la Mer Mediterranée que cinq Vaiſſeaux de guerre des Etats, & quinze Marchands qu'ils ont frêtez & équipez en guerre à Cadix pour ſix mois; que le terme expiré, on les a licentiez; & deux des Navires de guerre ont eſcorté la Flote de Smirne, qui eſt arrivée en Hollande; les trois autres ſont reſtez à Cadix, pour le Convoi néceſſaire, de ſorte qu'on ne peut ſatisfaire le Roi ſur la demande qu'il fait, que cette Eſcadre ſe joigne à Monſieur le Duc de Beaufort, n'étant plus ſur pied; à quoi il m'a ajoûté, que les Etats ſe ſont fort mal trouvez de cet Equipage, qui leur a fort coûté, & que le Commandeur a mandé pluſieurs fois qu'ils ne faiſoient pas leur devoir, qu'ils n'avoient point d'obéïſſance.

Monſieur de Wit m'aſſûre que les Etats tiendront toûjours 40. Navires prêts pour agir dans la Manche pendant l'hyver, ſçavoir 20. au Teſſel, & 20. à Vliſſingue; mais qu'il ne voit

voit nulle apparence, ni de poſſibilité d'agir de concert avec l'Eſcadre du Roi qui ſera à la Rochelle ou à Breſt, à cauſe de l'éloignement, & des grandes tempêtes qui ſont ordinaires dans l'hyver, qui rompent tous les projets qu'on pourroit faire pour agir de concert.

Que même ils auront bien de la peine d'ajuſter les leurs, par cette même raiſon des tempêtes, quoiqu'ils ſoient plus proches.

La Hollande a pour viſée, d'aſſûrer le Commerce de la Mer Baltique, & tout ce qui va & vient du côté du Nord.

Et la Zélande tout ce qui vient de l'Oüeſt par la Manche, & ſe joindre les uns & les autres, ſelon les avis qu'ils ont des Ennemis.

Comme par exemple, les Anglois ont envoyé 19. *Navires au Sond, pour convoyer une Flote de Godron, Mâts, & autres choſes néceſſaires à la Marine. Sans la tempête qu'il a fait, les deux Eſcadres ſe fuſſent jointes, pour aller du côté du Sond chercher l'Angloiſe; & par hazard, ſi on entroit en quelque projet avec l'Eſcadre du Roi, il faudroit perdre les occaſions qui ſe préſenteroient de deçà pour tenir ce qui auroit été concerté, ſans même pouvoir eſpérer aucun fruit de cette jonction.*

Ainſi il juge qu'il vaut mieux que les Vaiſſeaux du Roi attendent de ſe mettre en état d'agir au Printems qui vient, où les projets qu'on fera s'exécuteront avec plus de ſûreté & plus d'utilité pour la Cauſe commune.

Quant à la demande que le Roi fait, qu'il

y

y ait un nombre de Fregates prêtes pour faire les Convois & Escortes que Sa Majesté pourra désirer, le Sieur de Wit en a parlé aux Amirautez, qui ont répondu ne se pouvoir engager, ni lier en ces termes, mais bien promettre d'avertir ceux qui font les affaires du Roi, soit en Hollande, soit en Zélande, lorsque l'on envoyera des Escadres croiser, afin qu'ils puissent faire prendre ce tems aux Vaisseaux que le Roi aura en ce païs, pour passer avec plus de sûreté. Ledit de Wit, ni les personnes intelligentes ne sont pas d'avis qu'on fasse aucune navigation pendant l'Hyver, & croit que ce seroit donner un grand avantage aux Anglois pour la facilité qu'ils ont d'être maîtres dans la Manche, à cause de la bonté de leurs Ports, & de se retirer au Printems, que nos Flotes tiendront la Mer, & pourront escorter celles de Bordeaux, Bretagne, & Riviére de Charente.

Quant aux Vaisseaux que le Roi a fait bâtir en Suéde, Dannemarc, & autres lieux du côté du Nord, les Etats donneront toûjours ordre aux Commandans de leurs Escadres, d'avertir en tous ces lieux ceux qui font les affaires du Roi, afin que tout ce qui apartient à Sa Majesté se joigne à eux, & soit escorté pendant ledit passage jusqu'au lieu où ils devront ramener leurs Marchandises, & soit au Tessel, ou à Vlissingue, ce qui sera venu du Nord pourra attendre auxdits lieux avec sûreté, jusques à la prémiére sortie de nôtre Escadre: mais sur tout ce que dessus on ne peut faire nul fondement assûré, le tout dépendant du vent, du tems, & des lieux où les Mar-

chands

chands du Païs auront intérêt que l'Escadre aille croiser; car c'est par cet intérêt que les Amirautez donneront leurs ordres & en ces Commandemens les Etats Généraux n'ont aucune part, & ne s'en mêlent pas.

Monsieur de Wit assûre que le salpêtre, poudre, & autres munitions seront partagées avec le Roi, & qu'il n'y aura nulle difficulté à cela; que pour en trouver davantage, on a fait défenses de la part des Etats, de n'en laisser pas sortir du Païs pour les Princes voisins. Sous ce prétexte, on enlevoit du salpêtre & de la poudre pour l'Allemagne & pour la Flandre.

Monsieur de Wit assûre que Messieurs les Etats auront 150. *Navires à la Mer, & plus forts d'Hommes & de Canons que la Campagne passée, & qu'il a fait prendre résolution à la Province d'Hollande, d'augmenter la dépense des Equipages de Mer, de* 2000000. *de plus, afin d'être plus en état d'agir plus vigoureusement, à cause de la déclaration du Roi.*

Ledit Sieur de Wit assûre que ses Maîtres fourniront 12. *Navires de Guerre, avec un bon Commandant, pour se joindre à la Mer Mediterranée avec les douze Galéres & les douze Vaisseaux du Roi.*

Quant à la Flote qui sera dans l'Océan, Monsieur de Wit assûre qu'il y aura 104. *Navires en Corps d'Armée, que les* 46. *restans seront employez en Convois & Gardes-Côtes, desquels on se servira pourtant, lorsqu'il arrivera quelques accidens, ainsi qu'on a fait après la Bataille qu'on a perduë, comme aussi après la perte qui est arrivée par la tempête.*

Quant à ce qui regarde la Ville de Tanger, Mon-

Monsieur de Wit est en Traité, avec la participation de la Province de Hollande, avec Goilant, qui offre d'attaquer au Printems Tanger par terre, si les Etats lui veulent donner 200000. liv. & fermer le Port avec une Flote.

Il a aussi commencé une Négociation avec deux Seigneurs de Neucastel, qui proposent de prendre la Ville, & se rendre maîtres du Païs, & avoir une Armée en peu de tems, si les Etats veulent faire fournir 300000. liv. dix mille Mousquets, & six milles piques, & faire venir leur Flote à l'entrée de la Riviere de Neucastel au Printems, afin qu'ils soient soûtenus au même tems qu'ils agiront; ce qu'ils ont proposé, à condition que le Roi se déclare, & non autrement. Ledit de Wit ne poussera pas cette Négociation sans sçavoir ses sentimens sur tout ce que dessus, comme aussi de sçavoir la part que Sa Majesté veut prendre dans cette dépense & avance d'argent, tant pour ce qui concerne Tanger, que pour ce qui regarde Neucastel.

A quoi j'ai répondu, que comme ces deux affaires lui sont proposées, & qu'elles sont mêmes plus aisées à exécuter par les Etats que par le Roi, j'estime qu'il faut qu'ils fassent toute la dépense, qu'aussi Sa Majesté fasse celle des propositions qui lui pourroient être faites du côté d'Irlande, ce que j'ai fait pour avoir le tems de recevoir les avis & les sentimens du Roi là-dessus, en cas que la chose allât plus avant; & que ledit de Wit ne se payant pas de cette raison, je puisse sçavoir comment je me dois gouverner sur cette matiére.

Le-

Ledit de Wit m'a dit que Tanger n'eſt bon à rien pour eux, mais qu'il eſt utile aux Anglois pour pirater contre les ſujets des Etats, & qu'ainſi leur but n'eſt que de le leur ôter. Que Goiland n'ayant pas de forces de Mer, ſera toûjours bien aiſe d'avoir l'amitié des Etats, pour conſerver ledit Tanger quand il l'aura pris. Monſieur de Wit n'eſt pas d'avis qu'on donne aucune crainte de deſcente en Angleterre, Ecoſſe, & Irlande. Il eſt perſuadé que cela ruineroit tous les partis: qu'il faut ſeulement fomenter les diviſions, en l'un & l'autre Royaume, & les obliger d'armer, & aſſiſter fortement le parti qui ſera armé, mais il faut que l'action de leur part précéde le ſecours ouvert du nôtre.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 11. *Decembre* 1665.

VAn Beuningen a dit à Lionne, qu'à préſent que les Suédois ont été aſſûrez par les Lettres de la Haye, que les Etats avoient envoyé ordre à Isbrand de leur donner ſatisfaction ſur les élucidations du Traité d'Elbing, ils ont commencé à s'expliquer d'une choſe qu'ils n'avoient jamais dite, qui eſt que le même Traité ſubſiſteroit toûjours, par lequel ils ſeroient obligez d'aſſiſter les Etats quand ils ſe trouveroient attaquez: ce qu'ils ne peuvent faire en cet-

cette guerre, à cauſe des engagemens qu'ils ont pris depuis avec les Anglois, dans le tems que leſdits Etats leur refuſoient la ſatisfaction qu'ils demandoient ſur leſdites élucidations. Van Beuningen enſuite s'eſt laiſſé entendre par ſon ſentiment, que les Etats ne devoient pas faire difficulté d'annuller le même Traité d'Elbing, pourvû que l'on tire parole de la Suéde, qu'au moins elle ne prendra point de parti en cette guerre, & obſervera une exacte Neutralité. Il a même dit deux bonnes raiſons ſur leſquelles il a fondé ſon avis; l'une, que puiſque les Etats ne peuvent eſpérer du ſecours des Suédois, dans le plus preſſant beſoin qu'ils en puiſſent jamais avoir, il leur eſt plus avantageux que préjudiciable, de ſe décharger auſſi de l'obligation d'aſſiſter les Suédois quand ils ſeront attaquez; l'autre, que la Suéde demeurant neutre, le ſeul Roi de Dannemarc, que l'on peut amener, produira le même effet à l'avantage de nôtre cauſe; & que cette conſidération même, quand les Suédois verront la choſe, leur donnera de l'ombrage, du chagrin, & peut-être envie d'entrer dans la partie, pour tâcher de reculer les avantages dudit Roi de Dannemarc, où de les amoindrir. Je vous mande tout ce détail afin que vous puiſſiez conférer là-deſſus avec le Sieur de Wit, parce que le ſentiment de van Beuningen me paroît bon, en l'état que ſont les affaires, d'aſſûrer que la Suéde ne s'engagera pas plus avant avec les Anglois: ce qui n'empêchera pas qu'après ce prémier pas là fait

fait entre elle & les Etats, je ne faſſe après mes diligences pour la porter au ſecond, de quiter la Neutralité, & de ſe joindre à nôtre-cauſe.

Cependant de tout ce que je viens de dire, le Sieur de Wit pourra encore comprendre combien il importe de gagner le Roi de Dannemarc, & de ne s'arrêter pas plus long-tems à conteſter avec lui ſur de petites ſatisfactions d'intérêt & d'argent, qu'on doit fouler aux pieds quand il eſt queſtion dans une grande guerre, d'avoir des Royaumes ſituez comme ſont le Dannemarc & la Norvegue, pour amis ou pour ennemis, d'où peut dépendre la déciſion de tout, ou en bien, ou en mal.

Il eſt auſſi de la derniére importance que vous ayez promptement conféré avec ledit de Wit, ſur les Mémoires que je vous ai envoyez par le retour de vôtre Secrétaire, touchant les entrepriſes qui ſe peuvent faire durant l'hyver & pendant la Campagne prochaine; & j'attens avec grande impatience l'arrivée de Leſſeins pour ſçavoir là-deſſus les ſentimens des Etats.

J'ai, ce me ſemble, beaucoup de ſujet de me plaindre, & vous en devez parler audit de Wit avec quelque reſſentiment, de ce que les Etats, ſans ma participation, ont donné leurs ordres pour licentier leurs Equipages des Vaiſſeaux qui étoient à Cadix, & de ce qu'ils ſemblent avoir auſſi pris la réſolution de ne tenir aucunes forces en Mer cet hyver, comme ſi à préſent qu'ils ſont fort aſſûrez que je romprai con-

tre

tre les Anglois, ils ne ſongeoient plus qu'à l'épargne, à retrancher leurs dépenſes, & à les jetter ſur moi.

J'eus hier avis certain d'Angleterre, que le Roi d'Angleterre envoye quinze Fregates dans la Mer Méditerranée, ſous le Commandement d'un nommé Jérémie Smit, & que Moledy, ci-devant Réſident d'Eſpagne, prend cette occaſion pour aller débarquer à Cadix. Il y a trois deſdites Fregates du troiſiéme rang, & douze du quatriéme; c'eſt-à-dire, que les prémiéres ſont de 50. à 54. piéces de canon, & les autres depuis 36. juſqu'à 48. Moledy & Smit étoient partis enſemble d'Oxfort pour aller à Portſmouth, & ſe mettre en Mer au prémier bon tems.

Cet incident requiert que, quand même avant que de l'avoir ſçû, vous auriez concerté quelque choſe avec le Sieur de Wit pour la Mer Mediterranée, vous y faſſiez une nouvelle déliberation, non ſeulement pour la ſûreté du paſſage de monCouſin leDuc de Beaufort, mais même pour le Commerce de mes Sujets, que je ne ſuis pas réſolu d'abandonner entiérement aux Anglois dans cette Mer-là, & pour la ſeule commodité des Etats, épargner un peu de leur dépenſe; & s'ils avoient une pareille penſée ou prétenſion, ils commenceroient bientôt à n'agir pas en bons Alliez. J'aurai douze Galéres & douze Vaiſſeaux, & quand ils entretiendront au moins un pareil nombre de Navires, ils ne feront

pas

pas si fort chargez, y en ayant eu ci-devant jusques à 15. & 18.

Le Sieur van Beuningen a fort parlé ici de l'accommodement avec l'Evêque de Munster, & il se voit que son sentiment seroit, qu'il est de l'intérêt de ses Maîtres d'y entendre, d'où j'ai conclu qu'il faut que ce soit aussi celui du Sieur de Wit. Il est certain qu'il y a de bonnes raisons pour l'affirmative, que je ne dirai pas ici, parce que vous les verrez assez; néanmoins j'ai deux intérêts très-considérables en cela, l'un que par l'accommodement qui se feroit, l'Evêque soit obligé de desarmer, & l'autre que la négociation ne passe point par les mains de l'Empereur; parce qu'autrement, outre la gloire & le crédit qu'il en acquerroit, il se rendroit maître de l'affaire, & trouveroit les moyens d'empêcher ce desarmement. A cela près, si vous pouvez bien assûrer ces deux points, & que vous voyiez fort clair à n'y être pas surpris, j'approuverai la résolution que Messieurs les Etats prendront, d'entendre à cet accommodement, qui mortifieroit fort les Anglois, lesquels se fondent beaucoup sur cette diversion, & donneroit lieu d'ailleurs aux Etats de fortifier leur Flote de plusieurs Troupes qu'ils seront autrement obligez d'opposer à l'Evêque.



LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 11. *Decembre* 1665.

IL faut prendre garde que les Etats non ſeulement ne ſe ſoucieront pas, que par un accommodement l'Evêque de Munſter ſoit obligé de deſarmer, mais qu'ils ſeront plus aiſe qu'il ait la liberté de retenir ſur pied les Troupes qu'il voudra, parce que l'Accord les mettra en ſûreté de ſes armes, & qu'ils jugeront bien qu'elles ſeront toûjours à la diſpoſition de la Maiſon d'Autriche, pour s'en ſervir à défendre la Flandre.

LETTRE

De Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, au Roi de la Grande Bretagne. Le 11. *Decembre* 1665.

SIRE,

Pour témoigner en toute évidence la diſpoſition que nous avons à la Paix, nous a-

vons fait continuër jusques ici le séjour de nôtre Ambassadeur en vôtre Cour depuis la rupture: Car bien que nous ayons satisfait, ou par des raisons invincibles, ou par des offres justes & raisonnables, à toutes les plaintes que le Sieur Downing a voulu faire ici, lorsque nous ne pouvions pas encore croire ni apréhender ce que nous voyons aujourd'hui, nous avons fait quelque chose de plus, quand nous avons laissé en Angleterre nôtre Ambassadeur, bien que l'on eût pris sur l'Etat des Places & des Païs entiers en l'un & l'autre Monde, & saisi & confisqué les navires des habitans de ces Provinces à la vûë de toute la Chrêtienté, sans aucune déclaration précédente. Nous n'avons pas même révoqué nôtre Ambassadeur, après que Vôtre Majesté a fait partir son Ministre d'auprès de nous, dans l'espérance que nous avions, qu'elle seroit enfin touchée des maux qui affligent l'une & l'autre Nation, & des calamitez dont toute l'Europe se voit ménacée. Nous ne voulons point d'autre témoin que Vôtre Majesté même, des avances que nous lui avons faites, ou fait faire, des conditions sous lesquelles l'on pouvoit faire une Paix bonne & équitable. Nous lui avons offert de la faire ainsi qu'il lui plairoit, ou à condition que l'on restitueroit tout ce qui avoit été pris de part & d'autre; ou bien, si l'Angleterre n'y croyoit pas trouver son compte, que l'on retiendroit de côté & d'autre tout ce qui avoit été pris; & ce même, avant que l'on pût sçavoir ici ce qui pouvoit être

pris

pris de nôtre côté és quartiers éloignez; de forte que l'on ne pouvoit pas dire aussi que nous y cherchions nôtre avantage, non plus qu'en la compensation des fraix & pertes, qui sont sans comparaison bien plus grandes de nôtre côté que de l'autre. Néanmoins, non seulement Vôtre Majesté n'a pas voulu agréer ces offres & avances, qui ne lui peuvent pas permettre de douter de nôtre inclination à la Paix, & ne s'est pas même trouvée satisfaite par les avances que les Ambassadeurs Médiateurs ont faites d'eux-mêmes de conditions très-avantageuses à l'Angleterre, & préjudiciables aux intérêts de cet Etat, auxquelles aussi nous n'avons jamais donné nôtre consentement; mais aussi jusqu'ici ni Elle, ni personne de sa part n'a fait aucune ouverture, ni fait connoître à quelles conditions elle vouloit faire la Paix de son côté: & quoiqu'il lui ait plû de protester à nôtre Ambassadeur qu'elle la désiroit, néanmoins elle n'est jamais sortie de ces termes généraux, & n'a jamais pû être portée à parler, ni à lui ni aux Médiateurs, à quelles conditions elle la vouloit faire. Nous croyons de tous les Princes Chrêtiens, qu'ils préféreront toûjours la douceur d'une bonne Paix aux malheurs d'une Guerre, quelque juste qu'elle puisse être; & nous avions cette opinion particuliérement de Vôtre Majesté, qui fait profession d'une même Religion avec nous: mais de la maniére qu'il lui a plû en user, en n'agréant pas même les Propositions si

 avan-

avantageuſes à l'Angleterre, & ſi préjudiciables à cet Etat, que les Médiateurs ont faites, & en ne faiſant pas la moindre Propoſition ſur laquelle nous puiſſions ſeulement entrer en négociation, nous avons crû que nôtre Ambaſſadeur ne pouvoit plus demeurer en Angleterre, ſans faire grand tort à la réputation de cet Etat, & avons jugé néceſſaire de le faire revenir, puisqu'auſſi bien Vôtre Majeſté, en révoquant ſon Miniſtre, a bien témoigné qu'elle le déſiroit ainſi. Nous ne laiſſerons pas pourtant de conſerver une inclination entiére & parfaite pour un accommodement raiſonnable que nous pourrons faire de concert avec nos Alliez, & nous attendrons que bien-tôt le bon Dieu inſpire à Vôtre Majeſté les mêmes mouvemens, & qu'elle voudra bien nous faire part des conditions ſur leſquelles elle le déſirera, afin que par ce moyen l'on prévienne l'effuſion de tant de ſang dont une bonne partie de la Chrêtienté va être inondée. Nous n'en pouvons pas être reſponſables, puiſque, & devant & depuis la rupture, nous avons fait plus que l'on ne pouvoit légitimement déſirer de nous, & que nous ſommes encore prêts d'y donner les mains; au lieu que juſqu'ici nous n'avons pas pû ſçavoir les intimes intentions de Vôtre Majeſté ſur ce ſujet. Nous attendrons le jour qu'elle aura les mêmes penſées pacifiques; mais nous ſouhaiterions qu'elles lui vinſſent devant qu'elles lui fuſſent ſuggérées par les imminentes calamitez publiques dont nous voyons toute la Chrê-
tien-

tienté ménacée. Nous prions Dieu qu'il lui plaiſe les détourner, & tenir, SIRE, la perſonne de Vôtre Majeſté en ſa ſainte & digne garde. A la Haye le 11. Décembre 1665.

La ſuſſcription étoit,

Au Roi de la Grande Bretagne.

REPONSE

Du Roi de la Grande Bretagne à Leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 16. Decembre 1665.

HAuts & Puiſſans Seigneurs, tout le monde ſçait avec quelle répugnance nous nous ſommes laiſſé engager dans cette Guerre avec vous, & faiſant réflexion ſur le ſang Chrêtien qu'elle a coûté, nous atteſtons devant Dieu, le ſcrutateur des cœurs, que nous ne déſirons autre choſe plus que d'en voir la concluſion par une bonne & juſte Paix, laquelle nous ne voudrions pas embaraſſer par la répétition des choſes paſſées, qui ne peuvent ſervir qu'à aigrir les eſprits de côté & d'autre, & faire ſaigner les playes que l'une & l'autre Nation ont trop ſenti déja, ſi les particularitez de vô-

tre Lettre ne nous obligeoient à nous juſtifier contre les inſinuations y faites à nôtre préjudice.

Auſſi c'eſt avec bien du regret que nous nous plaignons ici d'un total refus de ſatisfaction à tant de plaintes inutilement faites par nôtre Miniſtre, lors à la Haye, pour des vexations & déprédations faites ſur nos Sujets aux Indes Orientales & Occidentales, & pour des déclarations publiées, ou par vous, ou par vos Officiers, leur défendant la liberté du Commerce dans les païs ſi vaſtes & ouverts à l'induſtrie & trafic de tout le monde ; de la néceſſité impoſée ſur nous, d'envoyer diverſes Flotes pour prendre poſſeſſion de l'Iſle de Poleron, promiſe par les articles du dernier Traité, autant de fois éludé à nôtre grande dépenſe & deshonneur; & pour comble de tout, d'une hoſtilité ouverte ſur nos Sujets ordonnée au Sieur de Ruyter, ſans aucune déclaration précédente, & devant que l'on ait ſaiſi ou confiſqué aucun de vos Vaiſſeaux ici.

De l'autre côté nous diſons, qu'il n'y a jamais eu d'avance faite à nous pour acheminer une bonne & juſte Paix, ni pour nous convaincre que vous l'ayez tant ſeulement ſouhaitée.

Les Propoſitions données par les Ambaſſadeurs Extraordinaires de France, quoique peu proportionnées à nôtre honneur & à l'intérêt de nos Sujets, n'ont jamais été rejettées par nous; au contraire, perſiſtant à ſouhaiter la Paix, nous avons témoigné auxdits Ambaſſadeurs un déſir qu'ils nommaſ-

maſſent des Commiſſaires de part & d'autre pour traiter là-deſſus, & n'avons jamais refuſé leur médiation, mais avec raiſon leur arbitrage, pour des dommâges ſoufferts, & un réglement de Commerce à l'avenir, après qu'ils ſe ſont rendus ſuſpects par une déclaration entiérement partiale contre nous.

Quant à la révocation de nôtre Miniſtre de la Haye, il eſt notoire qu'il y a demeuré tant que nôtre honneur & la ſûreté de ſa Perſonne l'ont pû permettre ; mais quand nous avons vû, que contre l'aſſûrance publique par vous donnée à lui pour ſa Perſonne & pour ſes Domeſtiques, les Etats de Hollande (qui ont été véritablement les auteurs de la Guerre) ont oſé par leur ordre particulier faire prendre ſon Secretaire devant ſa porte, & le mener à la priſon, où il eſt encore avec toutes circonſtances de mépris & de cruauté, ſans aucun ſujet juſques à cette heure connu, ou réparation faite par vous, nous avons conſenti à ſon retour, pour ne plus expoſer ſon caractére & ſa Perſonne aux caprices qui pourroient s'accroître tous les jours par des accidens.

Nonobſtant tout cela nous avons le cœur ſenſiblement touché des maux qui arrivent par la continuation d'une Guerre qui ménace toute la Chrêtienté, & des ſuites qu'elle pourra avoir au préjudice de la Religion Proteſtante, laquelle nous eſt infiniment plus chere qu'aucun intérêt d'Etat, & ſouhaitons que vous ayez les mêmes ſentimens

 pacifiques,

pacifiques, afin de nous unir, & d'affermir les uns les autres par des liens indiſſolubles, ſçachant bien que vous en recevrez plus de fruit, que des Alliances qui vous feront bien payer leur ſecours par des conditions rigoureuſes & préjudiciables à l'intérêt de vôtre Etat, & telles que vos ennemis n'ont jamais pû ſouhaiter. En un mot, nous proteſtons devant Dieu, que nous n'avons rien plus à cœur qu'un accommodement juſte & convenable pour vous, avec aſſûrance d'y pouvoir faire entrer nos Alliez de concert avec nous: & comme l'honneur ordonne que vous faſſiez les prémiéres avances en cela, nous promettons de les recevoir toûjours à bras ouverts, & eſtimerons la Paix qui s'enſuivra comme le plus grand bonheur qui nous peut arriver dans ce monde; priant Dieu qu'il vous ait, Hauts & Puiſſans Seigneurs, dans ſa ſainte garde. Ecrit à nôtre Cour à Oxfort le 16. Décembre 1665. Vôtre bien bon Ami,

CHARLES ROI.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 17. Décembre 1665.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 11. de ce mois.

Je me suis servi des raisons qu'elle m'allégue auprès de Monsieur de Wit & des Commissaires, pour porter Messieurs les Etats à céder le point des Elucidations sans condition ; ce qu'ils ont accordé, & sont contens que les Suédois restent neutres.

Quant à l'affaire de Dannemarc, j'en ai représenté l'importance encore aujourd'hui aux Commissaires nommez & audit de Wit, pour les obliger à relâcher le million dont on est en contestation, & qu'ils disent ne pouvoir faire, la Hollande ayant emprunté cet argent pour ledit Roi, qui en a assigné le payement sur les Doüanes ; mais que lesdits Etats lui céderont tout ce qu'il leur doit d'ailleurs, dont ils ont les obligations, ce qui se monte à 1500000. livres avec les intérêts, & outre cela ils le déchargent de 6000. hommes de secours, à quoi il est engagé par le Traité, & veulent lui donner par dessus tout cela 500000. livres par an, pour aider à la dépense de son Armée Navale, qui est le même subside qu'ils donnoient au Roi de Dannemarc pendant la

Guerre qu'ils avoient avec Cromwel; c'eſt tout ce que j'ai pû obtenir. Le Sieur van Beuningen a ordre de ſes Maîtres d'en informer Vôtre Majeſté.

Les Etats ont réſolu de donner ordre aux trois Navires de guerre qu'ils ont dans la Mer Méditerranée avec deux Vaiſſeaux frettez, de ſe joindre à Monſieur le Duc de Beaufort, & aller à la Rochelle avec lui: c'eſt tout ce qui leur reſte de cette Eſcadre louée. On me doit donner une Copie de l'ordre, qui ſervira autant que l'original, lequel j'envoyerai à Vôtre Majeſté.

Il y a 36. gros Navires équipez & prêts pour croiſer dans la Manche. S'ils euſſent été en Mer cette derniére tempête, ils euſſent couru le même riſque que les autres qui ont peri. Les Amirautez font difficulté de les mettre en Mer dans cette ſaiſon, à cauſe des glaces, qui viennent ſi fortes en deux nuits, qu'elles ferment tous leurs Havres, & que ſi cela arrivoit, ce feroit la perte de tous les Vaiſſeaux qui ſeroient en Mer, n'ayant aucunes retraites, les Ports & Rades d'Angleterre ne leur en pouvant ſervir. Je me ſuis donné l'honneur de mander à Vôtre Majeſté, de quelle maniére ils deſtinent l'emploi de cette Flote; ce qu'elle a en Suéde & en Dannemarc pourra venir ſous cette eſcorte, lorſqu'ils convoyeront leurs Marchands au Sond.

La nouvelle vient d'arriver de la priſe de Lockum, qui a duré quatre jours de tranchée ouverte. Il en eſt ſorti 400. Hommes

mes & 60. Chevaux. On a trouvé dans la place quatre Mortiers, quantité de Grenades chargées & beaucoup de Canon, dont on ne leur a accordé aucune piéce. Les Troupes de Vôtre Majeſté, quoiqu'elles eûſſent une attaque fort marécageuſe, ont été le troiſiéme jour ſur le bord du foſſé, les Etats, auſſi bien que les Officiers Généraux de leur Armée, ont été ſurpris de voir ſes Gardes du Corps, ſes Mouſquetaires, les Dauphins & toute la Cavalerie venir chacun avec des faſcines au devant de leurs chevaux, les Officiers à la tête en portant une auſſi bien qu'eux, les décharger à la queuë de la tranchée, ſans quoi on n'eût jamais ſçû faire les aproches. Enſuite de la priſe de Lockum, Keppel & un autre Château ſur le vieux Yſſel ſe ſont rendus.

Monſieur de Pradel agit avec la ſatisfaction des Etats, & aporte tout le ſoin poſſible pour réprimer la liberté des Soldats. Il en a fait mourir pluſieurs, & fait payer les dégâts, comme des maiſons brûlées & des beſtiaux pris. Mais il ne faut pas s'étonner ſi en Hollande on fait grand bruit de peu de choſe: ce ſont les cabales contraires qui envoyent des gens par toutes les Villes de Hollande, publier que l'Armée de Vôtre Majeſté vole, pille & brûle par-tout où elle paſſe. J'ai été contraint de faire imprimer une Lettre que le Sieur Carlier m'a écrite, par laquelle il me marque avoir payé aux propriétaires deux maiſons qui ont été brûlées, & tous les moutons qui ont été pris, que les Soldats qui l'ont fait

ont été paſſez par les armes & pendus. Monſieur de Wit a lû lui-même la Lettre dans l'Aſſemblée, & j'en ai envoyé des Copies par toutes les Villes.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 17. Decembre 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de demander à Vos Seigneuries la permiſſion de faire tranſporter à Dunkerque ſoixante milliers de Méche, que Sa Majeſté a acheté de Paul & Pierre Gaudin, Marchands d'Amſterdam, qui les ont dans leurs Magaſins, & de donner les ordres néceſſaires aux Amirautez d'Amſterdam & de Rotterdam pour ledit tranſport, à ce qu'il n'y ſoit aporté aucune difficulté ou retardement, & qu'on les puiſſe faire partir de l'une de ces deux Villes où l'on trouvera plus de commodité & de facilité de le faire. Donné à la Haye le 17. Decembre 1665.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 18. Decembre 1665.

J'Avois, il y a environ trois ſemaines, envoyé le Sieur du Moulin, Domeſtique de la Reine, vers l'Electeur de Brandebourg, ſous prétexte d'un compliment ſur ſon arrivée en ces quartiers-ci; mais en effet & principalement pour ſonder ſes ſentimens, & pour découvrir en quelles diſpoſitions il s'étoit aproché de ces quartiers avec un Corps de Troupes qu'on diſoit être conſidérable, tant à l'égard de la guerre qui ſe fait entre les deux Nations, & de l'incident de l'invaſion de l'Evêque de Munſter, que ſur toutes les autres affaires qui peuvent regarder le dedans de l'Empire & la Maiſon d'Autriche. Ledit du Moulin à ſon retour m'a raporté, que l'Electeur avoit témoigné une joye extraordinaire de ſa miſſion, qui a pû faire remarquer dans le public la conſidération que je fais de ſa Perſonne & de ſes forces, & qu'il n'y a careſſe, accueil, ni honneur qu'il eût pû déſirer, qui ne lui ait été fait en cette Cour-là.

Pour les affaires, l'Electeur a chargé ledit du Moulin de deux Mémoires pour m'être préſentez; l'un contient les conſidérations qui ont juſques ici arrêté la concluſion du

Traité qui se négocie il y a quelque tems entre lui & les Etats ; & le second, des conditions auxquelles ledit Electeur est disposé de prendre part dans leurs intérêts contre l'Evêque de Munster ; & il se voit par le dernier article de celui-ci, que présentement il ne voudroit pas s'engager en aucune autre affaire. Il m'a paru si important dans cette conjoncture d'affaires, quand même l'Electeur ne voudroit pas passer plus avant contre l'Evêque de Munster, de délivrer les Etats de cette irruption, qui pourroit au Printems affoiblir les Flotes qu'ils mettront en mer contre les Anglois, que j'ai cru ne devoir point perdre de tems à entendre aux ouvertures que l'Electeur m'a faites, & en presser vivement l'effet.

Mais comme ledit du Moulin ne peut avoir ni la pratique ni les lumiéres qui sont nécessaires pour traiter & conduire à sa perfection une aussi grande affaire, qui dépend même autant & plus des Etats que dudit Electeur, j'ai pris la résolution de la mettre toute entre vos mains, & je renvoye sans délai ledit du Moulin vers ledit Electeur pour lui en donner avis, & lui faire sçavoir qu'il vous porte l'ordre de l'aller trouver à Cléves, pour lui faire entendre mes pensées & mes intentions sur les deux Mémoires, & concerter & conclure avec lui une bonne union, à laquelle de ma part je suis très-bien disposé.

Ledit du Moulin ne lui en dira pas davantage, & dès qu'il vous aura rendu cette dépêche, vous devrez vous préparer à faire

une

une courſe à Cléves, après en avoir communiqué le ſujet au Sieur de Wit, qui ne peut pas ne point voir de quel avantage il ſera aux Etats en cette conjoncture, d'engager ledit Electeur dans leur intérêt, juſqu'à ſe déclarer & rompre contre l'Evêque de Munſter; car outre ſes propres forces, dont il les aſſiſtera, cette déclaration fera ceſſer tous les temporiſemens des deux Ducs de Brunſwic, s'ils durent encore.

Il ſera de la prudence dudit de Wit, de vous donner aſſez de moyens en main pour ne pas faire vôtre voyage inutilement; car le tems étant fort court juſqu'à la Campagne, il doit auſſi être fort cher pour en bien profiter: cela veut dire que le Sieur de Wit vous doit munir de pluſieurs & divers expédiens, pour ſurmonter toutes les difficultez qui ſe pourroient préſenter en vôtre négociation, ſçachant bien qu'il le peut faire en toute confiance, & que vous ménagerez, comme je vous y exhorte, tous les intérêts & les avantages des Etats comme vous feriez les miens propres; vous recommandant ſeulement, que des choſes de peu de conſidération ne ruinent pas une ſi grande affaire.

Pour vous informer maintenant de mes ſentimens ſur le ſecond Mémoire, ce qui vous ſervira d'inſtruction pour vôtre négociation, je vous dirai ſur le prémier Article, qu'au lieu de cette clauſe, *Sa Majeſté fera enſorte, que l'Alliance entre &c. ſoit concluë ſans plus de délai*, qui ſont des termes dont je ne puis uſer honnêtement à l'égard

des

des Etats, parce qu'il paroîtroit que je diſpoſerois ſouverainement de ce qui dépend de leur ſeule volonté, on pourroit mettre *Sa Majeſté s'employera ſincérement & efficacement, pour faire enſorte que l'Alliance, &c.*

Sur le ſecond Article, pour la même raiſon, il pourra être reformé en la maniére ſuivante, *Sa Majeſté donnera ordre à ſes Miniſtres, de travailler avec grand ſoin auprès des Etats, pour les diſpoſer à accorder à Monſieur l'Electeur de Brandebourg les ſatisfactions qu'il a à déſirer d'eux, tant pour l'évacuation de la Ville d'Orſoy, que pour des ſubſides pour la levée & l'entretien de ſes Troupes.*

Mais ſi ledit Sieur de Wit, comme il ſeroit à déſirer, pour abréger toutes conteſtations, vous faiſoit donner le pouvoir d'accorder dès à préſent ces deux choſes, & de convenir même de la quantité des ſubſides, l'Article alors pourroit ſe mettre comme l'Electeur l'avoit conçû.

Sur le troiſiéme, qui regarde un ſubſide que ledit Electeur m'a demandé auſſi à moi, vous ôterez toute eſpérance au Sieur de Wit que je veuille jamais y conſentir; & vous ferez connoître, tant audit Electeur à vôtre arrivée auprès de lui, qu'audit de Wit avant que de partir, que la guerre contre l'Evêque de Munſter n'étant pas proprement mienne, & mes Armes n'y paroiſſant que comme auxiliaires, c'eſt auxdits Etats à fournir entiérement leſdits ſubſides, & non pas à moi, qui ai déja envoyé à leur ſecours un Corps de ſix mille hommes effectifs, que j'entretiens

à

à mes dépens, & que même j'aurois droit de retirer sans qu'ils puissent s'en plaindre, ni y trouver rien à dire, dès que j'aurai rompu contre les Anglois.

Sur le quatriéme Article, je trouve bon que vous l'accordiez aux mêmes termes qu'il est conçû.

Je donne aussi mon consentement & mon approbation au cinquiéme Article.

Je dis la même chose pour ce qui me regarde sur le sixiéme; & comme il faut aussi que les Etats parlent, vous pouvez sçavoir là-dessus leur intention par le Sieur de Wit: à quoi je ne crois pas qu'ils puissent aporter de difficulté.

Quant au septiéme, j'approuverai la résolution que vous estimerez à propos d'y prendre conjointement avec le Sieur de Wit, & n'y prévois non plus grande difficulté.

Sur le huitiéme, si ledit Electeur par ces mots *ses Terres & Etats*, a entendu seulement parler de ceux du Païs de Cléves, & autres où les Provinces-Unies n'ont aucune Garnison, il me semble que l'Article se peut & se doit accorder, n'étant pas juste que, voulant bien s'engager dans les intérêts desdites Provinces contre l'Evêque de Munster, ses propres Païs soufrent des quartiers, des Contributions, & d'autres pareilles incommoditez; mais si ledit Electeur a entendu y comprendre aussi les Places qui lui apartiennent où lesdits Etats ont leur Garnison, il n'y a que le Sieur de Wit qui puisse faire les réponses à cet Article, sur

lequel

lequel il me semble qu'on peut faire comprendre à l'Electeur, qu'entrant dans le parti des Etats, il a dès lors intérêt lui-même qu'on puisse tourmenter l'Evêque par tous les moyens possibles; & que si l'un de ces moyens est de mettre des Troupes par exemple dans Wesel ou Emmeric, il doit non seulement y donner les mains, mais le désirer.

Touchant le dixiéme, où l'Electeur dit que le Traité ne concernera que la guerre présente de Munster, il n'y aura rien à négocier avec le Sieur de Wit, & il sera bon même qu'il demeure persuadé que je ne prétens autre chose de ce Prince, si ce n'est que dans la suite l'Evêque s'emparât de quelque poste sur la Mer, par lequel il introduisît les Anglois dans le Païs; parce qu'en ce cas ledit Electeur ne doit pas, ce me semble, faire difficulté à s'engager par le Traité à faire agir ses Troupes pour la défense des Etats, aussi-bien contre lesdits Anglois que contre ledit l'Evêque.

Mais je vous dirai maintenant pour vous seul, touchant ledit dixiéme Article, que lorsque vous irez à Cléves, vous devez vous proposer pour but, d'engager plus avant dans mes intérêts ledit Electeur, c'est-à-dire de le porter, s'il est possible, à me donner, après la guerre de Munster finie de façon ou d'autre, toutes les Troupes qu'il aura, ou au moins un Corps effectif de six mille hommes, où il y ait le plus d'Infanterie qu'il se pourra, pour les employer & faire agir comme je voudrai pour le bien de

mes

mes affaires ; & c'eſt en ce cas-là, & non pas dans l'autre, qui ne me regarde point, que je ne ferai pas de difficulté de lui accorder des ſubſides, qui feront réglez à proportion de la quantité de troupes qu'il voudra me fournir : ſur quoi je vous ferai ſçavoir plus particuliérement mon intention, quand vous m'aurez mandé que l'Electeur veut bien entendre à l'affaire : & pour l'y diſpoſer d'autant plus avec facilité, vous pouvez l'aſſûrer, que déja pluſieurs Princes & Potentats me font la même offre, de me donner leurs Troupes pour m'en ſervir quand j'en aurai beſoin; mais que je ſerois plus aiſe de prendre ces ſortes de liaiſons avec lui qu'avec tout autre, pour la conſidération que je fais de ſa Perſonne, & le déſir que j'ai de rétablir entre nous l'étroite union qui a preſque toûjours été entre cette Couronne & la Maiſon Electorale de Brandebourg. C'eſt tout ce que je puis vous dire pour ce qui concerne ces affaires. Il reſte un point, qui regarde la cérémonie, c'eſt-à-dire le traitement que l'Electeur vous fera quand vous l'irez voir ; ſur quoi j'ai chargé le Sieur du Moulin de preſſentir, à ſon paſſage à Cléves, les penſées de ce Prince, par le moyen de ſes Miniſtres, ou plûtôt par lui-même, parce que leſdits Miniſtres, qui ſont la plûpart d'inclination Autrichienne, vous pourroient faire naître exprès des embaras & des obſtacles à vôtre entrevûë. Je ne crois pas pourtant qu'il s'y en puiſſe rencontrer,

trer, quoique je ſçache que l'Electeur eut de grands démêlez à Prague avec le Marquis de Caſtel Rodrigo, qui y étoit alors avec le caractére d'Ambaſſadeur d'Eſpagne: mais comme ces démêlez là ne conſiſtoient qu'au plus ou au moins de la reception ou de l'accompagnement, c'eſt-à-dire de venir plus avant à la rencontre de l'Ambaſſadeur, & de l'accompagner plus loin qu'il ne vouloit faire; & que le principal, qui eſt celui de la main droite chez l'Electeur, n'entra jamais en conteſtation entre eux; pourvû que ledit Electeur vous donne la main chez lui en toutes occaſions, ou de viſites, ou de repas, il m'a ſemblé, ſans préjudicier en rien à la Dignité de vôtre Caractére, que vous pouvez remettre entiérement le reſte à ſa civilité, c'eſt-à-dire vous contenter de tout ce qu'il voudra faire pour la reception & pour les accompagnemens: & pour ce qui regarde la main, & la place honorable dans ſon Palais, il ne peut y avoir de difficultez, tous les Electeurs, & lui-même nommément, l'ayant toûjours donné, à la reſerve de ceux de Baviere, qui depuis quelque tems ſe ſont mis dans l'injuſte prétenſion de précéder, même chez eux, leſdits Ambaſſadeurs, quoique ceux-ci ne dûſſent pas même leur céder la préſéance en lieu tiers. Du Moulin vous informera à ſon arrivée de ce qu'on lui aura dit à Cléves ſur cette matiére; & ſi cela a été ajuſté, comme je n'en puis douter, vous ne perdrez par un moment de tems à faire cette courſe,

courſe, donnant ordre avant que de partir, que cette courte abſence ne puiſſe en rien préjudicier à mes autres affaires.

MEMOIRE

Dont Son Alteſſe Electorale de Brandebourg charge le Sieur du Moulin, pour le préſenter au Roi.

Ce qui a accroché la prorogation de l'Alliance d'entre Sa Sérénité Electorale de Brandebourg & Meſſieurs les Etats des Provinces-Unies, eſt prémiérement le point d'évacuation.

Car encore que Meſſieurs les Etats ayent plusieurs Garniſons dans les Villes & autres Places qui apartiennent à ſa Sérénité Electorale, ſans que leſdits Seigneurs Etats y puiſſent prétendre aucun droit, ſoit ex Jure belli, *ou pour quelqu'autre titre;*

Si eſt-ce que ſa Sérénité Electorale n'a demandé que la ſeule Ville d'Orſoy pour le préſent, & après la Guerre finie ſon Château de Gennep, avec offre de laiſſer les Garniſons de l'Etat dans ſes autres Villes, à ſçavoir Weſel, Rees, Emmeric & Buderic, avec l'évacuation, pour le moins, & démolition du Fort de Schenck, ſitué dans ſon territoire:

A condition qu'après l'Alliance finie on en conviendra, & que cependant on fera un bon

bon réglement, ſelon lequel leſdites garniſons ſeront obligées de ſe gouverner.

Sa Sérénité Electorale demande en outre, qu'en vigueur des Traitez faits entre ſes Ancêtres & Meſſieurs les Etats, on lui laiſſera la paiſible joüiſſance de la ſupériorité, & des domaines, juriſdictions & autres droits qui lui apartiennent, & qu'on redreſſe toutes les contraventions qui ſe trouveront être faites par leſdites Garniſons ou autrement.

Et que Meſſieurs les Etats, en conſidération deſdites leurs Garniſons du voiſinage, ne s'attribuent aucun pouvoir, autorité, ou prérogative dans les terres de Son Alteſſe Electorale, qu'ils ne voudront ſouffrir qu'elle uſe réciproquement dans les Provinces-Unies.

L'autre point qui accroche l'Alliance, eſt celui du ſecours & de l'aſſiſtance que Meſſieurs les Etats prétendent que Son Alteſſe Electorale leur faſſe, ſans lui avoir voulu juſqu'ici accorder des ſubſides convenables, comme pourtant ils ont fait à d'autres.

Il y a encore d'autres petits points dont on n'eſt pas encore entiérement bien d'accord; mais à ce qu'on a pû remarquer, ceux-là n'empêcheront pas la concluſion de ladite Alliance.



SE-

SECOND MEMOIRE

De Son Alteſſe Electorale de Brandebourg.

I. *SA Majeſté, ayant requis Son Alteſſe Electorale d'aſſiſter les Etats Généraux contre l'Evêque de Munſter, ſera enſorte que l'Alliance entre Son Alteſſe Electorale & les Etats ſoit concluë ſans plus de délai, tous les points en étant preſque accordez.*

II. *Que les Etats quittent abſolument, & ſans aucune reſerve, la Ville d'Orſoy à Son Alteſſe Electorale, & lui donnent auſſi des ſubſides pour la levée & l'entretien de ſes Troupes.*

III. *Et parce que Son Alteſſe Electorale ſera obligée à d'autres-fraix extraordinaires, à l'occaſion de la guerre préſente, Sa Majeſté lui payera, outre les ſubſides des Etats, une certaine ſomme d'argent, durant cette guerre, & cela ſans aucune faute.*

IV. *Si Son Alteſſe Electorale, ou ſes Etats, ou Sujets, ſous quelque prétexte que ce pût être, venoient à être attaquez de qui que ce ſoit, Sa Majeſté promet de l'aſſiſter par-tout avec force & vigueur.*

V. *Sa Majeſté ne fera aucun Traité avec l'Evêque ou ſes adhérans, ni ſeul ni conjointement avec les Etats, ſans le ſçû & conſentement de Son Alteſſe Electorale, & ſans qu'elle y trouve entiérement ſa ſûreté, ce que*

Son

Son Alteſſe Electorale obſervera auſſi réciproquement

VI. *Quand Son Alteſſe Electorale fera agir ſon Armée aux païs étrangers avec celle de Sa Majeſté ou des Etats, on lui donnera toûjours les mêmes quartiers, vivres, & autres avantages comme aux autres, & on ne fera aucune différence en cette occaſion.*

VII. *Il ſera permis à Son Alteſſe Electorale d'agir à part avec ſon Armée, ſi ce n'eſt que la néceſſité & la raiſon de guerre demandât une conjonction, auquel cas Son Alteſſe Electorale ne fera aucune difficulté de joindre ſon Armée à celle du Roi & des Etats, pourvû qu'on laiſſe la direction & la conduite de ſon Armée à ſes Généraux, comme cette conjonction ſe fera auſſi réciproquement avec l'Armée de Son Alteſſe Electorale en cas de beſoin.*

VIII. *Les Etats & terres de Son Alteſſe Electorale ne ſeront chargez, ni de la part de Sa Majeſté ni des Etats, d'aucuns quartiers, ni contributions, ni autres pareilles incommoditez.*

IX. *On ne fera auſſi aucun Camp dans le Païs de Son Alteſſe Electorale.*

X. *Ce Traité ne concernera que cette guerre préſente de Munſter.*

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 25. Novembre 1665.

LEsseins est arrivé, & m'a fait voir le Mémoire que vous lui aviez remis sur les Négociations que vous aviez faites avec le Sieur de Wit, en exécution de mes derniers ordres, & j'ai outre cela reçû par l'ordinaire vôtre dépêche du 17. de ce mois. Vous pouvez dire au Sieur de Wit, que je suis très-satisfait de toutes les résolutions qu'il vous a données & que j'avois désirées, & que je connois fort bien que, si les Etats n'ont rien fait de plus en cette rencontre, c'est par la raison qu'ils ne l'ont pû faire, ou par défaut de pouvoir, comme pour l'Escadre de la Méditerranée, qui s'est trouvé déja licentiée, ou pour ne pas tomber en de plus grands inconvéniens, comme sur l'Escadre des Vaisseaux que je croyois pouvoir croiser dans la Manche durant tout l'hyver. Il sera maintenant de vôtre soin, d'avertir mes Ministres qui sont en Suéde & en Dannemarc, du tems & des commoditez qu'ils pourront avoir, de faire venir en Hollande les Navires & les denrées que j'ai achetées en ces Royaumes-là, avec l'Escorte des Flotes que les Etats envoyeront vers la Mer Baltique, lorsque vous verrez

 qu'el-

qu'elles seront prêtes de prendre cette route.

Pour répliquer maintenant audit Mémoire, & à vôtre dépêche; par le même ordre des matiéres, je vous dirai en prémier lieu, sur l'article où il est dit que Messieurs les Etats ne concluëront aucun Traité, &c. que j'ai des avis de bon lieu, que quelqu'un des Etats a présentement même une Négociation avec les Ministres d'Espagne, pour faire leur Paix avec le Roi d'Angleterre par leur Médiation, & qu'on fait espérer audit Roi, qu'on pourra envoyer secrétement une personne qui aura pouvoir de traiter & de conclure, aussi-tôt qu'on aura sçû que de nouvelles propositions, que lesdits Ministres ont présentées audit Roi, peuvent à peu près lui plaire & être acceptées.

Je veux croire que ledit Sieur de Wit n'est pas informé de ce qui se passe en cela, d'autant plus que ce n'est qu'une suite de négociation, qui avoit été commencée en son absence; mais il sera bon que vous lui en donniez l'avis, afin qu'il ait l'œil plus ouvert, & qu'il empêche le cours de cette infidélité d'un Particulier; & sur-tout qu'on n'envoye personne en secret en Angleterre, suivant la parole que Messieurs les Etats m'en ont donnée.

L'ordre qu'on a envoyé à van Goch de revenir, ne sçauroit si-tôt lui être remis que mes Ambassadeurs n'ayent déja repassé la Mer, & je ne sçaurois assez m'étonner des discours & des raisonnemens extravagans qu'on a fait au lieu où vous êtes, sur l'avis qu'on y avoit eu que lesdits Ambassadeurs

deurs

deurs n'étoient pas encore partis: la derniere Lettre que j'ai reçûë d'eux, eſt du milieu de leur chemin pour venir à l'embarquement.

Je ſuis bien en peine du Duc de Beaufort, n'ayant point encore eu d'avis qu'il ſoit arrivé à Toulon, quoique pluſieurs des Vaiſſeaux qu'il commandoit y ſoient depuis plus de quinze jours: il a fait de ſi grands orages en Mer, que l'on doit apréhender beaucoup pour ceux qui s'y ſont trouvez. Il a été fort bon que le Sieur de Wit ait fait courir le bruit parmi les Etats, du retardement dudit Duc dans la Mer Mediterranée; mais je vous dirai dans le ſecret des affaires, que j'ai été extraordinairement ſurpris, quand j'ai reçû d'Angleterre, par voye de marchand, la Copie des derniers Mémoires que vous avez préſentez aux Etats, touchant les concerts que nous avons à faire enſemble. Il faut en toutes façons tâcher à remédier à ce deſordre, dont nous reſſentirions les uns & les autres de grands préjudices. Vous aviez autrefois parlé qu'on nommât un petit nombre de Commiſſaires avec qui vous puiſſiez conférer, & qui euſſent pouvoir de prendre les réſolutions; il faudroit ſuivre cela, & tâcher de faire enſorte que le choix tombât ſur des perſonnes de probité connuë & éprouvée.

J'ai été fort aiſe d'apprendre la défenſe que les Etats ont faite, de ne point laiſſer ſortir de Salpétre du Païs, & de l'aſſûrance qu'ils vous ont donnée en même tems, qu'ils partageront avec moi ce qu'ils auront

ront dudit Salpétre, de Poudre, & des autres Munitions; je vous ferai ſçavoir ce dont j'aurai un abſolu beſoin.

J'ai été auſſi fort ſatisfait de ſçavoir le nombre des Vaiſſeaux que les Etats ont réſolu d'entretenir pendant la Campagne prochaine dans l'une & l'autre Mer, & il ſera bien néceſſaire que vous preſſiez continuellement l'effet de ce qu'ils m'ont promis, touchant douze Vaiſſeaux qu'ils doivent avoir dans la Méditerranée.

J'ai avis que Goyland eſt fort occupé dans une guerre qu'un Roi de ſes voiſins lui fait. Du reſte il ne peut y avoir d'argent mieux employé que les deux cent mille francs qu'il demande aux Etats pour aſſiéger Tanger au Printems, non plus que tout ce que demandent les deux Seigneurs de Nieucaſtel, qui propoſent de prendre la Ville, & ſe rendre maîtres du Païs; mais en ce dernier point je ſuis du même avis que le Sieur de Wit, qu'il ne faut prématurement donner aucune crainte de deſcentes en Angleterre, en Ecoſſe, ni en Irlande, parce qu'elle ne ſerviroit qu'à réünir tous les partis, & à faire prendre de plus grandes précautions contre de ſemblables entrepriſes. Il faudroit donc ſeulement cultiver les bonnes diſpoſitions, & ſe tenir prêt pour ſecourir le parti qui ſera armé, quand il ſera déclaré; à quoi il faudra continuellement le pouſſer; ſans crainte de l'inconvénient qu'on vient de dire.

Quant à la dépenſe de pareilles affaires, vous ne devez pas ſeulement permettre qu'on

qu'on vous en faſſe la propoſition; auſſi ne peut-elle être faite, ni avec juſtice, ni même avec bienſéance. C'eſt bien aſſez, ce me ſemble, que je veüille bien entrer dans une grande guerre avec un Roi mon proche Parent & mon ami, pour le ſeul intérêt des Etats, & que je veux bien encore continuer à leur donner après ma déclaration le même ſecours à mes dépens contre l'Evêque de Munſter, quoique je n'y fuſſe peut-être pas obligé par les termes de nôtre Traité, ſans que leſdits Etats, pour qui je fais de grandes choſes, veüillent encore rejetter ſur moi une partie des depenſes qui leur peuvent être ſi utiles dans les deux Guerres qu'ils ont à ſoûtenir; & ce que je vous mande là-deſſus, vous ſervira auſſi de régle pour vôtre conduite, en ce qui regarde le Roi de Dannemarc, en cas qu'on vous parlât pour me faire contribuer quelque choſe aux fraix qui ſeront néceſſaires pour armer les trente Vaiſſeaux dudit Roi, & le faire déclarer pour nôtre parti: ce qui feroit le coup le plus déciſif pour finir bien tôt cette guerre avec gloire & toute ſorte d'avantages.

Les bons témoignages que vous me rendez de l'affection du Miniſtre des Marêts, & l'eſtime que je ſçai que le Sieur de Wit en fait, & les ſervices qu'il rend, m'ont obligé à lui accorder bien volontiers une penſion de quatre cens écus, qui ſeront payées toutes les années bien ponctuellement.

Je croi que les Etats ont pris une fort

 bonne

bonne résolution de satisfaire la Suéde sur les élucidations du Traité d'Elbing, quoiqu'elle veüille demeurer neutre; mais c'est un malheur que le Sieur d'Isbrand ait tardé si long-tems à recevoir les ordres & les pouvoirs qui lui ont été envoyez là-dessus, dont les Suédois tiroient la conséquence qu'on les méprisoit, dans le tems même que l'Envoyé d'Angleterre les sollicite plus vivement de se déclarer. Je ne doute point que le Chevalier de Terlon ne vous ait écrit en même tems que moi, l'embaras que cela lui causoit, & les inconvéniens qui en pouvoient arriver.

Si ce que Messieurs les Etats offrent au Roi de Dannemarc ne peut servir effectivement à finir l'affaire, ils seront très-mal conseillez, pour les raisons que je viens de toucher, de ne pas mettre plus avant la main à la bourse, aussi me semble-t-il, que 500000. liv. n'aprochent pas, ni même de fort loin, ce qui sera nécessaire pour armer & entretenir durant une Campagne le nombre de Vaisseaux qu'on peut avoir dudit Roi, & ce seroit se vouloir tromper soi-même, de croire qu'il peut fournir le surplus de cette dépense. Je ne sçaurois me lasser de vous dire, que je ne vois rien de si important, ni de si utile, que de bien assûrer ce point, sans délai d'un moment de tems; & les Etats doivent considérer, qu'un million de plus jetté en cette rencontre, peut fort vraisemblablement leur en épargner vingt autres, sans parler de la différence indicible qui est entre faire & finir une

une grande Guerre avec réputation & grande supériorité de forces, ou de la faire avec une continuelle incertitude des succès dans les combats, & des avantages dans les négociations de l'accommodement : c'est à eux plus qu'à moi à faire toutes ces considérations.

J'ai eu grande joye d'aprendre que mes Troupes ayent si bien fait leur devoir dans la prémiére occasion qu'on leur a donné de signaler leur valeur pour le service des Etats; je ne doute pas qu'elles ne continuent de le faire en toutes les autres, & je puis bien dire sans reproche, que si je ne les avois envoyées & que même aujourd'hui si je ne retenois le sentiment de plusieurs Princes (ce que je fais avec des soins que je ne m'étudie pas de faire valoir) l'Evêque de Munster n'auroit pas manqué, & ne manqueroit pas encore, d'être secouru & si fortement appuyé de leurs Armes, qu'elles auroient jetté & jetteroient lesdits Etats en de plus grands embaras & plus de risque, que jamais toute la puissance de la Monarchie d'Espagne ne leur en a pû faire courir.

Les ordres que j'ai donnez, & que je renouvelle par tous les ordinaires sur la discipline de mes troupes, me font juger, que si les Soldats prennent quelque liberté, elle ne peut procéder que du peu d'ordre que les Députez donnent à pourvoir à diverses choses qui sont néanmoins absolument nécessaires pour leur subsistance. Je ne mande pas aux Officiers, comme vous pouvez

 juger,

juger, la penſée que j'ai là-deſſus, & au contraire je ne leur recommande rien plus que le ſévére châtiment des moindres excès, ſous quelque prétexte ou pour quelque cauſe qu'ils ayent été commis; mais comme la publication qui s'en fait dans les Villes n'eſt qu'un effet de la mauvaiſe volonté des Cabales contraires, il ſera bien à propos que vous pratiquiez ſouvent le même expédient dont vous vous êtes déja ſervi pour déſabuſer les Peuples, en faiſant imprimer les Lettres que vous écrira le Sieur Pradel, ou l'Intendant, ou pour juſtifier la bonne conduite deſdites Troupes, ou pour informer le public des punitions qui auront été faites des déſordres, s'il en a été commis.

Après ce que le Sieur de Wit vous a dit, je vivrai en toute quiétude d'eſprit, qu'il ne ſe paſſera rien dans les Etats, ſur l'accommodement avec l'Evêque de Munſter, que les deux points que je vous ai recommandez n'y ſoient bien aſſûrez.

Le moyen que vous avez heureuſement rencontré, de ſçavoir tout ce que l'Envoyé du Roi d'Angleterre négocioit avec Monſieur l'Electeur de Brandebourg, n'eſt pas à négliger, & en même tems que vous apprendrez ce qui ſe paſſera entr'eux, il ſera bon d'en informer confidemment le Sieur de Wit, afin qu'il puiſſe mieux prendre ſes meſures, & faire prendre auſſi les réſolutions aux Etats, pour détourner l'effet deſdites Négociations, & engager l'Electeur dans leurs intérêts.

Si

Si le Sieur Sexter ne veut paſſer en Angleterre que ſur l'inſtance que j'avois faite au Roi ſon Maître, d'y envoyer un Miniſtre qui joignît ſes inſtances aux miennes pour la concluſion d'une bonne Paix, il vient un peu tard, & il pourroit épargner ce qui lui reſte de chemin à faire pour ce voyage. Mais ce n'eſt pas un homme qui fixe ſes penſées à une ſeule Négociation, & il en aura bien d'autres à point nommé, pour marquer au Roi d'Angleterre le zèle & l'attachement extraordinaire qu'il a toûjours eu & a encore pour ſes intérêts & pour la Nation Angloiſe.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 25. Decembre 1665.

DEpuis mon autre Lettre écrite, van Beuningen a encore parlé à Lionne ſur l'affaire de Dannemarc, & après pluſieurs conteſtations qu'ils ont euës ſur la matiére, en ce qui regarde l'argent qu'il faudra pour armer ledit Roi, & pour l'engager à ſe déclarer contre l'Angleterre, van Beuningen a dit, que ſi je voulois payer quelque choſe des ſubſides que les Etats, en vertu de nôtre Traité, prétendent leur être dûs depuis le tems que les Anglois leur ont déclaré la guerre, ils donneront encore volontiers la même ſomme audit Roi, afin qu'il ait

 moyen

moyen d'armer & d'entretenir sa Flote, outre ce qu'ils lui fourniront de leur part pour la même fin. Sur quoi je vous fais cette seconde Lettre, pour vous dire, qu'encore qu'étant sur le point de rompre contre les Anglois, qu'on ne peut pas prouver bien clairement avoir été les aggresseurs, & ayant d'ailleurs envoyé un secours de Troupes contre l'Evêque de Munster aussitôt qu'il m'a été demandé, & en tel nombre que les Etats l'ont désiré, il soit évident que je ne dois rien desdits subsides: néanmoins, pour le désir que j'ai de donner en toutes rencontres auxdits Etats des preuves sincéres & solides de mon affection, je vous donne pouvoir de leur promettre, que je leur payerai cent mille écus, en cas, & non autrement, qu'ils engagent ledit Roi de Dannemarc à armer les trente Vaisseaux qu'il a, & à se déclarer contre l'Angleterre, joignant lesdits Vaisseaux à nos Flotes, ou s'en servant à fermer l'entrée de la Mer Baltique aux Anglois, en la maniére & au tems que nous désirerons de lui, moi & lesdits Etats.

Vous ne vous servirez pourtant de ce pouvoir, que je vous donne secrétement, qu'en cas que vous en voyiez une absoluë nécessité pour achever cette importante affaire, que je tiens décisive, à nôtre avantage, pour toute la sûreté de cette guerre; & en cas que vous reconnoissiez, que cette liberalité, que je veux faire, puisse donner ce dernier coup à terminer toutes les difficultez de ladite affaire. Il faut cependant que vous pre-

preniez garde que le Sieur de Wit, par adresse, ne vous dise pas véritablement le secret de ce qui se passe entre lui & le Ministre de Dannemarc, afin de m'obliger plûtôt à contribuer aussi quelque argent pour ma part. La raison que j'ai de vous dire cela, c'est que vous me mandez par vôtre dépêche, que vous n'avez pû obtenir autre chose pour le Roi de Dannemarc, si ce n'est 500000. liv. pour l'Armée; & outre ce, qu'on lui veut quitter quelques sommes qu'il doit à l'Etat. Cependant je vois dans quelques autres avis venus de la Haye, & écrits le même jour, que les Etats vouloient faire fournir audit Roi jusques à huit cent mille écus pour cet Armement; & il ne peut pas me tomber dans l'esprit, que l'on s'imagine de de-là, qu'une quittance d'une dette puisse servir audit Roi à armer un seul Vaisseau.

On doit encore avoir ensuite grand égard de ce que les Ministres de Dannemarc offrent de prouver, que les droits d'entrée du Roi leur Maître en Norwegue ont été fraudez pour plus d'un million d'or, & cela mérite bien qu'on tranche hautement sur des prétensions, que des particuliers ont encore contre ledit Roi, quoiqu'ils ayent eu le principal profit de ces fraudes.

Van Beuningen m'a donné une très grande joye, en m'aprenant que le Traité avec l'Electeur de Brandebourg est en termes d'être bien-tôt achevé, & de ne pouvoir plus manquer; ledit Electeur y témoignant tant de dispositions, qu'il s'est déja relâché

de la demande de l'évacuation d'Orſoy. C'eſt une autre affaire qui n'eſt pas moins déciſive pour la guerre de Munſter, que celle de Dannemarc pour celle des Anglois; car outre qu'il ſera aiſé, après la déclaration dudit Electeur, de pouſſer l'Evêque à bout, elle rompra d'ailleurs toutes les meſures de l'Empereur, qui auroit été plus hardi à procéder contre les Ducs de Brunſwic, & qui tâche dans la Diéte d'engager inſenſiblement les Etats de l'Empire à ſoûtenir ledit Evêque, ſous prétexte de conſerver le repos d'Allemagne, & qui n'oublie rien encore pour inciter l'Electeur de Cologne & le Duc de Neubourg, de pouſſer leurs prétenſions contre les Etats, & de joindre leurs forces audit Evêque; ce qu'il me ſera facile d'empêcher, pourvû que l'on ait mis l'Electeur de Brandebourg dans ce parti.

Le Sieur de Villers, Gentilhomme François, que le Duc George Guillaume de Brunſwic aime fort, qu'il m'envoya l'été dernier, ſur le différend qui étoit né entre lui & le Duc Jean Fréderic, & auquel il donne à commander un Régiment de cinq cent chevaux, écrit à Lionne en termes, qu'il veut faire connoître que l'on pourra facilement, par le moyen du Comte de Waldeck & le ſien, porter le Duc ſon Maître, & l'Evêque d'Oſnabrug ſon Frere, à me donner, après la guerre de Munſter finie, toutes les Troupes qu'ils ont, qu'il fait monter à douze mille hommes effectifs. J'ai chargé de Lionne de répondre audit de Villers, que

que cette ouverture m'a été extrêmement agréable, que j'entendrai volontiers à la chose, que ceux qui auront eu part à la ménager y trouveront avantage & leur compte, & que je vous envoye ordre d'en traiter avec ledit Comte de Waldeck, ou avec lui, ou telle personne que son Maître voudra envoyer à la Haye. C'est ici une très-grande affaire, en laquelle vous aurez occasion de me rendre un service fort considérable, dont le mérite encore sera fort augmenté, si vous pouvez, en même tems que la guerre de Munster finira de façon ou d'autre, faire joindre au Corps de Troupes desdits Ducs, quelques autres de celles de l'Evêque: il ne sera pas vraisemblablement difficile, en l'état où il sera, d'attirer à mon service, soit en des Corps entiers sous leurs Officiers, ou en les formant, des Soldats qui chercheront parti.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 25. Decembre 1665.

DEpuis toutes les dépêches ci-jointes écrites, le Roi m'a envoyé querir, pour m'ordonner d'y ajoûter, qu'ayant jugé que rien ne pouvoit plûtôt porter Monsieur l'Evêque de Munster à rechercher & à conclure l'accommodement aux conditions que l'on peut désirer, que de lui continuër la

guerre pendant l'hyver, ſon ſentiment ſeroit, qu'au lieu de mettre les Troupes en quartier d'hyver, on leur donnât lieu d'entrer dans le païs dudit Evêque le plus avant qu'elles le pourroient, & d'y aſſiéger quelque Place; à quoi Sa Majeſté croit qu'on auroit bien plus de facilité de réüſſir préſentement que la terre eſt ferme, qu'on n'en a eu dans le tems de la pluye, où l'on n'a pas laiſſé de prendre Lockum. Que ſi néanmoins les Etats n'approuvoient pas cette penſée de faire un ſiége, pour des raiſons qu'on ne peut prévoir de ſi loin, on pourroit au moins rendre à l'Evêque ce qu'il leur a prêté, c'eſt-à-dire en lui faiſant les mêmes déprédations, & ravageant ſon païs le plus avant qu'on pourroit. Sa Majeſté déſire donc que vous propoſiez la choſe à Monſieur de Wit, & en preſſiez la réſolution; parce qu'encore que les Etats ne la prennent pas, cela leur fera au moins connoître que le Roi ne ménage pas ſes Troupes, & qu'il a grande envie quelles leurs ſoient utiles: à quoi vous ajoûterez encore, pour leur en donner une meilleure marque, qu'il mande à Monſieur de Pradel, que, quand les Etats ne prendroient pas la réſolution dont je viens de parler, & de laquelle Monſieur le Tellier lui fait auſſi part, il déſire qu'il occupe ſon Corps de Troupes à battre la Campagne, brûler des Villages, & faire toutes les hoſtilitez qu'il pourra dans l'Evêché de Munſter.

L E T-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 27. Decembre 1665.

JE crois que vous trouverez que la réponse que Monsieur de Wit a faite à Friquet, est conforme aux intentions du Roi. Je suis encore convenu avec ledit de Wit, qu'on demeureroit dans les mêmes termes, c'est-à-dire que l'Empereur ordonnera à l'Evêque de sortir des Places & Territoire de Messieurs les Etats, de renoncer à toutes sortes de prétensions & Alliances, de désarmer, & ne reprendre point les Armes sous quelque prétexte que ce soit contr'eux ni leurs Alliez; & que cela étant exécuté par commandement de l'Empereur sur l'Evêque comme son Supérieur, ils entendront à un bon & sincére accommodement avec lui, & non autrement. Je croi que les choses demeurant sur ce pied, il n'y a pas à craindre que l'Empereur se rende maître de l'affaire, ni que l'Evêque demeure armé.

Friquet a voulu repartir, que les demandes étoient injustes, & que c'étoit se moquer. Le Sieur de Wit lui a répliqué, qu'il les laissât donc, & que peut-être il arriveroit pis à l'Evêque. Voilà l'état où est cette Négociation.

Je

Je ne puis rien mander au Roi du détail des désordres qui se font par nos Troupes, parce que je ne le sçai qu'en gros. Je ne doute pas que Monsieur de Pradel ne le mande à Sa Majesté. Je sçai qu'il aporte tous les soins possibles à les réprimer, & qu'il en a fait pendre & passer par les armes plusieurs, & que l'Intendant m'a écrit, qu'il a payé aux propriétaires qui ont été pillez, & indemnisé les deux maisons qui ont été brûlées. Vous verrez ce que j'en écris au Roi, & comme je tâche à réparer le mal que des Cabales contraires nous font, en nous faisant passer dans les Villes pour les plus méchantes gens du monde. Je vous avouë que nos Troupes, qui ne sont pas accoûtumées à une vie réglée comme celles-ci, auront peine à se réduire à la discipline du Païs, mais il y a nécessité de le faire, si on veut gagner l'Amitié des peuples, qui ont accoûtumé d'aller dans leur Païs avec liberté & sans aucun empêchement; & lorsqu'il arrive le contraire, ils croyent qu'on les veut soûmettre, & qu'on en use ainsi en France, & cette opinion les éloigne tout-à-fait de nous.

Il n'y a que l'ordre & la bonne conduite qui les puisse faire revenir. Selon ce que j'aprens, Monsieur de Pradel & les Officiers Généraux y aportent tous les soins & l'application possible

Monsieur Annibal Sexter est arrivé ce matin. Il m'est venu voir une heure après. Il m'a dit, qu'il étoit venu sur la prié-

priére que le Roi avoit faite au Roi de Dannemarc, d'envoyer quelqu'un en Angleterre pour Médiateur, & se joindre à ses Ambassadeurs, pour tâcher de procurer l'accommodement entre l'Angleterre & cet Etat, & m'a dit, qu'il devoit parler à Messieurs les Etats là-dessus. Je suis assûré qu'il ne les trouvera guéres disposez à lui mettre leurs affaires entre les mains,

Monsieur de Wit vient tout présentement de me dire, qu'il avoit avis d'Angleterre, que nos Ambassadeurs n'en étoient pas encore partis; ce qui l'a fort surpris, vû que je l'ai fort pressé de la part du Roi de faire revenir le Sieur van Goch. Ce bruit s'est répandu par la Haye, & on en tire des conséquences, comme si nous ne voulions qu'amuser les Etats, & couler le tems sans se déclarer. Je vous mande tout ce qui s'est dit.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 23. Decembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire sçavoir à Vos Seigneuries, que Sa Majesté a fait avancer à Mezieres cinq Com-

Compagnies de Cavalerie pour remplacer celles de Monſeigneur le Dauphin & de Foucaut, qu'elle fait repaſſer en France, afin qu'il plaiſe à Vos Seigneuries pourvoir à leur conduite en entrant dans leur Etat du côté de la Meuſe juſques à Maſtricht, & de là à Weſel, & en faire prendre un ſoin particulier, en quoi la ſatisfaction de Sa Majeſté & leur intérêt propre ſe rencontrent. Donné à la Haye le 23. Decembre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 24. Decembre 1665.

JE n'oublie rien pour porter Monſieur de Wit à finir l'affaire de Dannemarc; il y fait tout ce qu'il peut: mais quand il eſt queſtion de faire conſentir ſes Maîtres à ſix millions, que demande l'Envoyé de ce Païs là, cela eſt un peu fort.

On conſent de rendre les promeſſes du Roi de Dannemarc, qui ſe montent à 1500000. livres. On veut donner outre cela un million de livres pour lui aider à ſoûtenir la dépenſe de quarante Navires; ce qui ne ſatisfait pas l'Envoyé dudit Roi: il demande encore un autre million de livres de plus, & le million que le Roi de Dannemarc a emprunté à des particu-

ticuliers, qu'il faudroit que l'Etat payât comptant. Selon la diſpoſition où je vois les Villes, elles ne ſe réſoudront pas à donner ces deux derniéres ſommes, & croyent avoir été au delà de leur pouvoir, en offrant ce que le Sieur de Wit a offert. Je vous dirai de plus, que la poſſibilité n'y eſt pas. Vous ſerez étonné d'entendre, que la dépenſe de Mer & de Terre monte à 4400000. livres; qu'il n'y a que la Province d'Hollande qui fait les avances, la Friſe, Groningue, Gueldre & Overyſſel étant ruinées, & ne fourniſſant rien; la Zélande n'ayant plus de Commerce, eſt fort en arriére, & Utrecht ne paye preſque rien; ainſi toute la dépenſe eſt ſur la Hollande, ce qui eſt fort à remarquer, car ſi elle demeure pluſieurs années chargée comme elle eſt, elle ne pourra ſoûtenir ce peſant fardeau, & ſi ſon crédit décheoit une fois, ce ſera un bouleverſement entier dans l'Etat.

Monſieur de Wit m'eſt venu trouver pour me dire, que Vennes avoit demandé une Audience particuliére à Monſieur l'Electeur de Brandebourg, qu'il lui a donnée, n'ayant que le Sieur Blaeſpiel ſon Conſeiller avec lui. Il lui a expoſé, qu'il venoit de la part du Roi d'Angleterre, pour lui dire qu'il étoit en volonté de faire la Paix avec Meſſieurs les Etats par ſon entremiſe, & à des conditions fort honnêtes, qui marqueroient l'amitié qu'il vouloit lier avec eux. L'Electeur lui a répondu, qu'il envoye-

roit

roît le Sieur Blaeſpiel à la Haye, pour ſçavoir les intentions des Etats.

Il eſt venu, & s'eſt adreſſé au Sieur van Hoorn, Bourgemaître d'Amſterdam, & à Monſieur de Wit. Tous deux lui ont répondu, qu'il étoit inutile de faire cette propoſition, & qu'ils ne pouvoient entendre à aucun accommodement ſans la participation du Roi, & ſans lui en donner connoiſſance. Il les a fort prié de n'en parler à perſonne, & leur a dit, qu'il s'en retournoit en avertir ſon Maître. Il m'a vû avant ſon départ, ſans m'avoir parlé du ſujet de ſon voyage. Ledit de Wit m'a dit enſuite, qu'il trouve tous les jours quelque choſe de nouveau dans les propoſitions que font les Miniſtres de Brandebourg, & qu'il doute qu'il ait les intentions bonnes, qu'il a porté Meſſieurs les Etats à lui entretenir 6000. hommes, s'il veut entrer dans le parti; mais qu'il ne conclut pas.

Annibal Sexter partit hier pour l'Angleterre. Il a dit à Monſieur de Wit & aux Etats, qu'il n'y alloit qu'à la priére que le Roi en a faite au Roi de Dannemarc; & montre une copie d'une Lettre du Roi, qui eſt écrite il y a plus de ſix mois. Il a preſſé ledit Sieur de Wit, à quelle condition les Etats entendroient à la Paix. Il y a répondu, que ſi le Roi d'Angleterre faiſoit quelques propoſitions, ils les envoyeroient au Roi avant d'y répondre, pour ſçavoir ſes ſentimens, & que les Etats ne feroient rien ſans ſa participation.

M E-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 30. Decembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de communiquer à Vos Seigneuries des choses assez importantes, contenuës dans les derniéres dépêches qu'il a reçuës de Sa Majesté; c'est pourquoi il prie Vos Seigneuries de lui vouloir donner des Commissaires avec lesquels il en puisse conférer. Donné à la Haye le trentiéme Decembre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 31. *Decembre* 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 25. du courant. Celle de Monsieur de Lionne ne pouvoit venir plus à propos pour

pour détromper tout le monde des impreſſions que les Cabales contraires donnoient aux peuples dans les Villes, que Vôtre Majeſté ne vouloit pas finir la guerre de Munſter, mais bien la faire durer, pour donner des affaires aux Etats. Après avoir communiqué la Lettre à Monſieur de Wit, il a eſtimé à propos que je la fiſſe voir aux Commiſſaires qui ſont nommez pour traiter avec moi ſur les affaires qui ſe préſentent, ce que j'ai fait, & ils ont tous été fort ſatisfaits des propoſitions que Vôtre Majeſté fait d'attaquer une Place, ce qui n'eſt pas à préſent faiſable, parce que l'Armée & tout l'attirail eſt en quartier d'hyver, mais ils approuvent fort qu'on entre avec de forts Partis dans le Païs de l'Evêque, & qu'on le ravage.

Il y a tant de conteſtations & d'écrits entre Meſſieurs les Etats Généraux & les Députez des Etats, que cela ne ſert qu'à les aigrir les uns contre les autres. J'ai envoyé à Monſieur de Louvois la Lettre que m'a écrite Monſieur de Pradel ſur ce ſujet, par laquelle Vôtre Majeſté verra ce qui s'eſt paſſé. Tout le monde convient, qu'après avoir alléguéles raiſons pour leſquelles il n'approuvoit pas le ſiége de Boecholt, il m'a toûjours dit, que ſi Monſieur le Prince Maurice lui commandoit de l'attaquer, il le feroit tout auſſi-tôt avec les Troupes du Roi; ce que j'ai repréſenté à Monſieur de Wit & aux Commiſſaires, ſur les plaintes que les Députez ont faites, que Mon-

Monſieur de Pradel avoit été d'avis de ne l'attaquer pas, & j'y ai ajouté, qu'il ne s'en falloit prendre qu"aux Députez, Monſieur de Pradel leur ayant aſſez fait entendre ce qu'il falloit qu'ils fiſſent, qui étoit de commander à Monſieur le Prince Maurice, leur Général, l'attaque de cette Place. Ils n'ont ſçû que me repliquer là-deſſus. Cependant je vois une grande animoſité entr'eux, qui ne ceſſera pas ſi-tôt, car comme tous les Députez ſont dans les Etats Généraux, & qu'ils veulent mettre le tort ſur Monſieur le Prince Maurice, de Pradel, & le Rhingrave, ils les chargent de tout. Ils ont déja été ſi avant, que de parler de révoquer la Commiſſion de Monſieur le Prince Maurice, & de chercher quelqu'autre Général.

Les Députez des Villes à qui Vôtre Majeſté a fait des gratifications, ont fort bien agi dans cette rencontre : ils m'ont tout auſſitôt donné avis des pratiques que les Cabales contraires faiſoient dans leurs Villes, pour perſuader les peuples que Vôtre Majeſté ne vouloit qu'entretenir la guerre pour leur donner des affaires. Ils ont rejetté tous ces faux bruits, & même par des conſeils pris dans les Maiſons de Villes, ont ménacé de châtimens ceux qui jetteroient des écrits conçûs en ces termes, comme on avoit commencé de faire. Je les ai fort remerciez, & les ai exhortez de continuer ; & pour prouver la malice de nos envieux, je leur ai envoyé copie de la Lettre de Mon-

ſieur

ſieur de Lionne, qui marque bien l'affection que Vôtre Majeſté a pour les intérêts des Etats, & qu'elle ne veut pas épargner ſes Troupes, ni le Païs de l'Evêque. J'ai communiqué à Monſieur de Wit, ce qui eſt porté par la prémiére dépêche de Vôtre Majeſté. Il a été très-aiſe de voir, qu'elle avoit aprouvé la réponſe qu'il m'avoit faite aux Mémoires précédens qu'elle m'avoit envoyez. Il m'a confirmé, que les douze Navires pour la Mer Méditerranée ſeroient prêts dans leur tems, comme auſſi leur Equipage de Mer pour la grande Flote, qui ſera mieux compoſé que celui de la Campagne paſſée.

J'ai écrit à Coppenhague, à Stokholm, & à Hambourg, afin de faire tenir les Vaiſſeaux qui apartiennent à Vôtre Majeſté prêts à venir avec le prémier Convoi. Il en eſt arrivé un deſdits Navires de guerre qui a amené du Sond & de la Mer Baltique ſoixante Vaiſſeaux, qu'on eſtime à huit millions. Si ceux de Vôtre Majeſté euſſent été prêts, ils euſſent eu une belle occaſion, mais il s'en trouvera d'autre dans l'hyver.

Depuis l'ordinaire paſſé nous avons été aſſemblez deux fois pour les affaires de Dannemarc. Monſieur de Wit a offert juſques à douze cent mille livres pour l'armement de l'Equipage de la Flote du Roi de Dannemarc. Son Envoyé lui a déclaré devant moi, qu'il ſe relâchera juſques à quinze cens mille, & que c'eſt tout ce qu'il peut faire ſans

ſans contrevenir à ſes ordres. Je travaille inceſſamment auprès de Monſieur de Wit pour le faire venir à cette ſomme, & lui repréſente toutes les fortes raiſons portées par les dépêches de Vôtre Majeſté; mais il m'a dit encore ce matin, qu'il avoit fait conſentir les Villes de la Hollande à cette derniére offre avec tant de peine, qu'il n'oſeroit, ſans ſe ruiner, propoſer quelque choſe au de-là. J'ai eſtimé ne devoir pas parler de l'offre que Vôtre Majeſté fait dans ſa derniére dépêche, afin de voir s'il n'y aura pas moyen de faire aller Monſieur de Wit juſqu'aux 1500000. livres que Vôtre Majeſté veut bien donner en cette rencontre; mais avant d'en parler j'attendrai encore la réponſe de Vôtre Majeſté ſur cette dépêche.

Monſieur de Wit convient de faire choix de perſonnes aſſûrées pour les Conférences ſecretes, mais que cela ne ſe peut qu'avec un prétexte: que lorſque Vôtre Majeſté ſe ſera déclarée, il ſera facile de demander un Conſeil ſecret pour le Projet des deſſeins, comme du tems de feu Monſieur le Prince d'Orange, & qu'il n'y aura pas de difficulté. Après la réponſe que je lui fis, il ne m'a plus parlé ſur la demande qu'il me fit, que Vôtre Majeſté contribuât une partie des dépenſes qu'il faloit faire pour les Projets d'Afrique & d'Angleterre; ce qui marque qu'il n'y ſonge plus, lui ayant donné l'excluſion d'abord.

Il eſt informé de celui qui a fait la prémiére propoſition de paix au Roi d'Angleterre par l'entremiſe de Gamarre. C'eſt Renſwoude, pere de l'Ambaſſadeur qui eſt en Eſpagne; & comme il a découvert que Monſieur de Wit ſçavoit tout, il en a averti Dom Eſteven de Gamarre, qui ſous prétexte de confiance, & ne voulant rien faire ſans ſa participation, lui a tout découvert, & même la Réponſe du Roi d'Angleterre, qui a été, que ſi on ne lui propoſoit quelque choſe de plus fort que ce que les Ambaſſadeurs de France avoient fait, il n'y avoit rien à négocier avec lui, & qu'Eſteven de Gamarre lui avoit dit, que ce Roi étoit fort fier.

Il lui a répondu, qu'il s'étonnoit fort de ce qu'il entroit en négociation ſans la participation de l'Etat, & par le concert d'un particulier, lequel deſavouë la choſe, & dit, que ce n'eſt qu'une converſation particuliére avec Gamarre; que ce qu'il a à lui dire là-deſſus, eſt qu'ils ne veulent aucune Négociation avec le Roi d'Angleterre, ni avec l'Evêque de Munſter, qu'avec la participation de la France, ſe voulant conformer à ſes avis & conſeils ſur tout; qu'ainſi il le prie de quitter ces ſortes de négociations, qu'il lui pouvoit dire par avance n'être nullement agréables à l'Etat.

Deux heures après que Monſieur de Wit m'eût communiqué l'envoi du Sieur Blaeſpiel, pour preſſentir ſi on ſeroit diſpoſé d'en-

d'entendre à un accommodement avec l'Angleterre par l'entremiſe de l'Electeur de Brandebourg, j'eus la Lettre que Vennes écrivoit à cette perſonne à la Haye, laquelle j'ai communiquée à Monſieur de Wit, qui a été bien aiſe de cette correſpondance, par laquelle nous ſerons informez de toutes choſes ſur ce qu'il négociera.

Ledit Sieur de Wit ſe ſent fort obligé à Vôtre Majeſté de la penſion qu'il lui a plû accorder en ſa conſideration au Sieur des Marets, qui eſt un homme de mérite, & fort zèlé pour le ſervice de Vôtre Majeſté.

Mr. de Wit, qui remarque toûjours que l'Electeur de Brandebourg recule la Négociation, me dit qu'il envoye un Mémoire à Mr. van Beuningen pour le communiquer à Monſieur de Lionne, ſur toutes les prétenſions & les offres que les Etats lui font, qu'il ſouhaiteroit qu'il plût à Vôtre Majeſté envoyer auprès de lui une perſonne de la force de Monſieur de Leſſeins, & qu'il tînt correſpondance avec lui; parce qu'il remarque que toutes les fois que le Baron de Goes y a été de la part de l'Empereur, il a éloigné l'accommodement, & que depuis que Vennes y eſt de la part du Roi d'Angleterre, il fait naître de nouvelles difficultez. Ledit Sieur de Wit croit, que s'il y avoit dans cette conjoncture quelqu'un auprès de lui de la part de Vô-

tre Majesté qui l'échauffât à conclure avec les Etats, les obstacles que cés Envoyez aportent cesseroient.

Les Etats sont fort mal satisfaits dés Suédois, & après avoir accordé les Elucidations, trouvent bon qu'ils demeurent neutrés, & donnent satisfaction pour le Cabo Corso & le Vaisseau la Christine. Monsieur le Grand Chancélier a dit à Monsieur d'Isbrand, que ce n'étoit pas assez, & qu'il faloit que les Etats payassent trois millions de livres d'un reste de subside pendant qu'ils avoient la guerre contre les Moscovites. Monsieur d'Isbrand lui a répondu, qu'il vouloit bien venir à compte, qu'ils payassent à Messieurs les Etats ce qu'ils leur doivent du subside depuis que l'Angleterre a rompu avec eux, & qu'ils payeroient ce qu'ils prétendent. Ledit Chancélier lui repliqua, que le Roi de Suéde ne vouloit rien payer dudit subside, & qu'il ne se lieroit pas avec eux, à moins qu'ils ne payassent lesdits trois millions: ce qui fait connoître à Monsieur de Wit, qu'ils sont tout-à-fait engagez avec les Anglois. Monsieur d'Isbrand mande, que sans autre ordre, il part pour s'en revenir en Hollande.

J'ai pris cette occasion de dire au Sieur Wit, qu'il devoit d'autant plus accorder au Roi de Dannemarc ce qu'il demande, & ajuster toutes choses avec l'Electeur de Brandebourg, afin de donner à penser aux Sué-

Suédois, & tâcher de les faire revenir, par la crainte qu'ils auront de les voir si fort unis avec des Princes avec lesquels ils ont des intérêts à démêler.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. *Le* 31. *Decembre* 1665.

DEpuis mon autre Lettre écrite, Monsieur de Wit, avec quatre Députez des Etats Généraux, ont été chez moi, pour me dire, que lesdits Etats étoient assemblez pour déliberer à remettre en Campagne, suivant les avis de Vôtre Majesté. On a détaché un Corps pour aller joindre les 12000. hommes des Ducs de Brunswic, pour les faire entrer dans les Païs de l'Evêque de Munster, pendant que les Troupes qui sont en Garnison dans les Places frontiéres de la Westphalie feront la même chose de ce côté-là.

Ils ont mandé Monsieur le Prince Maurice pour venir rendre compte de ses actions. Ils se plaignent fort de lui, de ce

ce qu'au lieu de venir à la Haye, il a été le lendemain que les Patentes ont été données, à Cléves, trouver Monſieur l'Electeur de Brandebourg.

Fin du Tome troiſiéme.





TABLE
DU
TOME TROISIEME,
De l'Année 1665.

JANVIER.

FEVRIER.

Let-

MARS.

Let-

AVRIL.

MAY.

JUIN.

JUILLET.

AOUT.

Let-

Let-

SEPTEMBRE.

Let-

OCTOBRE.

NOVEMBRE.

Let-

DECEMBRE.

FIN.

